BnF Gallica

Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, 1761-1815.

Gouvernement de Paris, 1804-1806 / publiés [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Murat, Joachim (1767-1815). Auteur du texte. Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, 1761-1815. Gouvernement de Paris, 1804-1806 / publiés par S. A. le prince Murat ; avec une introduction et des notes par Paul Le Brethon,.... 1908-1914.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

RELIURE TRADITIONNELLE 1988

2553

LETTRES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE

JOACHIM MURAT

1767-1815

PUBLIÉS PAR

S. A. LE PRINCE MURAT

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES PAR

PAUL LE BRETHON
ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE
BIBLIOTHÉCAIRE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

III

GOUVERNEMENT DE PARIS

1804-1805

Avec portrait et fac-similés

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1909

Héliogr. Chauvet — Plon-Nourrit & Cie. Edit. — Imp. Eudes

CAROLINE MURAT

Buste en marbre

par Canova

E 153 chez 2
6 obl
Modèle

JOACHIM MURAT

III

1804-1805

7/13
Modèle

8 Ln 27
53616

DÉPÔT LÉGAL
Seine
No H 6553
1909

LETTRES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE

JOACHIM MURAT

1767-1815

PUBLIÉS PAR

S. A. LE PRINCE MURAT

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES PAR

PAUL LE BRETHON

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE
BIBLIOTHÉCAIRE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

III

GOUVERNEMENT DE PARIS

1804-1805

Avec portrait et fac-similés

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e
1909

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Copyright 1909 by Plon-Nourrit et Cie.

JOACHIM MURAT

GOUVERNEMENT DE PARIS

24 nivôse an XII (15 janvier 1804 — 19 juillet 1806).

1469. — ARRÊTE DU PREMIER CONSUL BONAPARTE

NOMMANT LE GÉNÉRAL MURAT GOUVERNEUR DE PARIS

Paris, du 24 nivôse, l'an XII de la République française une et indivisible (15 janvier 1804).

Bonaparte, Premier Consul de la République, arrête :

ARTICLE PREMIER

Le général en chef Murat est nommé au commandement des troupes de la première division et à celui de la garnison et de la garde nationale de Paris, avec le titre de Gouverneur de Paris.

ART. 2.

Il remettra des rapports directs au Premier Consul sur tous les mouvements du service de Paris.

ART. 3.

Il jouira d'un traitement de soixante mille francs ; pour tout le reste, il sera traité comme un général en chef.

ART. 4.

Le ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté. *Signé :* BONAPARTE. Par le Premier Consul ; le secrétaire d'Etat, *signé :* Hugues MARET.

Archives du prince Murat. R. VI, p. 1, et D. 79. 1 *bis* [1].

[1] Il ne nous paraît pas utile de faire imprimer toutes les lettres écrites par Murat en qualité de gouverneur de Paris, nous nous bornons à publier

1170. — MURAT AU GÉNÉRAL JUNOT

Paris, 26 nivôse an XII (17 janvier 1804).

Au général Junot.

Je viens de recevoir, mon cher général, une ampliation de l'arrêté du Gouvernement qui me nomme gouverneur de Paris, commandant la 1re division militaire. En me la transmettant le ministre de la Guerre m'invite à m'entendre avec vous sur l'époque où je devrai entrer en fonctions, afin qu'il puisse vous adresser ses instructions relativement à votre nouvelle destination [1]. Je ferai à cet égard, mon cher général, ce qui vous conviendra le mieux, veuillez me faire connaître ce qui devra vous être agréable.

Vous me transmettez des fonctions aussi importantes que délicates et que vous avez remplies avec autant de succès que de sagesse. La Commune vous a offert un gage éclatant de sa reconnaissance, et le Premier Consul vous donne le plus beau témoignage de sa satisfaction en vous confiant un des premiers commandemens de la Grande Armée. La Commune de Paris et le Premier Consul semblent m'inviter par là à vous imiter ; je m'efforcerai de justifier à mon tour la confiance du Gouvernement et de remplir les vœux de la Commune de Paris. Il me sera agréable de n'avoir qu'à suivre l'exemple d'un général à qui je porte autant d'estime que d'amitié.

Archives du prince Murat. R. VI, p. 3.

---

celles qui peuvent servir à mettre en lumière ses actes et son caractère, à écrire l'histoire des événements ou la biographie de personnages connus. Les registres de correspondance renferment pour cette seule période plus de 2000 lettres, nous en avons dû laisser de côté environ 600 qui ne présentent aucun intérêt. Nous rappelons ici que les lettres R. et D. suivies d'un chiffre, sans autre indication, désignent toujours les archives du prince Murat.

[1] Le ministre de la Guerre A. Berthier à Murat. Paris, 25 nivôse an XII (16 janvier 1804) « ... Le général Junot prendra vos ordres sur l'époque à laquelle il devra vous remettre le service et cesser ses fonctions. Je vous prie de me la faire connaître pour que je puisse lui donner les ordres ultérieurs relativement au commandement des grenadiers de la réserve de la Grande Armée qui lui est destiné. » (Archives du prince Murat. D. 79. 1.)

1171. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 26 nivôse an XII (17 janvier 1804).

Je viens de recevoir, citoyen ministre, l'ampliation de l'arrêté du Premier Consul, qui me nomme gouverneur de Paris, commandant la 1re division militaire. Conformément à vos instructions, j'en ai donné connaissance au général Junot et il a été arrêté, entre nous, que j'entrerai en fonctions après demain, jeudi 28 nivôse.

R. VI, p. 3.

1172. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 27 nivôse an XII (18 janvier 1804).

Je reçois, citoyen ministre, avec votre lettre du 27 nivôse, l'arrêté du Gouvernement en date du 1er frimaire relatif aux prisonniers anglais [1]. J'aurai soin de me conformer aux dispositions qu'il renferme, et il vous sera rendu compte directement de tout ce qui y aura rapport.

R. VI, p. 3.

1173. — MURAT AU COLONEL RABBE [2]

Paris, 29 nivôse an XII (20 janvier 1804) [3].

Au colonel Rabbe, commandant le 2e régiment de la garde de Paris.

Sur la question que vous me proposez, colonel, je suis d'avis que les officiers démissionnaires admis dans votre régiment doi-

[1] Cet arrêté portait que les Anglais, prisonniers de guerre, seraient renfermés dans la ville de Verdun, le château de Bitche, les citadelles de Charlemont et de Valenciennes. Aucun Anglais ne pouvait résider à Paris ou à une distance moindre de trente lieues de cette ville, ou à une distance moindre de dix lieues des côtes. Par l'article 6, le ministre de la Guerre était seul chargé de l'exécution de cet arrêté.

[2] Jean-Baptiste Rabbe, né le 16 février 1757 à Pesmes (Haute-Saône), soldat le 8 mars 1775 dans le régiment d'Artois, sous-lieutenant le 31 mai 1792, capitaine adjudant-major le 21 brumaire an V, chef de bataillon dans la garde des Consuls le 18 frimaire an X, nommé par le Premier Consul colonel du 2e régiment de la garde de Paris, le 3 germinal an XI.

[3] M. Lumbroso publie à la date du 20 janvier 1804 *(Correspondance de Murat*, n° CXII), une lettre de Murat à Lavalette, commissaire général près

vent prendre rang à compter de la date de leurs brevets, en déduisant le temps de leur inactivité. Il n'est pas juste que leurs anciens services soient perdus pour eux; mais il n'est pas juste non plus qu'on leur tienne compte pour leur avancement, du temps de leur retraite volontaire.

R. VI, p. 3.

1174. — ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL MURAT

Paris, 30 nivôse an XII (21 janvier 1804).

Demain parade à midi et demi.

Les deux régiments de ligne italiens, les 18e et 96e de ligne et le 1er de cuirassiers y seront passés en revue par le Premier Consul. Les drapeaux seront donnés aux troupes italiennes par le Premier Consul, qui remettra aussi les étendards et les fusils d'honneur au 1er régiment de cuirassiers.

Les troupes devront être rendues au plus tard à midi dans la cour des Tuileries.

R. VI, p. 4.

1175. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

Au gouvernement, à Paris,
le 1er pluviôse an XII (22 janvier 1804).

Le Général en chef, commandant la 1re division militaire, gouverneur de Paris, au ministre de la Guerre.

Citoyen Ministre,

D'après les renseignemens que j'ai pris, conformément à votre lettre du 28 nivôse, sur la situation de la levée des marins dans le 4e arrondissement maritime, ordonnée par le ministre de la Marine, j'ai donné ordre à un détachement de 40 hommes montés, pris dans le dépôt du 3e régiment de dragons, de partir de Versailles pour se rendre à Orléans, où il sera employé à protéger cette opération en remplacement du détachement du 3e régiment de

es postes, dans laquelle il demande une griffe comme gouverneur de Paris, et la franchise pour toutes ses lettres. La copie de cette lettre ne figure pas sur le registre de correspondance; l'original existe dans la bibliothèque de S. M. le Roi d'Italie à Turin. Autog. B. 16.

hussards rentré au dépôt de ce corps à Chartres, ainsi que vous le prescriviez par votre lettre du 25 du mois dernier.

J'ai l'honneur de vous saluer.

J. MURAT.

Archives de la Guerre
Correspondance militaire générale. Consulat. 1804.

1176. — MURAT AU GÉNÉRAL PINO [1]

Paris, 3 pluviôse an XII (24 janvier 1804).

Je vous fais passer, mon cher général, une lettre que je reçois du Grand Chancelier de la Légion d'honneur. Elle vous prou-

[1] Nous devons à l'obligeance de M. Joseph Durieux, archiviste de la Légion d'honneur, la communication d'une lettre intéressante de Murat au Premier Consul, qui par sa date aurait dû figurer dans le volume précédent. Comme elle se rapporte à la décoration du général Pino, nous la publions néanmoins ici.

1176 *bis*. — MURAT A BONAPARTE

Au quartier général de Paris,
le 7 nivôse an XII (29 décembre 1803).

Vous m'avez paru disposé, mon général, à comprendre dans la Légion d'honneur les militaires de la République Italienne qui se sont distingués au service de la République Française. Permettez-moi de vous demander cet honorable témoignage de votre estime en faveur du général Pino, qui par ses sentimens et sa conduite, s'est toujours montré digne de s'associer à la gloire des armées françaises. Il montra durant le siège d'Ancône autant de talens que de bravoure et mérita par ses services, devant cette place, le grade de général de division. Il ne déploya pas moins de zèle et d'intelligence dans la campagne de l'Armée de réserve. Je l'ai vu, servant dans ma lieutenance, se distinguer par la conduite la plus brillante, au passage du Tessin et surtout à l'attaque du village de Turbigo. Depuis cette époque, il n'a cessé de se montrer l'ami de la France et le partisan zélé de votre gouvernement, et l'ardeur qu'il a fait éclater pour l'expédition contre l'Angleterre ne peut qu'être à vos yeux un titre nouveau en sa faveur. Il m'écrit que s'il devait succomber aux maux qui peuvent être la suite de son funeste accident, il serait heureux de ne pas mourir sans avoir obtenu la récompense flatteuse que je vous demande pour lui.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect.

J. MURAT.

P.-S. — Le général Pino m'exprime, mon général, le désir que vous veuilliez bien ne pas le remplacer dans son commandement. Il espère n'être pas retenu très longtemps dans l'inactivité, et il a la plus grande confiance dans le zèle et les services du général Teulié qui commande provisoirement la division.

[Archives de la Légion d'honneur.]

vera que vous n'êtes pas oublié ici et que le Premier Consul est disposé à vous donner la plus honorable récompense de vos services. J'espère pouvoir vous annoncer prochainement que le Grand Conseil vous aura rangé au nombre des braves qui composent la Légion d'honneur.

Recevez l'assurance de mon sincère attachement.

R. VI, p. 4.

1177. — MURAT A BONAPARTE

Paris, 3 pluviôse an XII (24 janvier 1804).

Vous m'avez donné, mon général, une bien grande et bien flatteuse preuve de votre confiance en me nommant Gouverneur de Paris, elle m'honore aux yeux de la France et de l'Europe, j'en sens vivement le prix, et j'aperçois en même temps toute l'importance de la tâche qui m'est imposée. Mes fonctions peuvent être d'autant plus difficiles qu'elles sont nouvelles, et je sens le besoin que, pour en aplanir les difficultés et me mettre en état de justifier votre choix, vous veuillez bien me faire connaître d'une manière positive, la marche que j'ai à suivre, la conduite que je dois tenir.

Emoluments. — L'arrêté de ma nomination fixe mes appointements à soixante mille francs. Je ne saurais qu'applaudir aux motifs de politique qui ont déterminé cette fixation, quoique je ne puisse me dissimuler, qu'aux yeux de plusieurs personnes, elle a paru ranger ma place au-dessous de celle des premiers inspecteurs des diverses armes, dont le traitement est de quatre-vingt mille francs. Une note qui m'a été remise par le général Junot m'apprend qu'il recevait chaque mois environ treize mille francs du Préfet de police, du Grand Juge, etc. Outre que cette somme serait bien loin d'être suffisante pour les dépenses indispensables de ma place, je ne pense pas qu'il convienne au beau-frère de Bonaparte, de recevoir directement un traitement de la police. En considérant, comme j'aime à le croire, le gouverneur de Paris comme faisant partie de votre Maison militaire, ne serait-il pas plus convenable qu'il fût pourvu à son établissement par la caisse du Gouvernement.

Je désire que vous veuillez fixer la somme qui doit m'être attribuée et ordonner que cette somme soit payée chaque mois par le citoyen Estève.

Attributions. — On a généralement pensé que vous aviez rétabli l'ancienne place de gouverneur de Paris, avec toutes ses

attributions. C'est dans cette idée que toutes les autorités se sont empressées de venir offrir leurs hommages au gouverneur, et ont réclamé leurs anciennes relations avec lui. Comme je ne m'attache pas à considérer ce que fut autrefois la place dont vous m'avez donné le titre ; comme je borne mes vœux à la connaître et à la remplir telle que vous voulez qu'elle soit, permettez-moi, mon général, de vous demander des instructions qui fixent clairement mes fonctions et mes relations avec les autorités accoutumées à correspondre avec le gouverneur de Paris, telle que la Commune de Paris et surtout le préfet de police.

Police. — Sans doute, si vous ne deviez pas vous éloigner de Paris, je penserais que vous ne voudriez rien changer au système de police établi, et je croirais devoir me borner à la seule police militaire ; mais si vous quittez pour quelque temps la capitale, ne conviendra-t-il pas que j'exerce une surveillance plus étendue? Cependant les données nécessaires pour l'efficacité d'une telle surveillance ne peuvent s'acquérir que progressivement. N'y aurait-il pas quelque inconvénient à ne me confier une police que le jour de votre départ, ne serait-il pas utile au contraire, qu'en l'établissant dès aujourd'hui, j'apprisse à connaître d'avance et les hommes que je pourrais employer avec confiance, et ceux qu'il me faudrait surveiller avec le plus de soin?

Je prie le Premier Consul de déterminer quelle doit être la police qu'exercera le gouverneur de Paris.

Logement. — Si vous avez voulu créer une grande place en nommant un gouverneur de Paris, si la maison de ce gouverneur est destinée à recevoir les grandes autorités et les étrangers, je ne puis m'empêcher de vous observer que la mienne se trouve trop petite. Dans tous les cas, il vous paraîtra sans doute convenable de faire désigner un hôtel national qui deviendra l'hôtel du gouverneur de Paris. Il serait à souhaiter que cet hôtel fût dans le voisinage des Tuileries et situé de manière que, dans aucune circonstance, on ne pût parvenir à couper ses communications avec le palais du Gouvernement.

Archives du prince Murat. R. VI, p. 7.

1178. — ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL MURAT

Paris, 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804).

Il sera adressé, deux fois par semaine, au général en chef, un état de tous les officiers supérieurs arrivés à Paris, avec leur adresse.

Le général gouverneur se proposant de passer incessamment la revue des troupes sous ses ordres, et voulant s'assurer par lui-même de leur bonne tenue, ainsi que de leur instruction, recommande aux colonels et commandants des subdivisions de s'en occuper sans relâche, afin de lui donner la satisfaction de pouvoir en rendre au Gouvernement un compte avantageux.

Le gouverneur de Paris recommande aux chefs de poste et de patrouille d'employer égards et douceur envers toute sorte de personnes, même envers celles qu'il sera nécessaire d'arrêter et de ne faire jamais usage de la force qu'à la dernière extrémité.

R. VI, p. 4.

1179. — MURAT AU COLONEL REMOISSENET

Paris, 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804).

Au citoyen Remoissenet, colonel du 1er régiment de la garde de Paris.

Sur votre lettre, colonel, je viens d'ordonner une visite des postes et de tous les effets qui servent dans les corps de garde. Sur le rapport qui me sera fait, je m'empresserai d'ordonner les réparations et les fournitures nécessaires. Continuez à veiller avec soin aux besoins des soldats, je me ferai toujours un plaisir de seconder votre zèle.

R. VI, p. 5.

1180. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804).

J'ai reçu, citoyen ministre, la lettre du 30 nivôse, par laquelle vous m'avez transmis l'ordre donné par le Premier Consul pour le renvoi à Milan du citoyen Argovito et du citoyen Janelli, servant dans la légion italienne[1]. Ce dernier n'est point à Paris, et n'y viendra sans doute pas, n'ayant pas obtenu du service. Comme c'est sur ma demande, et d'après le vœu du général Pino, que le premier a été employé dans le grade d'adjudant-commandant, j'ai

[1] Le 30 nivôse, veille du jour où le Premier Consul devait passer en revue les troupes italiennes, Berthier avait écrit à Murat « L'intention du Premier Consul est que le nommé Argovito, qui s'intitule adjudant-commandant, ainsi que le nommé Janelli, venus avec la division italienne, partent sur-le-champ de Paris pour retourner à Milan. » (Archives du prince Murat. D. 80. 2.)

cru pouvoir demander au Premier Consul quels motifs avaient déterminé la disposition sévère prise contre cet officier. Sur les explications que je lui ai données, il m'a fait l'honneur de me dire ce matin qu'il rétractait son ordre et qu'il vous ferait part de sa nouvelle décision. Dans le cas où vous auriez donné avis au commandant de la division italienne, de l'ordre que vous m'aviez envoyé, je vous prie, citoyen ministre, de l'informer du changement qui a lieu et de lui dire que le citoyen Argovito est autorisé à rester dans sa division, pour y continuer son service dans le grade qu'il occupe.

R. VI, p. 5.

1181. — MURAT A REGNIER

Paris, 5 pluviôse an XII (26 janvier 1804).

Au citoyen Regnier[1], *conservateur du dépôt central de l'Artillerie.*

J'ai reçu, citoyen, avec tout l'intérêt que doit imprimer une invention aussi utile, la description et le plan de votre échelle à incendie. Le suffrage honorable de l'Institut national doit vous donner l'espérance du plus beau succès. Si j'avais à prononcer et à faire un choix entre des machines du même genre, comptez que je ne me déterminerai pas sans avoir examiné la vôtre avec toute l'attention dont elle paraît digne, ou sans m'en être fait rendre un compte particulier.

R. VI, p. 6.

1182. — MURAT A ROUSSEAU

Paris, 5 pluviôse an XII (26 janvier 1804).

Au citoyen Rousseau.

J'ai examiné, citoyen, l'ouvrage que vous m'avez envoyé. Il serait à souhaiter que les gravures eussent été mieux soignées et que les portraits eussent plus de ressemblance.

[1] Le citoyen Regnier était en l'an VIII contrôleur des armes portatives, garde des archives de l'artillerie. En l'an XI, il avait publié une brochure intitulée « *Note des inventions du citoyen Regnier, conservateur du dépôt central de l'artillerie, membre de l'Athénée des arts, etc...* — Paris, impr. de Prault, an XI. In-8°. — Sous le n° 11, on trouve la description d'une « échelle à cric pour les incendies, montée sur un traîneau. Cette échelle sort d'une caisse en tournant une manivelle et se prolonge successivement jusqu'aux étages les plus hauts. »

Je ne puis que vous remercier de ce qu'il y à de flatteur pour moi, dans l'idée que vous avez eue de placer mon portrait à la tête des campagnes d'Italie ; ce serait me donner un honneur auquel plusieurs de mes camarades ont plus de droits que moi.

R. VI, p. 6.

1183. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 5 pluviôse an XII (26 janvier 1804).

Le citoyen Foy [1] à qui vous m'avez ordonné, citoyen ministre, de faire garder les arrêts jusqu'à nouvel ordre du Premier Consul, demeure rue Vivienne, N° 68. Votre ordre va être exécuté.

R. VI, p. 6.

1184. — MURAT A BONAPARTE

Paris, 6 pluviôse an XII (27 janvier 1804).

Il s'est introduit dans les deux régiments de la garde municipale de Paris, des hommes d'un caractère dangereux, qu'il importe et qu'il est urgent d'en expulser.

Les uns, turbulents et motionneurs, répandent le désordre et l'indiscipline dans leurs compagnies ; les autres, livrés à des habitudes perverses, vivent dans la crapule et le brigandage ; ni les moyens de douceur, ni les moyens de sévérité, n'ont pu les ramener à une meilleure conduite.

Si on leur donnait leur congé sans les éloigner de Paris, ces hommes deviendraient des scélérats, d'autant plus à craindre, qu'ils pourraient conserver des liaisons avec leurs anciens camarades et les corrompre.

Les colonels des deux régiments ont proposé de mettre tous ceux qui mériteraient d'être chassés de leurs corps, à la disposition du ministre de la Marine, pour être employés dans les ports ou sur les bâtiments de l'Etat. Cette mesure me paraît présenter un triple

[1] Il s'agit ici du futur général Foy, le célèbre orateur libéral de la Restauration. Maximilien-Sébastien Foy, né à Ham, en Picardie, le 3 février 1775, élève de l'École d'artillerie de la Fère, lieutenant en 1792, chef d'escadron en 1797, avait gagné ses grades à l'Armée du Rhin sous les ordres de Moreau, en Suisse sous Masséna et en Italie sous Moncey. En 1800, il était colonel d'artillerie. En janvier 1804, il se faisait noter par l'imprudence de ses propos et par l'intérêt qu'il témoignait publiquement à Moreau.

avantage. 1° Elle épurera deux régiments dont la masse est digne d'éloges, et qui étant destinés à assurer le bon ordre dans la capitale, ne doivent être composés que d'hommes sûrs. 2° Elle portera dans les Corps une crainte salutaire, garante d'une bonne discipline. 3° Elle utilisera des bras dont on ne peut attendre aucun autre service.

Je crois devoir, citoyen Premier Consul, la soumettre à votre sagesse.

R. VI, p. 6.

1185. — MURAT A FROCHOT

Paris, 6 pluviôse an XII (27 janvier 1804).

Au Préfet du département de la Seine[1].

Je suis informé, citoyen préfet, que dans presque tous les postes où la garde municipale de Paris fait son service, les corps de garde sont en très mauvais état, les meubles et ustensiles au dernier degré de dégradation, et les capotes des sentinelles presque en lambeaux. Tous ces objets étant confiés à vos soins et devant être entretenus aux frais de la ville de Paris, suivant les dispositions de la loi du 12 vendémiaire an XII, je vous prie de vouloir bien faire faire la visite des divers postes, et donner des ordres pour les réparations et les fournitures qui seront jugées nécessaires. Les colonels de la garde de Paris pourront vous fournir des notes exactes de tout ce qui manque.

R. VI, p. 7.

1186. — MURAT AU COLONEL PRÉVAL[2]

7 pluviôse an XII (28 janvier 1804).

Au colonel Préval, commandant le 3e régiment de cuirassiers.

Je vais prendre connaissance, citoyen colonel, des états que vous m'avez adressés et je m'empresserai de faire toutes les

[1] Nicolas-Thérèse-Benoît Frochot, né à Dijon le 20 mars 1761, élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Châtillon-sur-Seine, emprisonné comme suspect à Dijon, puis relâché après le 9 thermidor, député de la Côte d'Or le 25 décembre 1799, nommé préfet de la Seine, le 2 mars 1800.

[2] Claude-Antoine-Hippolyte Préval, né à Salins, le 8 novembre 1776, entré en 1789 au régiment d'Enghien avec le grade de sous-lieutenant, puis en 1795 dans l'état-major de l'armée, avec le grade de capitaine, avait été promu chef de brigade du 3e régiment de cuirassiers, ci-devant Commissaire-général, le 4 floréal an VII.

demandes nécessaires pour qu'il soit pourvu aux besoins de votre régiment. Comptez toujours sur ma sollicitude et mon empressement pour tout ce qui intéressera votre corps, ainsi que sur mes sentiments pour vous.

R. VI, p. 9.

1187. — MURAT A CAMILLE

7 pluviôse an XII (28 janvier 1804).

Au citoyen Camille,
directeur du Journal des bâtiments, des monuments et des arts.

Je reçois avec intérêt, citoyen, les feuilles que vous m'avez adressées du *Journal des bâtiments, des monuments et des arts* [1], et je verrai avec plaisir la collection que vous m'annoncez. Le titre de ce journal annonce un ouvrage précieux. Je ne doute pas que par vos soins et les talents de vos coopérateurs, ce titre ne soit dignement rempli.

R. VI, p. 10.

1188. — BONAPARTE A MURAT

Ce 7 pluviôse an XII (28 janvier 1804).

Le Premier Consul ordonne que l'on suspende jusqu'à nouvel ordre l'exécution du nommé Jean Pierre Querelle, condamné à mort [2].

Le Premier Consul :
BONAPARTE

Archives du prince Murat. D. 414. 1.

---

[1] Cette publication avait commencé à paraître le 3 vendémiaire an IX sous le titre de *Journal des bâtimens civils et des arts* par une société d'entrepreneurs. Au nº 28, le 3 nivôse an IX, le titre était devenu *Journal des bâtimens civils, des monumens et des arts.* Ce journal paraissait trois fois par décade. Le directeur, François Camille, habitait la maison de la « ci-devant Abbaye-aux-Bois, rue de Sèvres, faubourg Germain. »

[2] Jean-Pierre Querelle, né à Vannes, interné depuis quatre mois au Temple sur un vague soupçon d'espionnage, avait été traduit devant une Commission militaire et condamné à mort. On espérait ainsi obtenir de lui de graves révélations. Transféré à l'Abbaye, Querelle écrivit en effet une lettre à Murat pour annoncer qu'il voulait parler; celui-ci prévint Réal qui se transporta à l'Abbaye le 27 janvier et recueillit du condamné des détails qui mirent sur la piste du complot de Georges Cadoudal. Querelle, escorté par des hommes de la police, dut immédiatement et pour sauver sa tête, retrouver et indiquer

1189. — MURAT AUX COLONELS RABBE ET REMOISSENET

Paris, 8 pluviôse an XII (29 janvier 1804).

Aux citoyens Rabbe et Remoissenet,
colonels des 1er et 2e régiments de la garde de Paris.

Vous m'avez prévenu, citoyen colonel, qu'il existait dans le corps que vous commandez des sujets dangereux, et vous avez proposé de les mettre à la disposition du ministre de la Marine. Il est nécessaire que vous m'en fournissiez dans le jour un état nominatif, afin que je puisse prendre à leur égard les ordres du Gouvernement.

R. VI, p. 10.

1190. — MURAT A FROCHOT

Paris, 8 pluviôse an XII (29 janvier 1804).

Au préfet du département de la Seine.

Je saisis avec empressement, citoyen préfet, la première occasion que vous m'offrez de faire quelque chose qui vous soit agréable. Je donne en conséquence des ordres, à l'instant même, pour l'établissement du nouveau poste que vous demandez à l'Hospice des vénériens, rue Saint-Jacques.

R. VI, p. 10.

1191. — MURAT A CHAPTAL[3]

Paris, 10 pluviôse an XII (31 janvier 1804).

Au ministre de l'Intérieur.

Je suis informé, citoyen ministre, que le maire de la ville de Versailles sollicite du Gouvernement la concession d'un terrain,

les gîtes d'étape qui servaient aux conjurés sur la route de Dieppe à Paris. On trouvera tous les détails de cette affaire dans le premier chapitre de l'intéressant ouvrage de M. G. Lenotre : *La Chouannerie normande au temps de l'Empire. Tournebut.* 1804-1809. — Paris. Perrin 1901, in-8°.

Le 18 pluviôse an XII, Réal écrivait à Murat : « J'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait réintégrer hier dans la prison de l'Abbaye le nommé Querelle qui en avait été extrait le 13 de ce mois ; j'y ai fait en outre conduire les nommés Denis Lamotte père ; Georges-Vincent Lamotte fils ; Quentin Rigaud et Jean-Baptiste Massignon, arrêtés comme prévenus d'avoir reçu chez eux les bandes d'assassins venues à Paris. » (Archives du prince Murat. D. 91. 1).

[3] Jean-Antoine Chaptal, né le 4 juin 1756 à Nogaret (Lozère), docteur en

voisin de l'édifice où la municipalité tient ses séances et qui est consacré depuis longtemps aux manœuvres des troupes de la garnison. L'intention du maire est de faire sur ce terrain une plantation qui offrira une nouvelle promenade et un embellissement de plus pour la ville.

Veuillez considérer, citoyen ministre, que Versailles est la ville de l'Europe qui a le moins besoin d'augmenter ses embellissements et ses promenades, tandis que, avec des établissements superbes pour trois régiments de cavalerie, on n'y trouve aucun autre local que celui dont je vous parle, pour l'exercice et l'instruction des corps.

J'ai l'honneur de vous observer encore que la destination de ce terrain ne pourrait être changée sans un double inconvénient, dans le temps où une nouvelle levée de conscrits amène chaque jour à Versailles des hommes qu'il est urgent d'exercer aux manœuvres militaires.

Ces considérations m'engagent à vous prier, citoyen ministre, de vouloir bien n'autoriser aucune disposition du terrain dont il est question, à moins qu'il n'en soit désigné un autre que les chefs de corps ou officiers commandant à Versailles reconnaissent également propre pour les manœuvres.

R. VI, p. 10.

1192. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

10 pluviôse an XII (31 janvier 1804).

J'ai l'honneur de vous transmettre, citoyen ministre, un mémoire que présente le conseil d'administration du 3e régiment de cuirassiers. Je ne puis que vous inviter avec le plus vif intérêt, à ne pas refuser le secours sollicité en faveur de ce corps, dont les services et les besoins méritent toute la bienveillance et toute la sollicitude du Gouvernement. C'est le seul moyen de lui rendre l'état et la bonne tenue qui lui conviennent et qu'ont obtenus presque tous les autres corps de cavalerie de la République.

R. VI, p. 11.

---

médecine en 1777 et professeur de chimie à l'Université de Montpellier en 1781. Incarcéré en 1793, il était sorti de prison pour présider à la fabrication du salpêtre, d'après une méthode nouvelle indiquée par lui. Conseiller d'État après le 18 brumaire, il avait été chargé de rédiger le plan d'une instruction nationale et il avait succédé à Lucien Bonaparte comme ministre de l'Intérieur. Il donna sa démission le 20 thermidor an XII (8 août 1804.)

1193. — LE GÉNÉRAL A. BERTHIER A MURAT

Paris, le 11 pluviôse an XII (1er février 1804).

Le ministre de la Guerre au général Murat, gouverneur de Paris.

Je vous préviens, citoyen général, qu'en conséquence de l'arrêté du Gouvernement, en date du 2 de ce mois, qui nomme le général Jourdan, commandant en chef de l'Armée d'Italie, j'ai donné l'ordre à ce général de partir mardi 17 de ce mois pour se rendre à Milan.

Il est nécessaire que vous donniez des ordres au chef d'état-major, le général Charpentier, de faire mettre à l'ordre de l'armée l'arrêté qui vous nomme gouverneur de Paris, et celui qui nomme le général Jourdan pour vous remplacer en Italie.

Il sera nécessaire que vous invitiez le général Jourdan à passer chez vous, afin que vous lui fassiez connaître la situation de l'armée et que votre conversation lui serve d'instruction particulière pour tout ce qui est relatif à ce pays. L'intention du Premier Consul est qu'il suive en tout point les dispositions que vous avez faites et la marche sage que vous avez tenue dans ce commandement important.

Lorsque vous aurez un moment, il sera nécessaire que nous nous voyions pour déterminer la manière la plus convenable d'établir le service de la Ville de Paris, ainsi que celui de la 1re division, et enfin déterminer les sommes nécessaires pour les frais de bureau.

Je vous salue.

Al. Berthier.

Archives du prince Murat. D. 80. 3.

1194. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 11 pluviôse an XII (1er février 1804).

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen ministre, l'état des services du citoyen Jean-Baptiste-Michel Calvy et la demande qu'il vous fait d'une sous-lieutenance dans l'un des régiments de dragons destinés contre l'Angleterre. Ce militaire a fait plusieurs campagnes avec bravoure et intelligence. Il était maréchal de logis dans l'escadron de mes gardes, lorsque je commandais l'Armée

d'observation du Midi, et il se fit toujours distinguer par une excellente conduite. Je vous prie d'accueillir sa demande avec intérêt et de la soumettre au Premier Consul.

R. VI, p. 11.

1195. — MURAT A BONAPARTE

Paris, 11 pluviôse an XII (1er février 1804).

Deux places se trouvent vacantes dans le 2e régiment de la garde municipale de Paris, savoir : une lieutenance dans le second bataillon et une sous-lieutenance dans le premier.

J'ai l'honneur de vous proposer, pour la place de lieutenant le citoyen Borie, lieutenant réformé, ayant appartenu à la 102e demi-brigade de ligne, et pour celle de sous-lieutenant, le citoyen Toussaint-Olivier, adjudant sous-officier dans le 12e régiment de chasseurs à cheval. Les renseignements que j'ai pris sur la conduite de ces deux militaires et l'état de leurs services, que je joins à mon rapport, m'ont convaincu qu'ils sont dignes de votre bienveillance.

R. VI, p. 12.

1196. — MURAT A BONAPARTE

Paris, 11 pluviôse an XII (1er février 1804).

J'ai l'honneur de vous soumettre des notes qui m'ont été présentées par le colonel du 1er régiment de la garde de Paris et qui me paraissent mériter de fixer un moment votre attention. Je vous prie de vouloir bien donner vos ordres sur chacune des demandes que ces notes renferment.

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux une réclamation qui vous est adressée par les officiers des vétérans en garnison à Paris, et qui me paraît pleine de justice. Les modiques appointements dont ils jouissent ne peuvent suffire à leur subsistance, ils sollicitent le même traitement qui est accordé aux officiers de ligne. Je pense qu'il entrera dans vos vues bienfaisantes d'accueillir favorablement leur demande.

Les chefs des 4e et 10e demi-brigades de vétérans, privés jusqu'ici du bénéfice de votre arrêté du 18 vendémiaire an X, vous sollicitent de les faire jouir du supplément de solde de dix-

huit cents francs accordé par cet arrêté à tous les chefs de brigade de la République. Leur demande me paraît juste et je vous propose de l'accueillir.

R. VI, p. 12.

1197. — ORDRE DU JOUR DE MURAT

Paris, 12 pluviôse an XII (2 février 1804).

Tous les commandants des postes prêteront main forte aux commissaires de police et aux officiers de paix toutes les fois qu'ils en seront requis par eux. Mais aucun commandant militaire ne recevra directement aucun ordre que du chef de l'état-major général, chargé seul de transmettre ceux du Gouverneur de Paris, qui les reçoit lui même directement du Gouvernement.

A compter de ce jour le chef d'état-major de la place correspondra avec le chef d'état-major de la première division militaire, qui demeure chargé de tous les détails tant de la place et de la division, et qui travaillera seul avec le général en chef gouverneur. Cependant l'organisation des deux états-majors restera la même jusqu'à nouvel ordre.

R. VI, p. 13.

1198. — MURAT AU GÉNÉRAL TEULIÉ

Paris, 12 pluviôse an XII (2 février 1804).

Au général Teulié, commandant la division italienne.

J'apprends avec plaisir, général, que les corps de la division italienne vont recevoir les drapeaux et étendards qui leur sont destinés. Vos braves troupes se montreront dignes de les tenir des mains de Bonaparte. C'est avec regret que je les vois sortir de mon commandement, mes vœux et mon intérêt accompagneront partout leur succès et leur gloire.

R. VI, p. 13.

1199. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 12 pluviôse an XII (2 février 1804).

Je reçois, citoyen ministre, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'annoncer que le général Jourdan me rem-

place dans le commandement de l'Armée d'Italie. Il sera nécessaire, pour que je puisse remplir vos instructions, que vous veuillez bien m'envoyer une ampliation de l'arrêté du Gouvernement qui nomme ce général à ma place. Je m'empresserai d'ordonner qu'il soit mis à l'ordre du jour de l'Armée d'Italie, avec celui qui me nomme gouverneur de Paris.

Recevez mes remerciements pour tout ce que votre lettre renferme d'obligeant et de flatteur pour moi. Je suis parvenu à force de soins et de zèle à remplir mes devoirs en Italie; l'approbation du Gouvernement et la vôtre m'en offrent aujourd'hui une bien douce récompense.

Je vais, suivant vos instructions, m'occuper d'un projet pour régulariser le service dont je suis chargé. J'aurai l'honneur de le soumettre à votre sagesse.

R. VI, p. 14.

1200. — MURAT A L'ADJUDANT-COMMANDANT DOUCET

Paris, 12 pluviôse an XII (2 février 1804).

A l'adjudant-commandant, chef de l'état-major du gouverneur de Paris.

Vous voudrez bien, citoyen commandant, vous faire présenter l'état nominatif de toutes les personnes actuellement détenues dans les prisons civiles et militaires de Paris, avec des notes indicatives des motifs de leur détention. Ce tableau une fois dressé, vous devez me fournir chaque jour celui du mouvement des prisons, c'est-à-dire de toutes les arrestations et de toutes les mises en liberté qui auront lieu.

R. VI, p. 14.

1201. — MURAT A DUBOIS

Paris, 13 pluviôse an XII (3 février 1804).

Au préfet de police[1].

Je reçois, citoyen préfet, votre lettre du 11 pluviôse, avec votre ordonnance concernant la vente du lait; je vous adresse en réponse

[1] Louis-Nicolas-Pierre-Joseph Dubois, né à Lille le 20 janvier 1758, avocat à Paris, en 1782 procureur au Châtelet, après la Révolution juge au tribunal civil et ensuite commissaire du Directoire au 10e arrondissement. Après le 18 brumaire, il avait été nommé préfet de police et conseiller d'Etat, membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII.

copie de la lettre du Grand-juge, ministre de la Justice, du 12 courant, vous applaudirez sans doute avec moi à une décision qui détermine nos rapports d'une manière également convenable pour tous deux [1].

R. VI, p. 14.

1202. — MURAT A L'ADJUDANT-COMMANDANT BORREL [2]

Paris, 14 pluviôse an XII (4 février 1804).

A l'adjudant-commandant **Borrel**,
commandant les subdivisions du Loiret et d'Eure-et-Loir.

Je reçois, citoyen commandant, votre lettre du 10 pluviôse, et je vois avec satisfaction le compte que vous me rendez de vos opérations pour les levées de marins.

Le chef d'état-major donnera les ordres nécessaires pour qu'il reste toujours à votre disposition un nombre suffisant d'hommes de cavalerie, pour le service à faire dans la ville d'Orléans. J'apprends avec plaisir que le bon ordre n'y a éprouvé aucune altération durant le passage des conscrits, et je sens que cet heureux résultat doit être le fruit de votre vigilance et de vos sages mesures. Je ne puis que vous engager à continuer avec le même zèle, dont j'attendrai toujours le même succès.

R. VI, p. 14.

1203. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 14 pluviôse an XII (4 février 1804).

Le Premier Consul m'avait prévenu, citoyen ministre, que vous voudriez bien déterminer mes frais de bureau; vous avez eu la bonté de m'en parler et vous m'avez témoigné qu'avant de les fixer, vous désiriez que je vous présentasse un projet pour l'organisation des états-majors de la division et de la place, ainsi que d'un bureau central.

N'étant entré en fonctions que depuis peu de jours, je n'ai pas

[1] La lettre originale se trouve à la bibliothèque d'Amsterdam, collection d'autographes Diederichs; elle a été publiée par M. Lumbroso. *(Correspondance de Murat.)*

[2] Jean-Baptiste-Joseph-Noel Borrel, adjudant-commandant le 25 prairial an III, général de brigade le 22 octobre 1808.

encore une assez grande expérience de ma place pour faire des innovations et pour asseoir une organisation définitive, en cas que celle qui existe doive être changée. Le temps seul pourra me donner à ce sujet des idées fixes, fondées sur des connaissances positives.

En attendant, il existe deux états-majors : celui de la place et celui de la division. Leurs fonctions sont très distinctes et ne peuvent même se confondre sans plusieurs inconvénients, dont le plus grave serait la lenteur des rapports et des opérations, si j'établissais un intermédiaire entre le gouverneur et l'officier chargé des détails de la place de Paris. Mon dessein est donc de les laisser subsister. Les deux chefs d'état-major travailleront chaque jour avec moi, et il n'y aura pas d'autre bureau central que le mien.

Je vous prie, citoyen ministre, de vouloir bien déterminer, d'après cet exposé, les frais particuliers des bureaux du gouverneur de Paris, ceux des bureaux d'état-major de la place et de la division étant déjà fixés.

R. VI, p. 15.

1204. — MURAT A BONAPARTE

Paris, 14 pluviôse an XII (4 février 1804).

Vous avez déterminé mes appointements dans l'arrêté qui me nomme gouverneur de Paris et vous avez ajouté que pour tout le reste, je serai traité comme général en chef. Permettez-moi de vous observer que le nombre de douze rations attribué à ce grade est insuffisant. J'espère que vous jugerez au moins convenable de me traiter comme les officiers généraux de la garde, à qui vous en accordez vingt-quatre, et que vous voudrez bien ordonner qu'il m'en soit fait compte sur le même pied [1].

R. VI, p. 15.

1205. — MURAT A FROCHOT

Paris, 14 pluviôse an XII (4 février 1804).

Au préfet de la Seine.

Je m'empresse de vous annoncer, citoyen préfet, que les militaires dont les directeurs de l'octroi se plaignent dans les lettres que vous

[1] Le 25 ventôse an XII (16 mars 1804), Berthier prévenait Murat que l'entrepreneur des fourrages de la garde lui fournirait vingt-quatre rations de fourrage par jour, à compter du 1er germinal (Archives du Prince Murat. D. 80. 8.)

m'avez transmises hier, sont déjà en jugement; je vous annonce aussi que j'ai ordonné, conformément au désir que vous m'avez exprimé, la suppression du poste de la Rapée, devenu désormais inutile.

Je me ferai toujours un plaisir, citoyen préfet, de seconder vos soins et votre zèle pour les intérêts et la tranquillité des citoyens de Paris et du commerce.

R. VI, p. 16.

1206. — MURAT A BONAPARTE

Paris, 16 pluviôse an XII (6 février 1804).

Au Premier Consul.

Par une décision du mois de prairial an XI, vous accordâtes aux troupes en garnison à Versailles un supplément de solde journalière de dix centimes. Depuis le 1er vendémiaire, cette haute paye a cessé d'être acquittée. Le major du 3e régiment de dragons m'écrit que les denrées de première nécessité haussant de prix, chaque jour, les soldats ne peuvent plus se procurer la quantité d'aliments nécessaires pour leur subsistance.

J'ai l'honneur de vous demander un ordre pour faire jouir la garnison de Versailles de l'avantage que vous jugeâtes convenable, au mois de prairial dernier, de lui accorder.

R. VI, p. 16.

1207. — MURAT A RÉGNIER

16 pluviôse an XII (6 février 1804).

Au Grand Juge ministre de la Justice.

Je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier, citoyen Grand Juge, pour me prévenir des dispositions que vous avez faites et que vous pourrez avoir occasion de faire relativement au nommé Querelle, détenu à la prison de l'Abbaye et condamné à mort. Je m'empresse de donner des ordres, pour que dans aucune circonstance, ceux que vous enverrez n'éprouvent aucune difficulté à la prison de l'Abbaye. Je vous serais néanmoins obligé de m'informer, pour mon instruction particulière, de chaque opération que vous jugerez convenable de faire faire, et qui exigera des mouvements dans les prisons militaires.

R. VI, p. 16.

1208. — MURAT A BONAPARTE

Paris, 16 pluviôse an XII (6 février 1804).

Au Premier Consul.

Au moment où vous devez nommer un conseil d'administration pour l'hôpital militaire de Paris, permettez-moi de recommander à votre intérêt le citoyen Gallandre, chargé depuis quelque temps de la direction de ce service et qui a montré autant de zèle que de talents. Les renseignements qui m'ont été fournis sur son compte me font croire qu'il est digne de votre confiance pour une place dans le conseil que vous allez former.

R. VI, p. 17.

1209. — MURAT A BONAPARTE

Paris, 16 pluviôse an XII (6 février 1804).

Au Premier Consul.

J'ai l'honneur de vous demander des ordres, pour que les généraux de brigade Broussier et Digonet soient employés à Paris ou dans la première division militaire. Ces deux officiers généraux m'ont donné constamment des preuves de leur dévouement. Je les estime, je leur suis attaché, je désire les rapprocher de moi. Vous connaissez trop bien leurs services pour que j'aie besoin de vous dire qu'ils sont dignes de votre bienveillance.

R. VI, p. 17.

1210. — MURAT A BONAPARTE

17 pluviôse an XII (7 février 1804).

Au Premier Consul.

L'article 6 de l'arrêté du Gouvernement, relatif à la formation d'une garde municipale pour la ville de Paris, est ainsi conçu. « Nul ne peut être admis dans la garde municipale de Paris, s'il n'est âgé de plus de trente ans et de moins de quarante-cinq... s'il n'a fait cinq campagnes pendant la guerre de la liberté... s'il ne sait lire et écrire et s'il ne prend l'engagement de servir pendant dix ans dans la dite garde. » Si les dispositions de cet article sont rigoureusement

observées, les régiments de la garde de Paris ne seront complétés que très difficilement, et si on réussit à remplir les cadres, ils seront composés en majorité d'hommes mariés, établis à Paris. Liés par des relations de famille et d'affection aux habitants de la ville, en un mot faisant eux-mêmes partie du peuple, et ne pouvant avoir un esprit différent de l'esprit répandu dans la capitale, jamais on ne pourrait compter sur eux contre des mouvements populaires. Cet inconvénient est le même que présentait l'organisation des gardes françaises et qui fut si funeste à l'ancien Gouvernement.

J'ai l'honneur de vous proposer, citoyen Premier Consul, d'ordonner la formation de la garde parisienne sur le même pied que celle des régiments de ligne, et de la compléter en y admettant des conscrits tirés des départements. Vous aurez alors des corps capables de faire le même service que tous les autres, distingués seulement par cette circonstance qu'étant soldés par la ville de Paris, ils en feront habituellement le service.

Il sera toujours nécessaire de les soumettre à une discipline sévère et peut-être sera-t-il utile de les faire sortir quelquefois de la capitale, pour leur donner un esprit plus militaire, et rompre les habitudes que ne peut manquer d'engendrer un séjour non interrompu dans une grande ville.

R. VI, p. 18.

1211. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

21 pluviôse an XII (11 février 1804).

Permettez-moi, citoyen ministre, de réclamer votre bienfaisance, je dirais presque votre humanité, en faveur d'un officier polonais qui sert la France depuis dix ans et qui va se trouver réduit au désespoir, si le Gouvernement ne lui accorde quelque moyen d'existence. Ce qu'il demande comme une grâce, il serait en droit de le demander comme un acte de justice; sa démission qu'on lui oppose fut nécessitée par l'état de sa santé, et quand elle aurait été volontaire, la générosité ne permettrait pas de laisser périr de misère un homme qui a bien servi notre pays. Je vous prie, avec le plus vif intérêt, de comprendre le citoyen Albert Turski au nombre des officiers de sa nation envoyés à Chalons-sur-Marne ou de lui accorder quelque emploi qui assure son existence.

J'ai passé hier et avant-hier, citoyen ministre, la revue des régi-

ments en garnison à Versailles et à Saint-Germain. Je me suis attaché particulièrement à connaître les besoins de ces corps. J'ai l'honneur de vous transmettre les notes et les états qui m'ont été fournis, et j'appelle toute votre sollicitude en faveur de ces troupes qu'un bon esprit anime, et qui manquent encore de beaucoup de choses pour être en état d'entrer en campagne avec toute leur force. Je vous prie de leur accorder tous les moyens dont vous pourrez disposer, afin que chaque régiment de cavalerie puisse avoir en état d'activité le plus grand nombre d'hommes. Le Premier Consul m'a exprimé que c'était là son intention, je ne doute pas de tout votre zèle à remplir ses vues. Je sais avec quel intérêt vous vous occupez du bien-être et de la bonne organisation des troupes.

R. VI, p. 18 et 19.

1212. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

21 pluviôse an XII (11 février 1804).

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen ministre, une note sur les services de Delamé, dragon réformé du 14e régiment, légionnaire d'honneur. Cet homme se conduisit avec la plus grande bravoure à Aboukir; il me donna des preuves de son dévouement lorsque je fus blessé. Je désire que vous veuillez lui accorder une place d'officier dans les vétérans à Clermont, ou que vous lui fassiez ressentir de toute autre manière les effets de la bienveillance que je lui conserve. Ce sera m'obliger très particulièrement. J'apprendrai avec beaucoup de reconnaissance que vous ayez eu la bonté de vous occuper de lui et que vous ayez fait quelque chose en sa faveur, vous m'acquitterez d'une sorte de dette envers un brave.

R. VI, p. 20.

1213. — MURAT A L'ORDONNATEUR DUBRETON

24 pluviôse an XII (14 février 1804).

Au citoyen Dubreton,
commissaire ordonnateur de la 1re division militaire.

Je n'ai jamais eu occasion de me plaindre de vous, citoyen ordonnateur, et il ne m'est jamais venu dans l'idée que vous pus-

siez refuser de correspondre avec moi. Il n'est pas dans mon intention que vous changiez le cours de votre correspondance avec le chef de l'état-major, sur tous les détails du service, mais je désire être instruit directement, soit par des informations particulières, soit par des tableaux réguliers et périodiques, de toutes les opérations administratives de quelque importance qui auront lieu dans l'étendue de la 1re division militaire. Je me ferai un plaisir d'appuyer et de favoriser de tout mon pouvoir les dispositions jugées utiles; et je veux être toujours en état de rendre compte au Premier Consul, quand il le demandera, de tout ce qui peut intéresser les troupes sous mes ordres. J'ai une entière confiance dans votre zèle à seconder mes vues à cet égard, et rien ne me sera plus agréable que de vous rendre justice en faisant remarquer au Premier Consul, l'activité, la sagesse et la régularité de votre administration.

R. VI, p. 20.

1214. — MURAT AUX OFFICIERS SUPÉRIEURS ET CAPITAINES DU 3e RÉGIMENT DE CUIRASSIERS, A SAINT-GERMAIN [1]

24 pluviôse an XII (14 février 1804).

J'ai fait part au Premier Consul, citoyens commandants et capitaines, de la lettre que vous m'avez adressée le 7 pluviôse, il a vu avec plaisir les sentiments que vous exprimez en faveur de votre colonel, ils font votre éloge comme le sien; il n'appartient qu'à de dignes officiers de sentir vivement le mérite d'un digne chef et de s'attacher fortement à lui comme vous êtes attachés au vôtre.

Vous dites que le colonel Préval a sacrifié une partie de son avoir pour recréer le régiment en l'an IX et en l'an X. Le Premier Consul désire connaître le détail des sacrifices dont vous parlez et leur étendue, je vous prie de m'envoyer à ce sujet les renseignements les plus amples et les plus prompts, ils sont nécessaires pour

[1] Le général THIÉBAULT écrit dans ses *Mémoires*, III, p. 319. « ... J'allai passer à Saint-Germain la revue du 3e cuirassiers, revue pour moi d'un véritable intérêt, qui fut d'entière approbation et qui ne pouvait être que cela, avec un régiment qui par sa tenue, sa discipline, son instruction, l'esprit dont il était animé, le choix des hommes, était un corps d'élite, un corps modèle dans toute la force du terme... Préval avait préféré en 1800 le commandement de ce régiment au grade de général de brigade, grade qui deux fois lui avait été offert... Il avait eu à orgueil de faire d'un régiment sans célébrité et fort mal tenu le plus beau régiment de cuirassiers... Il ne lui en revint que de se faire devancer par des égaux qui ne l'étaient que de grade... en somme, il ne se fit que des ennemis. »

que le Gouvernement puisse rendre une entière justice au colonel Préval. Quant aux besoins actuels de votre corps, le Premier Consul donnera des ordres pour qu'il y soit pourvu.

Comptez dans toutes les occasions, citoyens commandants et capitaines, sur toute ma sollicitude pour ce qui intéressera le 3e régiment de cuirassiers, et recevez l'assurance de mes sentiments d'estime.

R. VI, p. 20.

1215. — RÉAL A MURAT

Paris, le 24 pluviôse de l'an XII de la République (14 février 1804).

Le Conseiller d'État, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République, au général Murat, gouverneur de Paris.

Général,

C'est de l'ordre exprès du Premier Consul que j'ai donné celui de faire arrêter le général Damas [1].

Puisque le C. Laborde va causer avec lui, il sera bon qu'il lui demande s'il est à sa connaissance que Pichegru entretienne d'Angleterre à Paris quelque correspondance.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Réal.

D. 91. 1 *bis*.

1216. — CAULAINCOURT A MURAT

Ce 25 pluviôse (an XII) 10 h. du matin (15 février 1804).

Mon général,

L'intention du Premier Consul est que vous fassiez arrêter sur le champ tous les aides de camp du général Moreau [2], ainsi qu'un

[1] Le général François-Étienne Damas avait été en Égypte chef de l'état-major général de Kléber et promu par celui-ci au grade de général de division. Renvoyé en France par le général Menou, il n'avait pu, malgré la protection de Murat (*Lettre de Murat à Bonaparte*. Milan, 21 thermidor an XI, n° 677), obtenir d'être employé par Bonaparte. Soupçonné d'être compromis dans la conspiration de Moreau, il venait d'être arrêté et conduit à la prison de l'Abbaye.

[2] Le général Moreau venait lui-même d'être arrêté et conduit au Temple. Un sénatus-consulte du 8 ventôse suspendit les fonctions du jury pendant

chef de brigade appelé Lédé et que vous fassiez saisir tous leurs papiers.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect.

CAULAINCOURT,
aide de camp du Premier Consul.

D. 91. 2.

1217. — RÉAL A MURAT

Paris, le 26 pluviôse de l'an XII de la République
(16 février 1804).

GÉNÉRAL,

Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour faire arrêter de suite le secrétaire du général Moreau et de le faire mettre au secret.

Cette arrestation est de la plus haute importance.

Si ce secrétaire est le même que celui dont Moreau se servait, il y a un an, il s'appelle *Fresnière* [1].

J'ai l'honneur de vous saluer.

RÉAL.

D. 91. 2 *bis*.

1218. — MURAT A BONAPARTE

27 pluviôse an XII (17 février 1804).

Au Premier Consul.

J'ai l'honneur de vous présenter une pétition de madame Guiraudet, veuve du préfet de la Côte d'Or; son mari a rempli avec

l'an XII et l'an XIII pour les crimes de trahison et d'attentat contre le Premier Consul, et conformément à une loi du 23 floréal an X, une cour de justice criminelle et spéciale fut créée. Les débats du procès de Moreau ouverts le 8 prairial an XII furent clos le 21. Moreau condamné à 2 ans de prison, puis, par commutation de peine, au bannissement, se retira aux États-Unis. (Voir Commandant Ernest PICARD, *Bonaparte et Moreau*, Paris, Plon-Nourrit, 1905. In-8°.)

[1] Le chef d'escadron qui s'était présenté le 25 pluviôse, rue d'Anjou Saint-Honoré, au domicile de Moreau, ne l'avait pas trouvé, car le général était dans sa propriété de Grosbois. Le secrétaire Fresnière n'était à ce moment l'objet d'aucune poursuite, il assista sans être inquiété à la perquisition qui eut lieu et à la saisie des papiers, et il eut le temps de se mettre en sûreté avant que le mandat d'amener fût lancé par Réal.

zèle des fonctions importantes; il était dévoué à votre Gouvernement; elle est malheureuse et pauvre; je suis persuadé qu'elle n'aura pas invoqué vainement votre bienfaisance.

R. VI, p. 21.

1219. — ORDRE DU JOUR DE MURAT

27 pluviôse an XII (17 février 1804).

Soldats, cinquante brigands, reste impur de la guerre civile, que le gouvernement anglais tenait en réserve pendant la paix, parce qu'il méditait de nouveau le crime qui avait échoué au 3 nivôse, ont débarqué par petits pelotons et de nuit, sur la falaise de Biville; ils ont pénétré jusque dans la capitale : Georges et le général Pichegru étaient à leur tête. Leur arrivée avait été provoquée par un homme qui compte encore dans nos rangs, par le général Moreau, qui fut mis, hier, aux mains de la justice nationale.

Leur projet, après avoir assassiné le Premier Consul, était de livrer la France aux horreurs de la guerre civile et aux terribles convulsions de la contre-révolution.

Les camps de Boulogne, de Montreuil, de Bruges, de Saintes, de Toulon et de Brest, les armées d'Italie, de Hanovre et de Hollande auraient cessé de commander la paix : notre gloire périssait avec la liberté.

Mais tous ces complots ont échoué, dix de ces brigands sont arrêtés; l'ex-général Lajolais, l'entremetteur de cette infernale trame, est aux fers; la police est sur les traces de Georges et de Pichegru [1].

Un nouveau débarquement de vingt de ces brigands doit avoir lieu; les embuscades sont dressées; ils seront arrêtés.

Dans cette circonstance, si affligeante pour le cœur du Premier Consul, nous, soldats de la patrie, nous serons les premiers à lui faire un bouclier de nos corps, et nous vaincrons autour de lui les ennemis de la France et les siens.

R. VI, p. 26.

---

[1] « A cause du ton dans lequel cet ordre du jour est écrit, dit une note de Fauriel, il fut attribué au Premier Consul lui-même ». (Cf. Claude Fauriel, *Les derniers jours du Consulat. Manuscrit publié par Lud. Lalanne*. Paris, C. Lévy, 1886. In-8°, p. 208.) Publié par les journaux dès le lendemain de son affichage, cet ordre du jour ne fut inséré que le 2 ventôse dans le *Moniteur*. Il figure dans la *Correspondance de Murat*, publiée par M. A. Lumbroso, n° CXIV.

1220. — MURAT AU GÉNÉRAL AMBERT

27 pluviôse an XII (17 février 1804).

Au général de division Ambert[1].

Je vois avec plaisir, mon cher général, que vous soyez rendu à Rochefort, et que vous vous disposiez à partir prochainement pour votre destination; mais je suis faché que vous paraissiez croire que le Premier Consul est prévenu contre vous. J'ignore si on a cherché à vous nuire dans son esprit; mais vous devez être certain qu'on n'y a pas réussi. La mission que vous allez remplir n'est pas une mission d'épreuve, mais une mission de confiance. Le Gouvernement ne vous l'aurait pas donnée, s'il ne comptait sur tout votre zèle et sur tout votre dévouement. Partez sans inquiétude : je souhaite que la paix vous permette bientôt de rentrer en France, et j'espère avoir à vous féliciter de vos succès.

Soyez persuadé, mon cher général, que votre famille peut compter sur moi, pendant votre absence, pour tous les services qui dépendront de moi.

R. VI, p. 21.

1221. — MURAT A BONAPARTE

28 pluviôse an XII (18 février 1804).

Au Premier Consul.

Vous avez bien voulu m'annoncer, hier, que le quartier général de la 20e division militaire établi à Périgueux, serait transféré à Cahors, chef-lieu du département du Lot, et vous m'avez autorisé à vous remettre une note à ce sujet. J'ai l'honneur de vous rappeler cette détermination en vous priant de donner des ordres pour qu'elle soit exécutée. Elle m'intéresse parce qu'elle présente un

[1] S'il faut croire des notes laissées par le général Ambert et publiées par son fils (Gal Ambert. *Les généraux de la Révolution*, 1792-1804. *Portraits militaires*. — Paris, Bloud et Barral (s. d.). In-8°, p. 333), il connaissait intimement Moreau et Pichegru, avait su leurs intrigues et même avait été prévenu par un de ses aides-de-camp d'un projet d'enlèvement du Premier Consul. Malgré les instances de Murat, il n'avait pas voulu révéler le nom de cet officier et « le Premier Consul avait été mécontent de ce qu'il nommait des scrupules enfantins. » De ce jour-là, le général Ambert tomba dans une complète disgrâce.

avantage pour un pays auquel je suis attaché ; mais surtout, parce qu'elle placera le centre de l'autorité militaire de la division, dans une ville dont les habitants sont entièrement dévoués à votre Gouvernement.

R. VI, p. 21.

1222. — RÉAL A MURAT

Paris, le 28 pluviôse an XII de la République (18 février 1804).

GÉNÉRAL,

J'ai reçu votre lettre de ce jour relative à l'adjudant-commandant Ramel [1], j'ai lieu de croire d'après son interrogatoire qu'il n'avait pas connaissance que Pichegru fût ici et qu'il n'avait aucune

[1] Jean-Pierre Ramel, né à Cahors, le 6 octobre 1768, frère de Pierre Ramel, général et législateur guillotiné en 1793, était adjudant général en 1792, et commandait au moment du 18 fructidor la garde du Corps législatif. Déporté à la Guyane, il s'en évada en compagnie de Barthélemy, Pichegru, Dossonville, Aubry, Delarue, Tellier et Willot, le 3 juin 1798, il gagna la colonie hollandaise de Surinam, de là l'Angleterre et l'Allemagne où il publia le récit de ses aventures. Rentré en France après le 18 brumaire il avait été envoyé à Saint-Domingue le 16 août 1802 et en était revenu blessé le 18 mars 1803.

Le 15 vendémiaire an XII, Murat écrivait à Berthier, ministre de la Guerre. (N° 1222 *bis*.)

« L'adjudant commandant Ramel qui a été employé dans l'expédition de Saint-Domingue et qui a eu un bras cassé en combattant contre les rebelles dans cette colonie, vient de m'écrire qu'il est guéri de sa blessure et m'exprime le désir d'être employé contre l'Angleterre. Je ne puis qu'applaudir aux sentiments qui l'animent et vous inviter à lui assigner un poste dans l'un des camps qui viennent de se former sur nos côtes. Je vous présente cette demande, citoyen ministre, avec l'intérêt que doit m'inspirer un compatriote et un militaire qui vient de donner des preuves de sa bravoure et de son dévouement au gouvernement. »

Deux mois plus tard, Murat écrivait de nouveau au ministre de la Guerre... Paris, le 14 frimaire an XII. (N° 1222 *ter*.)

« J'ai l'honneur de vous demander une destination, citoyen ministre, pour l'adjudant-commandant Ramel, revenu de Saint-Domingue, à cause d'une blessure grave. Vous me répondites que vous saisiriez la première occasion de l'employer. En attendant que vous puissiez réaliser cette promesse, je vous prie de bien vouloir donner des ordres pour qu'il puisse toucher son traitement à Cahors, où il fixera sa résidence. Cet officier, qui a très peu de fortune et dont la blessure n'est pas encore guérie, s'est rendu à Paris pour obtenir une décision de vous sur son sort, n'ayant reçu aucun ordre ni aucun avis depuis le 1er vendémiaire an XII, époque où il a cessé d'être payé de ses appointements. La demande que je vous adresse en sa faveur me paraît trop

relation avec le général Moreau; il parait d'ailleurs que s'il a vu quelquefois Dossonville, il n'était point lié avec lui et qu'il ignorait ses intrigues. L'intérêt que vous prenez à cet officier, et ses blessures qui exigent des soins particuliers et qu'il n'aurait pu se procurer en prison, m'ont déterminé à ordonner sa liberté provisoire.

J'ai l'honneur de vous saluer.

RÉAL.

D. 91. 3.

1223. — MURAT A FOURCROY

28 pluviôse an XII (18 février 1804).

Au conseiller d'État Fourcroy,
chargé de la direction de l'Instruction publique.

Le Premier Consul a bien voulu accorder sur ma demande, citoyen conseiller d'État, une place au Prytanée, en faveur du fils du citoyen Lagarde, maire de la ville de Cahors[1]. Je suis informé que dans l'arrêté de nomination, on a donné à cet élève le nom de Pierre Lagarde, tandis qu'il se nomme réellement Jean-François-Marie Lagarde; je vous serais très obligé si vous vouliez bien faire rectifier cette erreur et empêcher qu'elle ne devienne préjudiciable à celui qu'elle intéresse.

Vous avez eu la bonté d'écrire au maire de Cahors pour lui demander dans quel lycée il désirait que son fils fût placé; son vœu est que cet enfant puisse venir à Paris, et je souhaite que vous puissiez lui accorder cette faveur. S'il est impossible qu'il l'obtienne, je vous prie de l'envoyer au lycée de Toulouse.

juste pour ne pas espérer que vous voudrez bien y accéder. *(Archives administratives de la Guerre.)*

Les anciennes relations de Ramel avec Moreau, Pichegru et les autres conspirateurs venaient de le faire suspecter et arrêter. Grâce aux démarches de Murat, il fut relâché et il se retira à Cahors, mais Bonaparte refusa pendant longtemps de l'employer. En 1814, nommé par le roi maréchal de camp, il fut assassiné à Toulouse le 15 août 1815 (Cf. Ernest DAUDET, *La Terreur blanche, épisodes et souvenirs de* 1815. Paris, Hachette, 1906. In-16).

[1] François Lagarde, né en 1763, négociant à Cahors, officier municipal de cette ville pendant la Révolution. Député en l'an VII aux Cinq-Cents, puis maire de Cahors. Le *Dictionnaire des Parlementaires* dit à tort qu'il fut mêlé aux guerres de Vendée et qu'il émigra. En 1811, il fut créé baron de l'Empire et mourut en 1815. Le fils de Lagarde dont il est ici question devint page du roi Murat, puis préfet. (Note de M. Paumès, professeur au lycée de Cahors.)

Je vous fais la même demande en faveur du citoyen George Richard, fils du citoyen Richard, adjoint à la mairie de Cahors, en faveur duquel j'ai demandé une place au Premier Consul. Ces deux jeunes gens ayant été jusqu'ici élevés ensemble, leurs parents désirent qu'ils ne soient pas séparés. Si la nomination du citoyen George Richard n'était pas faite, voudriez-vous bien rappeler au Premier Consul, dans votre premier travail, la demande que je lui ai adressée.

R. VI, p. 23.

1224. — MURAT A RÉAL

29 pluviôse an XII (19 février 1804).

Au conseiller d'État Réal.

Je vous adresse, citoyen conseiller d'État, un rapport relatif à un chasseur du 4e régiment d'infanterie légère qui a été envoyé à la prison de Montaigu. J'ai pensé que vous pourriez juger convenable de lui faire subir un interrogatoire, et que vous pourriez tirer de ses réponses quelque lumière utile, en lui faisant nommer les hommes avec qui il a eu des relations, qui lui ont inspiré et qui ont entretenu en lui le mauvais esprit dont il s'est montré animé.

Je joins à ma lettre deux notes qui m'ont été remises, l'une relative à Querelle, l'autre faisant mention d'une fabrication de quelque tonneau ou machine à poudre chez un nommé Bergeret, serrurier, cloître Nicolas. Je laisse à votre sagesse et à votre zèle le soin d'en faire l'usage le plus convenable.

R. VI, p. 22.

1225. — BONAPARTE A MURAT

Paris, le 29 pluviôse an XII de la République française (19 février 1804).

Citoyen gouverneur de Paris, j'avais donné ordre que l'on arrêtât le nommé Coussaud, ancien adjudant-commandant. Il demeure rue de Belle Chasse, n° 224.

BONAPARTE.

Archives du prince Murat. D. 414. 2.

1226. — MURAT A Mgr ROUSSEAU

29 pluviôse an XII (19 février 1804).

A monsieur l'évêque de Coutance[1].

L'expression touchante de vos sentiments, à l'occasion du nouveau complot qui a menacé la patrie, est bien digne d'un prélat révéré pour ses éminentes vertus. On ne peut que reconnaître à ce langage le pontife d'un Dieu protecteur des peuples et des chefs qui les gouvernent avec sagesse.

J'ai cru devoir faire connaître au Premier Consul la lettre que vous m'avez adressée; il n'a pu la lire sans une émotion profonde. Je crois devoir la faire connaître à la France entière[2]. Quoi de plus propre à rassurer la nation alarmée par les efforts du crime, que de voir se réunir autour de son magistrat suprême le courage des soldats qui jurent de mourir[3], s'il le faut, pour le défendre, et le saint zèle des ministres sacrés qui invoquent pour sa conservation la protection toujours efficace du Tout-Puissant?

R. VI, p 22.

1227. — MURAT A LACÉPÈDE

30 pluviôse an XII (20 février 1804).

Au sénateur Lacépède, Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de vous transmettre, citoyen Grand Chancelier, l'état des services du chef de bataillon Blavet, actuellement commandant d'armes à Monaco. Il présente plusieurs titres brillants à la bienveillance du Gouvernement, et à l'estime des membres

[1] Claude-Louis Rousseau, nommé évêque de Coutances le 25 avril 1802, succéda au fameux abbé Bernier sur le siège épiscopal d'Orléans le 3 août 1807; mort le 6 octobre 1810.

[2] Le Premier Consul fit insérer dans le *Moniteur,* à partir du 2 ventôse, les adresses que lui adressaient les commandants militaires, le clergé, les villes, etc., pour le féliciter d'avoir échappé à la Conspiration.

[3] M. A Lumbroso (*Correspondance de Murat*, n° CXV) publie une lettre de Murat, tirée de la bibliothèque de S. M. le roi d'Italie (Autog. B. 16) dans laquelle il fait part au Premier Consul d'une démarche faite auprès de lui par les colonels et officiers supérieurs de la garnison de Paris pour qu'il assure le chef de l'État de leur dévouement.

de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur. Je le crois digne de faire partie de cette Légion ; je ne doute pas que vous faire connaître ses droits ne suffise pour lui assurer tout votre intérêt.

R. VI, p. 24.

1228. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

1er ventôse an XII (21 février 1804).

L'adjudant-commandant Humbert m'a écrit, citoyen ministre, que l'état de sa santé ne lui permettait pas de rester en Italie, et m'a exprimé le désir d'être employé sous mes ordres dans la première division militaire. Je verrais avec intérêt que cette demande soit accueillie par vous, j'ai eu l'honneur d'en parler au Premier Consul, qui m'a donné, en votre présence, une réponse favorable. Je vous serais obligé de lui demander une décision formelle et de donner des ordres en conséquence.

R. VI, p. 23.

1229. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

1er ventôse an XII (21 février 1804).

Vous m'avez demandé, citoyen ministre, l'état des sommes nécessaires pour les frais de mes bureaux, ceux de l'état-major général de la division, et ceux de la place.

Les dépenses de l'état-major général se portaient avant la création de la place de gouverneur de Paris, à la somme de quatre mille six cents francs, celles de l'état-major de la place à deux mille quatre cent soixante. J'estime que les frais des bureaux du Gouvernement de Paris comprenant les impressions, le chauffage, la police militaire, etc., doivent être évalués à huit mille francs, et le Premier Consul m'a dit vous avoir déjà autorisé à m'attribuer cette somme.

J'ai l'honneur de vous proposer, en conséquence, citoyen ministre, de fixer à quatorze mille francs par mois, tant pour le gouvernement de Paris que pour les deux états-majors, la somme destinée aux dépenses des bureaux, chauffage, impressions, police militaire, surveillance et autres frais imprévus ; j'espère que vous voudrez bien prendre à cet égard une prompte détermination,

afin que je puisse régler, d'après ce que vous aurez décidé, l'organisation que j'ai à faire, et qui peut-être a déjà été trop retardée [1].

R. VI, p. 23.

1230. — MURAT A L'ADJUDANT-COMMANDANT BORREL

2 ventôse an XII (22 février 1804).

A l'adjudant-commandant Borrel,
commandant les subdivisions du Loiret et d'Eure-et-Loir.

Les sentiments que vous m'exprimez en votre nom et au nom des officiers de la garnison d'Orléans, citoyen commandant, sont ceux qui doivent animer tous les Français et surtout tous les militaires, si essentiellement liés de gloire et d'intérêt à la conservation du chef de l'État et au maintien du Gouvernement actuel.

Je me ferai un plaisir de communiquer votre lettre au Premier Consul. C'est à notre attachement à le dédommager des affections pénibles que lui font éprouver les odieuses trames des ennemis de la France.

R. VI, p. 25.

1231. — MURAT AU PAYEUR JEHANNOT

2 ventôse an XII (22 février 1804).

Au payeur général de la première division militaire.

Je reçois, citoyen payeur, votre lettre du 2 de ce mois. J'ai pressenti comme vous que les dispositions de l'article 3 de l'arrêté des Consuls, relatives au traitement dont je dois jouir comme

[1] Berthier à Murat. — Paris, 5 ventôse an XII (25 février 1804) : « Je vous préviens, citoyen général, que sur la demande que j'ai faite au Premier Consul d'accorder pour les frais de vos bureaux, pour ceux de l'État-major de la place et de la 1re division, commis, impressions, chauffage et frais de toute espèce, une somme de quatorze mille francs, le Premier Consul n'a accordé que celle de douze mille... Je vous ferai passer lundi la copie de mon rapport et de la décision du Premier Consul. Vous pouvez faire en attendant votre travail d'organisation sur le pied de douze mille francs par mois. » (Archives du prince Murat. D. 80. 6.) — Le 26 ventôse an XII, Berthier annonçait en outre à Murat que ces frais de bureau lui seraient payés à compter du jour de sa nomination au gouvernement de Paris. (D. 80. 9.)

général en chef, gouverneur de Paris, pouvaient laisser quelques doutes sur le double traitement que j'ai touché pour le mois de pluviôse. Je vais demander une explication précise au ministre de la Guerre [1], et s'il décide que je ne puis pas cumuler deux traitements, alors vous retiendrez sur mes appointements de ventôse l'excédent de ceux que vous m'avez acquittés pour pluviôse.

R. VI, p. 25.

1232. — MURAT AU COLONEL MAUPETIT [2]

2 ventôse an XII (22 février 1804.)

Au citoyen Maupetit, colonel du 9e régiment de dragons.

J'ai mis sous les yeux du Premier Consul, citoyen colonel, la lettre que vous m'avez adressée ; il y a reconnu avec satisfaction les nobles sentiments qu'a toujours montrés le 9e régiment de dragons, dignement exprimés par un chef qui a toute son estime.

Je me ferai un plaisir, dans toutes les occasions, d'être auprès du Gouvernement, votre interprète et celui du corps distingué que vous commandez.

R. VI, p. 25.

1233. — MURAT A BONAPARTE

2 ventôse an XII (22 février 1804.)

Au Premier Consul.

Le conseil d'administration du 1er régiment de cuirassiers vous demande une place au Prytanée pour le fils du capitaine adjudant major Schwartz, décédé il y a peu de jours, et une pension en faveur de la veuve. Les services de ce militaire me paraissent dignes de concilier votre intérêt à son fils et à une malheureuse femme qu'il laisse sans ressources.

R. VI, p. 26.

---

[1] Le 30 thermidor an XII seulement (18 août 1804) le ministre de la Guerre écrivait à Murat : « L'Empereur a décidé le 25 de ce mois que vous jouiriez du traitement de général en chef, cumulativement avec celui que vous recevez comme gouverneur de Paris. » (Archives du prince Murat. D. 80. 13.)

[2] Pierre-Honoré-Anne Maupetit, colonel du 9e régiment de dragons depuis le 30 août 1802, général de brigade le 30 décembre 1806.

1234 — MURAT A BONAPARTE

2 ventôse an XII (22 février 1804).

Vous venez d'admettre dans votre garde le chef d'escadron Jolivet, sortant du 14e régiment de dragons. Le colonel Lafon-Blaniac[1], qui commande ce régiment, désire que vous veuillez nommer à la place du brave chef d'escadron Jolivet, le capitaine Nicolas, du 1er régiment de hussards. Cet officier fut fait capitaine par vous sur le champ de bataille en Italie. Il n'a cessé depuis de se montrer digne de l'estime de ses généraux, de ses chefs et de ses camarades. Je suis persuadé que vous aimerez cette occasion de récompenser un militaire distingué et de donner en même temps un témoignage de bienveillance au colonel Lafon-Blaniac, en lui accordant un officier qui a son attachement et sa confiance.

R. VI, p, 24.

1235. — MURAT AU COLONEL LAFON-BLANIAC

3 ventôse an XII (23 février 1804).

Au citoyen Lafon Blaniac, colonel du 14e régiment de dragons.

Les sentiments du 14e régiment de dragons ne pouvaient être plus dignement et plus noblement exprimés qu'ils ne le sont dans votre lettre, citoyen colonel; le Premier Consul, à qui j'en ai fait part, me charge de vous faire connaître sa satisfaction et sa sensibilité. Les dangers dont les ennemis de la France cherchent à l'environner, ne sauraient lui imprimer aucune crainte; mais il attache le plus grand prix aux témoignages d'affection que lui donnent, dans cette circonstance, un brave régiment et un chef qui a toute son estime.

R. VI, p 27.

---

[1] Guillaume-Joseph-Nicolas Lafon-Blaniac, colonel du 14e régiment de dragons le 14 germinal an IX (3 avril 1801), général de brigade le 12 septembre 1806, général de division le 25 novembre 1813. Lafon-Blaniac « un simple héros » suivant M. Frédéric Masson, s'était toujours montré d'un attachement à toute épreuve envers Bonaparte. « On ose exciter, écrivait-il dès le 7 avril 1802 au préfet de Maine-et-Loire, des soldats de l'armée d'Italie et d'Orient à se révolter contre le consul Bonaparte, leur ancien général. Ayant pendant plusieurs campagnes servi sous cet homme qui fait honneur à l'homme, ils ont été plus à portée de le connaître, il a tout leur amour et tout leur dévouement comme ils ont son estime. » (Menuau. *Historique du 14e régiment de dragons*, p. 166.). Murat fit agréer à Joseph Bonaparte le colonel Lafon-Blaniac comme écuyer et celui-ci l'emmena à Naples en cette qualité.

1236. — MURAT A PHILIBERT

3 ventôse an XII (23 février 1804).

Au citoyen Philibert.

Je ne puis qu'applaudir, citoyen, au zèle qui vous a inspiré le projet d'une garde nouvelle pour le Premier Consul; mais je ne crois pas cet établissement nécessaire. Sa garde actuelle ne forme autour de lui qu'une famille et garantit sa sûreté. Le Premier Consul ne consentirait jamais à des mesures qui sembleraient déceler des craintes qu'il n'éprouve pas.

R. VI, p. 27.

1237. — MURAT A FROCHOT

4 ventôse an XII (24 février 1804).

Au préfet du département de la Seine.

En vous faisant connaître, citoyen préfet, le mauvais état des postes où la garde municipale fait son service, j'avais entièrement compté sur votre empressement à ordonner toutes les réparations et toutes les améliorations possibles. Je sais que pour obtenir tout le bien qui dépend de votre autorité, il suffit de vous l'indiquer.

Les détails que renferme votre lettre me garantissent que bientôt les soldats trouveront partout l'ordre et le bien-être qui doivent rendre leur service plus exact et moins pénible. Recevez les remerciements que je m'empresse de vous adresser, en leur nom et au mien, pour tous les soins que vous avez bien voulu vous donner.

R. VI, p. 28.

1238. — MURAT A BONAPARTE

4 ventôse an XII (27 février 1804).

Au Premier Consul.

Le citoyen Raynal, du département du Lot, qui a montré beaucoup de zèle et de talent dans la carrière de l'instruction publique, aspire à être nommé proviseur du lycée de Bourges, où

il professe les belles-lettres depuis huit ans. Si vous avez déjà disposé de cet emploi, comme le citoyen Raynal paraît le craindre, permettez-moi de vous demander pour lui la même place à Limoges ou dans tout autre lycée.

R. I, p. 27.

1239. — MURAT A BONAPARTE

4 ventôse an XII (27 février 1804).

Au Premier Consul.

Permettez-moi de mettre sous vos yeux, une lettre qui m'a été adressée par le citoyen Reynier [1], frère du général de ce nom; il a rempli en Égypte des fonctions importantes avec beaucoup de zèle et de dévouement. Je le crois digne de quelque témoignage de votre bienveillance.

R. VI, p. 27.

1240. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

4 ventôse an XII (24 février 1804).

J'ai l'honneur de vous transmettre, citoyen ministre, une lettre que je reçois du général de division Milhaud. Vous y remarquerez les témoignages honorables qu'il rend des bons services, de la bravoure et des talents du citoyen Laborie, chef de bataillon du 29e régiment de ligne [2], je me joins à lui pour vous demander de l'avancement en faveur de cet officier que j'ai toujours connu sous les rapports les plus estimables, et à qui je porte un intérêt d'autant plus particulier qu'il est mon compatriote. Je vous serais très reconnaissant de faire connaître ses titres au Premier Consul et de proposer sa promotion à une place de major, ou au grade de colonel.

R. VI, p. 27.

---

[1] Jean-Louis-Antoine Reynier, naturaliste, né le 25 juillet 1762, nommé en 1798 à un emploi dans l'administration de l'Armée d'Égypte, et après le retour de Bonaparte, directeur général des Finances. Revenu en France, il était tombé en disgrâce avec son frère; il fut plus tard employé par le roi Joseph dans le royaume de Naples et Murat le nomma directeur général des Postes et directeur du service forestier.

[2] Chef de bataillon le 21 fructidor an VIII.

1241. — MURAT AU GÉNÉRAL VERDIER

4 ventôse an XII (24 mars 1804).

Au général Verdier, commandant les troupes françaises stationnées dans le royaume d'Étrurie.

J'ai reçu, mon cher général, votre lettre du 16 pluviôse. Le ministre de la Guerre et le général Jourdan vous feront connaître les intentions du Gouvernement au sujet de la mesure que vous avez prise à l'égard des bâtiments neutres qui se trouvent dans le port de Livourne. Continuez à m'écrire et à m'informer de ce qui se passe en Étrurie. Étudiez surtout et faites-moi connaître l'esprit de habitants. Le Premier Consul compte sur vous pour diriger dans les circonstances actuelles l'opinion des troupes sous vos ordres, et pour prévenir qu'elle ne soit égarée par les faux rapports et les insinuations perfides de la malveillance. On sera, sans doute, étonné dans toute l'Europe de voir compromis dans des complots obscurs et de la nature la plus révoltante le nom d'un général célèbre et jusqu'ici estimé. Le Gouvernement français ne pouvait le croire lui-même; il n'a pu se déterminer à des mesures rigoureuses qu'à la dernière extrémité, et lorsque l'évidence des faits ne lui a plus permis de balancer. Chaque jour des adresses qui arrivent de toute part attestent l'indignation des soldats et celle de toutes les classes des citoyens. Les troupes françaises en Italie ne seront pas, sans doute, celles qui exprimeront avec le moins d'énergie, le dévouement au Premier Consul qui les distingue depuis si longtemps.

R. VI, p. 28.

1242. — MURAT A BELLUOMINI

4 ventôse an XII (24 février 1804).

Au citoyen Belluomini, Ancien de la République de Lucques.

J'ai appris avec beaucoup d'intérêt, citoyen, votre réélection au gouvernement de votre République. Ce témoignage honorable de l'estime de vos concitoyens est le prix de vos travaux et de votre zèle dans l'administration des affaires de l'État.

Je me féliciterai chaque fois que j'aurai occasion de donner quelques marques d'affection au pays de Lucques ainsi qu'à

un magistrat qui s'est montré toujours l'ami de la France, et qui m'a donné des preuves particulières de dévouement que je n'oublierai pas.

R. VI, p. 29.

1243. — MURAT AU COLONEL FITEAU

4 ventôse an XII (24 février 1804).

Au colonel Fiteau [1],
commandant le 3e régiment de dragons à Chantilly.

J'ai fait part au Premier Consul, citoyen colonel, des sentiment que vous m'exprimez dans votre lettre du 30 pluviôse, il y est infiniment sensible. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que vous veniez à Paris pour les lui témoigner de vive voix; il suffira que vous lui écriviez au nom de vos soldats et au vôtre, comme l'ont fait les autres colonels. Je me chargerai avec plaisir de lui remettre votre lettre. Il la distinguera comme venant d'un chef en qui il a une confiance particulière.

R. VI, p. 29.

1244. — MURAT A BONAPARTE

4 ventôse an XII (24 février 1804).

Au Premier Consul.

Une place de chef de bataillon est vacante au 69e régiment et vous est demandée par le colonel de ce corps, en faveur du capitaine Aubry. Cet officier a fait la guerre en Égypte, avec distinction, il est plein de zèle et de bravoure, il est ancien dans son grade. Vous avez annoncé depuis longtemps que vous lui accorderiez de l'avancement, j'ai l'honneur de le rappeler dans cette circonstance à votre intérêt et à votre bienveillance.

R. VI, p. 29.

1245. — MURAT A DUBOIS

4 ventôse an XII (24 février 1804).

Au conseiller d'État, préfet de police.

Le colonel Soulés, commandant les chasseurs de la garde des Consuls, vient de m'écrire, citoyen conseiller d'État, préfet de police,

[1] Chef de brigade du 3e régiment de dragons depuis le 1er vendémiaire an IX.

qu'il a été obligé de payer au citoyen Peltier, tenant une maison de prêt, rue Saint-Honoré N° 1373, une somme de 9 francs 14 pour retirer une capote militaire qu'un chasseur de son régiment avait mise en gage. Comme je ne pense pas que des prêteurs puissent se permettre de recevoir des effets bien reconnus pour appartenir à la République et non au soldat qui les engage, et comme il serait du plus dangereux exemple de tolérer un pareil abus, je désire, citoyen conseiller d'Etat, que vous jugiez convenable d'ordonner la restitution, par Peltier, des 9 fr. 14 qui lui ont été payés, sauf son recours contre le soldat. Je vous prie aussi de donner des ordres pour que, désormais, dans aucune maison de prêt, on ne puisse plus recevoir en gage des effets militaires, sous telles peines que vous jugerez applicables.

R. VI, p. 30.

1246. — MURAT AU COLONEL SOULÉS.

4 ventôse an XII (24 février 1804).

Au colonel Soulés,
commandant les chasseurs de la garde consulaire.

Les observations renfermées dans votre lettre du 30 pluviôse, citoyen colonel, sont pleines de sagesse. Je viens d'écrire au préfet de police, afin qu'il donne des ordres pour que désormais on ne puisse recevoir en gage, dans aucune maison de prêt, des effets militaires. Je l'invite en même temps à faire restituer les 9 fr. 14 que vous avez payés au nommé Peltier, sauf le recours de ce dernier contre le soldat, son débiteur.

R. VI, p. 30.

1247. — MURAT AU GÉNÉRAL SERVAN[1]

4 ventôse an XII (24 février 1804).

Au Président du Comité central des revues
et d'administration des troupes.

J'ai donné des ordres, citoyen président, pour qu'à l'avenir vous receviez régulièrement l'ordre du jour, et ce n'est que par

[1] Joseph Servan, né à Romans le 12 février 1741, colonel d'un des régiments de la garde soldée de Paris en 1790, maréchal de camp le 8 mai 1792, ministre de la Guerre, lieutenant-général le 25 septembre 1792; il avait été nommé sous le Consulat président du Conseil des Revues.

oubli qu'on ne vous a pas adressé celui du 27 pluviôse; au reste, je me suis empressé de faire connaître au Premier Consul les sentiments de dévouement que vous lui portez et vos félicitations sur les dangers auxquels il vient d'échapper. Je suis chargé de sa part de vous témoigner qu'il a été très sensible à cette marque d'attachement.

R. VI, p. 30.

1248. — MURAT AU MAJOR DELORT [1]

5 ventôse an XII (25 février 1804).

Au citoyen Delort, major du 9e régiment de dragons.

Le Premier Consul a lu avec satisfaction et avec sensibilité, citoyen major, la lettre que vous m'avez adressée. L'expression de vos sentiments contre les ennemis de la France et de votre dévouement au chef de l'État, est digne d'un officier, d'autant plus attaché à son pays qu'il a su le bien servir.

R. VI, p. 30.

1249. — MURAT AU COLONEL ROCMONT

5 ventôse an XII (25 février 1804).

Au colonel, directeur de l'artillerie et commandant d'armes au Havre.

C'est avec beaucoup de plaisir et d'intérêt, citoyen colonel, que je me suis rendu auprès du Premier Consul, l'interprète de vos sentiments; autant il redoute peu les complots de ses ennemis, autant il est sensible aux preuves d'attachement que lui donnent les militaires qu'il estime; il m'a chargé de vous dire qu'il avait toujours compté sur le vôtre et qu'il y mettait beaucoup de prix.

R. VI, p. 31.

1250. — MURAT AU COLONEL BARTHÉLEMY [2]

5 ventôse an XII (25 février 1804).

Au citoyen Barthélemy, colonel du 15e régiment de dragons.

L'expression de vos sentiments et de ceux du brave régiment que vous commandez a été reçue par le Premier Consul, citoyen

[1] Publiée par L. Stouff, *Essai sur le lieutenant général Bon Delort.* (*Revue bourguignonne,* 1905, t. XV, n. 2-3.)

[2] Barthélemy (Nicolas-Martin) était, depuis le 3 messidor an VII, chef de bri-

colonel, avec beaucoup de satisfaction et de sensibilité, il a toujours placé en vous la plus grande confiance. Si c'est dans les rangs des plus braves qu'il a ses amis les plus dévoués, sur qui peut-il mieux compter que sur vous et sur le 15e régiment de dragons?

R. VI, p. 31.

1251. — RÉAL A MURAT

Paris, 5 ventôse an XII (25 février 1804).

Le Conseiller d'État, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République, au général en chef Murat, gouverneur de Paris.

GÉNÉRAL,

La parade qui doit avoir lieu demain au Carrouzel vous paraîtra comme à moi devoir fixer l'attention des autorités chargées de veiller à la sûreté du chef de l'État.

La surveillance doit se porter et sur les scélérats complices de Georges, et sur une certaine classe de militaires que l'arrestation de Moreau a pu exaspérer [1].

Je crois pouvoir répondre, d'après les moyens que j'ai organisés, que s'il paraît un des compagnons de Georges sur la place du Carrouzel ou dans les Thuileries, il sera apperçu et saisi à l'instant même.

Quant aux militaires, mes données sont trop incertaines pour que je puisse me promettre le même succès, mais connaissant les moyens que vous réunissez sur cette partie, je m'en réfère à vos

gade du 15e régiment de dragons, en garnison à Versailles, il fut nommé général de brigade le 4 avril 1807.

[1] On trouve à ce sujet une curieuse lettre écrite, le 14 février 1804, au comte d'Antraigue par un correspondant anonyme. « On ignore et on ignorera, dit-il, les partisans qui sont jusque dans le ministère, jusqu'au Conseil d'État et dans le Sénat. On ignorera ceux qui sont dans les armées, mais si Moreau parle, ceux de la garde et garnison de Paris sont perdus, car il a bien fallu les lui faire connaître. Oh! pour ceux-là le danger est grand si Moreau est faible. *Mais la crainte qu'il ne le soit peut porter à des actes d'audace qui finissent Bonaparte*, il le sent et redouble de fureur et de vigilance, et pour cette fois, il a raison, le péril est grand. » (Léonce PINGAUD, *Un agent secret sous la Révolution et l'Empire. Le Comte d'Antraigues*. Paris. E. Plon-Nourrit et Cie, 1893. In-8°, p. 367.)

soins particuliers pour que les individus de cette classe qui vous seraient suspects, soient surveillés ou écartés.

Je vous prie, général, de donner des ordres pour que la troupe seconde au besoin les mouvements que mes agens seraient dans le cas de faire.

J'ai l'honneur de vous saluer.

RÉAL.

Archives du prince Murat. D. 91, 4.

1252. — ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL MURAT

5 ventôse an XII (25 février 1804.)

Il y aura parade demain 6 courant aux Tuileries à midi. La garnison fournira le 1er régiment des cuirassiers, le 4e régiment d'infanterie légère et le 18e régiment de ligne.

Le Premier Consul verra tous les conscrits de la garnison, ceux de Versailles, Saint-Germain, Saint-Denis, aussitôt qu'ils seront habillés. En conséquence, tous les chefs de corps donneront les ordres pour que l'habillement soit livré dans le courant de la semaine prochaine et ils feront connaître au général en chef gouverneur les motifs qui pourront s'opposer à l'exécution de cette disposition.

R. VI, p. 32.

1253. — MURAT A RÉAL[1]

5 ventôse an XII (25 février 1804).

Au conseiller d'État, Réal.

Je me suis assuré, citoyen conseiller d'État, par les informations les plus exactes, que ni dans la nuit du 29 au 30 pluviôse, ni à

[1] « Le 20 février 1804, il s'était présenté à la porte du Temple, un officier se disant envoyé de l'État-major pour faire une ronde. (Le concierge) Fauconnier lui avait refusé l'entrée et bien lui en avait pris, car il ne s'agissait là, semble-t-il, que d'une tentative... pour faire évader un prisonnier. » (Frédéric BARBEY. *La Mort de Pichegru*, p. 177.) M. BARBEY cite en note le Bulletin de police du 7 ventôse an XII qui mentionne la réponse de Murat. Un autre écrivain M. HUON DE PENANSTER. (*Une Conspiration en l'an XI et en l'an XII*, p. 211), avait déjà publié la lettre du concierge du Temple à Réal relative à cet incident, en ajoutant. « Le Grand Juge aussitôt prévient Murat qui ne paraît pas convaincu et qui répond sèchement. « Je suis assuré par les informations les plus exactes qu'aucun officier d'état-major ne s'est présenté à la porte du Temple. » La lettre complètement publiée ici prouve au contraire que Murat croyait à la réalité de cette tentative d'enlèvement.

aucune époque rapprochée de celle-là, aucun officier d'état-major ne s'est présenté en faisant sa ronde, au poste du Temple. Je ne doute pas en conséquence, que le fait dont vous me parlez dans votre lettre d'hier ne soit une tentative pour enlever quelque détenu.

Je vous transmets une note que je viens de recevoir, vous jugerez quel usage il est convenable d'en faire.

R. VI, p. 32.

1254. — MURAT A RÉAL

6 ventôse an XII (26 février 1804).

Au conseiller d'État, Réal.

Je vous serais obligé, citoyen conseiller d'État, de vouloir bien faire interroger le plus prochainement possible, le citoyen Dorfeuille, capitaine à la suite, réformé de la 7e demi-brigade d'infanterie, actuellement détenu à la Force, et de décider s'il convient de le retenir en état d'arrestation.

Je vous fais la même prière à l'égard de Philippe Mont-Maur, prêtre, détenu dans la même maison d'arrêt.

R. VI, p. 32.

1255. — MURAT AU GÉNERAL LUCOTTE

6 ventôse an XII (26 février 1804).

Au général Lucotte[1], *commandant la subdivision de l'Oise à Beauvais.*

Les sentiments exprimés dans votre lettre du 1er ventôse, citoyen général, répondent parfaitement à l'opinion que le Premier Consul a de vous et des militaires qui servent sous vos ordres, il compte sur votre dévouement et sur le leur ; il sait que ceux qui ont le mieux mérité de leur pays, doivent être les plus attachés à un gouverneur qui les connaît, qui les apprécie et qui place en eux sa confiance. Je me suis fait un plaisir d'être votre interprète auprès de lui, et je n'en ai pas moins à vous faire connaître sa satisfaction.

R. VI, p. 32.

---

[1] Edme Lucotte, général de brigade le 17 février 1800, général de division le 5 avril 1814.

1256. — MURAT AUX OFFICIERS DU 10e RÉGIMENT D'INFANTERIE LÉGÈRE

6 ventôse an XII (26 février 1804).

Mes anciens camarades dans le régiment des Chasseurs des Ardennes doivent toujours compter sur mon amitié particulière. Je connais leurs sentiments et, dans toutes les occasions, je me suis rendu garant auprès du Premier Consul qu'il n'y avait pas de militaires qui lui fussent plus dévoués. Je lui ai fait distinguer l'expression énergique de leur indignation à l'occasion du nouveau complot ourdi contre lui par les ennemis de la France, et il m'a chargé de leur témoigner sa satisfaction, sa sensibilité et sa confiance.

Je suis charmé d'avoir cette occasion de renouveler l'assurance de mon attachement et de mon estime pour le brave 10e régiment d'infanterie légère et les officiers qui le commandent.

R. VI, p. 33.

1257. — MURAT AU GÉNÉRAL DESPEAUX

6 ventôse au XII (26 février 1804).

Au général de division Despeaux[1], *à Beauvais.*

Je n'ai pas voulu laisser ignorer au Premier Consul, citoyen général, les sentiments que vous m'avez exprimés dans votre lettre du 30 pluviôse. Il m'a chargé de vous dire qu'il avait toujours compté sur votre dévouement et qu'il mettait beaucoup de prix au nouveau témoignage que vous lui en donniez dans cette circonstance. Il n'est pas dans ses intentions de laisser inutile le zèle dont vous vous montrez animé. Je suis persuadé qu'il ne tardera pas à saisir l'occasion de vous assigner un poste qui vous convienne. Je verrai toujours avec beaucoup de plaisir, général, l'accomplissement de vos vœux.

R. VI, p. 33.

---

[1] Éloi-Laurent Despeaux, général de brigade le 3 septembre 1793, général de division le 19 mars 1794.

1258. — MURAT A LACÉPÈDE

6 ventôse an XII (26 février 1804).

J'ai l'honneur de vous transmettre, citoyen Grand Chancelier, un mémoire du citoyen Duvivier, chef d'escadron au 21e régiment de dragons [1], qui aspire à être admis dans la Légion d'honneur. Je vous prie de vouloir bien l'accueillir avec l'intérêt que doit inspirer un officier qui a servi avec zèle, avec bravoure et avec talent.

R. VI, p. 33.

1259. — MURAT AU COLONEL TESTE [2]

7 ventôse an XII (27 février 1804).

Au citoyen Teste, colonel du 5e régiment d'infanterie de ligne, à Livourne.

Vos lettres me sont toujours agréables, mon cher colonel, je vous engage à continuer de m'écrire souvent. Quoique je ne commande plus en Italie, rien de ce qui intéressera les troupes qui y ont servi sous mes ordres ne saurait m'être étranger. J'ai parlé plusieurs fois de vous et de votre régiment au Premier Consul, avec les expressions de l'intérêt et de l'estime que je vous porte. Il partage ces sentiments. Lorsque je mettrai sous ses yeux votre lettre du 20 pluviôse que je viens de recevoir, il ne pourra lire qu'avec une vive satisfaction, ce nouveau témoignage de votre dévouement et de celui des braves militaires que vous commandez.

R. VI, p. 34.

1260. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

7 ventôse an XII (27 février 1804).

Le conseil d'administration de l'hôpital militaire de Saint-Denis vous a adressé une lettre le 1er ventôse, citoyen ministre, pour

[1] Duvivier (Vincent-Marie-Constantin), né à Mons le 1er décembre 1774, volontaire en 1793, capitaine à Aboukir, décoré le 14 juin 1804.

[2] François-Antoine Teste, né le 19 novembre 1775 à Bagnols (Gard), engagé volontaire à 17 ans, chef de bataillon en 1796, colonel du 5e de ligne en 1800 après l'enlèvement du fort de Bard; nommé général de brigade le 4 décembre 1805 sur le champ de bataille de San-Pietro, général de division le 14 février 1813; il se couvrit de gloire en protégeant la retraite de Grouchy après Waterloo; mort en décembre 1862.

vous demander le payement de l'arriéré de l'an XI, dû à cet établissement. Je ne puis que vous inviter avec l'intérêt le plus pressant à vous occuper de cette juste réclamation. Lorsque j'ai fait la visite à cet hôpital, j'ai eu lieu de me plaindre de ce que le service y était mal fait, de ce que les ustensiles qui y servent étaient en mauvais état, de ce que la propreté n'y régnait pas. J'ai témoigné mon improbation et on m'a répondu : « Les fonds nous manquent ; il est impossible de mieux faire sans argent ». Je sais, citoyen ministre, qu'il suffit d'avertir votre sollicitude, et je compte sur tous les secours dont vous pourrez disposer, en faveur d'un hospice que recommandent assez l'humanité et l'intérêt particulier que doivent inspirer de braves et malheureux militaires dont il est l'asile.

R. VI, p. 34.

1261. — MURAT A GAUDIN[1]

7 ventôse an XII (27 février 1804).

Au ministre des Finances.

Le ministre de la Guerre vous a transmis, citoyen ministre, une lettre que j'ai eu l'honneur de lui adresser le 10 pluviôse au sujet de l'acquisition que veut faire la commune de Versailles d'un terrain servant actuellement aux manœuvres des troupes de la garnison de cette ville.

Je vous prie de peser dans votre sagesse les observations que cette lettre renferme, et de me faire connaître la détermination que vous aurez prise.

R. VI, p. 35.

1262. — MURAT A L'ADJUDANT-COMMANDANT DOUCET

8 ventôse an XII (28 février 1804).

A l'adjudant-commandant Doucet.

Toutes les barrières de Paris seront fermées dès 7 heures du soir jusqu'à demain 6 heures du matin, on laissera entrer libre-

[1] Martin-Michel-Charles Gaudin, né à Saint-Denis en 1756, entré à dix-sept ans dans l'administration des Finances, nommé en 1791 par le Roi l'un des six commissaires dirigeants de la Trésorerie; il ne quitta son emploi qu'à la fin de la Convention et se retira à Vic-sur-Aisne, près de Soissons. Après le 18 brumaire, présenté par Sieyès à Bonaparte qui le nomma sur-le-champ ministre des Finances, ce fut à lui qu'incomba la lourde tâche de réorganiser tout le système fiscal.

ment tout ce qui se présentera et on ne laissera rien sortir pendant cet intervalle.

Sont exceptés du présent ordre les seuls courriers de la malle qui seront néanmoins fouillés très soigneusement. On devra examiner avec le plus grand soin le derrière de la voiture qui contient les paquets, on s'assurera aussi que les postillons ne portent point de dépêches cachées.

Les commandants des postes aux barrières auront soin de faire connaître aux courriers des malles que les barrières n'ont été fermées que pour empêcher Georges et une quarantaine de brigands de s'échapper. Les sentinelles devront être placées à vue dans toute la circonférence extérieure des murs de Paris.

Trois officiers supérieurs auront la surveillance particulière des barrières et des murailles, le premier depuis Chaillot jusqu'à la Porte Saint-Denis, le deuxième depuis la barrière Saint-Denis jusqu'à la Rapée et le troisième depuis la Rapée, à partir de la rive gauche de la Seine jusqu'à la barrière des douanes de l'École militaire.

Ces officiers supérieurs seront prévenus que des détachements de cavalerie de la garde des Consuls ont reçu l'ordre de s'établir par petits postes, de distance en distance, à l'extérieur des murs de la ville de Paris.

Deux postes de matelots de la garde des Consuls vont s'établir en rivière, l'un à la Rapée, et l'autre aux Bonshommes, ils ont ordre d'empêcher de sortir aucun bateau pendant la nuit.

Demain au jour, lorsque les voitures pourront sortir de Paris, que tout soit examiné avec la plus scrupuleuse attention, et pour peu qu'un homme paraisse suspect et n'ait point ses papiers en règle, qu'il soit envoyé à la Préfecture de police.

On fera délivrer quelques cartouches et on aura soin que les armes soient en bon état.

On surveillera plus particulièrement les murs depuis la barrière de Belleville jusqu'à celle du Trône, et on fera feu hardiment sur tout individu qui se présenterait sur les barrières pour les franchir.

Pour mieux s'assurer de l'exécution de ces ordres, il sera envoyé à chaque barrière un adjudant de place qui sera chargé de faire connaître sans délai à l'état-major de la place tout ce qui lui paraîtra devoir être l'objet d'un rapport qui sera transmis sur-le-champ au général en chef.

On annoncera aux troupes, tant de la garnison que de la divi-

sion, l'arrestation de l'ex-général Pichegru, et on leur fera connaître que les mesures extraordinaires de surveillance qui sont prises en ce moment ont pour but celle de Georges qui se trouve encore caché dans Paris avec cinquante de ses complices, dans le dessein d'y assassiner le Premier Consul.

Le général en chef connaît trop l'esprit qui anime les soldats et leur attachement au chef du Gouvernement pour n'être pas assuré qu'ils porteront dans le service extraordinaire qu'il vient d'ordonner, tout le zèle que commandent des circonstances si importantes.

R. VI, p. 35.

1263. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

9 ventôse an XII (29 février 1804).

J'ai l'honneur de rappeler à votre sollicitude, citoyen ministre, les besoins du 3e régiment de cuirassiers, le colonel de ce corps [1] m'écrit que, depuis le 1er vendémiaire an XI, il aura reçu 427 recrues, et m'exprime l'impossibilité où il se trouvera, si vous ne lui fournissez de prompt moyens, de former et d'instruire les nombreux conscrits qui lui arrivent chaque jour, qui montrent de bonnes dispositions, et que le dénuement où on les laisse peut dégoûter du service. Le Premier Consul ayant manifesté l'intention de voir tous ces conscrits, il est très urgent qu'ils soient équipés et mis en état de lui être présentés.

Le major du 9e régiment de dragons m'écrit, citoyen ministre, que les draps nécessaires pour l'habillement des recrues de ce corps n'ont pas encore été fournis. Permettez-moi de vous inviter à donner des ordres pour que cette fourniture n'éprouve aucun retard, afin que les conscrits qui arrivent à ce régiment puissent être habillés et mis en état de passer la revue du Premier Consul.

R. VI, p. 36, 37.

1264. — ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL MURAT

9 ventôse an XII (29 février 1804).

Les bureaux de l'état-major de la place de Paris seront réunis à ceux de l'état-major de la division et établis dans la même maison, rue des Capucines.

[1] Le colonel Préval.

Le général César Berthier sera le chef des deux états-majors réunis. L'adjudant-commandant Doucet sera son sous-chef de l'état-major, et il continuera d'être chargé particulièrement des détails du service de la place, il ira lui-même loger dans la maison de l'état-major de la division.

Les ordres donnés hier pour le service extraordinaire dans Paris et autour des murs de cette ville, et les mesures prises pour la fermeture des barrières de Paris, continueront d'avoir lieu jusqu'à nouvel ordre.

R. VI, p. 37.

1265. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

Au gouvernement de Paris,
le 11 ventôse au XII (2 mars 1804).

Le général en chef, gouverneur de Paris, au ministre de la Guerre.

Citoyen Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que pour plus de célérité dans l'exécution des ordres relatifs au service, j'ai jugé convenable de réunir au quartier général, rue Neuve des Capucines, les bureaux de l'état-major de la place.

Le général César Berthier sera le chef des deux états-majors réunis, l'adjudant-commandant Doucet en sera le sous-chef chargé des détails du service de la place; il logera au quartier général.

Je vous prie de vouloir bien donner officiellement vos ordres d'après cette nouvelle disposition au général César Berthier et à l'adjudant-commandant Doucet [1].

J'ai l'honneur de vous saluer.

J. Murat.

Archives de la Guerre,
Correspondance militaire générale,
Consulat, 1804.

---

[1] Le 14 ventôse (5 mars) Berthier accusait à Murat réception de cette lettre et terminait en disant. « Ces dispositions me paroissent devoir contribuer au bien du service et je ne peux que les approuver. J'écris à ces officiers conformément à vos intentions. » (D. 80. 7.)

1266. — MURAT A FROCHOT

(Paris) 11 ventôse an XII (2 mars 1804).

Au préfet du département de la Seine.

Le chef d'état-major de la place de Paris vient de me présenter, citoyen préfet, un travail dont il me dit vous avoir remis copie et dont le résultat établit que parmi les postes supprimés dans Paris, depuis le 1er vendemiaire dernier, il y en a douze qui sont susceptibles d'être réoccupés. J'ai approuvé ce travail et je dois, en conséquence, vous prier de vouloir bien ne pas donner congé des douze corps de garde qui y sont désignés; quant à ceux qui demeurent définitivement abandonnés, je ne puis regarder que comme une mesure d'excellente administration de décharger le plus promptement possible la commune de Paris des dépenses qu'ils occasionnent.

R. VI, p. 38.

1267. — MURAT AU COLONEL DUFOUR[1]

12 ventôse an XII (3 mars 1804).

Au citoyen Dufour, colonel du 58e régiment de ligne, à Cologne.

J'ai reçu, mon cher colonel, les lettres que vous m'avez adressées à Milan. Si je n'ai pas été très exact à vous répondre, c'est que je ne crois pas avoir besoin de vous renouveler les assurances de mon attachement, vous devez y compter.

Je ferai part au Premier Consul des sentiments que vous m'exprimez à l'occasion des nouveaux complots dirigés contre lui. Je serais très aise de vous voir rapproché de lui et de moi; mais je crains qu'il n'ait déjà disposé de la place d'adjudant-supérieur du Palais, que vous voudriez obtenir. A quelque poste que vous soyez placé, il comptera sur votre zèle, sur vos talents et sur votre dévouement.

R. VI, p. 38.

---

[1] Pierre-Charles Dufour, né à la Fère (Aisne) le 31 mars 1773, soldat le 12 janvier 1788, capitaine le 22 septembre 1793, aide-de-camp de Murat en Italie, nommé chef de bataillon par Bonaparte pour sa bravoure aux batailles de Tagliamento et de Gradisca en l'an V, chef de la 58e demi-brigade le 26 floréal an VIII, adjudant-commandant le 27 vendémiaire an XIII. Admis à la retraite en 1809, remis en activité en 1814 et réadmis à la retraite le 5 septembre de la même année.

1268. — MURAT A MAZZUCHELLI

12 ventôse an XII (3 mars 1804).

Au citoyen Mazzuchelli, chef de l'état-major de la 1re division italienne, à Valenciennes.

Les braves soldats de la République italienne qui ont franchi les Alpes pour s'unir aux soldats français contre l'ennemi du continent, ne pouvaient que partager, citoyen chef d'état-major, les sentiments d'indignation qu'inspire à toute la France le complot ourdi par l'Angleterre contre les jours du Premier Consul. Bonaparte est votre magistrat comme le nôtre, il a combattu et vaincu pour vous comme pour nous. Il a fondé sur la gloire et sur de bonnes lois la République italienne comme la République française. Sa sollicitude et ses soins embrassent également tout ce qui intéresse les deux nations. Il m'a chargé de vous dire qu'il attache le plus grand prix au nouveau témoignage d'attachement que viennent de lui donner par votre organe les troupes italiennes. Je suis son interprète auprès de vous avec autant de plaisir que j'en ai trouvé à être le vôtre auprès de lui.

Recevez avec l'assurance de l'intérêt que trouvera toujours chez moi tout ce qui regardera l'armée italienne, celle de mes sentiments particuliers d'estime et d'affection.

R. VI, p. 38.

1269. — MURAT A ANDRÉ DUMONT

12 ventôse an XII (3 mars 1804).

Au citoyen Dumont, sous-préfet du premier arrondissement à Abbeville.

Le Premier Consul a lu, citoyen sous-préfet, le mémoire que vous m'avez adressé, et les lettres venant de Paris dont vous me parlez dans la vôtre, il a senti toute l'importance de ces renseignements et je me suis chargé de vous exprimer sa satisfaction pour le zèle que vous avez mis à les obtenir, continuez de veiller et de m'instruire, vos découvertes pourront nous être utiles et vos lettres me seront toujours agréables.

R. VI, p. 39.

1270. — ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL MURAT

12 ventôse an XII (3 mars 1804).

Le général en chef gouverneur de Paris est très satisfait du zèle que montrent les conscrits dans le service extraordinaire qui se fait actuellement autour de Paris; mais il est informé que n'ayant pu apprendre encore parfaitement leur service, ils reconnaissent mal quelquefois les patrouilles qui se présentent aux postes occupés par eux. Pour prévenir les inconvénients qui pourraient naître de leur inexpérience, il ordonne qu'aucun poste ne soit confié entièrement à des conscrits; partout ils devront partager le service avec des militaires plus anciens. Le général en chef charge ces derniers d'instruire leurs nouveaux camarades, de les encourager par leur amitié comme par leur exemple, et de leur bien expliquer leur consigne.

Le général charge le chef d'état-major de s'assurer que chaque jour, il soit fait dans tous les postes une distribution d'eau-de-vie, suivant les ordres qui ont été donnés.

Il a été fait rapport que quelques officiers avaient été trouvés éloignés de leur poste. Le général recommande plus de vigilance et d'exactitude.

Informé que des officiers civils ont voulu s'opposer aux barrières à la sortie de divers officiers d'état-major, qui allaient faire leur ronde sous les murs de Paris, le général en chef charge le chef d'état-major de prévenir tous les commandants des postes que l'ordre et les détails de leur service étant exclusivement réglés par les chefs militaires, ils ne doivent recevoir des officiers civils aucun ordre ni aucune consigne. Ceux-ci doivent se borner à demander main-forte au besoin, et n'ont à prendre aucune part aux reconnaissances militaires. Le chef d'état-major fera part au préfet de police de cette dernière disposition, afin qu'il donne ses instructions en conséquence aux officiers civils qu'il emploie.

R. VI, p. 39.

1271. — MURAT AU GÉNÉRAL CÉSAR BERTHIER

13 ventôse an XII (4 mars 1804).

Au général Berthier, chef de l'état-major général.

Je vous transmets, citoyen général, une lettre que je reçois du ministre de la Guerre, vous voudrez bien faire exécuter sur-le-

champ les dispositions qu'elle renferme, à l'égard des citoyens Ducasse, Youge et Roger.

Je vous charge en même temps de donner ordre à tous les officiers réformés qui n'ont pas leur domicile habituel à Paris et qui se trouvent dans cette capitale d'en partir sous quatre jours, après avoir fait viser leurs papiers à l'état-major général.

R. VI, p. 40.

1272. — MURAT AUX ADJUDANTS DE PLACE DE PARIS

14 ventôse an XII (5 mars 1804).

J'ai fait part au Premier Consul, citoyens adjudants de place, du désir que vous m'avez exprimé de lui être présentés, pour lui porter l'hommage de vos sentiments d'indignation, dans les circonstances qui ont si péniblement affligé son cœur, et de votre dévouement sans bornes dans tous les temps. Je vous ferai connaître le moment où il pourra vous recevoir. Il se souvient avec plaisir que votre création est son ouvrage, et il a vu avec une satisfaction particulière tous les services que vous avez eu occasion de rendre à la chose publique. Je lui ai fait connaître le zèle que vous avez montré jusqu'ici, dans le service extraordinaire qu'il a été nécessaire de faire à Paris. Je me ferai un plaisir de lui rappeler tous vos titres à sa bienveillance et je serai charmé de pouvoir concourir à vous assurer une existence digne de vos services.

R. VI, p. 40.

1273. — MURAT AU GÉNÉRAL LUCOTTE

14 ventôse an XII (5 mars 1804).

Au général Lucotte, commandant la subdivision de l'Oise, à Beauvais.

J'ai lu avec intérêt, citoyen général, l'ode que vous avez composée à l'occasion des nouveaux complots qui ont menacé la France et le Premier Consul. Vous y avez peint avec force et avec vérité l'étonnement et l'indignation qu'ont dû éprouver tous les bons Français.

Je vois avec plaisir, citoyen général, que vous continuez à cultiver les lettres avec succès, l'ode que vous m'avez envoyée n'est pas le premier de vos ouvrages dont j'aie eu connaissance, mais

sans doute vous n'avez pu en composer aucun plus digne d'un bon citoyen, d'un brave militaire et d'un écrivain exercé.

R. VI, p. 40.

1274. — MURAT AU GÉNÉRAL VALORY[1]

14 ventôse an XII (5 mars 1804).

Au général de brigade Valory,
commandant le département du Morbihan, à Vannes.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 3 ventôse et je me suis empressé de transmettre au Premier Consul l'expression énergique de votre dévouement. Il m'a chargé de vous faire connaître sa satisfaction et sa confiance. Il compte entièrement sur votre zèle et votre vigilance pour prévenir, dans le département que vous commandez, l'effet des manœuvres que les ennemis de l'État pourraient y mettre en usage.

R. VI, p. 41.

1275. — MURAT AU GÉNÉRAL LAHOUSSAYE

14 ventôse an XII (5 mars 1804).

Au général de brigade Lahoussaye[2], à Cherbourg.

J'ai mis sous les yeux du Premier Consul, citoyen général, votre lettre du 5 ventôse. Après l'avoir lue, il m'a dit qu'il avait pour vous trop d'attachement et d'estime pour ne pas compter dans toutes les occasions sur votre dévouement. J'aime à vous transmettre cette impression de sa confiance, parce que je suis persuadé qu'elle est le plus digne prix que vous puissiez ambitionner de votre zèle et de vos services.

R. VI, p. 41.

1276. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

14 ventôse an XII (5 mars 1804).

Je désire rapprocher de moi, citoyen ministre, le citoyen Galdemar[3], capitaine-adjoint à l'état-major des troupes françaises sta-

[1] Guy-Louis-Henry de Valory, général de brigade le 9 août 1803.

[2] Armand Le Brun de Lahoussaye, général de brigade le 1er février 1804, général de division le 14 mai 1807.

[3] En 1805, le capitaine Galdemar fut attaché à l'état-major de la 1re division militaire.

tionnées en Italie. Je vous prie de vouloir bien lui accorder une place d'adjoint à l'état-major de la première division militaire. C'est un officier qui a bien servi, rempli de zèle, entièrement dévoué au Gouvernement. Il est mon compatriote. Je lui porte, à tous ces titres, un intérêt particulier.

R. VI, p. 42.

1277. — MURAT AU GÉNÉRAL PINO

14 ventôse an XII (5 mars 1804).

Au général Pino, commandant la division italienne.

J'ai lu, citoyen général, avec l'intérêt que m'inspire tout ce qui vient de vous et des braves troupes que vous commandez, votre adresse au Premier Consul. J'étais bien persuadé d'avance que la division italienne partageait dans ces circonstances pénibles les sentiments de l'armée française, comme elle est appelée à partager sa gloire dans l'expédition qui doit punir nos ennemis communs de leurs attentats.

R. VI, p. 42.

1278. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

14 ventôse an XII (5 mars 1804).

En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier, citoyen ministre, j'ai celui de vous informer que j'ai pris mes fourrages pour tout le mois de ventôse au magasin de la première division militaire. Je vous prie en conséquence d'approuver que je ne commence à les prendre au magasin de la garde consulaire qu'à compter du premier germinal.

R. VI, p. 42.

1279. — MURAT A BONAPARTE

(Paris) 15 ventôse an XII (6 mars 1804).

Au Premier Consul.

Le ministre de la Guerre vient d'annoncer au capitaine Giraud, du 2e régiment de chasseurs à cheval, qu'il est réformé. Tous les officiers de ce corps se sont réunis pour vous demander de con-

server leur brave camarade. J'ai l'honneur de vous transmettre l'expression de leurs sentiments à l'égard du capitaine Giraud. Ce militaire sert avec honneur depuis trente ans, il est père de famille, il est aimé dans son régiment. Permettez que je vous prie de l'autoriser à y continuer son service, en rétractant l'ordre de sa réforme.

R. VI, p. 42.

1280. — MURAT A BONAPARTE

(Paris) 15 ventôse an XII (6 mars 1804).

Au Premier Consul.

J'ai l'honneur de réclamer votre intérêt, citoyen Premier Consul, en faveur du général de division Michel[1], qui vous demande du service. Cet officier général montre un dévouement qui lui donne des droits à votre bienveillance. Ses deux frères et ses deux fils qui composaient toute sa famille sont morts en servant l'État.

R. VI, p. 43.

1281. — MURAT AU GÉNÉRAL MICHEL

(Paris) 15 ventôse an XII (6 mars 1804).

Au général de division Michel, rue de Cléry, n° 60.

Je viens de transmettre au Premier Consul, citoyen général, avec une recommandation pressante, la pétition que vous m'avez adressée. Je désire vivement de pouvoir bientôt vous annoncer le succès que vous en attendez et auquel vous donnent droit vos sentiments et vos services.

R. VI, p. 43.

1282. — MURAT A RICHARD[2]

(Paris) 15 ventôse an XII (6 mars 1804).

Au citoyen Richard, préfet de Toulouse.

J'ai fait part au Premier Consul des sentiments que vous avez partagés avec tous les bons Français, en apprenant les nouveaux

[1] Jean-Bernard Michel, général de brigade le 30 juillet 1793, général de division le 30 janvier 1794.

[2] Joseph-Étienne Richard, né à La Flèche (Sarthe) le 28 septembre 1761,

complots qui ont menacé sa vie. Je lui ai transmis aussi les expressions de l'attachement particulier que vous lui avez voué. Il m'a chargé de vous faire connaître sa satisfaction et sa sensibilité. Il compte sur le premier magistrat et les principaux fonctionnaires de chaque département pour éclairer l'opinion et prévenir les effets de la malveillance, toujours prompte à dénaturer les faits pour égarer l'esprit public. Il compte avec une confiance particulière sur le préfet de Toulouse.

R. VI, p. 43.

1283. — MURAT A CAPRARA

(Paris) 15 ventôse an XII (6 mars 1804).

Au citoyen Caprara,
consulteur d'État de la République Italienne, à Milan.

J'ai remis votre lettre à Mme Bonaparte, mon cher consulteur d'État, et j'ai fait part au Premier Consul des sentiments que vous m'exprimez au sujet de la conspiration si heureusement découverte. L'un et l'autre vous conservent beaucoup d'estime et d'attachement. Je me suis chargé avec plaisir d'être leur interprète, et je saisis cette occasion de vous donner une nouvelle assurance de mon affection particulière.

R. VI, p. 44.

1284. — MURAT A ADAM

(Paris) 15 ventôse an XII (6 mars 1804).

Au citoyen Adam, rue Neuve Saint-Eustache, n° 6.

Les voies judiciaires vous sont ouvertes, citoyen, pour vous faire rendre justice envers le citoyen Gay, si vos réclamations contre lui sont fondées. Je pense que vous vous êtes trompé, en invoquant directement l'autorité du Grand-Juge et la mienne Je ne puis que vous inviter à suivre la marche que les lois vous indiquent.

R. VI, p. 44.

---

avocat en 1788, nommé, le 4 septembre 1791, député de la Sarthe à l'Assemblée législative, puis le 3 septembre 1792, député à la Convention d'où il fut plusieurs fois envoyé en mission. Appelé le 12 ventôse an VIII aux fonctions de préfet de la Haute-Garonne.

1285. — MURAT A LACÉPÈDE

(Paris) 15 ventôse an XII (6 mars 1804).

Au sénateur Lacépède, Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Le colonel Grobert [1] aspire au titre de membre de la Légion d'honneur. J'ai vu cet officier servir en Égypte avec beaucoup de zèle, de bravoure et de talent, je vous fais passer l'état de ses services en vous priant de les mettre sous les yeux du Grand Conseil. J'apprendrai avec intérêt qu'il ait été jugé digne de la récompense qu'il sollicite.

R. VI, p. 44.

1286. — MURAT AU GÉNÉRAL CÉSAR BERTHIER

(Paris) 15 ventôse an XII (6 mars 1804).

Au chef d'état-major général.

Vous voudrez bien faire connaître, citoyen général, à tous les militaires arrivant à Paris, et à ceux qui ont déjà obtenu l'autorisation d'y séjourner, qu'après avoir fait viser leurs papiers à l'état-major, ils doivent se présenter à la Préfecture de police pour y faire apposer un second visa. Cette mesure est indispensable pour prévenir les sollicitudes et les erreurs de la police envers des hommes qu'elle ne connaîtrait pas.

R. VI, p. 44.

1287. — MURAT A PORTALIS [2]

Paris, le 15 ventôse an XII (6 mars 1804).

Votre recommandation, citoyen conseiller d'Etat, assure tout mon intérêt au capitaine Granet. Je suis fâché de ne pouvoir lui offrir en ce moment une place dans la garde de Paris, il n'y en a aucune qui ne soit remplie, mais je n'oublierai pas à la première

[1] Joseph-François-Louis Grobert, né à Alger le 17 mars 1758, colonel d'artillerie en 1795, commandant de l'artillerie de l'Armée d'Égypte, blessé au siège de Saint-Jean d'Acre, nommé sous-inspecteur aux revues le 29 décembre 1801, décoré de la Légion d'honneur le 17 janvier 1805.

[2] Publiée par M. A. Lumbroso, *Correspondance de Murat*, CXVI.

occasion favorable qui se présentera, la bienveillance dont vous l'honorez.

J'ai l'honneur de vous saluer, en vous offrant l'assurance de tous mes sentiments d'estime et d'attachement.

Archives Nationales. Autographes.

1288. — MURAT A RÉAL[1]

Au gouvernement de Paris, le 15 ventôse an XII (6 mars 1804).

Le Premier Consul a décidé, citoyen conseiller d'État, que le citoyen B... serait envoyé en mission à Hambourg; il m'a chargé de vous dire de lui présenter ce soir une commission à signer à cet effet. Le citoyen B.. désire voyager sous le nom de Montebruni, négociant. Je vous demande prompte exécution de cette affaire, car le pauvre diable n'ose plus se montrer et n'attend que des ordres pour se mettre en route. Je vous recommande de le bien traiter sur l'article finance, bien persuadé qu'il en fera bon usage.

1289. — MURAT A BONAPARTE

17 ventôse an XII (8 mars 1804).

Au Premier Consul.

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre qui m'a été adressée par le citoyen Laprade, colonel au service de la Hollande, arrêté à Paris il y a environ un mois. Cet homme est originaire du département du Lot, sa famille me presse de m'intéresser à lui; permettez que je vous prie de donner des ordres pour qu'on examine les motifs de sa détention, afin de décider si elle doit être prolongée.

R. VI, p. 44.

---

[1] M. Léonce Grasilier a publié cette lettre, en l'expliquant, dans une intéressante brochure intitulée : *Par qui fut livré le général Pichegru.* — Paris, L. Dorbon, 1906. In-8°. — Le citoyen B.., s'appelait en réalité Leblanc. Après avoir capté la confiance de Pichegru et l'avoir livré à la police, il toucha une prime de cent mille francs, mais dut quitter Paris.

1290. — MURAT A BONAPARTE

17 ventôse an XII (8 mars 1804).

Au Premier Consul.

Les fonctions du gouverneur de Paris doivent se rapporter, sans doute, comme son titre l'indique, à tout ce qui peut intéresser l'ordre et la tranquillité de la capitale. Ce même titre le présente aux yeux de la France et de l'Europe, comme responsable de la sûreté des membres du Gouvernement. Il en répond surtout à ses affections personnelles et à sa propre existence qu'il ne voudra et ne pourra jamais séparer de celle du chef de l'Etat.

Il a dû sentir bien fortement toute l'importance de ces grands devoirs et toute l'insuffisance des moyens dont il dispose, lorsqu'il a vu les détails effrayants d'une conspiration conçue avec tant d'audace, organisée avec tant d'étendue, entretenant au milieu de Paris tant de brigands qu'on n'y soupçonnait pas, conduite avec tant de mystère jusqu'à la veille de son exécution, et dont la découverte, enfin, n'a été due qu'au bon génie du Premier Consul, ou à des circonstances tout à fait étrangères aux moyens ordinaires de surveillance. Ses réflexions l'ont amené aux observations et aux propositions suivantes.

OBSERVATIONS

La police générale peut être considérée sous trois points de vue.

1° Police administrative, qui comprend les approvisionnements, les marchés, l'industrie, etc.

2° Police contentieuse, qui s'occupe des contraventions aux règlements concernant la propriété publique et particulière, la sûreté individuelle des citoyens, la salubrité, la fidélité, etc.

3° La haute police qui embrasse tout ce qui se rapporte au bon ordre général, à la sûreté extérieure et intérieure de l'État, à celle du Gouvernement.

Il ne sera question ici que de la haute police.

C'est à elle qu'il appartenait de découvrir et de déjouer les complots que le hazard presque seul a fait connaître si tard. L'ignorance où elle est restée dénonce les vices de son organisation. On peut en signaler deux principaux. Le premier, c'est d'être confondue dans les mêmes mains, pour son action à Paris, avec la

police contentieuse et la plus grande partie de la police administrative. Tant de détails accablent le préfet qui en est chargé; il est forcé de se confier pour chaque partie à des chefs de bureau, il n'y a plus d'ensemble, plus de point central de direction, plus de système.

Le second vice de la haute police actuelle se trouve dans la multiplicité des établissements de surveillance. Les agents employés par diverses autorités s'observent mutuellement sans se connaître, se font des confidences pour se surprendre, se regardent et se dénoncent souvent les uns les autres comme des conspirateurs; en attendant ils négligent les hommes véritablement dangereux, qui, se montrant peu et voilant leurs démarches avec plus de soin, excitent moins fortement leur sollicitude.

La haute police de la capitale ne saurait manquer d'avoir plus d'activité, une direction plus sûre, une marche mieux éclairée, si on la séparait des deux autres branches qui l'embarrassent, et si on la concentrait dans une seule main, en supprimant toutes les polices particulières qui se rencontrent, se croisent, s'inquiètent, et se trompent mutuellement. Alors, toutes les recherches, toutes les opérations étant déterminées et réglées par un seul chef qui embrasserait le système tout entier, la surveillance serait répartie avec intelligence et avec mesure sur tous les points de la capitale; les rapports seraient comparés, vérifiés, éclaircis l'un par l'autre; on ne craindrait plus de trouver, comme il arrive souvent, dans un homme suspect l'employé d'une autre police. On ne serait plus exposé, en poursuivant de tels hommes, à faire des démarches perdues et à dévoiler ses propres agents.

PROPOSITIONS

J'aurai l'honneur de vous soumettre, quand il en sera temps, citoyen Premier Consul, un plan d'organisation basé sur les observations que je viens de vous présenter et l'expérience en a démontré la vérité. Le moment actuel où tous les ressorts de toutes les polices sont en action, ne me paraît pas favorable pour opérer des changements. On ne pourrait, sans de graves inconvénients, troubler des opérations commencées et qui se poursuivent avec une activité propre à triompher du vice des combinaisons ordinaires.

Je crois devoir me borner aujourd'hui à vous proposer le rétablissement d'une division de la haute police qu'on a négligée beaucoup trop longtemps, qui fut toujours de la plus grande impor-

tance, et qui, jamais, peut-être, n'exigea plus de soins que dans les circonstances où nous nous trouvons : je veux dire la police militaire.

Avant la Révolution, elle se faisait à Paris, sous l'autorité d'un directeur et de deux adjoints; elle employait vingt agents avoués et un grand nombre d'agents secrets. Elle surveillait la désertion, les fuyards des milices, les enrôlements, les semestriers, etc.

Aujourd'hui, les mêmes objets et beaucoup d'autres doivent exciter la vigilance la plus active et la plus sévère.

On s'efforce de pervertir l'esprit des soldats; il est nécessaire de les observer dans leurs quartiers, dans les corps de garde, dans les lieux publics, dans les maisons particulières, quelquefois jusque chez les femmes qu'on emploie pour les corrompre et qui peuvent être employées pour connaître leurs sentiments.

Une foule de jeunes gens échappent à la conscription.

Les déserteurs deviennent des recrues pour les brigands.

Des hommes qui ne servent plus, ou même qui n'ont jamais servi, portent des décorations militaires pour surprendre la confiance et en imposer à la police ordinaire.

Une bonne police militaire est d'ailleurs un des meilleurs moyens de police générale. Connaître ceux qui cherchent à égarer la troupe, c'est connaître les agents les plus dangereux de l'ennemi. C'est acquérir un moyen certain de découvrir les chefs qui les emploient. Je dois ajouter que l'action d'une telle police peut, au besoin, recevoir une autre direction et s'exercer avec une plus grande étendue.

Toutes ces considérations me déterminent, citoyen Premier Consul, à vous demander l'autorisation de réorganiser la police militaire sur les bases qu'elle avait autrefois.

Je formerais un bureau composé d'un chef directeur et de deux adjoints. Je n'accorderai ces emplois qu'à des hommes éprouvés et que vous aurez jugés vous-même dignes de votre confiance. Le travail sera divisé entre eux, ils auront à leur disposition vingt agents connus et le nombre d'agents secrets que les circonstances pourront rendre nécessaire.

J'utiliserai autant qu'il sera possible, pour ce service, le zèle et l'expérience des adjudants de place.

Par un calcul approximatif, je juge que les dépenses de cet établissement se porteront à douze mille francs par mois.

Si vous approuvez qu'il soit formé, je vous prie de mettre cette

somme à ma disposition et de déterminer par quelle caisse elle devra être acquittée, sur les reçus que je fournirai.

R. VI, p. 45.

1291. — MURAT AU GÉNÉRAL CÉSAR BERTHIER

17 ventôse an XII (8 mars 1804).

Au général César Berthier, chef de l'état-major.

Ordonnez sur-le-champ qu'il soit fait toutes les nuits dans les rues qui avoisinent la tour du Temple de fréquentes patrouilles. Ces patrouilles devront se croiser et se succéder de manière à garantir la sûreté des prisonniers et à ôter à leurs partisans toute idée ou espoir d'enlèvement. Vous placerez aussi les sentinelles extérieures, de manière à ce qu'elles puissent apercevoir tous les endroits d'où l'on pourrait faire quelque tentative en leur faveur. Les patrouilles devront surtout surveiller le petit cabaret du coin de la rue des Alpes, indiqué comme un point de réunion pour ceux qui pourraient tenter quelque entreprise en faveur des détenus.

Vous ordonnerez également que la garde extérieure du Temple se rende à son poste sans faire battre la caisse. Vous me ferez connaître les dispositions que vous aurez prises pour l'exécution du présent ordre.

Vous donnerez l'ordre à monsieur Weley[1] de partir sur-le-

[1] Ce William Whaley, sujet irlandais, avait été arrêté en prairial an XII par ordre du Grand Juge, les rapports de police le représentent comme un sujet « taré, crapuleux, coquin méthodique, connu pour être de ces bandes qu'on appelle *Jambes noires*, qui font métier de gagner des paris aux courses avec leurs chevaux, au moyen de certaines pratiques adroites et en s'entendant. » Murat en ordonnant qu'il fût transféré à Verdun comme simple prisonnier anglais, avait été certainement trompé sur son compte. Le Grand Juge, Regnier, lui écrivait le lendemain 18 ventôse, « Le général Berthier, chef de votre état-major, vient de m'annoncer qu'après avoir demandé tant au conseiller d'Etat Réal qu'au préfet de Police des renseignements sur M. Walley, Anglais, et n'en avoir obtenu que des témoignages favorables, vous l'avez fait mettre en liberté... Je crois devoir vous prévenir que les notes qui vous ont été adressées sur son compte par le conseiller d'Etat Réal avaient été soumises par moi au Premier Consul, qui avait refusé d'autoriser sa liberté. Je crois encore devoir vous informer que plusieurs mois avant l'arrivée de M. Walley en France,.. le Premier Consul, auquel j'en avais rendu compte, m'avait donné l'ordre de l'empêcher de pénétrer en France; il ne parvint à se soustraire à l'exécution de cette disposition que parce que son nom avait

champ pour Verdun, et vous ferez connaître au conseiller d'État Réal cette destination.

R. VI, p. 49.

1292. — MURAT A BONAPARTE

17 ventôse an XII (8 mars 1804).

Au Premier Consul.

J'ai l'honneur de vous adresser, mon général, la demande de trois officiers, promus au grade de sous-lieutenant, qui réclament la gratification qui doit leur être accordée, en vertu de l'arrêté du 9 frimaire de l'an XI, pour tout sous-officier promu au grade d'officier. Leurs besoins sont tellement pressants qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de remplir les engagements qu'ils ont été forcés de contracter pour satisfaire aux premières dépenses de leur habillement.

Je recommande, mon général, ces officiers à votre bienveillance et vous prie d'accueillir favorablement leur réclamation.

R. VI, p. 50.

1293. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

18 ventôse an XII (9 mars 1804).

Il est dû à l'escadron de mes gardes en Italie, citoyen ministre, une somme de 24 669 fr. 93 c. pour l'habillement de l'an X. J'eus l'honneur de vous parler, il y a quelque temps, de cette créance : vous en reconnûtes la légitimité et vous voulûtes bien me promettre de donner des ordres pour qu'elle fût acquittée. Trouvez bon que je vous rappelle aujourd'hui cette promesse, en vous transmettant la demande que vous adresse le chef d'escadron Dard. Le conseil d'administration de l'escadron n'a aucune autre ressource pour

été écrit tel qu'il se prononce « Wailey ». Je dois ajouter que la conduite qu'il a tenue à la prison de l'Abbaye, en témoignant son mécontentement sur ce que Querel, par ses déclarations, avait fait connaître les projets formés contre le Gouvernement et en appelant sur lui la vengeance de ceux arrêtés pour cet objet, n'est guère propre à détruire les préventions qui ont déterminé la mesure ordonnée par le Premier Consul contre lui... » (Archives du Prince Murat. D. 90. 1.)

payer des dettes qu'il a contractées, et que ses créanciers réclament avec chaleur, au moment où ils voient que le corps va être incorporé dans la garde consulaire.

R. VI, p. 49.

1294. — CIRCULAIRE DU GÉNÉRAL MURAT

19 ventôse an XII (10 mars 1804).

Aux généraux Grandeau, Franceschi, Beccays-Ferrand, Chambarlhac, Boyer, Paulet, Ducellier Chabran, Brou et aux adjudants-commandants Vincent, Cacault, au colonel Fontane, au chef de bataillon Blakwell et au commandant d'armes Quesnel.

J'ai fait connaître au Premier Consul, citoyen général, les sentiments exprimés dans votre lettre du 1er ventôse, au sujet de la conspiration qui a menacé sa vie et les destinées de la France. Il m'a chargé de vous témoigner sa satisfaction et sa confiance. Je savais bien que les plus braves étaient les amis les plus dévoués de Bonaparte, l'énergique indignation que vous montrez dans cette occasion en est une preuve nouvelle.

R. VI, p. 50.

1295. — MURAT A BONAPARTE

19 ventôse an XII (10 mars 1804).

Au Premier Consul.

J'ai l'honneur de vous présenter les lettres qui m'ont été adressées par divers officiers généraux de l'armée, au sujet de la conspiration qui a menacé la France dans ce qu'elle a de plus cher. Indignation contre les noirs complots ourdis par le crime, amour et vénération pour celui qui fait le bonheur de l'État et la gloire de l'armée, voilà les sentiments que toutes expriment avec énergie.

Puisse notre attachement, citoyen Premier Consul, puisse l'affection constante dont vos soldats fidèles environnent leur général devenir à la fois, dans ces circonstances douloureuses, la consolation de votre cœur et le désespoir de nos ennemis.

R. VI, p. 51.

1296. — MURAT A CÉSAR BERTHIER

19 ventôse an XII (10 mars 1804).

Au chef de l'État-major.

Vous préviendrez les chefs des corps que le Premier Consul passera incessamment la revue des conscrits et qu'ils aient à faire leurs dispositions en conséquence.

R. VI, p. 50.

1297. — MURAT A BONAPARTE

19 ventôse an XII (10 mars 1804).

Au Premier Consul.

Le ministre de la Guerre, par un rapport en date du 4 vendémiaire dernier, a réclamé votre clémence et vous a proposé de faire usage du droit d'accorder grâce, en faveur de Julien Thierri, hussard au 7e régiment, condamné pour fait d'insubordination à cinq ans de fers. Ce militaire avait servi en brave, avant sa condamnation. Il a servi de même, depuis, dans un régiment où il est entré, après s'être soustrait à l'exécution du jugement rendu contre lui. Il est le beau-frère d'un officier estimable (le citoyen Vouguy, lieutenant dans la 4e demi-brigade de vétérans). Permettez que je me joigne au ministre de la Guerre pour vous demander sa grâce.

R. VI, p. 50.

1298. — MURAT A BONAPARTE

20 ventôse an XII (11 mars 1804).

Au Premier Consul.

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen Premier Consul, le rapport de l'état-major de la place de Paris et de la division.

Un mal à la jambe m'empêche de me rendre à l'ordre, je fais prier le gouverneur du palais de me faire passer le mot d'ordre.

Les troupes attendent incessamment la prise de Villeneuve.

R. VI, p. 51.

1299. — MURAT AUX CITOYENS,

MAIRE [1], ADJOINTS ET MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAHORS

'20 ventôse an XII (11 mars 1804).

J'ai reçu, citoyens et chers compatriotes, avec votre lettre du 10 ventôse, votre adresse au Premier Consul. Je lui avais souvent parlé du dévouement que lui portent les habitants du Lot, et particulièrement ceux de la ville de Cahors. Lorsque je lui ai présenté l'expression énergique et touchante de vos sentiments d'indignation

[1] Le maire de Cahors, François Lagarde, ancien camarade de Murat au collège de cette ville, avait depuis l'an VIII profité de l'influence du jeune général pour obtenir les faveurs du nouveau gouvernement. Nous devons à l'obligeance de M. Paumès, l'érudit professeur d'histoire du lycée de Cahors, de pouvoir ajouter à notre publication quelques documents inédits sur les relations de Murat avec ses compatriotes, et nous lui adressons ici nos sincères remerciements pour ses intéressantes communications.

Le 10 frimaire an X, Lagarde suppliait Murat, qui était alors à Milan, d'intercéder auprès du Premier Consul pour que Cahors eût un évêché et un lycée. « Si la ville de Cahors, lui écrivait-il, est privée d'un de ces établissements, elle achève de perdre sa dernière ressource, et la misère sera l'unique partage de ses habitants... Les citoyens de Cahors réclament par mon organe ton appui, ta protection auprès du Premier Consul, afin d'obtenir que Cahors existe encore, car si, après avoir perdu le tribunal d'appel et au moment de voir porter encore à Agen le siège de l'épiscopat, le lycée qu'on projette est placé ailleurs qu'ici, la misère va tout dévorer. C'est à toi, mon ami, à écarter de ton pays les malheurs qui le menacent et à ne pas oublier tout ce qu'on a fait jouer de ressorts pour mieux enlever le tribunal d'appel qui t'avait été promis. Un mot au conseiller d'État Portalis peut nous conserver l'évêché, une lettre pressante au Premier Consul peut nous assurer le lycée que nous réclamons, et je te conjure d'expédier sur-le-champ ces deux dépêches. »

Le même jour, Lagarde écrivait à Caroline, à Paris, une lettre à peu près pareille en la priant d'ajouter ses propres instances à celles de son mari. « Les habitants de Cahors, dont je suis en ce moment l'interprète, viennent réclamer votre appui et solliciter votre protection. Le général, votre époux, nous a donné tant de preuves de sa bienveillance, son attachement pour les lieux qui le virent naître s'est manifesté si souvent que nous ne balancerons pas à déposer nos craintes dans le sein de celle qui partage ses peines et ses plaisirs. »

Et Murat répondait à Lagarde, de Lyon, le 2 pluviôse an X (22 janvier 1802) (N° 1299 *bis*) : « J'ai reçu ta lettre, mon cher Lagarde, et je me suis empressé de porter ton désir au Premier Consul et au ministre de l'Intérieur. L'un et l'autre m'ont promis un évêché et un lycée. J'aime à croire et je désire aussi fortement que toi qu'ils tiennent leurs promesses. Adieu, je repars pour l'Italie. Après-demain, son organisation sera terminée. Puisse-t-elle faire le bonheur des Cisalpins. Adieu, je t'embrasse de tout cœur.

MURAT.

contre ses ennemis, et de vos sentiments d'amour pour sa personne, il m'a répondu : « J'ai vu depuis longtemps avec satisfaction que le meilleur esprit régnait dans votre département et principalement dans la capitale, assurez vos compatriotes que je ne laisserai passer aucune occasion de leur donner des preuves de mon intérêt et que je m'occuperai avec une sollicitude particulière de tout ce qui devra concourir à la prospérité de leur pays. »

Je vous transmets avec plaisir cette promesse du Premier Consul, et j'aurai soin de la lui rappeler dans toutes les circonstances qui intéresseront la ville de Cahors. J'aimerai toujours à donner à mes concitoyens des témoignages nouveaux de ma constante affection.

R. VI, p. 51.

1300. — MURAT A SALICETI

20 ventôse an XII (11 mars 1804).

Au citoyen Saliceti, ministre de la République française à Gênes.

Je savais bien, mon cher Saliceti, que personne ne devait prendre plus de part que vous à tout ce qui intéresse le Premier Consul, puisque personne ne possède à un plus haut degré sa confiance et son estime. Je vous porte aussi trop d'attachement pour ne pas compter toujours sur celui que vous m'exprimez.

Vous avez partagé notre indignation contre les brigands, venus jusqu'au milieu de la capitale pour organiser l'assassinat et la guerre civile; partagez la satisfaction que nous donne l'entier renversement de leurs affreux complots. Pichegru est dans les fers depuis plus de huit jours; Georges a été arrêté avant hier. Les conspirateurs n'ont plus de chefs; la justice atteindra bientôt quelques scélérats qui se cachent encore, et cette crise n'aura fait qu'affermir le Gouvernement.

R. VI, p. 52.

1301. — MURAT AU COLONEL TESTE

20 ventôse an XII (11 mars 1804).

Au citoyen Teste,
colonel du 5e régiment d'infanterie de ligne, à Livourne.

Mon affection pour le 5e régiment, mon cher colonel, est un sentiment qui ne s'effacera pas, et ce que j'ai dit à Lucques, j'ai-

merai à le dire encore dans toutes les occasions où je parlerai de ce corps de braves. Le désir que vous m'exprimez de vous rapprocher de moi est bien conforme au mien. Je ferai en sorte qu'il s'accomplisse au premier moment où les circonstances le permettront.

Je vois avec intérêt par votre lettre du 26 pluviôse, que vous avez ouvert une souscription en faveur de la veuve de Labruyère. Je souscris pour une pension de trois louis par an que je lui ferai payer, tant qu'elle vivra, vous pouvez ou les payer pour mon compte, ou lui écrire qu'elle les fasse recevoir chez moi à Paris.

R. VI, p. 52.

1302. — MURAT AU GÉNÉRAL DIGONET

20 ventôse an XII (11 mars 1804).

Au général Digonet, à Bologne.

Je reçois, mon cher général, votre lettre du 5 ventôse. Je vous remercie bien de l'information que vous me donnez. Je vais prendre des mesures pour que l'affaire de Juliani soit promptement éclaircie et pour qu'il soit mis en liberté. Je ne laisserai jamais opprimer ceux qui auront été employés par moi.

Continuez à m'instruire de ce qui se passe en Italie, faites-moi connaître surtout les intrigues qu'on y emploie pour pervertir l'esprit public. Vos lettres me seront doublement agréables.

R. VI, p. 52.

1303. — MURAT A BONAPARTE

21 ventôse an XII (12 mars 1804).

Au Premier Consul.

Le Grand Juge ministre de la Justice m'écrit que la surveillance du Temple appartient exclusivement à son ministère, et entre dans les attributions du conseiller d'État Réal. D'un autre côté, le général Moncey a nommé un officier de gendarmerie pour commander le poste établi à cette maison d'arrêt, et cet officier a refusé de recevoir ce matin et même de reconnaître un officier d'état-major que j'avais envoyé sur la demande du président du tribunal criminel. Lorsque ma place m'impose le devoir de veiller à tout ce qui intéresse l'État dans la capitale, lorsque mon titre me rend responsable aux yeux de toute la France et même de l'Europe de tous les évé-

nements qui peuvent être prévenus par les soins de l'autorité militaire, je ne pense pas, citoyen Premier Consul, que la mienne puisse rester étrangère et méconnue au Temple, le point le plus important à faire garder dans les circonstances actuelles.

Je vous prie, citoyen Premier Consul, de vouloir bien prendre une détermination qui puisse faire cesser les incertitudes et l'espèce de conflit d'autorité que paraissent élever soit le Grand Juge, soit le général Moncey. Vous ferez disparaître toutes les difficultés en décidant positivement (ce qui n'aurait dû, ce me semble, jamais être mis en question) que tous les postes établis dans Paris, et particulièrement celui du Temple, sont sous mes ordres immédiats et devront toujours être commandés par les officiers que j'aurai désignés. S'il en était autrement, je ne pourrais plus garantir l'ordre général de la capitale, ma responsabilité devrait nécessairement cesser où cesserait mon pouvoir.

R. VI, p 53.

1304. — MURAT A FROCHOT

22 ventôse an XII (13 mars 1804).

Au préfet de la Seine.

J'ai reçu, citoyen préfet, la nouvelle plainte qui vous a été adressée par les régisseurs de l'octroi, et que vous avez bien voulu me transmettre. Les militaires coupables seront punis. J'écris à l'instant au conseiller d'État Lacuée[1], pour l'inviter à une réunion à la préfecture. Je m'y rendrai au moment qui sera choisi et nous conviendrons de l'organisation définitive de la garde des ports.

R. VI, p. 54.

1305. — MURAT A LACUÉE

22 ventôse an XII (13 mars 1804).

Au conseiller d'État Lacuée.

Le préfet du département de la Seine me propose de nouveau une conférence, citoyen conseiller d'État, pour l'organisation de la

[1] Jean Gerard de Lacuée, né à Massas, près d'Agen, le 4 novembre 1752, capitaine démissionnaire du régiment de Dauphin avant la Révolution. En 1790, procureur syndic du département du Lot, puis député à l'Assemblée législative. Il n'avait pas été élu à la Convention et il avait dû se cacher pendant la Terreur. En 1795, membre du Conseil des Cinq-Cents. Après le 18 brumaire, conseiller d'État et membre de l'Institut.

garde des ports. Je vous serai obligé de m'indiquer le moment où il vous conviendra que nous nous réunissions à la préfecture. Je préférerais, si cela ne vous contrarie pas, que ce soit dans la matinée.

R. VI, p. 54.

1306. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

22 ventôse an XII (13 mars 1804).

Vous avez demandé, citoyen ministre, l'état nominatif des militaires servant dans la garde de Paris, qui ont obtenu leur solde de retraite ou des pensions. Cette demande a répandu parmi eux la crainte que vous ne fussiez dans l'intention de faire cesser les payements qu'ils ont cumulés jusqu'ici avec les appointements de leur grade, et plusieurs se sont montrés disposés à demander leur congé plutôt que de renoncer à leurs pensions. Tout me porte à croire que si vous adoptiez la mesure dont je viens de vous parler, vous priveriez les deux régiments de la garde municipale de leurs meilleurs sujets, de leurs plus vrais militaires. Le trésor public n'y trouverait qu'une très légère économie, puisqu'il serait obligé de continuer à payer les pensions des démissionnaires; la ville de Paris n'y gagnerait rien, puisqu'elle devrait toujours compléter les régiments et payer la même solde. Je vous serais obligé, citoyen ministre, de me faire connaître vos intentions à ce sujet, je désire que vous me fournissiez le moyen de rassurer de braves militaires, inquiets sur le sort qui leur est destiné.

R. VI, p. 54.

1307. — ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL MURAT

22 ventôse an XII (13 mars 1804).

Le général en chef gouverneur de Paris s'empresse de témoigner aux troupes de la garnison sa satisfaction pour le zèle infatigable qu'elles mettent dans le service extraordinaire et pénible qu'elles font depuis quelque temps. Il sait qu'il suffit de leur montrer quelques dangers pour la patrie, pour pouvoir exiger d'elles toute espèce de sacrifices. Déjà par leurs soins Georges et Pichegru[1] n'ont pu s'échapper; leurs complices qui sont encore dans Paris seront bientôt saisis et livrés aux mains de la justice. En vain ces lâches

[1] Pichegru avait été arrêté le 9 ventôse an XII (29 février 1804) et Georges Cadoudal venait de l'être le 18 ventôse (9 mars 1804).

ennemis de l'État auront conspiré ; que peuvent tous les complots, quand les soldats veillent pour la sûreté de tous les citoyens !

R. VI, p. 55.

1308. — MURAT A DESGENETTES

22 ventôse an XII (13 mars 1804).

Au citoyen Desgenettes, médecin en chef de l'hôpital militaire de Paris.

Je n'ai jamais cessé d'avoir en vous, citoyen médecin en chef, la confiance qu'inspire votre zèle et vos talents. Je n'ai ordonné à l'égard du service dont vous êtes chargé aucune surveillance extraordinaire ou particulière. Je me suis borné à recommander généralement l'ordre et l'exactitude accoutumés dans toutes les parties. Si on est allé au delà de cette disposition, on a dépassé mes ordres. Je connais trop bien les services que vous avez rendus et je rends trop de justice aux sentiments qui vous animent, pour n'être pas persuadé qu'on peut s'en rapporter entièrement à vous pour tout ce qui dépend de vos soins et de votre vigilance.

R. VI, p. 55.

1309. — MURAT A RÉAL

23 ventôse an XII (14 mars 1804).

Au conseiller d'État Réal.

L'abbé de Mont-Maur qui a été détenu quelques jours à la Force, réclame, citoyen conseiller d'État, des papiers qui furent saisis chez lui au moment de son arrestation, et qu'il assure ne rien renfermer qui puisse intéresser la police. Si ces papiers, en effet, ne présentent rien de suspect, je vous serais obligé de donner des ordres pour qu'ils lui soient rendus.

R. VI, p. 56.

1310. — MURAT AU GÉNÉRAL LAGRANGE

23 ventôse an XII (14 mars 1804).

Au général de division Lagrange, inspecteur général de gendarmerie, commandant en chef les troupes des cantonnements de Saintes.

Je vous remercie, mon cher général, de la note que vous avez bien voulu m'envoyer. Je ferai surveiller avec soin l'officier de la

garde municipale de Paris, qui s'y trouve présenté sous des couleurs si peu favorables. S'il est reconnu, en effet, pour un homme dangereux, je l'éloignerai de Paris, en lui ménageant ailleurs des moyens d'existence, afin que le désespoir n'en fasse pas un brigand.

Vous m'écrivez que vous avez partagé notre satisfaction en apprenant l'arrestation de Pichegru, vous aurez partagé, depuis, celle que nous a fait éprouver l'arrestation de Georges. On poursuit encore quelques scélérats qu'on espère atteindre bientôt.

R. VI, p. 55.

1311. — MURAT A PIERRE

23 ventôse an XII (14 mars 1804).

Au citoyen Pierre, préfet de police à Bordeaux.

Je vous serais très obligé, citoyen préfet, de vouloir bien me faire connaître le nom des individus qui parvinrent à s'échapper, il y a quelque temps, des prisons de Bordeaux avec le secrétaire de Mirabeau. Veuillez aussi me faire part des circonstances particulières de cette évasion, s'il y en eut quelqu'une de remarquable, et me désigner les personnes qui furent soupçonnées de l'avoir favorisée, si en effet on eut lieu de former quelques soupçons à cet égard. Ces renseignements me sont nécessaires pour une détermination que je suspendrai jusqu'à la réception de votre lettre.

R. VI, p. 57.

1312. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

23 ventôse an XII (14 mars 1804).

Une place de chef d'escadron est vacante, citoyen ministre, dans le 12ᵉ régiment de chasseurs à cheval, et cet emploi est exclusivement au choix du Gouvernement, trouvez bon que je désigne à votre confiance le capitaine Dery, officier du plus grand mérite, qui a fait toutes les campagnes de la Révolution, qui est couvert d'honorables blessures et qui s'est distingué par plusieurs actions d'éclat, pour lesquelles il a été jugé digne d'entrer dans la Légion d'honneur. Son colonel doit vous demander et vous a peut-être demandé déjà en sa faveur la place vacante ; je pense que vous ne sauriez l'accorder à un plus brave et plus estimable militaire.

R. VI, p. 57.

1313. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

23 ventôse an XII (14 mars 1804).

Je désire beaucoup, citoyen ministre, que vous veuillez bien appeler dans la première division militaire, le 28e régiment de dragons, actuellement à Guérande. C'est un corps que j'affectionne et que je serais très aise d'avoir sous mes ordres. Le colonel est un brave militaire qui a mon estime et ma confiance [1]. Je serais charmé de le rapprocher de moi. Je vous prie, citoyen ministre, de m'accorder ce régiment. J'attache un vif intérêt à cette demande.

R. VI, p. 57.

1314. — MURAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL MILITAIRE DE St-DENIS

24 ventôse an XII (15 mars 1804).

J'ai donné des ordres, citoyens administrateurs, afin que suivant la demande que vous m'en faites, vous receviez des cartes de sûreté et de passe aux barrières; le chef de l'état-major général est chargé de cette distribution, vous pouvez vous adresser à lui et vos intentions seront remplies du moment que les barrières cesseront d'être fermées.

R. VI, p. 58.

1315. — MURAT A GAUDIN

24 ventôse an XII (15 mars 1804).

Au ministre des Finances.

J'ai l'honneur de vous faire passer, citoyen ministre, une pétition du citoyen Étienne Vestris [2], à l'effet d'obtenir une place d'inspecteur dans la régie des Droits-Réunis.

[1] Ce même jour, Murat écrit au colonel Detrès, commandant le 28e régiment de dragons, pour lui faire part de la lettre qu'il écrit au ministre de la Guerre.

[2] Etienne Vestris est mentionné par M. Gaston Capon (*Les Vestris*, Paris, Société du *Mercure de France*, 1908. In-12, p. 246) comme ayant obtenu la place de bibliothécaire du prince Henri de Prusse.

Je demande votre bienveillance, citoyen ministre, en faveur de ce citoyen qui m'a été vivement recommandé par des personnes estimables.

R. VI, p. 58.

1316. — MURAT AU COLONEL COSSARD[1]

24 ventôse an XII (15 mars 1804).

Au colonel Cossard, commandant le 60e régiment d'infanterie de ligne.

Je suis infiniment sensible, citoyen colonel, aux regrets que vous m'avez exprimés dans votre lettre du 26 pluviôse. Les braves qui ont servi sous mes ordres en Italie ne me seront jamais étrangers. Ils doivent compter dans tous les temps sur mon affection et j'aime à conserver l'espérance de les revoir près de moi. Croyez, citoyen colonel, que je me souviendrai toujours avec un vif intérêt du 60e régiment, ainsi que du dévouement et des services de son chef.

R. VI, p. 59.

1317. — MURAT AU GÉNÉRAL MILHAUD

24 ventôse an XII (15 mars 1804).

Au général Milhaud, commandant les troupes françaises en Ligurie.

J'ai reçu avec votre lettre du 8 ventôse, mon cher général, l'adresse de la division de la Ligurie au Premier Consul; les sentiments d'indignation que vous y avez manifestés sur le complot atroce que l'on vient de déjouer, lui sont un sûr garant de l'attachement que vous portez au Gouvernement et à sa personne. J'étais persuadé d'avance, mon cher général, de votre dévouement au chef de l'État, vous m'en avez constamment donné des preuves non équivoques que je ne lui ai point laissé ignorer, aussi compte-t-il sur vous comme sur les braves qui font cause commune avec lui.

R. VI, p. 59.

---

[1] Cossard, nommé colonel du 60e régiment de ligne, le 22 pluviôse an VIII. En 1804, le 60e de ligne tenait garnison à Parme et à Alexandrie.

1318. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE [1]

24 ventôse an XII (15 mars 1804).

Je vous prie, citoyen ministre, de vouloir bien accorder une lettre de passe en faveur du citoyen Nicolas-Jacques Susane, brigadier au 3e régiment de hussards, qui demande à entrer dans la garde de Paris. Ce militaire est actuellement malade; il vient de perdre son père, et il a besoin de rester à Paris auprès de sa mère. Je désire favoriser l'intention qu'il a de se fixer, pour quelque temps, dans la capitale, sans renoncer à son état auquel il paraît attaché.

Le Premier Consul m'a exprimé de l'intérêt, dans plusieurs circonstances, en faveur du général de brigade Demars. Je suis persuadé qu'il verra avec plaisir que vous vous montriez favorable à la demande que cet officier général vous adresse. Je vous serais particulièrement reconnaissant de lui acccorder un emploi que sa position lui rend nécessaire.

R. VI, p. 60.

1319. — MURAT A BONAPARTE

27 ventôse an XII (18 mars 1804).

Au Premier Consul.

En créant un corps de vélites destiné à faire partie de votre garde, vous deviez vous attendre que tous les jeunes Français brigueraient l'honneur d'y être admis et que chaque famille aspirerait à y voir entrer quelqu'un des siens. Le département de Maine-et-Loire vous offre un exemple de ce noble empressement. Le préfet, n'ayant à désigner que seize vélites, éprouve l'embarras de choisir entre les nombreux concurrents qui se présentent avec la même ardeur et avec les mêmes titres. Il sollicite pour son département la faveur de doubler le contingent qui lui est attribué : c'est-à-dire d'envoyer trente-deux vélites au lieu de seize, et il désire qu'en accordant cet honneur à ses administrés, vous exprimiez que c'est

[1] Du même jour, lettres de Murat au ministre de la Guerre, en faveur du citoyen Oliveto, officier, et du citoyen Larouvière, chef d'escadron au 2e régiment de chasseurs à cheval, tous deux réformés. — Lettre de Murat au colonel Defrance, commandant le 12e régiment de chasseurs à cheval, en faveur de l'adjudant-major Dery. (R. II, p. 58.)

un témoignage de votre satisfaction pour leur bon esprit, leur bonne conduite et leur dévouement aux intérêts de la République.

Quelle heureuse rivalité vous exciterez entre les départements si vous récompensez ceux qui auront le plus de droits à votre bienveillance, si vous leur offrez une sorte d'adoption particulière, en admettant un plus grand nombre de leurs citoyens auprès de vous et dans les corps qui ont l'honneur de composer votre garde!

Permettez que je vous prie de me faire connaître vos intentions le plus prochainement possible. Le préfet m'exprime le besoin de recevoir ma réponse avant le trente de ce mois, jour fixé pour la revue et la désignation des vélites de son département. Je crois devoir mettre sa lettre sous vos yeux.

R. VI, p. 60.

1320. — MURAT A MARESCALCHI

27 ventôse an XII (18 mars 1804).

Au ministre des Relations Extérieures de la République Italienne.

Plusieurs militaires, récemment élevés au grade d'officier dans le 1er régiment de ligne de la République Italienne, n'ont pas encore reçu, citoyen ministre, les gratifications que la loi leur accorde. Je ne puis m'empêcher de réclamer en leur faveur votre sollicitude. Les frais de leur équipement et les dépenses extraordinaires que leur occasionne le séjour du régiment en France, leur rendent ce secours doublement nécessaire. J'ai pensé, citoyen ministre, qu'il suffisait de vous faire connaître leur droit et leurs besoins pour leur faire rendre justice.

C'est avec plaisir que je suis leur interprète auprès de vous, et je saisis l'occasion de vous renouveler l'expression de mes sentiments d'estime et d'attachement.

R. VI, p. 61.

1321. — MURAT A BONAPARTE

29 ventôse an XII (20 mars 1804).

Au Premier Consul.

La veuve de l'inspecteur aux revues, Larocheblin, mort à Saint-Domingue, réclame une pension. Elle est mère de quatre enfants, elle est dans la détresse; ses malheurs et les services de son mari

sont des titres qui ne peuvent manquer de lui concilier votre intérêt et d'exciter votre bienfaisance.

R. VI, p. 62.

1322. — MURAT A COSTAZ[1]

29 ventôse an XII (20 mars 1804.)

Au citoyen Costaz, membre du Tribunat et vice-président de la Société d'encouragement.

J'accepte avec reconnaissance, citoyen vice-président, le titre de mon inscription au nombre des membres de la Société d'encouragement de l'industrie nationale. Je partagerai le zèle des citoyens qui la composent, pour les progrès des sciences et des arts, et je souhaite que mes occupations me permettent d'aller quelquefois partager leurs travaux. Veuillez être, citoyen vice-président, auprès de vos collègues l'interprète de mes sentiments d'estime et de considération. Agréez particulièrement l'assurance des sentiments distingués que vous inspirez.

R. VI, p. 62.

1323. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 29 ventôse an XII (20 mars 1804).

Par un arrêté du 1er floréal an X, citoyen ministre, et comme général en chef commandant des troupes françaises en Italie, je nommai le citoyen Marc Duponget, maréchal des logis dans l'escadron de mes gardes, à l'emploi de sous-lieutenant vacant dans le 3e régiment de chasseurs à cheval. Diverses circonstances l'ont empêché d'aller occuper cette place à laquelle sans doute il a été pourvu depuis. J'ai l'honneur de vous demander le même grade en sa faveur, dans un autre régiment. J'attache un grand intérêt à l'avancement de ce jeune homme et je vous serai obligé de le proposer le plus prochainement possible au Premier Consul.

R. II, p. 62.

---

[1] Louis Costaz, né à Champagne en Valromey (Ain) le 17 mars 1767, professeur de mathématiques en 1789, examinateur à l'École polytechnique en l'an IV, membre de la Commission scientifique attachée à l'Armée d'Égypte, membre du Tribunat le 28 prairial an IX, organisateur de l'École des arts et métiers fondée à Compiègne, préfet de la Manche le 10 germinal an XII. Mort à Fontainebleau le 15 février 1842.

1324. — RÉAL A MURAT

Paris, le 29 ventôse de l'an XII de la République [1].

Le Conseiller d'État, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République, au général en chef, Murat, gouverneur de Paris.

Confidentielle.

Général,

D'après les ordres du Premier Consul, le duc d'Enghien doit être conduit au château de Vincennes, où les dispositions sont faites pour le recevoir ; il arrivera probablement cette nuit à cette destination. Je vous prie de faire les dispositions qu'exige la sûreté de ce détenu, tant à Vincennes que sur la route de Meaux, par laquelle il vient.

Le Premier Consul a ordonné que le nom de ce détenu et tout ce qui lui serait relatif fût tenu très secret. En conséquence, l'officier chargé de sa garde ne doit le faire connaître à qui que ce soit, il voyage sous le nom de *Plessis*. Je vous invite à donner, de votre côté, les instructions nécessaires pour que les intentions du Premier Consul soient remplies.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Réal.

D. 92. 1.

---

[1] La lettre originale ne porte pas de mention d'heure.

MURAT ET LE DUC D'ENGHIEN

Avant de publier les documents importants que nous possédons relativement à l'affaire du duc d'Enghien, nous croyons utile d'expliquer comment et pourquoi nous les présentons encadrés dans un récit de l'ancien ministre du Roi de Naples, le Comte de Mosbourg. Notre cousin le Comte Murat a déjà publié cette relation dans son livre sur « Murat, lieutenant de l'Empereur en Espagne », mais il a cru devoir en supprimer une partie. Fidèles à notre principe, nous croyons qu'après plus d'un siècle, il est permis de tout dire sur une affaire dont l'Empereur, devant la mort et presque à son heure suprême, a pris toute la responsabilité, et nous donnons pour la première fois ce récit, intégralement et avec les pièces à l'appui.

M. de Mosbourg avait écrit pour l'ouvrage qu'il se proposait de consacrer au Roi de Naples une remarquable introduction qui a été publiée également par le Comte Murat, on peut constater qu'il plaçait au premier rang des événements à étudier : la mort du duc d'Enghien. « Murat, écrivait-il, ne fut exempt sans doute ni d'erreurs ni de fautes et je ne prétends pas les dissimuler, c'est un motif de plus pour que je m'attache à écarter de sa mémoire les calomnies dont on a voulu la noircir... Je dirai d'abord les généreux efforts que fit inutilement Murat pour sauver le duc d'Enghien. »

En effet, de 1815 à 1838, chaque fois que l'occasion se présenta, M. de Mosbourg éleva la voix pour protester contre les mensonges que les ennemis de Murat avaient commencé à répandre sur l'attitude du gouverneur de Paris, dès le lendemain de l'exécution de Vincennes. Dans ses papiers personnels, un volumineux dossier est constitué par ses réponses aux articles de journaux et les notes qu'il a écrites en marge des mémoires parus sur cette époque.

De plus, nous savons par son témoignage « qu'il s'efforçait de conduire sur le chemin de la vérité, en donnant des éclaircissements aux écrivains de bonne foi » et en 1838, il se félicitait d'avoir ramené par ces moyens indirects, mais multipliés, beaucoup d'esprits à des sentiments de justice [1] ».

C'est ainsi qu'il dut certainement documenter Lamartine pour l'histoire de la Restauration [2], Thiers [3] pour celle du Consulat et de l'Empire, et même le chancelier Pasquier. Ce dernier dans ses Mémoires, composés vers 1824, rapporte que Savary disait en 1811 : « C'est bien Caulaincourt qui a fait enlever le duc d'Enghien, mais c'est Murat qui l'a fait juger et c'est moi qui l'ai fait exécuter. »

« Murat, écrit le chancelier Pasquier, avait-il pris sur lui de donner un tel ordre ou n'avait-il fait qu'exécuter les instructions qui lui étaient venus de Malmaison. Si on ne m'a pas trompé, la lettre dont celui-ci (Savary) était porteur, existe encore dans les mains des amis de Murat et elle contient les prescriptions les plus formelles, non seulement de faire juger, mais de ne souffrir aucun délai à l'exécution et de commander à l'avance tous les préparatifs nécessaires. Du moment où cette lettre existe, et j'ai de fortes raisons pour n'en pas douter, elle sera nécessairement mise au jour un peu plus tôt ou plus tard. » Et Pasquier ajoute en note. « Elle doit être entre les mains de M. de Mosbourg, ministre des Finances à Naples [4]. »

Quand le chancelier Pasquier écrivait ces lignes, M. de Mosbourg possédait en effet cette lettre de Napoléon à Murat, datée de Malmaison le 29 ventôse an XII, mais il n'en possédait qu'une copie, et celle-ci figure encore dans ses papiers.

Dans l'introduction de notre premier volume, M. Paul Le Brethon a raconté quelles étranges vicissitudes avaient subies nos papiers de famille. La partie la plus intéressante de

[1] Lettre à la marquise Pepoli du 29 juin 1838.
[2] Lamartine, *Histoire de la Restauration*, t. II, p. 169 et suiv.
[3] Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. IV, p. 601.
[4] *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 191.

ces Archives, confiée en 1815 par le Roi à son ministre, fut dérobée à celui-ci de 1816 à 1836, et quand M. de Mosbourg la retrouva, son désappointement fut grand en constatant la disparition d'un grand nombre de documents, parmi lesquels la lettre originale de Napoléon Ier relative au jugement du duc d'Enghien. Il est probable que pour cette cause M. de Mosbourg ne voulut rien publier « car, écrivait-il, une apologie directe de Murat exciterait encore la colère des nombreux ennemis qui lui restent; tout ce qu'on affirmerait sans l'établir par des preuves irrécusables serait contesté avec véhémence et les préventions publiques seraient du côté des accusateurs. »

Cependant, après avoir retrouvé une partie des archives qu'il croyait à jamais perdues, M. de Mosbourg écrivit en 1838 à la Reine Caroline pour lui demander communication des documents qu'elle pouvait elle-même posséder sur le Gouvernement de Paris. « Cette époque est importante, lui disait-il, des calomnies affreuses ont été répandues contre le Roi au sujet de la mort du duc d'Enghien et du jugement de Moreau. Je les ai déjà fait démentir dans deux ou trois ouvrages considérables qui inspirent de la confiance et que l'histoire consultera. Des documents officiels qui m'ont été communiqués seront aussi publiés dans le temps. On ne saurait trop rechercher tout ce qui pourrait intéresser sur ces points importants la mémoire du Roi, la correspondance avec l'Empereur, celle avec le ministre de la Guerre, avec le préfet de police de Paris, etc. [1]. »

En réponse à cette demande, la Reine Caroline envoya 1° la copie des pièces contenues dans un dossier, classé dans ses Archives sous la rubrique « Duc d'Enghien »; 2° une copie de la lettre de Napoléon à Murat, datée de Malmaison le 29 ventôse an XII, copie qui confirmait l'authenticité de celle que possédait Mosbourg.

[1] Archives du Prince Murat. D. 356. 1

Cette lettre figure en effet dans un registre [1] sur lequel Murat faisait transcrire les lettres qu'il recevait de l'Empereur, elle est classée à son rang et à sa date entre la lettre datée de Malmaison le 28 ventôse an XII (*Correspondance de Napoléon*, n° 7632) et une autre datée « De ma barraque d'Étaples, le 3 fructidor an XII » (*Correspondance*, n° 7952.)

En comparant les deux copies de la lettre du 29 ventôse an XII, on peut constater que celle de M. de Mosbourg a dû être faite, soit à Naples sur la lettre originale, soit plus tard à Paris, sur la minute aujourd'hui disparue, car il a eu soin de noter ce qu'on pouvait lire dans un passage raturé.

Une seule pièce manquait encore au faisceau de documents que M. de Mosbourg, témoin des événements de cette journée tragique, avait enfin rassemblés pour écrire ses souvenirs : la lettre écrite par Murat à Bonaparte, le lendemain de la mort du duc d'Enghien. Jusqu'à la fin de sa vie, il s'obstina à la rechercher et nous avons vu que dans la lettre particulière et tout intime écrite par lui en 1844 à Bonafous Murat, il caressait encore l'espoir que celui-ci pourrait retrouver chez l'avoué de Toulon où jadis il avait caché les papiers du Roi « deux pièces très importantes dont le souvenir était resté dans sa mémoire ». « L'une dont j'ai la copie, disait-il, est une lettre adressée par le Premier Consul au gouverneur de Paris, la veille de l'arrivée du duc d'Enghien à Vincennes, l'autre est la minute de la main du général Murat d'une lettre qu'il écrivit au Premier Consul après la mort du duc d'Enghien. Cette minute, si elle pouvait se retrouver, serait un des curieux documents de l'époque et mettrait dans le plus grand jour les sentiments ainsi que la conduite de son

[1] Ce registre comprend à la fois les lettres de la campagne d'Italie de 1796, dont les originaux restèrent seuls en 1815 entre les mains de la reine Caroline, et toutes les lettres postérieures qui furent confiées par le Roi à M. de Mosbourg. Ces deux séries de lettres originales, séparées en 1815, ne se sont trouvées réunies dans nos archives qu'en 1897. Le registre qui porte la mention « Lettres de l'Empereur du 4 frimaire an V au 16 mai 1808 » a dû être copié à Naples entre 1808 et 1815.

Toulon, le

oin, Avoca

-? le dim

Toulon, le 181

Jouvré-Thomas Marrois, *Avocat et Avoué*,

PAPIERS DE FAMILLE DU PRINCE MURAT
350
1

A M

J'ai chargé aussi mon Confrère de
lui remettre une autre expédition qui est pour le
journaliste et homme de lettres, j'ai pensé
je vous prie de la part que j'en ai
faire prendre à la première occasion
son adresse d'emplacement; j'ai ordre de Dire
que le gouvernement de Paris était à cette
époque malade dans son lit, et qui ne
voyait pas à six heures présent à cette
détestable exécution; dans Signé de Mr Deplanche

MINUTE AUTOGRAPHE DE LA LETTRE ENVOYÉE PAR MURAT, EN JUILLET 1815
AU « JOURNAL DES DÉBATS »

auteur. Il m'est venu à l'idée qu'elle pourrait s'être égarée chez l'avocat qui fut à Toulon dépositaire de mes caisses, mal fermées peut-être après que le Roi les eut fouillées. »

L'existence de cette lettre de Murat à Napoléon est confirmée par l'auteur d'une brochure anonyme qui parut à Paris en 1824 chez Beaudoin frères. « Murat, écrit l'auteur qui devait être un des anciens officiers de l'entourage du gouverneur de Paris, avait déposé chez un notaire de Paris les pièces qui établissaient qu'il avait refusé de participer au jugement du duc d'Enghien, les ordres et dépêches au gouverneur de Paris, sa lettre au Premier Consul et le testament du duc d'Enghien. » Il est probable que Murat, en s'en allant à Naples, reprit ce dépôt et que ces pièces figuraient parmi celles qu'il avait confiées à M. de Mosbourg.

Les recherches de Bonafous Murat à Toulon demeurèrent infructueuses, et cependant M. de Mosbourg avait raison de penser que Murat avait eu besoin de consulter ces documents, puisque parmi les brouillons écrits de la main du Roi, qui furent envoyés en 1852 au Prince Lucien Murat par le successeur de l'avoué de Toulon, figure justement une réponse écrite par Murat sous un nom supposé au *Journal des Débats* et relative à la mort du duc d'Enghien.

Voici ce curieux document :

« ... Je suis chargé aussi, M. le rédacteur, de relever une autre accusation qui a blessé fortement la générosité et la belle âme du Roi, je veux parler de la part qu'on auroit voulu faire prendre à ce prince à la mort du duc d'Enghien. J'ai ordre de déclarer que le gouverneur de Paris étoit à cette époque malade dans son lit et qu'il n'étoit pas à Vincennes présent à cette détestable exécution, et au risque de déplaire au maréchal Murat, je ne puis m'empêcher de faire connoître les propres expressions qui sortirent de sa bouche, au moment où on lui présenta le décret de la formation de la Commission militaire. « *J'aimerois mieux*, » dit-il alors à Mme Murat qui se trouvait auprès de son lit, « *être obligé de*

« *me battre contre lui et d'en recevoir la mort que de signer* « *cet ordre de la convocation, car le prince sera indubitable-* « *ment condamné à perdre la vie* [1]. » Je dois ajouter que le décret de convocation de la Commission, tout écrit de la main du ministre secrétaire d'État, est dans les Archives du Roi. Je déclare en outre qu'on avoit porté l'attention jusqu'à désigner les noms des militaires qui devoient composer cette Commission, cette liste également écrite de la main du secrétaire d'État existe dans les mêmes Archives; on ajoute enfin que le général Savari vint rendre compte, en sa qualité de commandant de la gendarmerie, de la sentence prononcée par la Commission et de son exécution [2].

D. 350. 1.

Cette note, qui n'a jamais été connue du Comte de Mosbourg, confirme sur plusieurs points la relation qu'il a écrite, elle fait mention de plusieurs documents qui ne nous sont pas parvenus, et si l'on ajoute que la lettre originale de Bonaparte à Murat, datée de Malmaison, 28 ventôse an XII (*Correspondance,* n° 7632) ne figure pas plus que celle du 29 ventôse parmi celles que M. de Mosbourg retrouva en 1836, il est permis de supposer que Murat, qui se disposait à quitter Toulon pour venir au Havre et à Paris, prit avec lui tout ce qui concernait l'affaire du duc d'Enghien. Les pièces originales relatives à ce sujet qui proviennent de la Reine Caroline representent certainement celles que le Roi avait laissées à Naples comme étant les moins intéressantes.

Depuis l'époque, lointaine déjà, où M. de Mosbourg a écrit sa relation, de nombreux documents ont été produits sur la mort du duc d'Enghien. Nougarède de Fayet, M. Welschinger et M. Boulay de La Meurthe, pour ne citer que les

[1] Une tradition rapporte qu'au Pizzo, au moment où il allait être lui-même fusillé, Murat protesta encore qu'il n'avait pris aucune part à l'exécution du duc d'Enghien.

[2] Archives du Prince Murat.

noms principaux, ont apporté chacun leur contingent de renseignements propres à éclaircir le rôle de chacun des acteurs de ce terrible drame, et l'on peut affirmer que, l'année dernière même, M. Boulay de La Meurthe, en publiant deux volumes de correspondance du duc d'Enghien et de documents sur son enlèvement et sa mort, n'a pas laissé, dans ses recherches savantes et méthodiques, un coin d'archives inexploré. Aucun des documents produits n'a contredit les affirmations de M. de Mosbourg sur le rôle de Murat dans l'affaire du duc d'Enghien.

Murat était parfaitement au courant de l'intention du Premier Consul de faire enlever d'Ettenheim le duc d'Enghien, qu'il croyait complice de Cadoudal, Pichegru et Moreau, il était convaincu que l'intention de Bonaparte était de le faire juger par un Grand Conseil de guerre, composé des principaux généraux siégeant dans le Sénat. S'il faut en croire une note du colonel Préval, écrite par lui sous la Restauration alors qu'il était devenu ministre de la Guerre, Murat aurait pour lui violé le secret qui était recommandé, en lui demandant le 26 ventôse de faire partie de ce « Grand Conseil de guerre ». Murat pouvait donc croire que si l'enlèvement du duc d'Enghien en territoire étranger était contraire au droit des gens, du moins les formes régulières de la justice seraient observées à son égard, et que le Prince traduit devant une Haute-Cour aurait les moyens nécessaires et légaux pour défendre sa cause. Quand le gouverneur de Paris reçut, le 29 ventôse, l'ordre de convoquer immédiatement une Commission militaire, il comprit que le duc d'Enghien était perdu et il refusa, autant qu'il lui fut possible, de s'associer désormais aux mesures qu'on allait prendre.

Cette attitude de Murat est du reste parfaitement conforme avec tout ce que nous savons de son caractère. Toutes les lettres qu'il écrivit en 1804 et tous ses actes nous révèlent un homme profondément bon, humain et généreux, défenseur de tous ceux qu'il croyait frappés d'une disgrâce immé-

ritée, des généraux Lecourbe, Damas, Humbert, Lahorie, Alexandre Dumas, Reynier, etc. Il croyait que le devoir du Premier Consul était de faire grâce au duc d'Enghien, et quelques mois plus tard, il ne craignait pas de demander celle de Cadoudal et celle du duc de Rivière. Caroline elle-même, joignant ses efforts à ceux de son mari, obtenait le 23 prairial an XII, « après avoir fait deux heures antichambre pendant le Conseil, dans la salle des ministres, la grâce de Lajolais et de Lozier [1]. »

Si, à défaut de sa lettre au Premier Consul, on veut connaître la pensée de Murat sur la mort du duc d'Enghien, on peut en trouver le reflet dans une lettre confidentielle de son ami intime le général Auguste Belliard. Celui-ci, qui commandait alors la 23e division militaire, écrivait à Murat de Bruxelles, le 9 messidor an XII [2] :

« *Pour toi seul.*

Je viens de faire une tournée dans ma division, mon cher Murat, et de passer l'inspection des troupes que j'ai trouvées très bien. J'ai eu occasion de voir beaucoup d'habitants, on est très généralement content de la nouvelle forme du Gouvernement et de l'hérédité...

La mort du duc d'Anguien paraît avoir fait beaucoup de peine, non pas par l'intérêt qu'on peut prendre à lui, ils ne le connaissent pas, mais par l'attachement qu'ils portent à l'Empereur. Ils sont peinés de cet acte de rigueur, qui simpatise si peu, disent-ils, avec le caractère bon et affable de l'Empereur, mais ils ne le lui attribuent pas. »

Le général Thiébault, qui servait en 1804 dans la 1re division militaire sous les ordres de Murat, nous a laissé dans

[1] Lettre de Rœderer à Joseph Bonaparte. Paris le 25 prairial an XII. *Journal du comte Rœderer* publié par M. Vitrac. Paris, 1909. In-8°, p. 155.

[2] *Carnet historique et littéraire*, t. IV, p. 166-167, 1899. — Cette lettre communiquée par M. G. Roberti, professeur de l'Académie militaire de Turin, provient de la bibliothèque royale de Turin.

ses Mémoires un charmant portrait du Gouverneur de Paris, par lequel il nous plaît de terminer cet avant-propos : « Les manières de Murat, écrit Thiébault, franches, affables, amicales allaient à merveille à son caractère chevaleresque, elles recevaient même un nouveau prix de sa magnifique prestance, de sa figure si agréable et presque toujours riante, de son regard si ferme et si doux, elles rehaussaient encore ses brillantes qualités et achevaient d'attacher à cet homme si bon, si beau, si brave, et qu'une atroce destinée a conduit à la mort la plus horrible par la route de tous les prestiges, de toutes les illusions et de toutes les grandeurs humaines. »

Prince Murat.

1325. — NOTE DU COMTE DE MOSBOURG
SUR L'AFFAIRE DU DUC D'ENGHIEN

En 1824, parut à Paris, chez Baudoin frères, rue de Vaugirard, n° 36, un livre intitulé : *Mémoires historiques sur la catastrophe du duc d'Enghien*, on y peut lire ce qui suit (p. 256-257) :

« Dans la matinée du 29 ventôse an XII, le général Murat, gouverneur de Paris, reçut une dépêche du Gouvernement. Il venait de déjeuner et parut très agité, dès qu'il l'eut parcourue. Ses officiers lui demandèrent la cause du trouble qui l'agitait : *C'est une tache qu'on veut mettre à mon habit; mais je jure par Dieu qu'elle n'y sera pas.* Il demanda sa voiture et courut à la Malmaison. Il ne put triompher des obsessions dont on entourait le Premier Consul et revint plus agité qu'il n'était parti. L. B. (Léopold Berthier) arriva presque aussitôt que lui de la part du ministre de la Guerre et le pressa beaucoup de mettre à exécution les ordres qu'il avait reçus. Murat s'y refusa constamment et repoussa avec dureté l'officier général. S. (Savary) survint, lui remit de nouvelles dépêches qu'il parcourut à peine et il lui dit avec une espèce de dédain : *Allez, vous connaîtrez dans quelques instants ce qui vous concerne.* S., qui avait été chargé de tout, prit alors, à son choix, cinquante gendarmes d'élite et se présenta à la barrière, pour se rendre à Vincennes, mais, comme il n'avait pas d'ordre du gouverneur de Paris, la sortie lui fut refusée, malgré

ses instances et sa représentation sur son grade et sa qualité d'aide-de-camp du Premier Consul. Il fallut attendre. Dans l'intervalle, les ordres furent expédiés par l'état-major, au nom du gouverneur de Paris.

Murat, à qui cette affaire revenait souvent, s'en est quelquefois expliqué avec ses officiers de confiance; il en rejetait tout l'odieux sur les deux personnages qui ont consommé cette affaire. *Je ne crains,* disait-il, *aucun reproche à cet égard. J'ai déposé, dans le temps, chez un notaire, à Paris, des pièces qui établissent que j'ai constamment refusé d'y participer.*

Dans une note, au bas de la page, on trouve : Parmi ces pièces, on cite : 1° Les ordres et dépêches au gouverneur de Paris; 2° une lettre de Murat au Premier Consul; 3° le testament du duc d'Enghien. »

J'ignore d'où ce récit a été tiré; le fonds en est vrai et quoiqu'il renferme, dans les détails, des inexactitudes graves, c'est évidemment par quelque officier de la Maison de Murat ou de l'état-major du gouvernement de Paris qu'il aura été fourni.

Ce fut en ma présence que Murat reçut, entre dix et onze heures du matin, une dépêche du ministre de la Guerre, avec un arrêté du Gouvernement qui lui prescrivait de nommer une Commission militaire, devant laquelle devait être traduit le ci-devant duc d'Enghien.

(1326)

Paris, le 29 ventôse an XII de la République Française.

Le ministre de la Guerre au général Murat, gouverneur de Paris.

Je vous adresse, citoyen gouverneur, un arrêté du Gouvernement en date du 29 ventôse, qui ordonne qu'une Commission militaire composée de sept membres nommés par vous se réunira à Vincennes pour juger le ci-devant Duc d'Enghien, prévenu d'avoir porté les armes contre la République. Vous donnerez sans délai les ordres nécessaires pour l'exécution de cet arrêté, et ceux pour l'exécution du jugement qui interviendra.

Je vous salue,

Alex. Berthier.

D. 92. 3.

le an 12.

té relatif aux de
cré al Gallois pour
le que vous pourr
cuir afsiers, de celui
e Colonie de la
ère, de la 18e. de ligne

Malmaison, 29. Ventose an 12.

Vous trouverez ci-joint un arrêté relatif au duc d'Enghien. vous nommerez le général Gullin pour présider la commission. il semble que vous pouvez la composer du Colonel du 1er de cuirassiers, de celui du 18e de cavalerie, de l'un des deux colonels de la garde de Paris, de celui de la 4e légère, de la 18e de ligne et de la 96e. vous pourez nommer pour accusateur l'adjudant major de la gendarmerie d'Elite.

Donnez ordre que le Chef d'Escadron Jacquin de la gendarmerie d'élite se rende à Vincennes pour y faire toutes les dispositions pour la garde du Chateau en se concertant cependant avec le commandant de Vincennes. vous ordonnerez à 20 gendarmes d'élite à pied, à 20 gendarmes d'elite à cheval et à un piquet de 60 hommes de la garnison des différens corps, sous les ordres d'un Capitaine, d'un Lieutenant et d'un Sous lieutenant, de se rendre à Vincennes pour y faire garnison et exécuter la Sentence.

faites entendre aux membres de la Commission qu'il faut terminer dans la nuit et ordonnez que la Sentence, si, comme je n'en puis douter, elle porte Condamnation à mort, soit sur le champ exécutée et le Condamné enterré dans une des cours du fort.

je donne ordre à Savary de se rendre près d'eux, il désignera lui même les Soldats et les officiers de sa légion qui doivent composer les deux détachemens et il veillera surtout./.

= Extrait des registres des Délibérations du = Consuls de la République.

Soret

LETTRE DE BONAPARTE A MURAT

29 VENTÔSE AN XII

Copie provenant des Archives du Roi de Naples Joachim Murat.

Extrait des Registres des Délibérations des Consuls de la République.

Paris, le 29 ventôse
l'an XII de la République une et indivisible.

Le Gouvernement de la République arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Le ci-devant duc d'Enghien, prévenu d'avoir porté les armes contre la République, d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre, de faire partie des complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, sera traduit à une Commission militaire composée de sept membres nommés par le général gouverneur de Paris et qui se réunira à Vincennes.

ART. 2.

Le Grand-Juge, le Ministre de la Guerre et le G^al^ gouverneur de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Premier Consul :

Signé : BONAPARTE.

Par le Premier Consul :

Le Secrétaire d'État,

Hugues MARET.

D. 92. 1 *bis*.

A cette lecture, il parut bouleversé. *B.* (Bonaparte) s'écria-t-il, *veut mettre une tache à mon habit ; mais il n'y réussira pas.* Après quelques moments d'entretien, il se retira, plein de trouble, en disant qu'il allait s'habiller et se rendre à la Malmaison, pour s'expliquer avec le Premier Consul.

Je revis Murat le soir, il était malade, une fièvre assez violente l'agitait. Il me raconta fort vivement ce qui s'était passé, soit à la Malmaison, soit à Paris dans la journée. La discussion chez le Premier Consul avait été très orageuse. Murat s'obstinant dans son opposition et sa résistance, son beau-frère irrité avait, après beaucoup d'emportements, rompu l'entretien en lui disant : *Si vous n'exécutez pas mes ordres, je vous enverrai dans vos montagnes du Querci.*

Voici, d'après le récit que j'entendis alors, et d'après ceux que j'ai recueillis plus tard, ce qui succéda à cette scène.

A son retour de la Malmaison, Murat trouva chez lui César

Berthier, son chef d'état-major, qui était venu pour prendre ses ordres, au sujet de la Commission militaire. « *Pourquoi,* lui dit Murat encore tout ému de son entretien avec Bonaparte, *pourquoi prenez-vous l'initiative relativement à des dispositions que je ne vous ai pas communiquées? Si j'eusse voulu les exécuter, elles seraient entre vos mains. Qui donc a pu si bien vous instruire? — C'est mon frère, c'est le ministre de la Guerre,* répondit Berthier presque tremblant; *il m'a fait connaître les instructions du Gouvernement et m'a prescrit de me rendre auprès de vous sans délai, afin qu'il n'y eût aucun instant perdu, dans une telle urgence. — Eh bien! allez dire à votre frère que je viens de voir le Premier Consul, que je lui ai déclaré ne pas vouloir nommer la Commission militaire, et que je ne la nommerai pas.* »

Bientôt le ministre arriva lui-même. Ses instances furent pressantes et réitérées, mais elles restèrent inutiles. Murat lui répétait sans cesse : « *Non, je ne nommerai pas la Commission militaire; que Bonaparte la nomme s'il veut.* » Berthier désespéré, parce qu'il redoutait à l'excès la colère de Napoléon, se vit forcé d'aller lui rendre compte de sa conférence avec le gouverneur de Paris. L'irritation du Premier Consul fut d'abord extrême... A la fin, cependant, les paroles prononcées par Murat (*Que Bonaparte la nomme s'il veut*) lui parurent, sans doute, présenter un moyen de solution et le déterminèrent à désigner lui-même les membres de la Commission militaire. C'est ce qu'il fit dans une lettre que Savary porta vers sept heures du soir au gouverneur de Paris.

(1327)

Malmaison, 29 ventôse an XII.

Vous trouverez ci-joint un arrêté relatif au Duc d'Enghien. Vous nommerez le général Hullin pour présider la Commission. Il semble que vous pouvez la composer du colonel du 1er de cuirassiers, de celui du 18e de cavalerie, de l'un des deux colonels de la garde de Paris, de celui de la 4e légère, de la 18e de ligne et de la 96e. Vous pourrez nommer pour accusateur l'adjudant-major de la gendarmerie d'élite.

Donnez ordre que le chef d'escadron Jacquin, de la gendarmerie d'élite, se rende à Vincennes pour y faire toutes les dispositions pour la garde du château, en se concertant cependant avec le commandant de Vincennes. Vous ordonnerez à vingt gendarmes d'élite à cheval, à vingt gendarmes d'élite à pied et à un piquet de

le an 12e —

un arrêté relatif au
merez le général
Commission. il semble
poser du Colonel du
ci du 18ième de
deux Colonels de la
i de la 4ième Légère

Malmaison. 29 ventôse an 12 —

Vous trouverez ci-joint, un arrêté relatif au Duc d'Enghien. vous nommerez le général Hulin pour présider la Commission. il semble que vous pouvez la composer du Colonel du 1er de Cuirassiers, de celui du 18ième de Cavalerie, de l'un des deux Colonels de la garde de Paris, de celui de la 4ième Légère, de la 18ième de ligne et de la 96ième. Vous pourrez nommer pour accusateur ~~public~~ l'adjudant major de la gendarmerie d'élite.

Donnez ordre que le chef d'escadron Jacquinot, de la gendarmerie d'élite de se rende à vincennes pour y faire toutes les dispositions pour la garde du Château, en se concertant, cependant, avec le Commandant de vincennes. Vous ordonnerez à vingt gendarmes d'élite à cheval, à vingt gendarmes d'élite à pied, et à un

Il n'y a pas une minute, sous aucun prétexte, à perdre pour faire arrêter tous les membres, dans chacun des départements, de la famille de Bourbon.

LETTRE DE BONAPARTE A MURAT

29 VENTÔSE AN XII

Copie provenant des papiers personnels de M. de Mosbourg.

60 hommes de la garnison, des différens corps, sous les ordres d'un capitaine, d'un lieutenant et d'un sous-lieutenant, de se rendre à Vincennes, pour y faire garnison et exécuter la sentence.

Faites entendre aux membres de la Commission qu'il faut terminer dans la nuit et ordonnez que la sentence, si, comme je n'en peux douter, elle porte condamnation à mort, soit sur-le-champ exécutée et le condamné enterré dans une des cours du fort.

Je donne ordre à Savary de se rendre près de vous. Il désignera lui-même les soldats et les officiers de sa légion qui doivent composer les deux détachemens, et il veillera sur le tout.

Murat, après avoir lu cette dépêche, eut beaucoup de peine à se contenir, toutefois il y réussit, et portant un regard dédaigneux sur le colonel de la gendarmerie d'élite, qu'il considéra toujours comme son ennemi : « *Monsieur, vous avez reçu les ordres du Premier Consul, les miens ne vous sont pas nécessaires, je n'ai rien à vous dire.* » Ce brusque congé blessa vivement Savary.

A peine était-il sorti que César Berthier, à qui son frère avait fait connaître les intentions du chef de l'État, vint présenter au gouverneur de Paris un projet d'arrêté portant nomination de la Commission militaire. Murat hésita longtemps encore ; mais, son chef d'état-major lui représenta que le Premier Consul avait, en réalité, nommé la Commission, comme lui-même l'avait souhaité, puisqu'il en avait indiqué les membres ; que la signature du gouverneur de Paris n'était plus qu'une formalité, mais une formalité si nécessaire qu'il ne pouvait pas s'y refuser, sans se mettre en guerre ouverte avec le Gouvernement et sans rendre inévitable un éclat, après lequel tout rapprochement serait impossible entre son beau-frère et lui. Ces considérations le décidèrent à donner sa signature. Ce fut là toute la part qu'il prit au lugubre événement de cette époque [1].

[1] Voici d'après le registre de correspondance l'arrêté et les ordres signés alors par Murat :

1328. — ARRÊTÉ DU GÉNÉRAL MURAT

29 ventôse an XII (20 mars 1804).

En exécution d'un arrêté du Gouvernement en date de ce jour qui ordonne la formation d'une Commission militaire spéciale, composée de sept membres nommés par le gouverneur de Paris.

Le général en chef a désigné les militaires dont les noms suivent :

Le général Hullin, commandant les grenadiers à pied de la garde consulaire, président.

Le colonel Guiton, commandant le 1er régiment de cuirassiers.

Les ordres de détail étaient, en attendant, partis de l'État-major, plusieurs membres de la Commission militaire se présentèrent au gouvernement de Paris. Murat leur dit ou leur fit dire, sans aucune autre explication, qu'ils devaient se rendre à Vincennes, et son mécontentement fut extrême de ce qu'on avait envoyé ces officiers chez lui, comme pour le forcer, malgré son opposition, à intervenir dans une détestable procédure.

La réserve silencieuse de Murat à l'égard des membres de la Commission militaire se trouve constatée :

1° Dans les Mémoires du Duc de Rovigo, qui, après lui avoir porté la lettre du Premier Consul, ne reçut de lui aucune instruction.

2° Dans l'interrogatoire du duc d'Enghien, où Mr Dauthencourt, capitaine-major de la gendarmerie d'élite, dit que s'étant rendu chez le général en chef Murat, d'après l'ordre du général commandant le corps, le gouverneur de Paris lui donna l'ordre de se rendre au château de Vincennes, près le général Hullin, pour en prendre et recevoir d'ultérieurs.

3° Dans un écrit publié en 1823 par le général Hullin, qui déclare que longtemps après son arrivée à Vincennes, il ignorait encore sur quoi devait délibérer la Commission dont on lui avait déféré la présidence.

4° Dans ce même écrit, on trouve qu'un membre de la Commis-

Le colonel Basancourt, commandant le 4e régiment d'infanterie légère.
Le colonel Ravier, commandant le 18e régiment de ligne.
Le colonel Barrois, commandant le 96e de ligne.
Le colonel Rabbe, commandant le 2e régiment de la garde de Paris.
Le citoyen Dautancourt, capitaine-major de la gendarmerie d'élite, qui fera les fonctions de capitaine rapporteur.
Le citoyen Molin, capitaine au 18e régiment d'infanterie de ligne, fera les fonctions de greffier.

Archives du prince Murat, R. VI, p. 163.

1329. — MURAT AU GÉNÉRAL CÉSAR BERTHIER

29 ventôse an XII (20 mars 1804).

Au général Berthier, chef de l'état-major général.

Faites partir sur-le-champ un détachement de quarante hommes de la gendarmerie d'élite pour se rendre au château de Vincennes, donnez en même temps des ordres pour y faire arriver soixante hommes des divers corps de la garnison, commandés par un capitaine, ces troupes resteront là jusqu'à une nouvelle disposition et recevront les ordres du commandant de la place.

Archives du prince Murat R. VI, p. 62.

sion, ayant reçu l'ordre de se rendre à Vincennes, sans autre explication, s'imagina qu'on l'y envoyait pour tenir prison.

Voici une preuve nouvelle que Murat était considéré par les membres mêmes de la Commission militaire comme opposant ou comme étranger à leur sentence. C'était à lui que cette sentence devait être adressée avec l'interrogatoire dont elle avait été précédée, et c'était de lui qu'on devait attendre l'ordre de l'exécuter. Eh bien! on ne songea ni à lui adresser l'interrogatoire et le jugement, ni à lui demander ses ordres, et ce jugement exécuté déjà dans la nuit du 29 au 30 ventôse, ne lui avait pas été communiqué le 1er germinal. La preuve en existe dans un billet adressé par lui ce jour-là au général Hullin. Mr Thuriot qui instruisait le procès de Pichegru et de ses coaccusés, présumant sans doute qu'il pouvait y avoir quelque connexité entre cette affaire et les causes de la condamnation du duc d'Enghien, écrivit au gouverneur de Paris pour lui demander l'interrogatoire qu'on avait fait subir au Prince. Murat ne l'ayant pas reçu fut dans la nécessité d'écrire au général Hullin la lettre suivante :

(1330)

Au gouvernement de Paris,
le 1er germinal au XII de la République.

« Envoyez-moi, je vous prie, mon cher Hullin, copie de l'interrogatoire qu'on a fait subir au ci-devant duc d'Enghien, il pourrait être utile au citoyen Thuriot. »

N'est-il pas certain que Murat n'aurait pas écrit un tel billet si l'interrogatoire et la sentence lui eussent été communiqués? N'est-il pas évident que si on lui eût demandé et s'il eût donné son ordre pour l'exécution, cet ordre aurait été trouvé parmi les pièces, au lieu du billet qui vient d'être cité. On savait que malgré les dispositions formelles de la lettre du ministre de la Guerre et malgré la terrible injonction renfermée dans celle du Premier Consul, Murat ne donnerait pas un tel ordre. Les écrits de Savary et du général Hullin prouvent bien qu'il ne lui fut pas demandé.

Le duc de Rovigo, en parlant, dans ses Mémoires, de son entrevue avec le gouverneur de Paris, s'est exprimé ainsi qu'il suit : « Le général prend la lettre, la lit, et me dit qu'on me fera part incessamment des ordres qui me concernent dans ceux que je viens de lui remettre. » Savary n'a pas rappelé exactement les paroles de Murat, parce qu'elles l'avaient offensé (et l'auteur du récit qui précède ma note s'est laissé guider sur ce point par les

Mémoires du Duc de Rovigo). Il est évident que si Murat eût voulu donner au colonel de la gendarmerie des ordres conformes à ceux que renfermait la lettre du Premier Consul, il l'eût fait à l'instant et de vive voix, en communiquant la lettre même à cet officier. Les détails qu'une telle lettre pouvait exiger n'étaient pas de nature à être écrits. Le renvoi si prompt de Savary, sans aucune explication, prouve la répugnance du gouverneur de Paris à exécuter ce que la lettre lui prescrivait, comme la lettre prouve que Savary n'avait pas besoin d'instructions nouvelles.

Le duc de Rovigo, après avoir rendu compte, dans l'extrait de ses Mémoires publié en 1823, de sa mission auprès de Murat, ajoute : « Je reçois l'ordre de prendre sous mon commandement une brigade d'infanterie qui occupait les extrémités du faubourg St-Antoine et qui devait se réunir à Vincennes à dix heures du soir... » et plus loin : « La gendarmerie d'élite, dont j'étais colonel, avait reçu ordre du gouverneur de Paris d'envoyer son infanterie et un fort détachement de cavalerie tenir garnison à Vincennes, et le double de cet ordre m'avait été expédié. Vers huit heures du soir, je me rendis moi-même sur les lieux pour y rassembler la brigade. »

Ces assertions sont manifestement inexactes : d'abord, parce que Murat ne donna personnellement aucun ordre ; en second lieu, parce que sans doute, s'il en eût donné, ils n'eussent pas été si différens des dispositions prescrites par le Premier Consul, et enfin, parce qu'il est établi que ces dispositions furent exécutées littéralement par Savary lui-même, qui les connaissait bien en portant à Murat la lettre qui les renfermait, quoiqu'il ait dit le contraire.

Le 29 ventôse an 12, les barrières de Paris étaient fermées et nul ne pouvait sortir sans un ordre spécial du gouverneur de cette capitale. Savary s'y présente entre sept et huit heures du soir, pour se rendre à Vincennes avec ses gendarmes, on lui refuse le passage et il est obligé d'écrire la lettre suivante :

(1331)

A Paris, le 29 ventôse an XII de la République Française.

GARDE DES CONSULS. GENDARMERIE D'ÉLITE.

Le général, aide de camp du 1er Consul, commandant la gendarmerie d'élite, au général Murat, gouverneur de Paris.

Je vous prie, mon général, de vouloir bien me donner une permission de sortir de Paris par la barrière de St Antoine, ainsi que

pour les 40 hommes de gendarmerie qui doivent marcher sous les ordres du chef d'escadron Jacquin.

J'ai l'honneur de vous saluer

SAVARY.

D. 92. 5.

Cette lettre démontre : 1° que Savary n'avait aucun ordre du gouverneur de Paris, car s'il eût été muni d'un ordre, il n'aurait pas eu besoin d'une permission ; 2° qu'il s'agissait bien de quarante hommes de gendarmerie d'élite que Savary avait dû choisir lui-même, suivant les ordres de Napoléon, et non « de l'infanterie de la gendarmerie d'élite et d'un fort détachement de cavalerie », comme le disent les Mémoires du duc de Rovigo ; 3° que Savary avait dû choisir ces quarante hommes et leur donner l'ordre de se rendre à la barrière, avant même de porter chez Murat la lettre du Premier Consul, à 7 heures ; 4° que les ordres du Premier Consul n'ayant pas été communiqués par le gouverneur de Paris au colonel de la gendarmerie d'élite, avaient dû l'être par le Premier Consul lui-même, ainsi que l'indique clairement la lettre du Premier Consul à Murat.

Si le gouverneur de Paris eût voulu exécuter les déterminations qui lui avaient été transmises par le ministre de la Guerre, il eût envoyé sur-le-champ la dépêche ministérielle et l'arrêté consulaire qui y était joint à l'état-major du Gouvernement de Paris, où on aurait préparé, pour les lui soumettre, toutes les dispositions nécessaires. Telle était la marche régulière et qui s'observait toujours, mais Murat garda dans ses mains les ordres qu'il avait reçus et jamais il ne s'en est dessaisi.

Ces ordres lui étaient parvenus avant onze heures du matin ; le duc d'Enghien était arrivé à Vincennes à trois ou quatre heures après midi et Napoléon juge nécessaire, à six heures du soir, d'envoyer directement au gouverneur de Paris une expédition nouvelle de l'arrêté qui ordonne la formation d'une Commission militaire, de désigner lui-même les officiers qui doivent composer ce redoutable tribunal, de faire porter sa lettre par Savary, son aide de camp, et de confier à celui-ci *le soin de veiller sur le tout*.

Est-il possible de ne pas voir dans ces circonstances la preuve que des difficultés, des résistances inattendues avaient entravé et retardé l'exécution des mesures prescrites par Napoléon ! Dans une affaire de tout autre nature, ce chef si impérieux eût brisé, sans doute, tous les obstacles, mais il était trop habile pour faire éclater

aux yeux de l'Europe l'opposition que sa violence rencontrait au sujet d'un prince de la maison de Bourbon, de la part du plus dévoué de ses lieutenants, de la part de son beau-frère. Aussi usa-t-il de prudence et même d'une singulière adresse. Il saisit une idée de Murat, il le flatte en indiquant lui-même les membres de la Commission militaire, persuadé que, sur cette garantie, le gouverneur de Paris ne refusera pas une signature indispensable. Sa lettre, loin de rappeler aucun dissentiment, porte un caractère confidentiel, avec de telles dispositions que Murat les repousse, en est blessé, refuse de s'y conformer et se croit encore en état de résistance lorsqu'il signe la nomination de la Commission militaire, quoique ce fût là tout ce qu'au fond le Premier Consul voulait de lui; des agents zélés ne lui manquant pas pour le reste.

Jamais Napoléon ne justifia mieux ce qu'il disait souvent de lui-même, qu'il était tantôt renard, tantôt lion. Il fut ici l'un et l'autre : renard à l'égard de Murat, lion pour le duc d'Enghien.

A dix ou onze heures du soir, le gouverneur de Paris reçut de M. Maret une lettre par laquelle ce ministre lui annonçait avoir remis à M. Réal des notes dont il avait été chargé par le Premier Consul pour l'interrogatoire à faire subir au prisonnier.

(1332)

Le 29 ventôse an XII de la République.

Le Premier Consul m'a chargé, général, de remettre au c. Réal des notes pour l'interrogatoire à faire subir au prisonnier et aussitôt après mon retour de la Malmaison, j'ai exécuté cet ordre. Le conseiller d'Etat doit se rendre à Vincennes, il a dû auparavant appeler auprès de lui le C^en^ Jacquin qui fera les fonctions d'accusateur public et conférer avec lui relativement à la marche de la procédure. Il n'y aurait peut-être pas d'inconvénient à ce que le général Hullin vit le conseiller d'Etat et le Grand-Juge. Au reste, l'arrêté qui contient les motifs de l'accusation me paraît être un guide sûr pour le dispositif de la sentence.

Agréez, mon général, les sentimens dévoués dont je vous présente l'hommage.

Hugues MARET.

Quoique l'ensemble de cette lettre fût fort lugubre, Murat eut l'idée que l'intervention de Réal et peut-être un interrogatoire sur des faits importants pourraient retarder le jugement, et il se hâta

d'envoyer un aide-de-camp pour dire à ce conseiller d'Etat que le général Hullin devait être depuis assez longtemps à Vincennes. L'aide de camp ne le trouva pas ; on lui dit que M. Réal était sorti en voiture. Murat fut persuadé qu'il était allé à Vincennes. Personne n'a jamais expliqué pourquoi il ne s'y était pas rendu immédiatement après avoir reçu des mains de M. Maret les notes du Premier Consul, et jamais on n'a dit que Napoléon lui eût manifesté à ce sujet aucun mécontentement.

Cependant Murat apprit bientôt qu'on irritait contre lui l'opinion publique, offensée par la mort violente du duc d'Enghien, en l'accusant d'être allé à Vincennes pour presser la condamnation. Ceux qui jetaient sur lui cette horrible imputation disaient en même temps que Madame Bonaparte avait fait les plus grands efforts pour obtenir la grâce de ce malheureux prince. Je suis persuadé que Madame Bonaparte aurait sollicité la grâce du duc d'Enghien, si elle n'eût appris en même temps sa condamnation et sa mort, comme Napoléon l'a dit souvent à Sainte-Hélène, comme le savent très bien tous ceux qui avaient alors des relations avec elle, et comme l'attestent encore M. de Menneval, qui était à cette époque secrétaire de Napoléon, et M. de Mirbel, qui était secrétaire de Madame Bonaparte. Elle fut profondément affligée, elle versa beaucoup de larmes, mais le malheur, quand elle le connut, était irréparable.

Les agents de police attachés au gouverneur de Paris lui rapportèrent que des gendarmes d'élite concouraient à répandre ces bruits [1], et il devint furieux contre Savary dont il crut reconnaître

[1] Dans la défiance que m'ont toujours inspirée les agents secrets de police, j'étais, alors, très persuadé que ceux du gouverneur de Paris le trompaient, en flattant les sentiments dont ils le savaient animé contre Savary. Mais j'ai eu plus tard la preuve que leurs rapports sur ce point étaient exacts et que les faussetés dont Murat se plaignait à si juste titre, étaient répandues par des gendarmes d'élite.

M. le baron de Marguerit ayant énoncé dans la biographie du duc d'Enghien et dans une lettre publiée par le *Journal des débats* du 3 novembre 1823, que Murat était à Vincennes, au moment de la mort du duc d'Enghien, je me présentai chez lui pour réclamer contre une assertion si fausse. Il me déclara qu'il l'avait produite de très bonne foi, ce dont je ne doutais pas, et il ajouta qu'il avait cru le fait certain : 1° parce qu'il l'avait lu dans une brochure en 1804 ; 2° parce qu'un de ses amis en avait eu connaissance, peu de jours après l'exécution du prince, par les confidences de *deux gendarmes d'élite*, qui s'étaient trouvés à Vincennes ; 3° parce qu'un de ces gendarmes avait affirmé le fait devant lui, à la même époque. Cette déclaration se trouve confirmée dans le *Journal des débats* du 2 décembre 1823, par une lettre signée de M. le baron de Marguerit. Quand on voit des gendarmes d'élite

la haine implacable. Bouillant de colère, il adressa au Premier Consul une lettre pleine d'amertume et dans laquelle, après s'être plaint de ces odieuses manœuvres, il offrait sa démission du gouvernement de Paris, il me la lut, elle était écrite de sa main et finissait, à peu près, en ces termes qui rappelaient une menace de Napoléon : « *Je me retirerai dans mes montagnes du Querci ; on pourra librement, alors, faire circuler que Madame Bonaparte s'est jetée à vos pieds pour demander la grâce du duc d'Enghien et que c'est moi qui ai voulu sa mort.* »

Le Premier Consul, après avoir reçu cette lettre, fit appeler Murat, lui reprocha doucement d'attacher trop d'importance à des rumeurs que des hommes aussi haut placés que lui devaient mépriser, et finit par lui demander s'il pourrait se résoudre à se séparer de son général, de son ami, de son beau-frère, au moment où des hordes d'assassins l'environnaient, au moment où de tous côtés des poignards étaient levés sur lui..... Murat n'insista pas. Bientôt le procès de Moreau, de Georges, des Polignac et la mort de Pichegru occupèrent toutes les pensées; peu de temps après, le camp de Boulogne, l'Empire, la guerre contre l'Autriche firent presque oublier tout le passé.

On demandera, peut-être, comment il est possible que Napoléon, toujours si fier, si impérieux, si accoutumé à se faire obéir, ait souffert la résistance de Murat, qu'il y ait même cédé, en désignant les membres de la Commission militaire et que, plus tard, au lieu de se montrer sévère envers le gouverneur de Paris, il ait mis tant de soin à le calmer, lorsque celui-ci se plaignait avec si peu de ménagement.

L'explication est bien simple :

Après avoir fait enlever le Duc d'Enghien sur un territoire étranger, après l'avoir traduit par une décision solennelle devant une Commission militaire, Napoléon se voyait en présence de l'Europe dont un acte si violent devait irriter, devait épouvanter

colporter une si odieuse calomnie, qu'ils n'avaient aucun intérêt à inventer et à répandre, peut-on ne pas croire qu'ils servaient, peut-être à leur insu, quelque ténébreuse intrigue. Les Mémoires du duc de Rovigo prouveraient suffisamment au besoin que Murat n'était pas à Vincennes, quand le duc d'Enghien y fut jugé. Si le gouverneur de Paris se fût trouvé là, cette seule circonstance aurait garanti Savary de toute responsabilité et il n'aurait pas manqué de s'en prévaloir. Loin de se mettre sous cette sauvegarde, qui eût été pour lui si commode et si sûre, il reconnaît avoir laissé Murat malade à Paris et ne l'avoir vu qu'un instant, en lui remettant la lettre du Premier Consul, avant de se rendre lui-même à Vincennes (*Note du Cte de Mosbourg*).

les souverains et les peuples. Il ne se dissimulait pas que cet acte aussi choquerait la générosité française et qu'il fournirait à ses ennemis une occasion d'invoquer contre lui les plus nobles sentiments. Cependant l'arrestation de Moreau causait quelque émotion dans l'armée; la procédure dans laquelle ce général se trouvait impliqué avec Pichegru, Georges et leurs complices pouvait agiter Paris, il s'agissait, en même temps, de tenter une descente en Angleterre, et déjà on élevait le trône de l'Empire.

Dans une telle situation, Napoléon pouvait-il faire éclater, pouvait il ne pas craindre qu'on aperçût l'opposition de son premier lieutenant, de son beau-frère, du gouverneur de sa capitale, au jugement du Duc d'Enghien? Pouvait-il jeter dans le mécontentement et dans l'exil, pour une cause de cette nature, un chef déjà si considérable et qui l'avait servi avec tant de dévouement? La retraite de Murat pour une telle cause ne l'aurait-elle pas rendu trop populaire, et n'aurait-elle pas été dans la nation et dans l'armée, au dedans et au dehors, le signal ou l'encouragement le plus redoutable pour toutes les hostilités? Qui d'ailleurs aurait voulu, qui aurait osé, après son refus, nommer une Commission militaire?

Ces considérations saisirent, sans doute, l'esprit si prompt et si pénétrant de Napoléon. Toujours maître de lui-même, il sut se contenir et par des concessions si habilement enveloppées qu'elles ressemblaient à des ordres, il obtint la signature que Murat avait d'abord si hautement refusée.

La condamnation du duc d'Enghien était aussi nécessaire au chef de l'Etat que la nomination d'une Commission militaire. Le jugement qui aurait absous le Prince eût été la censure des ordres qui l'avaient fait arrêter et l'échec le plus offensant comme le plus dangereux à l'autorité du Premier Consul. Ce fut, sans doute, cette idée qui inspira la partie la plus terrible de la lettre écrite à Murat et la mission spéciale dont Savary fut chargé.

Mais si l'impitoyable raison d'Etat, après une irréparable faute, prescrivait cette affreuse condamnation, exigeait-elle aussi l'exécution d'une sentence cruelle? Non sans doute. La saine politique, au contraire, conseillait un grand acte de clémence qui aurait honoré Napoléon aux yeux du monde. On ne peut assez déplorer qu'il se fût interdit, d'avance, par ses prescriptions, la possibilité de signaler, à la fois, en sauvant un malheureux Prince, la grandeur de son caractère et la force de son pouvoir.

COMTE DE MOSBOURG.

D. 92. 2.

1333. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

29 ventôse an XII (20 mars 1804).

J'ai eu l'honneur de vous demander, citoyen ministre, une place de sous-lieutenant dans un régiment de cavalerie, en faveur du citoyen François-Hilaire Telly-Blaru, élève du lycée de Lyon. Je vous transmets aujourd'hui, en rappelant cette demande à votre intérêt, une attestation qui vous prouvera que ce jeune homme a toutes les dispositions qui annoncent un bon militaire et montre des talents dignes d'être encouragés par la bienveillance du Gouvernement.

Le citoyen Marion, officier du 10e régiment de ligne et commandant actuellement le recrutement du département de la Gironde, fut nommé chef de bataillon, citoyen ministre, pour une action d'éclat, par le général Masséna, le 16 thermidor an VIII. Il a joui longtemps du traitement et des honneurs de ce grade, mais par une disposition nouvelle, on vient de le faire entrer dans la classe des capitaines. Permettez-moi de réclamer votre intérêt et votre justice, citoyen ministre, en faveur d'un officier qui a bien servi et qui ne peut descendre, sans une sorte d'humiliation, du grade auquel il avait été élevé. Je désire que vous veuillez lui en accorder la confirmation. Il y a un double titre, par son ancienneté dans le grade de capitaine et par l'action qui lui mérita la nomination du général Masséna.

Archives du prince Murat. R. VI, p. 63.

1334. — LE GÉNÉRAL LANNES A MURAT

Lisbonne, le 29 ventôse an XII (20 mars 1804).

Tu me dis dans ta lettre, mon cher ami, que T... (Talleyrand) ne fait rien que ce que le Premier Consul veut bien, alors je n'ai plus rien à dire. Je croyais, mon cher ami, avoir donné d'assés grandes preuves de dévouement pour que B... (Bonaparte) eût plus de confiance en moi. Rappelle-toi, mon cher Murat, le plaisir que j'avais de verser mon sang pour lui et pour sa gloire, aujourd'hui il m'a tout à fait oublié. Tu me connais assez pour croire que je n'ai pas d'autre ambition que celle de conserver son estime et son amitié,

que je ne courre pas après les places; enfin, mon cher ami, je ne te cacherai pas que j'ai été on ne peut pas plus sensible de ce qu'il m'a laissé ici dans un moment où sa vie était en danger, que je lui ai demandé mon rappel plusieurs fois, qu'il ne m'a jamais fait rien dire [1], je te prie, mon cher ami, de faire tout pour que je le sois par le retour de mon courrier.

Je ne te cacherai pas que j'ai été si affecté de ce qu'on m'a oublié ici que j'en suis malade. Les Anglais ont voulu un moment faire courir le bruit que le Gouvernement avait organisé cette conspiration pour perdre Moreau, mais tout le monde en a ri de pitié. Tout ce que je puis t'assurer, cher ami, c'est que tout le monde ici déteste les Anglais et que tout le monde aime Bonaparte; on ne peut pas pardonner à ce misérable Moreau de s'être associé à ce brigand de George et au perfide Gouvernement britannique, pour assassiner celui qui a sauvé l'univers.

Voilà, mon cher ami, l'opinion de Lisbonne sur l'affreux complot. Bonaparte est heureux au moins que tu ayes été à Paris dans ce moment, et moi, mon cher ami, je me félicite de te savoir auprès de lui. Adieu, madame Lannes se rappelle au souvenir de madame Murat, et moi je te prie de lui présenter mes respects et de me croire pour la vie le meilleur de tes amis.

LANNES.

D. 417. 2.

Lisbonne, 30 ventôse (an XII) (21 mars 1804).

Le courrier part, mon cher ami, j'ai le temps de te marquer qu'une nomée Homble, femme du colonel Dilon, Anglois, a expédié un courrier extraordinaire de Paris à son mari à Lisbonne pour lui apprendre la restation *(sic)* de *Pichegru*, il paraît que cette femme est espion des Anglais et qu'elle est sa correspondente avec nos ennemis.

LANNES.

D. 417. 3.

---

[1] Il est probable que cette fois encore Murat servit à Lannes d'intermédiaire pour présenter les doléances de celui-ci au Premier Consul. Le 16 avril 1804, Bonaparte rompait le silence qu'il observait depuis longtemps vis-à-vis de son ambassadeur en Portugal et il lui écrivait. « Citoyen général Lannes... je suis content du traité que vous avez fait... Vous resterez encore quelques temps à Lisbonne, mais, soyez tranquille, on ne frappera pas de grands coups que vous n'y soyez. » (Général THOUMAS, *le Maréchal Lannes*, p. 99.)

1335. — MURAT AU GRAND JUGE ET AU MINISTRE DE LA GUERRE

30 ventôse an XII (21 mars 1804).

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen ministre, une expédition du jugement rendu par la Commission militaire spéciale qui s'est réunie ce matin au château de Vincennes, en exécution de l'arrêté du Gouvernement en date du jour d'hier, 29 ventôse.

R. VI, p. 64.

1336. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

30 ventôse an XII (21 mars 1804)

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen ministre, une note qui m'a été remise en faveur du citoyen Delile, ancien officier d'infanterie, actuellement employé dans vos bureaux. Il m'est fortement recommandé par monsieur l'évêque de Cahors[1] et cette recommandation m'inspire un vif désir de lui être utile. Je vous serais très reconnaissant de lui faire éprouver l'effet de l'intérêt que je lui porte, en lui accordant un meilleur emploi ou une augmentation de traitement dans celui qu'il remplit.

R. VI, p. 64.

1337. — MURAT AUX MAIRE, ADJOINTS,

ET MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES VILLES DE FIGEAC, MONTAUBAN ET GOURDON

30 ventôse an XII (21 mars 1804).

J'ai reçu, citoyens et chers compatriotes, votre adresse au Premier Consul. Je l'ai mise sous ses yeux avec l'intérêt attaché aux nobles sentiments qu'elle exprime, et avec celui que m'inspire particulièrement tout ce qui vient du département du Lot.

Les dangers dont le crime a voulu environner le Gouvernement sont passés, mais le chef de l'État n'oubliera jamais les témoignages d'attachement que tous les bons Français lui ont donnés dans cette circonstance. Il m'a chargé de faire connaître sa satis-

[1] Guillaume-Balthazar Cousin de Grainville, nommé évêque de Cahors le 21 juillet 1802, mort le 2 mars 1828.

faction, sa sensibilité et sa confiance aux autorités judiciaires et administratives de votre ville, qui se sont distinguées par la parfaite harmonie de leurs sentiments comme par l'énergie de leurs expressions.

R. VI, p. 64.

1338. — MURAT AU GÉNÉRAL DELABORDE [1]

1er germinal an XII (22 mars 1804).

Au général de division Laborde, à Rennes.

J'ai reçu, mon cher général, vos lettres du 9 et du 27 de ce mois. Je vous remercie des renseignements que vous m'avez donnés dans l'une et dans l'autre.

Vous avez fait une très bonne capture par l'arrestation de Lemercier [2] et de Pierre-Jean. Il faut espérer que nous réussirons à purger entièrement le sol français des brigands dont l'Angleterre l'avait infesté.

R. VI, p. 65.

1339. — MURAT A BONAPARTE

1er germinal an XII (22 mars 1804).

Au Premier Consul.

J'ai l'honneur de vous transmettre, une réclamation du citoyen Bernard, capitaine dans le 2e régiment de la garde de Paris. Elle me parait juste.

R. VI, p. 65.

1340. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

8 germinal an XII (29 mars 1804).

Je reçois à l'instant, citoyen ministre, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet des ordres que j'ai donnés

[1] Henry-François Delaborde, général de brigade le 11 septembre 1793, général de division le 13 octobre 1793.

[2] Guillaume Lemercier né à Bignan, avait participé à la guerre de la Chouannerie et s'était réfugié en Angleterre après la pacification de 1800. Il venait d'être arrêté comme complice de Cadoudal, le 27 ventôse, près de Saint-Aubin du Cormier. Il fut condamné à mort et exécuté.

pour le logement du général commandant la subdivision à Versailles. Je ne puis vous dissimuler qu'elle paraît énoncer des dispositions tout à fait contraires aux règles de la hiérarchie militaire, que vous vous montrez si jaloux de conserver. En effet, citoyen ministre, si on s'en tenait rigoureusement aux termes de cette lettre, il faudrait juger qu'il n'existerait aucune relation d'autorité, d'une part, et de subordination de l'autre, entre le général commandant en chef une armée ou une division dans l'intérieur et les officiers du génie ou de l'artillerie servant dans l'étendue de son commandement. Ce général n'aurait à leur égard aucune espèce d'attribution, pas même pour la police militaire, dont la distribution des logements fait partie. Un tel principe serait subversif de toute discipline, il est d'ailleurs textuellement opposé aux ordres du Gouvernement. Je lis, en effet, dans mon brevet de gouverneur de Paris, et on lit dans tous les brevets de même nature. « Bonaparte, Premier Consul ordonne... aux troupes... aux officiers généraux et d'état-major, à ceux du génie et de l'artillerie... de reconnaître le général Murat, pour gouverneur commandant »... Dans quelles circonstances devront-ils me reconnaître et recevoir mes ordres, si vous dispensez un officier subalterne de m'obéir, lorsque je lui prescris de céder un logement qu'il n'aurait jamais dû occuper et qui fut toujours destiné au général commandant la subdivision? Où sera la hiérarchie militaire, où seront même les rapports d'égard et de bienséance, si cet officier, pour un objet si peu important, se croit autorisé à élever des discussions sur l'étendue de mes pouvoirs?

Quand j'ai ordonné, obéir sans discuter était son devoir; j'ai rempli le mien, en vous prévenant des dispositions que j'avais faites et que je crois encore avoir eu le droit de faire.

Pour établir ce droit, citoyen ministre, permettez-moi de vous observer qu'il faut distinguer, pour les armes du génie et de l'artillerie, le matériel du personnel. Pour le matériel, c'est-à-dire pour les travaux qui dépendent du génie, pour le mouvement de l'artillerie, pour ses approvisionnements, l'emplacement, la distribution, la disposition des munitions, je sais que je dois prendre vos ordres; mais, pour ce qui est purement personnel et de police, c'est-à-dire pour le maintien de la discipline et de la subordination, pour la fixation du logement des officiers quand il y a lieu, j'ai toujours cru et je crois encore que ces détails ne sont pas au-dessus de mon autorité. Ce ne sont pas certainement de tels objets dont le chef de l'État peut s'occuper, et auxquels il veut

donner lui-même le mouvement par l'intermédiaire du ministre de la Guerre.

Je persiste donc, citoyen ministre, à maintenir l'ordre que j'ai donné, et je me croirai obligé de punir l'officier du génie à Versailles, s'il s'obstine à refuser de l'exécuter, à moins que vous ne me disiez lui avoir donné positivement un ordre contraire.

J'ai toujours été persuadé, citoyen ministre, du plaisir que vous trouvez à faire tout ce qui peut être utile au bien du service, et j'ai trop souvent éprouvé votre bienveillance, pour avoir jamais aucun doute sur vos dispositions à m'obliger personnellement. C'est dans la conviction de vos sentiments sous ce double rapport, que j'ai cru devoir vous soumettre confidentiellement les observations que cette lettre renferme, sans vous taire que j'ai été affecté de voir approuver l'insubordination d'un officier contre mon autorité, qui aurait dû être respectée par lui et que je me serais attendu à voir soutenir par vous, lors même que je me serais trompé.

R. VI, p. 66.

1341. — MURAT A BONAPARTE

8 germinal an XII (29 mars 1804).

Au moment où l'escadron de mes gardes en Italie va être dissous pour être incorporé dans la garde consulaire, permettez-moi d'appeler votre intérêt sur les officiers qui le commandaient et qui me sont devenus chers par leur zèle dans le service et par leur constant dévouement au chef de l'État. J'ai l'honneur de vous demander pour eux des places que je sais être vacantes dans divers régiments de cavalerie; vous ne sauriez honorer de votre confiance des officiers plus braves, et animés d'un meilleur esprit.

Je vous prie aussi de vouloir bien accueillir la proposition que je vous fais d'élever au grade de sous-lieutenant quelques sous-officiers qui ont bien servi et qui par leurs connaissances, leur caractère, leur excellente tenue, sont très dignes de cet avancement. Veuillez accorder à quelques autres du service dans la gendarmerie. Ce sont des braves gens, qui rempliront partout leur devoir.

J'espère, citoyen Premier Consul, que vous voudrez bien donner des marques de votre bienveillance à des officiers qui se sont toujours montrés dignes d'estime, qui ont obtenu le suffrage de tous les généraux sous lesquels ils ont servi, et qui doivent

regretter si vivement de se séparer de leurs soldats, au moment où ceux-ci obtiennent l'honneur de faire partie de votre garde.

R. VI, p. 67.

1342. — MURAT A BONAPARTE

8 germinal an XII (29 mars 1804).

Au Premier Consul.

Le général en chef, gouverneur de Paris, a l'honneur de soumettre au Premier Consul, les propositions suivantes en faveur des officiers et sous-officiers sortant des guides du général en chef de l'Armée d'Italie, incorporés dans la garde consulaire.

Services.	*Propositions.*
Fontanier, chef d'escadron commandant, ayant fait toutes les campagnes ; a reçu tous ses grades sur le champ de bataille, plusieurs traits de bravoure pendant la guerre et trente ans de service.	Le grade de colonel commandant un corps, et s'il ne lui est pas accordé, une place de major dans un régiment, ou une place de chef d'escadron dans la gendarmerie.
Dard, chef d'escadron, ayant fait toutes les campagnes ; a reçu plusieurs grades sur le champ de bataille, a fait toutes les campagnes d'Égypte, a eu plusieurs chevaux de tués sous lui, notamment à l'affaire du 30 ventôse contre les Anglais.	L'une des deux places de chef d'escadron vacantes au 9e régiment de dragons et au 2e chasseurs.
Frisbis, capitaine, officier de la plus grande bravoure ; a fait toutes les campagnes, et a reçu tous ses grades sur le champ de bataille.	La place de capitaine vacante au 19e régiment de chasseurs.
Saudemont, adjudant-major, ayant fait toutes les campagnes, a reçu plusieurs grades sur le champ de l'honneur, servant depuis 15 ans.	La place de capitaine vacante au 19e régiment de chasseurs.

Services.	*Propositions.*
Godin, quartier-maître lieutenant, a fait toutes les campagnes, très bon administrateur.	Une place du même grade dans la gendarmerie.
Maradant, lieutenant, servant depuis la Révolution, ayant fait toujours les campagnes avec distinction.	La place de lieutenant vacante au 9e régiment de dragons.
Bataillié, sous-lieutenant, a fait toutes les campagnes, et a eu plusieurs traits d'éclat pendant le cours de la guerre.	Le grade de lieutenant, et la place de ce grade au 4e régiment de hussards.
Biaudel, sous-lieutenant, servant depuis la Révolution, ayant très bien fait la guerre, excellent officier.	La place de sous-lieutenant vacante au 19e régiment de chasseurs.
Fayon, sous-lieutenant, a fait toutes les campagnes, et a toujours été remarqué par tous les officiers généraux pour sa bravoure.	La place de sous-lieutenant vacante au 27e régiment de dragons.
Pioche, sous-lieutenant, servant depuis trois ans; ce jeune homme fera un très bon officier, il a reçu une excellente éducation et appartient à une famille très respectable. Son père est ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Versailles.	La place de sous-lieutenant vacante au 5e régiment de dragons.
Durant, officier de santé, très bon officier de santé, a rendu de grands services à l'escadron pendant plusieurs étés où l'escadron a éprouvé de nombreuses maladies.	Le même emploi dans les vélites.
Geib, adjudant sous-officier, sert depuis la Révolution, a fait la guerre avec distinction. Il est propre à tous les détails et susceptible de faire un bon officier.	Une place de sous-lieutenant.

Services.	*Propositions.*
Sichez, maréchal des logis en chef, sert depuis la Révolution, a tenu une bonne conduite. Il est instruit.	Une placé de son grade dans la gendarmerie.
Baulieu, aussi maréchal des logis-chef, sert depuis la Révolution, est d'une conduite sans reproche, très instruit.	Une place de son grade dans la gendarmerie.
Chatrouste, maréchal des logis en second, sert depuis la Révolution, a bien fait la guerre.	Demande son congé absolu.
Taillefer, maréchal des logis en second, sert depuis la Révolution, a bien fait la guerre, parfaitement instruit, est susceptible de faire un bon officier.	Une sous-lieutenance.
Tisle, maréchal des logis en second, sert depuis la Révolution, a bien fait la guerre, a reçu plusieurs blessures, est d'une bonne conduite et susceptible d'avancement.	Une sous-lieutenance.
Mary, maréchal des logis en second, sert depuis environ 15 ans, a bien fait la guerre, demande à être employé.	Une place de son grade dans la gendarmerie.

R. VI, p. 68.

1343. — MURAT A BAILLY[1]

9 germinal an XII (30 mars 1804).

Au Préfet du département du Lot.

Le citoyen Huzard[2], vétérinaire, membre de l'Institut national,

[1] Edme-Louis-Barthélemy Bailly, né à Saint-Phal (Aube) le 18 mars 1760, oratorien et professeur au collège de Juilly, au moment de la Révolution. En 1790, il fut nommé administrateur du département de Seine-et-Marne, membre de la Convention le 6 novembre 1792, secrétaire de la Convention en 1794, membre du Conseil des Cinq-Cents le 22 vendémiaire an IV, et après le 18 brumaire, préfet du Lot; il resta dans ce poste jusqu'en 1813.

[2] Jean-Baptiste Huzard, né à Paris en 1760, membre de l'Académie des

va voyager dans les départements du Midi, citoyen préfet, pour déterminer l'emplacement des écoles vétérinaires, que le Gouvernement se propose d'y organiser. Je lui ai exprimé tout l'intérêt que j'attache à voir un de ces établissements fixé à Cahors. Les dispositions obligeantes qu'il m'a montrées et la bienveillance du ministre de l'Intérieur me font espérer cet avantage pour le chef-lieu du département du Lot [1]. Je connais trop votre zèle pour les intérêts du pays que vous administrez, pour croire avoir besoin de vous inviter à favoriser autant qu'il sera en votre pouvoir un établissement si précieux pour lui.

La mission importante du citoyen Huzard, sa réputation, la considération dont il jouit, la confiance que le Gouvernement lui accorde sont autant de titres qui lui garantissent auprès de vous, citoyen préfet, l'accueil le plus distingué. Je vous serais particulièrement obligé de lui rendre agréable autant qu'il sera possible le séjour de Cahors. Je désire qu'il trouve parmi mes compatriotes une réception et des témoignages d'estime analogues aux sentiments qu'il m'a inspirés.

R. VI, p. 70.

1344. — MURAT A BONAPARTE

22 germinal an XII (19 avril 1804).

Au Premier Consul.

Depuis le 18 pluviôse, époque du décès de J.-P. Shwart, capitaine adjudant-major au 1er régiment de cuirassiers, les officiers

sciences, du comité des Haras, etc... auteur d'une « Instruction sur l'amélioration des chevaux en France. » — *Paris, Mme Huzard*, an X-1802. In-8°.

[1] Malheureusement pour Cahors, Chaptal ayant donné sa démission de ministre de l'Intérieur le 20 thermidor an XII, l'effet de ses dispositions bienveillantes fut annulé. Murat, sans se lasser, renouvelait sa demande à Champagny, qui avait succédé à Chaptal, et le 29 vendémiaire an XIV, il recevait du ministre de l'Intérieur la lettre suivante.

(N° 1343 *bis*). « J'aurois bien désiré pouvoir satisfaire au vœu de la lettre que Votre Altesse Serenissime m'a fait l'honneur de m'écrire du quartier de Strasbourg le 27 fructidor dernier. Je me suis fait rendre compte des dispositions déjà faites et que j'avois ordonnées pour l'établissement d'une école vétérinaire à Cahors et je me suis convaincu que cet établissement ne pouvoit s'effectuer que par une dépense trop forte pour me permettre de la soumettre en ce moment à l'approbation de Sa Majesté.

S. A. I. le prince Joseph m'a même engagé à suspendre l'organisation des lycées de Cahors, Amiens et Paris que je lui avois remise pour être présentée à l'Empereur, vu que l'intention de Sa Majesté est de ne consentir dans ce moment à aucune nouvelle dépense. » (Archives du prince Murat. D. 546. 1.)

de ce corps fournissent à la subsistance et à l'entretien de sa veuve et de ses deux enfants. Le conseil d'administration du régiment vous demande aujourd'hui en faveur de cette femme la pension due à la veuve d'un ancien et brave militaire, et en faveur de Charles Shwart, son fils, une place au Prytanée. Je ne doute pas que cette double demande ne vous paraisse digne de tout votre intérêt.

R. VI, p. 71.

1345. — MURAT A BONAPARTE

22 germinal an XII (12 avril 1804).

Au Premier Consul.

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre du colonel Barrois [1]. L'estime et la bienveillance dont vous honorez ce brave officier me persuadent que vous aimerez à lui accorder la place qu'il vous demande en faveur de son frère.

R. VI, p. 71.

1346. — MURAT A FROCHOT

Au gouvernement de Paris, le 22 germinal an XII.

Le général en chef Gouverneur de Paris

A l'honneur de saluer le Préfet du Dép[t] de la Seine et lui exprime le regret de ne s'être pas trouvé chez lui quand il lui a fait l'honneur d'y passer. Fixé désormais à sa campagne à Viliers [2], il sera charmé d'avoir le plaisir d'y voir le citoyen Frochot demain ou après demain ou tel autre jour qui lui conviendra le mieux, jusqu'à midi, moment où il part ordinairement.

Bibliothèque de Nantes.
Coll. Labouchère. 659. 84.

---

[1] Pierre Barrois, né en 1774 dans la Meuse, volontaire en 1792, chef de bataillon de la 9e légère le 26 octobre 1800, colonel du 96e de ligne le 7 août 1803, et en cette qualité membre de la commission militaire formée pour le jugement du duc d'Enghien, général de brigade le 14 février 1807, général de division le 27 juin 1811.

[2] Aujourd'hui, il ne subsiste de Villiers qu'un petit pavillon situé 61, rue de Villiers, à Neuilly.

L'érudit M. Paul Marmottan s'est attaché à reconstituer et à décrire les châteaux de Neuilly et de Villiers tels qu'ils avaient été restaurés et meublés par Murat et nous renvoyons nos lecteurs à son intéressante *Causerie sur le mobilier de l'ancien château de Neuilly*. — Paris, P. Cheronnet 1909. In-8°.

1347. — MURAT A CHAPTAL

24 germinal an XII (14 avril 1804).

Au ministre de l'Intérieur.

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen ministre, une délibération du Conseil municipal de la commune de La Bastide qui sollicite l'établissement de douze foires par an, et de deux marchés par semaine. J'ai pris naissance dans cette commune; tout ce que le Gouvernement fera en sa faveur me paraîtra un bienfait particulier. Je vous demande tout votre intérêt pour la demande qu'elle forme en ce moment. Je vous serais très reconnaissant de prendre une détermination prochaine et de me la faire connaître.

R. VI, p. 72.

1348. — MURAT A BONAPARTE

27 germinal an XII (17 avril 1804).

Au Premier Consul.

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre du préfet du département de la Seine et une réclamation des régisseurs de l'octroi, qui sollicitent l'ouverture des petites barrières de Paris, pour la communication avec des communes assez considérables. Ces barrières étant restées fermées par vos ordres, je vous prie de me faire connaître vos intentions. Je pense que l'autorisation demandée aurait peu d'inconvénients sous les rapports de police, et serait trés avantageuse pour le commerce et l'approvisionnement de Paris.

R. VI, p. 73.

1349. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

28 germinal an XII (18 avril 1804).

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen ministre, l'état des services du citoyen Boissier, sergent-major au 32e régiment d'infanterie de ligne, et je vous demande en sa faveur une sous-lieutenance. Ce jeune militaire, dont le zèle et les talents donnent les plus grandes espérances, est le neveu du général Rampon [1].

[1] Antoine-Guillaume Rampon, né à Saint-Fortunat (Ardèche) le 16 mars

Ce titre ne peut manquer de lui concilier votre bienveillance et l'intérêt du Premier Consul. Ma reconnaissance pour ce que vous voudrez bien faire en faveur du neveu, égalera les sentiments d'estime et d'attachement que je porte à l'oncle.

Je suis informé, citoyen ministre, que le chef du 2e bataillon du 65e régiment a donné sa démission, cette place est remplie provisoirement par le capitaine Paraire qui se trouve le plus ancien officier de son grade; ce militaire est mon compatriote, il a bien servi, je vous demande en sa faveur la place vacante. Il a l'instruction et le zèle pour faire un excellent chef de bataillon et je vous serais très reconnaissant de lui faire éprouver par sa promotion à ce nouveau grade l'effet de l'intérêt sincère que je lui porte.

R. VI, p. 73, 74.

1350. — MURAT A FROCHOT

30 germinal an XII (20 avril 1804).

Au préfet du département de la Seine.

J'ai l'honneur de vous prévenir, citoyen préfet, que conformément au désir que vous m'avez exprimé, et avec l'autorisation du Premier Consul, je viens de donner des ordres pour l'ouverture de toutes les petites barrières.

R. VI, p. 74.

1351. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

1er floréal an XII (21 avril 1804).

Le général Belliard [1] désire venir passer huit jours à Paris, où son beau-frère doit se rendre avec la députation de son départe-

1759, engagé à 16 ans dans le régiment Royal-Comtois. Rentré chez lui, il reprend du service en 1791 comme volontaire, adjudant-général en 1796, général de brigade le 21 germinal an IV (11 avril 1796), fait les campagnes d'Italie et d'Égypte, général de division le 6 septembre 1800. Après le 18 brumaire, il est nommé membre du Sénat conservateur le 7 nivôse an IX.

[1] Depuis le 27 frimaire an X (17 décembre 1801) le général Auguste Belliard commandait la 24e division militaire, division de première ligne dont le siège était à Bruxelles, et il y avait fait preuve de l'attachement le plus grand pour Bonaparte. (Cf. Général Derrécagaix. *Les États-majors de Napoléon. Le lieutenant général comte Belliard, chef d'Etat-major de Murat.* — Paris, R. Chapelot, 1909. In-8°, chap. ix, p. 282 et s.)

ment, et il me prie de vous en demander l'autorisation. J'ai l'honneur de vous prévenir que le Premier Consul y consent, mais sur votre permission ; veuillez donc avoir la bonté de me l'expédier le plus tôt possible, afin que ce général se puisse trouver ici en même temps que son frère.

1352. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

3 floréal an XII (21 avril 1804).

J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyen ministre, une lettre que m'a adressée le frère du citoyen Bernard, colonel de la 3e demi-brigade polonaise, mort à Saint-Domingue. Je vous serais très obligé de vouloir bien faire adresser à ce citoyen tous les renseignements qui seront parvenus dans vos bureaux sur la succession de son frère.

R. VI, p. 74.

1353. — MURAT A CHAPTAL ET A FOURCROY

4 floréal an XII (24 avril 1804).

Au ministre de l'Intérieur et au conseiller d'État Fourcroy.

J'ai l'honneur de demander votre intérêt, citoyen ministre, pour placer au lycée de Cahors quelques jeunes élèves dont les talents donnent des espérances et dont les pères ont des droits à la bienveillance du Gouvernement. Voici leurs noms :

1° Le citoyen Joseph-M.-Bertrand-Aug. Deloncle, âgé de douze ans, fils du citoyen Deloncle, président du tribunal de première instance de l'arrondissement de Cahors.

2° Le citoyen Agar de Mercuez, âgé de douze ans, fils du citoyen Agar, conseiller de préfecture du département du Lot.

3° Le citoyen Mejescazes, de Gramat, âgé de 12 ans, dont le père est notaire et a rempli plusieurs fonctions publiques.

4° Le citoyen Lagineste, de Moncuq, âgé de 13 ans.

5° Le citoyen Rossignol, âgé de 9 ans.

Ces divers élèves se sont fait distinguer dans les écoles secondaires où ils ont commencé leurs études, par leur caractère et leur application.

Je verrais avec beaucoup de reconnaissance, citoyen ministre,

que vous veuillez aussi donner une place dans un lycée, à Paris ou dans le voisinage, au citoyen Charles-Louis Combarieu, âgé de onze ans, dont le père, après avoir servi en qualité de pharmacien en chef dans diverses armées, est établi rue Saint-Antoine, n° 328. Je vous fais une semblable demande en faveur du citoyen Alexandre Jury, élève de l'Ecole centrale des Quatre Nations, qui a obtenu de ses professeurs les attestations les plus honorables.

R. VI, p. 75.

1354. — MURAT A BAILLY

4 floréal an XII (24 avril 1804).

Au préfet du département du Lot.

J'ai reçu, citoyen préfet, avec votre lettre du 25 germinal, l'adresse et l'arrêté du conseil général du département du Lot. Je me félicite de voir mes compatriotes se montrer au premier rang, toutes les fois qu'il s'agit d'affermir le Gouvernement, pour assurer sur des bases inébranlables la gloire et la prospérité de l'Etat. Ce sera avec beaucoup d'intérêt que je ferai distinguer au Premier Consul le zèle civique dont ils se montrent animés. Je vous prie d'être auprès d'eux l'interprète de mes sentiments particuliers de reconnaissance et d'affection [1].

Veuillez recevoir vous-même, citoyen préfet, l'assurance de ces mêmes sentiments; le bon esprit qui règne dans le département est le plus bel éloge du chef de l'administration.

R. VI, p. 75.

1355. — MURAT A BONAPARTE

7 floréal an XII (27 avril 1804).

Au Premier Consul.

En exécution de vos ordres, je me suis rendu hier à Meaux, pour y passer en revue les deux bataillons du 3e régiment de ligne.

La force de ce corps est de six cent soixante-douze hommes sous les armes. Il présente une très belle tenue, quoique l'habillement déjà très vieux ait besoin d'être renouvelé en entier. Tous ses cons-

[1] Le mois précédent, le 6 germinal an XII (27 mars 1804), Murat avait envoyé son portrait à la mairie de Cahors.

crits ne sont pas encore habillés, mais il y a dans les magasins de quoi donner à tous des vestes et des culottes. Il y a aussi de quoi faire trois cents habits, il serait nécessaire de faire délivrer du drap pour en faire trois cents autres.

Le soldat est content. Les vivres qu'on lui fournit sont excellents. L'air du pays est salutaire, il n'y a que dix hommes à l'hôpital. Sur l'assurance qui m'a été donnée que l'eau qu'on buvait était mauvaise et causait le petit nombre de malades qui existent, j'ai autorisé l'achat d'un nombre suffisant de vases de terre pour la purifier, et j'ai promis de payer cette dépense.

R. VI, p. 76.

1356. — MURAT A BONAPARTE

11 floréal an XII (1er mai 1804).

Au Premier Consul.

J'ai l'honneur de vous soumettre divers papiers qui m'ont paru assez intéressants pour devoir arriver sous vos yeux, en voici la note :

1° La copie de deux lettres de Barthélemy [1], trouvées parmi les papiers de l'abbé David [2].

2° Une adresse remise par deux officiers helvétiques ayant pour objet la réunion de l'Helvétie à la France, suivie d'une note sur les avantages et la facilité d'une telle réunion.

3° Une lettre du général von der Weidt, qui me fait passer imprimée la même adresse qui m'a été remise manuscrite par les deux officiers helvétiques.

4° Une lettre du général de brigade Franceschi, offrant quelques nouveaux renseignements sur les achats d'armes faits en Prusse par M. Vagner, agent anglais.

5° Une lettre du général Chambarlhac [3], annonçant le débarque-

[1] François Barthélemy, né à Aubagne le 20 octobre 1747, neveu de l'abbé Barthélemy; ministre plénipotentiaire en 1791, membre du Directoire exécutif et déporté à la Guyane après le 18 fructidor. Rentré en France après le 18 brumaire, il avait été nommé membre du Sénat conservateur le 4 pluviôse an VIII.

[2] L'abbé P. David, curé de Pompadour, puis d'Uzerche, avait joué un rôle très louche en cherchant à réconcilier Moreau avec Pichegru. Arrêté à Calais, le 23 novembre 1802 et transféré au Temple, il fut mis en jugement avec Moreau et acquitté.

[3] Jacques-Antoine Chambarlhac de L'Aubepain, général de brigade le 6 décembre 1796, général de division le 27 août 1803.

ment de quelques nouveaux brigands envoyés par l'Angleterre.

6° Une lettre du colonel Terreyre [1], commandant le 27e régiment de dragons, et une du législateur Serviez [2], général de brigade, exprimant le vœu que le pouvoir suprême soit rendu héréditaire dans votre famille.

7° Une lettre du général Humbert, dont la réclamation paraît digne de tout votre intérêt.

8° Une lettre de Dossonville, qui m'a été remise par Barthélemy.

9° Enfin un rapport dont quelques traits me paraissent n'être pas indignes d'attention.

R. VI, p. 76.

1357. — MURAT AU GÉNÉRAL BARAGUEY D'ILLIERS [3]

11 floréal an XII (1er mai 1804).

Au général Baraguey d'Illiers.

Avant de répondre à votre lettre du 3 floréal, j'ai cru devoir, citoyen général, prendre les ordres du Premier Consul. Il m'a répondu qu'il allait s'occuper d'un travail général pour le placement des dépôts de cavalerie. Il faudra suspendre en attendant l'exécution des mesures que vous proposez.

Au reste, je ne pense pas qu'il soit convenable de placer les dépôts dans des communes qui n'offriraient aucun établissement pour leurs ateliers, et qui n'auraient pas de casernes pour les conscrits. Vous sentirez aisément sous combien de rapports il serait dangereux de les loger chez des particuliers.

Si donc vous jugez indispensable de faire quelque mouvement pour désencombrer Compiègne, avant que le Premier Consul fasse connaître son travail, je pense que le meilleur parti serait d'envoyer une partie de vos escadrons de guerre, dans des cantonnements assez voisins de Compiègne, pour que ces détachements pussent

[1] Terreyre, nommé colonel du 27e dragons le 12 thermidor an II. En 1804, le 27e dragons était en garnison à Versailles.

[2] Emmanuel Gervais de Roergaz de Serviez, né à Saint-Gervais (Gard) le 27 février 1755, capitaine à l'époque de la Révolution, général de brigade le 17 janvier 1795, avait quitté l'armée après la paix de Campo Formio. Préfet des Basses-Pyrénées le 13 ventôse an IX et élu, le 6 germinal an X, député de ce département au Corps législatif.

[3] Louis Baraguey d'Hilliers, général de brigade le 4 avril 1793, général de division le 10 mars 1797.

facilement se rendre aux manœuvres; vous atteindriez par ce moyen votre but, sans déplacer les dépôts.

R. IV, p. 77.

1358. — LE CARDINAL FESCH A MURAT

Rome, 13 floréal an XII (3 mai 1804).

Je ne sçais pas, mon cher neveu, qui a pu vous faire croire que je boudais contre vous, je vous assure qu'il n'en est rien. Si je ne vous ai pas écrit depuis quelque temps, c'est que je vous sçavais très occupé, et que je l'étais et le suis encore; du reste, j'ai eu de vos nouvelles, et c'est pour cela que je ne me suis point pressé de vous en demander.

Voilà, je crois, une explication qui doit vous satisfaire. Ne me parlez donc plus de paix à faire, d'articles à signer, il n'y a point de traité à conclure quand il n'y a point de rupture, et c'est assurément le cas où nous nous trouvons.

Ma sœur se porte assez bien, elle est en ce moment à la campagne avec sa fille.

Mille choses affectueuses à Caroline, je vous embrasse bien tendrement ainsi que vos enfans.

Le Cardinal Fesch.

(*De la main du Cardinal.*)

Ma sœur me dit, et Joseph me l'a écrit, que le Premier Consul a augmenté mon traitement pour me mettre à même de pouvoir représenter dignement à Rome. Mon mobilier m'a coûté plus de 200 000 francs. Le traitement qu'on me donnoit, à peine suffisoit-il, lorsque ma sœur n'étoit pas chez moi. Je vous prie, par conséquent, de vous informer chez [le] ministre des Relations Extérieures si cette augmentation a été faite et depuis quelle époque, et dans le cas que le Premier Consul l'ait oublié, de vouloir bien le lui rappeler. Je vous assure que s'il avoit changé de sentiment, que je serois bien bien mal dans mes affaires. Comment payerois-je mes dettes, et comment pourrois-je représenter ici? Dites-lui que ce seroit dégoûter ma sœur de rester à Rome, si je lui demandois des secours ou des emprunts.

J'espère que vous me rendrez ce service et que vous me donnerez une réponse très prompte. Je vous embrace, mon cher Murat, de tout mon cœur, n'oubliez pas d'embracer Caroline et vos enfans pour moi.

D. 48. 18.

1359. — MURAT A LACÉPÈDE

14 floréal an XII (4 mai 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen Grand Chancelier, les états de services des deux chefs d'escadron de mes gardes, vous y verrez que ces deux officiers, qui ont parfaitement bien fait la guerre et auxquels je porte beaucoup d'affection, ont des droits à la bienveillance du Gouvernement, et c'est à ce titre que j'invoque la vôtre en leur faveur pour les faire admettre dans la Légion d'honneur.

R. VI, p. 77.

1360. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

15 floréal an XII (5 mai 1804).

Il existe, citoyen ministre, plusieurs places de capitaine, vacantes dans la première demi-brigade de vétérans, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien en accorder une au citoyen Joseph Duplessis, lieutenant de première classe de la 3ᵉ compagnie du 2ᵉ bataillon de cette première demi-brigade. Cet officier a des droits à la bienveillance du Gouvernement par quarante ans de services, une bonne conduite militaire et des actions de bravoure qui sont à ma connaissance.

Je réclame vos bontés, citoyen ministre, en faveur de ce brave militaire et vous prie de demander au Premier Consul la place de capitaine à laquelle il a des droits si bien acquis.

R. VI, p. 78.

1361. — MURAT A LACÉPÈDE

15 floréal an XII (5 mai 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de vous transmettre, citoyen Grand Chancelier, l'état des services du citoyen André [1], chef du 24ᵉ escadron de gen-

[1] Sébastien-Marie André, né à Pont-de-Vaux (Ain) le 22 septembre 1768, volontaire de 1792, blessé grièvement à la Favorite, aide de camp du général Joubert, capitaine de gendarmerie en 1798, et chef d'escadron en 1799, décoré le 14 juin 1804.

darmerie; vous y verrez que ses services lui donnent des droits à la bienveillance du Gouvernement, méritent votre intérêt et celui du Grand Conseil.

R. VI, p. 78.

1362. — MURAT A BONAPARTE

15 floréal an XII (5 mai 1804).

Au Premier Consul.

Le citoyen Arivet, ancien chef du 10e régiment d'infanterie de ligne, me prie de vous mettre sous les yeux les services qu'il a rendus à la chose publique et vous demande à ce titre d'être porté sur la liste de la Légion d'honneur.

Je dois vous rappeler, citoyen Premier Consul, que dans le temps je ne demandai le changement de cet officier, que parce qu'il était trop vieux et que ses forces physiques ne lui permettaient plus de continuer la carrière militaire; au reste, je puis vous certifier que c'est un brave et digne homme, qui a des droits à votre bienveillance.

R. VI, p. 78.

1363. — CIRCULAIRE DU GÉNÉRAL MURAT

AUX HABITANTS DE CAHORS

18 floréal an XII (8 mai 1804).

J'ai présenté au Premier Consul, citoyens, l'adresse que vous m'avez fait remettre par le citoyen Niocel[1], elle a été accueillie avec la sensibilité que ne pouvaient manquer d'exciter les sentiments qui l'ont dictée. Je me félicite de voir mes compatriotes se montrer toujours les premiers, lorsqu'il s'agit de donner au chef de l'État des témoignages d'affection, je me félicite surtout d'avoir pu faire distinguer leur empressement dans cette occasion solennelle où les vœux de toute la France se réunissent pour asseoir, enfin, sur des bases inébranlables la grandeur et la prospérité de l'État.

R. VI, p. 78.

---

[1] Jean-François Niocel, de Saint-Ceré, né le 25 septembre 1744, ancien officier, sous-préfet de Gourdon en thermidor an XII.

1364. — MURAT A BONAPARTE

19 floréal an XII (9 mai 1804).

Au Premier Consul.

Le citoyen Cardailhan, chef du 2e bataillon du 75e régiment d'infanterie, vous demande une place au lycée de Bordeaux en faveur de son neveu Jean-Baptiste Bonnecare, âgé de 12 ans, né à Dax, département des Landes. Je ne puis qu'appuyer avec beaucoup d'intérêt la sollicitation de ce brave officier.

R. VI, p. 79.

1365. — MURAT A BONAPARTE

19 floréal an XII (9 mai 1804).

Au Premier Consul.

Le citoyen Fouquier, sous-lieutenant au 3e régiment de ligne, sollicite un rappel de solde que le ministre de la Guerre lui a fait espérer d'obtenir, mais qui ne peut lui être accordée que par une décision émanée de votre autorité. C'est un brave homme sans fortune, que plusieurs mois de réforme ont réduit à une véritable détresse. Il a besoin de quelques secours pour les dépenses nécessitées par sa remise en activité. J'ai l'honneur de le recommander à votre intérêt et à votre bienveillance.

R. VI, p. 79.

1366. — MURAT A BONAPARTE

19 floréal an XII (9 mai 1804).

Au Premier Consul.

J'ai l'honneur de vous transmettre une demande du grade de chef d'escadron, formée pour le citoyen Armand-Louis Delorme, capitaine au 11e régiment de chasseurs à cheval. Les services de ce militaire et les talents que lui ont reconnus les divers généraux sous les ordres desquels il a servi, me paraissent présenter des titres honorables à votre bienveillance et à votre intérêt. Il est le neveu du citoyen Thuriot, juge au tribunal criminel de la Seine[1].

R. VI, p. 79.

---

[1] Jacques-Alex-Thuriot de La Rosière, avocat au Parlement, ancien membre de la Législative et de la Convention.

1367. — MURAT AU GÉNÉRAL NEY[1]

20 floréal an XII (10 mai 1804).

Au général Ney.

Je vous remercie, mon cher général, de m'avoir envoyé votre adresse au Premier Consul, elle exprime des sentiments qui paraissent partagés par toute l'armée et par toutes les classes des citoyens ; mais elle les exprime avec une énergie particulière, bien digne des braves que vous commandez. Je l'ai remise au Premier Consul qui l'a lue avec beaucoup de sensibilité et m'a chargé de vous dire combien il a de confiance dans votre dévouement et celui des troupes sous vos ordres.

Je vous transmets avec plaisir ce nouveau témoignage de son estime à laquelle vous avez tant de titres. Pour moi, mon cher général, vous connaissez l'attachement que je vous porte, soyez convaincu qu'il est aussi sincère qu'inaltérable.

R. VI, p. 79.

1368. — MURAT AU GÉNÉRAL MONTCHOISY[2]

21 floréal an XII (11 mai 1804).

Au général de division Montchoisy,
commandant la 18e division militaire.

J'ai reçu, citoyen général, et j'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'adresse des autorités civiles et militaires du département de la Côte-d'Or au Premier Consul ; le vœu qu'elle renferme est celui de la France entière et sera sans doute bientôt consacré par un acte solennel. Je vous félicite de l'avoir exprimé avec beaucoup de noblesse et d'énergie. L'armée doit voir une nouvelle récompense et une garantie nouvelle de sa gloire, dans l'accroissement de la grandeur et de la majesté de son général ; tous les Français doivent trouver dans l'ordre immuable qui va s'établir, le complément d'une

[1] Au retour de sa mission en Suisse (octobre-décembre 1802) le général Ney avait reçu le commandement du camp de Montreuil. Le 15 mars 1804, il avait envoyé au Premier Consul une adresse pour le féliciter d'avoir échappé à la conjuration de Cadoudal et pour le supplier de restaurer l'Empire.

[2] Antoine-Louis Choin de Montgay baron de Montchoisy, général de brigade le 8 mars 1793, général de division le 1er septembre 1795.

Révolution qui a coûté tant de sacrifices, l'affermissement de la véritable liberté publique, le gage inébranlable du repos et de la prospérité de l'Etat [1].

R. VI, p. 80.

1369. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

22 floréal an XII (12 mai 1804).

Le colonel [2] du 18e régiment de ligne vous a demandé, citoyen ministre, le grade de chef de bataillon en faveur de l'adjudant major Mallet [3]. J'ai l'honneur de vous recommander avec le plus vif intérêt ce brave officier, qui sert avec beaucoup de zèle et de fermeté, qui a reçu à la guerre plusieurs blessures graves et qui connaît très bien les manœuvres. Les colonels de divers régiments de dragons auxquels il a été chargé de montrer l'exercice de l'infanterie, ont rendu de lui le témoignage le plus honorable. Il a été désigné plusieurs fois par les inspecteurs généraux comme méritant de l'avancement.

R. VI, p. 80.

1370. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

24 floréal an XII (14 mai 1804).

J'ai l'honneur de vous prévenir, citoyen ministre, que le général Thiébault [4], commandant à Orléans, a fait arrêter, conformément à vos ordres, M. Hunt, ministre anglais attaché à lord Elgin. Ce général m'a rendu compte qu'il allait faire conduire sur-le-champ

[1] D'après une note, la même lettre-circulaire est envoyée le 21 floréal an XII, au contre-amiral Dumanoir-Le Pelley, au capitaine Magendie, au général Paulet, au lieutenant-colonel Bazin-Fontenelle, à l'adjudant commandant Verger, au général Franceschi, au colonel Latour-Maubourg, au général Fregeville, au général Dufresse, au préfet des Deux-Sèvres, au préfet du Lot, au préfet de Maine-et-Loire, au sous-préfet d'Annecy.

[2] Ravier, nommé colonel du 18e régiment de ligne le 7 floréal an IX.

[3] Mallet, capitaine depuis le 30 ventôse an VII.

[4] « Un matin, dit le général Thiébault dans ses *Mémoires* (t. III, p. 557), je reçus l'ordre de faire partir dans les 24 heures pour le fort de Bitche tous les Anglais qui se trouvaient à Orléans. Ce fut pour les soixante familles ou individus compris dans cette disposition une désolation à laquelle je n'étais pas de caractère à rester insensible... »

M. Hunt à Bitche. Je vous adresse tous les papiers qui ont été trouvés chez cet étranger.

R. VI, p. 80.

1371. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

25 floréal an XII (15 mai 1804).

J'ai l'honneur de vous prévenir, citoyen ministre, qu'en exécution des ordres du Premier Consul, j'ai fait mettre en liberté le chef de bataillon Pierre Moreau, détenu depuis quelque temps à l'Abbaye. Il réclame maintenant la révocation de l'ordre que vous donnâtes à l'époque de son arrestation pour la suppression de ses appointements. Cette demande me paraissant fondée, je m'empresse de vous la soumettre, en vous priant de vouloir bien me faire connaître la décision que vous aurez rendue.

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen ministre, un état des services du citoyen Nicolas Loverdo [1], natif de Céphalonie, qui a fait toutes les campagnes de la Révolution, en qualité d'officier dans l'artillerie française. Il a servi sous mes ordres en Italie et s'est montré digne de l'estime de ses chefs. Après avoir quitté momentanément le service par dévouement pour les intérêts de la France, il demande aujourd'hui à rentrer en activité. Je désire que vous veuilliez accueillir cette sollicitation, vous rendrez à l'artillerie un officier plein de zèle.

R. VI, p. 81.

1372. — JOSEPH BONAPARTE A MURAT

Au camp d'Outreau,
le 26 floréal an XII (16 mai 1804).

J'ai reçu, mon cher Murat, ta lettre du 22 [2], je te remercie des nouvelles que tu me donnes, je n'ai pas encore reçu le projet dont

[1] Nicolas Loverdo, né à Céphalonie (Iles Ioniennes) le 6 août 1773, entré au service de la France en 1792, général de brigade le 19 novembre 1813, lieutenant général le 4 juillet 1815, mort à Paris, le 26 juillet 1837.

[2] Dès le 14 germinal (4 avril 1804) Napoléon avait laissé voir à Joseph son intention de se faire déclarer Empereur et en même temps d'adopter pour successeur Napoléon-Charles, fils de Louis Bonaparte et d'Hortense de Beauharnais. M. F. Masson a raconté par le détail les manœuvres de Joseph pour faire échouer ce projet d'adoption et celles de Napoléon pour parvenir à

on s'occupe, je ne doute pas que tout ne soit pour le mieux. Ma confiance ne peut être comparée qu'à l'affection que je porte à mon frère et à toute la famille. Je te prie, mon cher frère, de croire que tous les événements extérieurs glissent sur mon âme sans l'altérer, j'espère qu'elle sera toujours celle du plus tendre des frères et d'un homme esentiellement bon. Embrasse Caroline et crois-moi bien affectueusement

Ton aff. frère

JOSEPH.

D. 413. 3.

1373. — MURAT AU COLONEL BONTÉ[1]

1er prairial an XII (21 mai 1804).

A monsieur le colonel Bonté, commandant le 81e régiment de Ligne.

Je me suis empressé, monsieur le colonel, de mettre sous les yeux de Sa Majesté Impériale l'adresse que vous m'avez envoyée; elle en a entendu la lecture avec beaucoup de sensibilité, et m'a chargé de vous exprimer l'estime particulière qu'elle vous porte ainsi qu'à votre régiment. Si je me suis rendu avec plaisir votre organe auprès de l'Empereur, c'est aussi avec beaucoup de satisfaction que je vous transmets l'expression de ses sentiments.

J'ai demandé avec un vif intérêt votre rentrée en France, et il a suffi pour déterminer Sa Majesté de lui représenter à quel état fâcheux pouvait être réduit un si beau corps par les maladies que le climat occasionnait.

Vous connaissez mon ancienne affection pour le régiment que vous

son but, malgré ses frères. Joseph avait reçu le commandement du 4e régiment de ligne au camp d'Outreau et le 5 floréal (25 avril) il était parti pour se rendre à son poste. Dès lors, Napoléon avait toute liberté pour agir. « C'est dans le cabinet même du Consul, c'est par lui-même sans que rien en transpire, écrit M. F. MASSON (*Napoléon et sa famille*, t. II, p. 380), qu'est rédigé le projet du sénatus-consulte qui propose aux suffrages de la nation le gouvernement impérial héréditaire. Les 21 et 22 floréal (11 et 12 mai), ce projet est soumis au Conseil d'État qui n'y fait que des modifications insignifiantes de style et de rédaction. » La lettre de Murat, datée du 22 floréal, devait déjà donner à Joseph les grandes lignes du projet qui allait être adopté le 28 floréal par le Sénat. D'après le titre II, articles 5 et 6, Joseph Bonaparte était appelé à recueillir la dignité impériale, mais après la descendance directe, naturelle, légitime ou adoptive de Napoléon.

[1] Michel-Louis-Joseph Bonté, colonel du 81e régiment de ligne depuis le 1er frimaire an V, général de brigade le 6 août 1811, lieutenant général le 13 août 1826.

commandez ; assurez les braves du 81e que dans toutes les occasions, ils peuvent compter de trouver un ami dans leur ancien général.

R. VI, p. 82.

1374. — MURAT AU GÉNÉRAL CALORI

5 prairial an XII (24 mai 1804).

A monsieur Calori, général de brigade, inspecteur général des troupes italiennes à Milan.

J'ai reçu, monsieur le général, l'Almanach militaire que vous m'avez adressé, et j'ai remis à Sa Majesté Impériale l'exemplaire qui lui était destiné. Vous avez raison d'être persuadé que tout ce qui regarde l'armée de la République italienne doit m'intéresser. Je porterai toujours à vos troupes beaucoup d'attachement et je suis infiniment sensible à celui qu'elles me conservent.

R. VI, p. 83.

1375. — MURAT AU GÉNÉRAL MILHAUD

4 prairial an XII (24 mai 1804).

A monsieur le général de brigade Milhaud.

J'ai reçu, monsieur le général, votre lettre du 22 floréal, j'apprends avec plaisir les dispositions de l'armée d'Italie, je n'ai jamais douté qu'elle ne s'empressât d'exprimer avec énergie un vœu que toutes les troupes de l'intérieur ont déjà fait entendre. Je connaissais particulièrement vos sentiments, et je ne suis pas surpris de vous voir, dans cette occasion comme dans plusieurs autres, un des premiers à donner des preuves de votre dévouement à Sa Majesté Impériale.

Tous ceux qui ont bien servi doivent voir une nouvelle récompense et une garantie nouvelle de la gloire qu'ils ont acquise, dans l'accroissement de la grandeur et de la majesté de leur général.

R. VI, p. 83.

1376. — MURAT A L'ADJUDANT-COMMANDANT RAMEL

4 prairial an XII (24 mai 1804).

A monsieur Ramel, adjudant-commandant à Cahors.

J'ai mis sous les yeux de Sa Majesté Impériale, monsieur le commandant, l'adresse que vous m'avez envoyée. Les vœux mani-

festés par la France entière sont accomplis. La nouvelle constitution de l'État est le complément de la Révolution et l'inébranlable garantie des droits que la nation réclamait en 1789. L'armée doit voir une récompense nouvelle et un nouveau gage de sa gloire, dans l'accroissement de la grandeur et de la majesté de son général.

R. VI, p. 83.

1377. — MURAT A NAPOLÉON

4 prairial an XII (24 mai 1804).

A Sa Majesté l'Empereur.

SIRE,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté, l'état des services du colonel Remoissenet. Ce militaire aspire à l'honneur d'obtenir le titre de général de brigade, commandant le premier régiment de la garde de Paris, je crois que ses services le rendent digne de cette faveur.

R. VI, p. 84.

1378. — MURAT A Mgr ROUSSEAU

4 prairial an XII (24 mai 1804).

A monsieur l'évêque de Coutance.

J'ai fait connaître à Sa Majesté Impériale, monsieur l'Évêque, les sentiments exprimés dans la lettre que vous m'avez adressée le 26 floréal. Elle voit avec la plus vive satisfaction que dans cette circonstance solennelle, les ministres de la religion unissent leur voix à celles de toutes les classes de citoyens. Elle attache un prix particulier au zèle dont vous vous montrez animé ; elle sait combien doit être grande sur les peuples l'autorité de la parole épiscopale, surtout lorsqu'elle se joint à l'autorité des grands talents et des grandes vertus.

R. VI, p. 84.

1379. — MURAT AU GÉNÉRAL LECHI

4 prairial an XII (24 mai 1804).

A monsieur le général Lechi,
commandant les troupes italiennes à Lecce, État de Naples.

J'ai reçu, mon cher général, avec votre lettre du 17 floréal, la copie de votre adresse au Premier Consul, devenu depuis Empe-

reur des Français. J'ai mis cette pièce sous les yeux de Sa Majesté Impériale, l'original lui était déjà parvenu et elle l'avait vu avec beaucoup de satisfaction.

R. VI, p. 84.

1380. — MURAT AU GÉNÉRAL VERDIER

4 prairial an XII (24 mai 1804).

A monsieur le général Verdier. Italie.

J'ai reçu, mon cher général, toutes les lettres que vous m'avez envoyées. Les nouvelles que vous m'avez données de l'Égypte ont excité tout mon intérêt. Je vous engage à me faire part exactement de toutes celles que vous recevrez. Je serais charmé qu'elles vous fournissent l'occasion de me donner plus souvent de vos nouvelles.

Avant de recevoir ma lettre, vous aurez vu que les vœux du peuple français, devenus la base d'un senatus-consulte, ont donné à Bonaparte le titre d'Empereur des Français. Des adresses de toutes les armées, comme de toutes les autorités civiles, avaient provoqué ce grand événement; sans doute l'armée d'Italie aura été jalouse d'exprimer ses sentiments avec non moins d'énergie que les troupes de l'intérieur. Nous attendons son adresse. Je serais bien aise qu'il en arrive une particulière des troupes que vous commandez, afin que Sa Majesté Impériale y voye une preuve nouvelle du dévouement personnel que vous lui avez toujours montré.

R. VI, p. 84.

1381. — MURAT A MÉCHIN [1]

4 prairial an XII (24 mai 1804).

Au préfet de la Roer.

Je vous remercie, monsieur le préfet, de l'envoi que vous avez bien voulu me faire. Les vœux exprimés par les fonctionnaires publics du département de la Roer étaient ceux de la France entière, ils sont remplis. Tous les Français verront sans doute dans l'ordre immuable qui vient de s'établir, le complément d'une Révo-

[1] Alexandre-Edme Méchin, né à Paris le 18 mars 1772, jacobin, puis girondin, proscrit en 1793, préfet des Landes en l'an IX, préfet de la Roer, à Aix-la-Chapelle, depuis l'an X.

lution qui a coûté tant de sacrifices, l'affermissement de la véritable liberté publique, un gage inébranlable du repos et de la prospérité de l'État.

R. VI, p. 85.

1382. — MURAT AU COLONEL BARTHÉLEMY

5 prairial an XII (25 mai 1804).

A monsieur le colonel Barthélemy [1],
commandant le 15e *régiment de dragons.*

Je me suis empressé, monsieur le colonel, de mettre sous les yeux de Sa Majesté Impériale la lettre que vous m'avez adressée; elle en a entendu la lecture avec beaucoup de sensibilité et m'a chargé de vous exprimer l'estime particulière qu'elle vous porte, ainsi qu'à votre régiment. Si je me suis rendu avec plaisir votre organe auprès de l'Empereur, c'est aussi avec beaucoup de satisfaction que je vous transmets l'expression de ses sentiments.

L'armée doit voir une nouvelle récompense et une garantie nouvelle de sa gloire, dans l'accroissement de la grandeur et de la Majesté de son général.

R. VI, p. 85.

1383. — MURAT AU GÉNÉRAL LUCOTTE

5 prairial an XII (25 mai 1804).

A monsieur le général de brigade Lucotte.

Si comme vous le dites, monsieur le général, j'eus en Italie quelque motif de me plaindre de vous, soyez convaincu que je n'en ai gardé aucun souvenir. Je désire que vous ayez vu dans l'accueil que je vous ai fait, la preuve de l'oubli le plus complet à cet égard. Au reste, s'il est possible que vous ayez eu quelques torts, je les trouve réparés très honorablement par la lettre que vous m'avez adressée et je désire qu'il n'en soit plus question.

Je seconderai avec plaisir, si l'occasion m'en est offerte, le désir que vous m'exprimez d'être rapproché de Sa Majesté Impériale ou de moi. Je connais les droits que vous donnent vos talents et vos

[1] Colonel du 15e régiment de dragons depuis le 3 messidor an VII.

services. Je serais charmé de vous prouver, par mon empressement à les faire valoir, les véritables sentiments que je vous porte.

R. VI, p. 85.

1384. — MURAT A NAPOLÉON

5 prairial an XII (25 mai 1804).

SIRE,

M. Dibon, receveur général du département de l'Aisne, membre de l'agence des receveurs généraux et régent de la Banque de France, vient d'expirer. Pendant tout le cours d'une maladie cruelle, il a manifesté le désir que Votre Majesté daignât accorder la place qu'il laisse vacante, à monsieur Pyonnier, ancien receveur de district à Chaumont, et depuis longtemps fondé de pouvoirs de monsieur Dibon, pour la recette générale du département de l'Aisne.

J'ai l'honneur de faire connaître ce vœu à Votre Majesté, persuadé qu'elle n'entendra pas sans quelque intérêt la recommandation d'un homme mourant, qui a bien mérité dans l'exercice de diverses fonctions importantes, et qui en chargeant monsieur Pyonnier de veiller aux intérêts de sa famille, a souhaité de lui transmettre une place dont il lui avait confié depuis longtemps l'administration. Monsieur Pyonnier remplissait les fonctions de receveur général du département de l'Aisne, depuis que monsieur Dibon a été appelé à l'agence des receveurs généraux et à la régence de la Banque; il a donné des preuves de la plus grande capacité, du zèle le plus actif et de la probité la plus sévère. Il a des titres personnels à l'intérêt et à la confiance de Sa Majesté.

R. VI, p. 86.

1385. — MURAT AU GÉNÉRAL MORANGIÈS

5 prairial an XII (25 mai 1804).

Au moment où je reçois ta lettre, mon cher Morangiès, le vœu de la France est rempli et le chef de l'État est décoré du titre d'Empereur. Je lui ai fait part des sentiments que tu m'exprimes, il te conserve toujours beaucoup d'estime et de confiance.

R. VI, p. 86.

1386. — MURAT A NAPOLÉON

9 prairial an XII (29 mai 1804).

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté un rapport du capitaine Laborde, commandant du tribunal criminel. J'y ai remarqué quelques faits qui m'ont paru pouvoir intéresser Votre Majesté.

R. VI, p. 86.

1387. — MURAT AU GÉNÉRAL DUHESME[1]

Au gouvernement de Paris
le 21 prairial an XII (10 juin 1804).

Le général en chef, gouverneur de Paris, à monsieur le général Duhesme, commandant la 19e division militaire à Lyon.

J'ai mis sous les yeux de Sa Majesté Impériale, monsieur le général, l'état de vos services et l'expression de votre dévouement. Je lui ai parlé avec intérêt du vœu que vous formez et je désire bien sincèrement qu'il puisse être rempli.

Sa Majesté ne m'a donné à cet égard aucune réponse positive, mais elle m'a chargé de vous assurer de son estime et de sa confiance.

Soyez persuadé, mon cher général, que je trouverais une grande satisfaction à pouvoir vous annoncer le succès que vous désirez.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

MURAT.

1388. — MURAT AU MINISTRE DE LA MARINE

(Paris) 21 prairial an XII (10 juin 1804).

Monsieur Vial sollicite auprès de vous, monsieur le ministre, des lettres de capitaine au grand cabotage; ce marin a rendu plusieurs services à la République, notamment à l'attaque de Porto-Ferrajo, où il commanda successivement plusieurs bâtiments armés pour protéger le siège. Il est frère d'un brave officier, major du 4e régiment de dragons. J'apprendrais avec plaisir que vous ayez la bonté d'accueillir sa demande.

R. VI, p. 87.

---

[1] Min. de la guerre. Arch. hist. Corresp. générale. 18 mai-30 juin 1804. Copie sur l'original communiqué par le général de division Duhesme, en 1897.

1389. — MURAT AU COLONEL SOULÈS.[1]

(Paris) 21 prairial an XII (10 juin 1804).

A M. le colonel des chasseurs à pied de la garde impériale.

Je porte beaucoup d'intérêt, monsieur le colonel, au sergent-major Bigonnet. Je vous envoie l'état de ses services. Je verrais avec plaisir que vous le jugiez digne d'être proposé pour la place de sous-lieutenant vacante depuis trois mois par la mort de M. Lacaze. C'est un brave homme que vous devez estimer et qui justifiera les bontés que vous aurez pour lui.

R. VI, p. 87.

1390. — MURAT AU MARÉCHAL JOURDAN

(Paris) 21 prairial an XII (10 juin 1804).

A monsieur le Maréchal de l'Empire, Jourdan, commandant l'armée française en Italie.

Je vous remercie bien sincèrement, monsieur le maréchal, de m'avoir choisi pour être l'interprète de vos sentiments auprès de la famille Impériale. Vous ne pouviez confier ce soin à personne qui dût le remplir avec plus de plaisir et d'empressement que moi. J'ai satisfait à la fois mon attachement pour le chef de l'Empire, en faisant connaître à Sa Majesté Impériale le noble et loyal dévouement d'un général qui a tant de titres à son estime et à celle de la nation. Sa Majesté était persuadée d'avance des sentiments exprimés dans votre lettre, que j'ai mise sous ses yeux. Elle m'a chargé de vous assurer de son entière confiance dans votre zèle comme dans vos talents.

Je deviens l'organe de Sa Majesté auprès de vous, mon cher maréchal, avec autant de plaisir que j'en ai trouvé à devenir le vôtre auprès d'Elle. Je vous prie de compter sur moi dans toutes les occasions pour tout ce qui pourra vous intéresser. Je me féliciterai chaque fois que je pourrai vous offrir quelque preuve de ma haute estime et de mon sincère attachement.

R. VI, p. 87.

---

[1] Jérôme Soulès, élevé au grade de général de brigade le 17 octobre 1804.

1391. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

(Paris) 21 prairial an XII (10 juin 1804).

A monsieur le maréchal, ministre de la Guerre.

J'ai l'honneur de vous faire passer, monsieur le maréchal ministre, un mémoire de proposition pour le rang de capitaine à l'ancienneté, en faveur du lieutenant Maison, quartier-maître au 15e régiment de dragons. La justice de sa demande me paraît évidente, et je suis persuadé que vous vous empresserez de l'accueillir. Outre la date de ses services, le lieutenant Maison a pour lui le suffrage de tous ses camarades et particulièrement celui de son colonel. C'est un officier que je connais depuis longtemps et qui a mérité toute mon estime. Je vous prie de vouloir bien lui accorder votre intérêt.

R. VI, p, 88.

1392. — MURAT A NAPOLÉON

21 prairial an XII (10 juin 1804).

Sire,

Il est dû au 27e régiment de dragons une somme de 29 767 fr. 92, accordée à titre de secours pour l'habillement, à raison de la nouvelle organisation du corps. Il a été annoncé au colonel [1] par le ministre de la Guerre que cette somme serait payée par accomptes successifs, de mois en mois. J'ai l'honneur d'observer à Votre Majesté que le corps aurait besoin de recevoir de suite et en un seul payement, l'argent qui doit lui être compté, afin de pouvoir habiller un grand nombre de recrues qui viennent de lui arriver. Je vous prie de vouloir bien prendre cette circonstance en considération et de juger s'il n'est pas convenable de donner de nouveaux ordres.

Le colonel du même régiment a demandé à Votre Majesté cent chevaux de remonte, sellés et équipés, en gratification. Ce corps étant sur le point de se trouver avec moins de trois cent-vingt chevaux et la masse ne pouvant suffire à la dépense d'une remonte si considérable, j'ai l'honneur d'appeler sur cette demande toute la sollicitude de Votre Majesté.

[1] Le colonel Terreyre.

Le même colonel a demandé encore une indemnité de quatre cents francs pour chacun des officiers de son régiment. Il a développé les motifs de cette demande dans une lettre qu'il eut l'honneur de vous écrire, le 11 germinal dernier. L'état de détresse où je vois la plupart de ces militaires me fait beaucoup désirer que Votre Majesté veuille bien leur accorder quelques secours.

R. VI, p. 89.

1393. — CIRCULAIRE DE MURAT AUX GÉNÉRAUX [1]

(Paris) 21 prairial an XII (10 juin 1804).

J'ai reçu, monsieur le général, la lettre obligeante que vous m'avez adressée le 12 prairial. Je suis extrêmement sensible aux sentiments que vous m'exprimez et j'y attache le plus grand prix. Rien ne peut me flatter davantage que de voir confirmer le suffrage dont Sa Majesté Impériale a daigné m'honorer [2], par la bienveillance de mes frères d'armes.

Recevez, monsieur le général, mes remerciements sincères, avec l'expression de mes sentiments d'estime et de considération.

R. VI, p. 89.

1394. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

22 prairial an XII.

Deux places de chef de bataillon, monsieur le maréchal ministre, étant vacantes dans le 32e régiment de ligne, j'ai l'honneur de

[1] Cette lettre circulaire est marquée comme ayant été envoyée aux généraux Walther, Dumas, Delzons, Darnaud, Gobert, Lorge, La Houssaye, Valory, Mather, Chambarlhac, Dufresse, Rivaud, Lacombe Saint-Michel, Digonet, Dufour, Dutaillis, Morand, Duprés, Laroche, Grandeau, Mainoni, Franceschi, Montchoisy, Favereau, Viallanes, Duverger, Boyer, Oudinot, Vignolle, Loison, Dallemagne, Launay, Goullus, Vial, Meynier, Carrois, Campredon.

Aux colonels Defrance, Avice, Harispe, Morio, Barthélemy, Brussaud, Lepic, Lacour, Boudet, Almain, Debelle, Beckler, Bourgeois, Carraciolo, Grabinski.

Aux préfets de Toulouse, du Cantal, de Seine-et-Oise, Maine-et-Loire, de la Lys.

A Moscati et Cicognara, consulteurs d'État de la République Italienne, à Lechi, membre du Corps législatif de la République Italienne, Belluomini, ancien de la République de Lucques, etc., etc.

[2] Murat venait d'être nommé maréchal de l'Empire le 30 floréal an XII (20 mai 1804.)

vous présenter pour en remplir une Mr Darricau [1], capitaine aide-de-camp du général Launay [2]. C'est un militaire estimable par ses talents et sa bravoure, ainsi que par son dévouement à S. M. I. Je sais que vous l'avez distingué vous-même, monsieur le maréchal, et que vous avez annoncé qu'il méritait de l'avancement. Son frère [3] qui commande le 32e régiment, regardera comme une faveur personnelle de le voir placé auprès de lui.

R. VI, p. 90.

1395. — MURAT A GUYTON

22 prairial an XII (11 juin 1804).

A monsieur le directeur de l'École Polytechnique.

J'ai lû avec beaucoup d'intérêt, monsieur, le rapport que vous avez eu l'obligeance de m'envoyer, sur la situation de l'Ecole polytechnique en l'an XI. Je ne puis qu'applaudir avec toute la France au succès d'un établissement que le zèle et les talents de ceux qui le dirigent ont rendu si justement célèbre. Vous avez droit, monsieur, à des félicitations particulières. Je vous remercie de m'avoir fourni l'occasion de vous les adresser.

R. VI, p. 90.

1396. — MURAT A CHAPTAL ET A FOURCROY

25 prairial an XII (14 juin 1804).

A monsieur le ministre de l'Intérieur
et à monsieur le conseiller d'État Fourcroy.

A tous les actes d'obligeance dont j'ai eu à vous remercier, monsieur le ministre, veuillez ajouter celui, d'accorder une place au lycée de Cahors à monsieur Marbot, âgé de treize ans, fils de monsieur Marbot, notaire à Gintrac, département du Lot. Ce jeune homme, élève de l'école secondaire de monsieur Lacotte à Cahors, a été examiné par les inspecteurs des études, à leur passage en cette ville, et ils lui ont donné beaucoup d'éloges. Sa nombreuse

[1] Pierre Daricau, né le 18 août 1764, chef de bataillon tué à Eylau.

[2] Jean Aulay Delaunay, dit Launay, général de brigade le 14 avril 1794, lieutenant général le 10 mai 1816.

[3] Augustin Darricau, né à Tartas (Landes) le 5 juillet 1773, général de brigade le 14 février 1807, général de division le 31 juillet 1811.

famille a des droits à la bienveillance du Gouvernement et tout annonce qu'il se montrera digne de la faveur que je sollicite pour lui.

R. VI, p. 91.

1397. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

25 prairial an XII (14 juin 1804).

Mr Rousselet, chef du 1er bataillon de sapeurs, actuellement à Alexandrie, m'écrit, monsieur le maréchal ministre, que des infirmités graves, suite de ses travaux militaires et des blessures qu'il a reçues dans divers combats, ne lui permettent plus de suivre les détails du service et de l'administration d'un corps, il désire obtenir un commandement de place. J'ai l'honneur de vous en faire la demande, persuadé que vous ne refuserez pas votre intérêt à un si brave officier.

Le général Morand[1] m'écrit de Bastia pour m'engager à vous demander aussi un commandement de place pour le colonel Goury, qui a commandé la 91e demi-brigade de ligne[2]. La bonne administration qui régnait dans ce corps, son instruction, sa bonne tenue et sa discipline, donnent au colonel Goury des droits à votre bienveillance.

Mr Mazel, ex-capitaine au 69e régiment, actuellement capitaine de vétérans à Périgueux, m'écrit qu'étant rétabli des blessures qui l'avaient obligé à quitter le service actif, il est en état de le reprendre. Il m'exprime le désir d'entrer dans la garde impériale et le général Gobert le recommande avec beaucoup d'intérêt. Vous savez, monsieur le maréchal, que cet officier s'est fait distinguer en Égypte par son extrême bravoure, particulièrement devant Jaffa et devant Saint-Jean d'Acre. Je désire que vous veuillez avoir la bonté d'accueillir sa demande.

R. VI, p. 91.

---

[1] Joseph Morand, général de brigade le 13 juin 1795, général de division le 27 juin 1800.

[2] Le 91e de ligne, ancienne 16e demi-brigade d'infanterie légère, avait été formé à Lille en 1799. Le colonel Goury l'avait commandé depuis cette époque (30 janvier 1799) jusqu'au moment où ce régiment fut incorporé dans le 20e régiment de ligne (21 septembre 1803). Le n° 91 resta vacant parmi les régiments d'infanterie jusqu'en 1855.

1398. — MURAT AU COLONEL FONTANES

25 prairial an XII (14 juin 1804).

A monsieur le colonel Fontanes, à Valenciennes.

Je reconnais dans votre lettre du 2 prairial, monsieur le colonel, le dévouement que vous avez toujours montré pour les intérêts de la France et pour la gloire de son chef suprême, j'ai fait part de vos sentiments à Sa Majesté Impériale, elle en a entendu l'expression avec beaucoup de satisfaction et de sensibilité.

Je vous remercie particulièrement de ce qu'il y a d'obligeant pour moi dans votre lettre, et je saisis avec plaisir cette occasion pour vous renouveler l'assurance de mon attachement.

R. VI, p. 92.

1399. — MURAT AU GÉNÉRAL PAULET

25 prairial an XII (14 juin 1804).

A monsieur le général de brigade Paulet, à La Rochelle.

J'ai reçu avec plaisir, monsieur le général, votre lettre du 4 prairial; j'ai toujours rendu justice à votre dévouement au chef de l'État, et c'est avec plaisir que je lui en ai fait remarquer l'expression dans cette occasion solennelle; j'ai toujours aussi beaucoup apprécié les sentiments que vous me portez et je serais charmé qu'il s'offrît une occasion pour vous rapprocher de moi, je la saisirais avec intérêt et avec empressement.

R. VI, p. 92.

1400. — MURAT A NAPOLÉON

26 prairial an XII (15 juin 1804.)

Sire,

Le général commandant la division de Paris et monsieur Thuriot, juge au tribunal criminel, m'ont parlé, avec les plus grands éloges, du zèle qu'a montré le capitaine Laborde, commandant les troupes employées au Palais de justice, pendant tout le cours du procès de la conspiration. Sa vigilance ne s'est ralentie ni nuit, ni jour, et par ses soins le service a toujours été fait avec la plus grande exactitude.

Permettez, Sire, que je joigne à ces témoignages celui que je dois moi-même à l'infatigable activité qui n'a cessé de distinguer le capitaine Laborde, depuis les premières arrestations.

Persuadé, Sire, qu'il entre dans les vues de votre justice de donner une récompense à un tel dévouement, j'ai l'honneur de demander à Votre Majesté le grade de chef d'escadron en faveur de monsieur Laborde, qui sert depuis douze ou treize ans dans celui de capitaine ; cet officier a de véritables droits à cet honorable encouragement.

R. VI, p. 92.

1401. — MURAT A NAPOLÉON

26 prairial an XII (15 juin 1804).

SIRE,

Le général Broussier, commandant les troupes de la garnison de Paris, est tout à fait dépourvu de fortune. Je sais que les frais de son voyage pour se rendre à Paris et les premières dépenses indispensables de son établissement ont absorbé en entier les économies qu'il avait pu faire en Italie. C'est un officier plein de dévouement pour Votre Majesté. J'ai l'honneur de vous demander pour lui une gratification de quinze cents francs par mois; ce secours lui est indispensable pour achever de s'établir et pour avoir l'existence qui convient à la place qu'il occupe.

Permettez, Sire, que j'aie l'honneur de rappeler en même temps à Votre Majesté les services de ce général, qui a constamment fait la guerre avec autant de talent que de bravoure, et que je vous demande pour lui le grade de général de division à la première promotion.

R. VI, p. 93.

1402. — PAULINE BORGHÈSE A MURAT

Pise[1], le 15 juin (1804).

Je suis ici depuis quelques jours, mon cher Murat, je vais aller à Florance et de là à Luk *(sic)* prendre les eaux pendant deux mois.

[1] Le prince et la princesse Borghèse étaient partis de Paris le 4 novembre 1803 et étaient arrivés à Rome le 9 décembre, ils y passèrent l'hiver. « Sous prétexte de sa santé, écrit M. Frédéric MASSON, Pauline obtint le 21 prairial (10 juin) que son mari la conduisît aux bains de Pise, elle ne s'en trouva pas bien, et moins d'une quinzaine après (22 juin) elle se rabattit sur Florence.

« ... Après quinze jours de fêtes et de triomphes, le 18 messidor (7 juillet) elle quitte Florence pour les bains de Lucques, où sa mère doit la joindre. » *(Napoléon et sa famille*, t. II, p. 413.)

Maman y viendra aussi, elle est bien triste dans ce moment parapport à la maladie de Mme Clary, qui, je le crains, est dans un état désespéré. L'affliction de maman me fait bien de la peine.

Recevés mon compliment, mon cher frère, sur tous les nouveaux évènements, ce qui peut vous arriver d'heureux ne passera jamais les vœux que mon cœur fait pour votre bonheur.

Votre titre, mon cher Murat, vous donne plus que jamais le pouvoir de suivre les mouvements de votre cœur qui vous porte à obliger. J'ose donc vous recommander le docteur Piout, ce brave homme qui était avec moi à Saint-Domingue et qui a eu de votre sœur tous les soins imaginables. Il a beaucoup de droits à la protection du Gouvernement et pourtant il n'obtient rien. Bonaparte s'intéressait à lui et peut-être le croit placé. Je crois, mon cher Murat, qu'il vous serait facile de le nommer médecin en chef de l'hôpital et de la garde municipale, si vous le pouvés, c'est me rendre service, car je lui ai mil obligations.

Je vous renouvelle aussi ma recommandation pour le père de ma demoiselle de compagnie, il s'est présenté plusieurs fois chés vous, mais toutes ces nouvelles affaires vous auront sûrement empêché de le recevoir, je vous en prie, mon cher frère, faites quelque chose pour lui, je connais assés la bonté de votre cœur pour être persuadée que c'est vous faire plaisir que de vous donner l'occasion d'obliger des hommes estimables qui méritent votre protection.

Adieu, mon cher frère, mon petit Camille vous embrasse, moi, j'en fais autant et je vous prie de le rendre à ma chère Caroline. Mil baisers pour la jolie petite famille, croyés tous à l'inaltérable attachement de votre sœur.

BORGHÈSE, née *Bonaparte*.

On donne les fêtes de l'allouminara *(sic)*[1] qui sont fort belles, toute la Cour de Florance y est, j'ai vue la Reine ce matin qui m'a comblée d'amitié, on donne ce soir un bal pour elle, je vais faire ma toilette je suis très contente de la ville de Pise, elle est vraiment jolie.

D. 530. 6.

---

[1] La Luminara était une fête populaire, souvenir d'anciennes discordes intestines, pendant laquelle les habitants des deux quartiers de la ville de Pise luttaient sur le vieux pont de l'Arno, pour savoir lequel de ces deux quartiers précipiterait le plus d'adversaires dans la rivière. (Cf. Paul MARMOTTAN. *Le Royaume d'Étrurie.*)

1403. — MURAT A NAPOLÉON

(Paris) 8 messidor an XII (27 juin 1804).

SIRE,

Monsieur Fenis Laprade, colonel au service de la République batave, est détenu depuis plusieurs mois, sans avoir été interrogé et sans connaître encore les motifs de son arrestation. Cet homme est mon compatriote et sa famille m'accable de sollicitations. Je supplie Votre Majesté d'ordonner que les accusations dont il est l'objet soient examinées et qu'il soit décidé si sa détention doit être prolongée, ou s'il peut être mis en liberté [1].

R. VI. p. 93.

1404. — MURAT AU COLONEL ROZNIECKI

(Paris) 8 messidor an XIII (27 juin 1804).

A monsieur le colonel Rozniecki, cavalerie polonaise.

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir, monsieur le colonel, votre lettre du 1er prairial ; l'attachement que je vous porte et les sentiments que je conserve aux braves Polonais que vous commandez, me font beaucoup désirer que Sa Majesté Impériale veuille accueillir le projet que vous présentez. Je lui en ferai part avec plaisir, mais je ne puis pas me dissimuler que le moment n'est pas favorable pour que vous puissiez venir faire en France l'expérience que vous proposez ; pour peu que les circonstances donnent un espoir de succès, comptez sur mon vif intérêt pour tout ce qui pourra être avantageux pour vous et pour votre régiment.

R. VI, p. 93.

1405. — MURAT A LACÉPÈDE

Au Gouvernement de Paris le 8 messidor an XII (27 juin 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai eu l'honneur de vous parler, monsieur le Grand Chancelier,

[1] Le 6 frimaire an XIII (27 novembre 1804) Fouché écrivait à Murat « J'ai l'honneur de vous informer que j'ai donné, le 3 de ce mois, l'ordre de mettre en liberté M. de La Prade. Je suis charmé d'avoir ainsi prévenu vos vœux au sujet d'un militaire auquel vous vous intéressés. » (Archives du Prince Murat. D. 85. 1.)

de monsieur le commissaire ordonnateur Eyssautier [1], qui aspire à être admis à la Légion d'honneur, et vous eûtes la bonté de me promettre que vous vous occupiez de lui avec intérêt; permettez-moi de rappeler à votre bienveillance cet homme estimable. Je ne crains pas de vous assurer que très peu de commissaires des guerres ont mérité mieux que lui les bontés du Gouvernement.

J'ai l'honneur de vous saluer, monsieur le Grand Chancelier, avec beaucoup de considération.

Archives du prince Murat. R. VI, p. 93.
et Archives de la Légion d'honneur.

1406. — MURAT A MARESCALCHI

(Paris) 8 messidor an XII (27 juin 1804).

A monsieur le ministre des Relations Extérieures de la République italienne.

J'ai reçu, monsieur le ministre, la lettre que vous m'avez adressée le 21 juin. Depuis que j'ai quitté le commandement des troupes françaises stationnées en Italie, il ne me convient plus d'exercer dans ce pays aucune autorité; je ne saurais donner à monsieur Pagliari l'ordre de quitter l'uniforme français sans empiéter sur les droits de mon successeur. Je ne puis que vous engager à vous adresser à monsieur le Maréchal Jourdan, qui s'empressera sûrement de faire, comme je le ferais à sa place, tout ce qui pourra intéresser la République Italienne ou son gouvernement.

R. VI, p. 94.

1407. — MURAT A ALQUIER

(Paris) 8 messidor an XII (27 juin 1804).

A monsieur Alquier, ambassadeur français à Naples.

J'ai reçu avec bien du plaisir, monsieur l'ambassadeur, votre lettre du 8 prairial. Je regrettais depuis quelque temps de n'en-

[1] Joseph-Alexandre-Nicolas Eyssautier, né le 24 novembre 1754, sous-lieutenant au régiment de Quercy-Infanterie en 1772, commissaire des guerres en 1779, commissaire ordonnateur en 1792, ordonnateur en chef de l'Armée d'Italie en 1793, puis commissaire ordonnateur de la 8e division militaire.

tendre parler de vous qu'à l'occasion de vos travaux et de vos succès diplomatiques; je n'en étais pas moins charmé d'entendre exprimer la satisfaction de Sa Majesté Impériale pour tout ce que vous faisiez. Si le séjour de Naples vous offre peu d'agrément, soyez dédommagé par l'idée qu'on vous tient ici un grand compte du dévouement que vous y montrez [1].

Je vous remercie bien de toutes les choses flatteuses que vous m'adressez, et je vous prie d'être persuadé que rien ne m'est plus précieux que l'attachement des personnes que j'estime et que j'aime autant que vous.

R. VI, p. 94.

1408. — MURAT AU GÉNÉRAL ALMÉRAS [2]

(Paris) 8 messidor an XII (27 juin 1804).

A M. le général Alméras, à Longone, île d'Elbe.

J'ai reçu, M. le général, votre lettre du 16 prairial et j'ai fait part à S. M. I. des sentiments dont elle porte l'expression. Elle m'a chargé de vous assurer de son estime et de sa confiance dans votre dévouement.

Je vous remercie particulièrement des choses obligeantes que vous m'adressez.

R. VI, p. 94.

1409. — MURAT AU MARÉCHAL JOURDAN

10 messidor an XII (29 juin 1804).

A monsieur le maréchal Jourdan.

Sa Majesté Impériale n'a pu voir qu'avec satisfaction, monsieur le maréchal, l'intérêt que vous avez attaché à donner au serment

[1] Alquier ne quitta le poste d'ambassadeur à Naples que le 20 novembre 1805, au moment où les troupes napolitaines, se joignant à une expédition anglo-russe, se préparaient à marcher pour prendre à revers les Français dans le nord de l'Italie.

[2] Louis Almeras, né le 16 mars 1768, général de brigade le 14 décembre 1801, général de division le 16 octobre 1812, mort le 7 janvier 1828. « Il ne disait pas un mot sans jurer, écrit Griois dans ses Mémoires, il criait sans cesse et paraissait toujours en colère, dans le fond cependant c'était un fort bon enfant. » (*Mémoires du général Griois*. — Paris, Plon-Nourrit, 1909. In-8°, p. 183.)

de l'armée que vous commandez, la plus grande solennité, par l'envoi d'un officier général chargé de le présenter. J'ai vu particulièrement avec beaucoup de plaisir que vous avez fait choix pour remplir cette mission du général Solignac. Vous savez que depuis longtemps je lui suis très attaché, et les liens qui l'unissent à vous n'ont pu que fortifier les sentiments que je lui porte. Soyez persuadé que je ferai avec empressement tout ce qui sera en mon pouvoir, pour qu'il obtienne [1], dans cette circonstance, un avancement auquel il a d'ailleurs d'excellents titres.

R. VI, p. 95.

1410. — MURAT A CAPRARA ET A SEVEROLI

10 messidor an XII (29 juin 1804).

A messieurs les consulteurs d'État Caprara et Severoli.

Je connaissais trop, monsieur le consulteur d'État, l'attachement que vous portez à Sa Majesté Impériale et à sa famille, pour n'être pas persuadé d'avance que vous verriez avec joie un événement qui met le sceau à sa grandeur et à sa gloire, ainsi qu'à la prospérité des pays qu'elle gouverne et à la tranquillité de l'Europe. J'ai fait part à Sa Majesté de la nouvelle expression de vos sentiments, et j'ai été chargé de vous dire qu'elle vous conserve toujours son estime et sa confiance.

R. VI, p. 95.

1411. — MURAT AU COLONEL LECHI

10 messidor an XII (29 juin 1804).

A M. le colonel Lechi, commandant les grenadiers italiens attachés à la garde de Sa Majesté Impériale.

Je vous envoie, M. le colonel, une lettre que je reçois du maire de Neuilly, je ne doute pas de votre empressement à vérifier les faits qui y sont énoncés, à faire punir les soldats sous vos ordres qui se seront rendus coupables et à prendre des mesures pour empêcher que les désordres dont on se plaint ne se renouvellent.

R. VI, p. 95.

---

[1] Le général Solignac, général de brigade le 25 décembre 1799, n'obtint le grade de général de division que le 17 novembre 1808.

1412. — MURAT AU MAIRE DE NEUILLY

10 messidor an XII (24 juin 1804)

A M. le maire de la commune de Neuilly.

J'ai reçu, M. le maire, votre lettre du 8 de ce mois et j'ai donné des ordres pour prévenir le retour des désordres dont vous vous plaignez. Je me fais un plaisir d'assurer le succès de votre zèle pour la tranquillité de votre commune.

R. VI, p. 96.

1413. — MURAT A NAPOLÉON

13 messidor an XII (2 juillet 1804).

SIRE,

Votre Majesté a bien voulu me promettre qu'elle placerait les généraux de brigade Damas et Perreimond [1], permettez que j'aie l'honneur de rappeler à votre bienveillance ces deux officiers qui, dans ces derniers temps, n'ont cessé de donner les preuves les plus signalées de leur dévouement à votre personne. Je suis persuadé que Votre Majesté n'a pas oublié leurs services militaires et ne voudra pas laisser leur zèle sans récompense.

R. VI, p. 96.

1414. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

14 messidor an XII (3 juillet 1804).

J'ai l'honneur de solliciter votre intérêt, monsieur le maréchal ministre, en faveur de monsieur Legrand, capitaine-adjudant, qui vient de cesser par vos ordres les fonctions de commandant d'armes à Neuss. Ce militaire est le père de la célèbre cantatrice madame Scio [2], et le général Franceschi lui rend le plus honorable témoi-

[1] André-Thomas Perreimond, né le 2 octobre 1766 à Vidauban (Var), dragon au régiment de Noailles, le 6 août 1785, capitaine au 21e régiment de chasseurs le 14 août 1793 (cf. *Introduction aux Mémoires de Landrieux*, par L. GRASILIER), général de brigade le 13 juin 1795, mis en réforme le 24 germinal an IV, remis en activité le 11 février 1807, retraité définitivement avec le grade de maréchal de camp le 26 janvier 1816; il reçut le 21 février 1816 le grade honorifique de lieutenant général.

[2] Julie-Angélique Legrand, née à Lille en 1770, avait débuté au théâtre

gnage. L'état de détresse, où sa non-activité le réduirait, est un titre de plus à votre intérêt. Une occasion vous est offerte de le dédommager de la place qu'il perd, c'est de lui accorder celle de capitaine-adjudant à Gueldres qui se trouve vacante. J'apprendrais avec beaucoup de plaisir et d'intérêt que vous ayez bien voulu lui donner cet emploi.

J'ai l'honneur de vous transmettre, monsieur le maréchal ministre, une réclamation qui m'est adressée par les gendarmes, Mary, Bernard et Villemain. Ces trois militaires, sortis de l'escadron de mes gardes en Italie, n'entrèrent dans la gendarmerie que sur la promesse qui leur fut faite d'être admis comme brigadiers. L'espoir qu'on leur avait donné ne s'étant pas réalisé, ils désirent passer comme maréchaux des logis dans le 6e régiment de dragons, ainsi qu'ils en avaient d'abord reçu l'ordre. Je vous prie d'accueillir favorablement cette demande, elle vous est adressée par trois braves qui se sont toujours conduits honorablement et à qui je porte beaucoup d'intérêt.

R. VI, p. 96.

1415. — LANNES A MURAT

Lisbonne, le 14 messidor (an XII) (3 juillet 1804).

A monsieur le maréchal de l'Empire français,
Murat, gouverneur de Paris. Paris.

Je vois par ta lettre que je reçois aujourd'hui, mon cher maréchal, que tu crois que je m'occupe de faire rappeller Mr de Souza. Je te donne de nouveau ma parole que non, et la preuve en est dans les nouvelles lettres de créance que son Gouvernement lui fait passer. Tu me demandes, mon cher ami, de ne pas faire envoyer d'ambassadeur extraordinaire pour complimenter l'Empereur, tu dois sentir que j'aurai manqué à mon devoir s'il ne fût pas parti, S. A. R. aurait été même privée d'un grand plaisir, l'amitié qu'elle a pour S. M. I. lui dicte ce devoir. Tu ne doutes pas, mon cher

sous le nom de Mlle Crécy; en 1789 elle avait épousé Étienne Scio, violoniste et compositeur, alors qu'il était premier violon au théâtre de Marseille ; ils vinrent ensemble à Paris en 1791, et Mme Scio chanta aux Théâtres Molière, Feydeau et Favart avec un très grand succès. Scio étant mort en 1796, elle avait épousé en 1802 un employé du Trésor, nommé Messier. Elle divorça en 1806, reprit son nom de Scio et mourut en 1807.

ami, combien je désire t'embrasser le plus tôt possible; Madame Lannes part dans deux ou trois jours, elle profite de la frégate qui porte M. de Lima, ambassadeur extraordinaire; elle me charge de présenter ici ses hommages à Son Altesse Ire Madame Murat, et moi, mon cher ami, je te prie de lui présenter mes respects et de me croire pour la vie le meilleur de tes amis.

LANNES.

D. 417. 4.

1416. — MURAT A RÉAL

(Paris) 16 messidor an XII (5 juillet 1804).

A monsieur le conseiller d'État Réal.

Je n'ai reçu du général Desnoyers [1], monsieur le conseiller d'État, aucune lettre relative aux causes qui ont pu provoquer son arrestation. Si une telle lettre m'a été adressée, il faut qu'elle ait été égarée avant d'arriver jusque chez moi; mais il sera aisé sans doute au général Desnoyers de dire ce qu'il m'écrivait et de vous fournir tous les renseignements que sa lettre renfermait.

R. VI, p. 97.

1417. — MURAT A RÉAL

(Paris) 16 messidor an XII (5 juillet 1804).

A monsieur le conseiller d'État Réal.

Six adjudants d'arrondissement ont été employés à la Maison de justice, monsieur le conseiller d'État, pendant l'instruction du procès contre les conspirateurs : voici leurs noms :

Messieurs Bisseau, Gasson, Le Brigand, capitaines-adjudants

[1] François-Antoine Denoyé, dit Desnoyers, né à Strasbourg le 2 juin 1755, capitaine le 12 avril 1781 dans la légion étrangère de Waldner, réformé le 1er mai 1783. Il avait repris du service le 18 juillet 1783 comme simple soldat, sous-lieutenant en 1792, général de brigade le 21 prairial an II (9 juin 1794). Mis à la retraite le 9 fructidor an XI. « En 1804, écrit M. Frédéric BARBEY (*La Mort de Pichegru*, p. 272), par l'entremise d'une dame de Montpezat, Desnoyers se chargea d'un message à porter au prétendant à Varsovie. C'est au retour de cette mission que Réal, qui avait eu vent de sa conduite, le fit arrêter à Strasbourg par un courrier extraordinaire, au mois de mars 1804 et transférer à Paris. Desnoyers fut écroué au Temple. » Il resta sept ans en prison à La Force d'abord, puis à Vincennes.

d'arrondissement; Duvillard, Gally, Jolly, lieutenants d'arrondissement.

Ces six officiers ayant montré dans leur service le même zèle et le même dévouement, j'ai l'honneur de vous proposer de partager entre eux la somme accordée par Sa Majesté à titre de gratification, c'est-à-dire de donner à chacun cinq cents francs.

R. VI, p. 97.

1418. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, le 16 messidor an XII (5 juillet 1804).

Le Maréchal de l'Empire, gouverneur de Paris,
à M. le Maréchal Berthier, ministre de la Guerre.

J'ai l'honneur, monsieur le maréchal, de vous informer qu'ayant jugé que la compagnie de vétérans qui était précédemment à St-Denis, jointe aux 50 hommes du 3e régiment d'infanterie de ligne que j'y ai fait venir de Meaux, étaient suffisans pour le service de cette place, j'ai fait rentrer à Versailles la nouvelle compagnie du 1er régiment de vétérans que, par ma lettre du 8 de ce mois, je vous priais de m'autoriser à envoyer à St-Denis, autorisation que vous m'avez donnée par la vôtre du 13. Cette compagnie a conséquemment rejoint son corps depuis le 14 du courant.

J'ai l'honneur de vous saluer.

J. Murat.

Archives de la Guerre,
Correspondance générale, juillet-août 1804,
Bureau du mouvement des troupes.

1419. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

(Paris) 16 messidor an XII (5 juillet 1804).

Louis Hubert, ancien quartier maître au 12e régiment de chasseurs, se trouve réduit, monsieur le maréchal ministre, après vingt-deux ans de très bons services [1], à la situation la plus déplorable.

[1] Pour expliquer le ton particulièrement ému et pressant de cette lettre à Berthier, rappelons que Murat s'était engagé en 1787 au 12e régiment de chasseurs à cheval, alors chasseurs de Champagne, et que Louis Hubert, qui était déjà à cette époque un « ancien » dans ce régiment, avait dû voir ses débuts dans le métier militaire à Carcassone, à Schlestadt et à Toul. La vue de ce vieux compagnon d'armes avait dû rappeler au gouverneur de Paris le

Frappé de paralysie et plongé dans la plus extrême indigence, il faut qu'il périsse de misère, si vous ne lui accordez un asile aux Invalides. Si vous pouviez être témoin de son état comme je viens de l'être, il vous serait sûrement impossible de balancer un instant. Je vous prie, monsieur le maréchal, de vouloir bien donner les ordres les plus prompts pour que ce malheureux ait enfin une retraite. Pour peu que ces ordres fussent retardés, ils arriveraient peut-être trop tard. Je viens d'assurer à Hubert qu'il pouvait compter sur l'intérêt que vous portez aux anciens et braves militaires.

R. VI, p. 98.

1420. — LANNES A MURAT

Lisbonne, le 17 messidor an XII 6 juillet 1804).

Un courier expédié de Paris m'a remis ta lettre, mon cher ami, j'ai répondu à ta précédente que Mr de Souza recevra sous peu ses nouvelles lettres de créance, j'en ai envoyé moi-même copie au ministre des Relations à Paris. M. de Lima ne se rend auprès de l'Empereur que pour le complimenter, il est nommé ambassadeur à Madrid, il part dans deux ou trois jours, porteur des lettres de créance de M. de Souza. S'il ne les a pas déjà reçues, c'est ma faute; il serait parti, il y a quelques jours, si je n'eusse prié S. A. R. de retarder le départ de la frégate pour que Madame Lannes pût en profiter pour son retour en France. Permets-moi actuelement, mon cher ami, que je dise franchement que Mr de Souza ne mérite pas tout l'intérêt que tu prends à lui. Si le Portugal ne s'est pas jeté dans les bras de l'Angleterre, ce n'est pas sa faute, il faut que je te dise qu'il est parent de ce Souza qui a été renvoyé du ministère parce qu'il étoit vendu aux Anglois, comme son ami d'Almeida. M. de Souza a fait tout ce qu'il a pu pour nous faire perdre toute notre influence au Portugal, il écrivait à S. A. de n'avoir aucune confiance dans ce que je lui dirais, et tout cela, mon cher Murat, pour soutenir deux misérables vendus à nos plus acharnés ennemis. M. de Souza savait que d'Almeida donnait de

lieutenant Murat, la dure campagne de 1793, les misères du camp de Famars, et le grade de capitaine gagné « en se battant tous les jours ». — Le même jour, Murat, par une autre lettre, recommande également au ministre de la Guerre deux de ses anciens gardes de l'Armée d'Italie, Sachet et Gulin, qui désirent entrer dans la gendarmerie. (R. VI, p. 98).

l'argent aux émigrés qui venaient de Londres pour aller conspirer à Paris. J'ai écrit tout cela dans le temps au ministre des Relations à Paris.

Au reste, mon brave ami, tu sais qu'il n'y a rien au monde que je ne fasse pour toi, tu connais mes sentiments à cet égard. Madame Lannes a été bien sensible aux choses aimables que tu m'as chargé de lui dire, elle te prie de la rappeller au souvenir de Madame Murat, et moi, je lui présente mes homages respectueux, et suis pour la vie ton meilleur ami et dévoué.

LANNES.

D. 417. 7.

1421. — MURAT AU COLONEL DUFOUR

20 messidor an XII (9 juillet 1804).

A monsieur le colonel Dufour, commandant le 58e de Ligne.

Vous m'avez fait un envoi, monsieur le colonel, que j'ai reçu et que je conserverai avec le plus vif intérêt, parce qu'il me rappellera toujours une des plus brillantes actions d'un officier que j'estime et que j'aime.

Lorsque je vous donnai la mission que vous remplîtes avec tant de courage, et qui vous valut une blessure si cruelle, mais si glorieuse; j'avais espéré que la fortune vous vendrait moins cher votre succès, au reste, je sais assez combien vous appréciez l'honneur, pour être persuadé que vous ne vous plaignez pas d'avoir trop payé celui que vous vous acquîtes dans cette journée.

R. VI, p. 98.

1422. — MURAT A NAPOLÉON

21 messidor an XII (10 juillet 1804).

SIRE,

Au moment où tout fait présumer que Votre Majesté va s'éloigner, j ai pensé sans doute qu'elle jugerait convenable de donner enfin une organisation déterminée et suffisamment imposante, au gouvernement de Paris qu'Elle a daigné me confier. Pendant l'absence de Votre Majesté, il semble nécessaire qu'il existe une autorité centrale et bien reconnue, qui vous garantisse le bon ordre et la tranquillité de votre capitale.

Pour que le gouverneur de Paris puisse remplir une tâche si importante, il est nécessaire que rien de ce qui peut intéresser le repos de la ville ne puisse lui être dérobé; il faut que ses fonctions et ses prérogatives soient solennellement déclarées, afin qu'il ne soit pas exposé aux inconvénients qui naissent toujours de l'indétermination et aux entraves que peuvent produire des prétentions rivales. Il est indispensable enfin que sa représentation ait un certain éclat afin de fixer les regards et le respect du peuple.

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté, Sire, un projet d'arrêté, dont les dispositions principales ont été puisées dans les règlements ou usages qui avaient fixé autrefois les attributions du gouverneur de Paris. J'espère que Votre Majesté le jugera digne de son approbation. Il est de mon devoir de lui dire que tous les citoyens de Paris semblent désirer de voir définitivement établie et de pouvoir reconnaître une dignité qui doit servir d'intermédiaire entre le chef de l'État et la capitale.

R. VI, p. 99.

1423. — MURAT A LETOURNEUR DE LA MANCHE[1]

22 messidor an XII (11 juillet 1804).

A monsieur le préfet de la Loire-Inférieure.

Le titre de commandant dans la Légion d'honneur est une juste récompense, monsieur le préfet, de vos talents et de vos services. Si j'ai l'honneur de commander les cohortes de votre département, je me féliciterai des nouvelles relations que cette circonstance me donnera avec vous.

C'est avec plaisir que j'ai appuyé la demande que vous avez formée d'un Palais impérial dans la ville de Nantes; je ne pourrais que trouver beaucoup de satisfaction à concourir en quelque chose à la prospérité d'une cité si intéressante.

R. VI, p. 100.

---

[1] Letourneur, né à Granville (Manche) le 15 mars 1751, capitaine du génie en 1789, député de la Manche à l'Assemblée législative, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et membre du Directoire. Promu le 21 prairial an V maréchal de camp et inspecteur général de l'artillerie. Après le 18 brumaire, Bonaparte l'avait nommé préfet de la Loire-Inférieure.

1424. — MURAT A NAPOLÉON

22 messidor an XII (11 juillet 1804).

SIRE,

Je crois devoir mettre sous les yeux de Votre Majesté la demande d'un père et d'une mère, restés sans ressources et sans appui, après avoir perdu deux enfants au service de l'État, l'un sur les frontières de France et l'autre en Égypte. J'ai pensé que Votre Majesté jugerait convenable d'accorder à ces deux vieillards quelques secours.

R. VI, p. 100.

1425. — MURAT A NAPOLÉON

22 messidor an XII (11 juillet 1804).

SIRE,

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté une demande formée par un officier d'artillerie, natif de Corfou, qui a servi dans les armées françaises avec distinction; rentré dans son pays par vos ordres, il a été persécuté par les Russes, à cause de son dévouement à la France. Il me paraît mériter d'obtenir de Votre Majesté quelque marque d'intérêt et j'ai pensé que peut-être, dans les circonstances actuelles, ses services pourraient vous être agréables.

R. VI, p. 100.

1426. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

22 messidor an XII (11 juillet 1804).

J'ai l'honneur de vous transmettre, monsieur le maréchal ministre, un état des services de M. Heurtaux, nommé colonel par un arrêté du général en chef de l'armée de Saint-Domingue. Je pense que ses longs et honorables services lui méritent la confirmation de ce grade. Je vous prie de lui accorder votre intérêt.

R. VI, p. 100.

1427. — MURAT A MESSIEURS LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

23 messidor an XII (12 juillet 1804).

J'ai reçu avec plaisir, messieurs, et j'ai lu avec un vif intérêt la lettre que vous m'avez adressée. Les sentiments qui l'ont dictée

sont ceux que doivent avoir les élèves de la première école de l'Empire.

Les vieux soldats de la première division militaire verront avec plaisir, à côté d'eux, ceux qui doivent les suivre ou les remplacer dans la carrière de l'honneur.

Vous serez appelés, messieurs, à la solennité qui aura lieu aux Invalides pour célébrer l'avènement de notre Empereur au trône, et pour en rendre grâce au Maître des Empires. Je donne, en outre, des ordres pour que vous puissiez être admis, dimanche prochain, à voir la réunion et la prestation de serment des membres de la Légion d'honneur, persuadé que la plupart d'entre vous auront à prêter un jour un serment semblable.

R. VI, p. 101.

1428. — MURAT AU GÉNÉRAL LECHI

24 messidor an XII (13 juillet 1804).

Au général Lechi.

J'ai fait part à Sa Majesté l'Empereur, mon cher général, des sentiments que vous m'exprimez dans votre lettre du 15 juin, ainsi que de ceux des troupes que vous commandez. Ce nouveau gage de l'attachement de l'armée italienne et d'un général qu'il estime, lui a été extrêmement agréable. Je vous transmets avec autant d'empressement que de plaisir le témoignage de la satisfaction qu'il a montrée.

R. VI, p. 101.

1429. — MURAT AU GÉNÉRAL SERVAN

24 messidor an XII (13 juillet 1804).

Je m'empresse de vous déclarer, monsieur le général, non seulement, comme vous me le demandez, que je ne m'oppose pas, et que je n'ai aucun motif de m'opposer à ce que le ministre des Relations Extérieures donne des secours au Sr Vastron, mais encore que je verrai avec plaisir que l'on soulage la misère d'un homme qui paraît dans le besoin. Faites de cette déclaration l'usage que vous jugerez convenable.

R. VI, p. 101.

1430 — MURAT A NAPOLÉON

25 messidor an XII (14 juillet 1804).

SIRE,

J'ai l'honneur de vous demander l'admission dans la Légion d'honneur, de quatre lieutenants que j'ai auprès de moi comme aides-de-camp : Ce sont MM. Auguste Lagrange, Vivant Brunet, Jean-Baptiste Pieton, Ch. Flahaut.

Ces quatre officiers remplis de zèle et de tous les sentiments honorables qui font les bons militaires, n'ont cessé de donner des preuves de leur dévouement à Votre Majesté. Lagrange a rempli avec beaucoup d'intelligence une mission en Égypte où il fut envoyé par moi, pour porter la nouvelle de la paix avec l'Angleterre.

Brunet a fait les campagnes d'Égypte, employé près du maréchal Berthier.

Depuis que vous avez daigné me confier le gouvernement de Paris, et particulièrement à l'occasion des complots tramés contre vos jours, ils ont montré la plus grande activité, et je puis assurer Votre Majesté qu'ils ont rendu des services dignes d'être récompensés.

A ces titres qui leur appartiennent, je dois ajouter que tous les aides-de-camp des généraux de votre garde étant légionnaires, je regarderais comme une faveur particulière que vous veuillez bien honorer les miens de la même distinction. Si vous avez la bonté de me l'accorder, j'oserai vous prier de donner des ordres pour que demain ils puissent être admis à prêter leur serment entre les mains de Votre Majesté.

R. VI, p. 102.

1431. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

28 messidor an XII.

J'ai l'honneur de vous adresser, M. le maréchal ministre, un mémoire de propositions pour la solde de retraite en faveur du nommé Jacques, artiste vétérinaire du 10e régiment de chasseurs à cheval. Vous verrez par la lettre ci-jointe que le colonel Beauharnais attache beaucoup d'intérêt à ce que cette retraite soit accordée, le sieur Jacques devant lui être utile dans un haras. Je vous serai particulièrement obligé, M. le maréchal, de vouloir bien accueillir

la demande qui vous est faite et d'avoir la bonté de me faire connaître votre décision.

R. VI, p. 101.

1432. — MURAT A MELZI[1]

30 messidor an XII (19 juillet 1804),

A monsieur le vice-président de la République italienne.

J'ai reçu successivement, monsieur le vice-président, les lettres aimables que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je les ai communiquées à l'Empereur, et si j'ai été si tardif à vous répondre, c'est parce que j'attendais que Sa Majesté Impériale, dans les mains de qui je les avais laissées, eût bien voulu me les remettre. Elle est partie hier pour le camp sans me les avoir rendues. Je ne veux pas différer plus longtemps le plaisir de vous exprimer combien j'ai été sensible à vos félicitations et aux compliments flatteurs que vous m'avez adressés.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai concouru, autant qu'il a été en mon pouvoir, au rappel de monsieur Cicognara[2], parce que je savais l'intérêt que vous y preniez, et parce que d'ailleurs j'étais persuadé que monsieur Cicognara, sensible à ce qui se faisait pour lui, ne pourrait manquer de répondre par son dévouement à la générosité du chef de l'État. Je saisis cette occasion de vous rappeler, monsieur le vice-président, que monsieur Cicognara, à l'époque de son éloignement de Milan, ne fut pas frappé seul. Monsieur Greati, Vénitien, fut aussi exilé par vos ordres et à la même occasion. Je pense que nous sommes dans un moment propice pour une indulgence complète; j'ai l'honneur en conséquence de vous proposer le rappel de monsieur Greati. Je ne doute pas que votre cœur ne soit disposé d'avance à cet acte de bienfaisance[3].

Monsieur Marescalchi m'écrivit il y a quelque temps, pour me

[1] Murat avait dû joindre à cette lettre l'envoi d'un présent assez singulier, Melzi en effet lui répondait de Milan le 13 août 1804. « Je commence par vous remercier de l'intérêt que vous continuez à porter à la villa Bonaparte, vos autruches feront l'ornement du petit jardin. » (Archives du prince Murat. D. 419. 1.)

[2] Cicognara, compromis avec le général Teulié dans l'affaire du capitaine Ceroni, avait été exilé.

[3] Dans sa réponse à Murat, Melzi tout en donnant les raisons qui lui rendaient Greati assez suspect, promet de le laisser rentrer sur le territoire italien et de trouver « quelque moyen pour lui donner un morceau de pain. »

demander en votre nom que je fisse défendre à monsieur Pagliari de porter à Milan l'uniforme français : j'ai dû lui répondre que je ne pouvais donner aucun ordre à Milan sans blesser les droits de monsieur le maréchal Jourdan, qui seul y commande.

Je pense qu'il vous aura fait part de ma lettre. Au reste je suis persuadé, monsieur le vice-président, que dans toutes les occasions, vous trouverez monsieur le maréchal Jourdan disposé, comme je le serais, si j'avais encore quelque autorité dans la République italienne, à tout ce que vous jugerez utile et à tout ce qui pourra vous être personnellement agréable.

R. VI, p. 103.

1433. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

30 messidor an XII (19 juillet 1804).

Le général Broussier, commandant la garnison de Paris et possédant très peu de fortune, se trouve, monsieur le maréchal ministre, dans l'impossibilité de soutenir avec ses appointements les dépenses qu'exige sa représentation. Ce brave officier a des droits particuliers par ses services à l'intérêt du Gouvernement. J'ai fait part de sa position à l'Empereur, en lui demandant en sa faveur une gratification de quinze cents francs par mois, à compter de l'époque où il a pris le commandement des troupes de cette capitale. Sa Majesté a bien voulu me promettre qu'elle accorderait ce que je sollicitais. Je vous prie, monsieur le maréchal, de vouloir bien lui demander une décision positive, afin que le général Broussier puisse profiter le plus prochainement possible de ses dispositions bienfaisantes autant que justes.

R. VI, p. 104.

1434. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

1er thermidor an XII (20 juillet 1804).

Je reçois, monsieur le maréchal ministre, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me prévenir que Sa Majesté l'Impératrice se propose de partir prochainement pour les eaux d'Aix-la-Chapelle. Pour que je puisse donner sur son passage les ordres nécessaires, il est indispensable que vous veuillez bien me faire connaître la route qu'elle a dessein de prendre. Aussitôt que

vous aurez eu la bonté de m'en instruire, je mettrai beaucoup d'empressement à faire toutes les dispositions convenables.

R. VI, p. 104.

1435. — MURAT AU GÉNÉRAL GOUVION SAINT-CYR

4 thermidor an XII (23 juillet 1804).

A monsieur le général Gouvion Saint-Cyr, commandant les troupes françaises dans le royaume de Naples.

Je reçois, monsieur le général, votre lettre du 11 messidor, je suis charmé de voir que monsieur Aymé, que j'avais recommandé à votre bienveillance, ait obtenu votre intérêt et se soit rendu digne de votre approbation par la manière dont il a rempli la mission que vous lui avez confiée à Naples. J'étais persuadé d'avance que vous auriez lieu d'être satisfait de sa conduite et de ses services. J'ai déjà demandé pour lui de l'avancement. Le témoignage honorable que vous lui rendez ne peut qu'augmenter mon estime pour lui.

R VI, p. 105.

1436. — MURAT A NAPOLÉON

5 thermidor an XII (24 juillet 1804).

Sire,

Jean-Louis Salvator, habitant du bourg de Douzère, département de la Drôme, est condamné aux fers depuis neuf ans pour des délits révolutionnaires. Il a recours à la clémence de Votre Majesté. Le vif intérêt que le général Fugière [1] exprime en faveur de ce malheureux, me persuade qu'il mérite la grâce qu'il implore.

R. VI. p. 105.

1437. — MURAT AU COLONEL ROSNIECKI

5 thermidor an XII (24 juillet 1804).

A monsieur le colonel Rosniecki, à Matera, Royaume de Naples.

Je reçois, monsieur le colonel, votre lettre du 25 prairial qui est arrivée lentement; j'y retrouve les sentiments que j'ai toujours

[1] Jean-Urbain Fugière, général de brigade le 23 mars 1798.

connus aux braves Polonais, et auxquels je me suis toujours plu de rendre justice. Je ne manquerai pas de rappeler à Sa Majesté Impériale le dévouement que vous et vos compatriotes n'avez cessé de montrer pour sa personne, et je lui ferai remarquer avec beaucoup d'intérêt l'expression de celui que vous montrez en cette circonstance.

Soyez persuadé que Bonaparte n'a jamais voulu que les Polonais lui devinssent étrangers; s'il a consenti à les voir passer au service de la République Italienne, c'est qu'il en était le chef, et qu'il pouvait les compter encore au rang de ses troupes. Nous nous souvenons tous de vos services, et soyez certain que les Français aimeront toujours à voir dans les Polonais des compagnons de leurs travaux militaires et de leur gloire. Vous connaissez mon attachement particulier pour eux. Soyez persuadé que je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour les rapprocher le plus possible de la France et de l'Empereur

R. VI, p. 105.

1438. — JOSEPH BONAPARTE A MURAT

Camp d'Outreau, 7 thermidor an XII
(26 juillet 1804).

J'ai reçu ta lettre, mon cher Murat, M. Romieux que je n'ai vu qu'hier au moment où l'Empereur passoit l'inspection de notre division, doit être reparti, il ne m'a pas mis dans le cas de rien faire pour lui.

Tout va assez bien ici, je désire beaucoup vous embrasser, mon cher Murat, Caroline et vos enfants, je ne scais pas encore l'époque de mon retour, l'Empereur se porte assez bien.

Je t'embrasse tendrement.

Ton aff. frère.

JOSEPH.

D. 413. 4.

1439. — MADAME BONAPARTE MÈRE A MURAT[1]

Aux bains de Lucques, le 27 juillet (1804).

Votre lettre, mon cher fils, m'a causé cette vive satisfaction qu'on éprouve toujours en recevant des témoignages d'attachement

[1] Madame Bonaparte mère était partie de Paris pour l'Italie le 22 ventôse

des personnes pour lesquelles on en ressent un bien tendre, et vous ne doutez pas, j'espère, de l'étendue et de la sincérité du mien pour vous.

Vous me donnez sur l'adresse de vos lettres des titres qui me flatteraient peu, si je n'étais persuadée qu'ils sont dictés par votre cœur, car je ne sais s'ils me sont dûs ou non, n'ayant eu aucune instruction sur cet objet qui m'apprît comment on doit me désigner dans le nouvel ordre de choses! Je n'imaginais pas qu'on pût me laisser dans une ignorance aussi complète sur des points qui me touchent de si près.

Je suis charmée que Caroline et vos enfants se portent bien et que ma petite Letitia embellisse, je me fais un grand plaisir de vous revoir tous et de vous embrasser. Mais j'attends des nouvelles qui fixent la détermination que j'aurai à prendre, avant de quitter les bains de Lucques, où je suis depuis vingt jours et où je compte passer encore six semaines. D'ici à cette époque, je saurai sans doute si je puis réaliser mon projet de retour à Paris.

Je suis bien satisfaite sur ce que vous me dites de la bonne santé de l'Empereur dont vous le féliciterez de ma part. Vous pourrez lui montrer ma lettre.

Adieu, mon cher Murat. Soyez toujours aussi persuadé de ma tendresse que je le suis de la vôtre. J'embrasse Caroline et vos enfants. Je ne vous dis rien pour Paulette qui doit vous écrire.

BONAPARTE mère.

D. 527. 4.

---

an XII (13 mars 1804). Après un séjour à Rome auprès du cardinal Fesch et à Frascati auprès de Lucien, elle avait été rejoindre Pauline aux bains de Lucques le 16 messidor (5 juillet). Le silence absolu gardé vis-à-vis d'elle par l'Empereur la blessait profondément et la rendait malade. « Sa désolation a été grande, écrivait Fesch à l'Empereur le 20 messidor (9 juillet), d'apprendre par les gazettes l'avènement de Votre Majesté à l'Empire, elle a été très affectée de ne recevoir aucun courrier dans l'espace de trois mois qu'elle a passés à Rome... Votre mère ambitionne un titre, un état stable; elle se désole que les uns l'appellent Majesté, Impératrice mère, tandis que les autres ne lui donnent que le titre d'Altesse Impériale comme à ses filles... » Au reçu de cette lettre, Napoléon, « le couteau sur la gorge » pour nous servir de l'expression de M. F. MASSON (*Napoléon et sa famille*, t. II, p. 415), dut s'exécuter et « l'on donna d'abord à Mme Bonaparte l'Altesse Impériale comme à ses filles... en faisant suivre le nom tout au long de la qualification mère de l'Empereur... » C'est cette forme de suscription que Murat avait dû employer, dès qu'il avait eu connaissance de la décision de l'Empereur. Nous voyons par la réponse de Mme Bonaparte que parmi « ses prétentions » figurait surtout celle d'être respectée comme mère.

1440. — MURAT A CHAPTAL

8 thermidor an XII (27 juillet 1804).

Les élections qui vont se faire pour le Corps législatif feront vaquer sans doute, monsieur le ministre, plusieurs sous-préfectures. Je verrais avec une extrême reconnaissance que vous voulussiez bien saisir cette occasion pour placer quelques hommes estimables à qui je porte beaucoup d'intérêt, et qui, par leur caractère et leurs talents, sont dignes de votre suffrage.

Le premier est monsieur Montel, de Brives, département de la Corrèze, employé longtemps à l'Armée d'Italie et récemment au camp de Saint-Omer, âgé de 26 ans, ayant des talents et de l'activité. J'espère lui concilier toutes vos bontés en ajoutant qu'il est allié à ma famille.

Le second est monsieur Raynal, actuellement conseiller de préfecture à Cahors, département du Lot, ayant un long usage de l'administration et jouissant de la plus grande estime.

Le troisième est monsieur Ramel, ancien professeur d'histoire et de belles-lettres, qui joint beaucoup d'instruction à beaucoup de talents, et qui sera un excellent administrateur.

Le quatrième enfin est monsieur Delpon[1], membre du collège électoral du département du Lot, jeune homme qui s'est livré de bonne heure aux études les plus profondes; qui s'est déjà concilié l'estime des littérateurs et des savants les plus distingués de la capitale, et dont les talents méritent l'encouragement que je sollicite pour lui.

Je sens, monsieur le ministre, que c'est vous adresser bien des demandes à la fois, mais je compte sur l'extrême obligeance que vous m'avez montrée dans un si grand nombre d'occasions. Les recommandations que cette lettre renferme ne sont pas de celles qui sont sollicitées, c'est de mon propre mouvement que je vous les présente et par des sentiments de justice autant que d'intérêt. Ceux même qu'elles ont pour objet n'en sont donc pas informés.

R. VI, p. 106.

---

[1] Jacques-Antoine Delpon, né à Livernon en 1778, avocat à Figeac, procureur impérial à Figeac, en 1805, plus tard secrétaire général du Conseil d'État du Grand-Duché de Berg, puis du royaume de Naples, conseiller général du Lot en 1827, député en 1830 et en 1832. Auteur d'un travail remarquable : *La statistique ancienne et moderne du département du Lot*.

1441. — MURAT A MESSIEURS LES ÉLÈVES

DU COURS DES BELLES-LETTRES DE L'ÉCOLE CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU LOT

9 thermidor an XII (28 juillet 1804).

J'ai reçu, messieurs, la lettre que vous m'avez adressée le 21 messidor.

J'accepte avec plaisir la dédicace que vous m'offrez.

L'ardeur que vous montrez dans la carrière des belles-lettres mérite des applaudissements. Cette ardeur ne peut que s'accroître et s'ennoblir encore, si vous vous dites souvent que vos talents sont une propriété de l'État, que votre instruction doit être employée un our à le servir, que la gloire et la fortune peuvent devenir la récompense de vos travaux.

R. VI, p. 107.

1442. — NAPOLÉON A MURAT

Au Pont-de-brique, le 13 thermidor an XII (1er août 1804).

Monsieur mon beau-frère et cousin, j'ai reçu les différents rapports que vous m'avez envoyés. J'ai vu avec intérêt la tranquillité de la ville de Paris. Vous montrez une grande curiosité de voir Boulogne, mais à la première circonstance, vous aurez le tems de le voir. Je ne crois pas y être encore assez de tems pour que vous puissiez m'y trouver [1]. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 7.

---

[1] Napoléon partit d'Arras le 31 août 1804, il était le 3 septembre à Aix-la-Chapelle, il y résida jusqu'au 11... « Puis Napoléon prit possession lentement de l'ancien domaine carolingien, parcourut au milieu de l'admiration populaire les antiques forteresses de l'Empire romain le long du Rhin. De Cologne, le 15 septembre, il demanda au Pape de venir sacrer à Paris le premier Empereur des Français... Par Coblentz, il fut à Mayence le 21 septembre et y resta jusqu'au 3 octobre... Il revint par Trèves le 6 octobre. » (DRIAULT. *Napoléon en Italie*, p. 295.)

1443. — MURAT A NAPOLÉON

14 thermidor an XII (2 août 1804).

Votre Majesté a jugé convenable d'accorder l'étoile de la Légion d'honneur au Doge de Gênes et à quelques autres fonctionnaires de la République Ligurienne. On a généralement applaudi à ce témoignage d'estime parfaitement mérité. Mais en même temps on a regretté, Sire, que vous eussiez oublié deux hommes dignes de toute votre bienveillance, monsieur Maghella, ministre de la Guerre et de la Marine et monsieur Maglione, sénateur. Amis constant des Français, dévoués de tout temps à votre personne, ils jouissent parmi leurs compatriotes de la plus haute considération et de la plus grande influence; ils n'ont cessé d'employer leurs talents et leur ascendant à faire respecter et chérir votre gouvernement, ils ont surtout montré le plus grand zèle pour activer la levée des marins. Je dois penser. Sire, qu'il n'est pas dans vos intentions de les laisser sans récompense[1]; ce serait décourager ceux qui se sont dévoués comme eux au service de Votre Majesté. C'est dans cette persuasion, Sire, que j'ai l'honneur de vous demander en leur faveur, la distinction que vous avez accordée à quelques-uns de leurs compatriotes. Comme je connais personnellement leurs titres, j'attache le plus vif intérêt à cette demande, et j'apprendrais avec beaucoup de reconnaissance que vous ayez daigné l'accueillir.

R. VI, p. 107.

1444. — MURAT A REGNIER

16 thermidor an XII (4 août 1804).

Au Grand Juge, ministre de la Justice.

J'ai l'honneur de vous envoyer, monsieur le Grand Juge, une lettre que je reçois du nommé Malfré, ci-devant notaire à La Française, département du Lot, actuellement détenu au bagne de Rochefort. Cet homme a été condamné pour un délit grave, mais je le crois susceptible d'un retour à de bons principes et à une sage conduite. Il avait reçu une excellente éducation, il a des talents, de la sensibilité, a dû être vivement frappé de la terrible leçon

[1] Antoine Maghella et Augustin Maglione furent décorés par décret du 4 juillet 1805.

qu'il a reçue; j'ai la persuasion qu'il ne l'oubliera jamais. Je désire fortement que vous veuillez bien accorder à sa malheureuse position un regard d'intérêt, et solliciter en sa faveur la clémence de Sa Majesté Impériale. Vous rendrez à la société un homme qui s'efforcera de faire oublier sa faute; vous rendrez à une famille nombreuse l'unique soutien qui puisse la préserver d'une profonde misère.

R. VI, p. 108.

1445. — MURAT AU GÉNÉRAL DUHESME[1]

Au gouvernement de Paris,
le 16 thermidor an XII (4 août 1804).

Le Maréchal de l'Empire, gouverneur de Paris,
à M. le général de division Duhesme, à Lyon.

J'aurais présenté à l'Empereur avec bien de l'intérêt, mon cher général, la demande que vous m'avez adressée, si la place à laquelle vous aspirez devait exister, mais Sa Majesté a décidé qu'il n'y aurait point de colonel général d'infanterie. Si Elle revenait sur cette détermination, je ne manquerais pas de lui rappeler vos titres et je serais charmé de pouvoir vous donner dans cette occasion une nouvelle preuve de mon attachement.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. Murat.

1446. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

(Paris) 16 thermidor an XII (4 août 1804).

Le sénateur Jaucourt[2] sollicite, monsieur le maréchal ministre, une permission de séjour à Paris, en faveur de monsieur Goddard, Anglais, malade à Nogent-le-Rotrou. J'ai l'honneur de vous envoyer

[1] Archives de la Guerre. Correspondance générale, juillet-août 1804. Copié sur l'original communiqué en 1897 par le g^al de division Duhesme.

[2] Arnail-François Mis de Jaucourt, né à Paris en 1757; député à l'Assemblée législative, il avait été, malgré son esprit libéral, enfermé à l'Abbaye. Échappé aux massacres de septembre, il s'était réfugié en Angleterre et en Suisse et n'était rentré en France, avec son ami Talleyrand, qu'après le 9 thermidor. Membre du Tribunat après le 18 brumaire, il avait été nommé sénateur en octobre 1803, et en 1804 choisi comme premier chambellan par Joseph Bonaparte.

sa lettre. La présence de cet étranger dans la capitale me paraissant devoir être sans inconvénient, et son état de maladie sollicitant des égards, je ne puis refuser de me joindre au sénateur Jaucourt, pour vous inviter à accorder la permission demandée.

R. VI, p. 108.

1447. — MURAT A FROCHOT

17 thermidor an XII (5 août 1804).

A monsieur le conseiller, préfet de la Seine.

Je vous remercie, monsieur le conseiller d'État préfet, des détails que vous avez bien voulu me donner au sujet de ce qui s'est passé au Port-au-blé. Le témoignage honorable que vous rendez à l'officier qui a prêté main forte, lui garantit mon entière approbation. Je viens de donner des ordres pour que la force armée donne secours dans toutes les occasions où elle en sera requise, aux préposés chargés de maintenir l'établissement du poids public.

Je vous prie d'être persuadé, monsieur le conseiller d'État, que je me ferai toujours un plaisir de seconder le zèle dont vous êtes animé pour les vrais intérêts du commerce et pour ceux du corps de ville de Paris.

R. VI, p. 108.

1448. — MURAT A NAPOLÉON

20 thermidor an XII (8 août 1804).

Monsieur de Conflans a perdu toute sa fortune, parce que sa mère fut inscrite sur la liste des émigrés, après avoir été envoyée à l'échafaud. Tous ses biens ont été vendus, à l'exception de quelques bois peu considérables dans les départements de la Charente et de la Charente-Inférieure; il espère que Votre Majesté l'autorisera à rentrer en possession de ces faibles restes de ses propriétés.

Permettez, Sire, que j'aie l'honneur de réclamer votre bienfaisance en faveur de monsieur de Conflans à qui je porte un vif intérêt. Votre Majesté, en lui accordant ce qu'il sollicite, réparera autant qu'il est possible, l'erreur funeste dont il a été victime.

R. VI, p. 109.

1449. — MURAT A GACH[1]

20 thermidor an XII (8 août 1804).

A monsieur Gach, président du tribunal civil de l'arrondissement de Figeac.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, monsieur le président, et j'ai mis sous les yeux de Sa Majesté Impériale le discours que vous prononçâtes avant la prestation de serment des fonctionnaires judiciaires de votre arrondissement.

J'ai saisi avec empressement toutes les occasions de faire connaître au chef de l'État le dévouement de mes compatriotes. J'aime à pouvoir aussi lui faire remarquer leurs talents. Je vous remercie de m'avoir procuré cette double satisfaction.

R. VI, p. 109.

1450. — MURAT A NAPOLÉON

20 thermidor an XII (8 août 1804).

Vous me fîtes l'honneur de me dire, la veille de votre départ pour Boulogne, que vous accorderiez une place dans votre Maison, à monsieur Jaubert, membre du Tribunat. Je crois pouvoir assurer à Votre Majesté qu'Elle ne saurait honorer de sa confiance un homme qui en soit plus digne par ses talents, son caractère et son dévouement.

R. VI, p. 110.

1451. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

21 thermidor an XII (9 août 1804).

Je reçois, monsieur le maréchal ministre, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois.

Vous m'annoncez l'ordre que vous avez donné pour que le général Baraguay d'Illiers se rende à Boulogne, ainsi que tous les légionnaires de la deuxième division, en laissant le commandement

[1] Jean-Joseph Gach, né le 14 octobre 1762, avocat avant 1789, juge de paix, administrateur du département du Lot, juge au tribunal civil après l'an III, président du tribunal de Figeac jusqu'en 1833. *(Note de M. Paumès.)*

à l'officier le plus élevé en grade parmi ceux qui ne sont pas de la légion, et vous m'invitez en même temps à veiller à ce que la discipline et le service ne souffrent aucunement de l'absence des principaux chefs.

J'ai l'honneur de vous observer, monsieur le maréchal, que cette division n'étant point sous mes ordres, il faudrait une disposition précise qui l'y plaçât, afin que je pusse exercer la surveillance à laquelle vous m'invitez. Si l'officier à qui le commandement doit être laissé, n'est pas prévenu qu'il sera subordonné à mon autorité; je ne puis prendre aucune part active à ce qui se passera dans la deuxième division; mes soins alors devraient se borner à une surveillance de pure observation, qui me paraît être beaucoup moins de mon ressort que du ressort de la police. Je vous prie de vouloir bien me faire connaître plus positivement vos intentions.

R. VI, p. 110.

1452. — DISTRIBUTION DES ÉTOILES DE LA LÉGION D'HONNEUR

22 thermidor an XII (10 août 1804).

L'Empereur avait chargé monsieur le maréchal Murat, gouverneur de Paris, de distribuer les décorations de la Légion d'honneur aux légionnaires de la première division militaire, qui n'avaient pu la recevoir aux Invalides, le jour du 14 juillet. Cette distribution a été faite aujourd'hui. Les troupes formant la garnison de Paris, se sont réunies dans la plaine des Sablons; après diverses manœuvres, elles ont formé un bataillon carré, et tous les membres de la Légion s'étant réunis au milieu de cette enceinte militaire, monsieur le maréchal Murat leur a parlé à peu près en ces termes :

« Braves légionnaires, Sa Majesté l'Empereur m'a chargé de remettre les étoiles de la Légion d'honneur à ceux qui ne l'ont pas reçue de sa main. Sa Majesté ne pouvait me confier une mission plus honorable que celle de décorer du prix de la valeur les plus braves parmi les braves qui composent toute l'armée française. Officiers généraux et soldats qui avez combattu avec dévouement pour la Patrie, vous allez recevoir la récompense de vos travaux; cette aigle qui va vous couvrir, attestera à tous vos citoyens et à la postérité vos services et votre gloire.

Je vois déjà les jeunes soldats rangés depuis peu sous nos drapeaux, brûler d'impatience, en attendant de mériter une si brillante distinction. Que de moissons de gloire nous promet une institu-

tion si belle et si conforme au caractère national; qu'ils tremblent ces insulaires, éternels cnnemis du monde; qu'iis tremblent tous ceux qui oseraient se déclarer les ennemis de la France et du Gouvernement qu'elle chérit; je vais attacher sur votre cœur le gage certain de la victoire. « Vive à jamais celui qui la fixa parmi nous! Vive l'Empereur! »

Toutes les troupes ont répété avec enthousiasme « Vive l'Empereur! » Les légionnaires ont prêté leur serment et ont reçu leur décoration des mains de monsieur le maréchal Murat, au milieu des cris cent fois renouvelés « Vive l'Empereur! Vive Bonaparte! »

R. VI, p. 111.

1453. — MURAT A NAPOLÉON

24 thermidor an XII (12 août 1804).

J'ai l'honneur de demander à Votre Majesté le grade de colonel en faveur de monsieur Chlopicky [1], chef de bataillon à la 1re brigade polonaise. Cet officier fut nommé, dans le temps, chef de brigade à la légion du Danube; mais il ne put se rendre à la tête de ce corps, parce qu'il se trouvait avec un bataillon d'expédition dans le Royaume de Naples, sous les ordres du général Championnet. Il a été proposé depuis pour le même grade, après les batailles de la Trebia et de Novi, et en dernier lieu, à l'époque du blocus de Peschiera, par le général Brune. Il est décourageant pour ces braves Polonais, qui se trouvent si malheureux d'avoir quitté le service de France, de ne pouvoir obtenir aucun avancement au service de la République Italienne.

R. VI, p. 114.

1454. — MURAT A NAPOLÉON

24 thermidor an XII (12 août 1804).

Je prie Votre Majesté de jeter les yeux sur les demandes que lui adresse madame Wimpffen, ayant un de ses enfants dans un

[1] Georges-Joseph Chlopicki, né à Vinniça (Pologne) le 19 mai 1768, au service depuis l'an V, s'était distingué comme chef de bataillon à La Trebbia et à Novi, colonel du 1er régiment de la Légion de la Vistule en 1806, général de brigade le 18 juillet 1809.

régiment français et un autre dans un régiment autrichien, elle désire faire passer ce dernier au service de France.

Elle sollicite en faveur d'un troisième fils, trop jeune encore pour porter les armes, une place dans un lycée.

R. VI, p. 115.

1455. — MURAT A FOUCHÉ

27 thermidor an XII (15 août 1804).

Au ministre de la Police.

Je ne puis refuser, monsieur le sénateur ministre, de vous prier de vouloir bien examiner s'il est convenable d'accorder au général Lahorie[1] la liberté qu'il sollicite et l'autorisation de se rendre chez sa mère, à 54 lieues de Paris, où sa famille le réclame pour des affaires urgentes. Il offre de se soumettre à toutes les dispositions qu'on voudra lui prescrire, et son frère[2] m'assure que l'Empereur vous a autorisé particulièrement à terminer cette affaire. Comme je n'en connais aucun détail, je ne puis que vous inviter à vous en occuper, m'en référant entièrement pour le fond à votre sagesse.

R. VI, p. 116.

---

[1] Victor-Claude-Alexandre Fanneau de La Horie, né à Javron, dans la Mayenne, le 5 janvier 1766, engagé volontaire le 5 mars 1793, chef de bataillon en l'an IV, adjudant-général le 28 pluviôse an VII, chef de l'état-major de Moreau, à l'armée du Rhin, en l'an VIII; général de brigade le 21 floréal an VIII et nommé par Moreau, général de division sur le champ de bataille de Hohenlinden. M. Louis Le Barbier dans un livre très intéressant qu'il a consacré au général La Horie (*Le Général La Horie*, 1766-1812. — Paris, Dujarric, 1908. In-18), prétend qu'ayant vivement froissé le général Leclerc, celui-ci obtint de son beau-frère qu'il ne ratifierait pas la nomination de La Horie au grade de général de division. Celui-ci en effet fut mis d'office à la retraite le 26 août 1803. Ayant continué à fréquenter Moreau, il fut compromis dans le procès de celui-ci et condamné au bannissement. Le général Lahorie revint à Paris où il vécut pendant six ans, réfugié dans la famille Hugo, et se dérobant aux recherches de la police. En 1810, il eut l'imprudence de se livrer à Savary qui le fit arrêter, conduire à Vincennes, et de là à la Force où il connut pour son malheur le général Malet. Celui-ci l'entraîna dans son équipée et ils furent fusillés ensemble le 29 octobre 1812.

[2] Une note jointe à la lettre de Murat porte :

A M. Charles Lahorie, hôtel de la Grande Bretagne, rue faubourg Honoré, n° 61, pour lui annoncer qu'il a été écrit la lettre ci-dessus.

1456. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE[1]

27 thermidor an XII (15 août 1804).

Je joins à ma lettre, monsieur le maréchal ministre, l'état des services de M. le colonel Chaussat, commandant le 76e régiment de ligne. Vous verrez combien ce militaire, l'un des officiers les plus distingués de l'armée, a des droits à la bienveillance du Gouvernement. Son âge et plus encore des infirmités qui sont les suites de ses blessures et des fatigues de la guerre, ne lui permettent plus un service très actif, il désirerait obtenir un commandement de place, en attendant d'être élevé au grade de général de brigade. Je ne puis qu'appuyer cette demande et vous prier de la soumettre à l'Empereur, qui sûrement l'accueillera avec intérêt.

J'ai l'honneur de vous adresser, M. le maréchal ministre, un état des services du lieutenant Manhès[2], aide-de-camp du général Milhaud. Quatre années d'un grade acquis sur le champ de bataille, d'excellents services, de l'instruction, les témoignages les plus honorables rendus par divers généraux, tout paraît se réunir pour vous inviter à élever cet officier au grade de capitaine.

R, VI, p. 117.

1457. — MURAT A CROUZET

27 thermidor an XII (15 août 1804).

A monsieur Crouzet[3], *proviseur du Prytanée français, à Saint-Cyr.*

Je regrette beaucoup, monsieur le proviseur, de ne pouvoir profiter de l'invitation que vous m'avez adressée; des affaires de ser-

[1] Du même jour, lettre de Murat à Saliceti pour lui annoncer qu'il a été écrit au ministre de la Guerre en faveur du colonel Chaussat et du lieutenant Manhès.

[2] Antoine Manhès, né à Aurillac (Cantal) le 4 novembre 1777, élève de l'École de Mars le 14 messidor an II, sous-lieutenant au bataillon du Cantal, le 17 germinal an III, aide de camp du général Milhaud le 10 brumaire an IX, capitaine le 6 mai 1806, chef d'escadron aide de camp de Murat le 3 avril 1807, colonel le 1er novembre 1808, maréchal de camp le 4 septembre 1809, lieutenant-général le 25 mars 1811, passé définitivement au service du Roi de Naples le 20 février 1812, premier inspecteur de gendarmerie le 28 février 1812, rentré au service de France et mis à la retraite le 25 décembre 1816.

[3] Pierre Crouzet, né à Saint-Waast en Picardie le 15 décembre 1753, auteur de nombreuses pièces de vers français et latins, mort à Paris le 1er janvier 1811.

vice devant me retenir à Paris le 29 thermidor. Quoique privé du plaisir d'aller voir par moi-même les succès de l'établissement que vous dirigez, il ne m'en inspire pas moins d'intérêt et je n'en applaudis pas moins, avec tous les amis des sciences, au zèle et aux talents du Prytanée français.

R. VI, p. 118.

1458. — MURAT A DECRÈS [1]

27 thermidor an XII (15 août 1804).

Au ministre de la Marine.

On m'écrit de Toulon, monsieur le ministre, que le jeune Murat, mon neveu [2], a été reçu aspirant de la marine, après avoir été examiné par monsieur Monge [3]. Il montre une juste impatience de recevoir son brevet. Je vous serais obligé de le lui faire expédier le plus prochainement possible. Vous me ferez aussi beaucoup de plaisir, si vous voulez bien me procurer la satisfaction de le voir à Paris, en le faisant comprendre dans le détachement de la marine, qui viendra de Toulon pour assister au couronnement. Je vous prie de faire entrer dans le même détachement monsieur Legrand, officier de la Légion d'honneur et chef militaire par intérim, qui a beaucoup d'amitié pour mon neveu, et qui l'accompagnera. Je compte entièrement, monsieur le ministre, sur vos dispositions obligeantes et vous prie d'être persuadé de toute ma reconnaissance.

R. VI, p. 118.

1459. — MURAT A FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU

28 thermidor an XII (16 août 1804).

Au Président du Sénat.

N'ayant pas eu l'honneur de voir hier Votre Excellence, monsieur le Président, au *Te deum* [4] qui fut chanté aux Invalides, et le petit

[1] Du même jour, lettre de Murat au contre-amiral Dumanoir Le Pellay pour lui faire pareille demande.

[2] Pierre-Adrien Murat, né à La Bastide le 21 octobre 1785, tué à la bataille de Trafalgar, le 21 octobre 1805, à bord du *Formidable*.

[3] Gaspard Monge, né à Beaune en 1746, professeur à l'École de Mézières, ministre de la Marine en 1792, professeur à l'École normale et l'un des fondateurs de l'École polytechnique, attaché en 1798 à l'expédition d'Égypte, sénateur.

[4] *Journal des Débats*. Vendredi 17 août 1804. « Le jour de la naissance de

nombre de sénateurs qui s'y trouvaient, m'ayant dit qu'ils n'avaient pas reçu d'invitation, je crains qu'on n'ait pas rempli exactement ou à temps, à mon état-major, les ordres que j'avais donnés. J'avais prescrit qu'il vous fût fait une invitation pour le corps du Sénat et qu'il vous fût remis vingt-cinq billets, indépendamment de ceux qui devaient être adressés directement à chaque sénateur. Si mes intentions n'ont pas été remplies, je vous prie de faire connaître au Sénat tous mes regrets, en l'assurant que personne plus que moi n'est pénétré de la haute considération et des égards dus au premier corps de l'État.

S'il y a eu quelque malentendu dans ce qui s'est fait, je ne puis l'attribuer qu'au départ précipité de mon chef d'état-major, qui, chargé de tous les détails, a été forcé de partir pour Boulogne au moment où il s'occupait de tout ordonner.

R. VI, p. 119.

1460. — MURAT A FRANÇAIS DE NANTES[1]

28 thermidor an XII (16 août 1804).

Au conseiller d'État, Français de Nantes.

J'ai l'honneur de vous adresser, ainsi que vous l'avez demandé, monsieur le conseiller d'État, un état des officiers réformés, parlant l'allemand et susceptibles d'être employés dans les Droits réunis. Vous m'avez promis votre intérêt pour ces braves militaires, je le réclame tout entier. Comptez sur leur reconnaissance et sur la mienne.

R. VI, p. 119.

Napoléon Bonaparte a été célébré par la fête que la 1re division militaire a donnée à Paris hier 27, à huit heures du soir, à l'église impériale des Invalides, en action de grâce de son avènement à l'Empire des Français... Tout a concouru à rendre cette fête auguste touchante et digne de celui qui en était l'objet : la présence des Princesses, des grands dignitaires, des ministres, des maréchaux de l'Empire, etc. »

[1] Antoine Français, né le 17 janvier 1756 à Beaurepaire (Isère), occupait à Nantes un emploi important dans les douanes, quand il fut envoyé par cette ville à l'Assemblée législative, il ne fut pas élu à la Convention. Membre du Conseil des Cinq-Cents après le 18 fructidor, et après le 18 brumaire successivement préfet de la Charente, conseiller d'Etat, directeur général des octrois, puis directeur général des Droits-réunis, en 1803, à la fondation de cette grande administration.

1461. — MURAT A CHAPTAL

29 thermidor an XII (17 août (1804).

Pour lui demander une place gratuite dans un lycée à Paris ou dans une école militaire en faveur de M. Antoine-Jean-Baptiste-Julien-Pélage Certain.

R. VI, p. 120.

1462. — MURAT AU GÉNÉRAL ALEXANDRE DUMAS[1]

29 thermidor an XII (17 août 1804).

Au général Alexandre Dumas, à Villers-Coterets.

J'appuierai avec plaisir la réclamation de votre arriéré et votre demande d'admission dans la Légion d'honneur.

R. VI, p. 120.

1463. — MURAT A JOSEPH BONAPARTE

29 thermidor an XII (17 août 1804).

Au prince Joseph.

J'ai demandé en faveur de monsieur Suzzoni, gendre du général Casabianca[2], la place de procureur impérial près la Cour d'appel

[1] Le général Alexandre Dumas était venu s'installer à Villers-Cotterets pour rétablir sa santé ébranlée par son long séjour dans les prisons de Naples. Il avait encouru en Égypte l'inimitié de Bonaparte par son attitude indépendante, et le 13 septembre 1802, il fut mis en réforme. « Plusieurs fois, écrit M. Ernest D'HAUTERIVE (*le Général Alexandre Dumas*, 1762-1806, p. 247), de 1802 jusqu'au 15 mars 1804, date de sa dernière lettre, il écrivit à Bonaparte pour le supplier de l'arracher à ce repos qui le tuait, ses demandes multipliées restaient sans effet, comme restèrent d'ailleurs sans effet les réclamations qu'il adressa au sujet de ce qui lui était dû... Il vivait modestement soit à Villers-Cotterets, soit dans les environs, trompant par la chasse le besoin d'activité... Désormais, *il ne réclamait plus rien, même pas cette croix de la Légion d'honneur* qui commençait à briller sur la poitrine de ses camarades... » Les lettres de Murat nous prouvent que jusqu'à son dernier jour (26 février 1806) le général Alexandre Dumas trouva dans le gouverneur de Paris un ami et un protecteur.

[2] Raphaël Casabianca, né à Vescovato en Corse le 27 novembre 1738; en 1791, colonel du 49e régiment d'infanterie; maréchal de camp le 30 mai 1792; général de division le 19 mars 1794, sénateur le 25 décembre 1799 et pourvu de la sénatorerie d'Ajaccio.

séante à Ajaccio, et j'ai été informé, depuis, que vous désiriez faire nommer au même emploi monsieur Chappe. Je vous prie de vouloir bien me dire si vous tenez beaucoup à cette nomination. L'attachement que je vous connais pour le général Casabianca, m'a fait penser que, peut-être, vous seriez bien aise de ne pas contrarier le désir qu'il a d'appeler son gendre à Ajaccio, où se trouve fixé le siège de la sénatorerie dont il est titulaire. Quel que soit le vif intérêt que je porte à monsieur Suzzoni, soit à cause de son beau-père, soit à cause de ses services et de ses talents, je n'insisterai auprès du Grand Juge et de l'Empereur, qu'autant que vous voudrez bien me faire connaître que vous n'insistez pas vous-même pour monsieur Chappe.

R. VI, p. 120.

1464. — CERTIFICAT DÉLIVRÉ PAR MURAT

EN FAVEUR DE MONSIEUR BERLY, LIEUTENANT AU 21e DE CHASSEURS A CHEVAL

29 thermidor an XII (17 août 1804).

Le maréchal de l'Empire, gouverneur de Paris, certifie que monsieur Berly, lieutenant au 21e régiment de chasseurs à cheval, a toujours servi sous ses ordres avec beaucoup d'intelligence et de bravoure. Il atteste particulièrement, que le 26 août 1793, il parvint à dégager par son courage une patrouille du 6e régiment de dragons, qui, n'ayant plus son officier, était près de tomber au pouvoir de l'ennemi ; et que le lendemain 27, il chargea à la tête de 17 chasseurs un détachement de cavalerie, le mit en fuite, tua un maréchal des logis, prit plusieurs hommes et sept chevaux, reçut dans ce combat plusieurs coups de sabre à son chapeau et eut son cheval blessé.

R. VI, p. 122.

1465. — MURAT AU MARÉCHAL JOURDAN

1er fructidor an XII (19 août 1804).

Au maréchal Jourdan, commandant en chef l'Armée d'Italie.

J'ai l'honneur de recommander à votre bienveillance, monsieur le maréchal, l'adjudant général Humbert à qui je porte un intérêt très particulier, et qui sûrement aura obtenu déjà le vôtre si vous avez eu occasion de le bien connaître. Des intérêts de famille doivent lui faire désirer de pouvoir faire un voyage à Paris, et je désire moi-même l'y voir arriver. Vous me ferez le plus grand plaisir, si

vous voulez bien le comprendre dans le nombre des officiers qui seront envoyés ici pour le couronnement de l'Empereur au 18 brumaire. Je compte trop sur votre obligeance accoutumée pour n'être pas persuadé que vous voudrez bien accueillir cette demande. Ce sera un nouveau titre à ma reconnaissance, qui ne pourra jamais surpasser les sentiments d'estime et d'attachement dont je vous prie de recevoir une nouvelle assurance.

R. VI, p. 122.

1466. — MURAT A LACÉPÈDE

4 fructidor an XII (22 août 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de vous transmettre, monsieur le Grand Chancelier, une demande qui vous est adressée par monsieur Selves, membre de la Cour de justice criminelle et spéciale, séante à Paris. Ce magistrat, qui appartient à mon département, aspire à faire partie de la Légion d'honneur; de longs services et un dévouement qui s'est signalé dans toutes les occasions, lui donnent droit à la bienveillance du Gouvernement. Je vous prie de vouloir bien présenter ses titres avec intérêt à Sa Majesté Impériale.

R. VI, p 122.

1467. — MURAT AU MARÉCHAL BESSIÈRES

4 fructidor an XII (22 août 1804).

Au maréchal Bessières.

Pour lui demander son intérêt en faveur de monsieur Decorn, grenadier dans les vélites, parent de monsieur Bouygues.

R. VI, p. 123.

1468. — MURAT AU COLONEL LAGRANGE[1]

4 fructidor an XII (22 août 1804)

Au colonel Lagrange, commandant le 7e de chasseurs à cheval.

Je vous serais obligé, monsieur le colonel, de vouloir bien com-

[1] Adélaïde-Blaise-François Le Lièvre, marquis de Lagrange, né à Paris le 21 décembre 1766, colonel depuis le 19 août 1792, général de brigade le 25 juin 1807, général de division le 29 juin 1809, mort le 2 juillet 1833.

prendre dans le détachement de votre corps, qui se rendra à Paris pour le couronnement, monsieur Édouard Artaud, maréchal des logis. Je recommande en même temps ce militaire à votre intérêt, je verrai avec plaisir que vous le proposiez pour obtenir de l'avancement à la première occasion.

R. VI, p. 123.

1469. — MURAT AU GÉNÉRAL PAULET

4 fructidor an XII (22 août 1804).

Au général Paulet, à Saint-Quentin.

C'est avec plaisir, monsieur le général, que je rappellerai vos services à Sa Majesté Impériale et que je lui demanderai pour vous de l'avancement aux premières promotions. Je désire que mon intérêt puisse concourir au succès que vous en espérez. Je trouverai toujours agréables les occasions que vous m'offrirez de vous témoigner mon attachement.

R. VI, p. 123.

1470. — MURAT A FRANÇOIS LAGARDE

4 fructidor an XII (22 août 1804).

Au maire de la ville de Cahors.

Je suis extrêmement touché, monsieur le maire, des détails que vous me donnez relativement à la distribution des prix qui a eu lieu à l'École centrale du Lot, le 24 thermidor dernier. Je regrette de n'avoir pu occuper la place qu'on m'avait destinée. J'aurais vu avec un grand intérêt les premiers succès d'une jeunesse qui doit être l'espérance du département, et j'aurais trouvé beaucoup de plaisir à offrir quelques encouragements à ceux des élèves qui en auraient été jugés les plus dignes. Ce que je n'ai pu faire, je vous prie, monsieur le maire, de le faire pour moi. J'espère que vous voudrez bien vous charger, de concert avec le conseil d'administration de l'École, de donner en mon nom un prix à chacun des quatre élèves [1], qui se sont fait le plus distinguer dans le cours de

[1] Les quatre prix offerts par Murat furent donnés solennellement aux élèves le 1er vendémiaire an XIII. Les livres furent achetés à Toulouse par Galy, le bibliothécaire de Cahors, à la demande du maire Lagarde. Le 1er prix comprenait les œuvres de Mably (42 fr.) et l'*Histoire ancienne* de Rollin (30 fr.);

l'année par leur application et leur bonne conduite, quand même ils ne seraient pas ceux qui auraient obtenu le plus de succès. Je désire que deux de ces prix soient attribués aux élèves du cours de belles-lettres. Je donne des ordres pour qu'on mette à votre disposition les fonds nécessaires.

Je partage l'intérêt que vous portez à monsieur Ramel, je connais ses services et ses droits à un emploi. Je ferai avec plaisir ce qui sera en mon pouvoir pour lui en obtenir un, digne de ses talents. J'ai lieu d'espérer que j'y réussirai.

R. VI, p. 123.

1471. — MURAT A MARESCALCHI[1]

5 fructidor an XII (23 août 1804.)

Au ministre des Relations extérieures de la République italienne.

Je reçois, monsieur le ministre, votre lettre du 20 août. Désirant que vous soyez bien convaincu de la sincérité de l'intérêt que je porte à votre pays, je ne puis vous dissimuler un instant, et je me hâte de vous exprimer tout le plaisir que m'a fait la disposition dont vous me donnez communication avec tant d'empressement. Je ne doute pas que vos compatriotes ne voient dans cette détermination de Sa Majesté Impériale une preuve toute particulière de sa sollicitude paternelle pour le bien de votre République.

R. VI, p. 124.

---

le 2e prix : Condillac (70 fr.) et Duqueneau (2 fr.); le 3e prix : *Voyage du jeune Anacharsis* (50 fr) et la *Jérusalem délivrée* (22 fr.); le 4e prix : *La campagne d'Italie et d'Egypte par l'Empereur Napoléon* « si elles sont imprimées » ou dans le cas contraire Bernardin de Saint-Pierre (21 fr.), Racine (21 fr.), Molière (14 fr.) et Fénelon (16 fr.). Au total, 288 francs de livres. (Note de M. Paumès, professeur au lycée de Cahors.)

[1] En juillet 1804, Marescalchi avait présenté à l'Empereur tout un projet de constitution dans lequel la Consulte italienne, sous l'inspiration de Melzi, se montrait surtout préoccupée de garantir l'indépendance de son pays. Suivant ce projet, Napoléon eût été « Roi constitutionnel de la République Italienne », assisté d'un vice-roi national « pour satisfaire le vœu général qui désire la *continuation de notre excellent vice-président* [Melzi] » et mis sous la tutelle d'un « magistrat suprême conservateur » composé de huit membres nommés à vie par les collèges provinciaux. (Cf. E. Driault, *Napoléon en Italie*, p. 301.) L'Empereur avait repoussé ce projet en témoignant son mécontentement à Melzi.

1472. — MURAT A FOUCHÉ

5 fructidor an XII (23 août 1804).

Au ministre de la Police.

Je vous prie, monsieur le ministre, de vouloir bien vous faire rendre compte des motifs qui ont déterminé l'arrestation de monsieur Becave, qui par son âge mérite quelque intérêt, et qui étant mon compatriote a sollicité ma recommandation auprès de vous. Si après l'examen de son affaire, que je ne connais pas, vous jugez sans inconvénient de lui faire rendre la liberté, j'apprendrai avec plaisir cette disposition.

R. VI, p, 124.

1473. — MURAT A Mme DE CARAMAN DE SOUCHES

5 fructidor an XII (23 août 1804).

A madame Caraman de Souches, rue Saint-Dominique, n° 1533.

Je parlerai de nouveau, madame, à monsieur le ministre de la Police, en faveur de monsieur de Caraman. Je désire sincèrement que mon intérêt obtienne le succès que vous en espérez.

R. VI, p. 124.

1474. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

5 fructidor an XII (23 août 1804).

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le maréchal ministre, l'état des services du capitaine Pagliari ; ce militaire s'est toujours montré extrêmement dévoué à la France et peut encore se rendre utile en Italie Je vous demande en sa faveur la place d'adjudant-major vacante dans ce moment à Gênes, ou tout autre emploi que vous jugerez convenable de lui accorder, soit dans la République Ligurienne, soit dans la République Italienne. J'attache un très grand intérêt à ce qu'il ne reste pas sans activité.

R. VI, p. 125.

1475. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

7 fructidor an XII (25 août 1804).

Par votre lettre du 26 floréal dernier, monsieur le maréchal ministre, vous annonçâtes à monsieur Godin, ancien lieutenant dans l'escadron des gardes du général en chef de l'Armée d'Italie, qu'il était nommé quartier-maître dans la compagnie de gendarmerie du département de l'Orne. Il se rendit en conséquence à Alençon pour y prendre son service. Depuis cette époque (26 messidor an XII), vous avez annoncé à monsieur Blasson sa nomination au même emploi. Je vous prie d'observer, monsieur le maréchal, que monsieur Godin ayant fait des dépenses considérables pour se rendre et s'établir à Alençon, il serait extrêmement fâcheux pour lui de changer de résidence. C'est un officier auquel je porte beaucoup d'intérêt. Je vous serai très obligé de lui conserver le poste qu'il occupe. Beaucoup de considérations doivent lui faire désirer de rester à Alençon où il a sa famille et des intérêts assez considérables.

R. VI, p. 125.

1476. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

7 fructidor an XII (25 août 1804).

Des intérêts de famille très pressants appellent monsieur le général Durre, actuellement commandant à Vérone, au sein de sa famille. Vous connaissez, monsieur le maréchal ministre, l'intérêt que je porte à cet estimable officier général[1]. Je vous serais très

[1] En 1792, Joseph d'Urre de Molans avait succédé à Menou comme colonel du 12e régiment de chasseurs à cheval, et ces deux officiers avaient, en mars 1793, chaudement recommandé Murat pour lui faire obtenir le grade de capitaine. Du cantonnement de Klabeck, à l'avant-garde de l'Armée de Belgique, le colonel d'Urre écrivait le 15 mars 1793 au ministre de la Guerre. « Je réclame vos bontés en faveur du lieutenant Murat, lieutenant de chasseurs à cheval dans l'escadron dont le général Dumouriez m'a confié la levée et l'agrément de lui présenter les officiers. Cette troupe devant être incorporée en ce moment dans le 12e régiment de chasseurs, je vous demande autant par un acte de justice que pour récompenser le mérite, le zèle, les talents et le civisme de cet officier, de vouloir le nommer à la seconde compagnie de cavalerie vacante en ce moment et dont le général m'avait laissé la nomina-

reconnaissant de vouloir bien lui accorder un congé de trois mois, avec appointements. Je vous prie avec beaucoup d'instance de le lui faire expédier le plus prochainement possible, afin qu'il puisse profiter de la belle saison pour passer les Alpes.

R VI, p. 126.

1477. — MURAT AU GÉNÉRAL DUROC

7 fructidor an XII (25 août 1804).

Au général Duroc, grand maréchal des logis de Sa Majesté Impériale.

J'ai demandé le grade de chef d'escadron, monsieur le grand maréchal des logis, en faveur de monsieur Galdemar, capitaine adjoint dans l'état-major de la première division. Le ministre de la Guerre m'a annoncé qu'il allait proposer à Sa Majesté l'Empereur l'avancement de cet officier qui porte des blessures honorables et qui sert depuis douze ans dans le même grade. Je vous prie de mettre quelque intérêt à lui faire obtenir le plus prochainement possible une décision de l'Empereur, qui ne peut manquer de lui être favorable.

R. VI, p. 126.

---

tion. Il se trouve même inscrit au greffe de l'état-major de l'armée comme capitaine, il a eu toutes les peines et détails de cette formation, de l'instruction de cette troupe au titre général. Vous trouverez le moyen de récompenser un bon officier, il est d'ailleurs premier lieutenant de cet escadron. » *(Archives de la Guerre. Dossier Murat.)*

Trois jours après, de Paris, le 18 mars 1793, le général de brigade Menou écrivait de son côté au ministre de la Guerre : « Général, trouvez bon que je vous adresse un mémoire en faveur du lieutenant Murat, employé dans un escadron qui par ordre du général Dumouriez avait été levé, pour être annexé au 12e régiment de chasseurs. Cet escadron a fait la guerre et a été formé, sous l'inspection du colonel d'Urre, *par les soins du lieutenant Murat, qui est un des meilleurs et des plus actifs officiers de l'armée.*

Cet escadron, d'après les nouveaux décrets, va faire partie du 12e régiment de chasseurs, et le colonel d'Urre sollicite une compagnie pour le lieutenant Murat, qui même en avait été pourvu d'avance par le général Dumouriez. Je connais particulièrement cet officier, ayant été colonel du 12e régiment de chasseurs avant M. d'Urre. Il est extrêmement recommandé par les députés du dépt du Lot qui mettent un grand intérêt à son avancement, ainsi que vous le verrez, général, par leur apostille sur le mémoire. J'ose vous prier, général, d'avoir égard à la demande du colonel d'Urre en faveur du lieutenant Murat. » *(Bibliothèque de Nantes. Coll. Labouchère,* 659. 80.)

1478. — MURAT AU CONTRE-AMIRAL DUMANOIR LE PELLAY[1]

7 fructidor an XII (25 août 1804).

Au contre-amiral Dumanoir Le Pellay.

J'apprends avec beaucoup de regret, mon cher général, la perte du vice-amiral Latouche-Tréville[2], les services qu'il a rendus devaient faire espérer qu'il en rendrait de plus grands encore dans la guerre actuelle.

Je ferai part à l'Empereur des détails que tu me donnes, il ne pourra qu'approuver tout ce que tu as fait.

R. VI, p. 126.

1479. — MURAT A CHAPTAL

7 fructidor an XII (25 août 1804).

Au ministre de l'Intérieur.

Envoi d'une pétition apostillée, en faveur de Marguerite Victoire Crouzilleau, femme Formy, rue du Bacq, n° 632 et 81, qui demande faire nombre dans la liste des habitants de Saint-Domingue, qui obtiennent des secours du Gouvernement.

R. VI, p. 128.

1480. — MURAT AU GÉNÉRAL FÉLIX DUMUY

7 fructidor an XII (25 août 1804).

A monsieur le général Félix Dumuy, à Nantes.

Je ferai connaître avec plaisir, monsieur le général, à Sa Majesté l'Empereur, les sentiments exprimés dans votre lettre du 30 ther-

[1] Pierre-Étienne-René-Marie Le Pelley Dumanoir, né à Granville (Manche) le 2 août 1770, lieutenant de vaisseau en 1790, avait été chargé du convoi attaché à l'Armée d'Egypte et avait été nommé commandant du port d'Alexandrie, il avait accompagné Bonaparte et Murat lors de leur retour en France en vendémiaire an VIII.

[2] Louis-René-Madeleine Le Vassor de Latouche-Tréville, né à Rochefort, le 3 juin 1745, avait en frimaire an X conduit l'escadre française à Saint-Domingue et n'était rentré en France que le 8 octobre 1803. Il venait de débloquer Toulon quand il mourut dans cette ville le 20 août 1804. Le contre-amiral Le Pelley Dumanoir reçut alors provisoirement le commandement de l'escadre de Toulon.

midor; ce n'est pas que je pense que vous ayez à détruire des préventions dans son esprit, j'ai la persuasion et même la certitude qu'il vous rend justice et compte entièrement sur votre dévouement.

Si je vais à Lamothe[1], je serai charmé de vous y voir, mais je ne puis vous annoncer encore l'époque de mon voyage. Je n'ai aucun projet fixe à cet égard.

R. VI, p. 128.

1481. — MURAT A HENRY RAMEL[2]

9 fructidor an XII (27 août 1804).

A monsieur Ramel, professeur de belles-lettres.

Le discours que vous m'avez envoyé, monsieur, honore votre esprit et votre cœur. Il est digne d'un professeur d'éloquence et d'un bon Français. Je vous remercie particulièrement de ce que j'y trouve d'obligeant pour moi.

J'ai demandé en votre faveur un emploi que je crois devoir vous convenir et j'attache beaucoup d'intérêt au succès de cette demande.

R. VI. p. 128.

1482. — MURAT A GRANDCHAMP[3]

9 fructidor an XII (27 août 1804).

A monsieur Grandchamp, rue des Saints-Pères, n. 1217.

J'ai reçu monsieur, l'ouvrage que vous m'avez envoyé le 5 fructidor. Je le lirai avec intérêt, en attendant je ne puis qu'ap-

[1] Murat avait acheté le 27 frimaire an X (15 décembre 1801) moyennant 470 000 francs la terre de La Motte Saint-Heraye (arrondissement de Melle) rapportant 32 000 francs de revenu annuel. (Cf. Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille,* t. II, p. 52).

[2] Henry Ramel, ancien curé constitutionnel, professeur de belles-lettres à l'École centrale établie à Cahors le 15 ventôse an IV (6 mars 1796) qui avait remplacé l'ancien collège des Jésuites où avait été élevé Murat. Pour tout ce qui touche les rapports de Murat avec ses anciens camarades ou professeurs, nous renvoyons à l'excellente étude de M. Benjamin Paumès, professeur d'histoire au lycée Gambetta, intitulée : *Le Collège royal et les origines du Lycée de Cahors*, 1763-1815. — Cahors, Girma, 1907. In-16.

[3] J.-L. Granchamp, ancien chirurgien en chef de l'hôpital général de la Charité de Lyon, auteur d'un « Essai philosophique jusqu'à quel point les traitements barbares exercés sur les animaux intéressent la morale publique, et conviendrait-il de faire des lois à cet égard... — Paris, Fain jeune, an XII-1804, in-8°.

plaudir aux sentiments qui vous ont engagé à l'écrire. Je vous remercie de votre obligeante attention.

R. VI, p. 129.

1483. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

9 fructidor an XII (27 août 1804).

J'ai l'honneur de vous transmettre, monsieur le maréchal ministre, les états des services de monsieur Théodore Gensac, lieutenant au 31e régiment, avec diverses pièces justificatives. Cet officier sollicite sa confirmation dans le grade de lieutenant, qui lui a été conféré à Saint-Domingue par le général Rochambeau. Produisant en sa faveur les témoignages les plus honorables, recommandable par beaucoup d'instruction et beaucoup de zèle, il a des droits encore à votre intérêt par les malheurs qu'il a éprouvés. Je vous prie, monsieur le ministre, d'accueillir sa demande avec bonté. Je désire beaucoup qu'il puisse devoir quelque chose à ma recommandation auprès de vous.

R. VI, p 129.

1484. — MURAT A GAUDIN

9 fructidor an XII (27 août 1804).

Au ministre des Finances.

J'ai l'honneur de vous transmettre, monsieur le ministre, une pétition de monsieur Laborde, adjudant de la place de Paris. Il vous demande pour sa femme un bureau de loterie. Les longs services de cet officier et les preuves nombreuses qu'il a données de son dévouement, me font désirer que vous veuilliez bien lui accorder ce qu'il sollicite. Vous assurerez l'existence d'une famille qui a des titres à l'intérêt du Gouvernement.

R. VI, p. 129.

1485. — MURAT A REGNIER

9 fructidor an XII (27 août 1804).

A monsieur le Grand Juge, ministre de la Justice.

MM. Barrié et Saurin sont en réclamation, monsieur le Grand Juge, contre un jugement qu'ils disent avoir été illégalement rendu

par le Conseil des prises, et qui paraît avoir infirmé un jugement précédent rendu par le même tribunal en leur faveur. Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien vous faire rendre compte de leur affaire, leur accorder de l'intérêt, et leur faire rendre justice le plus prochainement possible, afin de mettre un terme aux dépenses qu'ils sont forcés de multiplier de jour en jour, après avoir essuyé de grandes pertes.

R. VI, p. 130.

1486. — MURAT AU GÉNÉRAL DELABORDE

9 fructidor an XII (27 août 1804).

Au général Delaborde.

Je viens d'envoyer, monsieur le général, la pétition de monsieur Naigeon, au conseiller d'État, Français, de Nantes, avec une apostille. Je désire que mon intérêt puisse en assurer le succès.

R. VI, p. 130.

1487. — NAPOLÉON A MURAT

A Arras, le 11 fructidor an XII (29 août 1804).

Monsieur mon Beau-Frère et Cousin, tous les officiers venant de Saint-Domingue appartiennent à des corps qui s'organisent en ce moment dans la 11e division militaire; ils doivent s'y rendre. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 10.

1488. — MURAT A LACÉPÈDE

14 fructidor an XII (27 août 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de vous envoyer, monsieur le grand chancelier, les titres que présente monsieur Louis Narbonne [1], pour être admis

[1] Louis-Marie-Jacques Amalric, comte de Narbonne-Lara, né à Colorno (Duché de Parme) le 24 août 1755, élevé à la Cour de Versailles, chevalier

dans la Légion d'honneur. Je vous prie de les accueillir avec intérêt.

R. VI, p. 130.

1489. — MURAT A LACÉPÈDE

14 fructidor an XII (1er septembre 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Veuillez permettre, monsieur le grand chancelier, que j'aie l'honneur de vous transmettre les lettres que je reçois de MM. Axamitowski et Falkowsky, Polonais, le premier, colonel, et le deuxième, capitaine au 114e régiment d'infanterie de ligne, ci-devant deuxième demi-brigade polonaise. Ces officiers me paraissent avoir de justes droits à être admis dans la Légion d'honneur. Je vous prie de présenter avec intérêt à Sa Majesté Impériale leur demande et leurs titres.

R. VI, p. 130.

1490. — MURAT A LACÉPÈDE

14 fructidor an XII (1er septembre 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Monsieur Charbonnel, colonel du 6e régiment d'artillerie à cheval, commandant l'École d'artillerie de la Fère, m'écrit, monsieur le Grand Chancelier, qu'il n'a reçu que la petite étoile de la Légion d'honneur, tandis que tous les autres colonels, et plusieurs majors, parmi lesquels se trouve celui de son régiment, ont reçu la grande étoile avec le brevet d'officier. Je ne présume pas que Sa Majesté veuille traiter monsieur Charbonnel moins favorablement que ses camarades, parce qu'il n'a pas moins de droits à sa bienveillance. Aussi je m'empresse d'appuyer avec intérêt la

d'honneur de Madame Adélaïde, maréchal de camp en février 1791, ministre de la Guerre en décembre 1791, émigré en 1792. Rentré en France après le 18 brumaire, il cherchait, inutilement du reste, à se faire employer activement par Bonaparte. « Le comte Louis de Narbonne, note CASTELLANE dans son *Journal,* rejoignit l'armée le 19 juin 1809, il était général de division, l'Empereur voulait d'abord l'employer comme général de brigade. Le prince de Neufchatel, employé au département de la Guerre sous ses ordres, à l'époque où il était ministre, obtint de le faire servir dans son grade. » *(Journal du maréchal de Castellane,* t. I, p. 60).

demande qu'il fait du titre d'officier dans la Légion d'honneur. Je suis persuadé qu'il suffira de la présenter à l'Empereur pour qu'il s'empresse de rendre justice à un officier très estimable.

R. VI, p. 131.

1491. — MURAT A REGNIER

14 fructidor an XII (1er septembre 1804).

Au Grand Juge.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le Grand-Juge, une note en faveur de monsieur Jérome Legrand [1], membre du Corps législatif, qui sollicite la place de substitut du procureur général, vacante près la Cour de cassation. Ses longs services et les talents qu'il a montrés dans la carrière judiciaire et dans la carrière législative, sont des titres dignes de lui concilier votre suffrage et la bienveillance de Sa Majesté Impériale. Le vif intérêt que ses collègues lui portent, et qui fait l'éloge de son caractère, me paraît devoir être considéré comme une recommandation très puissante, et me fait beaucoup désirer le succès de sa demande.

R. VI, p. 130.

1492. — MURAT AU GÉNÉRAL PINO [2]

15 fructidor an XII (2 septembre 1804).

A monsieur le général Pino,
ministre de la Guerre de la République Italienne.

Je vous renouvelle, mon cher général, la prière que je vous ai faite, avant votre départ, d'employer dans votre ministère monsieur

[1] Jérôme Legrand, né à Argenton (Indre) le 15 mars 1748, membre de l'Assemblée Constituante en 1789, député de l'Indre au Conseil des Anciens le 23 vendémiaire an IV, choisi en l'an VIII par le Sénat conservateur comme député de l'Indre au Corps Législatif. En l'an XIV, il fut nommé conseiller à la Cour impériale de Bourges.

[2] Melzi en voyant s'effondrer ses espérances relatives à l'indépendance de l'Italie, avait offert plusieurs fois sa démission à l'Empereur « Napoléon était irrité, sinon étonné de la conduite de Melzi, écrit M. Driault (*Napoléon en Italie*, p. 302), mais il ne voulait pas se séparer brutalement de lui, il ne lui convenait pas de faire un éclat » il refusa donc la démission de Melzi. Mais il agit comme si Melzi n'existait plus. A la fin de juin, il avait destitué le mi-

Excellentani. Je vous ai exprimé tout l'intérêt que je lui porte et je n'ai pas besoin de vous dire combien il a des titres à votre bienveillance. Vous connaissez son caractère et la conduite honorable qu'il a tenue depuis qu'il est établi dans la République Italienne. Je suis persuadé que vous aimerez à lui donner des témoignages de votre estime et j'apprendrai avec beaucoup de plaisir que vous lui ayez accordé un emploi digne de son zèle et de ses talents.

R. VI, p. 132.

1493. — MURAT A FRANÇOIS LAGARDE

16 fructidor an XII (3 septembre 1804).

Au maire de la ville de Cahors.

Je vous remercie, monsieur le maire, de la lettre obligeante que vous m'avez adressée au sujet de ma nomination au Corps législatif[1]. Je ne puis que trouver agréable d'être l'un des représentants de mon département, parce que ces fonctions me semblent être un lien de plus, ajouté à tous ceux qui m'attachent à mes compatriotes.

R. VI, p. 132.

1494. — MURAT AU GÉNÉRAL GUDIN

16 fructidor an XII (3 septembre 1804).

Au général Gudin,
commandant la 10e division militaire à Toulouse.

Ce sera avec plaisir et avec intérêt, monsieur le général, que je ferai connaître à Sa Majesté le désir que vous m'exprimez d'être employé dans une armée active. Je suis bien persuadé que si la guerre venait à s'allumer sur le continent, l'Empereur ne manquerait pas d'utiliser le zèle qui vous anime et les talents qu'il vous connaît.

R. VI, p. 132.

---

nistre de la Guerre italien Triulzi et l'avait remplacé par le général Pino qui avait été souvent du parti de l'opposition contre Melzi. »

En somme, la conduite de Melzi en 1804 justifiait la conduite antérieure et les prédictions de Murat, pendant que celui-ci était à Milan.

[1] Murat venait d'être nommé, le 2 fructidor an XII, par le Sénat conservateur député du Lot au Corps Législatif.

1495. — LE CARDINAL FESCH A MURAT

Rome, 3 septembre 1804.

Je n'ai pas le tems, mon très cher neveu, de vous donner des nouvelles de ma très bonne santé et de celle de ma sœur qui est de retour de Lucques. J'espère de vous embracer dans trois mois. Sa Sainteté viendra à Paris, si S M. l'engage à s'y rendre[1]. J'espère que vous ne douterés pas du plaisir et de la consolation que j'éprouverai de vous embracer, avec ma chère Caroline et mes petits neveux, et que vous êtes convaincu de mon éternel attachement.

Votre affectionné oncle,

Le cardinal Fesch.

1496. — MURAT A REGNIER

16 fructidor an XII (3 septembre 1804).

A monsieur le Grand Juge, ministre de la Justice.

Le général Ligniville vous a demandé, monsieur le Grand Juge, une chaire à l'École de droit de Paris, en faveur de monsieur Morand[2], son beau-frère. J'ai l'honneur de recommander cette demande à votre intérêt; le succès avec lequel monsieur Morand a rempli la place de professeur de législation à l'École centrale de la rue Saint-Antoine et à l'Académie de législation de Paris, garantit qu'il se montrera digne de votre suffrage dans le nouvel emploi qu'il sollicite.

R. VI, p. 133.

---

[1] Le 2 septembre 1804, le cardinal Consalvi avait annoncé officiellement au cardinal Fesch la résolution du Saint-Père de faire le voyage de Paris pour sacrer et couronner l'Empereur, à la condition que celui-ci dans sa lettre d'invitation exprimât essentiellement cette idée que ce voyage devait être utile aux grands intérêts de la religion. (Cf. E. Driault, *Napoléon en Italie*, p. 270 et suiv.). La lettre de Napoléon fut écrite de Cologne, le 15 septembre 1804. (*Correspondance*, n° 8020).

[2] Morand devint en effet professeur de droit français privé à l'École de droit de Paris. Il n'a laissé qu'un « Cours de droit criminel public » publié dans le Bulletin de l'Académie de Législation.

1497. — MURAT A REGNAULT DE SAINT-JEAN D'ANGELY

16 fructidor an XII (3 septembre 1804).

Au conseiller d'État Regnault de Saint-Jean d'Angely.

Je vous demande votre intérêt, monsieur le conseiller d'État, en faveur de Mr Morand qui sollicite la chaire de législation criminelle à l'École de droit de Paris. Professeur de cette science à l'École centrale de la rue Saint-Antoine et à l'Académie de législation de Paris, les succès qu'il a obtenus sont dignes de lui concilier votre suffrage. Il est le beau-frère du général Ligniville, membre du Corps Législatif, ce sera là un titre de plus à votre intérêt.

R. VI, p. 133.

1498. — MURAT A CHAMPAGNY

20 fructidor an XII (7 septembre 1804).

Au ministre de l'Intérieur.

L'obligeance extrême avec laquelle vous m'exprimez, monsieur le ministre, le regret de n'avoir pu donner à monsieur Treneuil [1], la place de bibliothécaire du Prytanée, m'autorise à espérer que vous voudrez bien lui réserver le premier emploi de la même nature, dont vous aurez à disposer. J'ai l'honneur de vous en faire la demande, avec tout l'intérêt que doit m'inspirer un de mes compatriotes, que je crois destiné à obtenir dans la littérature un rang très distingué, lorsqu'il publiera les productions dont son portefeuille est rempli.

Je pense que vous ne sauriez confier le soin d'une bibliothèque nationale à un homme de lettres plus digne d'un tel dépôt et plus capable de répondre à la confiance dont vous l'aurez honoré.

R. VI. p. 138.

---

[1] Joseph Treneuil, né à Cahors le 27 juin 1763, avait été le répétiteur de Murat au collège royal de Cahors, il mourut à Paris le 5 mars 1817, conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal. Il a publié à partir de 1806 des élégies et des odes, mais il était difficile de faire paraître sous l'Empire la plupart des pièces que contenait son portefeuille. Certaines comme l'*Orpheline du Temple*, le *Martyre de Louis XVI*, la *Captivité de Pie VI* ne furent imprimées que sous la Restauration. Les *Poèmes élégiaques de feu Joseph Treneuil* ont été publiés par Amar DU RIVIER, avec une notice sur l'auteur, à Paris, chez Firmin-Didot. 1824. In-8°.

1499. — MURAT A FOURCROY

20 fructidor an XII (7 septembre 1804).

Au conseiller d'État Fourcroy.

J'ai désiré, monsieur le conseiller d'État, obtenir en faveur de monsieur Treneuil, mon compatriote, la place de bibliothécaire du Prytanée, mais il s'est trouvé qu'elle était déjà donnée, lorsque j'en ai fait la demande en sa faveur. J'ai l'honneur de réclamer aujourd'hui votre intérêt pour lui faire obtenir le premier emploi de la même nature, qui deviendra vacant. Monsieur Treneuil, ayant consacré sa vie entière à la culture des lettres, n'est pas moins recommandable par son caractère que par ses talents et son érudition, il a dans son portefeuille des productions qui ont obtenu le suffrage des littérateurs les plus célèbres, et qui sans doute lui feront une réputation distinguée lorsqu'il les publiera; aucune place ne convient mieux à sa position et à son amour pour les lettres que celle de bibliothécaire. J'attacherai le plus grand prix à tout ce que vous voudrez bien faire en faveur d'un homme, à qui je porte beaucoup d'estime et d'attachement.

R. VI, p. 134.

1500. — MURAT A NAPOLÉON

20 fructidor an XII (7 septembre 1804).

J'ai l'honneur de demander à Votre Majesté le titre de membre de la Légion d'honneur et la place de trésorier dans la cohorte que je commande, en faveur de monsieur Alexandre Aymé, capitaine pensionné, du département des Deux-Sèvres [1].

Monsieur Aymé a servi avec beaucoup de dévouement dans la guerre de la Révolution, jusqu'à l'époque où des blessures honorables le forcèrent de se retirer, et lui méritèrent une pension de l'État. Il a fait la campagne d'Égypte en qualité d'employé du ministère des Finances, et j'ai eu l'occasion de le connaître dans ce pays sous les rapports les plus avantageux. Depuis mon retour en France, il n'a cessé d'être auprès de moi, et il a mérité par son zèle et son activité mon estime et mon attachement. J'attacherai le plus

[1] Du même jour, lettres de Murat à Lacépède et à Dejean pour le même objet.

grand prix à la faveur que je vous demande pour lui, et monsieur Aymé se montrera digne de la confiance dont vous l'aurez honoré.

R. VI, p. 134.

1501. — MURAT A THOUVENAUD

20 fructidor an XII (7 septembre 1804).

A monsieur Thouvenaud,
commandant de la force publique au camp de Saint-Omer.

On vient de me communiquer, monsieur, un ordre que vous avez donné le 11 thermidor, pour faire conduire d'une manière infamante M. Montel, employé dans les vivres, hors du territoire occupé par l'armée, avec défense d'y reparaître. Je porte de l'intérêt à cet employé et je vous prie de me faire connaître sous le plus bref délai en vertu de quelle disposition supérieure ou par quels motifs vous avez pu donner un tel ordre, lorsque M. Montel venait d'être acquitté à l'unanimité par un conseil de guerre d'une accusation dirigée contre lui. J'attends votre réponse pour donner ordre s'il y a lieu à Mr Montel de retourner à son poste au camp de Saint-Omer.

R. VI, p. 134.

1502. — MURAT AU GÉNÉRAL SOLIGNAC

23 fructidor an XII (10 septembre 1804).

Au général Solignac, à Milan.

Je ferai connaître avec plaisir à Sa Majesté, monsieur le général, le désir que vous m'exprimez d'accompagner le Saint-Père dans son voyage à Paris. Je désire beaucoup d'obtenir pour vous cette mission, dès qu'elle vous doit être agréable.

Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez de la République italienne, continuez à m'écrire. Je recevrai toujours vos lettres avec plaisir.

R. VI, p. 136.

1503. — MURAT AU CONTRE-AMIRAL DUMANOIR LE PELLAY

23 fructidor an XII (1804).

Au contre-amiral Dumanoir Le Pellay.

Je ferai part à l'Empereur, mon cher général, de tes observations sur l'esprit qui règne dans la ville de Toulon et je ne perdrai

pas cette occasion de lui rappeler tes droits à sa confiance. Je suis persuadé qu'il ne croira pas pouvoir placer en de meilleures mains le commandement dont tu es provisoirement chargé [1].

R. VI, p. 137.

1504. — MURAT AU COLONEL ROUYER [2]

23 fructidor an XII (10 septembre 1804).

Au colonel Rouyer, commandant le 70e régiment de ligne, à Brest.

J'ignore, monsieur le colonel, si l'Empereur a reçu l'adresse en acrostiche, que vous lui avez envoyée. Je mettrai sous ses yeux avec plaisir la copie que vous m'avez fait passer. Sa Majesté ne pourra qu'être sensible à cette nouvelle preuve de vos sentiments pour elle.

R. VI, p. 137.

1505. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

25 fructidor an XII (12 septembre 1804).

J'eus l'honneur de vous prévenir, il y a plusieurs mois, monsieur le maréchal ministre, que l'Empereur avait bien voulu me promettre de transférer à Cahors le siège de l'état-major de la 20e division militaire, établi actuellement à Périgueux. Plusieurs motifs qui ont été déjà développés, doivent faire désirer ce changement, vous remarquerez surtout, comme une considération puissante, que la ville de Périgueux étant privée totalement de communications, les ordres n'y arrivent et ne peuvent en être expédiés que très lentement; tandis que celle de Cahors, placée sur la grande route de Paris à Toulouse, a la plus grande facilité pour sa correspondance avec le Gouvernement, ainsi qu'avec tous les départements qui composent la division.

[1] L'espoir du contre-amiral Dumanoir fut déçu et le commandement de l'escadre de Toulon fut donné à l'amiral Villeneuve. A la bataille de Trafalgar, Dumanoir resta immobile avec les quatre vaisseaux qu'il commandait et qu'il put sauver ce jour-là, pour les perdre du reste le 12 frimaire an XIV, au combat de Villano. Blessé et fait prisonnier, il ne rentra en France qu'en 1808, passa en conseil de guerre et fut acquitté.

[2] Jean-Victor Rouyer de Saint-Victor, né à Verdun le 28 mai 1756, capitaine de la garde nationale en 1789, nommé colonel du 70e de ligne le 18 brumaire an IV (9 novembre 1795), général de brigade le 17 novembre 1808.

J'attache le plus vif intérêt, monsieur le maréchal, à voir se réaliser en faveur de la ville de Cahors, chef-lieu de mon département, la promesse de Sa Majesté. Je ne dois pas douter qu'elle ne soit accomplie, si vous avez la bonté de la lui rappeler et de faire entrer dans votre travail pour l'an XIII la translation que je sollicite. Je compte entièrement sur vos bons offices qui exciteront toute ma reconnaissance.

R. VI, p. 138.

1506. — MURAT A CHAMPAGNY

26 fructidor an XII (13 septembre 1804).

Au ministre de l'Intérieur.

Mr Rivière sollicite auprès de vous, monsieur le ministre, la place du secrétaire général de la préfecture du département de l'Aude. Il a étudié autrefois avec moi et je lui porte de l'intérêt. Vous verrez par la note jointe à ma lettre que ses services dans la carrière administrative et militaire lui donnent des droits à la bienveillance du Gouvernement.

R. VI, p. 138.

1507. — MURAT A PORTALIS

26 fructidor an XII (13 septembre 1804).

Au ministre Portalis.

Je reçois, monsieur le ministre, la lettre que vous m'avez adressée le 23 de ce mois [1], en faveur de monsieur Louis-Hyppo-

[1] Portalis écrivait à Murat le 23 fructidor an XII (10 septembre 1804) : « M. le Maréchal, j'ai contracté l'obligation d'encourager les arts. Je suis le patron né de ceux qui les cultivent. C'est à ce double titre que je viens recommander à vos bontés Louis-Hippolyte Le Bas, élève de l'École nationale d'architecture, qui a remporté cette année le prix de l'Institut. Ses talents et ses succès sont dignes de vous intéresser. Il ne voudrait pas en perdre le fruit et il vous demande son congé. Les circonstances favorables dans lesquelles il se trouve, vous paraîtront peut-être de nature à accueillir sa demande avec bienveillance. » Sur la lettre de Portalis, Murat a écrit de sa main : « Lui répondre que sa recommandation est trop puissante pour ne pas m'empresser de faire ce qu'il sollicite en faveur de Le Bas, mais que je le prie de m'adresser ce jeune homme. » (Archives du Prince Murat. D. 94. 1.)

lite Lebas [1], élève de l'Ecole d'architecture. Je vous prie de l'inviter de se présenter à l'État-major de la 1re division militaire. Je donnerai les ordres nécessaires pour qu'il obtienne le congé que vous me demandez pour lui. Veuillez être persuadé, monsieur le ministre, que je saisirai toujours avec autant de plaisir que d'empressement, l'occasion de donner des marques de mon intérêt aux personnes que vous honorerez de votre protection.

Archives nationales [2]. Série des autographes
et Archives du prince Murat, R. VI, p. 139.

1508. — MURAT AU COLONEL CAVAIGNAC

26 fructidor an XII (13 septembre 1804).

Au colonel Cavaignac, commandant le 10e *régiment de dragons* [3].

Je n'avais pas attendu votre lettre, mon cher colonel, pour demander à l'Empereur de vous donner une place dans l'organisation de la Maison. Votre nom se trouve dans une liste de colonels que je remis à Sa Majesté, et que je lui recommandai pour être employés auprès de sa personne. Je renouvellerai avec plaisir mes démarches et je désire bien sincèrement qu'elles puissent obtenir le succès que vous souhaitez.

Je vous prie de recevoir dans votre régiment et d'accueillir avec

[1] Louis-Hippolyte Le Bas, né à Paris le 21 mars 1782, élève et neveu de l'architecte Vaudoyer, venait d'obtenir en 1804 le prix départemental fondé l'année précédente. Dans la « Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Le Bas, architecte, membre de l'Institut, par M. L. Vaudoyer, membre de l'Institut. *Paris*, 1872, gr. in-8° », il est question de la protection intelligente accordée par Murat au jeune architecte. Le gouverneur de Paris ne pouvant le faire dispenser entièrement du service, le fit envoyer en Italie, à Milan d'abord « où on lui rendit son service tellement doux que, profitant de ses loisirs et utilisant le cheval qu'il avait à sa disposition, il lui était permis de faire des excursions en dehors de la ville... Mais bientôt ayant épuisé le territoire très restreint qu'il lui était accordé de parcourir, M. Le Bas sollicita et obtint un congé de six mois, avec autorisation de se rendre à Florence, Rome, Naples, et autres villes d'Italie ».

[2] Cette lettre a été publiée par M. A. Lumbroso. (*Correspondance de Murat*, n° CXXIII.)

[3] Jacques-Marie Cavaignac, né à Gourdon en 1773, colonel du 10e régiment de dragons depuis le 3 floréal an VIII, général de brigade le 12 septembre 1806, lieutenant général le 21 octobre 1814. Il était le frère du conventionne Jean-Baptiste Cavaignac, et tous deux devaient passer plus tard au service de Murat, roi de Naples.

bonté monsieur Constans, de Gourdon, qui vous remettra ma lettre. Ce jeune homme est le neveu de monsieur Barairon. Quand il en sera temps, je vous inviterai de vous occuper de son avancement.

R. VI, p. 139[1].

1509. — MURAT AU GÉNÉRAL VIGNOLLES

26 fructidor an XII (13 septembre 1804).

Au général Vignolles,
chef d'état-major général de l'Armée de Batavie, au camp d'Utrech.

J'ai reçu, monsieur le général, le plan du camp d'Utrech, ainsi que la carte du pays où il se trouve établi. Je vous remercie de cet envoi. C'est une attention fort obligeante et à laquelle je suis extrêmement sensible, donnez-moi quelquefois de vos nouvelles, elles me seront toujours agréables.

P. S. — Je vous serai obligé, monsieur le général, de vouloir bien faire donner un congé de quelques mois au nommé Valentin Vaché, sergent dans la 2e compagnie, 3e bataillon, du 11e régiment d'infanterie de ligne. Ce militaire vient de perdre son père et a besoin de se rendre dans sa famille, pour des affaires urgentes.

R. VI, p. 140.

1510. — MURAT AU GÉNÉRAL SONGIS

26 fructidor an XII (13 septembre 1804).

Au général Songis[2], colonel général d'artillerie.

Je réclame votre intérêt, monsieur le colonel général, en faveur de M. Colomb, chef de bataillon d'artillerie, mon compatriote. Ses longs et utiles services lui donnent des droits à votre intérêt et je sais que vous l'honorez de votre estime. J'apprendrai avec reconnaissance que vous veuillez bien le proposer pour le grade de colonel à la première promotion. Je suis persuadé que Sa Majesté

[1] La lettre originale fait partie de la collection de M. A. Lumbroso qui l'a publiée. (*Correspondance de Murat*, n° CXXII.)

[2] Nicolas-Marie Songis, né à Troyes le 23 avril 1761, lieutenant d'artillerie en 1780, colonel en 1792, général de brigade le 18 mai 1799, général de division le 5 janvier 1801.

sera bien aise de récompenser par cet avancement un officier qui sert depuis 35 ans, qui est l'un des plus anciens de son grade et qui a mérité constamment l'estime de ses supérieurs.

R. VI, p. 140.

1511. — MURAT A CHAMPAGNY

26 fructidor an XII (13 septembre 1804).

Au ministre de l'Intérieur.

Monsieur Brunies, secrétaire général de la préfecture du département du Lot, m'a témoigné, monsieur le ministre, préférer la place qu'il occupe à celle de sous-préfet à Sarlat, département de la Dordogne, que je vous avais demandée en sa faveur; je verrai avec beaucoup de reconnaissance que vous veuillez bien accorder cette sous-préfecture à monsieur Raynal, conseiller de préfecture à Cahors, que j'ai eu l'honneur de vous recommander particulièrement par une lettre du 8 thermidor. Permettez que je rappelle, en même temps, à votre intérêt monsieur Ramel, dont je vous ai parlé dans la même lettre; je désire beaucoup qu'il obtienne une sous-préfecture dans un département voisin de celui du Lot. Je vous prie de considérer les sollicitations que je vous adresse en faveur de messieurs Raynal et Ramel, comme celles dont le succès me sera le plus agréable.

R. VI, p. 140.

1512. — MURAT A LACÉPÈDE

27 fructidor an XII (14 septembre 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Le général de brigade Durre, commandant la place de Vérone, dans la République italienne, m'écrit, monsieur le Grand Chancelier, qu'il n'a reçu aucun avis de son admission dans la Légion d'honneur. Cet officier étant employé se trouve compris dans la disposition qui a déclaré commandants dans la Légion tous les généraux de brigade en activité. L'ancienne et particulière estime que je lui porte me fait désirer que vous ayez la bonté de réparer le plus prochainement possible l'oubli dont il se plaint.

Le général de division Fiorella, inspecteur général employé dans la République italienne, réclame contre un oubli semblable; soit qu'on

le considère comme général Français ou comme général Italien, il a droit à une décoration que tous ses camarades ont obtenue et dont il n'est privé, sans doute, jusqu'à ce moment que par erreur.

Si vous voulez bien m'envoyer, monsieur le Grand Chancelier, les deux grandes étoiles que les généraux Durre et Fiorella m'ont prié de vous demander et qui me paraissent leur appartenir d'après l'ordre général de l'organisation de la Légion, j'ai une occasion prompte et favorable pour les faire passer au maréchal Jourdan, leur général en chef, qui les leur remettra.

Je n'expédierai mes dépêches pour l'Italie qu'après avoir reçu votre réponse.

R. VI, p. 141.

1513. — MURAT AU GÉNÉRAL FRANCESCHI

27 fructidor an XII (14 septembre 1804).

Au général Franceschi, à Aix-la-Chapelle.

Je reçois toujours avec plaisir, mon cher général, le journal que vous m'envoyez. Je vous prie de continuer à me le faire passer régulièrement et avec le moins de délai possible. Je désirerais recevoir aussi les deux journaux anglais, *the Morning chronicle* et *the Times*. Je vous serai très obligé de prendre pour moi un abonnement à ces feuilles et de me les faire parvenir comme le courrier de Londres.

R. VI, p 142.

1514. — MURAT A LACÉPÈDE

27 fructidor an XII (14 septembre 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Il y a deux mois que j'eus l'honneur de vous écrire, monsieur le Grand Chancelier et cher confrère, pour vous prier de proposer à Sa Majesté l'admission dans la Légion d'honneur de monsieur Agar, actuellement membre du Corps législatif. Je vous demande aujourd'hui, en sa faveur, la place de chancelier dans la Cohorte que je commande. Cette nomination me sera particulièrement agréable parce qu'une longue expérience m'a assuré que monsieur Agar possède tous les talents et toutes les qualités morales qui peuvent garantir une excellente administration. Ses services et son

dévouement actif le rendent digne de la bienveillance de Sa Majesté, les sentiments d'estime et d'attachement que je lui porte, me feront voir avec beaucoup de reconnaissance, l'intérêt que vous voudrez bien lui accorder.

R. VI, p. 142.

1515. — MURAT A FRANÇAIS, DE NANTES

27 fructidor an XII (14 septembre 1804).

Au conseiller d'État, Français, de Nantes.

On m'assure, monsieur le conseiller d'État, qu'il va être créé à Bordeaux, une recette particulière pour le droit de navigation. Je verrais avec beaucoup d'intérêt, que vous eussiez la bonté d'accorder cette place à monsieur Camescasse, qui après avoir servi honorablement à l'Armée des Pyrénées occidentales, ne quitta la carrière militaire que pour cause de blessures graves. Il possède tous les talents et toutes les qualités morales dignes de lui concilier votre confiance. Une considération puissante en faveur de monsieur Camescasse, c'est que son père, négociant riche et recommandable, a rendu dans le cours de la Révolution les plus grands services, et a sacrifié, dans des temps difficiles, une grande partie de sa fortune, pour procurer des subsistances à la ville de Bordeaux. Je compte dans cette occasion, monsieur le conseiller d'État, sur votre obligeance accoutumée et je vous prie d'être assuré de ma reconnaissance.

R. VI. p. 143.

1516. — MURAT A LA FOREST

28 fructidor an XII (15 septembre 1804).

A M. Laforêt[1], *ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur des Français près Sa Majesté le Roi de Prusse.*

Cette lettre vous sera remise, monsieur l'ambassadeur, par monsieur Ignace de Zayonchek, qui se rend en Prusse et qui, peut-

[1] Antoine-René-Charles-Mathurin de La Forest, né le 7 août 1756 à Aire-sur-la-Lys, en Artois, secrétaire de légation à Genève en 1778 puis envoyé en Amérique où il resta douze ans dans les consulats. Révoqué le 3 vendémiaire an III, il resta dans ses domaines en Virginie et rendit alors de grands services à Talleyrand, réfugié en Amérique. Celui-ci en prenant le 16 juillet

être, aura occasion de réclamer vos bons offices à la cour de Berlin. Je vous prie de vouloir bien les lui accorder, et je vous demande pour lui tous les services que votre protection pourra lui rendre. Distingué par les qualités les plus recommandables, monsieur de Zayonchek a des titres personnels à toutes sortes d'égards et d'intérêt. Les services du général Zayonchek[1], son frère, ont assuré à toute sa famille la bienveillance de notre Empereur. J'apprendrai avec reconnaissance tout ce que vous aurez la bonté de faire pour lui.

R. VI, p. 144.

1517. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE[1]

Au gouvernement de Paris,
le 2e jour compre an XII (19 septembre 1804).

Le maréchal de l'Empire, gouverneur de Paris,
à M. le maréchal Berthier, ministre de la Guerre.

J'ai l'honneur, monsieur le maréchal, de vous informer, conformément à votre lettre du 17 fructidor, des dispositions qui ont été faites pour assurer le logement des députations arrivant à Paris du 11 au 14 brumaire prochain, pour assister à la cérémonie du 18.

D'après la dernière note que vous m'avez transmise le 24 fructidor, toutes ces députations réunies formeront un total de 5 493 hommes, dont 1 712 de gardes nationales, déduction faite de la députation de Paris, au logement desquels 1 712 hommes le préfet du département de la Seine s'est chargé de pourvoir chez l'habitant. Il ne restera donc que 3 781 hommes à placer, sur lesquels il faut encore déduire 90 hommes composant les députations des corps de garnison, reste 3 691.

Le quart de chaque députation étant composé d'officiers qui seront logés chez l'habitant, également par les soins du préfet de la Seine qui a fait les dispositions nécessaires, nous n'avons plus

1797 le portefeuille des Relations extérieures, appela auprès de lui La Forest comme chef de division. Après avoir accompagné en 1800 Joseph Bonaparte à Lunéville, La Forest fut envoyé en 1803 en mission à Ratisbonne, puis comme récompense on lui confia la Légation de Prusse. Nous empruntons ces détails à l'intéressante « Notice sur le comte de La Forest » publiée par M. Geoffroy de Grandmaison, en tête de son édition de la *Correspondance du comte de La Forest, ambassadeur de France en Espagne*. 1808-1813. — Paris, A. Picard et fils, 1905. In-8°.

[1] Joseph Zayonchek, général de brigade le 11 mai 1801, général de division le 16 mai 1802.

qu'à pourvoir au casernement de 2 766 sous-officiers et soldats, et pour cet effet les établissemens suivants, qui ont été désignés, peuvent contenir, savoir :

La caserne de l'hôtel Soubise.....	500 hommes	et	500 chevaux.	
Celle du Petit-Luxembourg.....	150	—	150	—
Celle des Carmes, place Maubert...	100	—	100	—
Celle des Carmélites, rue de Grenelle.	300	—	400	—
Celle de la Pépinière	800	—	Les dépôts des 32e et 96e régts qui occupent ces casernes seront envoyés momentanément à St-Denis.	
Celle de la rue Verte.....	800	—		
Total.....	2 650 hommes		1 150 chevaux.	

Il manquerait donc du logement pour 107 hommes, en distrayant du nombre de 2 766 la députation de 7 hommes de l'École Polytechnique, ce qui m'engage à vous rappeler la demande que je vous fis par ma lettre du 24 fructidor, d'une somme de 15 000 francs pour accélérer les travaux de la caserne des Carmélites, qui sont très avancés, laquelle caserne alors pourrait contenir 600 hommes au lieu de 300 portés ci-dessus, ce qui nous mettrait tout à fait à notre aise.

Je vous prie, monsieur le maréchal, de vouloir bien prendre cet objet en considération et d'inviter M. le directeur ministre de l'Administration à faire pourvoir les établissements ci-dessus indiqués de tous les effets de casernement nécessaires.

J'ai l'honneur de vous saluer

J. Murat.

Archives de la guerre. Corresp. générale, sept.-oct. 1804.

1518. — MURAT A FOUCHÉ

3e jour complémentaire an XII (20 septembre 1804).

Au ministre de la Police.

J'ai l'honneur de vous demander, monsieur le ministre, un passeport pour entrer en France, en faveur de monsieur Francesco Benzi, prêtre, arrivant d'Égypte où il m'a servi d'interprète durant toute notre campagne. Il est dans ce moment à Milan, il doit se rendre auprès de moi pour être employé dans ma Maison ; il n'attend pour partir que son passeport que je lui ferai passer aussitôt que vous aurez bien voulu me le faire parvenir.

R. VI, p. 144.

1519. — MURAT AU COLONEL RAVIER[1]

3e jour complémentaire an XII (20 septembre 1804).

Au colonel Ravier, commandant le 18e *régiment de Ligne, à Paris.*

Je ne puis qu'applaudir, monsieur le colonel, au progrès que j'ai remarqués dans l'instruction de votre régiment. Je me fais un plaisir de vous en exprimer ma satisfaction, et désirant en donner un témoignage à tout le corps, j'ai déterminé que vous léveriez pour quinze jours la consigne qui retient vos soldats casernés. Cette mesure deviendra permanente, si de nouvelles désertions ne forcent pas à une rigueur d'autant plus pénible, qu'elle rend nécessairement un très grand nombre de braves et estimables militaires, victimes de la lâcheté de quelques camarades indignes d'eux.

R. VI, p. 144.

1520. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

5e complémentaire an XII (22 septembre 1804).

J'ai l'honneur de vous demander une sous-lieutenance, monsieur le maréchal ministre, en faveur de M. Pierre-Louis Soubiroux, maréchal des logis dans le 20e régiment de chasseurs à cheval. La pétition que je joins à ma lettre, vous présente l'état de ses services qui datent du 4 prairial an 2.

Ce jeune homme appartient à une famille respectable de mon département, il a reçu une excellente éducation et possède beaucoup d'instruction. Il est l'un des plus beaux hommes de son régiment, ce sera un très bon officier. Je vous prie, monsieur le maréchal, de lui accorder votre intérêt, vous me ferez un vrai plaisir de lui être favorable.

R VI, p. 146.

---

[1] Jean-Baptiste-Ambroise Ravier, né à Arc (Doubs), capitaine de volontaires le 9 août 1792, colonel du 18e de ligne depuis le 7 floréal an IX, général de brigade le 7 mai 1812.

1521. — MURAT AUX MAIRE ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DE SAINT MAIXENT

5e jour complémentaire an XII (22 septembre 1804).

A M. le maire et à MM. les membres du Conseil municipal de la ville de Saint-Maixent, département des Deux-Sèvres.

Je suis infiniment sensible, messieurs, aux sentiments que vous m'avez exprimés dans vos lettres du 23 et du 29 fructidor. Le Gouvernement a donné à votre ville une preuve de l'intérêt qu'elle lui inspire, en la choisissant pour être le chef-lieu de la douzième cohorte de la Légion d'honneur [1] ; sans doute il est entré dans ses vues de la dédommager de la perte de ses anciens établissements, et de lui rendre la prospérité dont le temps l'a dépouillée. Je me ferai un plaisir et un devoir de seconder les intentions de Sa Majesté Impériale. Je vous prie, messieurs, de compter sur tout mon zèle et sur toute ma sollicitude pour tout ce qui intéresse votre cité.

R. VI, p. 145.

---

[1] Un arrêté du 23 messidor an X (12 juillet 1802) avait complété la loi du 29 floréal an X (19 mai 1802) qui établissait en France une Légion d'honneur. Par cet arrêté, le territoire de la République était divisé en 16 circonscriptions formant chacune une cohorte; le chef-lieu de chaque cohorte devait être établi dans un palais ou autre édifice national qui serait en même temps la résidence du grand officier de la cohorte, le lieu des séances du conseil d'administration et l'hospice de la cohorte.

Dans le tableau annexé à cet arrêté, nous trouvons les renseignements suivants sur la 12e cohorte :

Chef-lieu : l'abbaye de Saint-Maixent.

Chef de la cohorte : Murat, maréchal de l'Empire, gouverneur de Paris.

Chancelier : N. N.

Trésorier : Aimé.

Départements composant la cohorte :

Deux-Sèvres	241 916
Vendée	243 426
Vienne	240 990
Charente	312 003
Charente-Inférieure	399 162
Loire-Inférieure	369 305
	1 806 802
Revenu brut	414 049

1522. — MURAT AU GÉNÉRAL D'URRE

2 vendémiaire an XIII (24 septembre 1804).

Au général Durre, commandant d'armes à Vérone.

On ne vous a pas oublié, mon cher général, dans la distribution des étoiles de la Légion d'honneur, il en a été envoyé une pour vous au maréchal Jourdan, et sans doute il vous l'aura remise avant que ma lettre vous parvienne. Le Grand Chancelier m'a dit qu'on vous avait écrit plusieurs fois pour vous faire connaître votre grade dans la Légion d'honneur. Il faut que les lettres qu'on vous a adressées se soient égarées.

R. VI, p. 145.

1523. — MURAT AUX PRÉTEURS DU SÉNAT

2 vendémiaire an XIII (24 septembre 1804).

Aux préteurs du Sénat.

Je reçois à l'instant, messieurs les préteurs du Sénat [1], la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vais m'empresser de donner les ordres nécessaires pour la pompe funèbre du collègue respectable que vous venez de perdre. Je ne puis vous parler des derniers devoirs à rendre à monsieur Fargues [2], sans vous exprimer combien je partage tous les regrets et tous les sentiments douloureux que la mort de ce sénateur doit vous faire éprouver.

R. VI, p. 146.

1524. — MURAT A NAPOLÉON

2 vendémiaire an XIII (24 septembre 1804).

Le général Fiorella n'a pas reçu l'étoile de la Légion d'honneur comme général français, parce qu'il n'est pas sur le tableau des

[1] Les préteurs du Sénat étaient les maréchaux Lefebvre et Serrurier, ils avaient été nommés pour six ans par le Premier Consul sur la présentation du Sénat, qui pour chaque place présentait trois sujets.

[2] Henri Fargues était le trésorier du Sénat. Né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées), successivement député au Conseil des Cinq Cents, au Conseil des Anciens, et membre du Sénat conservateur depuis le 3 nivôse an VIII, il venait de mourir subitement à Auteuil, ce jour-là même, 24 septembre 1804.

officiers en activité dans l'Empire; il ne l'a point reçue, comme général italien, parce que, sans doute, on l'a considéré comme étant au service de la France. Soit que ce général doive appartenir à l'armée française ou à l'armée italienne, je suis persuadé qu'il est dans l'intention de Votre Majesté de donner des ordres pour qu'il lui soit envoyé une grande étoile. Il m'exprime la plus vive peine de se voir le seul officier général en Italie, qui n'en soit pas décoré [1].

R. VI, p. 116.

1525. — MURAT A MARET

5 vendémiaire an XIII (27 septembre 1804).

A monsieur Maret, ministre secrétaire d'État.

Le ministre de l'Intérieur m'a prévenu, mon cher Maret, qu'il avait présenté à Sa Majesté Impériale pour des places de sous-préfets un grand nombre de candidats à qui j'avais donné des lettres de recommandation. Lorsque vous mettrez sous les yeux de l'Empereur la liste envoyée par le ministre, je vous prie de vouloir bien appeler particulièrement son attention et son intérêt sur les trois noms suivants.

1° Monsieur Montel, de Brives, département de la Corrèze; jeune homme qui a de l'instruction et du talent, allié à une famille qui tient à la mienne.

2° Monsieur Raynal, conseiller de préfecture à Cahors, département du Lot, ancien magistrat, ayant l'habitude de l'administration, plein de dévouement et de zèle.

3° Monsieur Ramel, ancien professeur d'histoire et de belles-lettres à l'École centrale du département du Lot, joignant de vastes connaissances à beaucoup de talent et d'activité, propre à être un excellent administrateur.

J'attache le plus vif intérêt au succès des demandes que j'ai formées en faveur de ces trois messieurs, et je compte beaucoup sur votre obligeance pour leur concilier le suffrage de Sa Majesté. Je vous serais très particulièrement reconnaissant de ce que vous aurez la bonté de faire en leur faveur.

R. VI, p. 147.

---

[1] Du 5 vendémiaire an XIII, lettre de Murat au général Fiorella pour lui annoncer l'envoi de la Légion d'honneur (R. VI, p. 147.)

1526. — MURAT A NAPOLÉON

5 vendémiaire an XIII (27 septembre 1804).

Une dame qui porte mon nom et qui est veuve d'un ancien officier général [1], sollicite la bienfaisance de Votre Majesté. Je ne puis refuser de vous soumettre sa demande et de réclamer en sa faveur l'intérêt dont elle me paraît digne.

R. VI, p. 148.

1527. — MURAT A FOURCROY

5 vendémiaire an XIII (27 septembre 1804).

Au conseiller d'État Fourcroy.

J'ai l'honneur de recommander à votre intérêt, monsieur le conseiller d'État, monsieur Auvray, ci-devant maître d'étude au Prytanée français, il sollicite une place de professeur de latin dans un lycée, et il invoque en sa faveur les témoignages honorables de monsieur Guérould, directeur du Lycée Bonaparte, de monsieur de Vailly, proviseur du Lycée Napoléon, et de monsieur Champagne, proviseur du Lycée Impérial. Ces suffrages me paraissent dignes de lui concilier le vôtre.

R. VI, p. 148.

1528. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

5 vendémiaire an XIII (27 septembre 1804).

La veuve du général Spital [2] se trouve réduite, monsieur le maréchal ministre, par la perte de son mari, à la plus pénible détresse, elle sollicite de la justice du Gouvernement une pension pour elle et pour son fils. Je ne puis que vous recommander sa pétition avec le plus vif intérêt. Vous connaissez les services du général Spital, vous êtes le protecteur-né de sa veuve et de son enfant. Je ne doute pas que vous ne vous empressiez de faire pour eux tout ce qui sera en votre pouvoir.

R. VI, p. 48.

---

[1] Probablement la veuve de Louis-Michel-Hubert Murat, maréchal de camp le 1er mars 1791.

[2] Nicolas-Philippe-Xavier Spital, général de brigade le 23 juillet 1796.

1529. — MURAT A GAUDIN

5 vendémiaire an XIII (27 septembre 1804).

Au ministre des Finances.

Je suis instruit, monsieur le ministre, que la place de percepteur à vie dans la ville de Montauban, département du Lot, est devenue vacante par la promotion du titulaire à un autre emploi. J'ai l'honneur de vous la demander en faveur de monsieur François Bastit, actuellement percepteur à vie de la ville de Gramat, même département. J'espère de votre obligeance que vous voudrez bien proposer à Sa Majesté Impériale cette nomination que je verrai avec beaucoup d'intérêt.

R. VI, p. 148.

1530. — CERTIFICAT DE MURAT
EN FAVEUR DU SOUS-LIEUTENANT GAVARD

5 vendémiaire an XIII (27 septembre 1804).

Le maréchal de l'Empire, gouverneur de Paris, certifie que monsieur Gavard, actuellement sous-lieutenant dans le 75e régiment de ligne, a servi sous ses ordres en Egypte et a montré beaucoup de courage en diverses occasions. Au passage d'un défilé près de Mikamar, les Arabes ayant chargé un bataillon dans lequel il était sergent, il s'élança contre eux, avec cinq hommes seulement de la compagnie, en avant de toute la troupe, et contribua beaucoup à les forcer à la retraite. A l'affaire d'Aboukir, ayant été blessé au pied droit, il n'en continua pas moins de se battre avec intrépidité et de poursuivre l'ennemi en déroute jusqu'au moment où, voyant ses forces s'affaiblir, je lui ordonnai de se retirer. En foi de quoi, je lui ai délivré le présent.

R. VI, p. 149.

1531. — MURAT AU GÉNÉRAL BESSIÈRES

5 vendémiaire an XIII (27 septembre 1804).

A monsieur Bessières[1], *général de division réformé, à Montauban.*

C'est avec plaisir et avec intérêt, monsieur le général, que je

[1] François Bessières, général de brigade le 7 septembre 1793, général de division le 19 septembre 1793.

ferai connaître à Sa Majesté les sentiments des officiers réformés de la ville de Montauban, en lui remettant le serment de fidélité que vous m'avez envoyé. Je trouve toujours beaucoup de satisfaction à devenir auprès de l'Empereur l'interprète de mes compatriotes, surtout de ceux qui ayant porté les armes avec honneur, ont des droits particuliers à sa bienveillance.

R. VI, p. 149.

1532. — MURAT AU COLONEL RAVIER

5 vendémiaire an XIII (27 septembre 1804).

A monsieur le colonel du 18e régiment de Ligne.

Le nommé d'Orjac, ci-devant grenadier dans votre régiment, monsieur le colonel, m'écrit qu'il a obtenu une pension de retraite, mais qu'il n'a pas de quoi se rendre chez lui, parce qu'on ne peut lui accorder une feuille de route avec indemnité. Je vous prie de bien vouloir lui remettre de quoi faire sa route, à raison de trois sols par lieue. Je vous rembourserai ce que vous aurez avancé.

R. VI, p. 149.

1533. — MURAT A L'ORDONNATEUR MICHAUX[1]

5 vendémiaire an XIII (27 septembre 1804).

A monsieur Michaux, ordonnateur en chef de l'Armée d'Hanovre.

Je vous remercie, monsieur l'ordonnateur en chef, des félicitations que vous m'avez adressées, et des sentiments que vous m'avez exprimés dans votre dernière lettre. Je suis fort sensible à votre attention obligeante, et je saisis avec plaisir cette occasion de vous renouveler l'assurance de mon ancien attachement.

R. VI, p. 150.

1534. — MURAT A LACÉPÈDE

7 vendémiaire an XIII (29 septembre 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de vous prier, monsieur le Grand Chancelier, de vouloir bien proposer à Sa Majesté Impériale l'admission dans la

[1] Étienne Michaux, l'ancien ordonnateur en chef de l'Armée d'observation du Midi.

Légion d'honneur de monsieur Dubreil, capitaine retiré et pensionné. Les états de service qu'il vous présentera à l'appui de sa demande vous prouveront combien il a des droits à cette distinction. Je me bornerai à vous dire qu'il fut forcé de prendre sa retraite dans le mois de vendémiaire an IV, par les suites de huit blessures reçues dans un même combat. Je suis persuadé que vous voudrez bien accorder tout votre intérêt, monsieur le Grand Chancelier, à un si brave militaire.

R. VI, p. 150.

1535. — MURAT A DUCHAYLA

7 vendémiaire an XIII (29 septembre 1804).

A monsieur Duchaila, directeur général de l'institution de Sainte-Périne[1], *Grande-rue de Chaillot.*

J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 27 fructidor; je vous prie de me faire connaître le montant de mes souscriptions pour l'institution de Sainte-Périne. J'en ferai faire le versement dans la caisse de l'administration.

R. VI, p. 150.

1536. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

7 vendémiaire an XIII (29 septembre 1804).

J'ai l'honneur de vous demander, monsieur le maréchal ministre, un congé de trois mois en faveur de monsieur Tournié, sous-lieutenant au 52e régiment de Ligne, qui a besoin pour le rétablissement de sa santé et pour des affaires, de se rendre au sein de sa famille. Je vous ai prié en même temps d'accorder à cet officier qui a servi dans mes gardes en Italie, son changement dans un corps de cavalerie. Permettez-moi de vous rappeler cette double prière et d'y ajouter celle de faire passer aussi dans un corps de cavalerie monsieur Périer, sous-lieutenant au même régiment, sorti aussi de l'escadron des gardes du général en chef de l'Armée d'Italie. Ces

[1] Duchayla et Gloux avaient entrepris de mettre à exécution les idées d'un philanthrope du dix-huitième siècle, Chamousset, et, dans l'ancien couvent de Sainte-Périne, ils avaient fondé un refuge pour les sexagénaires des deux sexes, tombés dans l'infortune. En 1806, Napoléon, sur la demande de Joséphine, fit verser 224 640 francs dans la caisse de Sainte-Périne; à cette époque cet établissement comptait déjà 130 pensionnaires.

deux officiers ayant servi à cheval jusqu'au moment où ils ont été faits sous-lieutenants, sont beaucoup plus propres pour cette arme que pour celle de l'infanterie.

R. VI, p. 151.

1537. — MURAT AU COLONEL WATTEVILLE

7 vendémiaire an XIII (29 septembre 1804).

Au colonel Watteville, commandant la 2e demi-brigade helvétique, à Forli.

Je reçois, monsieur le colonel, votre lettre du 17 fructidor. Je ne l'avais pas attendue, pour parler à S. M. de vos services et de vos titres à sa bienveillance. Je lui rappellerai avec plaisir et avec intérêt la proposition que je lui ai déjà faite de vous élever au grade de général. Je désire beaucoup que vous conserviez en même temps le commandement de votre régiment, persuadé qu'il ne saurait avoir un plus digne chef.

Archives du prince Murat. R. VI, p. 151.

1538. — MURAT AU MARÉCHAL BERNADOTTE

9 vendémiaire an XIII (1er octobre 1804).

Au maréchal Bernadotte.

Je vous remercie bien, mon cher maréchal, de l'intérêt que vous avez la bonté d'accorder au jeune Murat, que je vous ai recommandé, j'espère qu'il se montrera digne de votre bienveillance et qu'il justifiera par sa conduite tout ce que vous aurez fait pour lui.

R. VI, p. 152.

1539. — MURAT AU GÉNÉRAL REYNIER [1]

9 vendémiaire an XIII (1er octobre 1804).

Au général Reynier, commandant en chef les troupes cantonnées sous Toulon.

J'ai reçu, mon cher général, la lettre que vous m'avez adressée en faveur de monsieur Chabot, l'ami du contre-amiral Latouche.

[1] Jean-Louis-Ebenezer Reynier, né à Lausanne (Suisse) le 14 janvier 1771,

Je lui rendrai avec plaisir tous les services qui dépendront de moi. Je l'ai engagé à me remettre les demandes qu'il se propose de former. Je les appuierai avec intérêt.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir vous annoncer que votre frère soit placé, je ne manquerai pas de rappeler à l'Empereur, quand il arrivera, les demandes que je lui ai faites et les espérances qu'il m'a données. Comptez sur moi dans toutes les occasions pour tout ce qui vous appartient et pour tout ce que vous me recommanderez.

R. VI, p. 152.

1540. — MURAT AU GÉNÉRAL D'URRE

9 vendémiaire an XIII (1er octobre 1804)

Au général Durre, commandant d'armes à Vérone.

Je vous fais passer, mon cher général, la réponse du ministre de la Guerre, relativement au congé que vous avez sollicité, il paraît que l'Empereur a décidé qu'il ne ne serait accordé aucune permission aux commandants d'armes jusqu'à nouvel ordre. Je regrette de n'avoir pas obtenu plus de succès. J'aurais un grand plaisir à vous voir dans la capitale. J'espère être plus heureux dans un autre moment.

R. VI, p. 152.

1541. — MURAT A DESGENETTES[1]

9 vendémiaire an XIII (1er octobre 1804).

A monsieur Desgenettes,
inspecteur général des hôpitaux militaires de Paris.

J'aurais été charmé, monsieur, de vous trouver à l'hôpital militaire, lorsque je suis allé le visiter, le 6 de ce mois, pour

général de brigade le 13 janvier 1795, général de division le 1er novembre 1796. Renvoyé d'Egypte par Menou, il avait publié en 1802 un volume intitulé : « De l'Égypte après la bataille d'Héliopolis » qui avait été saisi par ordre de Bonaparte et qui l'avait fait tomber en disgrâce. Du camp de Toulon, il fut envoyé à l'armée de Naples, d'où il ne revint qu'en 1809.

[1] René-Nicolas Dufriche Desgenettes, né à Alençon en 1762, reçu médecin à Montpellier en 1789, médecin militaire en 1793, médecin en chef de l'armée en 1794, professeur au Val-de-Grâce de 1796 à 1798, époque où il partit avec l'expédition d'Egypte. Revenu à Paris en 1802, il venait d'être nommé, en 1804, inspecteur général du service de santé des armées.

vous exprimer la satisfaction avec laquelle je vis la bonne tenue de cet établissement, l'ordre et la propreté qui y règnent, les soins dont se louent les malades. Je me fais un plaisir de vous faire connaître ici ce que je n'ai pu vous dire de vive voix. Je ne manquerai pas de faire connaître à l'Empereur les nouveaux titres que vous vous faites chaque jour, par votre sage et active surveillance, aux sentiments d'estime que vous ont mérités vos précédents services.

R. VI, p. 152.

1542. — MURAT A DEFERMON [1]

9 vendémiaire an XIII (1er octobre 1804).

Au conseiller d'État Defermon.

Monsieur Miquel, prêtre de Cahors, département du Lot, sollicite, monsieur le conseiller d'État, une pension ecclésiastique, il a été mon professeur, c'est assez vous dire que je lui porte le plus vif intérêt. Sa demande paraît avoir été d'abord écartée, parce que on a cru devoir le ranger dans la classe des hommes voués à l'instruction publique, plutôt que dans celle des prêtres chargés d'un service ecclésiastique, mais il est établi qu'il a cumulé pendant dix-sept ans les fonctions de professeur avec celles de vicaire. Comme au premier de ses titres il lui faudrait vingt ans de service pour obtenir une pension, je désire beaucoup que vous ayez égard au second pour lui accorder celle qu'il demande. Son âge, ses longs travaux et l'état de détresse où il se trouve réduit, doivent lui concilier votre intérêt.

R. VI, p. 153.

---

[1] Joseph Defermon, né à Rennes en 1756, député du département d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée constituante, député à la Convention en septembre 1792 et membre du comité de Salut public. Plus tard, au Conseil des Cinq-Cents, il s'était spécialisé dans l'étude des questions financières. « Après avoir, suivant le rapport de Regnauld de Saint-Jean d'Angely, appelé de tous ses vœux et aidé de tous ses moyens le 18 brumaire », Defermon avait été aussitôt nommé conseiller d'État, et le 14 juin 1802, directeur général de la liquidation de la dette publique. En 1804, il était le président de la section des Finances au Conseil d'État.

1543. — MURAT AU GÉNÉRAL GOBERT

9 vendémiaire an XIII (1er octobre 1804).

Au général de division Gobert[1], *commandant la 20e division militaire, à Périgueux.*

Je suis extrêmement sensible, monsieur le général, à ce que vous avez fait pour seconder le désir que j'ai de voir transférer à Cahors le chef-lieu de la 20e division militaire, recevez-en mes remerciements.

Je ferai avec plaisir tout ce qui sera en mon pouvoir pour que vous soyez appelé au couronnement de l'Empereur. Je serais charmé que cette circonstance me procurât le plaisir de vous voir à Paris.

R. VI, p. 153.

1544. — MURAT A FROCHOT

9 vendémiaire an XIII (1er octobre 1804).

A monsieur le conseiller d'État, préfet de la Seine.

Je suis infiniment sensible, monsieur le conseiller d'Etat préfet, aux sentiments que vous m'exprimez au nom du Conseil municipal de la ville de Paris. Il m'a rendu justice, en croyant que j'attacherai le plus vif intérêt à toutes les relations que doit me donner avec lui la place de gouverneur de la capitale.

Je rapprocherai, autant qu'il sera en moi, l'époque où ces relations seront fixées et complètement établies par les formalités usitées. Je regrette que l'absence de l'Empereur ne me permette pas de fixer le moment où je pourrai me rendre à la Maison commune, pour la réception d'usage. Je crois ne devoir rien faire à cet égard, avant d'avoir pu prendre les ordres de Sa Majesté Impériale. Je me félicite du moins de ce que rien ne peut retarder le plaisir que j'aurai à faire connaissance avec messieurs les membres du Conseil Municipal, dont vous m'annoncez la visite. Je me rendrai à Paris pour les recevoir jeudi prochain, 12 vendémiaire, à midi. Ce moment sera pour moi doublement agréable, puisque j'aurai le plaisir de vous voir avec ces messieurs.

R. VI, p. 154.

---

[1] Jacques-Nicolas Gobert, général de brigade le 15 mai 1793, général de division le 27 avril 1803, mort le 17 juillet 1808.

1545. — MURAT A GAUDIN

9 vendémiaire an XIII (1er octobre 1804).

Au ministre des Finances.

Madame Charton David désire, monsieur le ministre, que vous veuillez bien approuver qu'elle cède à monsieur Bourguignon le bureau de loterie n° 3, à Paris, dont elle est titulaire. Sa santé ne lui permet pas de se livrer aux travaux de ce bureau, et monsieur David, son mari, étant employé chez moi, où il dirige les travaux de mes jardins, ne peut la remplacer. Je vous serai très obligé d'accueillir favorablement sa demande. Ce sera accorder un bienfait à une famille estimable. Je verrai avec reconnaissance que l'intérêt qu'elle m'inspire lui concilie le vôtre.

R. VI, p. 154.

1546. — NAPOLÉON A MURAT

A Mayence, ce 11 vendémiaire an XIII (3 octobre 1804).

Monsieur mon beau-frère et cousin, je pense que l'Impératrice sera samedi ou dimanche à St-Cloud. Vous la ferez saluer par le canon des Invalides, lorsqu'elle passera à St-Denis, sans faire tirer le canon par ma garde aux Tuileries. Vous verrez le maréchal Bessières pour faire placer six pièces de canon au pont de St Cloud, afin qu'arrivant à St Cloud, elle y soit également saluée. Je pars aujourd'hui pour faire une tournée dans le département; je me rendrai ensuite à Trèves et Luxembourg.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 11.

1547. — MURAT A DUCHATEL

18 vendémiaire an XIII (10 octobre 1804).

Au conseiller d'État Duchatel.

Monsieur Gautier, sous-chef adjudant à la corrrespondance de la 1re division, sollicite, monsieur le conseiller d'État, la place

d'inspecteur dans le département de Seine-et-Marne. Je vous serai reconnaissant d'accueillir cette demande avec intérêt. Vous connaissez les titres de monsieur Gautier ; je sais que vous l'honorez de votre bienveillance et de votre estime ; j'ai la persuasion qu'il justifiera pleinement votre suffrage. Il est le beau-frère d'un militaire très estimable et auquel je suis fort attaché ; j'apprendrai avec beaucoup de plaisir ce que vous aurez fait en sa faveur.

R. VI, p. 155.

1548. — MURAT A FOURCROY

20 vendémiaire an XIII (12 octobre 1804).

Au conseiller d'État Fourcroy.

Je suis informé, monsieur le conseiller d'État, que le procureur gérant qui avait été nommé pour le lycée de Cahors, donne sa démission. J'ai l'honneur de vous demander cette place en faveur de M. Raynal, conseiller de préfecture du département du Lot. L'estime dont il jouit parmi ses compatriotes, lui garantit la confiance de tous les pères de famille qui voudront placer leurs enfants au lycée. Je crois pouvoir vous assurer que ce choix sera vu généralement avec plaisir et que monsieur Raynal justifiera complètement le suffrage dont vous l'aurez honoré.

R. VI, p. 155.

1549. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

J'ai l'honneur de vous demander, monsieur le maréchal ministre, une sous-lieutenance dans le 10ᵉ régiment de chasseurs à cheval, commandé par le colonel Colbert, en faveur de monsieur Pierre Bonafous, mon neveu, qui a servi dans l'escadron de mes gardes en Italie, où il était maréchal des logis à l'époque de la dissolution de ce corps. Il montre de l'ardeur pour la carrière militaire, et je n'ai rien négligé pour lui faire acquérir les connaissances nécessaires à un bon officier. Je vous demande pour lui votre bienveillance et j'espère qu'il s'en montrera digne. Je compte entièrement, monsieur le maréchal, sur l'intérêt que vous voulez bien accorder à tout ce qui m'appartient.

R. VI, p. 155.

1550. — MURAT AU CONTRE-AMIRAL DUMANOIR LE PELLAY

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

Au contre-amiral Dumanoir Le Pellay.

J'aurais beaucoup désiré, mon cher Dumanoir, pouvoir t'annoncer ta promotion au commandement en chef de l'escadre de la Médterranée. Tu seras dédommagé de ne l'avoir pas obtenu, en apprenant qu'il a été donné à un homme qui doit avoir toute ton estime et qui paraît te porter beaucoup d'amitié. L'Empereur qui te conserve, toute sa confiance, a été persuadé qu'il devait attendre du vice-amiral Villeneuve et toi réunis, les plus importants services, parce qu'il vous connaît à tous deux un zèle égal et un égal attachement pour sa personne.

Dans les différentes circonstances où je me suis entretenu de toi avec le ministre de la Marine, je n'ai pas eu occasion de penser qu'il eût à ton égard la moindre prévention. Il m'a toujours parlé de toi avec des expressions d'estime et d'attachement.

Malgré le désir que madame Murat et moi, etc.

R. VI, p. 155.

1551. — MURAT AU COLONEL GOUGET

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

Au colonel Gouget, commandant les dragons de la garde de Paris.

Veuillez vous faire rendre compte, monsieur le colonel, des motifs qui ont fait envoyer à la prison de Montaigu le nommé Mouguin, dragon dans la 1re compagnie du corps que vous commandez, cet homme a servi dans l'escadron de mes gardes en Italie et s'y est toujours bien conduit. Je le recommande à votre intérêt.

R. VI, p. 156.

1552. — MURAT A EUGÈNE DE BEAUHARNAIS

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

Au colonel général des chasseurs,
commandant les chasseurs à cheval de la garde impériale.

Le sieur Delvoye, ayant servi dans l'escadron de mes gardes en Italie et actuellement gendarme à cheval dans la première compa-

gnie d'élite, m'a exprimé le plus grand désir, monsieur le colonel général, d'entrer dans les chasseurs de la Garde Impériale. Je vous prie de vouloir bien accueillir sa demande. C'est un brave homme qui s'est toujours bien conduit, soit dans le 21e régiment de chasseurs où il a servi autrefois sous mes ordres, soit en dernier lieu dans la garde du général en chef de l'Armée d'Italie. Je suis persuadé qu'il se montrera digne de la faveur que vous lui aurez accordée.

R. VI, p. 156.

1553 — MURAT AU COLONEL REMOISSENET

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

Au colonel Remoissenet,
commandant le 1er régiment de la garde de Paris.

J'approuve complètement, monsieur le colonel, les observations renfermées dans votre lettre du 16 vendémiaire et je vous autorise en conséquence à refuser toute espèce de décompte aux hommes de votre régiment qui demanderont leur réforme avant le terme de leur engagement. Si j'ai cru devoir accueillir les demandes de quelques braves qui avaient servi sous mes ordres en Italie, c'est une faveur qui leur est personnelle et qui ne doit pas s'étendre à d'autres; je ne puis que vous inviter à faire usage de tous les moyens qui sont en votre pouvoir, pour maintenir l'ordre et la régularité dans l'administration.

R. VI, p. 157.

1554. — MURAT AU COLONEL GRABINSKI[1]

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

Au colonel Grabinski,
commandant le 1er régiment d'infanterie de ligne polonaise,
à Monopolis, Royaume de Naples.

Il est certain, monsieur le colonel, que vous êtes membre de la Légion d'honneur. Je suis étonné que l'avis de votre nomination

[1] Joseph Grabinski, né à Varsovie vers 1770, entré au service de France en l'an V comme chef de bataillon de la 1re Légion polonaise, colonel en l'an VI, chevalier de la Légion d'honneur le 9 mars 1805, général de brigade le 25 mars 1807.

ne vous fût pas parvenu avant l'époque où vous m'avez écrit. Vous l'aurez sans doute reçu depuis, au reste je ferai prendre des informations auprès du Grand Chancelier pour m'assurer que votre brevet vous a été expédié.

R. VI, p. 157.

1555. — MURAT A Mme D'HAUGERANVILLE

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

Je remettrai avec plaisir, madame, et j'appuierai avec intérêt la pétition que vous m'avez fait passer. Je désire beaucoup qu'elle obtienne le succès que vous en espérez.

R. VI, p. 157.

1556. — MURAT A PAULIN LAGRANGE

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

A monsieur Paulin Lagrange, à Duravel.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez adressée. Si vous voulez vous rendre à Versailles où est le dépôt du 3e régiment de dragons, je vous y ferai recevoir. Les dispositions que vous montrez me persuadent que vous mériterez bientôt d'obtenir de l'avancement. Si vous aimiez mieux entrer dans tout autre corps, vous n'avez qu'à me l'indiquer.

R. VI, p. 158.

1557. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

Monsieur Fribis a obtenu, monsieur le maréchal ministre, en sortant de l'escadron de mes gardes en Italie, la place de capitaine commandant la gendarmerie du Mont-Blanc. Cet officier plein de zèle et de bravoure est peu propre à un service qui exige la connaissance des lois d'administration et de police, ainsi que l'habitude d'écrire. Il sent l'insuffisance de ses moyens pour rester dans la gendarmerie et témoigne le désir de passer dans un corps de cuirassiers.

Je vous prie, monsieur le maréchal, d'accueillir cette demande, vous donnerez au corps dans lequel vous ferez entrer monsieur

Fribis un excellent officier. L'attachement que je lui porte me fera voir avec reconnaissance l'intérêt que vous voudrez bien lui accorder.

R. VI, p. 158.

1558. — MURAT AU GÉNÉRAL HENRI BOYER[1]

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

Au général de brigade Henri Boyer, à Vannes.

J'ai fait connaître au ministre de la Guerre, monsieur le général, le désir que vous m'exprimez de venir assister au couronnement, il m'a répondu que l'intention de l'Empereur était que les généraux employés dans l'intérieur et particulièrement ceux qui se trouvent sur les côtes, restassent à leur poste. Je regrette cette décision de Sa Majesté, qui me prive du plaisir de vous voir à Paris.

R. VI, p. 158.

1559. — MURAT AU GÉNÉRAL REYNIER

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

Au général Reynier, commandant le cantonnement de Toulon.

J'ai reçu, mon cher général, la lettre que vous m'avez écrite en faveur de M. Thaillade, adj[t] major au 14e régiment d'infanterie légère; l'intérêt que vous m'exprimez en sa faveur ne peut qu'ajouter à celui qu'il m'inspire en qualité de compatriote. Je saisirai avec plaisir la première occasion de lui être utile.

Vous avez reçu sans doute avant ma lettre les ordres qui vous ont été adressés pour votre nouvelle destination. Vous trouverez dans les dispositions de S. M. à votre égard une nouvelle preuve de sa confiance. Je n'ai cessé de lui garantir qu'Elle ne pouvait mieux la placer.

R. VI, p. 159.

1560. — MURAT AU GÉNÉRAL LECOURBE

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

Au général Lecourbe[2], à Ruffey, près Lons-le-Saulnier.

C'est par votre lettre, monsieur le général, que j'ai la première

[1] Henri-Jacques-Jean Boyer, né à Sarlat (Dordogne) en 1767, général de brigade le 29 août 1803.

[2] Claude-Jacques Lecourbe, né à Ruffey, près Lons-le-Saunier, le 23 février

information de la mesure qui a été prise à votre égard, je l'apprends avec peine et je voudrais qu'il eût été en mon pouvoir de la prévenir. Lorsque j'eus l'avantage de vous voir chez moi, je ne fis que vous rendre mot à mot les expressions de Sa Majesté. Je rappellerai avec plaisir à l'Empereur les dispositions qu'il m'avait montrées et je mettrai votre lettre sous ses yeux. Je ne doute pas qu'il ne soit sensible aux assurances de dévouement qu'elle renferme.

R. VI, p. 159.

1561. — MURAT AU GÉNÉRAL VAUBOIS[1]

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

Au général Vaubois, sénateur.

L'Empereur a décidé, monsieur le général sénateur, qu'il ne serait plus reçu dans les états-majors que des officiers du grade de

1759, avait fait son service militaire au régiment d'Aquitaine, et rentré dans ses foyers, il était commandant de la garde nationale de Ruffey au moment de la Révolution.

Il reprit du service et fut fait général de brigade le 13 juin 1795. Il servit brillamment dans les armées de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle, du Danube et d'Helvétie. Général de division, depuis le 5 février 1799, il s'était publiquement déclaré en faveur de Moreau, et son frère, Jacques-François Lecourbe, juge au Tribunal criminel de la Seine, avait été, lors du procès de ce général, un des plus chauds partisans de l'acquittement. La lettre de Murat au général Lecourbe ne dut pas être envoyée sous cette forme, elle a été refaite le lendemain. (Cf. N° 1566.)

Le général Lecourbe écrivait encore à Murat, de Ruffey, le 9 vendémiaire an XIV. « Votre silence ne me rebute pas et j'éprouve toujours du plaisir à vous écrire, parce que j'ai trouvé en vous la franchise et la loyauté qui caractérisent les militaires.

Ne me sera-t-il donc pas permis de joindre mes faibles moyens à ceux de mes compagnons d'armes, qui en ce moment sont en présence de l'ennemi?

Est-ce que quinze ou dix-huit mois d'exil n'ont pas suffi à Sa Majesté pour se convaincre que si j'ai commis quelques erreurs, elles n'ont rien diminué du zèle et du dévouement que je lui ai voués.

Je lui ai témoigné dans plusieurs lettres le vif désir que j'ai de regagner sa confiance, en obtenant de servir dans une armée. Je réitère encore à Sa Majesté cette demande et, en ce moment surtout, le désir de pouvoir lui être utile me tourmente sans cesse.

Un mot de vous, Monseigneur, peut me tirer de l'oubli dans lequel je ne peux plus exister, et dans ce cas, ma reconnaissance égalera la haute estime que vous m'inspirez... » (Archives du prince Murat. D. 429. 1.)

[1] Claude-Henri-Belgrand de Vaubois, né à Longchamps (Aube) le 30 septembre 1748, général de brigade le 6 septembre 1793, général de division le 8 mai 1796.

capitaine. Je ne puis que vous exprimer en conséquence le regret de ne pouvoir faire ce que vous désirez en faveur de monsieur votre beau-frère. J'aurais trouvé une vive satisfaction à pouvoir vous témoigner par mon empressement à lui être utile, ma haute considération et mon véritable attachement.

R. VI, p. 160.

1562. — MURAT AU GÉNÉRAL PUTHOD[1]

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

Au général Puthod[2],
commandant le département du Haut-Rhin à Colmar.

Je parlerai avec plaisir à Sa Majesté l'Empereur et au ministre de la Guerre du désir que vous m'exprimez d'obtenir un congé ou d'être appelé à Paris pour assister au couronnement. Je désire que votre demande puisse être accueillie; mais je redoute quelque difficulté, parce que je sais qu'il a été décidé que les officiers généraux de l'intérieur devraient rester tous à leur poste.

R. VI, p. 160.

1563. — MURAT AU GÉNÉRAL SAVARY

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

Au général Savary, commandant la gendarmerie d'élite.

Vous avez bien voulu, monsieur le général, témoigner des dispositions favorables au gendarme Sciteaut, ex-maréchal des logis dans l'escadron de mes gardes en Italie. Je vous remercie de cette obligeance. Si vous ne pouvez pas donner de l'avancement à ce militaire dans la gendarmerie d'élite, ne vous serait-il pas possible de le faire passer à une place de brigadier dans le département de l'Yonne ou dans celui de Seine-et-Oise? Je verrai avec beaucoup d'intérêt ce que vous ferez en faveur de ce brave homme.

R. VI, p. 161.

---

[1] Même lettre au général de brigade Laroche à Évreux.

[2] Jacques-Marie-Joseph Puthod, né à Bage-le-Chatel (Ain) le 28 septembre 1769, volontaire en 1785, chef de brigade le 30 juillet 1793, général de brigade le 18 juin 1799, général de division le 24 novembre 1808.

1564. — MURAT AU GÉNÉRAL SANSON [1]

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

Au général Sanson, directeur du dépôt général de la Guerre.

J'ai reçu, monsieur le général, la carte de l'Empire français dressée au dépôt de la Guerre, que vous avez bien voulu m'envoyer. Je vous prie de recevoir mes remerciements pour cette obligeante attention.

R. VI, p. 161.

1565. — MURAT A CHAUVELIN [2]

21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

Au préfet Chauvelin, département de la Lys.

Je suis fort sensible, monsieur le préfet, aux sentiments que vous m'exprimez dans votre lettre du 8 vendémiaire. Votre confiance dans mes dispositions pour tout ce qui peut vous intéresser est une justice, je désire avoir l'occasion de vous en convaincre. Tout me porte à croire que l'Empereur est parfaitement satisfait de votre administration, je trouve beaucoup de plaisir à pouvoir vous dire qu'il vous accorde une entière confiance.

R. VI, p. 161.

1566. — MURAT AU GÉNÉRAL LECOURBE

22 vendémiaire an XIII (14 octobre 1804).

A monsieur le général Lecourbe.

C'est par votre lettre, monsieur le général, que j'ai eu la première nouvelle de la mesure prise à votre égard.

[1] Nicolas-Antoine Sanson, né à Paris le 7 décembre 1756, volontaire en 1792, capitaine du génie le 8 octobre 1793, chef de brigade le 16 février 1797, général de brigade le 11 août 1798, général de division le 1er février 1807.

[2] Bernard-François de Chauvelin, né à Paris le 29 novembre 1766, ambassadeur à Londres en 1792 et ensuite ministre plénipotentiaire à Genève, se tint à l'écart pendant la Révolution. Après le 18 brumaire, il avait été nommé membre du Tribunat le 5 nivôse an VIII, et préfet du département de la Lys, le 19 pluviôse an XII. Il fut nommé conseiller d'État le 5 octobre 1810, puis intendant-général de la Catalogne.

Lorsque vous vous présentâtes chez moi, je ne fis que vous rendre mot à mot les expressions de Sa Majesté l'Empereur. Je mettrai votre lettre sous ses yeux, je ne puis que désirer que les assurances de dévouement qu'elle renferme, soient accueillies comme vous pouvez le souhaiter.

R. VI, p. 162.

1567. — MURAT AU BAILLI DE FERRETTE [1]

24 vendémiaire an XIII (16 octobre 1804).

A monsieur le bailly de Ferrette,
ministre plénipotentiaire de l'ordre de Malte.

J'ai reçu, monsieur le ministre, la lettre que Votre Excellence m'a adressée pour me demander l'autorisation de faire stationner sa voiture auprès des divers spectacles, sur les places désignées pour celles des ambassadeurs. J'ai l'honneur de vous observer que là où il existe des places fixées pour les voitures des ambassadeurs et ministres étrangers, mon autorisation ne vous est pas nécessaire pour user de votre privilège, et que là où il n'y a point de place marquée, je ne puis vous en attribuer une particulière. Je n'ai qu'à vous exprimer le regret de ne pouvoir satisfaire plus complètement à votre demande.

R. VI, p. 162.

1568. — MURAT A REGNIER

26 vendémiaire an XIII (18 octobre 1804).

Au Grand Juge, ministre de la Justice.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le Grand Juge, copie d'une note qui m'a été remise à l'occasion de la mort de monsieur Génissieu [2]. Elle a pour objet de faire passer monsieur Selves à la

[1] « Le commandeur de Ferrettes, note CASTELLANE en février 1818, avait 73 ans, de petite stature, fort maigre, c'était un prodige de voir ses minces jambes porter sa chétive personne... M. de Ferrettes avait de la poudre, des boucles, une queue. Le bailli de Ferrettes était très bête, sa tournure était ridicule, il faisait partie du corps diplomatique sous tous les Gouvernements depuis trente ans, en qualité d'ambassadeur de l'ordre de Malte, il avait 120 000 francs de rentes, de dédommagement de commanderies en Allemagne... » (*Journal du maréchal de Castellane*, t. I, p. 351.)

[2] Charles-François-Jean-Joseph-Victor Genissieu, né à Chabeuil (Drôme) le

présidence de la cour criminelle, dont il est actuellement membre, je vous prie de trouver bon que je vous demande votre bienveillance en faveur des intérêts de ce juge, ancien magistrat de mon département, recommandable par ses lumières, son expérience et son dévouement au Gouvernement impérial.

R. VI, p. 162.

1569. — CERTIFICAT DE MURAT

EN FAVEUR DE L'EX-MARÉCHAL DES LOGIS DIGOUT

26 vendémiaire an XIII (18 octobre 1804).

Le maréchal de l'Empire, gouverneur de Paris, certifie que le nommé Digout, servant en l'an IX, comme maréchal des logis dans l'escadron des gardes du général en chef de l'Armée d'observation du Midi, fut estropié et mis hors d'état de service par la chute d'un cheval, qui s'abattit sous lui et lui cassa les deux jambes, et atteste de plus que ce militaire s'était fait distinguer par une excellente conduite et beaucoup de bravoure ; il a l'honneur de recommander à monsieur le maréchal ministre de la Guerre la pétition présentée par Digout, ayant pour objet d'obtenir la pension accordée par les lois aux militaires qui ont contracté des infirmités au service.

R. VI, p. 162.

1570. — MURAT A FROCHOT

30 vendémiaire an XIII (22 octobre 1804).

Au conseiller d'État, préfet de la Seine.

Je reçois, monsieur le conseiller d'État préfet, votre lettre de ce jour. Il me paraît que vous n'avez pas pu vous dispenser de prendre pour règle, dans les ordres de logement que vous avez donnés, la loi du 23 mai 1792, puisque c'est la seule existante sur cette matière; mais si les dispositions de cette loi occasionnent quelque embarras à une partie des habitants de Paris, en ce qu'elle déter-

29 octobre 1749, avocat à Grenoble avant la Révolution, député de l'Isère à la Convention et au Conseil des Cinq-Cents, ministre de la Justice sous le Directoire. D'abord hostile au 18 brumaire, il s'était rallié à Bonaparte et avait été nommé juge au tribunal d'appel de la Seine. Il était mort à Paris le 11 octobre 1804.

mine l'étendue des appartements que les officiers des divers grades pourront demander, je m'empresse de vous assurer que pas un seul d'entre eux ne songera à en exiger l'exécution rigoureuse, et qu'ainsi toutes les inquiétudes conçues à ce sujet sont entièrement dépourvues de fondement. Appelés pour une époque d'allégresse, les militaires seront jaloux de répondre par leurs procédés à l'accueil qui leur sera fait; partout ils accepteront sans difficulté les logements qui leur seront offerts, et ils se feront un plaisir comme un devoir de causer la moindre gêne possible à ceux de qui ils recevront l'hospitalité. C'est une garantie que je vous donne, monsieur le conseiller d'État préfet, sans crainte d'être démenti par un seul de ces braves, et vous pouvez la donner en mon nom, si vous le jugez convenable, aux habitants de la capitale. Au reste, j'aurai l'honneur de soumettre à Sa Majesté les vues que votre lettre renferme.

R. VI, p. 163.

1571. — MURAT A L'ADJUDANT-COMMANDANT CURTO

1er brumaire an XIII (23 octobre 1804).

A l'adjudant-commandant Curto.

L'adjudant-commandant Curto, employé près le ministre de la Guerre, ayant été mis à la disposition de monsieur le maréchal Murat, gouverneur de Paris, pour être chargé de tous les détails de police, discipline, organisation et ordre des députations militaires et gardes nationales qui doivent assister au couronnement de Sa Majesté Impériale, c'est par son intermédiaire que les ordres adressés aux différentes députations et que tous les rapports qui les concernent, seront faits à monsieur le maréchal gouverneur de Paris.

Les députations de chaque arme feront une seule brigade commandée par le plus ancien colonel, les brigades seront divisées en sections composées de dix régiments, en commençant par le premier, et commandées par le plus ancien colonel des dix régiments.

L'adjudant-commandant Curto fera dresser de suite un tableau, qui, en désignant les brigades et sections, indiquera les numéros des régiments qui les composent, ainsi que le nom des colonels qui doivent les commander, ce tableau sera mis à l'ordre du jour. L'adjudant-commandant Curto veillera à ce que les députations de la même brigade soient logées dans le même quartier; il fera dresser

à l'avance un tableau général de tous les logements qu'elles doivent occuper, en indiquant les noms des militaires, le nom de la rue et le numéro de la maison. Quand un militaire, n'importe son grade, aura reçu son billet de logement, il lui sera défendu de loger ailleurs.

Les commandants des différentes députations correspondront directement avec le colonel commandant la section de laquelle ils font partie, ces derniers avec le colonel commandant la brigade, les colonels des brigades avec l'adjudant-commandant Curto, qui rendra compte tous les jours à monsieur le maréchal gouverneur de Paris.

R. VI, p. 164.

1572. — MURAT A FRANÇOIS LAGARDE

2 brumaire an XIII (24 octobre 1804).

Au maire de la ville de Cahors.

J'ai pensé, monsieur le maire, que vous seriez flatté d'assister au couronnement de l'Empereur [1]. J'ai cru aussi qu'il serait honorable pour la ville de Cahors de pouvoir compter son maire parmi ceux qui seront appelés à cette auguste cérémonie. J'ai demandé cette faveur à Sa Majesté Impériale qui a daigné me l'accorder. Autorisé par elle à vous écrire que vous pourriez vous rendre à Paris, j'ai prévenu le ministre de l'Intérieur et le préfet du département du Lot, afin que les ordres dont vous pourriez avoir besoin pour votre départ de Cahors vous soient expédiés.

R. VI, p. 164.

1573. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

3 brumaire an XIII (25 octobre 1804).

Je suis informé, monsieur le maréchal ministre, que l'Empereur vient de confier le commandement d'un régiment de dragons à l'un

[1] M. B. Paumès écrit à ce sujet : Le maire Lagarde, invité, toujours par la faveur de Murat, au couronnement de Napoléon, avait profité de son séjour à Paris pour travailler à la prospérité de la ville (de Cahors). « Je sollicitai, dit-il, une école vétérinaire, je fis ordonner la réparation des casernes militaires, afin de recevoir une garnison, j'obtins des fonds pour le Lycée. Je fus aidé par nos illustres protecteurs et amis MM. les maréchaux Murat et Bessières. » *(Le Collège royal de Cahors*, p. 213.)

des colonels aides-de-camp de son Altesse le prince Louis. Cet exemple me fait penser qu'il est dans le système de Sa Majesté de donner des régiments aux colonels aides-de-camp, en leur permettant de rester attachés à leurs généraux. C'est dans cette idée que je viens vous prier, monsieur le maréchal ministre, de vouloir bien proposé à Sa Majesté Impériale monsieur le colonel Beaumont, mon aide-de-camp, pour le commandement du premier régiment qui vaquera. J'aurai l'honneur de prévenir moi-même l'Empereur, en le priant d'accueillir favorablement cette proposition. Les bontés et l'estime dont vous honorez le colonel Beaumont, m'assurent, monsieur le maréchal, que vous lui accorderez dans cette circonstance tout votre intérêt. J'ai aussi la persuasion que Sa Majesté se plaira à récompenser le dévouement de cet officier et les services qu'il a rendus, soit dans les campagnes d'Italie, soit dans les campagnes d'Égypte.

R. VI, p. 165.

1574. — MURAT A LACÉPÈDE

3 brumaire an XIII (25 octobre 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de vous envoyer, monsieur le Grand Chancelier, un mémoire adressé par monsieur le colonel Lepic à Sa Majesté Impériale. Vous verrez que cet officier obtint il y a deux ans un sabre d'honneur, mais que son brevet ne lui fut pas expédié. Cette distinction lui donnant droit au titre de commandant dans la Légion d'honneur, au lieu de celui d'officier dont il jouit, l'Empereur voulut bien lui promettre, dimanche dernier, que son brevet lui serait délivré, ou qu'il serait considéré comme l'ayant reçu. Sa Majesté m'autorisa en même temps à vous prier de lui soumettre la réclamation de monsieur Lepic, dans le Grand Conseil qui doit avoir lieu demain, et de lui proposer la promotion de ce colonel au grade de commandant dans la Légion. L'estime particulière que je porte à monsieur Lepic, me fera attacher un grand prix, monsieur le Grand Chancelier, à l'intérêt que vous voudrez bien lui accorder.

Je vous prie de trouver bon, monsieur le Grand Chancelier, que je profite de cette occasion pour vous rappeler les demandes que j'ai eu l'honneur de vous adresser en faveur de monsieur Agar et

de monsieur Aymé. Je désire beaûcoup qu'elles puissent être présentées dans le Grand Conseil de demain.

R. VI, p. 165.

1575. — MURAT AU MARÉCHAL BERTHIER [1]

3 brumaire an XIII (25 octobre 1804).

Au Grand Veneur.

Monsieur de Rohan, premier aumônier de Sa Majesté l'Impératrice, m'a prié de recommander à votre bienveillance, monsieur le maréchal Grand Veneur, la demande que vous adresse monsieur Desereinnes, pour obtenir une place d'officier dans la louveterie que vous allez organiser. Je joins avec plaisir mon intérêt à celui de monsieur de Rohan, en faveur d'un homme qui paraît avoir des titres à vos boaités et à votre confiance par un caractère digne d'estime, une conduite honorable, et des connaissances acquises par une longue expérience dans la partie des chasses.

R. VI, p. 166.

1576. — MURAT A LEGRAND

3 brumaire an XIII (25 octobre 1804).

A monsieur Legrand, ex-législateur.

Je rappellerai avec plaisir et avec intérêt, monsieur, à Sa Majesté l'Empereur les droits que vous donnent à sa bienveillance vos services, votre caractère et vos talents. Je me féliciterai beaucoup si ma recommandation peut contribuer à vous faire obtenir une place dans l'inspection générale des Écoles de droit.

R. VI, p. 166.

1577. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

4 brumaire an XIII (26 octobre 1804).

Monsieur de Corn, originaire du département du Lot, ayant obtenu le grade de colonel dans les troupes du Roi d'Étrurie, sol-

[1] « Le maréchal Berthier, Grand Veneur, disait le *Journal des Débats* du 16 octobre 1804, en envoyant aux préfets le décret du 8 fructidor, a témoigné le désir de connaître les particuliers de chaque département qui, par leur goût ou leur fortune, paraîtraient les plus propres à obtenir une commission de l'un de ses lieutenants de louveterie. »

licite de Sa Majesté Impériale l'agrément de rester au service de cette puissance, amie de l'Empire français. Je vous serai très obligé, monsieur le maréchal ministre, de vouloir bien soumettre à Sa Majesté Impériale la demande de ce militaire et de lui être favorable.

R. VI, p. 166.

1578. — MURAT A ROEDERER

4 brumaire an XIII (26 octobre 1804).

Au sénateur Rœderer.

Je vous dois beaucoup de remerciements, monsieur le sénateur, pour la notice que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et pour la lettre aimable dont vous l'avez accompagnée. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le résultat des recherches que vous avez pris la peine de faire, et j'ai lu avec reconnaissance l'expression de vos vœux et de vos sentiments pour moi.

R. VI, p. 167.

1579. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

4 brumaire an XIII (26 octobre 1804).

J'ai eu l'honneur de recommander à votre intérêt, M. le maréchal ministre, M. Brossier, directeur de la Carte générale de la République Italienne [1]. Permettez-moi de vous rappeler cet estimable officier, qui attend depuis bien longtemps et qui mérite par ses services comme par ses talents sa confirmation dans le grade d'adjudant-commandant.

R. VI, p. 167.

1580. — MURAT AU GÉNÉRAL MERMET

4 brumaire an XIII (26 octobre 1804).

Au général Mermet [2].

Je reçois, monsieur le général, votre lettre du 26 vendémiaire. J'ai demandé au Gouvernement de vous employer dans la première

[1] A Brescia.

[2] Julien-Auguste-Joseph Mermet, né au Quesnoy, le 10 mars 1772, soldat en 1788, chef d'escadron en 1794, général de brigade le 1er janvier 1796, général de division le 1er février 1805.

division militaire, et cette demande n'a pas été accueillie. Je ne puis, en la renouvelant, m'exposer à de nouveaux refus; mais si de votre côté, vous croyez devoir faire des démarches, vous pouvez être assuré que j'en verrai le succès avec intérêt, et que j'aurai beaucoup de plaisir à vous voir rapproché de moi.

R. VI, p. 167.

1581. — MURAT AU GÉNÉRAL BELLIARD

4 brumaire an XIII (26 octobre 1804).

Au général Belliard.

Je crois, mon cher Belliard, que tous les généraux de division seront appelés au couronnement; s'il n'en était pas ainsi, ce serait avec plaisir que je demanderais à Sa Majesté une autorisation particulière pour que tu puisses venir à Paris.

R. VI, p. 168.

1582. — MURAT AU GÉNÉRAL SERROUX

4 brumaire an XIII (26 octobre 1804).

Au général Serroux, à Compiègne.

Vous pouvez être assuré, monsieur le général, que je ferai valoir auprès de Sa Majesté l'Empereur, avec tout l'intérêt de l'estime et de l'attachement que vous m'avez inspiré, vos titres au grade de général de division. J'aime à espérer que mes démarches ne seront pas sans succès.

R. VI, p. 168.

1583. — MURAT AU GÉNÉRAL LESPINASSE

4 brumaire an XIII (5 octobre 1804).

Au sénateur Lespinasse.

Je suis persuadé, M. le général sénateur, que votre nom suffira pour inspirer à S. M. I. le plus vif intérêt en faveur de M. votre frère. Je lui en parlerai avec les sentiments que vous me connaissez pour vous, et si ma recommandation est peu nécessaire pour assurer le succès que vous désirez, je serai tou-

jours charmé d'avoir pu vous donner cette nouvelle preuve de ma haute estime et de ma considération.

R. VI, p. 168.

1584. — MURAT A LACÉPÈDE

4 brumaire an XIII (26 octobre 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de vous envoyer, monsieur le Grand Chancelier, des papiers qui vous feront connaître de quelle estime jouissait dans le 12e régiment de dragons, M. Muller, chef d'escadron, que les infirmités ont forcé de quitter le service. Ce brave militaire est digne de figurer dans les rangs de la Légion d'honneur. Je vous prie de vouloir bien mettre ses titres sous les yeux de S. M.

R. VI, p. 169.

1585. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

4 brumaire an XIII (26 octobre 1804).

Monsieur Alquier, fils de l'ambassadeur de France à Naples, est sergent-major depuis plus d'un an, monsieur le maréchal ministre, dans le premier régiment d'infanterie légère. Les chefs de ce jeune homme en rendent le meilleur témoignage. J'ai l'honneur de vous demander en sa faveur une sous-lieutenance. Je suis persuadé que Sa Majesté accueillera avec intérêt la proposition d'avancer ce militaire, et sera bien aise de donner en cette occasion un témoignage de l'estime qu'elle porte à son père.

R. VI, p. 169.

1586. — MURAT A ALQUIER

4 brumaire an XIII (26 octobre 1804).

A monsieur Alquier, ambassadeur de France à Naples.

Vous m'avez rendu justice, monsieur l'ambassadeur, en croyant que je serais charmé de contribuer à l'avancement de monsieur votre fils, j'ai écrit en sa faveur, avec beaucoup d'intérêt, au ministre de la Guerre, et j'en parlerai à Sa Majesté Impériale. J'aurai beaucoup de plaisir à pouvoir vous annoncer le succès de mes démarches.

Je conçois votre ennui parmi les Napolitains, mais c'est à vous seul qu'il faut vous en prendre, si vous restez si longtemps éloigné de nous, n'est-ce pas votre faute, si vos services font penser à l'Empereur que nul autre ne pourrait remplir aussi bien la place que vous occupez?

R. VI, p. 170.

1587. — MURAT A NAPOLÉON

5 brumaire an XIII (27 octobre 1804).

Votre Majesté a daigné nommer hier à la place de trésorier de la 12e cohorte de la Légion d'honneur, monsieur Aymé, que j'avais eu l'honneur de lui proposer. Elle aurait mis le comble à mes vœux et à ses bontés pour moi, si elle avait bien voulu nommer aussi, à la place de chancelier, *monsieur Agar, membre du Corps législatif*. Il est vrai qu'il n'appartient pas aux pays qui forment l'arrondissement de ma cohorte, mais il y ferait la résidence nécessaire pour l'administration qui lui serait confiée. Le zèle qui le distingue dans toutes les fonctions qu'il a remplies, garantit que cette administration serait parfaitement dirigée, et son caractère lui ferait bientôt de nombreux amis.

Votre Majesté ayant jugé convenable de me donner une cohorte éloignée de mon département, je désire que cette circonstance ne me prive pas entièrement de la satisfaction d'obliger et d'employer ceux de mes compatriotes qui ont mon estime et ma confiance.

Il est d'ailleurs nécessaire qu'un commandant de cohorte puisse compter entièrement sur son chancelier, et sous ce rapport, je ne saurais vous en présenter aucun, Sire, plus digne de votre confiance par ses talents, ses connaissances, sa sévère probité, plus digne de votre bienveillance par son entier dévouement à Votre Majesté.

R. VI, p. 170.

1588. — CERTIFICAT DE MURAT EN FAVEUR DU GRENADIER PASCARD

6 brumaire an XIII (28 octobre 1804).

Le maréchal de l'Empire, gouverneur de Paris, certifie que le sieur Pascard, actuellement grenadier à cheval dans la garde impériale, a servi sous ses ordres dans le 21e régiment de chasseurs, où il était estimé par sa bonne conduite et sa bravoure; qu'étant passé ensuite dans le 7e régiment de hussards, il a fait les campagnes

d'Italie et d'Égypte, et s'est conduit avec honneur dans toutes les occasions; que dans l'attaque d'un camp de Mameluks, sur le Jourdain, il se signala par son intrépidité, et qu'enfin à la bataille d'Aboukir, il montra beaucoup d'audace durant toute l'action et fut un de ceux qui enlevèrent deux pièces de canon sur lesquelles le général en chef Bonaparte fit graver un témoignage de sa satisfaction.

R. VI, p. 171.

1589. — MURAT AU GÉNÉRAL ALEXANDRE DUMAS

6 brumaire an XIII (28 octobre 1804).

Au général Dumas, à Villers Coterets.

J'ai déjà parlé à Sa Majesté Impériale, monsieur le général, de l'objet de votre précédente lettre; n'ayant point obtenu de réponse positive, je lui en parlerai de nouveau à la première occasion et je vous ferai connaître ses intentions aussitôt qu'Elle les aura exprimées. Je solliciterai aussi du Grand Veneur la permission de chasse que vous désirez avoir dans les forêts de Villers Coterets, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour qu'elle vous soit accordée.

R. VI, p. 171.

1590. — MURAT A MABILLE

6 brumaire an XIII (28 octobre 1804).

A monsieur Mabille, commandant de la garde d'honneur à cheval de Sa Majesté l'Empereur, à Valenciennes.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez adressée le 28 vendémiaire. Sa Majesté décidera si la députation de la garde d'honneur que vous commandez, doit se rendre à Paris à pied ou à cheval. Il vous sera envoyé incessamment des ordres qui détermineront l'époque de votre départ pour la capitale.

R. VI, p. 172.

1591. — MURAT A CHAMPAGNY

6 brumaire an XIII (28 octobre 1804).

Au ministre de l'Intérieur.

La sous-préfecture de Brignolles, dans le département du Var, se trouvant vacante, monsieur le ministre, par la mort de monsieur

Philibert, je désirerais beaucoup que cette place pût être accordée à monsieur le général de brigade Perreymond, qui appartient à ce pays et à qui l'Empereur m'a témoigné l'intention de donner un emploi. Je suis persuadé que si vous avez la bonté de le présenter à Sa Majesté, elle saisira avec plaisir cette occasion de donner une preuve de son estime à un militaire dont elle connaît le dévouement.

R. VI, p. 172.

1592. — MURAT AU GÉNÉRAL COMPÈRE

7 brumaire an XIII (29 octobre 1804).

Au général Compère, à Vérone.

Je reçois, monsieur le général, votre lettre du 19 vendémiaire. Je vous remercie des félicitations et des sentiments que vous m'exprimez. Soyez persuadé que de mon côté je vous conserverai toujours l'estime et l'attachement que vous me connaissez pour vous. J'ai déjà parlé de vos services à Sa Majesté l'Empereur, et je saisirai avec plaisir toutes les occasions de les lui rappeler. Je trouverai beaucoup de satisfaction à pouvoir contribuer à votre avancement.

R. VI, p. 172.

1593. — MURAT AU MARÉCHAL BESSIÈRES

7 brumaire an XIII (29 octobre 1804).

Au maréchal Bessières.

En réponse à la lettre que vous m'avez adressée, monsieur le maréchal, je vous préviens que les écuries dites d'Artois et les logements que vous désirez avoir à Versailles, ont été demandés, depuis longtemps, par monsieur le colonel général de chasseurs et mis à sa disposition.

R. VI, p. 174.

1594. — MURAT A LACÉPÈDE ET A DEJEAN

9 brumaire an XIII (31 octobre 1804).

A monsieur le Grand Chancelier de la Légion d'honneur et au ministre Dejean.

Je suis très sensible, monsieur le Grand Chancelier, à votre empressement et à votre manière toute aimable de m'annoncer la

nomination de monsieur Aymé à la place de trésorier de la 12e Cohorte de la Légion d'honneur. Recevez mes remerciements et croyez que je mets le plus grand prix aux sentiments que vous m'exprimez.

J'espère qu'à la prochaine séance du Grand Conseil vous voudrez bien proposer de nouveau la nomination de monsieur Agar à la place de chancelier. J'ai lieu de me flatter que Sa Majesté accueillera cette proposition.

R. VI, p. 173.

1595. — GUIEU, SECRÉTAIRE DE MADAME MÈRE [1], A CAROLINE MURAT

Rome, le 1er novembre 1804.

Je suis chargé par S. A. I. Madame votre mère de vous adresser un petit écrin contenant un camée qui représente le portrait de Sa Sainteté. Elle a pensé que cet ouvrage pourrait vous être agréable, surtout dans la circonstance. C'est M. le cardinal de Bayonne qui est chargé de vous l'apporter. Vous voudrez bien le faire demander chez lui à son arrivée. Madame votre mère vous prie de vouloir bien ne dire à personne que c'est d'elle que vous le tenez, attendu qu'elle n'a pas eu le temps de faire tous les envois qu'elle destinait à chacun de ses enfans. Elle vous prie aussi d'engager M. le cardinal Fesch à n'en point parler. Elle me charge encore de vous assurer de tous les tendres sentimens qu'elle a pour vous.

Daignez me croire avec respect, Madame, de Votre Altesse Impériale le très humble et dévoué serviteur.

GUIEU.

D. 527. 3.

1596. — MURAT A FROCHOT

11 brumaire an XIII (2 novembre 1804).

Au préfet de la Seine.

C'est avec regret que je vous annonce, monsieur le conseiller d'État préfet, que Sa Majesté Impériale persiste dans la négative.

[1] Après avoir été aux bains de Luques avec sa fille la princesse Pauline Borghèse, Madame Mère était revenue à Rome, auprès de Fesch et de Lucien, elle y perdit son amie Madame Clary et elle ne partit de Rome pour revenir à Paris que le 14 novembre 1804.

Je lui ai exposé les puissants motifs que vous m'avez fait connaître; après avoir tout écouté, Elle a fini par répondre : *Il ne faut point d'autre garde à Paris que la mienne.*

R. VI, p. 174.

1597. — MURAT A FOUCHÉ

11 brumaire an XIII (2 novembre 1804).

Au ministre de la Police.

Il y a plusieurs mois que Sa Majesté eut la bonté de me promettre, monsieur le ministre, qu'elle autoriserait monsieur de Caraman à se rendre à Berlin pour y fixer sa résidence, jusqu'à ce qu'il pût lui être permis de venir à Paris. J'annonçai cette disposition à la famille de monsieur de Caraman, qui l'apprit avec reconnaissance, mais jusqu'à ce moment l'Empereur n'a donné aucun ordre positif. Je vous prie de vouloir bien lui rappeler la demande que j'eus l'honneur de lui adresser, ainsi que la promesse que j'obtins. Vous m'obligerez beaucoup en faisant en sorte que monsieur de Caraman puisse jouir de la faveur qui lui a été annoncée.

R. VI, p. 174.

1598. — MURAT A CRETET

11 brumaire an XIII (2 novembre 1804).

Au conseiller d'État Cretet.

J'ai l'honneur de recommander à votre bienveillance, monsieur le conseiller d'État, M. Delisle, ingénieur dans le département du Gard. Je sais que ses longs et utiles services lui ont mérité des témoignages de votre estime, et que vous lui avez fait espérer le grade d'ingénieur en chef. Je verrai avec intérêt que vous ayez la bonté de réaliser cette espérance. M. Delisle croit qu'il a été question de lui accorder sa retraite; mais sans doute vous penserez qu'il ne serait pas juste de le condamner à l'inactivité, lorsqu'il conserve tous ses moyens d'être utile, lorsqu'il demande à continuer son service et au moment où il est en droit d'obtenir de l'avancement.

R. VI, p. 175.

1599. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

12 brumaire an XIII (3 novembre 1804).

Le colonel Boudet, commandant le 14e de chasseurs, à qui vous avez fait donner l'ordre, monsieur le maréchal ministre, de rejoindre son régiment, vous demande la permission de faire quelque séjour à Paris pour le rétablissement de sa santé. Je vous prie de ne pas lui refuser cette autorisation. Le zèle que je lui connais pour le le service, m'assure qu'il ne la solliciterait pas, s'il n'y était pas forcé par une indisposition grave qui ne lui permet pas d'entreprendre sans danger le voyage d'Italie. Monsieur le colonel Boudet est mon compatriote, et je vous serai particulièrement obligé, monsieur le maréchal, de l'intérêt que vous voudrez bien lui accorder.

R. VI, p. 175.

1600. — MURAT AUX COLONELS REMOISSENET, RABBE ET GOUGET

Aux colonels commandant les deux régiments de ligne et l'escadron de dragons de la garde de Paris.

Je vous préviens, monsieur le colonel, que je passerai incessamment une revue du corps que vous commandez. Vous voudrez bien conséquemment faire les dispositions nécessaires, et m'instruire du moment où vous serez en mesure de paraître dans une bonne tenue et de présenter vos comptes. Je vais faire ordonner des dispositions pour que vous ayez une nuit sur cinq, comme le reste de la garnison.

R. VI, p. 175.

1601. — MURAT AU GÉNÉRAL BRON

12 brumaire an XIII (3 novembre 1804).

Au général de brigade Bron, à Gravina.

Je partage, monsieur le général, l'intérêt que vous m'exprimez en faveur du colonel Rosniesky. Il y a longtemps que j'ai fait connaître à Sa Majesté Impériale l'estime que je porte à ce brave officier, et lorsqu'il a été question de l'organisation de la Légion d'honneur, j'ai proposé de lui en donner l'étoile. Je crois pouvoir

vous annoncer qu'il obtiendra cette distinction que ses services lui méritent. Lorsque l'Empereur aura prononcé, je me ferai un plaisir de vous informer de sa décision.

R. VI, p. 176.

1602. — MURAT AU MARÉCHAL BERTHIER

13 brumaire an XIII (4 novembre 1804).

J'ai l'honneur de vous recommander, monsieur le maréchal Grand Veneur, la demande qui vous a été adressée par monsieur le général Paulet, qui sollicite la conservation des chasses du département de l'Aisne, où il a ses propriétés, et du département du Nord, si l'on peut réunir deux départements. Je porte beaucoup d'estime et d'affection à monsieur le général Paulet, et je vous aurai une obligeance particulière de vouloir bien lui accorder la faveur qu'il désire.

R. VI, p. 176.

1603. — MURAT A LACÉPÈDE

13 brumaire an XIII (4 novembre 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de vous recommander, monsieur le Grand Chancelier, monsieur l'adjudant-commandant Mazzuchelli[1], chef de l'état-major de la division italienne en France, qui sollicite son admission dans la Légion d'honneur. Cet officier sert avec distinction depuis l'an VII dans les armées française ou italienne, et je crois que son zèle et son dévouement lui méritent la récompense qu'il désire. Je vous prie de vouloir bien lui accorder votre intérêt, et présenter sa demande au premier Grand Conseil.

Archives de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur.
R. VI, p. 176, et Archives du prince Murat.

---

[1] Mazzuchelli fut admis dans la Légion d'honneur par décision impériale du 28 pluviôse an XIII (17 février 1805). Il fut promu officier de l'Ordre le 28 mai 1810, comme général italien. (Note de M. Joseph Durieux, archiviste de la Légion d'honneur.)

1604. — MURAT A REGNIER

14 brumaire an XIII (5 novembre 1804).

Au Grand Juge.

Vous eûtes l'obligeance de m'écrire le 20 fructidor dernier, monsieur le Grand Juge, que vous soumettriez à l'Empereur la demande en grâce de Sébastien Chapus, condamné à mort par la Cour criminelle du département du Puy-de-Dôme. Je suis instruit aujourd'hui que le jugement rendu contre ce malheureux a été confirmé par la Cour de Cassation, et qu'il serait prochainement exécuté, si vous n'aviez la bonté d'ordonner un sursis, en attendant la décision de Sa Majesté. Je vous prie, monsieur le Grand Juge, de faire en sorte que Chapus puisse profiter de la clémence qui signalera sans doute l'époque du Couronnement. Lorsque vous présenterez cette affaire à l'Empereur, veuillez lui dire que le condamné est le beau-frère d'un brave militaire, nommé Delairé, à qui je porte un intérêt particulier, et qui a servi avec distinction soit en Italie, soit en Égypte, et qui mérita un sabre d'honneur à la bataille d'Aboukir.

R. VI. p. 177.

1605. — NAPOLÉON A MURAT

A Saint-Cloud, le 14 brumaire an XIII (5 novembre 1804).

Monsieur mon Beau-frère et Cousin, j'ai donné ordre au ministre de l'administration de la Guerre de faire toucher un supplément de masse au 4e régiment d'infanterie légère et au 18e de ligne pour les habiller à neuf à l'époque du Couronnement. Mon intention est que les officiers de ces régiments, ainsi que ceux du 1er de cuirassiers, reçoivent une gratification d'un mois d'appointements; faites en faire l'état par l'inspecteur aux revues, sans le divulguer, pour ne point exciter de réclamations.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 13.

1606. — MURAT A FOURCROY

15 brumaire an XIII (6 novembre 1804).

Au conseiller d'État Fourcroy.

Monsieur Faches, beau-frère du général de division Pully[1] qui a servi longtemps sous mes ordres en Italie, désire obtenir, monsieur le conseiller d'État, la place de secrétaire caissier de l'École de droit de Paris; je vous prie d'accueillir cette demande avec bonté et de la soumettre avec bienveillance à Sa Majesté l'Empereur. J'en apprendrai le succès avec beaucoup d'intérêt.

R. VI, p. 178.

1607. — MURAT A LACÉPÈDE

15 brumaire an XIII (6 novembre 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Monsieur Aymé, président du tribunal civil de l'arrondissement de Melle, département des Deux-Sèvres, aspire, monsieur le Grand Chancelier, à obtenir l'étoile de la Légion d'honneur. 40 ans de zèle et de probité dans la carrière des fonctions judiciaires me paraissent lui mériter cette distinction. Je vous prie de vouloir bien mettre ses titres sous les yeux du Grand Conseil avec la bienveillance que doit inspirer un magistrat respectable, jouissant parmi ses compatriotes de la considération la mieux méritée. L'estime particulière que je porte à monsieur Aymé, me fait désirer fortement le succès de sa demande et me fera attacher le plus grand prix à l'intérêt que vous aurez la bonté de lui accorder.

R. VI, p. 178.

1608. — MURAT A CHAMPAGNY

15 brumaire an XIII (6 novembre 1804).

Au ministre de l'Intérieur.

J'avais écrit, monsieur le ministre, à monsieur Portalis, pour lui demander sa bienveillance en faveur de monsieur Perreymond,

[1] Le général Randon de Pully, marié en premières noces à Marie-Anne-Joséphine Desmiers d'Archiac et divorcé en 1793, avait épousé, le 12 octobre 1793, Marguerite-Nicole-Sophie Faches.

général de brigade pensionné, qui sollicite la sous-préfecture de Brignoles, vacante par la mort du titulaire. J'ai l'honneur de vous renouveler cette demande, et je vous prie de le mettre sur la liste des candidats. Sa Majesté l'Empereur m'a témoigné l'intention de placer cet officier général dont il connaît le dévouement, et je suis persuadé que si vous voulez bien, en présentant Monsieur Pérreymond, joindre votre intérêt à celui que je lui porte, il obtiendra l'emploi qu'il désire.

R. VI, p. 179.

1609. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

16 brumaire an XIII (7 novembre 1804).

Quoique je sois persuadé, monsieur le maréchal ministre, que vous accordez à monsieur le général Franceschi tout l'intérêt que doivent lui concilier ses utiles services et son dévouement, je vous prie de trouver bon que j'aie l'honneur de le recommander particulièrement à votre bienveillance. Le moment des promotions approche et je verrais avec plaisir que monsieur Franceschi fût compris dans la liste que vous présenterez à Sa Majesté. Je suis persuadé que vous aimerez vous-même à contribuer dans cette circonstance à l'avancement d'un officier général, digne de toute votre estime et de la confiance de l'Empereur.

R. VI, p. 180.

1610. — MURAT AU GÉNÉRAL CÉSAR BERTHIER

16 brumaire an XIII (7 novembre 1804).

Au général César Berthier, chef d'état major général.

Vous avez dû écrire, monsieur le général, au préfet du département pour lui faire connaître les réparations urgentes des différents corps de garde de Paris. Je n'ai point reçu de réponse à cet égard, et cependant l'approche de la saison rend ces réparations plus indispensables que jamais. Veuillez donc écrire de nouveau au préfet et l'engager à ne pas différer plus longtemps à les faire entreprendre.

R. VI, p. 180.

1611. — MURAT A FROCHOT

16 brumaire an XIII (7 novembre 1804).

Au conseiller d'État, préfet de la Seine.

J'ai reçu, monsieur le conseiller d'État préfet, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 brumaire, avec l'état des militaires qui composeront la députation qui doit assister au couronnement et au sacre de Sa Majesté l'Empereur. Je vous remercie de cette attention, quant à monsieur Chemizot, je ne vois, ainsi que vous, aucune difficulté qui puisse s'opposer à son admission dans cette députation. Il est une observation nécessaire à vous soumettre et la voici : on a oublié dans le contrôle que vous m'avez envoyé, de désigner les différents grades que doivent occuper ces messieurs et je vous prie d'avoir la bonté de faire réparer cette omission.

R. VI, p. 180.

1612. — MURAT A MARESCALCHI

16 brumaire an XIII (7 novembre 1804).

Au ministre des Relations Extérieures de la République Italienne.

M. Barss, de Milan, me témoigne le désir, monsieur le ministre, d'obtenir un emploi convenable dans le ministère que vous dirigez. Je vous demande votre bienveillance pour lui, et je vous prie de vouloir bien le faire entrer dans une carrière qui paraît lui convenir, et dans laquelle il peut rendre des services. La bonne opinion qu'a de lui M. le vice-président Melzi, augmente l'intérêt que je lui porte. Je joins à cet envoi la lettre par laquelle il sollicite ma recommandation.

R. VI, p. 181.

1613. — MURAT AU GÉNÉRAL HULLIN

19 brumaire an XIII (10 novembre 1804).

Barthélemy Roux, grenadier du premier bataillon dans la garde impériale, m'expose, monsieur le général, qu'ayant eu deux frères tués à l'armée, il reste seul pour secourir son père et sa mère

infirmes et accablés de vieillesse. Il désire retourner auprès d'eux pour les soulager et faire valoir le peu de bien qui lui reste. Un autre motif le porte encore à solliciter son congé : un défaut très grave de prononciation lui ôte toute espérance d'avancement dans l'état militaire. Je vous prie de vouloir bien prendre en considération la situation où il se trouve, et les motifs qu'il apporte détermineront sans doute votre bienveillance en sa faveur.

R. VI, p. 181.

1614. — MURAT A Mgr ROUSSEAU

16 brumaire an XIII (7 novembre 1804).

A monsieur l'Évêque de Coutances.

J'ai reçu, monsieur l'évêque, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 13 de ce mois et le discours qui l'accompagnait. J'ai lu ce morceau avec intérêt et je vous remercie de l'envoi que vous m'en avez fait. J'apprends avec plaisir que vous vous disposez à venir à Paris. Soyez persuadé que je serai enchanté de vous revoir bientôt de retour parmi nous.

R. VI, p. 181.

1615. — MURAT AU GÉNÉRAL GARDANNE

19 brumaire an XIII (10 novembre 1804).

Au général Gardanne, gouverneur des pages de Sa Majesté l'Empereur.

J'ai l'honneur de vous faire passer, monsieur le général, la demande de monsieur Fabien, maître d'armes et élève des académies de Paris, qui sollicite la place de maître d'armes des pages de Sa Majesté l'Empereur. Je le recommande à votre bienveillance particulière, son talent m'est connu, et je suis persuadé qu'il justifierait par son zèle et son assiduité le choix que vous voudrez bien en faire.

R. VI, p. 182.

1616. — MURAT A LACÉPÈDE

21 brumaire an XIII (12 novembre 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de recommander à votre bienveillance particulière, monsieur le Grand Chancelier, monsieur Frédéric Deboisse;

commandant la canonnière n° 151 à Boulogne, qui demande d'être admis dans la Légion d'honneur. Je ne puis mieux faire valoir ses droits à cette récompense qu'en vous faisant passer la lettre qu'il m'adresse, et dans laquelle il me donne des détails d'une affaire qu'il a soutenue devant le Havre, le 14 messidor dernier. Je vous aurai une obligation particulière de vouloir bien le présenter au premier Grand Conseil.

R. VI, p. 182.

1617. — MURAT AU MARÉCHAL BERTHIER

23 brumaire an XIII (14 novembre 1804).

Au Grand Veneur.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le Grand Veneur, la lettre par laquelle le général Durre sollicite auprès de vous les places de louvetier en chef du département de l'Aisne et de conservateur des chasses dans les forêts de ce département. Lorsqu'on s'occupera de la création de ces emplois, je vous serai obligé de ne pas oublier la recommandation que je vous fais aujourd'hui en faveur du général Durre, auquel j'ai toujours pris un très vif intérêt. Je crois que les fonctions qu'il sollicite lui conviennent parfaitement; en les lui accordant, vous servirez en même temps son goût particulier et le désir que j'ai de lui être utile.

R. VI, p. 183.

1618. — MURAT A CHAMPAGNY

23 brumaire an XIII (14 novembre 1804).

Au ministre de l'Intérieur.

J'ai l'honneur de vous recommander, monsieur le ministre, monsieur L. Chevalier, maître d'étude au Lycée impérial, qui sollicite la place de sous-bibliothécaire dans le même lycée. Monsieur Chevalier a donné pendant deux ans des soins à mon neveu, et je vous serai obligé de vouloir bien lui faire ressentir dans cette circonstance les effets de l'intérêt que je lui porte.

R. VI, p. 184.

1619. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

23 brumaire an XIII (14 novembre 1804).

J'ai l'honneur de vous recommander, monsieur le maréchal ministre, monsieur Manhés, capitaine réformé du 8e régiment de dragons, qui sollicite de l'activité. Cet officier est encore jeune, il compte 14 ans de service, il a fait toutes les campagnes de la dernière guerre. Je crois qu'il pourrait servir utilement, et que ses services lui donnent des droits à obtenir le succès de sa demande.

R. VI, p. 184.

1620. — MURAT AU GÉNÉRAL PULLY

25 brumaire an XIII.

Au général Pully.

Vous ne devez pas douter, monsieur le général, de ma disposition constante à faire quelque chose qui puisse vous être utile. Je saisis avec plaisir l'occasion que vous m'offrez de vous en donner la preuve. J'appuierai avec le plus vif intérêt la demande que vous faites et je désire pouvoir vous annoncer l'heureux résultat de ma recommandation.

R. VI, p. 185.

1621. — MURAT AU COMMANDANT LEFEBVRE[1]

26 brumaire an XIII (17 novembre 1804).

Au commandant du château de Joux.

Monsieur de Rivière, détenu dans le château que vous commandez, désire, monsieur le commandant, me faire parvenir directe-

[1] M. Huon de Penanster a consacré deux chapitres de son ouvrage intitulé : *Une conspiration en l'an XI et en l'an XII.* — Paris, E. Plon-Nourrit et Cie, 1896. In-16, « aux essais de séduction » qui furent tentés par la police pour obtenir du marquis de Rivière des révélations sur la conspiration de Cadoudal. La maîtresse du marquis, Mme de Marconnay, lui écrivait sous la dictée de Réal des lettres suggestives pour le décider à sauver sa tête au prix de quelques révélations. « Songez donc bien, lui disait-elle, que le récit même de vos actions ne vous est pas sollicité, point du tout, celui de celles des autres!... Pensez combien il me serait doux de vous voir!... » M. Huon de Penanster affirme que M. de Rivière sut résister aux supplications de son amie. Con-

ment et sans l'intermédiaire de la police, quelques renseignements utiles au Gouvernement; je vous prie de recevoir le paquet qu'il vous remettra et de me l'envoyer; ma lettre couvrira votre responsabilité.

Archives du prince Murat. R. VI, p. 186.

1622. — MURAT A M. DE SÉGUR

29 brumaire an XIII (20 novembre 1804).

A monsieur le Grand Maître des Cérémonies.

J'ai reçu, monsieur le Grand Maître, la lettre que vous m'avez adressée, avec l'ordre et les formalités qui ont été arrêtées par Sa Majesté l'Empereur pour la cérémonie de ma réception et l'entérinement de mes lettres de gouverneur de Paris. Je vous prie d'en recevoir mes remerciements. Vous me permettez de vous observer qu'il y a dans cet ordre une omission qui me paraît essentielle. Je crois que le conseiller d'État, préfet de police, doit se trouver à l'Hôtel de ville avec les fonctionnaires désignés par Sa Majesté. Les rapports journaliers et nécessaires que ses fonctions lui

damné à mort le 10 juin 1804, il vit néanmoins sa peine commuée, grâce à Murat, en celle de la détention perpétuelle et il fut interné au château de Joux. Le 29 août, Mme de Marconnay obtenait de Fouché la permission d'avoir douze entrevues avec M. de Rivière. « Après quelques entrevues où elle n'obtint pas ce qu'on désirait, le commandant reçut l'ordre de les faire cesser. Après la dixième, il retira l'autorisation et prévint le chef de la police secrète ». (H. de Penanster, p. 300). La lettre de Murat au commandant du château de Joux explique le premier adoucissement qui fut apporté au sort du prisonnier. M. de Rivière fut interné à Strasbourg. Le 1er jour complémentaire de l'an XIII (18 septembre 1805), Fouché écrivait à Murat : « Je n'ai ordonné le transfèrement de M. de Rivière qu'à raison des circonstances, il n'est pas convenable qu'il reste au milieu d'un camp presque sous les yeux de l'Empereur. Sa Majesté vient de me recommander de le faire éloigner de Strasbourg. Votre Altesse qui est sur les lieux et qui peut mieux que moi juger de la santé de ce prisonnier, décidera dans quelle maison de détention il peut être transporté... (Archives du prince Murat, D. 420. 3). Nous renvoyons au livre de M. Huon de Penanster pour voir les faveurs et réductions de peine dont bénéficia par la suite M. de Rivière. Dès 1810, il était complètement libre, réintégré dans l'exercice de ses droits civils, il put désormais vivre tranquille, mettre à prix la tête de Murat en 1815, épouser Mlle de Ferté-Mun, devenir duc sous Charles X et voir son amie Mme de Marconnay liée avec les plus hauts personnages de la Cour. « L'histoire, conclut M. Huon de Penanster, est souvent pleine de ces mystères ». Les lettres que nous publions ici contribueront un peu à leur éclaircissement.

donnent avec moi me semblent exiger sa présence. Si cette observation vous paraît fondée, vous voudrez bien la soumettre à l'Empereur et avoir la complaisance de me faire part de sa décision.

R. VI, p. 187.

1623. — MURAT A LACÉPÈDE

29 brumaire au XIII (20 novembre 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Je vous ai parlé souvent, monsieur le Grand Chancelier, du désir que j'aurais de voir monsieur Agar, membre du Corps législatif élevé au grade de chancelier de la 12e Cohorte. Sa Majesté l'Empereur ne me donna contre la présentation que je lui en fis, d'autre motif que la détermination qu'il avait prise de choisir les chanceliers des cohortes dans l'étendue des départements dont elles sont formées. Mes dispositions en faveur de monsieur Agar sont toujours les mêmes, l'intérêt que je lui porte n'est point affaibli, et je verrais avec bien du plaisir que la difficulté qui s'oppose à sa nomination pût être entièrement levée. Mais si Sa Majesté croit devoir persister dans sa résolution, je vous prie de vouloir bien lui présenter pour cette place monsieur Piter-Deurbroucq, fils d'un riche sénateur de Nantes. Sa fortune a été altérée dans la Révolution, mais il lui reste encore environ 20 000 livres de rente dans les départements qui forment la 12e Cohorte, il mérite à plusieurs titres la bienveillance du Gouvernement. Je vous prie, monsieur le Grand Chancelier, de présenter ses titres au premier Grand Conseil et d'appuyer sa nomination, dans le cas où les motifs qui éloignent monsieur Agar de cette place paraîtraient irrévocables.

R. VI, p. 187.

1624. — MURAT A DUPIN

29 brumaire an XIII (20 novembre 1804).

Au Préfet des Deux-Sèvres, à Niort.

J'ai reçu, monsieur le préfet, la lettre par laquelle vous me témoignez le désir d'être nommé chancelier de la 12e cohorte de la Légion d'honneur. Vous ne devez pas douter de ma disposition constante à faire quelque chose qui puisse vous être agréable. J'appuierai votre demande auprès de M. le Grand Chancelier; mais je

ne dois pas vous laisser ignorer que j'ai déjà proposé pour cette place une personne à laquelle je porte beaucoup d'intérêt. Je ne pourrai maintenant revenir sur ma recommandation, et je vous prie d'agréer les regrets que j'éprouve d'avoir ignoré vos désirs.

R. VI, p. 189.

1625. — MURAT A CAULAINCOURT

29 brumaire an XIII (20 novembre 1804).

Au général Caulaincourt, Grand Écuyer de l'Empire.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le Grand Ecuyer, la lettre de monsieur Bertrand, colonel du 8e régiment d'infanterie légère, qui désire placer dans les pages de Sa Majesté l'un de ses neveux, élève au collège de La Flèche. Je vous demande votre bienveillance en faveur de ce jeune homme, qui me paraît mériter l'honorable emploi que je sollicite en sa faveur. Je compte assez sur vos dispositions obligeantes pour joindre à cet envoi une lettre de monsieur Leclerc, chef du 46e escadron de gendarmerie, qui sollicite la même faveur pour monsieur Coudroi, de Lille, son beau-frère, âgé de 13 ans. En fixant votre choix sur ces deux jeunes gens, vous récompenserez en même temps les heureuses dispositions qu'ils annoncent et les utiles services de leurs parents.

R. VI, p. 189.

1626. — MURAT A RIOUFFE[1]

29 brumaire an XIII (20 novembre 1804).

Au préfet de la Côte-d'Or, à Dijon.

Je demande votre bienveillance, monsieur le préfet, en faveur du nommé Corriol, domicilié à Dijon, qui sollicite la faveur d'être au nombre de ceux qui vont être mariés à l'occasion du couronnement de l'Empereur. Ce brave militaire qui a servi sous moi et qui a mérité mon intérêt, a obtenu son congé définitif. Vous penserez sans doute que les bienfaits du Gouvernement doivent être particulièrement accordés à ceux des défenseurs qui ont payé leur

[1] Honoré-Jean Riouffe, né à Rouen le 1er avril 1764, très lié avec les Girondins, avait été emprisonné avec eux et n'avait été libéré qu'après le 9 thermidor. Il avait été nommé membre du Tribunat le 4 nivôse an VIII et préfet de la Côte-d'Or le 19 pluviôse an XII.

tribut à l'Etat, et dont la conduite fut toujours sans reproche. Si les choix ne sont pas encore terminés, je vous aurai une obligation particulière de vouloir bien y comprendre l'honnête militaire que je vous recommande.

R. VI, p. 190.

1627. — MURAT A NAPOLÉON

29 brumaire an XIII (20 novembre 1804).

A Sa Majesté l'Empereur.

Votre Majesté m'a plusieurs fois témoigné l'intention de placer le général Perreymond. Ce militaire qui a servi avec distinction, s'est parfaitement conduit dans son séjour à Paris, et il m'a rendu des services importants pendant l'affaire de Moreau, en me donnant les renseignements les plus utiles sur les menées des amis des conspirateurs. La sous-préfecture de Brignoles, département du Var, sa patrie, est actuellement vacante : j'ai l'honneur de vous la demander pour lui, persuadé que son zèle et ses moyens répondront à la confiance de Votre Majesté. Le général Perreymond est le premier officier qui se soit présenté à vous, Sire, lors de votre débarquement à Fréjus. L'empressement qu'il montra dans cette circonstance, ne peut qu'être un titre de plus à la bienveillance de Votre Majesté.

R. VI, p. 190.

1628. — MURAT AU GÉNÉRAL MILLET-MUREAU[1]

30 brumaire an XIII (21 novembre 1804).

Au général Millet-Mureau, préfet du Département de la Corrèze.

Je réclame votre bienveillance, monsieur le préfet, en faveur de madame Junon de Corn, de votre département. Il sera mis incessamment sous vos yeux une affaire qui la concerne. Je vous aurai une obligation particulière de l'intérêt que vous voudrez bien témoigner dans cette circonstance à cette dame et à sa malheureuse famille.

R. VI, p. 191.

---

[1] Louis-Marie-Antoine, Bon Milet de Mureau, général de brigade le 7 janvier 1796, général de division le 2 juillet 1799.

1629. — MURAT AU GÉNÉRAL MATHIEU

1er frimaire an XIII (22 novembre 1804).

Au général de division Maurice Mathieu.

J'ai reçu avec bien du plaisir, monsieur le général, la lettre que vous m'avez adressée le 25 brumaire, et j'ai été fort sensible aux sentiments que vous m'exprimez, les miens seront toujours les mêmes à votre égard, et je saisirai toutes les occasions de vous prouver combien ils sont sincères. Si les événements se réalisent comme vous le présumez, je m'empresserai de présenter vos désirs à Sa Majesté et vous pouvez croire que je les appuierai de tout mon intérêt.

R. VI, p. 192.

1630. — MURAT A FOUCHÉ [1]

1er frimaire an XIII (22 novembre 1804).

Au ministre de la Police.

Monsieur le colonel Fenis de la Prade m'expose, monsieur le ministre, que détenu au Temple depuis dix mois, il n'est coupable d'aucun délit qui puisse justifier cette mesure de rigueur, et il offre de prouver qu'il est victime de la calomnie. J'ignore la nature de l'accusation qui pèse sur lui; mai j'ai l'honneur de vous observer que, s'il est innocent comme il l'assure, il est juste d'abréger sa détention. Je vous prie de vouloir bien vous faire présenter les motifs qui ont déterminé son arrestation et dans le cas où aucun grief ne serait à sa charge, d'ordonner l'élargissement d'un militaire père de famille, qui réclame sa liberté ou un jugement.

R. VI, p. 193.

---

[7] Le 6 frimaire an XIII, Fouché répondait à Murat « J'ai l'honneur de vous informer, M. le Maréchal, que j'ai donné le 3 de ce mois l'ordre de mettre en liberté M. de La Prade. Je suis charmé d'avoir ainsi prévenu vos vœux au sujet d'un militaire auquel vous vous intéressez... » (Archives du Prince Murat. D. 85. 1)

1631. — MURAT A FONTANES

3 frimaire an XIII (24 novembre 1804).

A monsieur Fontanes,
président du Corps législatif, et à messieurs les questeurs.

J'ai reçu, monsieur le Président, la lettre aussi obligeante qu'aimable que vous avez bien voulu m'adresser. Je suis extrêmement sensible au désir que vous m'exprimez en votre nom et au nom de mes collègues, de m'accompagner demain à la cérémonie de mon installation [1]. Il me serait extrêmement agréable de réunir auprès de moi dans cette circonstance tous les membres du Corps législatif qui vous ont choisi pour organe de leurs sentiments. Je me serais empressé de solliciter moi-même leur présence, si les dispositions de la marche et du cortège n'eussent été entièrement militaires. Toutes les personnes qui m'accompagneront seront à cheval et j'ai pensé qu'il se trouvait fort peu de membres du Corps législatif qui pussent se procurer l'équipement nécessaire; cependant l'offre que vous me faites et les instances de messieurs les questeurs sont si flatteuses pour moi, que je m'empresse de vous communiquer le seul moyen que j'aie trouvé de n'être pas entièrement privé de la présence de mes collègues. Voudrez-vous avoir la bonté de les prier de ma part de choisir entre eux quatre membres qui auront la faculté de se procurer un cheval, et de les engager à se rendre demain à mon hôtel à 11 heures du matin [2].

[1] Le *Journal des Débats* du vendredi 2 frimaire an XIII (23 novembre 1804) contenait la note suivante « Son Excellence le maréchal Murat fera entériner ses lettres de gouverneur de Paris, dimanche prochain à midi, à la Commune et il sera reçu par le Préfet du département et les maires et adjoints. Le cortège sera à cheval, composé de son état-major, des généraux et autres officiers qui se trouvent à Paris et partira de son hôtel à Paris, suivra la rue Cerutti, celle de la Loi, du Roule et les quais jusqu'à la place de l'Hôtel de Ville et reviendra par les boulevards. »

On peut consulter également un placard intitulé : « *Détails de la cérémonie qui aura lieu demain à l'Hôtel de Ville pour la réception du gouverneur de Paris. 2 frimaire.* — Paris, impr. de Mlle Dufour (s. d.) In-4°. (Bibl. nationale Lb[44]. 884).

[2] L'Empereur venait de renouveler à Fontanes pour la prochaine session les pouvoirs de président du Corps législatif. M. Frédéric Masson dit (*Napoléon et sa famille*, t. II, p. 470) que Fontanes s'est vanté d'avoir lui, président du Corps législatif, « monté en bas de soie et culotte courte un cheval fougueux qui a pensé le jeter vingt fois dans la boue. » Il est probable que

Je regrette infiniment que les dispositions qui ont été arrêtées bornent la députation à un si petit nombre, et je vous prie de témoigner à ceux que je ne pourrai réunir auprès de moi combien j'aurais été charmé de pouvoir sans indiscrétion réclamer leur présence.

R. VI, p 193.

1632 — DISCOURS PRONONÇÉ PAR MURAT,

LORS DE SON INSTALLATION COMME GOUVERNEUR DE PARIS

(Paris) 4 frimaire an XIII (25 novembre 1804).

Monsieur le préfet et Messieurs les conseillers municipaux.

Si en m'élevant à l'éminente dignité du Gouverneur de Paris, Sa Majesté m'a donné la preuve la plus éclatante de sa confiance, je sais qu'Elle m'a imposé en même temps de grands devoirs et je m'efforcerai de les remplir.

Veiller en son nom sur tout ce qui peut intéresser l'ordre, la sûreté, la prospérité de la première ville du monde, porter au pied du trône les hommages et les vœux de toutes les classes de citoyens, représenter en l'absence du Prince, au milieu de la capitale de l'Empire, sa sollicitude paternelle et son active bienfaisance : voilà une tâche que je croirais sans doute au-dessus de mes forces, si je ne savais ce que je dois attendre du zèle infatiguable, des connaissances profondes et des talents si heureusement éprouvés du chef de l'administration; si je n'espérais le plus utile secours de l'influence que doivent exercer parmi leurs compatriotes messieurs les membres du Conseil municipal, si justement placés au premier rang dans cette cité, par les lumières qui les distinguent, par la considération dont ils jouissent, par le suffrage du Chef de l'Etat; si je n'osais compter enfin au nombre de mes moyens les plus précieux de faire le bien, les sentiments de confiance et d'affection qui viennent de m'être promis au nom des braves et loyaux Parisiens.

Depuis longtemps aussi, messieurs, je désirais venir prendre une place parmi vous; mais à quelle époque aurai-je pu me présenter avec une pompe si auguste et surtout si flatteuse pour moi? Sans doute cette solennité ne ressemble en rien à celle qui signalait l'entrée de mes prédécesseurs à l'Hôtel de ville de Paris; je n'y

---

cette aventure est arrivée à Fontanes le jour où il a accompagné Murat à l'Hôtel de Ville.

viens point avec le faste d'étiquette que les anciens usages semblaient avoir consacré. J'y viens environné d'un faste tout nouveau; c'est la gloire de ces illustres militaires qui m'ont fait l'honneur de composer mon cortège, et dont la présence atteste leur considération pour vous, ainsi que leur attachement pour les habitants de Paris.

Je ne pouvais commencer sous de plus heureux auspices, messieurs, mes relations avec le Corps de ville. C'est en présence de tous mes frères d'armes réunis dans la capitale que je renouvelle avec eux, devant vous, l'engagement solennel de servir et de défendre jusqu'à la mort le Prince que sa valeur, son étonnant génie et la volonté de Dieu ont placé sur le trône de France.

La ville dont vous êtes ici les représentants, messieurs, devra compter dans toutes les occasions sur tout mon intérêt et sur tous mes soins [1], heureux de pouvoir entretenir souvent l'Empereur de l'amour du peuple de Paris, heureux d'être souvent auprès du peuple de Paris l'interprète de la bienveillance de l'Empereur.

R. VI, p. 194.

1633. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE [2]

Au gouvernement de Paris, le 4 frimaire an XIII (25 novembre 1804).

Le Maréchal de l'Empire gouverneur de Paris, à M. le Maréchal ministre de la Guerre.

Je m'empresse, monsieur le maréchal ministre, de vous communiquer les cantonnemens que j'ai assignés aux deux premiers escadrons des 1er, 2e, 4e, 10e, 11e, 13e, 14e, 19e et 20e régimens de dragons, aux deux premiers escadrons de chacun des 3e, 5e, 6e, 8e, 9e, 12e, 15e, 16e, 17e, 18e et 21e de dragons à pied, ainsi qu'au 5e régt de cuirassiers. Je donne la même communication à M. le

[1] « Pendant que M. le Maréchal d'Empire, Murat, se rendait à l'Hôtel de Ville pour l'entérinement de ses lettres de gouverneur de Paris, la Princesse, son épouse, a fait verser dans les mains de M. Brière de Mondétour, maire de son arrondissement, une somme de 12 000 francs pour être distribuée aux douze comités de bienfaisance de la ville de Paris. » (*Journal des Débats*, 5 frimaire an XIII.)

[2] Arch. de la Guerre. Corresp. gén. 1804. Nov.-Décembre.

ministre directeur de l'Adm^on^ de la Guerre, afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires pour la subsistance de ces troupes.

MURAT.

Le 5e de cuirassiers sera logé en ville.

J. M.

1634. — MURAT AU MAJOR DELORT[1]

7 frimaire an XIII (28 novembre 1804).

A monsieur Delort, major du 9e régiment de dragons, à Versailles.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée, monsieur, le 3 frimaire, je suis également sensible aux choses honnêtes que vous me dites et à la demande que vous me présentez en votre nom et au nom de messieurs vos camarades. Je vous prie de vouloir bien leur exprimer mes remerciements et leur dire que ce sera avec bien du plaisir que je les verrai réunis auprès de moi le jour du couronnement de Sa Majesté.

R. VI, p. 196.

1635. — MURAT A NAPOLÉON

7 frimaire an XIII (28 novembre 1804).

A Sa Majesté l'Empereur.

L'installation des gouverneurs de Paris a toujours été accompagnée de quelques faveurs particulières du souverain. J'ai l'honneur de réclamer en ma faveur auprès de Votre Majesté la continuation de cette honorable prérogative. La plus précieuse de mes fonctions est d'être quelquefois le distributeur de vos bienfaits. Je prie Votre Majesté de vouloir bien nommer au Sénat conservateur monsieur Bevière, doyen des notaires et des maires de Paris, et admettre monsieur Méjan, secrétaire général de la préfecture, et tous les membres du Conseil Général du département de la Seine. Parmi ces derniers je désigne surtout à la bienveillance de Votre Majesté monsieur Rouillé de Létang, doyen du Conseil Général du département. Ces messieurs me sont particulièrement

[1] Publiée par L. Stouff. Essai sur le lieutenant général baron Delort, *Revue Bourguignonne*, t. XV, n° 2-3, p. 43, 1905.

recommandés par le préfet de la Seine et par les membres du Conseil municipal de Paris. La note que je prends la liberté de joindre à ma lettre présentera les titres que messieurs Bevière, Mejan et Rouillé ont à la faveur que je sollicite pour eux.

Le Conseil Municipal de la Ville de Paris m'a témoigné le désir d'assister en corps au sacre de Votre Majesté, je la prie de vouloir bien lui accorder cette grâce et de l'autoriser à demander une place distincte à monsieur le Grand Maître des Cérémonies.

R. VI, p. 196.

1636. — MURAT A FROCHOT

(Paris) 8 frimaire an XIII (29 novembre 1804).

Au conseiller d'État, préfet de la Seine.

La dame Marie Magne, ex-employée dans vos bureaux, m'a remis, monsieur le conseiller d'État préfet, le jour de mon installation, une requête par laquelle elle me prie d'intercéder auprès de vous pour lui faire rendre la place dont vous l'avez privée. Elle paraît se repentir vivement de la faute qui a provoqué son expulsion, elle m'annonce qu'il ne lui reste en quittant sa place que des créanciers, des remords et de la misère. Je ne voudrais pas contrarier des mesures que vous auriez jugées nécessaires; mais s'il vous est possible de rendre à cette personne l'emploi qu'elle a perdu, je vous demande son pardon en considération du moment qu'elle a choisi pour réclamer ma médiation.

R. VI, p. 197.

1637. — MURAT A LACÉPÈDE

Au gouvernement de Paris,
le 8 frimaire an XIII (29 novembre 1804).

Le Maréchal de l'Empire, gouverneur de Paris,
à monsieur le Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de réclamer votre intérêt, monsieur le Grand Chancelier, en faveur de Mr Christophe, major du 24e régiment de chasseurs à cheval. Ce brave militaire, qui a mérité un sabre d'honneur, n'a cependant que la décoration de simple légionnaire. Il sollicite avec justice le grade d'officier dans la Légion. Je vous prie de vouloir bien présenter au Grand Conseil sa réclamation et

ses droits. Mr Christophe mérite par ses services, son courage et son dévouement à l'Empereur, toute la bienveillance du Gouvernement [1].

J'ai l'honneur, monsieur le Grand Chancelier, de vous saluer avec une haute considération.

MURAT.

Archives de la Légion d'honneur.

1638. — MURAT A LACÉPÈDE

(Paris) 8 frimaire an XIII (29 novembre 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le Grand Chancelier, l'état des services de monsieur Roustan, lieutenant de vaisseau, commandant la députation du *Scipion*, qui sollicite la décoration de la Légion d'honneur. Vous y verrez qu'il est peu d'officiers de marine qui aient plus de droits que lui à cette récompense, et il est d'autant plus surprenant qu'il ne l'ait pas encore obtenue, qu'il fut nommé, à la rade de Toulon, membre du jury chargé de désigner les marins dignes d'entrer dans la Légion d'honneur. Je me fais un devoir d'attester le nombre et l'utilité des services qu'il a rendus aux troupes que je commandais en Egypte. Je vous prie de vouloir bien lui accorder toute votre bienveillance et présenter au premier Grand Conseil les droits que monsieur Roustan a acquis à la reconnaissance de l'armée française et à la faveur de Sa Majesté.

R. VI, p. 197.

1639. — MURAT A LÉVÊQUE

(Paris) 8 frimaire an XIII (29 novembre 1804).

A monsieur Lévêque, ancien officier, rue de Bayeux n° 59, à Caen.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez adressée le 29 brumaire, et je ne puis qu'applaudir aux sentiments que vous

[1] Nicolas-François Christophe, né à Nancy le 23 septembre 1770, sous-lieutenant de hussards en 1792, major au 24e chasseurs le 6 brumaire an XII, chevalier de la Légion d'honneur du 25 mars 1804, puis baron de l'Empire et général de brigade, ne fut promu officier de la Légion d'honneur qu'en 1812. Il est mort à Versailles le 6 août 1839. (*Communication de M. J. Durieux, archiviste de la Légion d'Honneur.*)

y exprimez de votre dévouement pour Sa Majesté l'Empereur. Quant à la demande que vous me faites en faveur de votre fils aîné, je voudrais pouvoir vous en obtenir moi-même le succès, mais il est nécessaire que vous l'adressiez directement au ministre de la Guerre auprès duquel je me ferai un plaisir de l'appuyer.

R. VI, p. 198.

1640. — MURAT A L'ADJUDANT-COMMANDANT VERGER

(Paris) 8 frimaire an XIII (29 novembre 1804).

A l'adjudant-commandant Verger,
commandant le département de la Nièvre, à Nevers.

J'ai reçu, monsieur le commandant, la lettre par laquelle vous m'annoncez le passage du Saint-Père. Je vous remercie de votre attention et je vous prie de recevoir l'assurance de ma considération.

R. VI, p. 198.

1641. — MURAT A ADET[1]

(Paris) 8 frimaire an XIII (29 novembre 1804).

Au préfet de la Nièvre, à Nevers.

J'ai reçu, monsieur le préfet, la lettre par laquelle vous me témoignez le désir de voir confier à monsieur Nicolas le drapeau qui doit être donné par Sa Majesté au détachement du département de la Nièvre. Il y aura au sujet de cette distribution une mesure générale, et vous pouvez être assuré que je tâcherai alors de faire éprouver à monsieur Nicolas les effets de l'intérêt que vous lui portez.

R. VI, p. 198.

1642. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

(Paris) 8 frimaire an XIII (29 novembre 1804).

J'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance particulière, monsieur le maréchal ministre, en faveur de monsieur Taulane, capi-

[1] Pierre-Auguste Adet, né à Paris le 17 mai 1763, employé aux colonies pendant la Révolution, représentant de la France à Genève et aux États-Unis après le 9 thermidor. Il avait été nommé membre du Tribunat après le 18 brumaire, et le 31 mars 1803, préfet de la Nièvre.

taine, ex-aide de camp de feu le général Stengel[1]. Il sollicite une pension de réforme et ses services et ses blessures lui donnent des droits à l'obtenir. Je puis en mon nom particulier attester la bonne conduite et le courage de cet officier à l'affaire de Mondovi, où je le trouvai baigné dans son sang à côté du général Stengel mourant de ses blessures. Le capitaine Taulane a été victime d'une dénonciation calomnieuse que vous avez appréciée; vous l'avez mis en liberté, et j'espère que vous mettrez le comble à votre bienveillance en lui accordant la pension qu'il a méritée en servant son pays.

R. VI, p. 199.

1643. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

(Paris) 8 frimaire an XIII (29 novembre 1804).

J'ai l'honneur de réclamer votre bienveillance, monsieur le maréchal ministre, en faveur de monsieur Humbert, lieutenant au 86e régiment d'infanterie, il était sergent à la compagnie des grenadiers du 3e bataillon de la 60e demi-brigade de ligne alors en Italie, je le nommai provisoirement au grade de sous-lieutenant. Il partit pour Saint-Domingue avec son bataillon et ne put recevoir la confirmation de son grade. Son ancienneté l'ayant porté à la place de lieutenant, il y fut promu le 18 thermidor an XI. De retour en France, il me prie de lui obtenir la confirmation du grade que je lui ai accordé, afin de pouvoir occuper légalement celui de lieutenant. Je vous demande d'autant plus instamment cette faveur que l'on me donna dans le temps les meilleurs renseignements sur son compte et que le colonel du 86e m'atteste encore aujourd'hui sa belle tenue, sa bonne éducation et ses talents militaires. J'ai

[1] Henri-Christian-Michel de Stengel, né le 11 mai 1744 à Neustadt (Palatinat), major du régiment de Chamborant le 15 juin 1788, lieutenant-colonel le 25 juillet 1791, colonel du 9e dragons le 13 avril 1792, maréchal de camp le 13 septembre 1792, général de division commandant la cavalerie de l'Armée d'Italie le 13 juin 1795, blessé d'un coup de pistolet et de plusieurs coups de sabre à l'attaque de Mondovi, le 21 avril 1796, mort le 28 avril. Bonaparte écrivait à Mme Wimpffen, née Stengel, le 28 prairial an IV « L'amitié et l'estime que j'avais pour le brave Stengel me rend, Madame, votre position touchante. Si quelque chose peut l'adoucir, c'est les regrets universels que nous avons tous donnés à notre brave compagnon d'armes. » (Arch. adm. de la guerre. Dossier Stengel.)

l'honneur de vous envoyer l'état de services et les nominations de monsieur Humbert.

Monsieur le colonel Merlin m'expose, monsieur le maréchal Ministre, que de tous les officiers supérieurs qui ont commandé sous mes ordres à la journée du 18 brumaire an 8e, il est le seul qui n'ait pas reçu d'armes d'honneur, sa réclamation me paraît fondée, et je vous prie de vouloir bien faire réparer une omission que n'a méritée sous aucun rapport cet officier, dont vous connaissez les services et le dévouement.

R, VI, p. 199.

1644. — MURAT A FOUCHÉ

8 frimaire an XIII (29 novembre 1804).

Au ministre de la Police générale.

J'ai reçu, monsieur le ministre, la lettre[1] par laquelle vous me communiquez les ordres que vous avez donnés relativement à messieurs César Berthier et Broussier. Je vous prie de recevoir mes remerciements de l'empressement que vous avez bien voulu mettre à remplir le vœu que je vous exprimais.

R. VI, p. 201.

1645. — MURAT A FOUCHÉ

8 frimaire an XIII (29 novembre 1804).

Au ministre de la Police générale.

J'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance particulière, monsieur le ministre, en faveur de monsieur Joseph Davigny dont je vous fais passer la pétition; il me paraît que monsieur Davigny a rempli toutes les formalités exigées par la loi et je vous prie de vouloir bien hâter sa radiation, dont le délai lui est extrêmement pénible. Je vous aurai une obligation particulière de l'intérêt que

[1] Fouché écrivait le 30 brumaire an XIII à Murat : « J'ai l'honneur d'informer monsieur le maréchal que j'ai donné ordre de payer à messieurs les généraux César Berthier et Broussier, une pension de cinq cents francs par mois que vous m'avez demandée pour ces officiers généraux... » (Archives du prince Murat. D. 85. 2.)

vous voudrez bien marquer dans cette circonstance à un citoyen qui n'a jamais eu l'intention de quitter sa patrie.

R. VI, p. 201.

1646. — MURAT AU GÉNÉRAL CÉSAR BERTHIER

10 frimaire an XIII (1er décembre 1804).

Au général César Berthier.

Je vous invite, monsieur le général, de prévenir monsieur le colonel Curto, que faisant partie de la députation qui doit entrer dans l'église de Notre-Dame, les ordres seront adressés demain dimanche directement aux commandants de sections.

R. VI, p. 201.

1647. — MURAT AU GÉNÉRAL CÉSAR BERTHIER

10 frimaire an XIII (1er décembre 1804).

Au général César Berthier.

Je vous préviens, monsieur le général, qu'à commencer de ce soir les patrouilles seront multipliées, et que ce service continuera jusqu'à nouvel ordre.

R. VI, p. 201.

1648. — MURAT A FOUCHÉ

12 frimaire an XIII (3 décembre 1804).

Au ministre de la Police.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le ministre, une note qui m'a été remise par madame de Burban et le capitaine Toussel. Je crois qu'il serait nécessaire que vous fassiez venir ces deux personnes auprès de vous, pour en savoir des renseignements plus étendus et plus sûrs. Je joins leurs adresses à cet envoi. J'ai parlé de cette affaire à Sa Majesté, et c'est de son aveu que je vous la renvoie.

R. VI, p. 202.

1649. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

12 frimaire an XIII (3 décembre 1804).

Le ci-devant séminaire de Cahors, monsieur le maréchal ministre, a été transformé en caserne et présente maintenant l'un des plus beaux établissements de ce genre; de promptes réparations sont nécessaires pour la conservation de ce bâtiment qui peut contenir dix-huit cents hommes, et possède des écuries et des magasins immenses. Un devis approximatif qui vous a été présenté, porte le total de ces réparations, je crois, à la somme de quarante-cinq mille francs. Je prie Votre Excellence de vouloir bien donner des ordres pour qu'elles soient faites le plus tôt qu'il sera possible; un plus long délai, en augmentant les dégradations, ne pourrait qu'augmenter de beaucoup les dépenses.

R. VI, p. 224.

1650. — MURAT A CHAMPAGNY

12 frimaire an XIII (3 décembre 1804).

Au ministre de l'Intérieur.

Je suis informé, monsieur le ministre, que monsieur Huzard, inspecteur vétérinaire, doit présenter incessamment à Votre Excellence le rapport qui lui a été demandé sur l'établissement d'une École vétérinaire dans le midi de la France. Monsieur Huzard balance l'intérêt de l'État pour cet établissement entre Toulouse et Cahors. Vous connaissez mon attachement pour cette dernière ville, ma patrie, et le désir que j'ai de la dédommager par des institutions publiques des pertes que la Révolution lui a fait éprouver. Toulouse réunit déjà à tous les grands établissements un lycée d'une circonscription très étendue et plusieurs écoles spéciales. Le lycée de Cahors démembre pour former celui de Rhodez, serait d'un faible avantage, si l'on n'y réunissait l'École vétérinaire. Je vous prie avec instance de vouloir bien vous déterminer en faveur de Cahors, qui présente d'ailleurs un local superbe, mieux situé pour les études que celui de Toulouse. Je regarderai comme une obligation personnelle la décision favorable que vous voudrez bien prendre à ce sujet.

R. VI, p. 224.

1651. — MURAT A SÉGUR

13 frimaire an XIII (4 décembre 1804).

Au Grand Maître des Cérémonies.

J'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur le Grand-maître, que je viens de donner les ordres les plus précis pour que l'entrée de Notre-Dame soit interdite à toutes les autres personnes qu'aux préposés de l'architecte du Gouvernement. Je vous remercie de l'intention que vous me témoignez de me faire connaître le programme, aussitôt que Sa Majesté l'aura définitivement adopté.

R. VI, p. 202.

1652. — MURAT A FROCHOT

13 frimaire an XIII (4 décembre 1804).

Au préfet de la Seine.

Je me serais empressé, monsieur le conseiller d'État préfet, de faire prendre et de vous communiquer les renseignements que vous me demandez par votre lettre du 12 frimaire, si Sa Majesté ne m'eût témoigné hier au soir l'intention de faire des changements au programme qui lui a été présenté.

Demain il y aura un grand dîner aux Tuileries, et six tables seront dressées dans le salon de Diane. L'Empereur, l'Impératrice et le Pape seront seuls à l'une de ces tables. Il est probable que l'étiquette qui sera observée dans l'ordre de ce banquet et dans la composition des autres tables, devra servir de modèle au cérémonial du banquet de l'Hôtel de ville. Permettez-moi d'ajourner ma réponse à votre lettre et les démarches que vous me priez de faire, jusqu'à ce que j'aie pris toutes les informations nécessaires sur l'ordre et l'étiquette qui seront observés demain. Je ne perdrai pas un instant pour vous les faire connaître.

R. VI, p. 202.

1653. — MURAT AU GÉNÉRAL CÉSAR BERTHIER

16 frimaire an XIII (7 décembre 1804).

Au général César Berthier.

Je vous préviens, monsieur le général, que Sa Majesté recevra demain à midi toutes les députations de toutes armes de l'armée,

celles des gardes nationales des 108 départements et celles de ses gardes. Donnez en conséquence les ordres nécessaires pour que ces différentes troupes soient rendues demain matin à dix heures dans les salons du Musée et de Diane. Ces députations y occuperont le même ordre de bataille qu'au Champ de Mars et l'observeront de même pour défiler devant Sa Majesté. Ne perdez pas une minute pour annoncer ces dispositions.

R. VI, p. 202.

1654. — MURAT A FROCHOT

17 frimaire an XIII (8 décembre 1804).

Au conseiller d'État, préfet de la Seine.

Conformément à la demande que m'a exprimée de votre part monsieur le secrétaire général de la préfecture, j'ai présenté à Sa Majesté, monsieur le conseiller d'État préfet, le désir que vous avez de faire participer les députations de toutes armes de l'armée à la fête populaire que vous préparez. Sa Majesté l'Empereur consent à ce que vous fassiez distribuer à chaque sous-officier et soldat de ces députations une bouteille de vin, une volaille et une ration de pain. Pour vous faciliter l'exécution de cette disposition, je donne au chef de mon État-major l'ordre de vous faire connaître les différentes casernes où sont cantonnées ces députations et le nombre d'hommes que renferme chacune de ces casernes.

R. VI, p. 203.

1655. — ORDRE DU JOUR DE MURAT

18 frimaire an XIII (9 décembre 1804).

Le Maréchal de l'Empire, Gouverneur de Paris, a eu souvent l'occasion d'entretenir l'Empereur du bon esprit qui animait toutes les députations de la Garde nationale particulière. Le Gouverneur de Paris s'empresse d'y ajouter l'expression de la sienne, et il espère qu'à leur retour dans leurs départements respectifs, ils répandront parmi leurs concitoyens les sentiments d'affection, de zèle et de dévouement qu'ils ont si vivement manifestés pendant leur séjour à Paris.

R. VI, p. 203.

1656. — MURAT A CHAMPAGNY

21 frimaire an XIII (12 décembre 1804).

Au ministre de l'Intérieur.

L'intérêt particulier que je prends, monsieur le ministre, à monsieur Laidin de la Bouterie, de Niort, me porte à vous prier de le présenter à Sa Majesté, pour une place de sous-préfet. Ses services militaires, ses blessures, ses moyens, sa moralité et la famille honnête à laquelle il appartient, lui donnent des droits à votre bienveillance et à la confiance de l'Empereur. Fidèlement attaché au Gouvernement Impérial, il s'attachera à répandre parmi ses concitoyens les sentiments de zèle et de dévouement dont il est pénétré.

R. VI, p. 205.

1657. — MURAT A LACÉPÈDE

21 frimaire an XIII (12 décembre 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le Grand Chancelier, la lettre que m'écrit monsieur le général Clément, en faveur de monsieur le général Filon, qui désire être admis dans la Légion d'honneur, et celle par laquelle monsieur Burait-Lavocat, commandant la députation de la Haute-Marne, sollicite la même distinction. Quoique ces demandes ne soient pas adressées au Grand Conseil, j'espère que vous voudrez bien les lui présenter, si vous croyez que ces deux officiers aient mérité par leurs services la décoration qu'ils demandent.

R. VI, p. 205.

1658. — MURAT A LACÉPÈDE

21 frimaire an XIII (12 décembre 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le Grand Chancelier, l'état des services de monsieur Delmote[1], ex-chef d'escadron,

[1] Augustin-Joseph Delmotte, né à Magnicourt (Pas-de-Calais) le 11 septembre 1744, cavalier au Royal-Étranger en 1764, maréchal-des-logis en 1784,

inspecteur des dépôts de cavalerie de l'Armée du Nord. Cet ancien militaire qui a servi avec moi, et auquel j'ai toujours porté le plus vif intérêt, sollicite la décoration de la Légion d'honneur. Ses longs et utiles services et son attachement au Gouvernement Impérial lui donnent des droits à cette récompense. Je vous prie de vouloir bien lui accorder votre bienveillance et de présenter sa demande au premier Grand Conseil. Je ne doute pas que Sa Majesté ne saisisse cette occasion de reconnaître les services d'un vieux et loyal militaire.

Archives du prince Murat. R. VI, p. 206,
et Archives de la Légion d'honneur.

1659. — MURAT A ANDRÉ DUMONT[1]

21 frimaire an XIII (12 décembre 1804).

Au sous-préfet d'Abbeville.

J'ai été fâché, monsieur, de recevoir la nouvelle de votre départ précipité qui m'a privé du plaisir que j'aurais eu à vous recevoir; vous ne devez attribuer qu'à mes occupations le retard que j'ai mis à vous répondre. Soyez persuadé que je ne me priverai jamais volontairement de vos visites, et que je ferai toujours avec un vif intérêt toutes les démarches dont le but sera de vous être utile.

R. VI, p. 206.

1660. — MURAT AU MARÉCHAL AUGEREAU

21 frimaire an XIII (12 décembre 1804).

A monsieur le Maréchal Augereau.

C'est avec plaisir, monsieur le Maréchal, que je mettrai sous les

sous-lieutenant au 12e chasseurs en 1792, chef d'escadron en 1793, blessé au siège de Thionville. *(Note de M. J. Durieux.)*

[1] André Dumont, né à Oisemon (Somme) le 24 mai 1764, nommé par le district d'Amiens membre de la Convention le 8 septembre 1792. Il avait été envoyé en mission dans le département de la Somme à la fin de l'année 1793 et s'était montré l'ennemi de Murat, alors chef d'escadron au 21e régiment de chasseurs à cheval. (Voir Léonce Grasilier. *L'adjudant général Jean Landrieux*, 1756-1825, p. 65-80). André Dumont, rappelé par suite des intrigues des amis de Robespierre, se montra dès lors l'adversaire acharné de ce dernier et contribua beaucoup à sa chute le 9 thermidor. Nommé député au conseil des Cinq-Cents le 23 vendémiaire an IV, il expliqua sa conduite pendant sa mission dans un *Compte rendu à ses commettans*, publié en l'an V. Après le 18 brumaire, il fut nommé sous-préfet d'Abbeville.

yeux de Sa Majesté, la demande du colonel Almani, et j'appuierai de tout mon intérêt la justice de sa réclamation. J'y joindrai la lettre que vous m'écrivez en sa faveur, et elle sera sans doute pour lui un titre puissant à la bienveillance de l'Empereur. J'apprendrai avec bien du plaisir que votre indisposition n'a pas eu de suite, et que vous êtes parfaitement rétabli.

R. VI, p. 206.

1661. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

21 frimaire an XIII (12 décembre 1804).

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le maréchal ministre, la demande de monsieur Manbès, capitaine réformé, qui sollicite de l'activité. Il paraît qu'un propos indiscret, qui peut-être aurait dû être laissé dans l'oubli, a motivé sa réforme. Ses services, son dévouement, les témoignages honorables que se sont empressés de lui rendre tous les officiers avec lesquels il avait servi, et la longue disgrâce qu'il a éprouvée pourraient vous décider à lui rendre votre bienveillance. Je vous la demande pour lui, et je vous prie de vouloir bien le réintégrer dans un des régiments de l'Armée d'Italie, de Hollande ou d'Hanovre et surtout, pour me servir de ses expressions, *dans l'un des régiments qui pourrait être destiné à une expédition dangereuse*.

R. VI, p. 207.

1662. — MURAT AU MARÉCHAL BERTHIER

21 frimaire an XIII (12 décembre 1804).

Au Grand Veneur.

Je vous prie, monsieur le maréchal Grand Veneur, de vouloir bien accorder une permission de chasse à monsieur le général de division Alexandre Dumas, retiré à Villers-Coterets. J'attends de votre complaisance ordinaire que vous ne refuserez pas cette faveur à cet officier général, à qui l'état de sa santé et son désœuvrement actuel font un besoin de cet exercice.

R. VI, p. 208.

1663. — MURAT A FOURCROY

21 frimaire an XIII (12 décembre 1804).

Au conseiller d'État Fourcroy.

J'ai l'honneur de vous recommander, monsieur le conseiller d'État, monsieur le général de division Michaud [1], retiré à Montmédy. Cet officier général qui compte 50 années de service, est père de six enfants, et il désire de faire admettre deux de ses fils en qualité d'élèves du Gouvernement dans les lycées de Metz ou de Reims. Je vous prie de présenter sa demande à Sa Majesté en l'appuyant de votre intérêt, et je ne doute pas que l'Empereur ne saisisse cette occasion de récompenser un brave et loyal militaire dont il connaît les services.

R. VI, p. 208.

1664. — MURAT A FOURCROY

21 frimaire an XIII (12 décembre 1804).

Au conseiller d'État Fourcroy.

Monsieur Serieys [2], censeur au Lycée de Cahors, m'écrit, monsieur le conseiller d'État, que quatre-vingts lits sont déjà prêts à ce lycée, et qu'on peut y recevoir dès ce moment deux cents pensionnaires. Il me prie de vous exprimer le vœu des habitants de Cahors qui demandent l'ouverture prochaine de ce lycée. Vous connaissez l'intérêt que je porte à cet établissement et j'attends de votre com-

[1] Pierre-Antoine Michaud, général de brigade le 17 janvier 1793, général de division le 19 mars 1794.

[2] Serieys, né à Pont-de-Cyran (Rouergue), ami et presque compatriote de Murat, ancien bibliothécaire au Prytanée français, le ci-devant collège Louis-le-Grand, a écrit une vie de Murat. « Il prétend, écrit M. Paumès, que Murat se trouvait au Conseil d'État au moment où l'on discutait l'emplacement des lycées du Midi. Lacuée insista pour Agen, sa ville natale, Murat demanda Cahors et comme Lacuée surpris déclarait que Cahors, trop pauvre, ne pouvait pas supporter les frais d'une coûteuse installation, Murat spontanément promit qu'il donnerait 60 000 francs. Le Conseil d'État « ne crut pas pouvoir résister à cette offre ». Mais si l'anecdote est vraie, la parole de Murat fut une gasconnade. » (*Le Collège royal de Cahors*, p. 209.) Le lycée de Cahors établi dans les bâtiments de l'ancien collège et des Cordeliers avait été inauguré le 1er fructidor an XII (19 août 1804).

plaisance ordinaire que vous voudrez bien accélérer l'instant de son organisation. Je réclame aussi votre bienveillance en faveur de monsieur Serieys, qui rendu à son poste depuis quatre mois, n'a pas encore touché d'appointements. Je vous prie de lui faire obtenir le succès de la demande qu'il vous adresse à ce sujet.

R. VI, p. 208.

1665. — MURAT A DEJEAN

21 frimaire an XIII (12 décembre 1804).

Au ministre directeur de l'administration de la Guerre.

J'avais donné l'ordre, monsieur le ministre, au colonel du 6e régiment de dragons de faire la distribution du vin aux deux escadrons de son régiment pour les 11, 13 et 14 frimaire. Comme d'après votre décision, cette distribution ne doit avoir eu lieu que pour les 11 et 13, le régiment a fait l'avance du reste et en sollicite le remboursement. Je prie Votre Excellence de vouloir bien donner les ordres pour qu'il soit fait compte au colonel Le Baron de 97 francs pour le prix de 388 rations de vin distribuées aux deux escadrons de guerre.

R. VI, p. 209.

1666. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

21 frimaire an XIII (12 décembre 1804).

J'ai l'honneur de réclamer votre bienveillance, monsieur le maréchal ministre, en faveur de Mr Dupuis, ex-capitaine commandant ma compagnie des gardes à pied en Italie. Par suite de l'incorporation de cette compagnie dans celle de mes gardes à cheval, il reçut l'ordre de se retirer dans ses foyers pour y jouir du traitement de non-activité affecté à son grade. Il m'expose que toutes les démarches qu'il a faites pour obtenir ce traitement ont été inutiles et il me prie de solliciter pour lui votre intérêt. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que ce brave officier a servi sans reproche, et qu'il est absolument sans fortune. Je joins à ma lettre l'ordre qui lui fut transmis par le chef de mon état-major. J'apprendrai avec plaisir que vous avez bien voulu lui accorder le succès de sa demande.

R. VI, p. 208.

1667. — MURAT A RÉGNIER

26 frimaire an XIII (17 décembre 1804).

Au Grand Juge.

Monsieur le Grand Juge, monsieur Foucher [1], membre du Corps législatif, exerçait avant sa nomination, les fonctions de procureur impérial près le tribunal de première instance de Laval, et il conserve encore le titre de cet emploi, pour le reprendre à la fin de sa carrière législative. Il désirerait que cet intérim fût rempli par monsieur Dolsegaray, son beau-frère, à qui l'établissement des lycées a fait perdre la place de professeur de législation à l'École centrale. Monsieur le général Devaux [2], qui porte à monsieur Dolsegaray un intérêt particulier, désire également le voir nommer à cet emploi. Je m'empresse de joindre ma recommandation à celle de ces messieurs, persuadé que les talents et l'intégrité de monsieur Dolsegaray lui méritent votre bienveillance et la confiance de Sa Majesté. Sa présentation comme candidat présente le témoignage honorable de l'estime de ses concitoyens et des juges du tribunal qui apprendraient tous avec plaisir sa nomination.

R. VI, p. 210.

1668. — MURAT A DEFERMON

27 frimaire an XIII (18 décembre 1804).

A monsieur le conseiller d'État Defermon.

J'ai l'honneur de vous recommander particulièrement, monsieur le conseiller d'État, monsieur Belon, l'un des présidents de canton du département de la Lozère. Ce brave homme peu fortuné et n'ayant pas été indemnisé de ses frais de voyage, désirerait au moins, pour payer ce qu'il doit à Paris et se rendre chez lui, obtenir le remboursement d'une créance qu'il a sur l'État. Dans les mois de floréal, prairial et messidor de l'an IV, se trouvant président de l'administration de son canton, il fit, à défaut de préposé de subsistances, une fourniture de viande à divers déta-

[1] Louis-Jean-Nicolas-Charles Foucher, né au Coudray-Macouard (Maine-et-Loire) le 28 avril 1769, nommé le 18 frimaire an XII par le Sénat conservateur, député de la Mayenne au Corps législatif.

[2] Pierre Devaux, général de brigade le 30 juillet 1802.

chements de ligne, dont le montant fut liquidé à mil-deux-cent-quatre-vingt-dix-huit livres huit sous neuf deniers numéraire, par l'ex-ministre Scherer, qui en le lui annonçant donna des éloges à son généreux dévouement. Vous jugerez sans doute qu'une pareille avance, faite uniquement dans la vue de l'utilité publique, est une dette sacrée par elle-même, et que la situation du créancier rend plus sacrée encore. Monsieur Belon appelle à ce sujet et sur sa moralité les témoignages de monsieur le conseiller d'État Pelet [1] et de monsieur Florant, président de son département. Je vous prie de vouloir bien vous faire présenter l'état de sa créance et d'en ordonner la liquidation. Permettez-moi de vous observer que tout délai serait extrêmement préjudiciable aux intérêts de monsieur Belon.

R. VI, p. 211.

1669. — MURAT AU MARÉCHAL BERTHIER

21 frimaire an XIII (18 décembre 1804).

Au Grand Veneur.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le maréchal Grand Veneur, la demande de monsieur Laligant Saint-Marc, chef de bataillon à la suite, qui sollicite un emploi dans la conservation des chasses de Sa Majesté. Ce militaire a perdu toute sa fortune pendant qu'il était à l'armée, par les effets de la Révolution et la mauvaise administration d'un tuteur. Il ne lui reste d'autre moyen d'existence que sa pension de réforme qu'il partage avec son frère. Je vous prie de lui accorder votre intérêt, et je vous serai particulièrement obligé de ce que vous voudrez bien faire en sa faveur.

R. VI, p. 212.

1670. — MURAT AU MARÉCHAL BERTHIER

(Paris) 27 frimaire an XIII (18 décembre 1804).

Au Grand Veneur.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le maréchal ministre,

[1] Jean Pelet, dit Pelet de la Lozère, né à Saint-Jean du Gard (Gard) le 23 février 1759, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents. Il avait été nommé après le 18 brumaire, préfet de Vaucluse et le 27 fructidor an X, membre du Conseil d'État. En 1804, il venait d'être chargé de la direction de la 2e division de la police qui comprenait les quarante-deux départements du Midi.

la pétition par laquelle madame d'Etchégoyen demandait à Sa Majesté pour monsieur O'Connell, son père, Irlandais éloigné de Paris, la permission de se rendre auprès d'elle; *l'accordé* de l'Empereur est en marge de la pétition. Je viens en conséquence de donner à monsieur O'Connell l'autorisation de se rendre à Paris, et je m'empresse de vous en prévenir.

R. VI, p. 212.

1671. — MURAT A Mme D'ETCHEGOYEN

(Paris) 27 frimaire XIII (18 décembre 1804).

A madame d'Etchégoyen.

Je n'ai pas perdu un instant, Madame, pour mettre sous les yeux de l'Empereur la pétition que vous m'avez remise, et je m'empresse de vous annoncer que Sa Majesté a bien voulu accéder à votre demande. J'ai l'honneur de vous envoyer la lettre par laquelle je fais connaître cette faveur à monsieur O'Connell, votre père, et je lui donne l'autorisation de se rendre auprès de vous. Croyez, madame, qu'il m'a été bien agréable de pouvoir remplir votre vœu presqu'aussitôt que vous me l'avez fait connaître.

R. VI, p. 212.

1672. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

(Paris) 27 frimaire an XIII (18 décembre 1804).

Envoi de l'état des services de Monsieur Michel Murat-Sistrières, avec une recommandation particulière.

R. VI, p. 213.

1673. — MURAT A GAUDIN

(Paris) 27 frimaire an XIII (18 décembre 1804).

Au ministre des Finances.

J'ai l'honneur de vous adresser la lettre qui m'a été remise, monsieur le ministre, par monsieur Issartier, l'un des présidents de canton de Lot-et-Garonne. Une affaire malheureuse sur laquelle vous prononcerez, consommerait sa ruine, s'il n'obtenait votre protection et la bienveillance de l'Empereur. Je sollicite tout votre

intérêt en faveur d'un père de famille estimable, que l'indulgence du Gouvernement peut encore rendre au bonheur. Je suis persuadé que vous entrerez dans les intentions de Sa Majesté sans blesser les intérêts de l'État, en accueillant les moyens que monsieur Issartier propose pour se libérer envers le trésor public.

R. VI, p. 213.

1674. — MURAT A LACÉPÈDE

Au Gouvernement de Paris, le 27 frimaire an XIII (18 décembre 1804).

Le Maréchal de l'Empire, Gouverneur de Paris, à monsieur le Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le Grand Chancelier, les états de services de messieurs Jean-Scipion Sabonadière, pasteur président du Consistoire de Caen [1]; Charles Huard, lieutenant du 101e régiment de ligne [2]; Mathieu Gay, capitaine au 29e régiment de dragons [3]; Louis Auteserre, colonel commandant en second la succursale de Louvain.

Ce dernier officier, membre de la Légion d'honneur, demande le grade d'officier [4], et les trois autres sollicitent leur admission dans la Légion. Je vous prie de vouloir bien présenter leurs titres au Grand Conseil.

J'ai l'honneur de vous recommander Mr Louis Grosse, lieutenant en 1er dans le 2e régiment de marine [5], et je vous fais passer sa demande d'admission dans la Légion d'honneur, quoiqu'elle me soit adressée.

[1] M. Sabonadière, né à Nîmes en 1752, d'abord pasteur en Angleterre et aux États-Unis, plus tard chef de division à la Commission de l'Instruction publique et au Comité de Salut public, enfin pasteur de l'Église réformée consistoriale du Calvados et de l'Orne à partir de 1802.

[2] Charles Huard, né à l'île de Ré en 1767, ancien enfant de troupe, noté comme très bon officier et instructeur distingué.

[3] Le capitaine Gay (Honoré-Anselme-Mathieu), né à Vias (Hérault) en 1771, fut décoré de la Légion d'honneur le 21 mars 1806. Il servit dans la Garde de S. M. le Roi de Naples de 1806 à 1812, obtint sa retraite comme colonel de cavalerie et mourut en 1850.

[4] Jean-Joseph-Louis Auteserre, né à Nîmes en 1757, avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 juin 1804.

[5] Louis Grosse, né à Haguenau (Bas-Rhin) le 20 mars 1767, officier d'artillerie de marine, député par son régiment pour assister au couronnement de l'Empereur, fut nommé légionnaire en 1811 et officier de l'ordre en 1813.

J'espère également de votre complaisance que vous voudrez bien vous faire présenter l'état des services de Mr Pierre Caors, ancien capitaine de gendarmerie au département du Lot [1], demeurant à Gramat. Cet officier vous a adressé sa demande, et je joins à cet envoi copie de la lettre qu'il vous a écrite.

Recevez, monsieur le Grand Chancelier, l'assurance de toute ma considération.

MURAT.

Archives de la Légion d'honneur; pièces collectives, et Archives du prince Murat. R. VI, p. 213.

1675. — MURAT A SABONADIÈRE

Au Gouvernement de Paris, le 27 frimaire an XIII (18 décembre 1804).

Le Maréchal de l'Empire, gouverneur de Paris, à monsieur Sabonadière, pasteur président du Consistoire de Caen.

J'ai reçu, monsieur, la lettre par laquelle vous me demandez d'appuyer la demande que vous faites de la décoration de la Légion d'honneur. Les anciens services que vous avez rendus et ceux que vous rendez encore dans le poste honorable qui vous est confié, vous donnent des droits à cette récompense. Soyez persuadé que je m'empresserai de les faire valoir auprès du Grand Conseil de la Légion. Je désire bien sincèrement que mes démarches en votre faveur obtiennent le résultat que vous en attendez.

J'ai l'honneur de vous saluer.

MURAT.

Archives de la Légion d'honneur : Candidatures.

1676. MURAT A LACÉPÈDE

(Paris) 27 frimaire an XIII (18 décembre 1804).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Je vous prie, monsieur le Grand Chancelier, de vouloir bien présenter au Grand Conseil le nommé Vauclin, chasseur à cheval

[1] Pierre Caors, ancien capitaine au régiment Maréchal-de-Turenne et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, comptait deux campagnes sur mer et deux blessures. *(Notes de M. J. Durieux.)*

du 21e régiment, qui sollicite son admission dans la Légion d'honneur. Je connais les services de ce brave militaire qui a servi sous mes ordres, et j'ai été témoin de sa bravoure dans une affaire qui eut lieu à Poperingue, où lui cinquième me seconda parfaitement, essuya plusieurs coups de feu, tua deux ennemis en ma présence, et contribua sous mes ordres à faire trois cents prisonniers. Vous jugerez sans doute que ce trait et le courage qu'il a montré dans plusieurs autres circonstances, lui méritent la distinction que la patrie accorde aux braves qui l'ont défendue avec honneur.

Archives du prince Murat. R. VI, p. 214.

1677. — MURAT A DEBRAY[1]

(Paris) 27 frimaire an XIII (18 décembre 1804).

A monsieur Debray, imprimeur du Musée Napoléon.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez adressée le 18 frimaire, avec le prospectus du recueil que vous vous proposez de publier. Le choix de vos collaborateurs me donne l'assurance que cet ouvrage intéressant sera également recommandable par l'exactitude des faits et par le mérite de la rédaction. Je suis sensible à l'offre que vous me faites de me le dédier, et je vous donne avec plaisir, à ce sujet, l'autorisation que vous me demandez.

Messieurs les généraux César Berthier et Broussier vous donneront volontiers sur les députés militaires, les renseignements qui vous seront nécessaires. Je suis persuadé que monsieur le conseiller d'État préfet de la Seine vous permettra de prendre dans ses bureaux communication des listes des députations civiles.

R. VI, p. 214.

1678. — MURAT A LANGLOIS

(Paris) 27 frimaire an XIII (18 décembre 1804).

A monsieur Langlois, chef d'escadron réformé, à Rouen[2].

J'ai reçu, monsieur, la lettre par laquelle vous me demandez la permission de me dédier une de vos productions intitulée : *La main*

[1] Nicolas-Antoine-Gabriel Debray, né à Bresle en 1756, installé libraire à Paris.

[2] Bulletin de police du 7 nivôse an XIII. — Surveiller avec rigueur Langlois, chef d'escadron réformé, suspect. Il a offert à Sa Majesté ses ouvrages

de Dieu. J'ai été fort étonné de recevoir avec votre lettre l'ouvrage et la dédicace déjà imprimés. Si vous eussiez un peu mieux connu les usages et les convenances, vous auriez su que vous ne pouviez livrer l'épître dédicatoire à l'impression, avant d'en avoir obtenu mon consentement formel. Je vous déclare donc que je désavoue à la fois l'ouvrage et la dédicace.

R. VI, p. 215.

1679. — MURAT AU GÉNÉRAL ALEXANDRE DUMAS

(Paris) 27 frimaire an XIII (18 décembre 1804).

Au général Alexandre Dumas, à Villers Coterets.

J'ai déjà soumis, monsieur le général, à Son Excellence le Grand Veneur, votre demande pour une autorisation de chasse; je vais la lui soumettre de nouveau et j'apprendrai avec plaisir qu'il a bien voulu vous en accorder le succès.

R. VI, p. 215.

1680. — MURAT A LABBÉ-DESEINE [1]

(Paris) 27 frimaire an XIII (18 décembre 1804).

A monsieur Labbé, membre de l'Académie de Lyon, rue des Couronnes, n° 18, faubourg du Temple.

J'ai reçu, monsieur, les exemplaires que vous avez bien voulu m'envoyer de la nouvelle édition de votre *Ode sur le couronnement*, et je vous en fais mes remerciements. Je l'ai lue avec tout l'intérêt qu'elle mérite, et j'ai applaudi également aux sentiments qui vous l'ont inspirée et à la manière pleine de noblesse dont vous avez traité ce sujet. Ce morceau de poésie ne peut qu'ajouter à la réputation que vos talents vous ont acquise. Conformément au désir

imprimés, avec une dédicace au maréchal Murat qui l'a refusé et a défendu qu'on les vendît avec. (*La Police secrète du Premier Empire. Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur, publiés par* Ernest d'Hauterive, t. I.) Dans un autre bulletin (N° 795, p. 250) il est dit que « Langlois est furieux que Murat ait refusé son ouvrage : « *Le Pas-de-Calais n'est pas la mer à boire* ». Il est impossible de le trouver à Paris. »

[1] Labbé-Deseine, ancien commandant de bataillon, auteur en 1806 d'une ode intitulée : *La France sauvée*. — Paris, impr. du Corps législatif, 1806. In-8°.

que vous m'exprimez, je la mettrai sous les yeux de Sa Majesté. J'appuierai de même avec plaisir la demande que vous faites de la décoration de la Légion d'honneur.

R. VI, p. 215.

1681. — MURAT A NAPOLÉON

28 frimaire an XIII (19 décembre 1804).

A Sa Majesté l'Empereur.

Votre Majesté m'a permis de solliciter auprès d'elle une indemnité en faveur de MM^rs^ les généraux Broussier et César Berthier et de monsieur le colonel Curto. Ces trois officiers ont été obligés à de grandes dépenses, pendant le séjour qu'ont fait à Paris les militaires appelés à votre couronnement, et je prends la liberté de réclamer pour eux les effets de votre bienveillance.

R. VI, p. 217.

1682. — MURAT A MARET

28 frimaire an XIII (19 décembre 1804).

Au ministre secrétaire d'État.

S. M. l'Empereur m'a autorisé, monsieur le ministre secrétaire d'État, à écrire la lettre ci-jointe adressée à MM. les colonels appelés à Paris pour assister à son couronnement. Comme il est nécessaire de donner à cette lettre circulaire la plus grande publicité, je prie V. E. de vouloir bien donner des ordres pour qu'elle soit insérée dans le *Moniteur* de demain.

R. VI, p. 217.

1683. — CIRCULAIRE[1] DE MURAT AUX COLONELS DÉPUTÉS AU SACRE ET AU COURONNEMENT

28 frimaire an XIII (19 décembre 1804).

Monsieur le colonel, Sa Majesté l'Empereur vous a appelé à Paris pour assister à son sacre et à son couronnement. Il a voulu

[1] Publiée par M. A. Lumbroso. *(Correspondance de Murat*, n° CXXVI.) D'après le *Moniteur*, le texte présente quelques variantes.

s'environner, dans une circonstance aussi mémorable, de l'armée entière. Ce grand œuvre est consommé. Après avoir rempli la mission honorable dont vous étiez chargé, celle de représenter l'armée, c'est à la tête de votre corps que vous rappelle maintenant la confiance de l'Empereur. Retournez donc à votre poste, et maintenez-y le bon esprit qu'a manifesté dans la capitale de l'Empire la députation que vous y aviez amenée. Sa Majesté m'a chargé de vous en témoigner sa satisfaction particulière. J'y joins l'expression de la mienne, et je partage avec tous les habitants de Paris le regret de ne pouvoir vous posséder plus longtemps.

R. VI, p. 218.

1684. — MURAT AU MARÉCHAL MONCEY

28 frimaire an XIII (19 décembre 1804).

Au maréchal Moncey.

Je sollicite votre bienveillance particulière, monsieur le maréchal, en faveur de monsieur Murat, maréchal des logis, commandant la brigade de Sainte-Foix, département de la Gironde. Ce militaire qui compte 32 ans de services, est établi avec sa famille à Ste-Foix, et il y a pris tous ses petits arrangements de fortune, regardant ce lieu comme devant être toujours celui de sa résidence. Il est menacé d'être transféré à Sauveterre, petite ville qui n'offre aucune espèce de ressources à sa femme et à ses enfants, et il m'expose que le transport de son petit mobilier serait déjà pour lui une dépense au-dessus de ses forces. Je vous prie, monsieur le maréchal, de vouloir bien prendre en considération la situation de ce brave militaire, qui peut servir aussi utilement son pays à Sainte-Foix qu'à Sauveterre, et qui ne demande rien, que de rester dans une ville où il entretient honorablement sa famille et jouit de l'estime de ses concitoyens.

R. VI, p. 218.

1685. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

28 frimaire an XIII (19 décembre 1804).

Monsieur Mailhes, ancien chef de bataillon, retiré à Cahors avec une pension de douze cents francs, m'expose, monsieur le maréchal ministre, que son épouse a perdu par les effets de la Révolution la

dot considérable qu'elle lui avait apportée, et qu'elle se trouvera à sa mort privée de toute ressource. Il me prie d'obtenir pour elle de votre bienveillance la survivance de sa pension. Puis-je espérer que vous voudrez bien prendre en considération la situation de ce vieux militaire et accueillir sa demande avec intérêt. Je vous aurai une obligation particulière de ce que vous ferez en sa faveur.

R. VI, p. 219.

1686. — MURAT A CAULAINCOURT

30 frimaire an XIII (21 décembre 1804).

Au Grand Écuyer de l'Empereur.

Vous m'avez permis, monsieur le Grand Écuyer, de vous adresser le sieur Duval, mon ancien courrier, et vous avez eu la bonté de me promettre de le faire entrer au service de Sa Majesté. J'ai l'honneur de vous l'envoyer, et je réclame en sa faveur les effets de votre bienveillance. Le sieur Duval est robuste, intelligent et sûr, et je puis attester sa bonne conduite et sa moralité. Je suis persuadé qu'il justifiera dans la place que je vous demande pour lui, le témoignage que je me plais à lui rendre et la confiance que vous lui accorderez.

R. VI, p. 219.

1687. — MURAT A NAPOLÉON

2 nivôse an XIII (23 décembre 1804).

A Sa Majesté l'Empereur.

J'ai eu l'honneur d'entretenir plusieurs fois Votre Majesté du vif intérêt que je porte à monsieur Aymé, chef de bataillon du génie, employé à l'Armée d'Italie, sous les ordres du général Saint-Cyr. Instruit que monsieur le général Marescot a demandé pour lui, au ministre de la Guerre, le grade d'adjudant-commandant et désirant le rapprocher de moi, je prie Votre Majesté de vouloir bien lui accorder l'avancement que je sollicite en sa faveur. Depuis longtemps j'ai pu assez apprécier la moralité et les talents de cet officier, pour être convaincu qu'il rendra dans ce nouveau grade des services aussi utiles que dans l'arme du Génie. J'ai été témoin dans beaucoup de circonstances de son zèle et de son dévouement

pour votre personne, et je ne crains pas d'assurer Votre Majesté qu'il justifiera toujours la confiance qu'Elle daignera lui accorder.

R. VI, p. 220.

1688. — MURAT A NAPOLÉON[1]

2 nivôse an XIII (23 décembre 1804).

A Sa Majesté l'Empereur.

Permettez-moi de solliciter votre bienveillance en faveur de messieurs les colonels Rosniecki et Grabinski, qui me témoignent le désir d'être admis dans la Légion d'honneur. Si Votre Majesté daigne leur accorder cette faveur, ils la regarderaient comme la récompense la plus honorable de leurs services et de leur inviolable attachement pour votre personne.

R. VI, p. 220.

1689. — MURAT A MARET

4 nivôse an XIII (25 décembre 1804).

Au ministre secrétaire d'État.

J'ai eu l'honneur de rappeler hier à Sa Majesté l'Empereur la promesse qu'il avait bien voulu me faire d'accorder à monsieur le général Perreymond la sous-préfecture de Brignoles. Sa Majesté m'a autorisé de vous engager de sa part à lui présenter sans aucun délai la nomination du général Perreymond, si elle n'a pas encore été offerte à sa signature.

R. VI, p. 220.

1690. — MURAT A FOURCROY

7 nivôse an XIII (28 décembre 1804).

Au conseiller d'État Fourcroy.

Le préfet du département du Lot et le maire de Cahors s'accordent à vous présenter, monsieur le conseiller d'État, pour la place

[1] Une note sur le registre de Correspondance (R. VI, p. 219), à la date du 2 nivôse an XIII, porte : « Écrit au Grand Chancelier de la Légion d'honneur en faveur du maire de Cahors [Lagarde] qui demande à être compris au nombre des trente-six maires qui doivent recevoir la décoration de la Légion d'honneur. »

de procureur gérant vacante au lycée de Cahors, monsieur Creuzé-Deschatelliers, ex-professeur au ci-devant collège royal de Tours. Je joins avec intérêt ma recommandation à ce double suffrage, en faveur d'un candidat également recommandable par ses connaissances profondes, ses qualités morales et sa longue expérience dans la carrière de l'Instruction publique. Je suis persuadé qu'il justifiera la confiance dont le Gouvernement l'aura honoré et qu'il fixera sur lui celle de tous les pères de famille de l'arrondissement du lycée de Cahors.

Je profite de cette occasion, monsieur le conseiller d'État, pour vous prier de hâter autant qu'il sera en votre pouvoir la nomination des professeurs de ce lycée, et de faire en sorte qu'il puisse être mis en activité le plus prochainement possible. Les Écoles centrales ayant suspendu leurs cours, il n'existe plus dans les départements de la Dordogne et du Lot aucun établissement public pour l'instruction.

R. VI, p. 220.

1691. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

10 nivôse an XIII (31 décembre 1804).

J'ai l'honneur, monsieur le maréchal ministre, de solliciter votre bienveillance particulière en faveur du fils de monsieur Alquier, ambassadeur de S. M. l'Empereur près le Roi des Deux-Siciles. Ce jeune homme a été élevé au Prytanée et sert depuis quatorze mois comme sergent-major dans le 1er régiment d'infanterie légère. Son père, pour lequel j'ai beaucoup d'estime et d'attachement, désire lui faire obtenir une sous-lieutenance dans un régiment de chasseurs ou de dragons et il vous en a déjà fait la demande. Je sais que l'ordre de l'Empereur s'oppose à ce qu'on passe de l'infanterie dans la cavalerie, mais j'espère de votre complaisance que vous voudrez bien solliciter auprès de Sa Majesté une exemption en faveur du fils d'un homme aussi recommandable que monsieur Alquier. Le zèle, les talents et l'excellente conduite de ce jeune militaire lui donnent également des droits à votre protection et à la bienveillance de l'Empereur. Si cependant Votre Excellence jugeait impossible de le faire passer dans les troupes à cheval, je vous prie de vouloir bien le présenter pour une sous-lieutenance dans l'infanterie. Je regarderai comme un service personnel l'intérêt que dans cette circonstance vous témoignerez à monsieur

Alquier en ma considération. Recevez, monsieur le maréchal, l'assurance de toute ma considération.

R. VI. p. 221.

1692. — MURAT A Mgr DE MERCY[1]

10 nivôse an XIII (31 décembre 1804).

A monsieur l'Archevêque de Bourges.

J'ai reçu, monsieur l'archevêque, la lettre que vous m'avez adressée le 6 nivôse. Je ferai volontiers en faveur de monsieur votre parent les démarches nécessaires pour lui procurer l'avancement qu'il désire ; mais j'ai besoin pour appuyer sa demande de connaître son état de services, et je vous prie de vouloir bien me le faire passer. Je suis bien fâché de ne m'être pas trouvé chez moi lorsque vous avez pris la peine d'y passer, j'aurais eu beaucoup de plaisir à vous recevoir et j'espère qu'une autre fois je serai plus heureux. Recevez...

R. VI, p. 222.

1693. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

10 nivôse an XIII (31 décembre 1804).

J'a l'honneur de vous recommander, monsieur le maréchal ministre, le sieur Jean Casse, ex-lieutenant, qui demande à être remis en activité de service. Des affaires de famille appelaient en l'an XI cet officier dans ses foyers, c'était à l'époque de la paix générale. Supposant qu'il n'y aurait plus de guerre, et n'ayant pu obtenir ni congé de semestre, ni permission limitée, il donna inconsidérément la démission de son grade. Il éprouve maintenant de vifs regrets de s'être laissé aller à une démarche qui le prive du fruit de ses services et de la récompense de ses blessures. Je vous prie de considérer qu'il a fait avec honneur toutes les campagnes de la Révolution, qu'il a été blessé en combattant sous les ordres de l'Empereur et qu'il s'est élevé de grade en grade jusqu'à celui de lieutenant.

[1] Charles-Isidore de Mercy avait été nommé évêque de Luçon le 18 février 1776. Cet évêché ayant été supprimé en 1801, l'ancien évêque de Luçon fut nommé archevêque de Bourges le 14 avril 1802.

Sous ces rapports avantageux, je crois qu'il mérite votre bienveillance, et j'apprendrai avec plaisir que vous avez bien voulu la lui accorder.

R. VI, p. 222.

1694. — MURAT A TALLEYRAND

10 nivôse an XIII (31 décembre 1804).

Au ministre des Relations extérieures.

J'ai l'honneur, monsieur le ministre, de solliciter votre bienveillance en faveur de monsieur Delajonchère, établi depuis douze ans à Charlestown dans les États-Unis d'Amérique, il désirerait obtenir dans cette ville où il jouit de l'estime générale, ou à la Louisiane, une place de consul. En lui accordant cette faveur, vous auriez la satisfaction de réparer en partie les malheurs de son épouse que les événements de Saint-Domingue ont privée de sa fortune et qui a perdu dans cette malheureuse contrée le général Michel, son père, et tous ses parents. Je suis persuadé que la situation où se trouve cette famille infortunée et le vif intérêt que je lui porte, seront des titres puissants à votre protection ; je la réclame avec d'autant plus de confiance que monsieur Delajonchère justifiera par ses talents et sa moralité la faveur dont vous l'honorerez.

R. VI, p. 223.

1695. — MURAT A CHAMPAGNY

10 nivôse an XIII (31 décembre 1804).

Au ministre de l'Intérieur.

Par votre lettre du 10 frimaire, monsieur le ministre, vous avez annoncé au maire de la ville de Cahors que Sa Majesté l'avait adjoint aux trente-six maires des principales villes de l'Empire, appelés pour assister à son couronnement, et qu'il jouirait des mêmes prérogatives. Cette faveur particulière accordée à la ville de Cahors deviendrait onéreuse à son premier magistrat, s'il n'obtenait l'indemnité fixée pour ceux de ses collègues désignés dans le sénatus-consulte. Je vous prie de vouloir bien la lui accorder et je suis persuadé que ce n'est que par oubli qu'il n'a pas été compris dans la liste des indemnités.

R. VI, p. 224.

1696. — MURAT A DE PIIS

13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

Au secrétaire général de la préfecture de police [1].

Je vous remercie, monsieur, de l'envoi que vous avez bien voulu me faire d'une chanson populaire de votre composition. Elle joint à la facilité qui caractérise vos productions, le mérite de pouvoir propager les meilleurs principes dans la classe à laquelle elle est destinée.

R. VI, p. 225.

1697. — MURAT A SHÉE

13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

Au conseiller d'État, préfet du Bas-Rhin [2].

J'ai reçu, monsieur le conseiller d'État préfet, la notice historique des solennités célébrées à Strasbourg, le jour du couronnement de LL. MM. II. Je vous prie de recevoir mes remerciements de votre attention. Je ne puis qu'applaudir à l'ordonnance de la fête à laquelle vous avez présidé, et aux embellissements que vous projetez pour la ville de Strasbourg. Ils seront dignes de cette cité, l'une des plus illustres de l'Empire, et du magistrat éclairé à qui l'Empereur en a confié l'administration.

R. VI, p. 225.

---

[1] Antoine-Pierre-Augustin de Piis, né le 17 septembre 1755 à Paris, écuyer et secrétaire interprète du comte d'Artois, membre de l'Académie royale des belles-lettres d'Arras, de Lyon etc., avait été un chansonnier et un vaudevilliste célèbre dès avant la Révolution. Après le 18 brumaire, le 11 novembre 1799, il était devenu l'un des cinq administrateurs du Bureau central qui avait remplacé la municipalité de Paris, et le 14 mars 1800 il avait été nommé secrétaire général de la préfecture de police, poste qu'il occupa jusqu'au 17 mai 1814.

[2] Henri Shée, né à Landrecies (Nord) le 25 janvier 1739, colonel en 1791, époque où il avait quitté le service militaire. En 1799, il était commissaire général du Gouvernement dans les départements de la rive gauche du Rhin.

Après le 18 brumaire, le général Clarke, son neveu, avait obtenu pour lui la préfecture du Bas-Rhin.

1698. — MURAT A SERIEYS

13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

A monsieur Serieys, censeur au Lycée de Cahors.

Je crois ne pouvoir mieux répondre, monsieur, à votre lettre du 9 décembre, qu'en vous fesant passer celle qui vient de m'être adressée par monsieur le conseiller d'État Fourcroy. Vous y verrez que je me suis occupé avec intérêt de toutes vos demandes, et de nouvelles démarches que je viens de faire auprès du ministre de l'Intérieur me font espérer que l'organisation définitive du Lycée de Cahors n'éprouvera pas un plus long délai.

R. VI, p. 226.

1699. — MURAT A LÉGER

13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

A monsieur Léger, membre de l'Athénée, rue du Bouloi, n° 56 [1].

Je suis sensible, monsieur, à l'envoi que vous avez bien voulu me faire d'une Épitre de votre composition sur la statue équestre de S. M.. J'applaudis à la fois aux sentiments qui vous l'ont inspirée et à la facilité qui règne dans ce morceau de poésie.

R. VI, p. 226.

1700. — MURAT AU MARÉCHAL MONCEY

13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

Au maréchal Moncey.

Je recommande à votre bienveillance, mon cher maréchal, monsieur Germain, chef d'escadron de la gendarmerie, au Mans, qui m'annonce qu'une Commission vient de vous proposer de le changer de résidence. Cette proposition est motivée sur ce que dans une revue, il s'est oublié, dit-on, envers quelques-uns de ses

[1] François-P.-A. Léger, né à Paris en 1765, successivement abbé, professeur de belles-lettres, acteur, directeur de spectacles, membre de la Société académique des sciences, de l'Athénée des arts, etc., fondateur des dîners du Vaudeville et des soupers de Momus.

subordonnés. Monsieur Germain affirme que le fait est faux, que la dénonciation à laquelle il a servi de prétexte est atroce et calomnieuse, et il offre de le prouver. Il serait bien douloureux pour lui que sur une accusation de cette nature, on lui fit manquer un mariage avantageux qu'il est prêt de conclure au Mans et qu'on lui enlevât ainsi le seul moyen qu'il eût de réparer ses pertes. Vous ne trouverez pas extraordinaire, mon cher maréchal, que j'aie si souvent des demandes à vous faire en faveur de vos subordonnés; ils connaissent le sincère attachement qui nous lie, et n'osant pas toujours s'adresser directement à vous, ils croient donner plus de force à leurs réclamations, en me priant de vous les présenter.

R. VI, p. 227.

1701. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le ministre, la lettre par laquelle monsieur le chef de la 2e Helvétique vous prie de lui accorder une suspension de la révision de sa comptabilité, et un ordre particulier pour se rendre de suite à Paris, avec un officier à son choix. J'appuie auprès de vous sa demande de toute ma recommandation. Monsieur Wateville est environné d'ennemis nombreux et ce n'est qu'auprès de vous, monsieur le ministre, qu'il peut avec confiance faire entendre ses motifs. J'attends de votre bonté et de votre justice que vous ne refuserez pas d'accorder à cet officier le seul moyen qu'il juge efficace de repousser des dénonciations calomnieuses.

R. VI, p. 227.

1702. — MURAT A FOURCROY

13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

Au conseiller d'État Fourcroy.

J'ai l'honneur de vous demander, monsieur le conseiller d'État, une place gratuite au Lycée de Cahors, en faveur du jeune Joseph Calmels, d'Artensac, l'un des fils de monsieur Calmels d'Artensac [1],

[1] Jean Calmels d'Artenzac, homme de loi, propriétaire à Montvalent, canton de Martel (Lot), alors canton de Gramat, né le 19 mars 1749, porté sur la liste du Collège électoral du Lot en 1803 comme ayant une fortune de

membre du Collège électoral du département du Lot. Ce père de famille estimable jouit depuis longtemps d'une réputation méritée, et sa médiocre fortune ne lui fournit pas les moyens de donner à ses nombreux enfants toute l'éducation qu'il a reçue lui-même. Le jeune Joseph l'annonce des talents, et il a obtenu l'affection de ses maîtres dans l'école secondaire de Cahors. Je vous aurai une obligation de ce que vous voudrez bien faire en sa faveur.

R. VI, p. 227

1703. — MURAT A REGNIER

13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

Au Grand Juge.

J'ai appris avec bien de l'étonnement, monsieur le Grand Juge, l'arrestation de monsieur le chef d'escadron Debeine, détenu maintenant à l'Abbaye Saint-Germain. Je connaissais la dénonciation qui a motivé vos ordres et les renseignements que j'avais pris sur cette affaire étaient tous en faveur de monsieur Debeine J'ai la plus grande confiance dans votre équité et je suis convaincu que vous ne souffrirez pas que cet officier soit victime d'une accusation où il entre plus de passion que de vérité. Je l'ai toujours connu comme un brave militaire, et à ce titre, je vous prie de lui accorder sa liberté sous la surveillance d'un gendarme.

R. VI, p. 228.

1704. — MURAT A REGNIER

13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

Au Grand Juge.

J'ai l'honneur de vous recommander, monsieur le Grand Juge, monsieur Delbos [1], de Cahors, pour lequel je sollicite auprès de vous une place de juge dans un des tribunaux du département du Lot, ou dans les départements voisins. Ce père de famille estimable a été successivement juge banneret, administrateur du district de Figeac, administrateur du département du Lot, greffier du

250 000 francs. Il avait été fermier du seigneur de Montvalent dont il avait acheté la propriété, *(Note de M. Paumès.)*

[1] Delbos, né à Aynac, canton de Lacapelle-Marival, administrateur du département du Lot et greffier du tribunal criminel en 1792.

tribunal criminel et juge au tribunal civil, et il a rempli ces différentes fonctions avec honneur et distinction. La dernière organisation des tribunaux l'a laissé sans emploi. Père de six enfants et peu fortuné, il est obligé d'empiéter tous les ans sur son petit capital pour donner à sa famille une éducation honorable. Je prie Votre Excellence de vouloir bien accorder sa bienveillance à un ancien magistrat qui peut encore servir son pays, et auquel je porte de l'intérêt.

R. VI, p. 228.

1705. — MURAT A ALQUIER

13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

A monsieur Alquier, ambassadeur de S. M. l'Empereur à Naples.

Je me suis empressé, mon cher ambassadeur, d'appuyer votre demande auprès du ministre de la Guerre. Je vous envoie copie de la lettre que je lui ai écrite à ce sujet. Vous y verrez un témoignage du vif intérêt que je vous porte, et du sincère attachement que vous m'avez inspiré. J'espère pouvoir vous apprendre bientôt l'heureux résultat de cette démarche et, s'il le faut, je renouvellerai mes sollicitations. Soyez persuadé de ma disposition constante à faire ce qui pourra vous être utile et avantageux.

R. VI, p. 229.

1706. — MURAT A CH. LAHORIE

13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

A monsieur Ch. Lahorie,
rue faubourg Saint-Honoré, près la place Vendôme, n° 61.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez adressée le 23 frimaire. J'apprends avec intérêt que monsieur le ministre de la Police générale vous a donné l'espérance de voir terminer à votre satisfaction l'affaire de monsieur votre frère. Je me joindrai volontiers à monsieur le Ministre pour obtenir de Sa Majesté le succès de votre demande.

R. VI, p. 229.

1707. — MURAT A CHAMPAGNY

13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

Au ministre de l'Intérieur.

Je sollicite votre bienveillance, monsieur le ministre, en faveur de M. Galli [1], bibliothécaire à Cahors, qui désire obtenir la place de secrétaire-trésorier de l'École de droit de Toulouse. Monsieur Galli vous sera présenté par Jaubert, inspecteur général des Écoles de droit, et il m'est particulièrement recommandé par monsieur le maréchal Pérignon, son parent, qui lui porte le plus vif intérêt. Je joins volontiers mon suffrage à celui de ce sénateur et je vous serai obligé de ce que vous voudrez bien faire en faveur de M. Galli, qui sous tous les rapports mérite la confiance de Votre Excellence.

R. VI, p. 230.

1708. — MURAT A FOUCHÉ

13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

Au ministre de la Police.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le ministre, une lettre du sieur Bescher, détenu maintenant à la Force. Je n'ai point de motif particulier de vous le recommander, mais je pense que s'il est véritablement innocent, comme il l'assure, vous vous empresserez de lui rendre sa liberté.

R. VI, p. 230.

1709 — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

J'ai l'honneur de vous faire passer, monsieur le maréchal ministre, la lettre que vient de m'adresser monsieur Bannigton, Irlandais, vivant depuis un an à Paris, sous l'inspection spéciale du ministre des Relations extérieures. Il vient de recevoir l'ordre

[1] Galy, ancien chanoine de Montpezat, maire de cette commune en 1790. Le même jour Murat écrivait au maréchal Pérignon. « Je me suis empressé, M. le maréchal sénateur, d'écrire au ministre de l'Intérieur, en faveur de M. Galli, votre parent, et je n'ai point oublié en le recommandant à tout son intérêt de lui exprimer celui que vous lui portez... » (R. VI, p. 236).

de se rendre à Verdun et je crois que cette mesure serait extrêmement rigoureuse pour lui et peu méritée, si, comme il l'assure, il est connu de ses compatriotes comme attaché à la cause des Irlandais unis. Je prie Votre Excellence de vouloir bien se faire rendre compte de l'affaire de cet étranger et lui permettre de rester à Paris, si ses assertions sont fondées.

R. VI, p. 231.

1710. — MURAT AU COLONEL BARTHÉLEMY

26 nivôse an XIII (16 janvier 1805).

A monsieur le colonel du 15e régiment de dragons.

Je vous adresse, monsieur le colonel, monsieur Sers, de Cahors qui désire entrer dans la carrière militaire. Ce jeune homme dont vous apprécierez bientôt le mérite et les excellentes qualités, a travaillé longtemps dans mes bureaux. Il m'a inspiré le plus vif intérêt, et je crois ne pouvoir mieux lui prouver l'estime toute particulière que je fais de lui, qu'en vous proposant de l'admettre dans le corps que vous commandez. Il a tout ce qu'il faut pour faire un bon officier, et d'après sa moralité, ses talents en mathématiques et sa belle écriture, je pense qu'il pourrait parvenir à l'emploi de quartier-maître et qu'il en remplirait parfaitement les fonctions, je le recommande donc à toute votre bienveillance, et je suis persuadé que vous seconderez de tout votre pouvoir le désir que j'ai de lui procurer un prompt avancement.

R. VI, p. 232.

1711. — MURAT A FOUCHÉ

26 nivôse an XIII (16 janvier 1805).

A monsieur le conseiller d'État, préfet de Police.

Mes occupations m'ont empêché, monsieur le conseiller d'État, de vous adresser plus tôt la personne à laquelle je destinais la place que vous m'avez promise. Je connaissais assez votre complaisance pour penser que vous ne cessiez pas de tenir cette place à ma disposition. Je vous prie de vouloir bien recevoir pour la remplir, monsieur de Rougemont[1], adjoint à la mairie du 4e arrondissement,

[1] Michel-Nicolas Balisson de Rougemont, né à La Rochelle en 1781, était

qui par un arrangement de convenance, consent à me céder l'emploi qu'il occupe, pour prendre celui qui vaque dans vos bureaux. Monsieur de Rougemont, déjà connu par des productions agréables, vous présentera le témoignage honorable que rend de lui monsieur Malvage, maire de son arrondissement, et monsieur le secrétaire général Piis vous donnera sur son compte les renseignements les plus avantageux.

Permettez-moi de vous demander pour monsieur de Rougemont une faveur qui lui serait infiniment précieuse, il désirerait travailler dans le bureau de monsieur Boucheseiche, plutôt que dans la sous-division où se trouve la place que vous réservez. Il trouverait dans ce bureau des occupations beaucoup plus conformes à ses goûts, et peut-être pourrait-il vous y rendre des services plus importants. Si vous pouviez seconder le vœu qu'il m'a exprimé, je serais extrêmement sensible à cette nouvelle preuve de votre complaisance. La manière aimable dont vous avez accueilli ma première demande, me donne l'assurance que vous ferez encore pour celle-ci tout ce qu'il vous sera possible de faire.

R. VI, p. 233.

1712. — MURAT A MALVAGE

26 nivôse an XIII (16 janvier 1805).

A monsieur Malvage, maire du 4e arrondissement.

J'ai secondé autant qu'il m'a été possible, monsieur le maire, le vœu que vous m'avez exprimé en faveur de monsieur de Rougemont, votre secrétaire-adjoint. Votre recommandation et ses talents me porteraient à lui procurer un emploi plus avantageux, si j'en avais à ma disposition. Je crois cependant qu'il peut espérer de l'avancement, et je le seconderai de toute mon influence.

Comme je pense que vous n'avez pas encore disposé de la place qu'il occupait auprès de vous, permettez-moi de vous la demander pour une personne à laquelle je porte beaucoup d'intérêt et qui m'est vivement recommandée. C'est monsieur Latouche-Vestris,

venu à Paris en 1800 et y avait débuté dans la carrière dramatique. « Dès ce moment, disent ses biographes, autant par besoin que par goût, il ne cessa plus de composer des pièces de théâtre, des romans ou des morceaux de poésie pour tous les pouvoirs et tous les gouvernements qui se succédèrent. » Il était membre de la Société de Momus, de l'Athénée des Arts, du Caveau moderne, etc.

homme extrêmement honnête, qui a déjà exercé plusieurs places dans les administrations et y a constamment mérité l'estime de ses chefs. Je vous aurai une obligation particulière de ce que vous voudrez bien faire en sa faveur.

R. VI, p. 233.

1713. — MURAT A FRANÇAIS, DE NANTES

26 nivôse an XIII (16 janvier 1805).

A monsieur le conseiller d'État Français, de Nantes.

Monsieur le conseiller d'État, j'ai l'honneur de recommander à votre bienveillance particulière, Mr Dardenne, ex-sous-lieutenant au 26e régiment de dragons. Cet officier qui n'a quitté le service que pour cause d'infirmités contractées à la guerre, désire obtenir la place de receveur des Droits-réunis actuellement vacante à Péronne, ville où il a fixé sa résidence. Je lui accorde ma recommandation auprès de vous avec d'autant plus de plaisir que je puis certifier ses utiles services. Je l'ai toujours connu comme un officier distingué, et la place que je vous demande pour lui serait une juste récompense de ses travaux militaires. Je vous aurai une obligation spéciale de ce que vous voudrez bien faire en sa faveur. Recevez, monsieur le conseiller d'État, etc.

R. VI, p. 235.

1714. — MURAT AU COLONEL BARTHÉLEMY

26 nivôse an XIII (16 janvier 1805).

A monsieur le colonel Barthélemy.

Je me suis empressé, monsieur le colonel, d'appuyer auprès de Sa Majesté la demande que vous me faites du titre d'Écuyer cavalcadour. L'Empereur n'a point oublié vos bons services, il est persuadé de votre dévouement, et j'ai lieu d'espérer que ma recommandation ne restera pas sans succès. Je le désire bien vivement et j'aurai du plaisir à vous annoncer ce nouveau témoignage de la bienveillance de l'Empereur.

R. VI, p. 236.

1715. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE[1]

Monsieur le maréchal ministre, monsieur Mallet, capitaine au 22e régiment de dragons, se trouve porté par les inspecteurs généraux de son arme, sur l'état des officiers susceptibles d'avancement. Au service depuis l'âge de 16 ans et fait officier en 1793, ce militaire a constamment mérité l'estime de ses chefs, et il est digne de toute la bienveillance du Gouvernement. Je vous prie de vouloir bien joindre votre intérêt à celui que je lui porte, et le présenter à Sa Majesté pour le grade de chef d'escadron. La présentation de ses inspecteurs généraux, la mienne, et ses services qui vous sont connus, me font espérer qu'il obtiendra de Votre Excellence l'avancement qu'il sollicite. Recevez, monsieur le maréchal, etc.

R. VI, p. 237.

1716. — MURAT A FOURCROY[2]

Paris, 20 nivôse an XIII (9 janvier 1805).

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le conseiller d'État, la pétition de M. Lisleferme, membre du Collège électoral du département de Lot-et-Garonne. Ce particulier, père d'une nombreuse famille, désire obtenir deux places gratuites pour deux de ses enfants dans les lycées de Bordeaux ou de Cahors, et il offre de payer pension pour deux autres enfants dans le lycée où les premiers seront admis. Sa moralité, ses services, les pertes qu'il a éprouvées lui donnent des droits à votre bienveillance. Je crois d'ailleurs que sa proposition entre parfaitement dans les vues du Gouvernement. Recevez, monsieur le conseiller d'État, etc.

R. VI, p. 237.

---

[1] Les lettres suivantes ne portent pas de date précise, elles sont comprises sur le registre de correspondance entre la date du 26 nivôse et celle du 7 pluviôse (13 janvier-27 janvier 1805), il y en a certainement d'antérieures au 26 nivôse.

[2] L'original de cette lettre est cité comme faisant partie du Museum Napoléon, p. 386. — Murat à Fourcroy. *Paris*, 20 *nivôse an VIII* (9 janvier 1805). « With the position of M. Lisleferme for two of his children to be admitted into the public school of Bourdeaux or Cahors. »

1717. — MURAT A BARÈRE[1]

Recevez, Monsieur, mes remerciements de l'envoi que vous avez bien voulu me faire, et des choses trop aimables que vous m'adressez. Je lirai avec le plus vif intérêt les deux ouvrages que vous venez de publier, persuadé d'avance qu'ils ne peuvent qu'ajouter à la juste célébrité que vous avez acquise en littérature et en politique. J'ai l'honneur, etc.

R. VI, p. 239.

1718. — MURAT A MESSIEURS LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE LÉGISLATION

Vous avez bien voulu, Messieurs, me présenter comme candidat pour être membre de votre société. Je vous prie de recevoir mes remerciements de votre honorable attention et de la manière aimable dont vous me l'avez exprimée Je suis loin sans doute d'avoir les talents et les connaissances qui me seraient nécessaires pour placer, sans crainte, mon nom parmi tant de noms illustres dans la science de la législation, mais votre indulgence me rassure, et je m'empresse d'accepter le titre que vous m'offrez, en pensant que j'aurai du moins l'avantage, quand mes occupations me le permettront, d'aller puiser au milieu de vous les lumières qui me dirigeront dans le cours de ma carrière législative. Recevez, etc.

R. VI, p. 239.

1719. — MURAT A CHAMPAGNY

Au ministre de l'Intérieur.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous adresser la pétition et l'état des services de Mr Rouziès[2], professeur de grammaire à

[1] Bertrand Barère, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), ancien membre de la Convention et du Comité de Salut public, député au Conseil des Cinq-Cents.

Depuis la rupture de la paix d'Amiens, il avait rédigé le « *Mémorial anti-britannique* » du 26 septembre 1803 au 30 novembre 1804. Les ouvrages de Barère dont il est question dans la lettre de Murat sont probablement ceux qui sont intitulés : *Les Anglais au dix-neuvième siècle*. Paris, P. Mongie-Delaunay, 1804. In-8°, et *De la conduite des princes de la maison de Bourbon depuis 1789 jusqu'en* 1805. Paris, chez les marchands de nouveautés, 1805. In-8°.

[2] Rouziès, né à Martel (Lot), clerc tonsuré, professeur au collège royal de

l'École centrale du Lot. Si monsieur Rouziès était encore jeune, je m'empresserais de vous le présenter pour une place dans les lycées ; mais il est parvenu à l'âge du repos, et je ne puis solliciter pour lui que la [récompense] accordée aux professeurs émérites. Je prie Votre Excellence de vouloir bien le mettre sur la liste des pensions; ses longs travaux et les succès qu'il a obtenus dans la carrière de l'instruction, me paraissent lui mériter cette faveur. Recevez, monsieur le ministre, etc.

R. VI, p. 239.

1720. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

Monsieur le maréchal ministre, j'ai l'honneur de vous adresser la lettre par laquelle M. le colonel Lagrange vous demande un congé de deux mois pour rester à Paris, où des affaires de famille et le soin de sa santé nécessitent sa présence. Vous connaissez tout l'intérêt que je porte à cet officier, je serai charmé de lui en donner un nouveau témoignage en obtenant de votre bienveillance la permission qu'il demande.

R. VI, p. 240.

1721. — MURAT A CHAMPAGNY

Au ministre de l'Intérieur.

Monsieur le ministre, la députation de la Garde nationale du Liamone se trouvant incomplète, Sa Majesté voulut bien choisir cinq candidats sur une liste double qui lui fut présentée. D'après les décomptes arrêtés dans les bureaux de votre Ministère, chaque député devait recevoir pour indemnité la somme de huit cent cinquante francs. Messieurs Ternalo, Gerbi et Natali se plaignent que la distribution a été arbitraire et que le colonel n'a donné au premier que cinq cents francs et aux deux autres que deux cent cinquante francs chacun. Je prie Votre Excellence de vouloir bien se faire rendre compte de cette violation de ses ordres et de faire res-

Cahors de 1763 à 1792, avant de devenir professeur de grammaire générale à l'École centrale du Lot le 11 pluviôse an IV (31 janvier 1796). Il avait été député à Paris par la ville de Cahors en 1792, et en 1798, pour choisir dans les dépôts nationaux les livres qui constituent aujourd'hui la bibliothèque municipale de Cahors. (Paumès, *le Collège royal de Cahors*, p. 260.)

tituer aux députés sus-nommés la portion d'indemnité dont les a privés le colonel Roccassera.

R. VI, p. 240.

1722. — MURAT A SAUCÈDE

A messieurs Saucède, rue du faubourg Poissonnière.

J'ai reçu, Messieurs, la lettre par laquelle vous me priez de faire connaître à Sa Majesté l'offre que vous lui faites de votre propriété. J'en ai parlé à l'Empereur qui vous fera probablement connaître ses intentions. J'ai l'honneur, etc.

R. VI, p. 241.

1723. — MURAT A BEAUVOISIN

A monsieur Eugène Beauvoisin, rue de Grammont, n° 5.

Je suis extrêmement sensible, monsieur, aux choses aimables que vous m'adressez et à la dédicace que vous m'offrez de votre ouvrage sur la Turquie [1], je ne doute pas que ce travail ne réponde à l'idée que j'ai de vos talents; mais je désire en prendre lecture, et je vous prie de m'envoyer le manuscrit, lorsque vous l'aurez terminé. J'ai l'honneur de vous saluer, etc.

R. VI, p. 242.

1724. — MURAT A DEJEAN

Monsieur le ministre directeur, j'ai l'honneur de vous recommander monsieur l'ordonnateur Eyssautier qui sollicite de l'activité; plusieurs de ses collègues disponibles comme lui de la même manière et même d'une époque postérieure, ont été placés dans les divisions actives, tandis qu'il a été constamment oublié. Je ne crois pas que monsieur Eyssautier ait jamais mérité de perdre votre confiance, il est père d'une nombreuse famille et la restitution entière de son état est également nécessaire à son honneur et à l'éducation

[1] *Notice sur la Cour du Grand Seigneur, son sérail, son harem, la famille du sang impérial, sa maison militaire et ses ministres*, par Joseph-Eugène Beauvoisins.

de ses enfants. Je vous prie de vouloir bien partager l'intérêt que je lui porte. Recevez, monsieur le ministre, etc.

R. VI, p. 242.

1725. — MURAT A SHÉE

A monsieur le conseiller d'État, préfet du Bas-Rhin.

Madame Dubus, veuve de l'entrepreneur du théâtre français de Strasbourg, m'expose, monsieur le conseiller d'État préfet, qu'après avoir fait honneur à tous les engagements contractés par son mari, elle a perdu douze mille francs sur son entreprise pendant l'été dernier. Au moment où elle comptait réparer ses pertes par le droit exclusif de donner des redoutes et des bals masqués pendant le carnaval, des musiciens ont ouvert une salle de bal particulière. Cette concurrence prive madame Dubus de la seule ressource qu'elle avait de s'indemniser, et lui deviendrait extrêmement préjudiciable, si vous ne mainteniez en sa faveur l'usage observé dans toutes les villes de département d'accorder aux entrepreneurs du spectacle le droit exclusif de donner des bals masqués. Je vous demande pour cette dame votre bienveillance particulière. Elle a fait des sacrifices pour le spectacle de Strasbourg, il n'est pas juste qu'on vienne lui en enlever le fruit. Recevez, monsieur le conseiller d'Etat, etc.

R. VI, p. 243.

1726. — MURAT A MADAME CABLAL

A madame Joséphine Cablal.

J'ai reçu, madame, les lettres que vous m'avez adressées, et je me suis empressé de faire auprès de S. M. les démarches que vous désiriez et que mon cœur me dictait en faveur de monsieur de Montolieu. C'est avec bien de la peine que je vous annonce qu'elles ont été infructueuses, et qu'il est impossible d'espérer que l'Empereur se décide jamais à accorder à ce père infortuné la grâce de son fils. Soyez persuadée, madame, du plaisir que j'aurais eu à seconder vos intentions en rendant le bonheur à une famille respectable, et du vif regret que j'éprouve de n'avoir pu y parvenir.

R. VI, p. 243.

1727. — MURAT A LACUÉE

A monsieur Lacuée, conseiller d'État.

J'apprends, monsieur le conseiller d'Etat, que vous devez faire au Conseil un rapport sur la demande de la veuve Spital, épouse du général, qui sollicite une pension. Depuis la perte de son mari cette femme infortunée se trouve dans la plus pénible situation, et n'a d'autres ressources que les secours qu'elle attend de la justice du Gouvernement. Je vous prie de vouloir bien joindre votre intérêt à celui que je lui porte. La veuve et l'enfant d'un officier général distingué ont sans doute des droits particuliers à votre bienveillance et aux bienfaits de S. M.. Recevez, monsieur le conseiller d'Etat.

P. S. — Je vous prie de vouloir bien faire le plus tôt possible le rapport sur la demande de madame Spital; un plus long délai mettrait le comble à la détresse de cette malheureuse veuve.

R. VI, p. 244.

1728. — MURAT A MEJEAN

A monsieur Mejean, avocat près la Cour de Cassation, boulevard Montmartre, n° 545.

Je viens d'adresser à monsieur Lacuée, monsieur, une lettre par laquelle je lui recommande la demande de madame Spital et je le prie d'accélérer son rapport. J'espère que cette veuve intéressante ne tardera pas longtemps à obtenir la pension qu'elle sollicite.

Je désire bien sincèrement seconder le vœu que vous m'exprimez d'obtenir une des places de professeur à l'Ecole de droit de Paris, et je suis disposé à faire pour cela toutes les démarches nécessaires. Mais je crois qu'il serait bon que vous me fissiez passer une pétition au ministre de qui dépendent ces nominations, et dans laquelle vous rappelleriez vos titres, vos services et vos fonctions précédentes. Je remettrai moi-même cette pétition en l'appuyant de tout l'intérêt que je vous porte. J'ai l'honneur, etc.

R. VI, p. 245.

1729. — MURAT A LAGARDE

A monsieur le maire de Cahors.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le maire, les réponses du ministre de l'Intérieur à deux lettres que je lui avais écrites, la première concernant l'indemnité qui vous était due, et la seconde relative à l'établissement d'une Ecole vétérinaire à Cahors. Vous y verrez que ces deux demandes ont eu le succès que vous désiriez. Vous connaissez assez mon attachement pour la ville de Cahors et l'intérêt que je vous porte, pour être persuadé du plaisir que j'ai à vous annoncer cet heureux résultat de mes démarches. J'ai l'honneur, etc.

R. VI, p. 245.

1730. — MURAT A Mme BROGLIE DE MURAT

A madame Broglie de Murat, rue de Grenelle f. S. G., n° 1133.

Madame, je suis bien fâché de ne m'être pas trouvé chez moi, lorsque vous vous êtes donné la peine d'y venir. Quoique mes nombreuses occupations m'aient privé du plaisir de vous recevoir, je n'en suis pas moins disposé à vous rendre les services qui seront en mon pouvoir. J'exprimerai à Sa Majesté le désir que vous me témoignez et je prierai monsieur Maret de ne mettre aucun retard dans la présentation de son rapport. J'apprendrai avec bien du plaisir que vous avez enfin obtenu la conclusion d'une affaire qui vous intéresse. Recevez, madame, l'assurance, etc.

R. VI, p 245.

1731. — MURAT AU MARÉCHAL BERTHIER

A monsieur le maréchal Berthier, Grand Veneur.

Monsieur le Grand Veneur, j'ai l'honneur de vous adresser et de vous recommander particulièrement les deux pétitions ci-jointes de MM. de Taussac, qui sollicitent les places du lieutenant du Grand Veneur, l'un dans le département des Deux-Sèvres, et le second dans celui de la Charente. Propriétaire dans le premier de ces départements, je puis attester que ces deux messieurs ont rendu de grands services à la contrée qu'ils habitent, par la destruction des loups, et qu'à ce titre ils méritent toute votre bienveillance. Je

vous prie de vouloir bien la leur accorder et je vous aurai une obligation particulière de ce que vous voudrez bien faire en leur faveur. Recevez, monsieur le Grand Veneur, etc.

R. VI, p. 246.

1732. — MURAT A Mme D'HARVILLE

A madame d'Harville.

Madame, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée en faveur de madame Gignoux, je m'empresserai de faire éprouver à cette veuve intéressante les effets de la bienveillance que vous lui portez. Je m'estimerai toujours heureux de faire quelque chose qui vous soit agréable et de seconder vos bienfaisantes intentions. Agréez, Madame, etc.

R. VI, p. 246.

1733. — MURAT A DOMANGET

A monsieur Domanget, avocat, rue de Cléry, n° 63.

J'ai reçu, monsieur, la lettre par laquelle vous me priez d'appuyer auprès de S. M. la pétition de monsieur Claude, qui sollicite la place vacante d'administrateur de la Loterie. Le témoignage honorable que vous rendez à monsieur Claude et l'amitié que vous lui portez doivent sans doute décider mon intérêt en sa faveur. Je m'empresserai de rappeler sa demande au souvenir de S. M., et je n'omettrai rien de ce qui contribuera au succès.

R. VI, p. 246.

1734. — MURAT A Mme VALLIER

A madame veuve Vallier, rue de Choiseul, n° 19.

Je me suis empressé, Madame, de mettre sous les yeux de Sa Majesté, et d'appuyer de tout mon intérêt la pétition que vous m'avez fait passer. Je ne perdrai pas de vue votre demande, et je ne suspendrai mes démarches que quand je serai parvenu à faire obtenir une existence honorable à la veuve d'un brave officier auquel je portais le plus vif intérêt [1]. J'ai l'honneur, etc.

R. VI, p. 246.

---

[1] Le commandant Vallier dirigeait l'artillerie du Corps d'observation du Midi, en 1801.

1735. — MURAT A MERLIN[1] DE THIONVILLE

A monsieur Merlin de Thionville, à Commuchou, par Chauni.

J'ai fait connaître à S. M., monsieur, le désir que vous aviez de lui céder votre propriété en échange contre un domaine de la Liste civile. L'Empereur m'a témoigné que cette acquisition ne lui convenait pas. J'ai l'honneur de vous saluer.

R. VI, p. 246.

1736. — MURAT A CHABOISSIER

A monsieur Chaboissier, proviseur du Lycée de Cahors[2].

J'ai déjà témoigné, monsieur le proviseur, à monsieur le préfet du Lot et à monsieur l'évêque de Cahors, le désir que j'avais de voir monsieur l'abbé Raynal, nommé aumônier du Lycée que vous présidez. Les vertus et le bon esprit de cet ecclésiastique me donnent l'assurance que votre choix sera généralement approuvé et je vous prie de vouloir bien le présenter, ce sera seconder le vif intérêt que je lui porte. J'ai l'honneur etc.

R. VI, p. 247.

1737. — MURAT A CHAMPAGNY

A monsieur le ministre de l'Intérieur.

Monsieur le ministre, habitant du 2e arrondissement de Paris, je dois m'intéresser à un établissement situé dans mon voisinage et dans la même circonscription. Le Lycée Bonaparte, placé dans un

[1] Antoine-Christophe Merlin, né le 13 septembre 1762 à Thionville, député à l'Assemblée législative et à la Convention dont il fut élu président le 17 thermidor; membre du Conseil des Cinq-Cents, il en était sorti en 1798 et s'était retiré dans ses terres.

[2] Chaboissier, né vers 1749, diacre du diocèse de Clermont en 1777, professeur de rhétorique au collège royal de Cahors où Murat avait été son élève; déporté le 4 février 1791, nommé le 15 octobre 1804 à la place de proviseur du lycée de Cahors. Dans une déclaration datée du 24 octobre 1808, il dira que cette nomination lui fut donnée « Au retour des pays étrangers, sur la recommandation de son ancien élève, Sa Majesté le Roi de Naples et Sicile. » (B. Paumès, *le Collège royal de Cahors*, p. 212.)

quartier de Paris où l'on désire depuis longtemps une pareille institution, ne pourrait acquérir la célébrité que lui promettent les talents de ses chefs et de ses professeurs, s'il ne réunissait les avantages qui ont été accordés aux autres lycées de la Capitale. Il est surtout nécessaire d'y établir le plus tôt possible un pensionnat qui, en remplissant les classes presque désertes, formerait un centre d'émulation et attirerait bientôt un grand nombre d'autres pensionnaires et des élèves externes. Les bâtiments actuels du lycée sont loin d'offrir l'emplacement convenable pour l'établissement de ce pensionnat, mais on pourrait, par l'acquisition de quelques maisons contiguës, former un local suffisant pour le commencer et l'on ferait, par la suite, des constructions sur les terrains attenants. Il est surtout instant d'achever ce qui peut manquer au local dans sa destination actuelle et provisoire; de plus longs délais, une inactivité plus prolongée seraient extrêmement préjudiciables au lycée Bonaparte, qui seul demeurerait désert tandis que les autres lycées fleuriraient par le nombre et le succès de leurs élèves. Je prie Votre Excellence de vouloir bien accueillir ces observations et de faire accorder les fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses indispensables dont je viens de vous parler.

Recevez, etc.

R. VI, p. 247.

1738. — MURAT A MM. LES ADMINISTRATEURS DES HOSPICES CIVILS DE PARIS

J'ai l'honneur de vous adresser, MM., la demande que fait le nommé Chanterelle d'être admis dans l'Hospice des vieillards incurables. Si une place vacante se trouve à votre disposition, je le recommande à votre bienveillance et dans le cas où il y en aurait une à la nomination directe du ministre de l'Intérieur, je vous prie de vouloir bien lui exprimer le désir que j'ai de voir le malheureux Chanterelle admis dans cet hospice.

R. VI, p. 247.

1739. — MURAT A LACÉPÈDE

28 nivôse an XIII (18 janvier 1805).

A monsieur le Grand Chancelier de la Légion d'honneur

Monsieur le Grand Chancelier, j'ai l'honneur de vous adresser

l'état des services de monsieur Lemaignan, capitaine réformé du 2e régiment de chasseurs à cheval et maintenant sous-préfet d'Annecy, qui sollicite la décoration de la Légion d'honneur. Je vous prie de vouloir bien lui accorder votre bieuveillance; il la mérite sous le double rapport de militaire distingué et de magistrat estimable.

R. VI. p. 248.

1740. — MURAT A Mgr COUSIN DE GRANVILLE[1]

A monsieur l'Évêque de Cahors.

Monsieur Puel, prêtre de votre diocèse, m'expose, monsieur l'évêque, qu'il était placé comme desservant la cure d'Ambeirac. Il fut remplacé par un ecclésiastique qui n'ayant pas obtenu la confiance de ses paroissiens, donna sa démission et se retira. Monsieur Puel témoigna alors à monsieur votre grand vicaire le désir d'être réintégré dans une place qu'il avait occupée pendant quinze ans. Il fut refusé sur le prétexte qu'il était cause du peu de confiance qu'avait obtenu son successeur. Je vous prie de vouloir bien vous faire rendre compte de cette affaire. Si les habitants d'Ambeirac sont demeurés attachés à monsieur Puel et s'il n'y a pas d'autres plaintes sur son compte, vous jugerez sans doute qu'il n'y a pas d'inconvénient à lui rendre sa place. Recevez, monsieur l'évêque, l'assurance, etc.

R. VI, p. 248.

1741. — MURAT A MOLLIEN

A monsieur Mollien, conseiller d'État[2].

Un décret impérial porte, monsieur le conseiller d'Etat, que les consignations seront versées dans la Caisse d'amortissement et

[1] Guillaume-Balthazar Cousin de Grainville, évêque de Cahors depuis le 21 juillet 1802, mort le 2 mars 1828.

[2] Nicolas-François Mollien, né à Rouen le 28 février 1758, entré tout jeune dans l'administration des finances et au commencement de la Révolution directeur des Domaines à Évreux. Impliqué dans le procès des fermiers généraux, il échappa par miracle à la guillotine et fut libéré au 9 thermidor. Après le 18 brumaire, Mollien, honoré de la confiance entière du Premier Consul, avait été nommé directeur de la Caisse d'amortissement, et à l'avènement de l'Empereur, créé conseiller d'Etat.

qu'il sera créé dans chaque ville un receveur particulier. Je m'empresse de réclamer toute votre bienveillance en faveur de monsieur Raymond Bastit [1] pour lequel je vous demande la place de receveur des consignations qui doit être établie à Paris. Il a toutes les qualités d'un excellent comptable, et je puis vous assurer d'avance qu'il répondra parfaitement à la confiance que vous voudrez bien lui accorder. J'ajouterai qu'il est mon compatriote et neveu de monsieur Bastit, député au Corps législatif, auquel je suis depuis longtemps attaché et à qui je voudrais donner dans cette circonstance un nouveau témoignage de mon affection. Je mets beaucoup d'importance à la sollicitation que j'ai l'honneur de vous adresser et je regarderai comme un service personnel ce que vous voudrez bien faire en faveur de monsieur Raymond Bastit.

Recevez, monsieur le conseiller d'Etat, l'assurance, etc.

R. VI, p. 249.

1742. — MURAT A CRÉTET [2]

A monsieur Crétet,
conseiller d'État, directeur général des Ponts et chaussées.

J'ai eu l'honneur de vous exprimer plusieurs fois, monsieur le conseiller d'État, l'intérêt que j'attache à la confection d'une route projetée dans le département du Lot, pour la communication de Cahors à Figeac, en passant par La Bastide, lieu de ma naissance et du domicile de ma famille. La nécessité de cette route a été developpée dans plusieurs mémoires qui vous ont été remis, et dans diverses lettres que je vous ai adressées. Je regarderai comme un service personnel ce que vous voudrez bien faire pour qu'on puisse y travailler le plus prochainement possible. Je vous prie d'accorder pour cet objet, dans la répartition de fonds que vous allez faire, la somme la plus forte dont il vous sera possible de disposer ; vous m'avez accoutumé à compter sur votre obligeance,

[1] Raymond Bastit est désigné sur la liste des électeurs du Collège du Lot comme propriétaire à La Bastide.

[2] Emmanuel Crétet, né à Pont-de-Beauvoisin (Savoie) le 10 février 1747, élu le 24 vendémiaire an IV et le 25 germinal an VII député de la Côte-d'Or au Conseil des Anciens. Favorable au coup d'État du 18 brumaire, il avait été nommé le 4 nivôse an VIII, conseiller d'État et membre du Sénat conservateur, et appelé à la Direction générale des ponts et chaussées. Gouverneur de la Banque de France, le 25 avril 1806 et ministre de l'Intérieur le 9 août 1807. Mort en octobre 1809.

je la réclame surtout dans cette circonstance qui intéresse mon département tout entier et particulièrement le canton de la Bastide, ma famille et moi. Recevez, etc.

R. VI, p. 250.

1743. — MURAT A NAPOLÉON

2 pluviôse an XIII (22 janvier 1805).

A Sa Majesté l'Empereur.

Conformément aux ordres que j'ai reçus de Votre Majesté, j'ai passé moi-même la revue des trois corps qui forment la garde municipale de Paris. Je m'empresse de lui annoncer que j'ai été satisfait; la solde est au courant, leur habillement est presque neuf, et le vieux doit être remplacé au 1er germinal; l'armement est en très bon état, quant à la comptabilité je vais demander au Préfet la convocation du Grand Conseil d'administration, afin qu'on puisse s'assurer si elle est en règle, y discuter les intérêts de ce corps et y décider quelques changements indispensables dans son organisation. J'aurai l'honneur, Sire, de présenter à Votre Majesté le résultat de ce travail; en attendant je désire d'être autorisé à laisser passer dans la ligne les jeunes soldats de ce corps qui le désirent, dans l'espoir de faire la guerre. Quelques ouvriers demandent aussi leur congé, ne pouvant faire vivre leur femme et leurs enfants. Je ne crois pas qu'il y ait grand inconvénient à le leur accorder.

R. VI, p. 250.

1744. — MURAT A LACÉPÈDE

7 pluviôse an XIII (27 janvier 1805).

A monsieur le Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Monsieur le Grand Chancelier, j'ai l'honneur de vous adresser l'état des services de monsieur Bastit, député du département du Lot au Corps législatif. Monsieur Bailly, préfet de Cahors, vous l'a déjà présenté au nombre des habitants de son département qu'il jugeait les plus dignes de la décoration de la Légion d'honneur, je joins d'autant plus volontiers mon suffrage à celui de monsieur Bailly que je connais depuis longtemps les droits de monsieur Bastit à cette honorable distinction. L'unanimité des voix qu'il

obtint au Corps électoral lors de son élection est une preuve de l'estime toute particulière dont il jouit dans son département. Vous m'obligerez personnellement de vouloir bien le présenter au premier Grand Conseil. Recevez, monsieur le Grand Chancelier, etc.

R. VI, p. 250.

1745. — MURAT AU GÉNÉRAL PINO

8 pluviôse an XIII (28 janvier 1805).

Au ministre de la Guerre de la République Italienne.

J'ai reçu, monsieur le ministre, la lettre par laquelle vous me priez d'appuyer la demande que vous faites en faveur de monsieur le général Lechi, de la place de colonel général de la cavalerie italienne. Vous devez connaître le vif intérêt que je porte à ce général, l'estime particulière qu'il m'a inspirée, et vous pouvez croire que ce sera avec bien du plaisir que je seconderai vos intentions dans cette circonstance. Les talents militaires de monsieur le général Lechi, ses nombreux services et son dévouement lui ont mérité depuis longtemps la bienveillance particulière de Sa Majesté. Je contribuerai de tout mon pouvoir à lui en faire obtenir un nouveau témoignage. Recevez, monsieur le ministre, etc.

R. VI, p. 251.

1746. — MURAT A DILLON

8 pluviôse an XIII (28 janvier 1805).

A monsieur Arthur Dillon.

J'ai reçu, monsieur, le mémoire que vous avez bien voulu m'adresser, et je vous en fais mes remerciements. Je le lirai avec intérêt, aussitôt que mes occupations me le permettront. J'ai l'honneur, etc.

R. VI, p. 252.

1747. — MURAT A RÉGNIER

8 pluviôse an XIII (28 janvier 1805).

Au Grand Juge.

Monsieur le Grand Juge, j'ai l'honneur de vous adresser une pétition de Mr Méjean, avocat en la Cour de Cassation, qui sollicite

une place de professeur à l'École de droit de Paris. Je porte depuis longtemps beaucoup d'intérêt à Mr Méjean, et je m'empresse d'autant plus de le recommander à votre bienveillance qu'il réunit les suffrages de plusieurs magistrats illustres à la protection spéciale de S. A. S. l'Archi-Chancelier de l'Empire. Je vous aurai une obligation particulière de ce que vous voudrez bien faire en sa faveur. Je prie Votre Excellence de vouloir bien recevoir l'assurance, etc.

R. VI, p. 252.

1748. — MURAT A DUCHATEL

8 pluviôse an XIII (28 janvier 1805).

A monsieur Duchatel[1].

J'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance particulière, monsieur le conseiller d'Etat, en faveur de monsieur J.-B. Calmon, vérificateur de l'enregistrement à Bordeaux. Ce jeune homme remplit depuis près de quatre ans cet emploi, avec un zèle et une intelligence qui lui ont souvent mérité les éloges de ses administrateurs. Je vous prie de vouloir bien partager l'intérêt que je lui porte et lui accorder la première inspection qui vaquera dans votre administration. Je ne vous demanderais pas cette faveur pour monsieur Calmon[2], si ses anciens services dans le Piémont et l'estime particulière que font de lui plusieurs administrateurs, ne me paraissaient rendre ses droits égaux à ceux de ses collègues qui sont plus anciens que lui. Je vous aurai une obligation particulière de ce que vous voudrez bien faire en sa faveur. Recevez, monsieur le conseiller, etc.

R. VI, p. 253.

---

[1] Charles-Jacques-Nicolas Duchâtel, né à Tinchebray (Orne) le 29 mai 1751, directeur et receveur des douanes du Roi dans la généralité de Bordeaux au moment de la Révolution, élu en 1795 membre du conseil des Cinq-Cents, administrateur des domaines en 1799, conseiller d'État en 1800, directeur général de l'Enregistrement et des Domaines en 1801. Créé comte de l'Empire en 1808, mort à Mirambeau (Charente-Inférieure) le 24 septembre 1844. Il avait épousé Marie-Antoine-Adèle Papin.

[2] Jean-Louis Calmon, fils de Guillaume Calmon, député du Lot à l'Assemblée législative, né à Carlucet (Lot) le 18 juillet 1774, était entré en l'an VI dans l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, il devint sous l'Empire inspecteur général et sous la Restauration, conseiller d'Etat et directeur général de l'enregistrement. Il fut élu député du Lot de 1820 à 1824 et de 1828 à 1848, et il mourut à Paris le 13 mars 1857.

1749. — MURAT A BINET[1]

8 pluviôse an XIII (28 janvier 1805).

A monsieur Binet, proviseur au Lycée Bonaparte.

J'ai reçu, monsieur, votre traduction des œuvres de Virgile et je vous prie d'en recevoir mes remerciemens. Je la lirai avec d'autant plus de plaisir que je suis persuadé d'avance qu'elle réunit l'élégance et l'exactitude.

Je me fais un plaisir de vous annoncer que conformément à vos désirs, j'ai adressé une lettre pressante au ministre de l'Intérieur pour hâter l'organisation définitive du Lycée dont vous êtes le chef. Je désire vivement que vous appreniez bientôt l'heureux résultat de ma démarche.

R. VI, p. 254.

1750. — MURAT A CHAMPAGNY

8 pluviôse an XIII (28 janvier 1805).

A monsieur le ministre de l'Intérieur.

Monsieur le ministre, vous avez eu la bonté de m'assurer par votre lettre du 20 nivôse que vous saisiriez la première occasion de présenter à Sa Majesté monsieur Laidin de la Bouterie, fils, de Niort, pour une sous-préfecture; celle de Fontenay est maintenant vacante et j'ai l'honneur de réclamer les effets de votre bienveillance. Monsieur Laidin est propriétaire dans le département des Deux-Sèvres et il réunit sous les divers rapports du zèle, du talent et du dévouement à la personne de Sa Majesté, toutes les qualités nécessaires pour l'emploi qu'il sollicite. Je vous aurai une obligation particulière de ce que vous voudrez bien faire en sa faveur. Recevez, etc.

R. VI, p. 254.

1751. — MURAT A NAPOLÉON

9 pluviôse an XIII (29 janvier 1805).

A Sa Majesté l'Empereur.

Sire, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté pour être

[1] René Binet, né à Notre-Dame de Thil, près de Beauvais, le 23 janvier 1732, mort à Paris en 1812. Sa traduction des Œuvres de Virgile a paru à Paris, an XIII, 1804-1805, en 4 vol. in-12.

admis au nombre de ses pages, monsieur Pierre Joseph Selves, fils de monsieur Selves, procureur impérial près le tribunal de Sarlat et président de son canton. Ce jeune homme, âgé de quatorze ans, est d'une figure très agréable, et il annonce des dispositions peu communes. Son père jouit d'une existence honorable, et il trouve dans sa fortune des moyens suffisants pour donner une éducation soignée à ses 14 enfants, qu'il élève tous dans des sentiments de respect et de dévouement pour la personne de Votre Majesté. Il jouit de l'estime universelle dans son département dont il a présidé le Conseil général aux cinq dernières sessions.

R. VI, p. 255.

1752. — MURAT A NAPOLÉON

9 pluviôse an XIII (29 janvier 1805).

A Sa Majesté l'Empereur.

Sire, Votre Majesté a daigné remarquer dans plusieurs parades que le 11e régiment de cuirassiers [1] ne lui présentait que trois escadrons. J'ai l'honneur de vous exposer qu'il manque à ce corps pour le porter au complet du pied de paix, cent vingt-sept hommes et cent dix-huit chevaux ; et qu'il n'a pas, comme les huit premiers régiments de cette arme, reçu de secours sur la masse de remonte, pour se procurer quatre-vingts chevaux d'augmentation qui ont été ajoutés à son complet de régiment de cuirassiers. Je prie Votre Majesté de vouloir bien lui accorder les hommes et les chevaux qui lui manquent pour former son quatrième escadron. Je suis avec respect...

R. VI, p. 255.

1753. — MURAT A NAPOLÉON

9 pluviôse an XIII (29 janvier 1805).

A Sa Majesté l'Empereur.

Sire, l'article 24 de l'arrêté du 12 vendémiaire an XI sur l'organisation de la garde municipale porte qu'un conseil d'administration générale se réunira tous les ans, pour prononcer sur tous les

[1] Le 11e régiment de cuirassiers, colonel Fouler, était en garnison à Versailles.

objets d'organisation et d'administration de chaque corps. Ce conseil doit être composé du préfet du département, des maires inspecteurs, de deux membres du Conseil général et de deux officiers généraux ou supérieurs; ces quatre derniers à la nomination de Votre Majesté. Le préfet de la Seine m'écrit qu'avant ma nomination au Gouvernement de Paris, il vous en aurait fait la présentation, mais il pense que cette fonction doit m'appartenir. En conséquence, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté, parmi les membres du Conseil général, MM. Rouillé de l'Étang, membre de la Légion d'honneur, et Davilliers, et parmi les deux officiers généraux ou supérieurs, monsieur le général Broussier, commandant de Paris, et monsieur d'Haugeranville, inspecteur aux revues de la division. Le même arrêté porte que la présentation des officiers de la Garde municipale sera faite à Votre Majesté par le préfet de la Seine. Monsieur le préfet pense également que cette présentation doit m'appartenir comme gouverneur de Paris. Je prie Votre Majesté de vouloir bien ordonner le changement de cet article et de m'accorder exclusivement cette attribution. Votre Majesté sentira sans doute qu'il est important que je connaisse promptement la décision qu'Elle daignera prendre à ce sujet.

R. VI, p. 255.

1754. — MURAT A LACUÉE

11 pluviôse an XIII (31 janvier 1805).

A monsieur Lacuée, président de la Cour d'appel d'Agen.

Monsieur Lavernhe, sous-préfet de Figeac, suit, monsieur, un procès pendant depuis 3 ans au tribunal que vous présidez. Plein de confiance dans la justice de sa cause et dans l'intégrité des juges qui doivent prononcer, il n'a aucune inquiétude sur le succès de cette affaire, mais il a pour adversaire un homme qui ne s'attache qu'à trouver de nouveaux obstacles, et dont l'unique but, depuis trois ans, est d'éloigner le jugement définitif. Les fonctions de mon estimable compatriote l'ont empêché jusqu'ici de faire les démarches nécessaires pour accélérer ce jugement. Ses intérêts se trouveraient cependant trop compromis, s'il n'essayait enfin de mettre un dernier terme aux délais qui semblent être le seul moyen de défense de sa partie adverse. Je vous prie, monsieur le président, de vouloir bien en considération du vif intérêt et de l'attachement que je porte à monsieur Lavernhe, seconder de toute votre influence le

désir qu'il a de voir terminer son affaire. Il pourra consacrer deux mois pour en obtenir la conclusion, mais ses occupations s'opposeraient à ce qu'il la suivît plus longtemps. Je regarderai comme un service personnel ce que vous voudrez bien faire pour monsieur Lavernhe dans cette circonstance. Recevez, etc.

R. VI, p. 256.

1755. — MURAT A FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU

13 pluviôse an XIII (2 février 1805).

A monsieur François de Neufchâteau, Président du Sénat.

Monsieur le président, je viens de recevoir la lettre par laquelle vous m'annoncez qu'une députation du Sénat Conservateur doit se rendre auprès de moi. Je recevrai avec plaisir cette députation le jour et à l'heure que vous voudrez bien désigner. Je prie seulement Votre Excellence d'avoir la complaisance de m'en prévenir. Recevez, etc.

R. VI, p. 257.

1756. — MURAT A FROCHOT

13 pluviôse an XIII (2 février 1805).

Au préfet de la Seine.

Je vous adresse, monsieur le préfet, le décret impérial portant nomination des membres du conseil d'administration générale de la Garde municipale de Paris. Je vous prie d'en donner communication à MM. les maires inspecteurs Rouillé de l'Étang et Davilliers, je me charge de le faire connaître à messieurs le conseiller d'État Lacuée et l'inspecteur aux revues Malus. J'aurai l'honneur de vous prévenir du jour où le Conseil devra se réunir. Recevez, etc.

R. VI, p. 257.

1757. — MURAT A LACUÉE

14 pluviôse an XIII (3 février 1805).

Au président Lacuée.

Je vous annonce avec plaisir, monsieur le conseiller d'État, que Sa Majesté, par son décret impérial [1] du 12 de ce mois, vous a

[1] Napoléon, Empereur des Français, décrète ce qui suit : MM. le Préfet du

nommé membre du Conseil d'administration générale de la Garde municipale de Paris. Je vous adresse une copie de ce décret et j'aurai l'honneur de vous prévenir du jour où le Conseil devra se réunir.

R. VI, p. 257.

1758. — DISCOURS DE MURAT AU SÉNAT

LORS DE LA NOMINATION DU GRAND AMIRAL [1]

15 pluviôse an XIII (4 février 1805).

Sénateurs, je viens remplir des obligations que m'impose la dignité à laquelle je viens d'être élevé; je viens prêter entre les mains du Sénat le serment voulu par ses règlements et par les constitutions de l'Empire. S. M. m'a nommé Grand Amiral; elle m'a conféré le titre de Prince; elle m'a fait Sénateur. Quelle récompense pour quelques services rendus, et quel prix pour l'attachement que je lui ai voué, presqu'en entrant dans la carrière des armes! Mais quelles obligations ne m'imposent pas le message de S. M. au Sénat et le message du Sénat à S. M.! Comment pourrai-

département de la Seine, les Maires Inspecteurs Rouillé de l'Etang et Davilliers, membre du Conseil général, le Conseiller d'Etat Lacuée et Malus, Inspecteur aux revues, se réuniront chez le Gouverneur de Paris pour y tenir le Conseil d'administration générale, voulu par l'arrêté du 12 vendémiaire an XI, relatif à l'organisation de la Garde Municipale. Ils porteront la plus grande attention dans le visa des comptes.

Signé : NAPOLÉON,

[1] Ce discours a été imprimé dans le *Journal des Débats* du 19 pluviôse an XIII (8 février 1805) avec le titre de « Discours prononcé par S. A. S. Mgr le grand Amiral, au moment de sa prestation de serment dans la séance extraordinaire du 15 de ce mois ». Il est suivi de la réponse de S. A. S. l'Archi-Chancelier de l'Empire présidant la séance.

Le 15 pluviôse an XIII (4 février 1805) une députation du Sénat s'était rendue auprès du prince Murat, grand amiral de l'Empire, pour le féliciter sur sa nomination. Le président du Sénat, François de Neufchateau, avait prononcé une allocution flatteuse à laquelle Murat avait répondu : « Monsieur le Président, je suis on ne peut plus sensible au témoignage éclatant d'estime que le Sénat vient de me donner par cette démarche, et je reçois avec reconnaissance les félicitations que vous venez de m'adresser en son nom. Sa Majesté, en m'élevant à la dignité de grand amiral et de prince, a sans doute surpassé mon espérance, mais ce qui me rend cette faveur encore plus chère, c'est le droit qu'elle me donne de faire partie, avant l'âge, d'un corps illustre où j'espère puiser d'utiles leçons et où je trouverai tant de grands exemples à suivre. » (*Journal des Débats*, 18 pluviôse an XIII).

je jamais espérer de justifier les termes honorables dans lesquels l'un et l'autre sont conçus, si, jeune encore, je n'espérais trouver dans les bontés de Sa Majesté des occasions de lui prouver qu'elle n'a pas de sujet plus fidèle et plus ardent à la servir, et de prouver en même temps au Sénat que je suis digne d'appartenir à un corps tout composé de sages choisis parmi les personnages les plus distingués de l'Empire.

R. VI, p. 262.

1759. — CAROLINE MURAT A SA BELLE-MÈRE

De Paris, le 17 pluviôse an XIII (6 février 1805).

Vous devez être bien sûre du plaisir que mon cœur éprouve, ma bien bonne maman, en étant la première à vous annoncer que l'Empereur a donné à Murat le titre de prince et l'a nommé grand-amiral [1]. Ses nombreuses occupations le privent en ce moment de vous donner lui-même de ses nouvelles; j'espère, connaissant notre tendre attachement l'un pour l'autre, que vous partagerez notre joye.

Nous avons reçu des nouvelles du petit Murat dont la bonne conduite est une grande satisfaction pour son oncle, il est embarqué sur l'escadre de Toulon, et je ne doute point, d'après les témoignages de ses chefs, qu'il ne saisisse la première occasion de se faire distinguer. Bonnafoux vient d'être nommé sous-lieutenant dans le 10e régiment de chasseurs, il part demain pour Montreuil-sur-Mer, ses frères vont très bien, le petit s'accoutume fort bien à la pension, les petites sont charmantes et font beaucoup de progrès.

Je compte d'ici à un mois vous annoncer la naissance d'un petit-

[1] *Note de M. de Mosbourg*, 12 pluviôse an XIII (1er janvier 1805). — L'Empereur annonça hier au soir, en sortant du spectacle, à M. le Maréchal Murat qu'il venait de lui déférer la dignité de grand amiral avec le titre de Prince et qu'un message serait envoyé aujourd'hui au Sénat pour l'informer de cette promotion. Le Sénat a reçu en effet aujourd'hui ce message avec celui relatif à M. de Beauharnais, nommé archichancelier d'État et prince; il a répondu dans les termes les plus flatteurs pour les deux dignitaires. Ce soir, le maréchal Murat se plaignait de n'avoir pu disposer de lui un moment dans la journée pour aller voir ses enfants à sa campagne de Villiers. — Vous les verrez demain, Monseigneur, lui a dit quelqu'un, aujourd'hui vous ne pouviez vous dérober à l'empressement de tous ceux qui se réjouissent et qui sont venus vous féliciter de votre dignité nouvelle. — Ah ! C'est le jour ou un père est heureux, a répondu le Maréchal, qu'il doit embrasser ses enfants.

fils, mes autres enfants se portent à merveille et ma santé, malgré la fatigue de ma grossesse, se soutient très bonne.

Adieu, ma bien bonne maman, c'est toujours un nouveau plaisir pour moi de vous répéter combien je vous aime.

Caroline MURAT.

1760. — MURAT AU GÉNÉRAL FRIANT [1]

18 pluviôse an XIII (7 février 1805).

Au général Friant.

Monsieur le général, j'ai reçu avec plaisir la lettre par laquelle vous m'adressez vos félicitations. Je suis fort sensible aux sentiments que vous m'exprimez et aux choses aimables que vous me dites, je vous prie d'en recevoir mes remerciements, ainsi que la nouvelle assurance de ma considération particulière.

R. VI, p. 258.

1761. — MURAT AU GÉNÉRAL AIMÉ LUCOTTE [2]

18 pluviôse an XIII (7 février 1805),

Au général Aimé Lucotte.

Monsieur le général, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 15 de ce mois. Je suis sensible à vos félicitations et je vous prie d'en recevoir mes remerciements. Je vous annonce avec plaisir que je ne quitterai point le commandement de la première division, je n'aurais abandonné qu'avec peine des fonctions qui me procurent des relations suivies avec des officiers généraux estimables et particulièrement avec vous. Recevez, etc.

R. VI, p. 258.

---

[1] Louis Friant, né à Morlaincourt (Somme) le 18 septembre 1758, simple soldat dans les gardes-françaises le 9 février 1781, avait quitté le service en 1787, et repris du service au moment de la Révolution. Général de brigade en juillet 1794, employé en cette qualité à l'armée d'Egypte, général de division en 1799, inspecteur général d'infanterie en 1804.

[2] Edme-Aimé Lucotte, né à Créancey (Côte-d'Or), volontaire en 1793, général de brigade le 22 novembre 1799, général de division en Espagne, le 8 janvier 1808.

1762. — MURAT AU GÉNÉRAL RAMPON

18 pluviôse an XIII (7 février 1805).

Au général Rampon.

Monsieur le général sénateur, j'ai appris avec d'autant plus de peine l'incommodité qui vous retient chez vous, qu'elle m'a privé du plaisir de vous recevoir. Je suis très sensible aux félicitations que vous voulez bien m'adresser et aux choses aimables que vous me dites, je vous prie d'en recevoir mes remerciements, ainsi que l'assurance de ma considération particulière, etc.

R. VI, p. 258.

1763. — MURAT AU CONTRE-AMIRAL MAGON [1]

18 pluviôse an XIII (7 février 1805).

Au contre-amiral Charles Magon.

Monsieur le contre-amiral, je suis extrêmement sensible à l'offre que vous voulez bien me faire. Je sens combien il me serait agréable et utile d'avoir auprès de moi un officier général dont les talents et les services sont si généralement appréciés. Soyez persuadé que je saisirai avec empressement la première occasion de remplir le désir que vous m'exprimez. Recevez, etc.

R. VI, p. 258.

1764. — MURAT A DUCHATEL

18 pluviôse an XIII (7 février 1805).

A monsieur le conseiller d'État Duchatel.

Monsieur le conseiller d'État, j'ai reçu la lettre par laquelle vous m'annoncez la nomination de monsieur Villers à un emploi de vérificateur. Je vous prie de recevoir mes remerciements de ce nouveau témoignage de votre complaisance et je profite de cette occasion pour vous exprimer toute ma gratitude de la bienveillance

[1] Charles-René Magon, né à Paris, le 14 novembre 1763, aspirant de marine en 1777, enseigne de vaisseau en 1780, capitaine de vaisseau en 1795, contre-amiral en 1803, commandant l'aile droite de la flottille de Boulogne en 1804, tué le 21 octobre 1805 à Trafalgar.

avec laquelle vous ne cessez d'accueillir les personnes que je prends la liberté de vous recommander.

Par une seconde lettre du même jour, vous voulez bien m'attribuer quelque part à la nomination de monsieur Papin [1], votre beau-père. Monsieur Papin ne doit qu'à lui seul et à son mérite personnel la faveur qu'il a reçue de S. M., et vous pouvez être persuadé qu'il entrait dans les vues de l'Empereur d'admettre au Sénat une personne que depuis longtems il jugeait digne de son estime et de sa bienveillance. Recevez, etc.

R. VI, p. 258.

1765. — MURAT AU GÉNÉRAL VICTOR

18 pluviôse an XIII (7 février 1805).

Au général Victor.

Monsieur le général, j'ai reçu la lettre que vous m'adressez le 14 de ce mois. J'ai été fort sensible à vos félicitations et aux choses aimables que vous voulez bien me dire. Je vous prie de recevoir mes remerciements ainsi que l'assurance de ma sincère affection.

R. VI, p. 259.

1766. — MURAT A REGNIER

18 pluviôse an XIII (7 février 1805).

Au Grand Juge.

Monsieur le Grand Juge, ministre de la Justice, j'eus l'honneur de vous exprimer, il y a plusieurs mois, l'intérêt que je porte à monsieur Suzzoni, gendre de monsieur le sénateur Casabianca, et juge en la Cour criminelle du département du Golo. Je suis informé aujourd'hui que tous les fonctionnaires publics de l'île de Corse qui se trouvent à Paris, se sont réunis pour vous demander que que monsieur Borron, procureur impérial près la même Cour, soit nommé juge au tribunal de l'isle d'Elbe où il aura un emploi plus

[1] Jean-Baptiste Papin, né à Aire (Landes) le 10 décembre 1756, avocat puis receveur des Finances dans cette ville, avait été élu le 22 germinal an V député des Landes au Conseil des Anciens, et après le 18 brumaire, nommé par le Sénat conservateur député des Landes au Corps législatif. Il venait d'entrer au Sénat conservateur le 12 pluviôse an XIII (1er février 1805).

avantageux que celui qu'il exerce. Je désire que Votre Excellence juge convenable d'accueillir cette proposition et je verrai avec beaucoup d'intérêt qu'elle veuille bien présenter monsieur Suzzoni à S. M. pour la place de procureur impérial que monsieur Borron laissera vacante. Recevez, etc.

R. VI, p. 259.

1767. — MURAT A DUBOIS

18 pluviôse an XIII (7 février 1805).

Au préfet de Police.

Monsieur le préfet, vous avez probablement eu connaissance d'un vol considérable qui a eu lieu le 24 nivôse dernier chez monsieur Diodel, orfèvre, rue Saint-Honoré. Cet infortuné père de famille n'a rien oublié jusqu'ici pour découvrir les auteurs d'un délit qui cause sa ruine totale, mais toutes ses recherches ont été infructueuses. Je vous prie de vouloir bien le faire seconder dans ses démarches et lui fournir les moyens qui sont en votre pouvoir de parvenir à la connaissance des coupables.

R. VI, p. 259.

1768. — MURAT A CHAMPAGNY

18 pluviôse an XIII (7 février 1805).

Au ministre de l'Intérieur.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance en faveur de Charles-Henry Roty, âgé de vingt et un ans, natif de Neuilly, et aveugle depuis l'âge de 5 ans. Je vous prie de vouloir bien le faire admettre dans l'Hospice des Quinze-Vingts. Sa mère, simple journalière, est chargée de six enfants, et ce serait lui donner un grand soulagement que de pourvoir à l'existence de celui qui ne peut lui être utile. J'attends de votre complaisance ordinaire et de votre sensibilité que vous accueillerez favorablement cette demande. Je joins à ma lettre celle qui m'a été adressée par le maire de Neuilly et le certificat d'inscription du jeune Roty sur le registre des aveugles aspirants. Recevez, etc.

R. VI, p. 259.

1769. — MURAT A FOURCROY

18 pluviôse an XIII (7 février 1805).

Au conseiller d'État Fourcroy.

Monsieur le conseiller d'État, permettez que je vous renouvelle la demande que je vous ai faite d'une place gratuite dans un lycée de Paris, en faveur du jeune Combarieu. Je porte beaucoup d'intérêt aux parents de ce jeune homme, et je désirerais adoucir leur situation et les tranquilliser sur l'éducation de leur fils. J'ai la confiance que vous voudrez bien saisir la première occasion qui se présentera de placer ce jeune homme, je vous en aurai une obligation toute particulière. Recevez, etc.

R. VI, p. 260.

1770. — MURAT AU GÉNÉRAL DESENFANS [1]

18 pluviôse an XIII (7 février 1805).

Au général Desenfans.

Monsieur le général, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 15 de ce mois. Je désirerais pouvoir vous rendre le service que vous me demandez, mais je ne puis que vous offrir mes regrets de l'impossibilité où je suis dans ce moment de pouvoir vous être utile; les dépenses considérables que j'ai été obligé de faire m'ont moi-même arriéré et je ne pourrais réunir la somme qui vous est nécessaire. Recevez, etc.

R. VI, p 260.

1771. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

18 pluviôse an XIII (7 février 1805).

Monsieur le maréchal ministre, j'ai l'honneur de vous adresser la note des ouvrages indispensables qui doivent être faits à la caserne de la rue de Grenelle, ci-devant le couvent des Carmélites. Je vous prie de vouloir bien donner le plus promptement qu'il vous sera possible les ordres nécessaires pour la confection de ces tra-

[1] Nicolas-Joseph Desenfans, général de brigade le 28 janvier 1794.

vaux. Ils sont urgents, et un plus long délai aurait les plus graves inconvénients, il augmenterait les dégradations et par conséquent les dépenses, et finirait par compromettre la santé et peut-être l'existence des hommes et des chevaux.

Monsieur le maréchal ministre, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance en faveur de monsieur François-Xavier Banens, ex-lieutenant-colonel de cavalerie au service de l'Empereur d'Autriche. Cet officier, né à Maestricht, abandonna le service étranger dans l'espérance d'obtenir en France, comme officier belge, le grade qu'il occupait, et il fit dans les mains du préfet de la Meuse-Inférieure la soumission prescrite par le Gouvernement. Il désire être placé avec le grade de lieutenant-colonel dans la cavalerie française ou être autorisé à lever au service de France un corps de cavalerie dans les Départements réunis. Je prie Votre Excellence de vouloir bien prendre en considération la demande de monsieur Banens, et de l'admettre au service dans tel grade qu'elle jugera convenable. Il est le neveu de monsieur Roemers [1] membre du Corps législatif que je désire obliger dans cette circonstance. Recevez, etc.

R. VI, p. 261, 262.

1772. — MURAT A LACÉPÈDE

18 pluviôse an XIII (7 février 1805).

Au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Monsieur le Grand Chancelier, j'ai l'honneur de vous adresser l'état des officiers du second régiment de la garde de Paris, que le conseil d'administration a regardés comme dignes d'être admis dans la Légion d'honneur; les services qu'ils ont rendus, ceux qu'ils rendent encore, me paraissent leur mériter cette honorable distinction. Je vous prie de les présenter au premier Grand Conseil. Recevez, etc.

R. VI, p. 262.

---

[1] Charles-Clément Rœmers, né à Maëstricht (Meuse-Inférieure) le 31 janvier 1748, élu le 21 germinal an V député de la Meuse-Inférieure au conseil des Cinq-Cents. Après le 18 brumaire, il avait été élu par le Sénat conservateur député de ce département au Corps législatif.

1773. — MURAT A MESSIEURS LES ADMINISTRATEURS DES HOSPICES CIVILS DE PARIS

23 pluviôse an XIII (12 février 1805).

Messieurs les administrateurs, le nommé Chanterelle, en faveur duquel je vous ai déjà écrit, m'expose que s'étant présenté le 3 de ce mois à l'assemblée du Conseil général des hospices, on l'informa qu'il y avait aux Incurables une place vacante à ma nomination. Si ce droit entre dans mes attributions, je donne volontiers mon suffrage à ce vieillard infirme, et je vous prie dans tous les cas de vouloir bien profiter de la première occasion de le faire admettre dans cet hospice. Recevez, etc.

Messieurs, je vous prie d'accorder votre bienveillance au nommé Joseph Murat qui sollicite depuis longtemps la faveur d'être admis à l'Hospice des vieillards. Plus que sexagénaire, asthmatique et presque aveugle, il n'a maintenant de ressource que dans le succès de sa demande. Je le recommande à votre compassion et j'apprendrai avec plaisir que vous avez bien voulu contribuer à adoucir sa situation. Recevez, etc.

R. VI, p. 263.

1774. — MURAT A MADAME CAMPAN

23 pluviôse an XIII (12 février 1805).

Madame, je suis infiniment sensible aux félicitations que vous m'adressez et à toutes les choses flatteuses que vous voulez bien me dire. Je vous prie de recevoir mes remerciements. Je vous les dois surtout pour les idées justes et saines que dans cette circonstance vous avez su graver dans l'esprit de mes nièces [1]. Je suis bien persuadé qu'elles connaissent le prix de vos soins et de vos conseils; leurs succès futurs dépendent de leur application à y répondre. Recevez, etc.

R. VI, p. 264.

---

[1] Marie-Antoinette Murat, née à La Bastide le 3 janvier 1793, fille de Pierre Murat, frère aîné de Joachim, et Clotilde-Jeanne Murat, née à la Bastide le 31 août 1795, fille d'André Murat, son autre frère.

1775. — MURAT A FOUCHÉ

23 pluviôse an XIII (12 février 1805).

Au ministre de la Police générale.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous adresser deux lettres par lesquelles on me témoigne le désir de m'entretenir d'affaires qui intéressent le Gouvernement. Comme ces objets concernent particulièrement votre ministère, je crois devoir vous en renvoyer la connaissance. Recevez, etc.

R. VI, p. 264.

1776. — MURAT A MESSIEURS LES ADMINISTRATEURS DES HOSPICES CIVILS DE PARIS

23 pluviôse an XIII (12 février 1805).

Messieurs les administrateurs, je recommande à votre bienveillance le nommé Alleur, vieillard âgé de 71 ans, à qui je désirerais faire obtenir une place dans un des hospices civils de Paris. Cet infortuné, sans ressources et sans moyens d'existence, est le père d'un soldat de la garde municipale qui m'est recommandé par son capitaine. La modicité des appointemens de ce militaire ne lui permet pas de faire les sacrifices qu'il désirerait pour procurer quelques soulagements à son malheureux père, il n'a d'espoir que dans vos bontés et j'apprendrai avec plaisir que vous avez bien voulu les lui accorder. Recevez, etc.

R. VI, p. 264.

1777. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

27 pluviôse an XIII (12 février 1805).

Monsieur le maréchal ministre, au mois de ventôse de l'an XII, Sa Majesté l'Empereur fit prendre au Conseil d'État une décision qui conservait les soixante-treize adjudants de Paris.

Ces officiers m'exposent que cette décision est ignorée au Ministère, ou qu'elle n'y est pas parvenue officiellement, et qu'ainsi l'expédition des brevets qui doivent constater leurs services demeure suspendue. Je réclame votre bienveillance particulière pour faire obtenir aux adjudants de Paris les effets d'une décision

qui doit mettre un terme à leur incertitude et fixer enfin leur sort. Recevez, etc.

Monsieur le maréchal ministre, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance en faveur du nommé Vachez, dragon au 28e régiment, compagnie d'élite, qui sollicite son congé absolu. Ce militaire a fait toutes les campagnes de la Révolution, il désirerait après dix ans de fatigues rentrer dans sa famille et y pourvoir à l'existence de sa femme et de ses deux enfants qui sont absolument sans ressources. Vous jugerez sans doute que cette faveur peut être accordée à un ancien militaire qui a payé sa dette et rempli honorablement son devoir. Recevez, etc.

R. VI, p. 264 et 265.

1778. — MURAT A POUGENS

23 pluviôse an XIII (12 février 1805).

A monsieur Pougens.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez adressée le 17 pluviôse. Je vous prie de vouloir bien remercier monsieur Delaviéville [1] de l'aimable envoi qu'il a bien voulu me faire. Je lirai son ouvrage avec intérêt, lorsque mes occupations me le permettront. Je ne puis qu'applaudir à l'excellent choix des ouvrages que vous m'indiquez dans votre catalogue; mais ils sont presque déjà tous dans ma bibliothèque, et lorsque je voudrai acquérir ceux qui peuvent me manquer, je me souviendrai des offres que vous m'avez faites. Je vous salue, etc.

R. VI, p. 265.

1779. — MURAT A DUBOIS

23 pluviôse an XIII (12 février 1805).

Au Préfet de police.

Monsieur le préfet, je ne puis mieux répondre à la lettre que vous m'avez écrite, concernant le mode de nomination des officiers de

[1] Ab. L. Lemarchant de La Viéville, membre de l'Athénée des Arts, de la Société libre des sciences, lettres et arts, venait de publier des *Fables*. — Paris, Fr. Cocheris, successeur de Ch. Pougens, 1804. In-8°. L'ouvrage est dédié à Charles Pougens, membre de l'Institut de France, correspondant de l'Académie impériale des sciences de Saint-Péterbourg, etc.

la Garde de Paris, qu'en vous adressant celle que je viens de recevoir du ministre de la Guerre, vous y verrez que la décision du ministre est parfaitement conforme au désir que vous m'avez exprimé.

Je vous prie de vouloir bien prévenir messieurs les membres du Conseil d'administration générale de la Garde Municipale de Paris qu'ils sont convoqués pour demain mercredi, 24 pluviôse, à onze heures du matin à l'Hôtel de ville. J'adresse directement des lettres de convocation à messieurs Lacuée et Malus. Si des occupations que je ne puis prévoir m'empêchaient de me rendre au Conseil, vous voudrez bien le présider en mon absence. Je vous serai obligé de me faire connaître les résultats successifs de votre travail. Recevez, etc.

R. VI, p. 266.

1780. — MURAT A ROUGIER LA BERGERIE

26 pluviôse an XIII (15 février 1805).

Au préfet de l'Yonne [1].

Monsieur le préfet, je reçois avec gratitude l'aimable envoi que vous voulez bien me faire. Votre réputation connue m'est d'avance un garant du mérite de votre ouvrage, et je le lirai avec bien de l'intérêt quand mes occupations me le permettront. Recevez, etc.

R. VI, p. 267.

1781. — MURAT AUX ADMINISTRATEURS DE LA LOTERIE

26 pluviôse an XIII (15 février 1805).

MM. les administrateurs, je vous fais passer en l'appuyant de tout mon intérêt, la pétition de Madame Élisabeth de Bon qui

[1] Jean-Baptiste Rougier de La Bergerie, né à Bonneuil (Indre) le 21 décembre 1762, membre de la Commune de Paris en 1789, député de l'Yonne à l'Assemblée législative le 2 septembre 1791. Pendant la Terreur, il s'était retiré dans ses terres et il fut nommé membre de la Commission d'agriculture et des arts. Après le 18 brumaire, il avait été nommé préfet de l'Yonne le 12 ventôse an VIII, il resta dans ce poste jusqu'en 1811. Il était correspondant de l'Institut pour l'économie rurale et vétérinaire et il a laissé sur ces matières de nombreux traités. En 1804, il venait de publier *Mémoire et observations sur l'abus des défrichements et de la destruction des bois et forêts*, avec un projet d'organisation forestière.

sollicite un bureau de loterie à Paris. Cette dame, d'une famille connue dans la finance, était appelée à jouir d'une grande fortune; la Révolution lui a enlevé jusqu'aux premiers moyens d'existence. Je désire qu'elle puisse trouver dans votre bienveillance un dédommagement de ses pertes, et je vous en aurai beaucoup d'obligation. Recevez, etc.

R. VI, p. 267.

1782. — MURAT AU CAPITAINE DE VAISSEAU BONNEFOUX

26 pluviôse an XIII (15 février 1805).

Au Préfet maritime du 1er arrondissement, Boulogne.

Monsieur, recevez et veuillez faire agréer à messieurs les officiers civils et militaires et à tous les braves marins dont vous voulez bien être l'organe, mes remerciements des félicitations que vous m'adressez en leur nom. Sa Majesté, en m'élevant à la dignité de Grand Amiral, a sans doute moins consulté mes talents que mon zèle, mais du moins je puis offrir au corps illustre de la Marine française un dévouement sans bornes, et désormais tous mes moyens, tous mes efforts seront consacrés à sa gloire. Recevez, etc.

R. VI, p. 267.

1783. — MURAT A FAGNANI

26 pluviôse an XIII (15 février 1805).

A monsieur Fagnani, à Milan.

J'ai reçu avec plaisir, monsieur, la lettre que vous m'avez adressée. Je suis fort sensible à votre souvenir et à l'offre obligeante que vous voulez bien me faire. Il n'est pas question dans ce moment du voyage de Milan, mais s'il avait lieu et que Sa Majesté voulût me permettre de l'accompagner, je profiterais avec plaisir de votre aimable complaisance. Je vous prie de recevoir en attendant l'expression de ma gratitude et l'assurance de mes sentiments distingués.

R. VI, p. 267.

1784. — MURAT AU MAJOR MAUMET

26 pluviôse an XIII (15 février 1805).

Au major du 1er *régiment de l'artillerie impériale* [1].

J'ai reçu avec bien de l'intérêt, monsieur, les félicitations des troupes impériales d'artillerie de la marine, employées sous vos ordres, et dont vous voulez bien être l'organe. Les sentiments que vous m'exprimez au nom des militaires de ce corps, ont d'autant plus de prix à mes yeux qu'ils ont combattu près de moi, et que je connais leur conduite, leur bravoure et l'excellent esprit qui les a toujours animés. Veuillez leur dire combien je m'estime heureux d'être élevé à une dignité qui renouvelle mes anciennes relations avec mes braves compagnons d'armes et qui me fournira sans doute les occasions de leur prouver d'une manière plus particulière le désir que j'ai toujours eu de leur être utile. Recevez, etc.

R. VI, p. 268.

1785. — MURAT AUX OFFICIERS DES 3e ET 4e ESCADRONS DU 5e RÉGIMENT DE DRAGONS

26 pluviôse an XIII (15 février 1805).

Messieurs, les félicitations que vous avez bien voulu m'adresser m'ont été infiniment agréables, et je vous prie d'en recevoir mes remerciements. Je me rappelle toujours avec le plus vif intérêt que vous avez combattu près de moi et je mets le plus grand prix aux sentiments que m'expriment dans cette circonstance de braves compagnons d'armes, dont je connais depuis longtemps le courage et les talents militaires. Recevez, etc.

R. VI, p. 268.

1786. — MURAT AU COMMANDANT DE KERSAINT

26 pluviôse an XIII (15 février 1805).

A monsieur de Kersaint, capitaine de vaisseau.

Je vous prie, monsieur, de recevoir et de faire agréer à Messieurs les employés civils et militaires, réunis sous vos ordres

[1] Le 1er régiment d'artillerie de marine était en garnison à Brest.

dans l'arrondissement maritime d'Anvers, mes remerciements des félicitations que vous m'adressez en leur nom. Il me sera toujours agréable de leur donner ainsi qu'à vous, monsieur, des témoignages de mon estime et de ma considération particulière.

R. VI, p. 269.

1787. — MURAT AU GÉNÉRAL KERVERSAU [1]

28 pluviôse an XIII (17 février 1805).

Au préfet colonial de la Guadeloupe.

Monsieur le préfet colonial, je recommande à votre bienveillance spéciale monsieur Antoine, établi depuis près de deux ans dans la colonie que vous administrez. Il y remplit des fonctions que peut-être il ne pourra pas conserver. Dans le cas où l'utilité générale s'opposerait à ce qu'elles lui fussent continuées, je vous prie de lui accorder votre protection et de lui procurer un autre emploi qui, sous les rapports des avantages pécuniaires, puisse remplacer le premier. Je porte un très vif intérêt à son épouse, dame très estimable, attachée depuis longtemps à Madame Murat, et que l'Empereur vient de nommer gouvernante de mes enfants. J'espère qu'en cette considération vous voudrez bien seconder le désir que j'ai de procurer à monsieur Antoine les moyens de réparer les pertes que la Révolution lui a fait éprouver. Recevez, etc.

R. VI, p. 270.

1788. — MURAT AU GÉNÉRAL ERNOUF [2]

28 pluviôse an XIII (17 février 1805).

Au général commandant à la Guadeloupe.

Monsieur le général, j'ai appris avec bien de l'intérêt que vous aviez eu la bonté d'accueillir et de protéger monsieur Antoine, établi depuis près de deux ans dans la colonie où vous commandez. Je vous prie de vouloir bien lui continuer votre bienveillance en considération de l'estime toute particulière que je fais de son

[1] François-Marie Périchon, dit de Kerversau, général de brigade le 17 mai 1797.

[2] Jean-Augustin Ernouf, général de brigade le 20 septembre 1793; général de division le 12 novembre 1793.

épouse, attachée depuis longtemps à Madame Murat, et que S. M. vient de nommer gouvernante de mes enfants. Si la place qu'occupe maintenant monsieur Antoine ne pouvait lui être conservée, je vous aurais une obligation particulière de lui en procurer une autre aussi avantageuse, s'il est possible dans votre colonie. Je voudrais qu'il pût continuer aussi fructueusement qu'il l'a fait jusqu'ici, de réparer les pertes qu'il a éprouvées dans la Révolution. Je regarderai comme un service personnel ce que vous voudrez bien faire en sa faveur. Recevez, etc.

R. VI, p. 270.

1789. — MURAT AU GÉNÉRAL LAURISTON

28 pluviôse an XIII (17 février 1805).

A monsieur Lauriston, général [1].

Monsieur le général, j'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous m'avez écrite le 19 de ce mois. Je suis très sensible aux félicitations que vous m'adressez, et aux choses aimables que vous voulez bien y joindre. Je vous prie d'en recevoir mes remerciements. La dignité à laquelle l'Empereur a bien voulu m'élever et le commandement qu'il vous a confié doivent établir entre vous et moi de plus fréquents rapports. Je m'en félicite comme vous, monsieur le général, et je vous prie de croire à la continuation de tout mon attachement. Vous avez la bonté d'accorder votre bienveillance à mon neveu. Je vous en remercie, et j'espère qu'il saura la mériter. Recevez, etc.

R. VI, p. 270.

---

[1] Jacques-Alexandre-Bernard Law, marquis de Lauriston, né à Pondichéry le 1er février 1768, avait connu Bonaparte à l'École de Brienne, capitaine en 1791, colonel en 1795, aide de camp du général de Beauvoir le 1er juin 1792, démissionnaire en 1796. Aide de camp de Bonaparte en 1800, chargé de missions diplomatiques à Copenhague en germinal an IX et à Londres en germinal an X. Général de brigade le 26 fructidor an X (13 septembre 1802), il avait été appelé en brumaire an XIII au commandement des troupes de l'expédition des Indes, et le 12 pluviôse an XIII (1er février 1805) il venait d'être nommé général de division. Son corps de troupes fut embarqué sur l'escadre de l'amiral Villeneuve et le 9 germinal (30 mars 1805), la flotte française partie de Toulon rallia à Cadix la flotte espagnole de l'amiral Gravina et se rendit aux Antilles.

1790. — MURAT A LAIDIN LABOUTERIE

28 pluviôse an XIII (17 février 1805).

J'ai reçu, monsieur, la lettre par laquelle vous m'adressez vos félicitations. Je suis fort sensible aux félicitations que vous m'exprimez et je vous en fais mes remerciements. J'aurais bien désiré remplir vos vues au sujet de la sous-préfecture de Fontenay, mais le ministre de l'Intérieur m'a répondu par sa lettre du 18 pluviôse que jusqu'à ce qu'il ait été définitivement statué sur la nouvelle organisation du département de la Vendée, cette sous-préfecture continuerait à faire partie de l'administration du préfet et serait dirigée en son nom par le secrétaire général. Recevez, etc.

R. VI, p. 272.

1791. — MURAT AU VICE-AMIRAL MARTIN[1]

28 pluviôse an XIII (17 février 1805).

A monsieur le vice-amiral Martin.

Monsieur le vice-amiral, j'ai reçu avec plaisir la lettre par laquelle vous m'adressez vos félicitations et celles de tous les fonctionnaires et marins du 5e arrondissement. Je suis très sensible aux sentiments que vous m'exprimez, et je vous prie d'en recevoir mes remerciements. La gloire et les succès de la marine française, la bienveillance spéciale que méritent ses illustres chefs, le bonheur de tous ceux qui la composent, seront désormais le but de tous mes efforts. Je m'attacherai à prouver à ce corps célèbre que s'il pouvait désirer dans son chef plus de talents et d'expérience, il n'y pouvait rencontrer plus d'affection et de dévouement. Recevez, monsieur le vice-amiral, l'assurance de ma considération distinguée.

R. VI, p. 271.

---

[1] Pierre Martin, né à Louisbourg (Canada) le 29 janvier 1752, entré au service comme simple matelot, lieutenant de vaisseau en 1791, capitaine de vaisseau le 10 février 1793, contre-amiral le 17 novembre 1793, vice-amiral en 1797, après trente-trois ans de services à la mer. En 1805, il était, à Rochefort, préfet maritime du 5e arrondissement. (Cf. Comte Pouget, *Précis historique sur la vie et les campagnes du vice-amiral comte Martin.* — Paris. A. Bertrand, 1853. In-8°.)

1792. — MURAT A FORFAIT

28 pluviôse an XIII (17 février 1805).

A monsieur Forfait, préfet maritime du 2e arrondissement.

Monsieur le conseiller d'État préfet, je vous prie de recevoir et de faire agréer à messieurs les officiers de tout grade, présents au port du Havre, l'expression de ma sensibilité pour les félicitations que vous voulez bien m'adresser en votre nom et au leur. Il est extrêmement flatteur pour moi, au moment où je suis élevé au premier grade de la Marine française, de pouvoir compter sur l'estime et la confiance des illustres chefs qui la commandent, des sages administrateurs qui en dirigent les services, de tous les braves marins qui la composent.

Je vous prie de recevoir mes remerciements particuliers pour toutes les choses aimables que vous voulez bien me dire. Les relations qui doivent avoir lieu entre vous et moi me seront précieuses ; je compterai sur vos conseils et votre expérience comme vous pouvez compter, monsieur le conseiller d'État préfet, sur mon estime et sur ma considération la plus distinguée.

R. VI, p. 271.

1793. — MURAT A BRUGUIÈRE [1]

28 pluviôse an XIII (17 février 1805).

A monsieur Bruguière, administrateur de l'Académie de législation.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez adressée le 14 de ce mois. Je suis fort sensible à vos félicitations et aux choses aimables que vous voulez bien y joindre Le suffrage des personnes aussi estimables que vous me sera toujours précieux, et je désire que mes collègues de l'Académie veuillent bien me continuer les sentiments flatteurs dont ils m'ont donné les premiers témoignages. Recevez, etc.

R. VI, p. 272.

---

[1] J.-T. Bruguière, journaliste du Gard, était l'administrateur général de l'Académie de législation. Cette institution fondée par lui en l'an XI pour ressusciter l'enseignement du droit, était installée rue de la Harpe, dans l'ancien collège d'Harcourt. En l'an XIII, elle comptait plus de huit cents membres, mais la réorganisation des Écoles de Droit, et spécialement de l'École de Droit de Paris, la fit tomber rapidement en décadence.

1794. — MURAT AUX OFFICIERS DU 12e RÉGIMENT DE CHASSEURS A CHEVAL

28 pluviôse an XIII (17 février 1805).

MM., j'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous m'avez adressée le 15 de ce mois. Vos félicitations et les sentiments que vous m'exprimez dans cette circonstance me sont infiniment précieux. J'ai fait mes premières armes au milieu de vous, j'ai pu apprécier de bonne heure l'excellent esprit qui anime votre corps, et accoutumé à y compter autant d'amis que de compagnons d'armes, j'en conserve le plus cher souvenir.

Veuillez, Messieurs, recevoir l'assurance de tout mon attachement, me continuer le vôtre, et croire au désir que j'ai de vous donner dans toutes les occasions des témoignages de mon estime et de ma considération particulière. Recevez, etc.

R. VI, p. 273.

1795. — MURAT AU CONTRE-AMIRAL DUMANOIR

30 pluviôse an XIII (19 février 1805).

A monsieur le contre-amiral Dumanoir.

Monsieur le contre-amiral, j'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous m'avez adressée le 19 pluviôse. Je suis très sensible à vos félicitations et à toutes les choses aimables que vous voulez bien y joindre. Je suis convaincu depuis longtemps de la sincérité des sentiments que vous m'exprimez ; croyez également à la continuation de tout mon attachement. Élevé par Sa Majesté à la dignité de chef de la marine française, tous mes efforts et tous mes moyens seront désormais consacrés à la gloire de cet illustre Corps. J'espère que secondé de l'expérience des chefs estimables qui dirigent cette partie importante du service de l'Empire, je parviendrai à remplir les espérances que les braves marins veulent bien recevoir de moi. Recevez, etc.

R. VI, p. 274.

1796. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

5 ventôse an XIII (24 février 1805).

Monsieur le maréchal ministre, monsieur Boyd, retenu en France en qualité d'Anglais, m'expose qu'il n'a pu être considéré comme

prisonnier de guerre, puisque d'après la lettre de monsieur Otto, dont je joins ici la copie, il n'est point venu en France comme voyageur, mais dans l'intention de s'y fixer décidément avec sa famille. La guerre a dérangé ses projets d'établissement, mais il me semble qu'elle n'a pas dû le mettre dans la classe de ses autres compatriotes. Ne pouvant faire subsister en France sa femme et ses enfants, il sollicite un passeport pour se rendre à Hambourg ou dans tout autre endroit de l'Allemagne, d'où il pourra continuer dans son pays les relations nécessaires à ses intérêts et même à son existence. Il me semble que monsieur Boyd se trouve dans un cas tout particulier, et que d'ailleurs les services qu'il a rendus aux prisonniers français lui méritent une bienveillance spéciale. Je prie Votre Excellence de peser ces considérations et d'accorder à cet infortuné étranger le passeport qu'il sollicite. Recevez, monsieur le maréchal ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

R. VI, p. 275.

1797. — MURAT A BAILLY

5 ventôse an XIII (24 février 1805).

Au préfet du Lot.

Monsieur le préfet, j'ai reçu avec le plus vif intérêt la lettre par laquelle vous m'exprimez vos sentiments personnels et l'allégresse de mes bons compatriotes à la nouvelle de ma promotion à la dignité de Prince et de Grand-Amiral. Veuillez être auprès d'eux l'interprète de ma sensibilité pour les témoignages particuliers d'attachement qu'ils ont bien voulu me donner dans cette circonstance. Il m'est bien flatteur de savoir que mon bonheur fait celui du département qui m'a vu naître, que mon élévation semble être la sienne et qu'il veut bien s'applaudir des honneurs qui me sont conférés par Sa Majesté. Mes nouveaux titres me sont d'autant plus chers qu'en me rapprochant de l'autorité suprême, ils me fourniront plus d'occasions de donner aux amis de mon enfance, aux soutiens et aux guides de ma jeunesse, et à tous les habitants du Lot des preuves de mon estime, de ma gratitude et de ma constante affection. Recevez, etc.

R. VI, p. 276.

1798. — MURAT A FRANÇOIS LAGARDE

5 ventôse an XIII (24 février 1805).

Au maire de Cahors.

Monsieur le maire, recevez et veuillez présenter à tous les habitants de la ville de Cahors, l'expression de ma sensibilité pour les témoignages flatteurs d'affection qu'ils viennent de me donner [1]. Parmi les félicitations qui m'ont été adressées, mon cœur a distingué celles de mes chers compatriotes, et je n'ai pu apprendre sans une profonde émotion, l'allégresse qu'ils ont fait éclater à la nouvelle de mon élévation. Soyez auprès d'eux, monsieur, l'interprète de ma gratitude, dites-leur que mes sentiments les plus doux,

[1] L'élévation de Murat à la dignité de Grand-Amiral souleva dans le Lot un véritable enthousiasme. Nous devons à l'obligeance de M. Paumès la communication d'une curieuse lettre adressée par Lagarde à Agar pour lui rendre compte des grandes fêtes qui furent données à Cahors, à cette occasion. — « *Cahors*, 21 *pluviôse an XIII*. Votre bien agréable lettre m'est parvenue vendredi à la pointe du jour, elle a porté dans mon âme un sentiment de joie qu'il m'est impossible de vous rendre. Je la communiquai à M. le préfet qui n'avait pas encore reçu ses dépêches. Une salve de 21 coups de canon et le son de toutes les cloches annoncèrent à mes administrés le grand événement et les transports d'allégresse éclatèrent de toute part de manière à attendrir. Ce jour fut pour la ville un beau jour. Le frère de notre bon prince se trouva par hasard ici, je fus le joindre, il était au moment de monter à cheval, je le retins pour la journée. J'envoyai par un exprès copie de votre lettre à la tendre mère de notre illustre protecteur, et enfin une petite fête nous réunit le soir chez le général Garreau. Le préfet y fut prié de faire connaître à S. A. S. avec quelle effusion de cœur les santés y furent portées.

Aujourd'hui dimanche, je fais donner à 2 heures un spectacle gratuit; ce soir, il y aura un feu de joie, illumination générale et grand bal.

Dimanche prochain, je réunirai tous les fonctionnaires publics dans une fête, que je m'efforcerai de rendre agréable, et si je connaissais un moyen de plus de célébrer d'une manière digne de lui le nouveau triomphe de notre héros, ce moyen, je l'emploierais.

Faites-lui connaître, M. le Législateur, toute l'étendue de nos sentiments. Portez à son auguste épouse quelques-unes des larmes de joie qu'ont répandues les admirateurs de son époux. Cette offrande lui sera peut-être agréable et soyez auprès de tous les deux l'interprète de notre amour et de notre profond respect. »

Quelques jours plus tard, le 30 pluviôse, le maire Lagarde, toujours pratique, écrivait de nouveau à Agar pour lui recommander « de ne pas perdre de vue le besoin urgent qu'a le département de voir navigable la rivière du Lot, opération qu'il juge plus facile par l'élévation à la dignité de Grand-Amiral de l'Empire de Monseigneur le Prince Murat. »

que mes affections les plus chères se portent sur le département qui m'a vu naître, sur la ville où j'ai passé les jours heureux de ma jeunesse, que je m'honore d'y compter autant d'amis que d'habitants, et que ma plus douce jouissance sera toujours de leur donner des témoignages de ma sincère et constante amitié. Recevez, etc.

R. VI, p. 276.

1799. — MURAT A DUBOIS

5 ventôse an XIII (24 février 1805).

Au préfet de police.

Monsieur le préfet, j'apprends que monsieur l'abbé de Montmaur vient d'être arrêté. Je le connais depuis longtemps et je lui porte de l'intérêt. Voudrez-vous bien avoir la complaisance de me faire connaître les motifs de son arrestation. Je voudrais, avant que de solliciter sa liberté, savoir si je puis sans inconvénient employer pour lui mon intervention. Recevez, etc.

R. VI, p. 276.

1800. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

5 ventôse an XIII (24 février 1805).

Monsieur le maréchal ministre, j'ai l'honneur de vous adresser la demande que fait monsieur le général Franceschi d'être employé dans la 1re division militaire. Je connais depuis longtemps cet officier général, à qui je porte un intérêt particulier. La subdivision de Chartres est actuellement vacante. J'apprendrai avec beaucoup de plaisir que Votre Excellence ait bien voulu lui en confier le commandement, Recevez, etc.

R. VI, p. 277.

1801. — MURAT A FOUCHÉ

5 ventôse an XIII (24 février 1805).

Au ministre de la Police générale.

Monsieur le ministre, le jour où vous m'avez fait l'honneur de dîner chez moi, vous avez eu la bonté de me promettre une place dans les bureaux de votre Ministère pour monsieur Barolet de

Saint-Romain. Permettez-moi de réclamer aujourd'hui l'exécution de cette promesse. Il me sera bien agréable de pouvoir annoncer à cet estimable père de famille le terme de ses malheurs, et de vous en avoir l'obligation. Aussitôt que j'aurai connaissance de vos intentions sur monsieur Barolet, je me ferai un plaisir de vous le présenter.

R. VI, p. 277.

1802. — MURAT AU GÉNÉRAL SARRAZIN[1]

5 ventôse an XIII (24 février 1805).

A monsieur le général Sarrazin.

Monsieur le général, j'ai reçu avec plaisir la lettre que vous m'avez écrite le 24 pluviôse. Je vous prie de recevoir et de faire agréer à MM. les officiers et soldats des 44e et 63e régiments d'infanterie de ligne, l'expression de mes remerciements pour les félicitations que vous voulez bien m'adresser en votre nom et au leur.

J'ai lu avec intérêt le discours que vous avez dédié à Madame Murat, et je vous présente de sa part ses remerciements. Je suis persuadé d'avance de tout le mérite de l'ouvrage que vous préparez et j'accepte avec gratitude l'offre aimable que vous voulez bien me faire. Recevez, etc.

R. VI, p. 277.

---

[1] Le général Sarrazin, après avoir été renvoyé par Murat de l'Armée d'observation du Midi, avait été rayé du tableau de l'état-major général, puis, en 1802, rétabli dans son grade de général de brigade, il était allé servir pendant une année à Saint-Domingue d'où Rochambeau l'avait renvoyé pour raison de santé. « A mon retour, dit-il dans ses Mémoires, Murat parut oublier notre querelle de l'Armée d'Italie, il me dit que tout était oublié et qu'il serait fort aise de m'être utile dans son nouveau poste de gouverneur de Paris. » Quelque temps après, en effet, Sarrazin ayant été arrêté comme ressemblant à Pichegru, se fit conduire chez Murat qui ordonna de le mettre en liberté. Le général Sarrazin fut envoyé à la fin de 1804 à l'Armée de Brest sous les ordres d'Augereau. Du fond de la Bretagne, le cynique personnage dédiait en décembre 1804 « à Son Altesse Impériale la Princesse Caroline, épouse de Monseigneur le Maréchal de l'Empire Murat, gouverneur de Paris, digne sœur de Napoléon, Princesse si recommandable par ses rares talens et ses sublimes vertus » un ouvrage intitulé : *Le onze frimaire, ou Discours analytique de la vie, des exploits mémorables et des droits de Napoléon Ier à la couronne impériale, prononcé le 11 frimaire à Saint-Pol-de-Léon, par M. Sarrazin, général de brigade et commandant dans la Légion d'honneur.* — Paris, Dubroca, an XIII-1804. In 12.

1803. — MURAT A ESMÉNARD [1]

5 ventôse an XIII (24 février 1805).

A monsieur Esménard.

Je reçois avec gratitude, monsieur, l'aimable envoi que vous voulez bien me faire de votre poème de « la Navigation ». Votre réputation connue et les plus illustres suffrages sont de sûrs garants du mérite de cet ouvrage, je le lirai avec bien de l'intérêt, il a fait l'occupation de vos loisirs, il fera sans doute le charme des miens. Recevez, etc.

R. VI, 278.

1804. — MURAT AUX MEMBRES DE LA COMMISSION DES INSPECTEURS AUX REVUES DE LA 1re DIVISION

5 ventôse an XIII (24 février 1805).

Messieurs, les musiciens de mes gardes comme général en chef de l'Armée d'Italie, maintenant musiciens du 3e régiment de cuirassiers, en garnison à Saint-Germain, m'exposent qu'il leur est dû depuis longtemps deux mois d'appointements et m'adressent leur réclamation pour en obtenir le payement. Je vous prie de vouloir bien vous faire présenter leur demande et d'y faire droit, lorsque vous aurez reconnu qu'elle est fondée.

R. VI, p. 277.

1805. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

5 ventôse an XIII (24 février 1805).

Monsieur le maréchal ministre, j'ai l'honneur de solliciter votre

[1] Joseph-Alphonse Esménard, poète, membre de l'Institut, né à Pelissane en Provence en 1770, mort le 25 juin 1811. Il avait débuté en 1790 en rédigeant quelques journaux consacrés à la défense de la cause royale et il dut passer en Angleterre en 1792, il parcourut alors la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, visita Constantinople et Venise. Rentré en France en 1797, puis banni de nouveau, il revint en France après le 18 brumaire, accompagna le général Leclerc à Saint-Domingue, et fut à son retour nommé chef du bureau des théâtres au ministère de l'Intérieur. Il quitta bientôt ce poste pour accompagner l'amiral Villaret-Joyeuse à la Martinique. Il avait commencé à Venise un poème sur la navigation; ses longs voyages lui permirent d'y ajouter des tableaux et des épisodes peints d'après nature, et dès son retour des Antilles en 1805, il publia son œuvre sous le titre suivant : *La Navigation, poème par J. Esménard.* — Paris, Giguet et Michaud, an XIII-1805. 2 vol. in-8°.

bienveillance en faveur de monsieur le général Lahure [1], qui vous a témoigné le désir d'être employé à Douai en remplacement de monsieur le général Boyer qui sollicite son changement. Quoique monsieur le général Lahure soit membre du Corps législatif, je pense qu'il pourrait être employé dans la 16me division où il a fixé son domicile et qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre un commandement et les fonctions législatives, qui d'ailleurs doivent finir l'année prochaine. Je connais depuis longtemps cet officier général, je lui porte beaucoup d'intérêt, et j'aurai une obligation particulière à Votre Excellence de ce qu'elle voudra bien faire en sa faveur.

R. VI, p. 278.

1806. — MURAT A L'AMIRAL BRUIX

11 ventôse an XIII (2 mars 1805).

A l'amiral Bruix [2].

Monsieur l'amiral, la dame Belin m'expose que son mari ne put obtenir une permission pour l'épouser, qu'en remettant le commandement de son bateau, n° 138. On lui promit cependant de lui donner à son retour le commandement d'une canonnière ou section péniche. Depuis quatre mois, il sollicite vainement l'exécution de cette promesse. Si les faits sont tels qu'ils me sont exposés, je vous prie de vouloir bien faire rentrer le sieur Belin dans ses droits. Je joins à ma lettre l'état de services qu'il m'a fait passer. Recevez etc.

R. VI, p. 279.

1807. — MURAT AUX MEMBRES DE LA COUR DE JUSTICE CRIMINELLE DU LOT

11 ventôse an XIII (2 mars 1805).

MM., recevez l'expression de toute ma sensibilité pour les félici-

[1] Louis-Joseph Lahure, né à Mons (Belgique) le 29 décembre 1767, capitaine dans la Légion belge en 1792, chef de bataillon en 1793, chef de brigade le 18 nivôse an III, général de brigade en 1799. Une blessure grave reçue à la Trebbia, le 19 juin 1799, mit fin à sa carrière militaire. Le 6 germinal an X, il avait été choisi par le Sénat conservateur comme député du département de Jemmapes au Corps législatif.

[2] Eustache Bruix, né à Saint-Domingue le 17 juillet 1759, embarqué à l'âge de quinze ans, garde de marine en 1778, lieutenant de vaisseau en 1779, contre-amiral en 1798, ministre de la marine du 9 floréal an VI au 14 messidor an VII, amiral en 1803. Napoléon lui avait donné le commandement de la flotte destinée à transporter l'armée française en Angleterre.

tations que vous avez bien voulu m'adresser. Les sentiments qui me sont exprimés par des magistrats aussi estimables que vous me sont d'autant plus précieux, que je vois dans ces magistrats des compatriotes qui m'ont déjà donné de fréquents témoignages d'attachement. Croyez, MM., à la continuation de toute mon affection et au désir que j'ai de vous donner des preuves de l'estime particulière que vous m'avez inspirée. Recevez, etc.

R. VI, p. 279.

1808. — MURAT AU GÉNÉRAL PINO

11 ventôse an XIII (2 mars 1805).

Au ministre de la Guerre de la République Italienne.

Monsieur le ministre, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 16 février. Soyez persuadé que j'appuierai avec plaisir auprès de Sa Majesté la demande que vous lui faites du commandement des troupes italiennes, sur les côtes de l'Océan. Il me serait fort agréable de vous annoncer cette nouvelle faveur de l'Empereur, et je n'oublierai rien pour vous la procurer, mais alors vous me permettrez de vous donner un conseil d'amitié, c'est d'être un peu plus constant dans vos désirs et plus fixe dans vos projets. Vous jouissez de la bienveillance de l'Empereur et je serais vraiment affligé que vous la perdissiez. Ne voyez, je vous prie, dans ce que je vous dis, qu'un témoignage de mon attachement et du désir que j'ai de vous voir aussi heureux que vous le méritez. Recevez, monsieur le ministre, etc.

R. VI, p. 279.

1809. — MURAT AU CAPITAINE DE VAISSEAU LE GRAND

11 ventôse an XIII (2 mars 1805).

A monsieur Le Grand, capitaine de vaisseau.

Monsieur le capitaine, j'ai reçu avec intérêt la lettre que vous m'avez écrite le 20 pluviôse. Je suis très sensible à vos félicitations et aux vœux que vous voulez bien former pour moi et pour ma famille. Je suis convaincu de leur sincérité et je vous en fais mes remerciements. Je vous prie d'assurer mon neveu de toute mon amitié et de lui dire qu'il ne peut mieux me prouver la sienne que par sa bonne conduite et ses succès. Recevez, etc.

R. VI, p. 280.

1810. — MURAT AU GÉNÉRAL SOLIGNAC

11 ventôse an XIII (2 mars 1805).

Au général Solignac.

J'ai reçu avec bien du plaisir, mon cher général, la lettre par laquelle vous voulez bien m'adresser vos félicitations. Je suis d'autant plus sensible aux sentiments que vous m'exprimez, que je suis depuis longtemps convaincu de leur sincérité. Soyez également persuadé de la continuation de mon attachement et de ma disposition constante à saisir les occasions de vous être utile. Il faut vous rassurer. L'Empereur n'a pas perdu de vue vos services, il connaît votre dévouement à sa personne et il ne tiendra pas à moi que vous n'en receviez bientôt la récompense. Recevez, etc.

R. VI, p. 280.

1811. — MURAT AU GÉNÉRAL GOBERT

11 ventôse an XIII (2 mars 1805).

A monsieur le général de division Gobert[1].

Monsieur le général, j'ai reçu avec plaisir la lettre par laquelle vous m'adressez vos félicitations; je suis bien persuadé de leur sincérité et je vous prie d'en recevoir mes remerciements. Je ferai avec plaisir les démarches nécessaires pour vous faire obtenir le commandement de la 3e division ou de tout autre plus active que la vôtre. Soyez persuadé du désir que j'ai de vous être utile et de mon empressement à en saisir les occasions.

R. VI, p. 280.

1812. — MURAT A SAINT-GENIES

11 ventôse an XIII (2 mars 1805).

Au maire de la ville de Montauban.

Monsieur le maire, j'ai reçu avec bien de l'intérêt la lettre que vous m'avez écrite le 23 pluviôse. Recevez et veuillez faire agréer

[1] Le général Gobert commandait alors la 20e division, composée des départements de la Dordogne, du Lot, de Lot-et-Garonne, de la Charente et de la Corrèze; son quartier général était à Périgueux.

aux habitants de la ville de Montauban, mes chers compatriotes [1], l'expression de toute ma sensibilité pour les félicitations que vous m'adressez en votre nom et au leur. Il m'est bien agréable de voir la dignité à laquelle Sa Majesté a bien voulu m'élever, accueillie par le suffrage de tous les habitants d'une commune aussi distinguée et que je me plais à regarder aussi comme ma patrie. Je vous prie de présenter à vos administrés l'assurance de toute mon affection et de recevoir en particulier, monsieur le maire, l'expression de... etc.

R. VI, p. 280.

1813. — MURAT A DUPETIT-THOUARS

11 ventôse an XIII (2 mars 1805).

A monsieur Dupetit-Thouars [2].

J'ai reçu avec bien de l'intérêt, monsieur, la lettre par laquelle vous me témoignez le désir d'être employé auprès de moi. Soyez bien persuadé que je saisirai avec plaisir toutes les occasions qui se présenteront de fixer dans la Maison que je pourrai former, un officier de marine dont je connais depuis longtemps le mérite distingué et dont je sais apprécier l'attachement. Recevez, etc.

R. VI, p. 281.

1814. — MURAT AU GÉNÉRAL ANDRÉOSSY [3]

11 ventôse an XIII (2 mars 1805).

Au général Andréossy.

J'ai reçu avec bien de l'intérêt, mon cher général, la lettre par laquelle vous m'avez adressé vos félicitations. Les sentiments que

[1] En 1789, lors de la division de la France en départements, Montauban avait été désigné comme chef-lieu d'un des arrondissements du département du Lot, en 1808 seulement, quand Napoléon ordonna la formation du département du Tarn-et-Garonne, Montauban devint le siège de la préfecture du nouveau département.

[2] Georges Dupetit-Thouars, cousin germain d'Aristide Dupetit-Thouars mort héroïquement à la bataille navale d'Aboukir. Après s'être distingué au Cap Vert, à bord de *la Floride*, Georges Dupetit-Thouars allait mourir en 1805, à l'âge de trente-huit ans. (*Une famille de marins*, par J. DE LA FAVE. *Les Dupetit-Thouars*, p. 34.)

[3] Antoine-François Andréossy, né à Castelnaudary le 6 mars 1761, avait fait comme officier d'artillerie toutes les campagnes de la Révolution, en

vous m'exprimez dans cette circonstance me sont d'autant plus agréables que je suis depuis longtemps convaincu de leur sincérité. Croyez de même à la continuation de toute mon amitié et au désir constant que j'ai de vous en donner des preuves.

Je ne pense pas, mon cher général, que vous ayez rien perdu de l'estime et de la bienveillance de Sa Majesté, et sans doute vous vous alarmez trop facilement sur l'apparence d'un oubli, qui n'est pas dans son cœur. Mais pour vous tranquilliser, pour vous rendre le bonheur dont vous êtes si digne, je parlerai à l'Empereur de vos chagrins et de vos inquiétudes, je lui en exposerai les motifs, je lui présenterai même la lettre où vous les exprimez. Je suis assuré d'avance qu'il voudra bien me permettre de vous dire que vous n'avez pas cessé un instant de conserver son intérêt et sa confiance; vos services, vos talents, et l'attachement que vous avez toujours montré, ne sont certainement pas sortis de sa mémoire.

R. VI, p. 281.

1815. — MURAT A CAFFARELLI

11 ventôse an XIII (2 mars 1805).

A monsieur Caffarelli, préfet maritime.

Monsieur le conseiller d'État, j'ai reçu avec intérêt la lettre par laquelle vous avez bien voulu m'adresser vos félicitations, et je vous prie d'en recevoir mes remerciements. La dignité à laquelle je viens d'être élevé m'est d'autant plus précieuse qu'elle multipliera mes relations avec vous et qu'elle me procurera les occasions de vous exprimer plus souvent l'estime toute particulière que vous m'avez inspirée. Recevez-en, monsieur le conseiller d'État, l'assurance, ainsi que l'expression de mes sentiments les plus distingués.

R. VI, p. 281.

1797, il s'était distingué au siège de Mantoue en compagnie de Murat et de Dallemagne et avait été fait chef de brigade. Nommé général de brigade, le 16 avril 1798, il avait pris part à l'expédition d'Égypte et était revenu avec Bonaparte et Murat, avec ce dernier encore, il avait assuré le succès du 18 brumaire. Général de division le 6 janvier 1800, directeur du dépôt de la guerre, ambassadeur en Angleterre après le traité d'Amiens. Revenu en France, il avait été nommé en 1804 chef de l'état-major du général Soult, commandant en chef le camp de Saint-Omer.

1816. — MURAT A CHAMPAGNY

11 ventôse an XIII (2 mars 1805).

Au ministre de l'Intérieur.

Monsieur le ministre, j'ai reçu la lettre par laquelle vous m'annoncez que vous avez bien voulu donner votre approbation à la proposition qui vous a été faite par l'administration générale des hospices de Paris, de m'attribuer, comme gouverneur, un droit de nomination dans les hôpitaux de cette ville. Cette attribution m'est d'autant plus agréable qu'elle me vient de vous et qu'elle m'associe à votre bienfaisance.

R. VI, p. 282.

1817. — MURAT AU GÉNÉRAL CHARPENTIER[1]

11 ventôse an XIII (2 mars 1805).

Au général Charpentier.

Mon cher général, j'ai reçu avec plaisir la lettre que vous m'avez écrite le 25 pluviôse. Je suis très sensible aux félicitations que vous m'adressez et à toutes les choses aimables que vous voulez bien y joindre. Je me souviens toujours avec intérêt du temps où vous avez été occupé près de moi et je voudrais que l'occasion se présentât de vous rapprocher de nouveau; croyez que je la saisirais avec empressement et qu'il me serait bien agréable de vous donner cette preuve de l'estime et de l'attachement que je vous ai voués. Madame Murat est sensible à votre souvenir et à celui de Madame Charpentier, elle vous fait ses remerciements. Recevez, etc.

R. VI, p. 282.

1818. — MURAT A DEFERMON

11 ventôse an XIII (2 mars 1805).

Au conseiller d'État Defermon.

Monsieur le conseiller d'État, le nommé Bonnefoy, ancien soldat au 32e régiment de ligne, m'expose qu'il a sur l'État une rente de

[1] Le général Charpentier, ancien chef d'état-major de Murat commandant en chef l'Armée d'Italie pendant que celui-ci avait continué de remplir ces fonctions auprès du successeur de Murat à Milan, le général Jourdan.

80 francs dont il poursuit depuis longtemps la liquidation et il me prie d'en solliciter l'expédition. Je le fais d'autant plus volontiers qu'il paraît que cette petite rente fait une partie notable de sa médiocre fortune et que cette ressource lui devient nécessaire, il m'annonce que sa rente est inscrite sous le n° 16449. Je vous prie de vouloir bien en ordonner la prompte liquidation. Recevez, etc.

R. VI, p. 282.

1819. — MURAT A DECRÈS

11 ventôse an XIII (2 mars 1805).

Au ministre de la Marine.

Monsieur le ministre, je vous préviens que Sa Majesté recevra demain après la messe, le serment de MM. les capitaines de vaisseau Montalan et Le Bozec. Je vous prie de vouloir bien leur ordonner de se trouver demain à midi et demi dans le grand salon des Tuileries.

J'aurais besoin d'une collection des cartes maritimes, ainsi que des recueils des ordonnances de la Marine. Je prie Votre Excellence de donner les ordres pour que ces objets me soient fournis par le dépôt des cartes de la Marine. Recevez, etc.

R. VI, p. 283.

1820. — MURAT A BAILLY

Ventôse an XIII (février 1805).

Au préfet de Cahors.

Monsieur le préfet, j'ai lu avec une vive sensibilité l'adresse de MM. les fonctionnaires civils et militaires de la ville de Cahors. Veuillez être auprès de ces messieurs l'interprète de ma gratitude. La fête par laquelle ils ont bien voulu célébrer ma promotion, était véritablement une fête de famille, et s'il m'eût été donné d'y être présent, avec quel plaisir j'aurais rendu aux bons habitants de Cahors, à tous les estimables fonctionnaires de cette ville, les témoignages d'affection et de dévouement que j'ai reçus. Mes chers compatriotes ont été dans tous les temps les objets de ma plus vive sollicitude; les sentiments qu'ils m'ont exprimés dans cette circonstance, ont augmenté, s'il est possible, mon attachement et le désir que j'ai de leur en donner des preuves.

R. VI, p. 297.

1821. — MURAT AU DIRECTEUR DES POSTES DE FRANCE, A MILAN

Ventôse an XIII (février 1805).

A monsieur le Directeur des postes de France, à Milan.

Monsieur, j'ai reçu avec plaisir la lettre que vous m'avez adressée le 23 pluviôse. Je suis très sensible à vos félicitations, ainsi qu'aux choses aimables que vous voulez bien y joindre. Je vous prie d'en recevoir mes remerciements. Le Prince qui doit gouverner la Lombardie n'est pas encore connu; aussitôt que Sa Majesté aura manifesté ses intentions, je m'empresserai de faire en votre faveur la recommandation que vous sollicitez. Je vous invite à envoyer vos états de services au Grand Chancelier de la Légion d'honneur et lorsque vous serez présenté au Grand Conseil, vous pouvez être persuadé que je vous appuierai de tout mon intérêt. Recevez, etc.

R. VI, p. 298.

1822. — MURAT AU GÉNÉRAL CÉSAR BERTHIER

14 ventôse an XIII (5 mars 1805).

Au général César Berthier.

Je vous adresse, monsieur le général, l'état des officiers supérieurs qui se trouvent actuellement en congé à Paris, et qui, d'après la décision de l'Empereur, doivent en partir et se trouver à leurs corps au 1er germinal prochain. En conséquence, vous ferez connaître cette décision à chacun d'eux, en leur prescrivant de s'y conformer. Je vous observe que ceux qui sont attachés à la Maison de Sa Majesté en ont été prévenus directement par le ministre de la Guerre. Vous me présenterez demain matin une minute de la circulaire que vous leur adresserez, avant de la leur expédier.

Vous trouverez également ci-joint des ordres de mouvement que vous ferez exécuter sur-le-champ, et pour mieux remplir les intentions du Gouvernement, vous chargerez les généraux qui commandent les sous-divisions, de s'assurer par eux-mêmes que les escadrons qui doivent en partir sont composés du nombre d'hommes et de chevaux demandés par le ministre de la Guerre, et qu'enfin toutes les dispositions contenues par les présentes instructions ont été remplies.

R. VI, p. 283.

1823. — MURAT A REGNIER

15 ventôse an XIII (6 mars 1805).

Au Grand Juge.

Monsieur le ministre Grand Juge, monsieur Delestré, juge au tribunal de première instance de Clèves, m'annonce que Sa Majesté doit nommer incessamment à une place de juge d'appel à Liège, pour compléter la 3e section dont va être augmentée cette Cour par la réunion à sa jurisdiction des tribunaux civils de la Roër. Le vif intérêt que je porte depuis longtemps à monsieur Delestré, ses talents, les services qu'il rend depuis dix-sept ans, ses qualités comme père de famille et bon citoyen, me déterminent à le recommander à toute votre bienveillance. Je vous prie de vouloir bien le présenter à Sa Majesté en l'appuyant de votre recommandation. Recevez, etc.

R. VI, p. 284.

1824. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

15 ventôse an XIII (6 mars 1805).

Monsieur le maréchal ministre, monsieur Mac-Mahon, major au service de S. M. B., en surveillance à Paris, m'expose que par jugement de la Cour de cassation, il se voit forcé de porter son affaire à la Cour d'appel d'Orléans [1]. Ce procès nécessitant quelques voyages dans cette dernière ville, il désirerait obtenir la permission de s'y transporter toutes les fois que sa présence deviendra nécessaire aux soins de son affaire.

Votre Excellence jugera sans doute que cette demande est fondée, et qu'il y a d'autant moins d'inconvénient à l'accueillir que la conduite de monsieur Mac-Mahon à Paris a été constamment sans reproches, sous le rapport d'étranger détenu. Recevez, etc.

R. VI, p. 284.

1825. — MURAT A FRANÇAIS DE NANTES

15 ventôse an XIII (6 mars 1805).

Monsieur le conseiller d'État, j'apprends que la place de rece-

[1] *Journal des Débats,* 13 thermidor an XIII. — « M. Mac-Mahon, Irlandais, a obtenu devant la Cour d'appel d'Orléans le même succès que devant celle de Paris. Le divorce obtenu par sa femme en son absence a été annullé. »

veur des Droits réunis à Gourdon, département du Lot, est vacante par la nomination de monsieur Gros à l'emploi de receveur particulier à Carcassonne. Je m'empresse de solliciter toute votre bienveillance en faveur de monsieur Decorn, auquel je porte depuis longtemps le plus vif intérêt. Cet homme estimable a perdu toute sa fortune dans la Révolution et je désirerais lui faire obtenir un emploi qui assurât son existence. J'ai la confiance que vous voudrez bien me seconder dans cette intention. Je vous en aurai une obligation toute particulière. Recevez, etc.

R. VI, p. 285.

1826. — MURAT A MADAME MÈRE

15 ventôse an XIII (6 mars 1805).

A Madame la Princesse Impériale Bonaparte, Mère de l'Empereur.

Madame, j'ai reçu la lettre qui vous a été adressée par monsieur Pagès, instituteur des enfants de feue madame Clary. Les titres que me présente monsieur Pagès et surtout votre recommandation lui assurent tout mon intérêt. Il serait un des premiers que j'emploierais, si j'organisais des bureaux d'amirauté, mais il n'en est pas encore question et je ne puis que lui promettre d'utiliser ses talents, lorsque j'en trouverai l'occasion. Veuillez agréer, Madame, etc.

R. VI, p. 385.

1827. — LE PRINCE EUGÈNE DE BEAUHARNAIS A MURAT

Turin, ce 16 ventôse an XIII (7 mars 1805).

A Son Altesse Sérénissime le prince Murat, Grand Amiral.

J'ose espérer que le Prince Murat voudra bien agréer mes félicitations et les compter au nombre des plus sincères et des plus franches. Je prie Son Altesse de vouloir bien me continuer ses bontés et son amitié, elles me seront également agréables et précieuses. Je la prie de croire à tous les sentiments d'estime et d'amitié que je lui ai voués.

La Princesse Murat voudra bien recevoir avec bonté l'assurance de mon plus profond respect.

Le prince Eugène.

D. 423. 1.

1828. — MURAT AU GÉNÉRAL VERDIER

18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

Au général Verdier.

J'ai reçu, mon cher général, la lettre que vous m'avez adressée le 10 pluviôse. Je suis surpris que madame Verdier ait pu croire un instant aux rapports qui vous ont été faits sur le changement prétendu de mes sentiments à votre égard, et je suis vraiment affligé qu'elle vous les ait répétés. Je n'ai jamais eu à me plaindre de vous, et personne n'a pu supposer que vous avez perdu quelque chose dans mon estime et dans mon affection. Je vous les conserve comme vous les avez toujours possédées, sans réserve et sans affaiblissement. Croyez que la calomnie qui aurait pour but de changer l'opinion que j'ai de vous et de votre attachement n'aurait aucun crédit près de moi. Vous me trouverez toujours disposé à vous donner des témoignages de mon amitié et à faire ce qui pourra contribuer à votre bonheur. Recevez, etc.

R. VI, p. 286.

1829. — MURAT AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

MM., j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 7 de ce mois. Je suis très sensible à vos félicitations et je vous en fais mes remerciements. Je reçois avec gratitude l'offre que vous me faites de m'informer de tous les événements maritimes qui pourront intéresser la gloire et le commerce de la France, et je lirai avec le plus vif intérêt tous les rapports que vous voudrez bien m'adresser à ce sujet. Je m'empresserai d'appuyer auprès du ministre de l'Intérieur l'établisssement d'un lazaret près le port de la Rochelle. Le mémoire que vous lui avez présenté en prouve les avantages et même la nécessité. Recevez, etc.

R. VI, p. 287.

1830. — MURAT AU CAPITAINE HENRY

18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

A monsieur Henry, capitaine de vaisseau.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez adressée le 6 de

ce mois. Je suis sensible à l'offre que vous me faites, de donner mon nom à votre bâtiment, et je vous en donne bien volontiers l'autorisation. Quant à la lettre de marque que vous désirez obtenir, cet objet n'est point de mon ressort. Il est nécessaire que vous vous adressiez directement au ministre de la Marine, auprès duquel je me ferai un plaisir de vous appuyer.

R. VI, p. 287.

1831. — MURAT A LEDANOIS[1]

18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

A monsieur Ledanoy, membre du Corps législatif.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée en faveur de M. de Chabrecy. Je désirerais pouvoir lui faire éprouver les effets de votre recommandation et vous prouver en même temps ma disposition à faire quelque chose qui vous soit agréable, mais il n'est pas encore question d'établir des bureaux de l'Amirauté, et j'ai pour mon cabinet particulier toutes les personnes qui me sont nécessaires. Je ne perdrai cependant pas de vue les droits de monsieur de Chabrecy à mon intérêt, et je saisirai l'occasion de le placer dès qu'elle se présentera. Recevez, etc.

R. VI, p. 288.

1832. — MURAT A Mme VIARD

18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

A madame Viard.

J'ai reçu, madame, la lettre que vous m'avez adressée le 3 de ce mois. J'apprends avec plaisir le goût que témoigne votre fils aîné pour le service militaire, et je le seconderai bien volontiers en faveur de cette disposition et par estime pour le souvenir de son père que j'ai connu comme un bon militaire. Vous pouvez me désigner le régiment de cavalerie dans lequel il désire entrer, et j'écrirai au colonel une lettre de recommandation. Si sa conduite et son zèle

[1] André-Bazile Ledanois de La Soisière, né à Bernay le 8 mars 1750, ancien conseiller au Conseil de Monsieur avant la Révolution, député de l'Eure au Conseil des Anciens le 24 vendémiaire an IV, conseiller de préfecture de l'Eure le 9 germinal an VIII, et député au Corps législatif le 6 germinal an X.

répondent à ce que vous m'annoncez, je m'occuperai par la suite de son avancement. Je vous salue, madame, etc.

R. VI, p. 287.

1833. — MURAT A CHAMPAGNY

18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

A monsieur le ministre de l'Intérieur.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance en faveur de monsieur Milon, artiste de l'Opéra, qui réclame le payement de 3 150 francs qui lui sont dus sur son traitement arriéré de l'an VII. Sa demande me paraît d'autant plus juste qu'elle est conforme à une décision de monsieur votre prédécesseur, et qu'il s'appuie des motifs qui ont fait jouir ses camarades des mêmes bénéfices. Je prie Votre Excellence de vouloir bien lever l'ajournement de cette affaire et ordonner le payement de la somme qui est légitimement due à monsieur Milon. Recevez, etc.

R. VI, p. 288.

1834. — MURAT A FROCHOT

18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

Au préfet de la Seine.

Monsieur le conseiller d'État préfet, je vous fais passer une lettre que vient de m'adresser monsieur Ballard, imprimeur, qui réclame le payement des fournitures et impressions faites aux 1er et 2e régiments de la garde de Paris. Je vous prie de vouloir bien vous faire présenter cette affaire, elle dure depuis trois ans, et si la réclamation du sieur Ballard est fondée, comme je le crois, il n'est pas juste qu'il soit plus longtemps privé d'une somme dont le recouvrement lui est nécessaire. Recevez, etc.

R. VI, p. 288.

1835. — MURAT A REGNIER

18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

Au Grand Juge.

Monsieur le Grand Juge, monsieur Gaillard, maire de la Mothe Saint-Heraye, arrondissement de Melle, département des Deux-

Sèvres, où je suis propriétaire, vous a été présenté comme candidat pour être nommé à la place du juge de paix, vacante dans cet arrondissement par la mort de monsieur Sardin.

Monsieur Gaillard que j'estime particulièrement et qui jouit à juste titre de la considération générale, ne peut que très dignement occuper cette place. Je verrai avec plaisir que ma recommandation soit favorablement accueillie de Votre Excellence. Recevez, etc.

R. VI, p. 288.

1836. — MURAT AU VICE-AMIRAL THÉVENARD

18 ventôse an XIII (9 mars 1805),

A monsieur le vice-amiral Thévenard.

Monsieur le vice-amiral, recevez et veuillez faire agréer à MM. les officiers civils et militaires de la Marine, au port de Lorient, l'expression de ma gratitude pour les félicitations qui me sont adressées en votre nom et au leur. Pénétré depuis longtemps de la plus haute estime pour tous les membres de la marine française, je me glorifie d'être maintenant attaché à cet illustre corps par les liens d'une affection particulière. Je me ferai toujours un devoir de témoigner à ses illustres chefs, à ses estimables administrateurs, à tous les marins, le désir que j'ai de contribuer à leur bonheur et à leur gloire. Recevez en particulier, etc.

R. VI, p. 289.

1837. — MURAT AU MARÉCHAL MONCEY

18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

Au maréchal Moncey.

Monsieur le maréchal, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance en faveur du sieur Charpentier, gendarme, en résidence à Poperingue, département de la Lys. Ce militaire que j'ai connu autrefois, et qui a servi avec honneur sous mes ordres dans le 12e régiment de chasseurs, me témoigne le désir de passer dans le régiment de l'Aisne, sa patrie. Il y possède quelques petites propriétés qu'il ferait valoir et qui lui procureraient plus de facilité pour son existence et pour celle de sa famille. Je vous prie de vou-

loir bien lui accorder votre intérêt. J'apprendrai avec plaisir qu'il a obtenu le succès de sa demande. Recevez, etc.

R. VI, p. 289.

1838. — MURAT A SALICETI [1]

18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

A monsieur Saliceti.

Monsieur le ministre, je vous prie de vouloir bien accorder votre bienveillance à M. Giovanni Batista Marengo, qui m'a accompagné dans l'expédition d'Égypte et auquel je porte beaucoup d'intérêt. Il m'expose que n'ayant dans ce moment aucun emploi, il ne peut élever convenablement sa famille, et il désire obtenir par votre protection un emploi qui lui fournisse des moyens d'existence. Je me plais à croire que vous voudrez bien seconder le désir que j'ai de lui être utile, je vous en aurai une obligation particulière. Recevez, etc.

R. VI, p. 289.

1839. — MURAT A SALICETI

18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

A monsieur Saliceti.

Monsieur, j'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous m'avez écrite le 25 pluviôse. Les félicitations que vous m'adressez me sont d'autant plus agréables que je suis convaincu de leur sincérité. Croyez également à la continuation de mon attachement et recevez, etc.

R. VI, p. 290.

1840. — MURAT A TUPINIER [2]

18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

A monsieur Tupinier, membre du Corps législatif.

Monsieur, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez ma bienveillance en faveur de monsieur votre fils, elle lui est acquise,

[1] Saliceti était depuis le mois de mars 1803 ministre de France auprès de la République de Gênes et chargé d'y créer un parti en faveur de la France pour faire voter la réunion avec ce pays.

[2] Jean Tupinier, né à Uchisy (Saône-et-Loire) le 19 juillet 1753, juge-

puisqu'à son mérite particulier, il joint l'avantage d'appartenir à un père aussi estimable. Je désirerais pouvoir remplir le désir que vous m'exprimez de le fixer auprès de moi, mais je ne vois dans ce moment aucun moyen de le placer d'une manière analogue à ses connaissances. Si l'occasion s'en présente, croyez que je la saisirai avec plaisir. Recevez, etc.

R. VI, p. 290.

1841. — MURAT A BAUDUS [2]

18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

A monsieur Baudus, professeur de législation à Cahors.

J'ai reçu avec plaisir, monsieur, la lettre que vous avez prié monsieur le Maire de Cahors de me faire parvenir. Je suis très sensible aux félicitations qui m'ont été adressées par MM. les élèves du cours de législation, et aux sentiments qu'ils m'expriment. Veuillez en leur présentant mes remerciements, les assurer que je m'intéresserai toujours à leurs succès et que je saisirai toutes les occasions de leur donner des témoignages de ma bienveillance particulière. Recevez, etc.

R. VI, p. 290.

1842. — MURAT AU CONTRE-AMIRAL NIELLY [3]

18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

A monsieur Nielly, contre-amiral.

Monsieur le général, j'ai reçu avec plaisir la lettre que vous m'avez adressée le 9 de ce mois. Je suis très sensible aux offres

bailli de Tournus au moment de la Révolution, élu le 22 germinal an V par le département de Saône-et-Loire au Conseil des Anciens, et après le 18 brumaire, élu le 6 germinal an X par le Sénat conservateur député du même département au Corps législatif.

[2] Hippolyte Baudus, juge au tribunal de Cahors, ensuite professeur adjoint de législation à l'École centrale du Lot, puis le 15 décembre 1809, inspecteur de l'Académie de Cahors. Il était le frère de Jean-Louis-Amable Baudus que Murat choisit plus tard comme précepteur de ses enfants.

[3] Joseph-Marie Nielly, né à Brest le 9 septembre 1741, engagé comme mousse dès l'âge de huit ans, lieutenant de frégate le 20 septembre 1778, lieutenant de vaisseau en 1791, capitaine de vaisseau le 1er janvier 1793. Le 1er thermidor an VIII (juillet 1800) il avait été nommé à Anvers, préfet maritime du 1er arrondissement. Ayant encouru l'inimitié du ministre Decrès, il avait été admis à la retraite en septembre 1804.

que vous me faites, et si l'occasion se présente, je m'empresserai d'en profiter. Les lumières d'un officier général aussi distingué ne pourraient que m'être fort utiles. La note que vous avez jointe à votre lettre m'a confirmé dans la haute opinion que j'avais de vos talents. Recevez, etc.

R. VI, p. 290.

1843. — MURAT A LEVÊQUE [1]

18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

A monsieur Levêque, membre de l'Institut.

Monsieur, j'ai reçu avec bien de l'intérêt la lettre que vous m'avez adressée le 7 de ce mois. Je suis très sensible aux félicitations que vous m'adressez et aux offres aimables que vous voulez bien me faire. Si Sa Majesté ordonnait l'organisation de l'Amirauté, je m'empresserais de réclamer les lumières de votre expérience, et je suis assuré de trouver dans vos talents et dans votre zèle les plus utiles secours. Dès l'instant que j'aurai fixé mes jours d'audience, je me ferai un plaisir de vous recevoir et plus tôt si vous le désirez. Recevez, etc.

R. VI, p. 290.

1844. — MURAT A FORFAIT

19 ventôse an XIII (9 mars 1805).

Au conseiller d'État Forfait.

Monsieur le conseiller d'État, il n'est pas encore question de former auprès de moi le Conseil dont vous me parlez. Si S. M. jugeait convenable d'en ordonner l'organisation, soyez persuadé que je n'oublierais pas le désir que vous voulez bien m'exprimer, il me serait aussi avantageux qu'agréable de pouvoir profiter des lumières et de l'expérience d'une personne dont tous les marins apprécient aussi généralement les talents. Recevez, etc.

R. VI, p. 291.

---

[1] Pierre Levêque, né à Nantes le 3 septembre 1746, embarqué à l'âge de dix-huit ans sur un vaisseau de l'État, professeur de mathématiques et d'hydrographie à Nantes en 1772, examinateur de la marine en 1786, député de la Loire-Inférieure au Conseil des Anciens le 28 germinal an V, examinateur à l'École polytechnique, et membre de l'Institut en 1801.

1845. — MURAT A Mme CANROBERT NIOCEL

19 ventôse an XIII (10 mars 1805.

A Madame Canrobert Niocel.

Madame, j'ai reçu avec plaisir la lettre que vous m'avez adressée le 22 février. Je suis très sensible à vos félicitations, et je vous prie d'en recevoir mes remerciements. J'ai fait placer le fils de votre mari sur la liste des candidats, mais il faut attendre maintenant que le conseiller d'État chargé de ce travail la présente à l'Empereur. Croyez que je suis décidé à faire pour lui et pour toutes les personnes qui peuvent vous intéresser, toutes les démarches qui seront en mon pouvoir. Recevez, etc.

R. VI, p. 291.

1846. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

20 ventôse an XIII (11 mars 1805).

Monsieur le maréchal ministre, j'ai déjà eu l'honneur de vous prier de faire entrer dans un corps, avec le grade de sous-lieutenant, les sieurs Larosée, Villemin et Marie, ex-maréchaux des logis dans mes guides, et maintenant en subsistance dans un des régiments de la Garde de Paris. Je vous renouvelle aujourd'hui ma demande, et je vous prie instamment de vouloir bien placer ces trois militaires dans les corps où ils se trouvent des sous-lieutenances vacantes, je vous aurai une obligation particulière de la faveur que vous leur accorderez. En récompensant leurs services, Votre Excellence secondera le vif désir que j'ai de reconnaître leur zèle, et de les tirer de la malheureuse et affligeante situation où ils se trouvent. Recevez, etc.

R. VI, p. 293.

1847. — MURAT A S. A. I. LA PRINCESSE JOSEPH BONAPARTE

20 ventôse an XIII (11 mars 1805).

A S. A. I. la Princesse Joseph.

Ma chère sœur, je me suis empressé de faire éprouver à M. Perret les effets de votre puissante recommandation. J'ai donné

l'ordre à l'état-major de délivrer à son fils la prolongation de congé qu'il sollicite. Soyez bien persuadée, ma chère sœur, du plaisir que j'aurai toujours à obliger les personnes que vous honorez de votre bienveillance. Recevez, ma chère sœur, l'assurance de mon bien sincère attachement.

R. VI, p. 293.

1848. — MURAT A DEJEAN

20 ventôse an XIII (11 mars 1805).

Au ministre de l'administration de la Guerre.

Monsieur le ministre, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez de vous faire connaître quels ont été les membres qui ont composé le Conseil d'administration du corps des Guides de l'armée d'Italie. Je suis fâché de ne pouvoir vous donner des renseignements bien positifs sur ce point. Cependant comme il est impossible qu'il n'existe pas dans vos bureaux, ou dans ceux de monsieur le maréchal ministre de la Guerre, quelques actes signés des membres de ce Conseil, je prie Votre Excellence de vouloir bien ordonner et demander de nouvelles recherches. Je ne doute pas que vous parveniez enfin à découvrir les renseignements que vous désirez. Recevez, etc.

R. VI, p. 294.

1849. — MURAT A AZUNI

20 ventôse an XIII (11 mars 1805).

A monsieur Azuni.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 4 de ce mois. S'il entrait dans les intentions de S. M. d'ordonner la création d'une Cour d'Amirauté, soyez persuadé que je m'empresserais de faire valoir les droits que vous avez à remplir les fonctions que vous désirez et les services importants que vous pouvez rendre dans cette partie. L'ouvrage que vous avez publié et que je lis avec le plus grand intérêt, vous assure mon suffrage particulier et vous méritera sans doute la confiance de S. M. S'il est jamais question de cette institution, je serai le premier à vous rappeler l'offre que vous voulez bien me faire de concourir à la rédaction de l'ordonnance. Recevez, etc.

R. VI, p. 295.

1850. — MURAT AU COLONEL LECHI

20 ventôse an XIII (11 mars 1805).

A monsieur le colonel Lechi.

Monsieur le colonel, j'ai reçu avec plaisir la lettre que vous m'avez adressée le 20 pluviôse, à laquelle était jointe celle de monsieur votre frère. Je suis très sensible à vos félicitations et à toutes les choses aimables que vous voulez bien y joindre. Soyez persuadé de toute la continuation de mon attachement, et veuillez dire de ma part à monsieur votre frère que je ne perdrai point de vue la demande qu'il me fait. Aussitôt que l'organisation définitive de la Lombardie sera terminée, je m'empresserai de le recommander auprès du chef de l'État, et je ne doute pas que ses talents et ses services ne lui méritent par la suite les plus honorables fonctions. Je ferai avec plaisir les démarches nécessaires pour vous obtenir le rang d'officier dans la Légion d'honneur. J'ai l'honneur, etc.

R. VI, p. 295.

1851. — MURAT A CHAMPAGNY

20 ventôse an XIII (11 mars 1805)

Au ministre de l'Intérieur.

Monsieur le ministre, monsieur le préfet du département du Lot m'informe qu'il vient d'adresser à monsieur le conseiller d'État, directeur général des ponts et chaussées, le dernier projet qu'il avait chargé l'ingénieur en chef de rédiger, pour l'établissement d'une route de communication entre Figeac et Cahors [1]. Je prie Votre Excellence, maintenant que les travaux préparatoires sont terminés, de vouloir bien assigner des fonds pour la prochaine ouverture de cette communication importante. Recevez, etc.

R. VI, p. 295.

---

[1] Champagny répondait à Murat, de Milan, le 27 floréal an XIII : « ... Les projets de cette route m'ont été adressés et je les ai fait examiner au Conseil des Ponts-et-Chaussées, mais je ne puis dans ce moment fixer les fonds que je pourrai appliquer au commencement de l'exécution de ce projet qui exigera une dépense de 539 909 francs. » *(Archives du Prince Murat.* D. 87. 3.)

1852. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

20 ventôse an XIII (11 mars 1805).

Monsieur le maréchal ministre, j'ai l'honneur de vous recommander monsieur Albrespit, élève de l'école d'artillerie, 16e compagnie, à Grenoble, qui me témoigne le désir d'entrer dans un corps de la Garde impériale. Ce jeune homme, d'une santé robuste et d'une belle taille, voudrait servir à Paris, dans l'espérance qu'il y trouverait plus d'occasion de se perfectionner dans les mathématiques, où il a fait déjà de grands progrès, et de suivre les études qu'il a commencées du dessin de la carte et de la fortification. J'ai la confiance que vous voudrez bien le seconder dans le désir que j'ai de procurer à ce jeune homme intéressant la facilité d'acquérir et de perfectionner les connaissances qui lui sont nécessaires dans la carrière qu'il a embrassée. Recevez, etc.

R. VI, p. 296.

1853. — MURAT AU MAIRE DE BAYONNE

20 ventôse an XIII (11 mars 1805).

A monsieur le maire de la ville de Bayonne.

Monsieur le maire, j'ai reçu avec bien de l'intérêt la lettre que vous m'avez adressée le 4 de ce mois. Je suis très sensible à vos félicitations et à toutes les choses aimables que vous voulez bien y joindre. Je vous prie de recevoir et de faire agréer à tous les habitants de la ville de Bayonne, dont vous êtes l'organe, l'expression de mes remerciements. Mon désir sera toujours de contribuer à rendre à cette ville intéressante la splendeur dont elle a joui, et je saisirai avec plaisir toutes les occasions qui se présenteront de lui donner des témoignages de mon affection particulière. Recevez, etc.

R. VI, p. 296.

1854. — MURAT A RENAUT

20 ventôse an XIII (11 mars 1805).

A MM. Renaut frères.

Messieurs, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me témoignez le désir d'obtenir de S. M. un crédit de 40 000 francs nécessaire à la

continuation de vos travaux. Je m'intéresserai avec plaisir au succès de votre utile établissement. Veuillez rédiger une pétition adressée directement à S. M. et me la faire passer; je me chargerai volontiers de la lui présenter en l'appuyant de tout mon intérêt. Recevez, messieurs, etc.

R. VI, p. 296.

1855. — MURAT AU MAIRE DE GOURDON

29 ventôse an XIII (20 mars 1805).

Au maire de Gourdon.

Monsieur le maire, j'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous m'avez adressée le 10 ventôse. Recevez et veuillez faire agréer aux habitants de Gourdon dont vous avez bien voulu être l'organe, mes remerciements pour les félicitations que vous voulez bien m'adresser en votre nom et au leur. Les sentiments que m'expriment dans cette circonstance mes chers compatriotes, me sont d'autant plus agréables que je connais toute leur sincérité, ils doivent être également convaincus de mon attachement et du désir que j'aurai toujours de leur en donner des preuves. Recevez, etc.

R. VI, p. 298.

1856. — MURAT AU GÉNÉRAL LACOMBE SAINT-MICHEL[1]

29 ventôse an XIII (20 mars 1805).

Au général Lacombe Saint-Michel.

Monsieur le général, j'ai reçu avec bien de l'intérêt la lettre que vous m'avez adressée le 22 pluviôse. Je suis très sensible à vos félicitations et à toutes les choses aimables que vous voulez bien y joindre. Je me plais à croire comme vous que la dignité du Grand-Amiral ne peut être incompatible avec le commandement des armées de terre, et partout où m'appellera la confiance de Sa Ma-

[1] Le général Lacombe Saint-Michel commandait en chef l'artillerie de l'Armée d'Italie depuis le 28 avril 1801 et l'artillerie française et italienne, à Milan, depuis 1804. Forcé de rentrer en France en 1805, à la suite d'une grave blessure reçue au passage de l'Adige, il fut nommé en 1806 commandant de l'artillerie du 8e corps de la Grande Armée où il resta jusqu'à la fin de 1807. Ensuite mis à la tête de la 10e division (Perpignan) il devint en 1810 gouverneur de Barcelone. (A. Drv. *Soldats ambassadeurs*, II, p. 324.)

jesté, il me sera aussi utile qu'agréable de voir servir auprès de moi un officier général dont les talents sont si généralement estimés. Recevez, etc.

R. VI, p. 298.

1857. — MURAT A PASTORET [1]

29 ventôse an XIII (20 mars 1805).

A monsieur Pastoret père.

Monsieur, j'ai reçu avec intérêt la lettre que vous m'avez adressée le 8 de ce mois. Les observations que vous avez bien voulu y joindre me paraissent parfaitement justes, et j'y ai reconnu la sage expérience d'un magistrat consommé dans cette intéressante partie de l'administration. Soyez persuadé que dans le cas où Sa Majesté ordonnerait le rétablissement des amirautés, je m'empresserais de vous mettre au nombre des personnes qui par leurs lumières et leurs services auraient le plus de droits à sa confiance. Recevez, etc.

R. VI, p. 298.

1858. — MURAT A ÉLISABETH DE BON [2]

29 ventôse an XIII (20 mars 1805).

A madame Élisabeth Debon.

Madame, veuillez recevoir l'expression de ma gratitude pour l'aimable envoi que vous avez bien voulu me faire. J'ai lu *les Aveux de l'amitié* avec tout l'intérêt que m'inspiraient l'ouvrage en lui-même et la personne qui l'a composé. Un style naturel et pur, des pensées délicates, des caractères vrais, une intrigue simple mais atta-

[1] Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, marquis de Pastoret, né le 24 décembre 1755 à Marseille, conseiller à la Cour des aides de Paris en 1781, membre de l'Académie des Inscriptions en 1787, procureur général syndic du département de Paris en 1791, député de Paris à l'Assemblée législative, il passa en Savoie après la journée du 10 août. Député du Var au Conseil des Cinq-Cents, le 24 vendémiaire an IV, condamné à la déportation au 18 fructidor, il était rentré en France après le 18 brumaire et avait été nommé en 1804 professeur de droit au Collège de France.

[2] Élisabeth de Bon, auteur de nombreux romans et de traductions de romans anglais, avait publié en 1801 : *les Aveux de l'Amitié*, par Mme Eliz. de B***. — Paris, Maradan, 1801. In-12.

chante distinguent cette production de celles que chaque jour voit paraître. Le plaisir qu'elle m'a procuré me fait désirer qu'elle ne soit pas la dernière. Vous avez écrit ce joli roman pour votre amusement; permettez-moi de vous dire que vous avez songé en même temps à celui de vos lecteurs et il n'était guère possible de mieux réussir. Recevez, etc.

R. VI, p. 299.

1859. — NAPOLÉON A MURAT

Malmaison, ce 1er germinal an XIII
(22 mars 1805).

Monsieur mon beau-frère et cousin, la cérémonie de dimanche [1] serait beaucoup trop longue s'il fallait faire deux baptêmes; et il faudrait faire deux cérémonies tout à fait différentes, vu que le cérémonial pour l'une et pour l'autre est absolument différent. Ces raisons seules m'ont décidé à remettre à un autre moment la cérémonie du baptême de votre fils [2]. Vous avez donc tort de vous en affliger, puisque vous ne doutez pas de l'estime que je vous porte et du désir que j'ai de vous en donner des preuves. Je verrai demain Madame Murat; je désire qu'elle se porte bien et qu'elle se rétablisse promptement [3].

Soyez certain que les honneurs et la considération ne vous manqueront jamais. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 14.

---

[1] Le baptême du prince Napoléon-Louis Bonaparte, fils de Louis et d'Hortense, célébré par le Pape, eut lieu à Saint-Cloud, vers cinq heures de l'après-midi, le 3 germinal an XIII (24 mars 1805).

[2] L'Empereur se trompe en parlant du fils de Murat, Caroline était accouchée d'une fille.

[3] *Paris, 4 germinal.* — L'Empereur est revenu de Malmaison à Paris avant-hier à huit heures du soir. Il est allé voir en arrivant ses sœurs, la princesse Caroline qui est accouchée heureusement, il y a trois jours, d'une fille, et la princesse Borghèse. (*Journal des Débats*, mardi 5 germinal an XIII, 26 mars 1805). M. Frédéric Masson prétend que si l'Empereur fit une visite à ses sœurs Caroline et Pauline, c'était pour s'assurer que le motif de leur absence à la cérémonie du baptême du fils de Louis et d'Hortense était bien valable.

1860. — MURAT A SA MÈRE

Paris, 5 germinal an XIII (26 mars 1805),

Ma bien tendre mère, je m'empresse de vous annoncer que ma Caroline vient de me donner une bien jolie petite fille, elle vous ressemble beaucoup, puisse-t-elle avoir vos qualités aimables et vos vertus! Ma bonne Caroline se porte bien et vous embrasse bien tendrement ainsi que mes enfants. Je charge Mr Bastit de vous parler de ma tendresse pour vous, de mon bonheur et du désir que j'aurais de pouvoir vous réunir à ma famille. Je n'aurais alors plus rien à désirer. Vous aurez appris et ma nouvelle dignité et mon nouveau titre. Ne croyez pas, ma chère mère, que la grandeur qui en émane puisse m'éblouir ni me faire oublier les lieux chéris de mon enfance. Si ces faveurs ont quelque prix pour moi, c'est qu'elles me mettront plus à même d'être utile aux malheureux.

Adieu, ma bonne mère, peut-être je vous verrai plus tôt que vous ne pensez. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Votre bon fils,

Murat.

1861. — CAROLINE MURAT A SA BELLE-MÈRE

De Paris, ce 6 germinal an XIII (27 mars 1805).

Je ne veux point laisser partir Mr Bastide, ma bonne maman, sans vous donner moi-même de mes nouvelles, je suis au septième jour de ma couche, et après avoir bien souffert pour vous donner une grosse petite fille bien portante, je suis aussi bien que l'on puisse le désirer, à un peu de faiblesse près. Ma fille ressemble beaucoup à son père et sera, je crois, aussi grande que lui, d'après sa longueur en venant au monde.

Je vous prie, ma chère bonne maman, d'accepter quelques pièces d'étoffes à la mode en ce moment, vous voudrez bien faire le partage pour ma belle-sœur et mes nièces, je joins des schales, des rubans, tout cela n'aura de mérite que celui d'être donné par vous. J'espère, ma chère bonne maman, que si vous aviez besoin de quelque chose pour vous ou pour les parents de Murat, vous vous adresseriez à moi, d'après le tendre attachement que j'ai pour

vous et sa famille, ne doutez jamais de mes sentimens qui seront toujours les mêmes.

Je vous embrasse bien tendrement, mes enfants se portent à merveille et vous offrent mille tendres respects.

Caroline Murat.

1862. — MURAT A DECRÈS.

6 germinal an XIII (27 mars 1805).

Au ministre de la Marine.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous adresser l'état des services de monsieur Dennelle, enseigne de vaisseau entretenu, maintenant embarqué sur la prame *La Ville de Bruxelles*, faisant partie de la flottille batave. Ce jeune officier dont vous avez bien voulu reconnaître le zèle, devant le corps de la Marine assemblé à Dunkerque, et qui doit son grade actuel à votre bienveillance, désirerait être compris dans la première promotion des lieutenants de vaisseau. Quoiqu'il appartienne à une famille à laquelle je porte intérêt, je ne solliciterais pas cette faveur pour lui, si je n'étais persuadé qu'il en est digne, et qu'il la méritera de plus en plus par ses connaissances, son zèle et son dévouement. Je prie Votre Excellence de vouloir bien seconder le désir que j'ai de lui être utile et lui accorder sa bienveillance particulière. Recevez, etc.

R. VI, p. 300.

1863. — MURAT A JULIEN

6 germinal an XIII (27 mars 1805).

A monsieur Julien, secrétaire de monsieur le ministre Dejean.

Monsieur, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me témoignez le désir de faire obtenir à monsieur votre frère la Préfecture de la Charente, actuellement vacante. Persuadé, comme je vous l'ai dit, que ses talents et son zèle justifieraient la confiance de S. M., je me suis empressé de présenter son nom à l'Empereur. Je désire que mon intervention ait dans cette circonstance le succès que vous en attendez. Recevez, etc.

R. VI, p. 301.

1864. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

6 germinal an XIII (27 mars 1805).

Monsieur le maréchal ministre, j'ai l'honneur de vous adresser la proposition faite par monsieur le colonel Broc, en faveur de monsieur le lieutenant Charles Lagrange[1], pour une place de capitaine vacante au 13e régiment de dragons. Je vous prie de vouloir bien le présenter à S. M., en l'appuyant de votre recommandation et de l'intérêt que je porte à monsieur Lagrange et à sa famille. Recevez, etc.

R. VI, p. 300.

1865. — MURAT A TESTU

10 germinal an XIII (31 mars 1805).

A monsieur Testu, libraire.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez adressée le 11 ventôse. La demande que vous faites d'être nommé imprimeur de S. M. me paraît de toute justice et je ne crois pas qu'elle puisse éprouver de difficulté. Lorsque vous la présenterez à l'Empereur, si vous voulez m'en prévenir, je me ferai un plaisir de l'appuyer de mon intérêt.

R. VI, p. 301.

1866. — MURAT A GAUDIN

10 germinal an XIII (31 mars 1805).

Au ministre des Finances.

Monsieur le ministre, madame Murat a présenté à S. M. l'Empereur et Roi un mémoire par lequel monsieur d'Aligre[2], son

[1] Amand-Charles-Louis Le Lièvre de La Grange, né en 1783, engagé volontaire en 1800, fut promu capitaine après Austerlitz, chef d'escadron après Eylau, adjudant-commandant à Tilsitt, général de division le 4 juin 1814, mort en 1864.

[2] Etienne-Jean-François-Charles, marquis d'Aligre, né à Paris le 20 février 1770, fils d'Etienne-François, marquis d'Aligre, comte de Marans, président à mortier du Parlement de Paris, avait suivi son père en émigration et était rentré en France en 1799 après la mort de ses parents.

chambellan, sollicite sa remise en possession des bois provenant de la succession de son père, et restés sous le séquestre. Ce mémoire vous a été renvoyé par S. M.. Comme madame Murat est encore indisposée, je vous prie de sa part de vouloir bien présenter le plus tôt qu'il vous sera possible le rapport de cette affaire et de seconder le désir que nous avons de voir monsieur d'Aligre rentrer dans les propriétés de sa famille. L'intérêt que nous lui portons nous fera regarder comme un service personnel la faveur qu'il obtiendra par votre intervention. Recevez, etc.

R. VI, p. 301.

1867. — MURAT A MADAME DE BEAUHARNAIS [1]

10 germinal an XIII (31 mars 1805).

A madame de Beauharnais.

Madame, l'intérêt que vous accordez à monsieur Seigneuret et l'honorable témoignage que vous lui rendez, me décident facilement à accepter la dédicace de l'ouvrage qu'il va publier. Votre suffrage en garantit d'avance le mérite et le succès, et il n'a pas besoin sans doute d'une autre recommandation. Mais puisque monsieur Seigneuret attache quelqu'importance à voir mon nom placé en tête de son livre et que vous voulez bien appuyer sa demande, je lui en donne avec plaisir l'autorisation. J'ose espérer, madame, que vous voudrez bien avoir la complaisance de l'en prévenir.

R. VI, p. 302.

1868. — MURAT AU COLONEL LEPIC [2]

10 germinal an XIII (31 mars 1805).

A monsieur le colonel Lepic.

Mon cher colonel, j'ai reçu avec bien de l'intérêt la lettre aimable par laquelle vous m'adressez vos félicitations. Les sentiments que vous m'exprimez me sont d'autant plus agréables que je

[1] Mme Claude de Beauharnais, née Fortin-Duplessis, dame d'honneur de la princesse Caroline.

[2] Joseph-Louis Lepic, né à Montpellier le 20 septembre 1765, dragon en 1781, capitaine le 1er octobre 1792 et lieutenant-colonel le 28 octobre 1792, colonel en 1806, général de brigade le 13 février 1807, général de division le 9 février 1813, mort le 7 janvier 1827.

sais depuis longtemps combien ils sont sincères. Soyez également convaincu de la continuation de mon attachement et du plaisir que j'aurai toujours à vous en donner des témoignages.

L'Empereur m'a dit hier vous avoir nommé major de sa garde, il m'avait promis de vous prendre pour aide de camp, mais vous voilà plus près de lui, et j'espère que sous peu il fera plus pour vous.

R. VI, p. 302.

1869. — MURAT A TALLEYRAND

10 germinal an XIII (31 mars 1805).

Au ministre des Relations.

Monsieur le ministre, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée en faveur de monsieur de La Chatenède. L'intérêt que vous lui portez et la confiance dont l'honorait le célèbre marin que nous venons de perdre, lui assurent ma bienveillance particulière. S. M. l'Empereur et Roi n'a pas encore déterminé mes fonctions, ni mes attributions; lorsqu'il entrera dans ses intentions de les fixer, je m'empresserai de faire éprouver à monsieur de La Chatenède les effets de votre recommandation [1]. Soyez persuadé du plaisir que j'aurai toujours à obliger les personnes auxquelles vous accordez votre bienveillance. Recevez, etc.

R. VI, p. 302.

1870. — MURAT A LE ROI

11 germinal an XIII (1er avril 1805).

A monsieur Le Roi, commissaire général à Cadix.

Monsieur, j'ai reçu avec bien de l'intérêt la lettre que vous m'avez écrite le 6 ventôse. Parmi les félicitations qui m'ont été adressées sur ma promotion, j'ai sans doute distingué celle d'un homme dont les talents et les qualités personnelles sont aussi géné-

[1] Le 13 germinal an XIII (3 avril 1805) Murat écrivait à l'Empereur pour le prier de lui accorder, en qualité d'aide de camp, M. de La Chatenède, recommandé par l'amiral Bruix et Talleyrand, et Napoléon lui répondait de Chalon-sur-Saône, le 17 germinal an XIII : « J'ai trop peu d'officiers de marine pour pouvoir en employer à terre; je donnerai de l'emploi à M. Lachadenède, et j'espère qu'il se rendra digne par sa bravoure et sa conduite de votre protection, mais un officier de marine doit toujours être à la mer et point à Paris. »

ralement estimés, que j'ai connu sous les rapports les plus honorables et pour lequel je n'ai point cessé de conserver une estime toute particulière. S. M. l'Empereur et Roi, en m'élevant à la dignité de Grand Amiral, a certainement moins consulté mes talents que mon zèle. Mais je tâcherai du moins par mon dévouement de contribuer à la gloire de la marine française et au bonheur de tous les braves qui la composent. Je vous prie de faire agréer à monsieur Canclaux l'expression de mes remerciements. Recevez, etc.

R. VI, p. 304.

1871. — MURAT A BEURNONVILLE[1]

11 germinal an XIII (1er avril 1805).

A monsieur Beurnonville, ambassadeur à Madrid.

Monsieur l'ambassadeur, j'ai reçu avec beaucoup d'intérêt la communication que vous avez bien voulu me faire de votre mariage avec mademoiselle Constance de Durfort. L'attachement particulier que vous m'avez inspiré me fera toujours prendre part à ce qui pourra contribuer à votre bonheur. Votre union avec une personne douée de toutes les qualités aimables, me donne l'assurance que vous trouverez dans votre intérieur le sort heureux que vous méritez, et je vous en fais mes sincères félicitations. Madame Murat à qui j'ai communiqué votre lettre est fort sensible à votre souvenir et joint ses compliments à ceux que je vous adresse. Recevez, etc.

R. VI, p. 304.

1872. — MURAT AU COMMANDANT ÉTIENNE

11 germinal an XIII (1er avril 1805).

A monsieur Étienne, capitaine de vaisseau.

Monsieur le capitaine, j'ai reçu avec bien de l'intérêt la lettre

[1] Pierre Riel, marquis de Beurnonville, né à Champignolle (Aube) le 10 mai 1752, maréchal de camp le 13 mai 1792, lieutenant général le 22 août 1792, ministre de la guerre le 4 février 1793, livré par Dumouriez aux Autrichiens et détenu à Olmütz jusqu'au 3 novembre 1795, général en chef de l'Armée du Nord et de l'Armée de Sambre-et-Meuse. Après le 18 brumaire, il avait été nommé ambassadeur à Berlin, puis à Madrid, membre du Sénat conservateur le 12 pluviôse an XIII, grand officier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Il avait épousé, en 1779, Geneviève Gillot L'Etang et, divorcé, il se remariait, en 1805, avec Félicité-Louise-Julie-Constance de Durfort.

que vous m'avez adressée le 25 ventôse. Je suis très sensible à vos félicitations et aux choses aimables que vous y joignez. Le souvenir et l'attachement d'un brave marin que je me félicite de connaître depuis longtemps, me sont extrêmement agréables. Soyez persuadé que je saisirai avec plaisir l'occasion de vous rapprocher de moi, aussitôt qu'elle se présentera. Recevez, etc.

R. VI, p. 305.

1873. — MURAT AU GÉNÉRAL D'URRE

11 germinal an XIII (1er avril 1805).

Au général Durre.

J'ai reçu avec bien du plaisir, mon cher général, la lettre que vous m'avez adressée le 29 pluviôse. Parmi les félicitations qui m'ont été adressées, j'ai sans doute distingué les vôtres; elles viennent du cœur, et je suis convaincu depuis longtemps de la sincérité de votre affection. Je suis bien fâché de ne pouvoir dans ce moment remplir le vœu que vous m'exprimez d'obtenir un congé de six mois. Le ministre n'accorde plus aucune permission, et il vient même de révoquer toutes celles qu'il avait accordées. Croyez que la seule impossibilité du succès peut suspendre la volonté que j'aurais de vous servir. S. M. n'a point encore décidé de quels officiers sera composée ma Maison. Si les emplois dont vous me parlez sont créés, soyez bien persuadé que je profiterai de cette occasion pour vous rapprocher de moi.

R. VI, p. 306.

1874. — MURAT A MADAME VEUVE VIARD

11 germinal an XIII (1er avril 1805).

Votre fils ne connaissant point, madame, de régiment qu'il préfère, et s'en rapportant à moi pour le choix, je le ferai entrer dans le 15e régiment de dragons, actuellement à Soissons. Il peut se rendre à Paris où je lui donnerai une lettre de recommandation pour le colonel de ce corps. Avec du zèle, de l'application et une bonne conduite, il pourra être assuré de ma bienveillance.

R. VI, p. 306.

1875. — MURAT AU GÉNÉRAL SUCHET

11 germinal an XIII (1er avril 1805).

Au général Suchet.

Monsieur le général, j'aurais bien désiré faire éprouver à monsieur le capitaine Harley les effets de votre recommandation et de l'intérêt que je lui porte, mais il est impossible dans ce moment d'obtenir des congés, et le ministre de la Guerre vient même de révoquer les permissions qu'il avait accordées.

Je suis très sensible à vos félicitations et je vous en fais mes remerciements. Les sentiments que vous m'exprimez me sont d'autant plus agréables que j'en connais depuis longtemps toute la sincérité. Soyez également persuadé, monsieur le général, de la continuation de mon attachement et recevez l'assurance de ma considération particulière.

R. VI, p. 307.

1876. — MURAT A Mme DE REMUZAT

11 germinal an XIII (1er avril 1805).

A madame Rémuzat.

Madame, d'après votre recommandation et l'intérêt que devait naturellement m'inspirer la famille du Bailly de Suffren, j'ai fait auprès de S. M. l'Empereur et Roi les démarches que vous désiriez, et je viens d'inviter madame Choiseul-Suffren à vouloir bien se rendre à mon hôtel. Permettez-moi cependant, madame, de vous faire observer que la protection de Sa Majesté l'Impératrice ayant été jusqu'ici infructueuse, ma recommandation devient sans doute inutile et je dois m'interdire de la renouveler. Veuillez agréer, etc.

R. VI, p. 307.

1877. — MURAT AU COLONEL AUBRY

11 germinal an XIII (1er avril 1805).

Au colonel Aubry.

Monsieur le colonel, j'ai reçu la lettre sans date par laquelle vous me témoignez le désir d'obtenir le payement de vos lettres de

change sur la Marine. Si j'avais le pouvoir que vous me supposez, vous obtiendriez sans délai le succès de votre réclamation. Mais cet objet concerne exclusivement le ministre de la Marine à qui il est nécessaire que vous vous adressiez directement, et auprès duquel je vous appuierai avec bien du plaisir. Recevez, etc.

R. VI, p. 307.

1878. — MURAT A PIERRET

11 germinal an XIII (1er avril 1805).

A monsieur Pierret.

J'ai reçu la lettre sans date que vous m'avez adressée. Les témoignages honorables qui vous sont rendus par monsieur le général Michaud et par monsieur Thuriot détermineraient sans doute ma confiance, si j'avais quelque place à ma disposition. Mais je n'ai la nomination d'aucun emploi, et je ne fais aucune augmentation dans mes bureaux. Lorsque l'occasion se présentera, je tâcherai de vous faire éprouver les effets des pressantes recommandations dont vous êtes appuyé. Je vous salue, etc.

R. VI, p. 308.

1879. — MURAT AU COMMANDANT LOSTANGE[1]

11 germinal an XIII (1er avril 1805).

Monsieur, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me témoignez le désir d'être employé auprès de moi. L'honorable réputation dont vous jouissez et les témoignages avantageux qui vous sont rendus seraient plus que suffisants pour déterminer mon choix. Lorsque S. M. l'Empereur et Roi aura déterminé mes fonctions et mes attributions, je me souviendrai avec intérêt de l'offre que vous voulez bien me faire, et je m'empresserai de vous la rappeler.

R. VI, p. 308.

1880. — MURAT A Mme DE BARRAL

11 germinal an XIII (Ier avril 1805).

A madame Debarral.

Je me suis empressé de présenter à S. M. la lettre que vous

[1] Lostange était en 1805 capitaine de frégate.

m'aviez remise, et vous pouvez croire que c'est avec bien du plaisir que j'ai appuyé votre demande. L'Empereur n'a pas encore pris de décision. Dès que ses intentions me seront connues, je me ferai un devoir de vous en faire part. Ne doutez nullement, madame, du désir qu'a madame Murat de vous fixer auprès d'elle, et de la satisfaction que nous aurons tous les deux à vous apprendre votre nomination. Recevez, etc.

R. VI, p. 309.

1881. — MURAT A LACÉPÈDE

15 germinal an XIII (5 avril 1805).

A monsieur le Grand Chancelier.

Monsieur le Grand Chancelier, monsieur Corvisart a eu l'honneur de vous remettre la demande qu'a faite monsieur Baudeloque[1] d'être admis dans la Légion d'honneur et les pièces justificatives de ses droits à cette distinction. Madame Murat et moi nous portons le plus vif intérêt à cet homme, aussi recommandable par ses qualités privées que par ses talents distingués. Nous vous prions de vouloir bien le mettre en première ligne dans la plus prochaine présentation que vous ferez au Grand Conseil. Je vous aurai en mon nom particulier beaucoup d'obligation de l'accueil favorable que vous voudrez bien faire à cette recommandation. Recevez, etc.

R. VI, p. 310.

1882. — MURAT AU MARECHAL LEFEBVRE

15 germinal an XIII (5 avril 1805).

Au maréchal Lefebvre.

Monsieur le maréchal, je suis désolé de ne m'être pas trouvé chez moi lorsque vous vous êtes donné la peine d'y venir; je vous prie d'agréer l'expression de mes regrets. Je suis infiniment sensible à l'offre aimable que vous voulez bien me faire, mais le peu de relations que j'ai avec le département où vous allez, m'empêchera d'en profiter.

R. VI, p. 310.

---

[1] Jean-Louis Baudelocque, né à Heilly, près d'Amiens, le 30 mars 1745, professeur d'accouchement et chirurgien en chef à l'hospice de la Maternité en 1794, mort à Paris le 2 mai 1810.

1883. — NAPOLEON A MURAT[1]

Semur, le 15 germinal an XIII (5 août 1805).

Monsieur mon beau-frère et cousin, j'ai reçu deux de vos dépêches en route, je ne pourrai y répondre que de Màcon. Je suis arrivé aujourd'hui à 7 heures du soir dans cette ville Je suis très satisfait de l'esprit des habitans du pays que j'ai traversé, j'ai eu du plaisir à voir le long de cette route leur bonne physionomie, et je n'ai vu dans ce grand nombre d'arcs de triomphe qu'ils avaient dressés, et les inscriptions dont ils les avaient chargés, que l'expression vraie des sentiments dont ils étaient animés.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 415. 15.

1884. — MURAT A NAPOLÉON

Paris, 16 germinal an XIII (6 avril 1805).

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les différents rapports que je suis chargé de recevoir, à l'exception de ceux du ministre de la Police et de la gendarmerie qui ne me sont pas parvenus.

Paris continue à être tranquille, mais il devient pour ainsi dire désert. Tout le monde part ou se dispose à partir, les uns pour la campagne et beaucoup de nos belles dames pour les eaux. Je me propose de passer une revue des troupes de la garnison, tous les dimanches, sur la place de la Concorde. J'ai cru cette mesure politique et nécessaire et j'espère qu'elle sera approuvée de V. M.. La garde impériale n'y paraîtra qu'autant que vous me l'ordonnerez. On sait à Paris, et cette nouvelle y a causé la plus agréable sensation, que le message de V. M. au Sénat sur l'acceptation de la couronne d'Italie a produit le plus heureux effet dans tous les cabinets de l'Europe. On en conçoit de grandes espérances pour le retour de la paix générale. On a appris aussi avec plaisir que la Cour allait prendre le deuil pour la Reine douairière de Prusse, car la malveillance s'efforçait de faire croire qu'il n'existait plus la même harmonie entre les deux Gouvernements. L'escadre de Brest qui

[1] *Correspondance de Napoléon*, n° 8534. Variantes dans le texte.

était sortie le 6 et avait mouillé à Bertheaume, est rentrée le 8 dans la rade de Brest.

D. 526, p. 43.

1885. — NAPOLÉON A MURAT [1]

A Chalon-sur-Saône, le 17 germinal an XIII (7 août 1805).

Monsieur mon beau-frère et cousin, j'ai trop peu d'officiers de marine pour vouloir les employer à terre. Je donnerai de l'emploi à M. Lachadenède, et j'espère qu'il se rendra digne par sa bravoure et sa conduite de votre protection. Mais un officier de marine doit toujours être à la mer et point à Paris.

Vous m'avez envoyé la lettre de M. Lescalier. Je ne l'ai point porté sur la liste des conseillers d'État, parce que je ne sais que penser de sa conduite à la Guadeloupe. Il a quitté la colonie sans ordre : un administrateur de l'importance d'un préfet colonial ne doit point s'éloiguer de son poste. Ce ne sera que lorsque je serai bien éclairé sur sa conduite que je lui rendrai ma confiance, s'il y a lieu. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 16.

1886. — MURAT A NAPOLÉON

17 germinal an XIII (7 avril 1805).

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les différents rapports, à l'exception de celui de la gendarmerie qui ne m'est pas parvenu.

J'ai reçu la lettre dont V. M. a bien voulu m'honorer. Je la prie de recevoir mes sincères remerciements pour cette marque insigne de son souvenir. Sire, je ne suis pas étonné d'apprendre que vous ayez trouvé sur votre passage toutes les physionomies riantes, c'est ainsi que sera sans doute reçu partout le restaurateur de la France.

On m'écrit de Naples que le comte de Damas en est parti pour Messine où il doit, dit-on, attendre les événements ultérieurs; la

[1] *Correspondance de Napoléon*, n° 8545. Nombreuses variantes dans le texte. L'empereur était parti de Fontainebleau pour se rendre en Italie le 12 germinal an XIII (2 avril 1805).

Cour néanmoins avait voulu faire entendre qu'il était parti pour Trieste. Cependant on continue avec la plus grande activité l'organisation des masses.

Je joins à mes rapports une lettre de Corfou qui m'est envoyée de Milan, elle confirme la levée de 5 000 Albanais pour la Russie.

La rentrée de l'escadre de Brest n'est plus un mystère pour la capitale, ce qui a donné lieu à des plaisanteries contre l'amiral Ganteaume. J'ai passé aujourd'hui la revue des troupes de la garnison et j'ai été extrêmement satisfait de leur tenue. Il y avait beaucoup de spectateurs, la joie et le contentement étaient peints sur toutes les figures.

Paris continue à être tranquille.

Lord Elgin est arrivé à Paris d'après une permission du ministre de la Guerre. Il s'est présenté ce matin chez moi; je l'ai trouvé très bien portant. Je pense que cet Anglais doit être surveillé.

Archives du prince Murat. D. 526, p. 44.

1887. — MURAT AU CARDINAL DU BELLOY [1]

18 germinal an XIII (8 avril 1805).

A monsieur l'archevêque de Paris.

Monsieur l'archevêque, j'ai l'honneur de vous adresser une pétition de monsieur Rousseau, desservant de Thillay et Vauderland, près Gonesse, qui désire rentrer dans son ancien diocèse, et sollicite la cure actuellement vacante de Pantin. Je recommande d'autant plus vivement monsieur Rousseau à votre bienveillance que ses talents et sa moralité me sont attestés par monsieur le général Damas, auquel je porte depuis longtemps la plus parfaite estime, et que je désirerais obliger dans cette circonstance. J'aurai une obligation particulière à Votre Éminence de l'accueil favorable qu'Elle voudra bien faire à la demande de monsieur Rousseau et j'apprendrai avec beaucoup de plaisir que ma recommandation a été utile à cet estimable desservant. Recevez, etc.

R. VI, p. 311.

---

[1] Jean-Baptiste Du Belloy, successivement évêque de Glandevès le 30 janvier 1752, nommé évêque de Marseille le 4 août 1755 et archevêque de Paris le 9 avril 1802, créé cardinal le 17 janvier 1803, mort le 10 juin 1808.

1888. — MURAT A FROCHOT

18 germinal an XIII (8 avril 1805).

A monsieur le préfet de la Seine.

J'ai l'honneur de vous adresser une note qui m'a été remise par l'officier général que j'avais chargé de surveiller le recrutement. Vous y verrez qu'environ trente des conscrits désignés pour les différents corps ont été jugés par ce général et par l'officier de santé incapables, par leurs infirmités, du service militaire. Comme ils sont sur le point de se rendre à leur destination, vous jugerez sans doute avec moi qu'il est instant de prendre une détermination à leur égard. Je vous prie en conséquence de vouloir bien convoquer de suite le Conseil de recrutement qui prononcera définitivement sur cette affaire.

R, VI, p. 311.

1889. — MURAT A DEJEAN

18 germinal an XIII (8 avril 1805).

A M. le ministre, directeur de l'administration de la Guerre.

J'ai reçu la lettre par laquelle vous me communiquez une disposition de l'ordre de S. M. pour les événements imprévus qui pourraient survenir en son absence. Je suis très sensible aux choses aimables que vous voulez bien me dire sur les relations que cet ordre établit entre Votre Excellence et moi, et je vous prie de croire que ces nouveaux rapports ne me seront pas moins agréables. J'ai la confiance que les circonstances extraordinaires dont il est question, n'arriveront pas; mais toutes les fois que l'union de nos moyens pourra sembler nécessaire, je m'empresserai de seconder vos vues et de recourir à votre expérience.

R. VI, p. 311.

1890. — MURAT A FORESTIER [1]

18 germinal an XIII (8 avril 1805).

A monsieur Forestier.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur, une lettre qui m'a

[1] Forestier était le chef de la 1re division au ministère de la Marine, chargé

été remise par une dame très aimable de la maison de madame Murat. Vous y verrez que monsieur le docteur Salomé, transféré par ordre du ministre de Toulon à Boulogne, n'a pu occuper dans ce dernier port la place qu'il devait espérer. Obligé maintenant de retourner à Toulon, il désirerait y obtenir un emploi semblable à celui qu'on lui a fait quitter. Je vous prie de vouloir bien me dire, s'il vous est possible de faire quelque chose pour lui. Je serais flatté d'obliger la personne qui me l'a recommmandé. J'ai l'honneur, etc.

R. VI, p. 312.

1891. — MURAT AU GÉNÉRAL NOGUÈS

20 germinal an XIII (10 avril 1805).

Mon cher général, je vous recommande M. Barère [1], membre du Collège électoral que vous allez présider [2], et je vous prie de vouloir bien employer toute votre influence pour le faire porter sur la liste des candidats au Corps législatif. Je prévois que vous aurez à lutter contre les préjugés d'un parti qui lui a été constamment opposé; mais tous les gens sensés verront ce choix avec plaisir, et je puis vous assurer qu'il aura l'approbation du Gouvernement. Monsieur

du bureau des nominations, promotions et mouvements des officiers militaires, d'administration et de santé.

[1] Sur la liste des candidats présentés pour le Corps législatif par les collèges électoraux des départements, Dépt des Hautes-Pyrénées, arrondt d'Argelès, Bertrand Barère est signalé comme étant né le 10 septembre 1755, « âgé de 49 ans, domicilié à Tarbes, marié; avant 1789, avocat au Parlement de Toulouse en 1775 jusqu'en 1778, conseiller doyen de la sénéchaussée de Bigorre jusqu'aux États généraux, député par les communes de la sénéchaussée de Bigorre aux États généraux et à l'Assemblée constituante, depuis 1798 élu par le Dépt des Hautes-Pyrénées, membre du Tribunal de cassation; en 1791 député à la Convention nationale par le dépt de Seine-et-Oise et par le dépt des Hautes-Pyrénées, élu membre du conseil des Cinq-Cents par les électeurs du Dépt des Hautes-Pyrénées. Fortune personnelle, 100 000 francs. A obtenu 63 suffrages sur 85. » Après la rupture de la paix d'Amiens, Barère avait rédigé le *Mémorial antibritannique*, du 26 septembre 1803 au 30 novembre 1804, et il était devenu un agent secret de Bonaparte.

Malgré les suffrages obtenus dans son département comme candidat au Corps législatif, il n'obtint pas une seule voix dans le Sénat conservateur, et à la suite de cet échec, il se consacra entièrement à des travaux littéraires.

[2] Le général qui allait présider le collège électoral des Hautes-Pyrénées était le général de division François-Xavier Noguès, né le 3 décembre 1769, premier aide de camp de S A. I. le Prince Louis, connétable de l'Empire.

Barère a mérité la confiance de S. M. par un dévouement sincère à sa personne. J'attends tout dans cette circonstance de vos efforts et de l'attachement que vous m'avez toujours témoigné. Recevez, etc.

R. VI, p. 312.

1892. — MURAT AU COLONEL COLBERT

20 germinal an XIII (10 avril 1805).

Au colonel Colbert.

Je vous ai déjà recommandé, mon cher colonel, le jeune Malartic qui sert dans votre régiment. Vous m'aviez fait espérer que vous vous occuperiez de son avancement, et j'apprends cependant qu'il est toujours simple chasseur, quoiqu'il n'y ait eu jusqu'ici aucun reproche à lui faire, à ce qu'on m'assure. Je le recommande de nouveau à toute votre bienveillance. Je suis persuadé que l'intérêt réel que je lui porte suffirait pour déterminer le vôtre en sa faveur; mais je dois vous faire observer, de plus, que ce jeune homme est d'une famille ancienne et distinguée dans l'état militaire et qu'il a eu deux oncles généraux; nous devons à l'un d'eux, gouverneur de l'Isle de France [1], la conservation de cette importante colonie.

J'ai reçu votre lettre, je vous remercie de tout ce que vous me dites de mon neveu, continuez-lui toujours votre intérêt. Je vous embrasse, etc.

R. VI, p. 312.

1893. — MURAT A NAPOLÉON

Paris, 20 germinal an XIII (10 avril 1805).

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les différents rapports que je suis chargé de recevoir, à l'exception de ceux du ministre de la Police générale et du préfet de police qui ne me sont pas parvenus.

[1] Anne-Joseph-Hippolyte, comte de Malartic, né à Montauban en 1730, colonel du régiment de Vermandois en 1763, maréchal de camp le 1er mars 1780, lieutenant général le 25 janvier 1792. Il fut nommé, en 1792, par Louis XVI gouverneur des établissements français situés à l'est du cap de Bonne-Espérance. Grâce à son énergie, il put maintenir l'ordre dans la colonie de l'Ile-de-France et la défendre contre les attaques des Anglais, il mourut en 1800.

Une lettre que j'ai reçue ce matin de la Hollande s'exprime ainsi :

« L'escadre partie de Rochefort [1] est arrivée aux Antilles après quarante jours de traversée et s'est emparée de la Dominique après avoir battu le général anglais Prevost qui y commandait. Cette nouvelle est officielle. L'expédition anglaise, composée de dix mille hommes, commandée par sir John Craigh doit avoir mis à la voile hier (15 germinal). »

La nouvelle de la prise de la Dominique qui a été publiée à Paris par la voie des journaux anglais et qui a été confirmée par des lettres de Hollande, a produit ici une joie universelle.

Aujourd'hui, premier jour de Longchamps, la réunion a été nombreuse, mais peu brillante.

M. de Cobentzel est parti de Paris lundi; on présume qu'il est allé en Hollande, mais on pense assez généralement que son voyage a un but politique, ou pour mieux dire qu'il n'est parti que parce que la guerre est sur le point d'éclater entre l'Autriche et la France. On ne croit plus à Paris au voyage de l'Empereur d'Allemagne en Italie. Voici la réponse de M. de Cobentzel à quelqu'un qui lui en parlait : « *Je puis vous assurer qu'il n'en a jamais été question*.

L'ambassadeur de Naples est sur le point de partir pour Milan. On s'efforce d'insinuer que M. de Lucchesini doit aussi quitter incessamment Paris. On voudrait faire entendre par là que nous ne sommes pas très bien avec la Prusse.

Une lettre particulière de Boulogne annonce que tout est prêt pour l'expédition et que, d'après un ordre, personne ne peut quitter le camp.

D. 526, p. 45.

1894. — MURAT A NAPOLÉON

21 germinal an XIII (11 avril 1805).

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les différents rapports que je suis chargé de recevoir, celui de la garde impériale ne m'est pas

[1] Napoléon avait confié le commandement de cette escadre au contre-amiral Missiessy, elle était partie de Rochefort le 11 janvier 1805 pour les Antilles. Après avoir ravitaillé la Martinique et la Guadeloupe, elle s'empara de la Dominique, de Saint-Christophe et secourut Saint-Domingue. Mais elle rentra trop tôt au gré de Napoléon, en ramenant sur les côtes de France les forces anglaises détachées à sa poursuite. Missiessy blâmé donna sa démission et resta sans emploi jusqu'en 1808.

parvenu, ni celui de la police, celui qui se trouve ci-joint est d'hier.

J'ai recu ce matin la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'écrire de Màcon [1] ; mon intention, Sire, n'a jamais été de passer la revue sur la place du Carrousel, encore moins d'y faire paraître votre garde. J'ai eu l'honneur de vous rendre compte que je l'avais passée sur la place de la Concorde, à l'entrée des Champs Elysées. Il me sera impossible de réunir les troupes à la plaine des Sablons avant la récolte, c'est-à-dire avant trois mois, et l'année dernière on nous fit dire que le Champ de Mars était absolument nécessaire à la Garde impériale. Voilà pourquoi, Sire, j'avais cru devoir passer de temps en temps des revues, ne pouvant conduire les troupes dans la plaine et croyant qu'il était nécessaire de les voir souvent, afin de les avoir plus sûrement dans la main au besoin.

On ne peut passer la revue aux Champs-Elysées à cause des arbres ; je n'avais trouvé d'autre emplacement que celui de la place de la Concorde. J'attendrai la saison pour réunir les troupes, et en attendant, je vais ordonner qu'on exerce par corps.

Longchamps n'a pas été plus brillant aujourd'hui qu'hier, beaucoup de monde aux Champs-Elysées. Paris qui continue à être tranquille, devient chaque jour plus désert.

Une lettre de Mme de Brienne [2], sur le séjour de V. M. dans sa terre, a fait ici la plus agréable sensation. On ne parle partout et surtout dans le faubourg Saint-Germain que de votre affabilité et de vos bontés pour elle.

D. 526, p. 47.

1895. — MURAT A CAULAINCOURT

29 germinal an XIII (11 avril 1805).

Au Grand Écuyer.

Monsieur le Grand Écuyer, j'ai l'honneur de vous adresser une lettre de monsieur Monet qui sollicite auprès de vous l'admission de son fils au nombre des pages de S. M.. Monsieur Monet est un

[1] Lettre de l'Empereur à Murat. Màcon, le 19 germinal an XIII (9 avril 1805). (*Correspondance*, n° 8557.)

[2] « L'Empereur était arrivé à Brienne le 13 germinal à six heures du soir, il fut reçu au bas du perron du château par Mmes de Brienne et de Loménie, il dîna au château « et fit ensuite avec Mmes de Brienne, de Vandœuvres et de Nolivres une partie de wisk pendant laquelle la conversation fut très animée et pleine d'intérêt. Le château, les cours, les jardins, tout étoit illuminé avec une recherche pleine de goût. » (*Journal des Débats*, 20 germinal an XIII.)

homme extrêmement estimable, ses services et ses qualités personnelles lui ont mérité la bienveillance et la considération de tous ceux qui l'ont connu, et je puis assurer que par son dévouement à la personne de S. M., il est digne de la faveur qu'il sollicite. Je vous prie de vouloir bien lui accorder votre intérêt. Je vous aurai une obligation particulière de ce que vous voudrez bien faire pour lui dans cette circonstance. Je joins à ma lettre celle par laquelle monsieur le maréchal Davout me le recommande. Recevez, etc.

R. VI, p. 313.

1896. — MURAT A ROSTAGNY

21 germinal an XIII (11 avril 1805).

A monsieur Rostagny,
commissaire des Relations commerciales à Venise.

Monsieur, j'ai reçu avec bien de l'intérêt la lettre que vous m'avez adressée le 2 ventôse, je suis très sensible à vos félicitations et à toutes les choses aimables que vous voulez bien y joindre. Je n'ai point cessé de vous conserver les sentiments d'estime et d'affection que vous m'avez inspirés, et je saisirai toujours avec plaisir les occasions de vous en donner des témoignages. Recevez, etc.

R. VI, p. 313.

1897. — MURAT A SAINT-HAOUEN

21 germinal an XIII (11 avril 1805).

A monsieur Saint-Haouen, chef militaire de la marine impériale,
à Boulogne.

Monsieur, j'ai un peu différé à vous répondre et à vous adresser mes remerciements, parce que je voulais lire l'intéressant mémoire que vous m'avez envoyé [1], avec toute l'attention qu'il mérite. Quoique j'aie été peu familier jusqu'ici avec ce qui concerne uniquement les opérations maritimes, il règne une telle clarté dans

[1] Ce mémoire manuscrit a été publié à Calais en février 1874, dans une collection de documents concernant les divers projets d'amélioration du port de Calais. Il est intitulé *Aperçu d'un projet de construction d'un port militaire, d'un port de commerce et d'une rade, entre Calais et Sangatte, rédigé en* 1806 *par M. de Saint-Haouen, chef militaire de la marine impériale à Boulogne.*

votre projet que j'ai pu facilement en saisir l'ensemble. Je ne suis point surpris que votre travail ait été approuvé par le brave amiral que nous avons perdu [1], et par monsieur le maréchal Soult, et je ne doute pas qu'il n'obtienne l'assentiment des personnes les plus instruites dans cette partie. Je recevrai avec gratitude les autres plans que vous voudrez bien m'envoyer, et particulièrement celui du port de Wissant. Je serai charmé de connaître une position qui a mérité l'attention particulière de S. M.. Recevez, etc.

R. VI, p. 313.

1898. — MURAT A NAPOLÉON

22 germinal an XIII (12 avril 1805).

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les différents rapports qui me sont envoyés, excepté celui de la gendarmerie qui ne m'est pas parvenu.

Toujours la même tranquillité dans la capitale. Longchamps a été aujourd'hui extrêmement brillant. L'équipage de monsieur l'Archi-chancelier en a fait le principal ornement.

La nouvelle de l'arrivée des cordons de l'ordre de Prusse achève de tranquilliser les esprits sur nos relations avec cette puissance. Nous avons pris le deuil [2]. Je dois demander à V. M. si je puis l'autoriser pour les officiers de la garnison qui m'ont demandé à le porter.

D. 526, p. 48.

1899. — MURAT A DESPORTES [3]

22 germinal an XIII (12 avril 1805)

Au préfet du Haut-Rhin

Monsieur le préfet, j'ai reçu « l'Annuaire du département du Haut-Rhin », que vous avez bien voulu m'envoyer; cet ouvrage

[1] L'amiral Bruix.

[2] « La Cour a pris le 16 de ce mois et portera pendant trois semaines le deuil de la reine douairière de Prusse ». (*Journal des Débats*, 22 germinal an 13.)

[3] Nicolas-Félix Desportes, né à Rouen le 5 août 1763, maire de Montmartre le 22 mai 1790, ministre plénipotentiaire de France à Deux-Ponts et à Munich pendant la Révolution; préfet du Haut-Rhin le 19 messidor an X.

prouve de la manière la plus évidente que vous étiez parfaitement digne de la confiance que S. M. vous a témoignée, en vous plaçant à la tête de l'un des plus importants départements de l'Empire. Vous voyez en même temps dans la prospérité croissante de cette contrée la récompense la plus flatteuse de vos soins. Recevez, monsieur, etc.

R. VI, p. 314.

1900. — MURAT A GARY

22 germinal an XIII (12 avril 1805).

A monsieur Gary Alphonse[1].

Monsieur, j'ai reçu avec plaisir l'envoi que vous avez bien voulu me faire et je vous prie d'en recevoir mes remerciements. Votre ouvrage se distingue par des idées justes, des vues sages et des développements pleins de force et de clarté. Il vous place dans la classe des écrivains distingués et des bons citoyens. Recevez, etc.

R. VI, p. 314.

1901. — MURAT AU GÉNÉRAL HUMBERT[2]

22 germinal an XIII (12 avril 1805).

A monsieur le général Humbert.

Monsieur le général, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez mon intervention afin d'obtenir la permission de passer au service de l'Espagne. Vous pouvez croire que je suis parfaite-

[1] Ch.-Alphonse Gary, ancien officier de l'état-major des armées françaises, trésorier et secrétaire-général adjoint du Sénat. L'ouvrage dont il est question dans la lettre de Murat est intitulé *Coup d'œil d'un Français sur le nouveau royaume d'Italie, considéré en lui-même et dans ses rapports avec l'Europe, par M. Alphonse Gary.* — Paris, Rondonneau, germinal an XIII. In-8°.

[2] Joseph-Amable Humbert, né à Rouveroye, près de Remiremont en 1767, volontaire en 1792, général en 1793. Employé en Vendée avec Hoche, il fut chargé en 1798, après l'affaire de Quiberon, de l'expédition d'Irlande. Revenu en France, après avoir été fait prisonnier par les Anglais, il se montra peu favorable à la révolution du 18 brumaire et il fut envoyé avec Leclerc à Saint-Domingue. Après la mort de ce général, il revint en France en 1803, accompagnant Pauline Bonaparte. Suspect au Premier Consul, il dut se retirer d'abord en Bretagne puis en Amérique. Il mourut à la Nouvelle-Orléans en 1823.

ment disposé à faire ce qui pourra vous être utile, mais je pense qu'une demande de cette nature doit être adressée directement à S. M. qui peut seule juger de la convenance. Si des raisons majeures ne s'opposent pas au succès de vos vues, je vous appuierai avec bien du plaisir. Recevez, etc.

R. VI, p. 315.

1902. — MURAT AU GÉNÉRAL MAURICE MATHIEU

22 germinal an XIII (12 avril 1805).

A monsieur le général Mathieu, Maurice.

Monsieur le général, j'ai reçu avec plaisir les différentes lettres que vous m'avez adressées. Je suis extrêmement sensible à tous les sentiments d'affection que vous m'exprimez. J'en connais depuis longtemps la sincérité; croyez également à la continuation de mon estime et de mon attachement. Je vous remercie de l'attention que vous avez de me donner des nouvelles de Brest. Je réclame de nouveau votre complaisance à ce sujet pour les événements que vous jugerez intéressants. Recevez, etc.

R. VI, p. 315.

1903. — MURAT A LEBOUCHER DE RICHEMONT

22 germinal an XIII (12 avril 1805).

A monsieur Le Boucher Richemont[1].

Monsieur, je vous remercie de l'aimable envoi que vous avez bien voulu me faire. Je lis votre ouvrage avec tout l'intérêt qu'il mérite; il présente un heureux rapprochement des événements passés et de ceux qui nous offrent une des plus mémorables époques de notre histoire. Votre utile production est du nombre des ouvrages que l'on conserve avec soin, et que l'on consulte toujours avec plaisir, etc.

R. VI, p. 315.

---

[1] Leboucher de Richemont, maire de Noyon, auteur d'un livre intitulé : *Notice historique sur les voyages des Papes en France, sur le sacre de nos rois et sur leurs relations avec la Cour de Rome, par L.-B. de R.* — Paris, Fain jeune, 1804. In-8°.

1904. — MURAT A CIGALINI

22 germinal an XIII (12 avril 1805).

A monsieur Cigalini.

Monsieur, j'ai reçu avec plaisir l'aimable envoi que vous avez bien voulu me faire. Vos nouvelles productions sont dignes de celles que vous avez déjà publiées, et je les ai lues avec beaucoup d'intérêt. Madame Murat est sensible au souvenir de madame Cigalini et elle joint ses remerciements à ceux que je vous adresse. Soyez persuadé que je serai toujours disposé à faire quelque chose qui puisse vous être agréable. Recevez, etc.

R. VI, p. 316.

1905. — MURAT AU GÉNÉRAL LESPINASSE

22 germinal an XIII (12 avril 1805).

A monsieur L'Espinasse[1]*, général sénateur.*

Monsieur le sénateur, j'ai reçu la brochure que vous avez bien voulu m'envoyer, et je l'ai lue avec tout l'intérêt qu'elle mérite. Je ne puis qu'applaudir aux sentiments qui l'ont dictée. Je vous prie d'agréer mes remerciements de votre aimable attention. Recevez, etc.

R. VI, p 316.

---

[1] Augustin de Lespinasse, né à Pouilly-sur-Loire (Nièvre) le 8 octobre 1736, entré au service comme volontaire dans les carabiniers en 1761, lieutenant d'artillerie en 1764, lieutenant-colonel le 1er janvier 1791, colonel du 2e régiment d'artillerie à pied le 26 mars 1793, général de brigade le 9 juin 1794, général de division le 9 juin 1796 à la suite de la campagne d'Italie. Partisan du 18 brumaire, il fut nommé membre du Sénat conservateur le 3 nivôse an VIII, membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII et grand officier de l'ordre le 25 prairial. Il venait d'écrire une brochure intitulée : *A Sa Majesté Napoléon Ier, empereur des Français et roi d'Italie. Sur la proposition de paix qu'il a faite à l'Angleterre, son avénement au trône de l'Italie et ses négociations pour la paix générale.* — (S. l. n. d.) In-8°, (Cf. *Carnet de la Sabretache*, 1901, p. 146-149).

1906. — MURAT A LAUJON

22 germinal an XIII (12 avril 1805).

A monsieur Lajon[1] *(sic).*

Je vous remercie, monsieur, de l'envoi que vous avez bien voulu me faire, de votre « Précis historique de l'expédition de St-Domingue ». Cet ouvrage aussi utile qu'intéressant rectifie beaucoup d'idées fausses, et présente des vues sages dont le Gouvernement s'empressera sans doute de profiter. Recevez, etc.

R. VI, p. 316.

1907. — MURAT AU PRINCE EUGÈNE

22 germinal an XIII (12 avril 1805).

Au prince Eugène.

J'ai reçu, Prince, la lettre extrêmement aimable que vous m'avez écrite. Croyez que j'ai su distinguer les félicitations de Votre Altesse et que je les ai mises au nombre des plus sincères et des plus chères. J'espère qu'elle aura reçu des mains d'une jolie femme[2] une lettre que je lui avais donnée, moins pour la recommander (une femme aimable n'en eut jamais besoin près de vous) que pour vous faire connaître mes sentiments sur la dignité à laquelle tout vous appelait depuis longtemps[3]. J'applaudirai toujours, mon cher Prince, à tout ce qui vous arrivera d'heureux, parce que vous aurez tout mérité. Comptez dans tous les temps et dans toutes les cir-

[1] Laujon (A.-P.-M.), ancien conseiller à Saint-Domingue, greffier en chef de la juridiction et de l'amirauté de Port-au-Prince, directeur général des contributions indirectes de 1802 à 1815. Il était le fils de Pierre Laujon, l'auteur dramatique. Le livre dont il est question ici est intitulé : *Précis historique de la dernière révolution de Saint-Domingue depuis le départ de l'armée des côtes de France jusqu'à l'évacuation de la colonie, suivi des moyens de rétablissement de cette colonie, en deux parties, par A.-P.-M. Laujon.* — Paris, Delafolie, 1802. In-8°.

[2] Mme Ruga, citée déjà en 1797 par Desaix dans son *Journal* comme « amie du général Murat » femme de Sigismond Ruga, avocat à Milan, membre après Marengo de la commission du gouvernement, puis du comité triumviral de la République cisalpine.

[3] Le 18 prairial an XIII (7 juin 1805) l'Empereur venait de nommer le prince Eugène vice-roi du royaume d'Italie.

constances sur mon amitié, sur mon estime, conservez-moi toujours l'une et l'autre.

La Princesse Murat qui m'a donné une jolie petite fille me charge de vous dire qu'elle est sensible à votre souvenir et se rappelle au vôtre.

R. VI, p. 316.

1908. — MURAT A NAPOLÉON

24 germinal an XIII (14 avril 1805).

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les rapports qui me sont parvenus, excepté celui de la gendarmerie.

On parle beaucoup de guerre, surtout dans le commerce, et des lettres particulières de Londres annoncent une coalition continentale comme prête à éclater. Ceci n'est point public et a été donné sous le plus grand secret par un banquier de Paris (Mr B.) qu'on m'avait bien recommandé de ne pas nommer.

Le général Hulin me rend compte qu'il va faire dégrader à la tête des grenadiers de la Garde et envoyer à Montaigu pour y être à la disposition du ministre de la Guerre, le nommé Louis Buznet, qui s'étant enivré avec un de ses camarades, a voulu le forcer à se battre, et qui, sur le refus de ce dernier, lui a plongé son sabre dans la poitrine. Il pense que cette conduite, même tenue dans un état d'ivresse, ne peut être tolérée dans un corps qui forme la garde de V. M.

D. 256, p. 49.

1909. — MURAT A NAPOLÉON

23 germinal an XIII (13 avril 1805).

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les rapports qui me sont envoyés, excepté celui de la gendarmerie qui ne m'est pas parvenu. Paris est toujours tranquille. On parle plus que jamais du départ de M. Cobentzel et de celui de l'ambassadeur ottoman que l'on annonce devoir être très prochain. On en fait des rapprochements avec la sortie de l'escadre expéditionnaire d'Angleterre qui, si elle est véritablement partie, peut être regardée avec quelque fondemen comme le signal d'une guerre continentale. Car peut-on raisonnablement supposer à l'Angleterre assez de folie et d'impré-

voyance pour oser faire des détachements dans ses colonies et dégarnir son territoire, lorsqu'elle est menacée d'une invasion qui peut l'anéantir, si elle n'était pas sûre d'une guerre continentale? Cette expédition est donc évidemment destinée pour la Méditerranée.

D. 256, p. 49.

1910. — MURAT A NAPOLÉON

25 germinal an XIII (15 avril 1805).

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les rapports que je suis chargé de recevoir, excepté ceux du ministre de la Police et de la gendarmerie qui ne me sont pas parvenus.

Les bruits de guerre se maintiennent et les rentes sont en baisse, néanmoins Paris continue à être tranquille.

Je reçois à l'instant la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'écrire de Lyon. Je me suis empressé de vous transmettre tous les renseignements qui m'ont paru de quelque intérêt. Je serai très exact à vous faire parvenir tous ceux que je pourrai recueillir à l'avenir.

On nous donne aujourd'hui comme certain la prise de Sainte-Lucie. On sait également par le commerce que celui de Londres a les plus grandes inquiétudes sur les progrès ultérieurs de cette expédition. Sire, j'ai la certitude que les bruits de guerre ne viennent que des lettres de Londres adressées à notre commerce sur une coalition continentale. La baisse des rentes en est le résultat, car sans cela, d'après le succès de l'expédition des Antilles, elles devraient être en hausse.

Le prince Louis est parti ce matin et est allé s'établir définitivement à sa campagne. La princesse Borghèse se rétablit et va de mieux en mieux [1]. La levée de la conscription s'est opérée sans le moindre obstacle dans toute l'étendue de mon commandement.

D. 526, p. 51.

1911. — MURAT A NAPOLÉON

26 germinal an XIII (16 avril 1805).

J'ai l'honneur d'adresser, etc.

Les rentes se maintiennent en baisse. Des lettres de Londres

[1] M. Frédéric Masson reporte au mois de thermidor, après l'envoi du prince Borghèse au camp de Boulogne, le moment où Pauline commença à se rétablir. (*Napoléon et sa famille*, t. III, p. 122.)

reçues par le commerce, par la voie d'Amsterdam, donnent comme positive une coalition de l'Angleterre avec la Russie. On continue à croire assez généralement à la guerre.

Rien ne transpire sur la destination de l'escadre de Toulon, on ne parle pas même de sa sortie.

On ne s'occupe ici généralement que du voyage de S. M., du bien que vous opérez partout et de l'allégresse que vous excitez dans tous les lieux sur votre passage.

Hier, vers les 7 heures du soir, environ 200 jeunes gens qui avaient fait la conduite à des conscrits, rentraient tambour battant. L'officier du poste leur demandant en vertu de quel ordre ce tambour battait, fut maltraité; cinq des plus mutins furent arrêtés; il n'y avait dans cette réunion aucun symptôme de sédition préméditée. Il paraît que le vin seul en était la cause et l'officier eût peut-être mieux fait de fermer les yeux sur cette équipée.

J'ai dîné aujourd'hui avec le Prince de Taxis; il paraît croire que l'Autriche ne veut pas la guerre.

D. 526, p. 51.

1912. — MURAT A LAVALETTE

26 germinal an XIII (16 avril 1805).

A monsieur le conseiller d'État Lavalette.

Monsieur le conseiller d'État, je suis informé que vous vous occupez dans ce moment de la création d'un nombre assez considérable de courriers. Je vous serai très obligé de vouloir bien y comprendre le nommé Duval, qui a été longtemps attaché auprès de moi en cette qualité. Je crois vous faire un cadeau en vous le proposant. C'est un brave et honnête garçon, qui m'a toujours parfaitement servi, et dont je puis vous garantir le zèle, l'intelligence et la probité. Je regarderai comme un service personnel ce que vous voudrez bien faire pour lui dans cette circonstance. Il désire de préférence la route de Nantes, et je serai charmé que vous puissiez la lui accorder. Recevez, etc.

R. VI, p. 317.

1913. — MURAT A DUCHAYLA

26 germinal an XIII (16 avril 1805).

Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que je dispose d'une des places pour lesquelles j'ai souscrit dans votre intéressante institution,

en faveur de monsieur Charles-Guillaume-Amy de Grandraimont, ancien ecclésiastique, chanoine de la cathédrale de Reims et aumônier du Roi. J'ai la confiance que vous n'aurez qu'à vous applaudir d'avoir pour commensal un homme respectable que la Révolution a privé de toutes ressources. Je vous demande pour lui vos bontés particulières.

Monsieur de Grandraimont prendra avec vous tous les arrangements nécessaires à son installation [1]. Recevez, etc.

R. VI, p. 317.

1914. — MURAT AU GÉNÉRAL VIAL [2]

26 germinal an XIII (16 avril 1805).

Au général Vial.

J'ai reçu avec bien du plaisir, mon cher général, l'aimable lettre qui contient tes félicitations et les nouvelles assurances de ton attachement, le style dont tu t'es servi et que j'emploie moi-même est celui de la franche et sincère amitié; c'est celui qui doit nous convenir le plus. Tu as sûrement jugé de mon cœur par le tien, et tu ne t'es pas trompé, en pensant que tout ce qui rappellerait l'intimité de nos anciennes liaisons ne pouvait que m'être infiniment agréable.

Madame Murat à qui j'ai fait part de l'article de la lettre qui la concerne est fort sensible à ton souvenir, elle vient de me donner une petite fille qui promet d'être aussi jolie que la première Je t'embrasse, etc.

R. VI, p. 317.

1915. — MURAT AU CARDINAL CONSALVI

26 germinal an XIII (16 avril 1805).

Au cardinal Consalvi.

Eminence, j'ai reçu avec beaucoup de plaisir la lettre que vous

[1] Le destinataire de la lettre n'est pas indiqué, vraisemblablement elle devait être adressée au directeur-fondateur de l'établissement de Sainte-Périne, Duchayla.

[2] Honoré Vial, né à Antibes en 1766, d'abord marin, puis lieutenant au 26e de ligne en 1792, adjudant-général en 1796, général de brigade le 6 décembre 1796 après la bataille d'Arcole. Il avait accompagné Bonaparte en Égypte et il ne revint en France que le 15 brumaire an IX. Il avait été nommé le 26 floréal an X ministre plénipotentiaire près l'ordre de Malte et ensuite ambassadeur près la République helvétique. Général de division le 27 août 1803, il reprit du service actif en 1805, fit toutes les campagnes de l'Empire et fut tué à Leipzick.

m'avez adressée le 22 février. Je suis extrêmement sensible à vos félicitations et à toutes les choses aimables que vous voulez bien y joindre. Les sentiments que vous m'exprimez me sont d'autant plus agréables que je connais depuis longtemps toute la sincérité de votre cœur. Soyez également persuadé de la continuation de la haute estime et de l'attachement que vous m'avez inspirés. Je m'estimerais heureux si je trouvais l'occasion d'en donner à Votre Éminence des témoignages particuliers. Recevez, etc.

R. VI, p. 318.

1916. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

26 germinal an XIII (16 avril 1805).

Monsieur le maréchal ministre, j'ai l'honneur de vous adresser la pétition du sieur Joseph Levasseur fils, artiste de l'Opéra, conscrit de l'an 8, qui demande son congé définitif. L'attestation ci-jointe du directeur de l'Académie impériale de musique prouvera à Votre Excellence que ce jeune artiste, qui d'ailleurs est d'une faible santé, est nécessaire à l'orchestre de cette Académie. Je vous prie de vouloir bien prendre sa demande en considération. Recevez, etc.

R. VI, p. 318.

1917. — MURAT A AZUNI[1]

26 germinal an XIII (16 avril 1805).

A monsieur Azuni.

Monsieur, j'ai reçu avec intérêt l'offre aimable que vous voulez bien me faire de me dédier la dissertation que vous allez publier sur l'origine de la boussole. Le mérite universellement reconnu de votre dernier ouvrage et la réputation distinguée dont vous jouissez, garantissent d'avance le succès de votre nouvelle production. Le sujet que vous traitez intéresse l'histoire de la marine moderne, et particulièrement la gloire de la nation française. Je n'hésite point

[1] Dominique-Albert Azuni, jurisconsulte, né à Sassari (Sardaigne) le 3 août 1749, mort à Cagliari, le 23 janvier 1827, a laissé de nombreux ouvrages, entre autres une « *Dissertation sur l'origine de la boussole,* par M. Dom. Alb. Azuni. — Paris, A.-A. Renouard, an XIII-1805. In-8°.

à vous donner l'autorisation que vous me demandez, et je vous prie d'en recevoir l'expression de ma gratitude.

R. VI, p. 319.

1918. — MURAT A GARNIER L'HERMITAGE

26 germinal an XIII (16 avril 1805).

A monsieur Garnier l'Hermitage.

Monsieur, je suis extrêmement sensible à l'offre que vous voulez bien me faire de donner mon nom au corsaire *le Victorieux*, et aux choses beaucoup trop flatteuses que vous me dites à ce sujet. Veuillez en recevoir les expressions de ma gratitude. Je m'empresserais de vous donner l'autorisation que vous me demandez, si déjà je ne l'eusse accordée pour un autre bâtiment armé en course, *le Furet*, de Lorient. Si cependant, au lieu de mon nom, que je suis fâché de ne pouvoir donner deux fois, il vous était agréable de désigner votre corsaire sous celui de *Grand Amiral,* je vous donne dès ce moment avec plaisir mon agrément. Je désire vivement que ce nouveau titre soit pour votre corsaire le présage de nouveaux succès. Recevez, etc.

R. VI, p. 319.

1919. — MURAT A DECRÈS

26 germinal an XIII (16 avril 1805).

Au ministre de la Marine.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance particulière en faveur de monsieur Henry, armateur de Lorient, à qui vous avez bien voulu accorder dernièrement une lettre de marque en guerre et marchandises, pour son corsaire *le Furet*. Il désirerait obtenir de Votre Excellence la permission de composer un équipage de cinquante hommes[1], en se conformant

[1] Le ministre de la marine, Decrès, se montrait systématiquement hostile à ces demandes des armateurs en course. Il répondait à Murat, le 2 floréal an XIII « Je regrette vivement de ne pouvoir seconder l'intérêt que vous paroissez prendre à M. Henry. Dès le 2 ventôse dernier, j'ai fait en faveur de cet armateur tout ce qu'il m'avait demandé et tout ce que je pouvois lui accorder... Le 11 germinal dernier, j'ai été obligé de rejeter la demande qu'il vous a présentée d'embarquer 50 marins dont dix inscrits, et vous jugerez que je ne pouvois l'accueillir, puisque les équipages des bâtiments de Sa Majesté, en

au règlement du 2 prairial an XI, qui ne lui accorde que six matelots inscrits. Monsieur Henry m'assure que les armements de l'État n'en souffriront aucun préjudice. Je vous prie de vouloir bien lui accorder l'autorisation qu'il demande, il me sera d'autant plus agréable de lui faire obtenir cette faveur, que je désire reconnaître l'offre aimable qu'il m'a faite de changer le nom de son corsaire pour lui donner le mien. Je vous serai fort obligé de ce que vous voudrez bien faire dans cette circonstance. Recevez, etc.

R. VI, p. 319.

1920. — MURAT A NAPOLÉON

27 germinal an XIII ((17 avril 1805).

J'ai l'honneur de vous adresser les rapports qui me sont parvenus, excepté celui de la gendarmerie, qui peut-être est adressé directement par M. le maréchal Moncey.

Les cordons de l'Aigle noir envoyés par la Cour de Berlin sont parvenus ce matin à M. de Lucchesini, avec une lettre particulière pour chacune des personnes qui doivent en être décorées.

Les rentes ont pris ce soir un peu de faveur.

Nous n'avons aucunes nouvelles de la mer.

D. 526, p. 52.

1921. — MURAT A CHARLES LAMETH [1]

27 germinal an XIII (17 avril 1805).

A monsieur Lameth, Charles.

Monsieur, je suis bien fâché de ne m'être pas trouvé chez moi,

armement à Lorient, ne sont pas au complet... Nous avons un vaisseau de 74, mis à l'eau tout récemment à Lorient, et le s[r] Henry a bien senti lui-même qu'il faisoit une demande indiscrète dans cette circonstance. Je suis étonné qu'il se soit permis de chercher à tromper Votre Altesse sur la nature de cette demande qui le rend indigne de votre protection ».

Le 5 messidor an XIII, Decrès s'opposait également à une demande analogue de Garnier l'Hermitage, « Tous ces corsaires, écrivait-il de sa main à Murat, font déserter, quelques choses qu'ils disent et promettent, tous les matelots des bâtiments de S. M.. Ils font un autre mal encore; plus ils font de prises, plus je perds de marins. Sur six prises qu'ils font, cinq sont reprises par l'ennemi, c'est autant de marins qu'on a perdus et les petits bénéfices de quelques armateurs ne peuvent équivaloir à cette perte. » (Archives du prince Murat. D. 86. 3 et 4.)

[1] Charles-Malo-François de Lameth, né le 5 octobre 1757, député de l'Ar-

toutes les fois que vous vous êtes donné la peine de vous y présenter. Mes occupations à cette époque étaient si multiples auprès de Sa Majesté, que je ne pouvais être assuré d'un seul instant. J'espère que je serai dédommagé de cette privation dans une autre circonstance.

J'ai fait à deux fois différentes auprès du ministre de la Guerre la demande que vous désiriez en faveur de monsieur Boyd junior, et chaque fois sa réponse a été négative. Je ne puis que vous exprimer le regret de n'avoir pu réussir dans une affaire à laquelle vous vous intéressiez. Recevez, etc.

R. VI, p. 320.

1922. — MURAT AU GÉNÉRAL DUFRESSE[1]

27 germinal an XIII (17 avril 1805).

A monsieur le général Dufresse.

Monsieur le général, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez mon intervention pour obtenir la préfecture de la Charente. Je présenterai avec plaisir cette demande à Sa Majesté. Vous ne devez pas douter de mon empressement à faire tout ce qui peut vous être utile. Je dois cependant vous faire observer qu'il y a pour cette place un très grand nombre de candidats et que je ne puis être assuré du succès de ma recommandation. Je m'étonne d'ailleurs que vous vous déterminiez à abandonner l'état militaire où vous avez acquis tant de distinction. Vos talents peuvent encore être utiles et S. M. pourra peut-être les réclamer. Recevez, etc.

R. VI, p. 320.

1923. — MURAT AU GÉNÉRAL VICTOR[2]

27 germinal an XIII (17 avril 1805).

Monsieur le général, je suis bien fâché de ne m'être pas trouvé chez moi le jour que vous vous êtes donné la peine d'y venir avec

tois aux États-généraux en 1789, maréchal de camp le 6 février 1792, emprisonné puis émigré après le 10 août, il était rentré en France en 1801 et il y vécut retiré jusqu'en 1809, époque où l'Empereur l'employa comme général de brigade. Il fut nommé lieutenant général par Louis XVIII, le 31 décembre 1814.

[1] Simon-Camille Dufresse, général de brigade le 12 novembre 1793.

[2] Claude Victor Perrin, duc de Bellune, né le 7 décembre 1764 à La Marche,

madame votre épouse. Je n'avais pu prévoir que je serais obligé de partir pour Saint-Cloud avant l'heure que je vous avais indiquée. J'aurais eu bien du plaisir à vous présenter à madame Murat. Je lui ai communiqué votre lettre et elle me charge de vous dire qu'elle conserve toujours le même attachement à votre jeune et intéressante demoiselle, et qu'elle saisira toutes les occasions de lui en donner des témoignages. Comptez de même sur toute mon affection et continuez-moi, je vous prie, les mêmes sentiments que vous m'avez toujours exprimés. Recevez, etc.

R. VI, p. 320.

1924. — MURAT AU GÉNÉRAL Ste-SUZANNE

27 germinal an XIII (17 avril 1805).

A monsieur le général Ste-Suzanne.

Monsieur le général, monsieur Bernard de Bourbon de Chavanges, ancien capitaine de dragons, vient de m'adresser une lettre par laquelle il me témoigne le désir d'occuper auprès de madame Murat ou de moi une place d'écuyer ou de chambellan. Avant de l'inscrire sur la liste des personnes qui se présentent pour ces emplois, je désirerais avoir des renseignements sur sa situation, son caractère et sa moralité. Comme monsieur de Bourbon s'appuie de votre connaissance, je crois ne pouvoir mieux m'adresser qu'à vous pour cet objet. Je serai très reconnaissant de la peine que vous voudrez bien prendre. Recevez, etc.

R. VI, p. 320.

1925. — MURAT A NAPOLÉON

29 germinal an XIII (19 avril 1805).

J'ai l'honneur d'adresser à V. M. les rapports qui me sont parvenus, excepté celui de la gendarmerie.

La Princesse Élisa part demain pour l'Italie. Le Prince Aldobrandini, frère du Prince Borghèse, est arrivé hier matin à Paris. M. de

près de Bar ; simple soldat de 1781 à 1791, capitaine en 1792, général de brigade le 20 décembre 1793, général de division le 10 mars 1797, maréchal de l'Empire le 5 juillet 1807. Il avait épousé le 16 mai 1791, Jeanne-Marie-Joséphine Muguet et il avait divorcé en 1802. En 1805, il avait de ce premier mariage trois fils, et une fille née en 1792, mariée en 1811 à Louis Huguet de Chataux. Le général Victor, nommé ministre plénipotentiaire de France en Danemark, après la paix d'Amiens, avait dû laisser cette jeune fille en France.

Croy, Prince du Saint-Empire, se trouve aussi à Paris depuis hier matin. Les nouvelles sur l'expédition des Antilles continuent à être bonnes, et l'on espère généralement que la flotte de Toulon aura le même succès. On dit qu'elle a été aperçue entre Majorque et la côte d'Espagne.

M. de Lucchesini part demain pour se rendre auprès de V. M. et pour vous remettre les ordres de Prusse [1]. Il doit se rendre d'Italie aux eaux de... ou S. M. P doit se rendre.

Le bruit s'est répandu de nouveau ici que la flotte de Brest avait appareillé et mis à la voile. On parle toujours de la marche d'une armée russe; on la dit destinée à agir de concert avec les Anglais et les Turcs, ce qui ne me paraît pas présumable.

Paris est toujours tranquille. Je suis on ne peut plus content du ministre de la Police, il met autant de zèle que d'exactitude à me faire parvenir tous les renseignements qui paraissent mériter quelque attention.

D. 526, p. 53.

1926. — MURAT A JOSEPH LAGARDE

29 germinal an XIII (19 avril 1805).

A monsieur le préfet de Seine-et-Marne [2].

Monsieur le préfet, conformément au désir que vous m'avez exprimé, je me suis empressé d'engager monsieur le maréchal Mortier d'employer pour vous toute son influence auprès du Collège électoral. J'apprendrai avec bien du plaisir que cette démarche a eu le succès que vous en espériez, du moins je n'aurai rien négligé pour vous la faire obtenir.

Je suis fâché d'avoir reçu trop tard la lettre de madame Lagarde pour pouvoir l'inviter à se rendre chez moi le jour qu'elle m'avait indiqué. Je vous prie de lui faire agréer mes regrets. Recevez, etc.

R. VI, p. 321.

1927. — MURAT AU MARÉCHAL MORTIER

29 germinal an XIII (19 avril 1805).

Monsieur le maréchal, vous allez présider le Collège électoral

[1] Le marquis de Lucchesini, envoyé extraordinaire du Roi de Prusse, remit le 12 mai 1805 à l'Empereur Napoléon les décorations de l'Aigle rouge et de l'Aigle noir.

[2] Joseph-Jean Lagarde, né le 11 mai 1755 à Narbonne, ancien secrétaire général du Directoire exécutif et des Consuls. Il avait été porté sans succès,

du département du Nord, et je réclame auprès de vous dans cette fonction vos bons offices en faveur de monsieur Lagarde, préfet du département de Seine-et-Marne, qui me témoigne le désir d'être porté comme candidat pour le Sénat. Vous connaissez monsieur Lagarde, et vous savez tous les droits que ses services lui donnent à cette élection. Je vous prie de vouloir bien seconder tout l'intérêt que je lui porte et l'appuyer de toute votre influence, je vous en aurai une obligation particulière. Recevez, etc.

R. VI, p. 321.

1928. — MURAT A NAPOLÉON

30 germinal an XIII (20 avril 1805).

M. de Lucchesini est venu ce matin prendre congé et m'annoncer officiellement de la part de S. M. P. l'envoi des cordons de l'Aigle Noir, ainsi que l'ordre qu'il avait reçu de se rendre en toute diligence auprès de V. M.. Il m'a longtemps entretenu des dispositions amicales de la Cour de Berlin, et voulant en donner un témoignage, il s'est empressé de me parler de M. de Winzigerode, envoyé de Russie. Il m'a dit très finement et certainement à dessein « M. de Winzigerode est parti avec une boete. Le Roi a donné pour toute réponse qu'il était très décidé à maintenir son système de neutralité. S. M. a envoyé cependant un officier à Pétersbourg pour y mieux faire connaître ses intentions ». Il a ajouté en me parlant de l'Autriche. « Le cabinet de Vienne n'ose pas trop se déclarer; soyez sûr que c'est le parti anglais qui a empêché le voyage de l'Empereur en Italie. Tout ce qui entoure le prince Charles veut la guerre, et elle est inévitable si M. de Thugut rentre au ministère. Il n'y a pas d'intrigue que l'on ne mette dans ce moment en usage pour rappeler cet ex-ministre aux affaires. »

On m'a dit ce matin qu'immédiatement après avoir reçu le courrier porteur des ordres de Prusse, M. de Lucchesini en avait reçu un second qui lui ordonnait de se mettre en route et de tâcher de rejoindre V. M. sur le territoire de l'Empire français. On paraît surpris de cette disposition.

Depuis le départ de V. M. on n'a pas vu le parquet de la Bourse aussi nombreux qu'aujourd'hui. On croit que la rente sera portée ce soir à 57 fr. On y a annoncé qu'un capitaine suédois avait ren-

en 1804, par le collège électoral de Seine-et-Marne comme candidat pour le Sénat conservateur. (Cf. *Un préfet de Seine-et-Marne sous le Consulat et l'Empire. Le baron Lagarde.* — Melun, A. Lebrun, 1877. In-12.)

contré l'escadre de Toulon. On y a dit aussi que celle de Brest était en mer et qu'elle était sortie, sans être aperçue de l'escadre anglaise. On y a répété enfin que toutes les possessions anglaises aux Antilles étaient ou devaient être en ce moment en notre pouvoir.

Le dernier article du bulletin ci-joint du ministre de la Police me paraît mériter de fixer l'attention de V. M.

Une lettre que je reçois à l'instant du général Buquet rassure sur les rapports ci-joints qu'il fait à V. M. sur les nouvelles qu'il avait reçues du département d'Ille-et-Vilaine.

Le ministre Ligurien part mardi pour Gênes. M. de Gallo doit partir incessamment.

D. 526, p. 55.

1929. — MURAT A JEAN DEBRY

30 germinal an XIII (20 avril 1805).

A monsieur le préfet du Doubs [1].

Monsieur le préfet, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 21 germinal. Le nommé Vente sur lequel vous me demandez des renseignements est un émigré rentré, qui a toujours suivi la cause des Bourbons et qui leur est encore entièrement dévoué. C'est parce qu'il m'était extrêmement suspect sous ce rapport que je lui ai donné l'ordre de sortir de Paris, je crois qu'il est nécessaire de le faire surveiller. Recevez, etc.

R. VI, p. 322.

1930. — MURAT A CRÉTET

30 germinal an XIII (20 avril 1805).

A monsieur Crétet.

Monsieur le conseiller d'État, par un arrêté du Gouvernement rendu vers la fin de l'an XII, il ne doit y avoir dans le département des Landes qu'un ingénieur en chef pour les ponts et chaussées et un ingénieur ordinaire. Conformément à cet arrêté, il va être

[1] Jean-Antoine-Joseph Debry, né à Vervins (Aisne) le 25 novembre 1760, élu le 8 septembre 1791 député de l'Aisne à l'Assemblée législative, membre du conseil des Cinq-Cents le 24 germinal an VII, il fut un des plénipotentiaires envoyés au congrès de Rastadt en prairial an VI et seul il échappa à la mort. Après le 18 brumaire, il était entré au Tribunat le 4 nivôse an VIII, et le 9 floréal an IX il avait été nommé préfet du Doubs.

nécessaire de déterminer parmi les trois ingénieurs ordinaires de ce département, celui qui devra continuer ces fonctions.

Je sollicite votre bienveillance particulière en faveur de monsieur Caudeau qui jouit de la confiance générale dans ce pays, et qui par sa probité, ses talents et son zèle, mérite tout l'intérêt du Gouvernement. J'ajouterai qu'il a sacrifié une grande partie de sa fortune aux devoirs de son état, et vous jugerez sans doute convenable de lui conserver son emploi, pour le dédommager de ses sacrifices. Je vous aurai une obligation toute particulière de ce que vous voudrez bien faire en sa faveur. Recevez, etc.

R. VI, p. 322.

1931. — MURAT A GAUDIN

30 germinal an XIII (20 avril 1805).

Au ministre des Finances.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance particulière en faveur du nommé Dasse-Latour qui a été pendant vingt ans cocher du ci-devant Comte de Provence, frère de Louis XVI. Il a perdu une pension de douze cents francs qui lui avait été accordée en récompense de ses services, et sans ressources maintenant, chargé d'une nombreuse famille, il sollicite une place au comptage de la Loterie. Je sais que son âge avancé pourrait être un obstacle à son admission, mais le travail qu'il demande n'est pas pénible et ne demande pas beaucoup d'intelligence. Madame Murat et moi portons de l'intérêt à cet honnête vieillard et nous vous serons obligés de ce que vous voudrez bien faire en sa faveur. Recevez, etc.

R. VI, p. 322.

1932. — MURAT A CHAMPAGNY

30 germinal an XIII (20 avril 1805).

Au ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Ministre, informé que la sous-préfecture de Castelsarrazin est maintenant vacante, je m'empresse de vous présenter pour la remplir monsieur Pierre Treneuil, homme de loi, mon compatriote et mon ancien condisciple. Je le connais depuis son enfance, je ne l'ai point perdu de vue dans les diverses fonctions

qu'il a remplies, et je puis assurer que sa conduite a été constamment irréprochable. Sa capacité, son zèle et sa probité lui ont mérité l'estime des administrations auxquelles il a été attaché, et le rendent digne de votre confiance; à ces avantages, monsieur Treneuil joint ceux d'appartenir à une famille honnête et de posséder une fortune qui lui procurera les moyens de vivre convenablement dans la place que je vous demande pour lui. Je prie Votre Excellence de vouloir bien seconder dans cette circonstance le désir que j'ai de donner à monsieur Treneuil un témoignage de mon estime et de mon attachement. Recevez, etc.

R. VI, p. 322.

1933. — MURAT A NAPOLÉON

1er floréal an XIII (21 avril 1805).

J'ai l'honneur, etc... M. de Gallo a reçu hier un courrier de sa Cour, il a immédiatement ordonné tous les préparatifs de son départ; il se met ce soir en route pour Naples.

Des lettres de Carthagène annoncent le passage de l'escadre de Toulon. Des lettres de Brest annoncent la sortie de l'escadre le 25 germinal et que le 26, elle était hors de vue.

Les journaux anglais annoncent aujourd'hui la prise de Sainte-Lucie. Le nom des bâtiments pris dans ses ports a été affiché au café du Lloyd et on en porte la valeur à 25 millions tournois. Les mêmes journaux se déchaînent sans réserve contre M. Pitt.

D. 526, p. 55.

1934. — NAPOLÉON A MURAT[1]

Au château de Stupinis, le 1er floréal an XIII (21 avril 1805).

Monsieur mon beau-frère et cousin, j'ai reçu votre lettre. Vos politiques de Paris n'ont pas de sens. Je ne crois pas que ce soit ce qu'ils pensent, qui ait produit quelque baisse dans le crédit; mais nous approchons de la saison où il y a ordinairement à Paris du resserrement dans les fonds. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 19.

---

[1] *Correspondance de Napoléon*, n° 8608. Variantes dans le texte.

1935. — MURAT A NAPOLÉON

2 floréal au XIII (22 avril 1805).

J'ai l'honneur etc...

Un courrier arrivé hier vers cinq heures a apporté la nouvelle officielle de l'arrivée de l'escadre de Toulon devant Cadix, et le bruit qui s'en est répandu aujourd'hui à la Bourse, a occasionné une hausse assez sensible et a porté dans toutes les âmes la joie et l'espérance.

Voici comme s'exprime le général Reille dans une lettre qu'il m'écrit de devant Cadix, du 19 germinal. « L'escadre partie le 9 germinal arrive aujourd'hui devant Cadix où nous devons être renforcés. La traversée a été très heureuse et tout nous présage le plus grand succès. Les calmes nous ont d'abord contrariés, mais deux jours de bon vent nous ont mis hors du détroit. Nelson est derrière nous dans la Méditerranée. Nous avons en vue M. Orde que nous voudrions bien joindre. Les Espagnols se disposent à mettre sous voile et j'espère que demain nous serons partis. »

Sire, je me serais empressé de vous annoncer cette heureuse nouvelle par un courrier extraordinaire, si je n'avais été informé, en recevant cette lettre, que le ministre de la Marine vous en avait expédié un. Cette nouvelle qui est arrivée ici avant ou du moins aussitôt que le courrier du ministre, a causé une joie universelle; elle est arrivée d'autant plus à propos que des malveillants s'efforçaient de répandre le bruit que Nelson avait complètement battu notre escadre. Puissions-nous apprendre bientôt qu'elle a fait sa jonction avec celle du Ferrol! Quel mal elle peut faire aux Anglais!

J'aurai le plus grand soin, Sire, de recueillir tous les renseignements sur les mouvements ultérieurs de cette escadre et je vous les communiquerai le plus promptement possible.

D. 526. 56.

1936. — MURAT A NAPOLÉON

3 floréal an XIII (23 avril 1805).

J'ai l'honneur d'adresser, etc.... excepté celui du ministre de la Police.

Les rentes continuent à hausser et le commerce conserve les plus grandes espérances de la nouvelle reçue hier de l'escadre de Toulon.

Les nouvelles de Londres du 15 avril portent que les Français ont évacué de leur gré la Dominique, après y avoir levé une contribution et qu'ils s'étaient portés sur la Dominique *(sic)* d'où ils devaient continuer leurs opérations.

Les auteurs du vol commis sur le courrier de Bruxelles dans la forêt de Compiègne ont été arrêtés, c'étaient des dragons de la garnison.

Le général Sébastiani est arrivé hier à Paris venant de Hollandc.

Le colonel Darsonval [1] est arrivé hier au soir de l'Isle de France, après trois mois de traversée. Il était porteur de dépêches pour Votre Majesté, que le ministre de la Marine a dû vous expédier ce matin par un courrier extraordinaire. Cet officier avait ordre de ne les remettre qu'à vous-même et était chargé par le capitaine général Decaen [2] de vous dire bien des choses verbalement. Le ministre de la Marine lui a dit qu'il allait prendre les ordres de Votre Majesté et de se tenir prêt à faire le voyage de Milan.

Le courrier venant de Cadix et expédié pour le commerce de Paris y est arrivé quatre heures avant ceux de la Marine et des Relations Extérieures. Le bruit se répand que cette escadre va se réunir à celle du Ferrol et de Brest et qu'elle se portera dans le canal de la Manche pour y protéger la traversée de la flottille.

D. 526. 57.

1937. — MURAT A NAPOLÉON

Paris, 4 floréal an XIII (24 avril 1805).

J'ai l'honneur, etc...

La hausse continue, les rentes sont encore augmentées aujourd'hui d'un franc.

[1] Jean-François Angot d'Arsonval, né le 1er décembre 1762 à Paris, soldat en 1777, capitaine le 1er novembre 1792, chef de brigade le 17 vendémiaire an VIII, adjudant-commandant le 3 messidor an XII, retraité le 20 octobre 1815, maréchal de camp le 18 mars 1818.

[2] Le général de division Decaen, capitaine général de l'Ile-de-France, informé des immenses préparatifs de Napoléon pour le débarquement en Angleterre et songeant au succès possible de cette tentative, craignait que pour en finir, Napoléon fût disposé à faire des concessions aux Anglais en Asie. Il envoyait à l'Empereur, par d'Arsonval, son chef d'état-major, de nombreux documents sur la situation des Anglais aux Indes où la guerre avait repris contre les Mahrattes, et un mois après, il expédiait en France son propre frère pour demander qu'on ne conclût pas la paix sans avoir reçu ces documents. On trouvera dans la savante étude de M. Henri Prentout (*L'Ile-de-France sous Decaen*, 1803-1810. — Paris, Hachette, 1901, in-8°, p. 371, 389, 394) les renseignements les plus complets sur la mission de d'Arsonval.

Toutes les têtes sont exaltées, on désire généralement que nos escadres en viennent aux prises avec celles de l'ennemi. On ne doute nullement du succès. Voilà bien le caractère national. Tel doit être aussi le résultat des projets conçus par le génie de Votre Majesté.

On attend avec une impatience inexprimable des nouvelles de l'escadre de Toulon depuis sa réunion à la flotte de Cadix.

On dit que Votre Majesté n'a dû rester qu'un jour en son palais de Stupinis et que vous vous rendrez de suite à Milan. Ce changement de détermination (car on savait que vous deviez y passer quatre ou cinq jours) fait jaser les politiques.

Il est, dit-on, question de quelques démarches pacifiques de la part de la Russie. Ces nouvelles sont accueillies avec d'autant plus de plaisir que la paix avec l'Angleterre en serait naturellement la suite.

Paris est toujours tranquille; cependant les vols y sont très fréquents et j'ai fait prier le préfet de police de passer demain chez moi pour aviser aux moyens de les prévenir.

D. 526. 58.

1938. — MURAT AU GÉNÉRAL DUHESMES

4 floréal an XIII (24 avril 1805).

A monsieur le général Duhesmes.

Monsieur le général, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 12 germinal. Je suis étonné que vous n'ayez pas encore reçu une réponse définitive sur votre affaire. Je m'empresserai d'en parler à la première occasion au ministre de la Police, et je saurai de lui quel est l'obstacle qui s'oppose ou qui met du retard au succès de votre demande. Soyez bien persuadé que je regarderai toujours vos intérêts comme les miens, et vous me trouverez constamment disposé à faire ce qui pourra vous être utile. Il m'a dit vous avoir fait donner cinq mille francs pour le passage de Sa Majesté [1]. Recevez, etc.

R. VI, p. 324.

---

[1] En se rendant en Italie, l'Empereur et l'Impératrice avaient séjourné à Lyon, où commandait le général Duhesmes, du 10 au 16 avril 1805 ; de grandes réceptions avaient eu lieu et une fête avait été donnée par la ville, au Grand Théâtre, le 14 avril.

1939. — MURAT A ALQUIER

4 floréal an XIII (24 avril 1805).

A monsieur l'ambassadeur de France à Naples.

Monsieur l'ambassadeur, j'ai reçu avec beaucoup de plaisir les deux lettres que vous m'avez adressées le 24 ventôse. Je suis extrêmement sensible à la part que vous avez bien voulu prendre à ma promotion et à toutes les choses aimables que vous me dites à ce sujet. Je suis bien convaincu que les sentiments que vous m'exprimez sont dictés par une sincère affection. Croyez également à la continuation de tout mon attachement et au plaisir que j'aurai toujours à vous en donner des témoignages. D'après le désir que vous m'exprimiez dans vos lettres précédentes, je m'étais empressé de solliciter de l'avancement pour monsieur votre fils. Sa nomination doit vous être maintenant connue et je suis très flatté d'avoir pu y contribuer. Recevez, etc.

R. VI, p. 324.

1940. — MURAT A RÉGNIER

4 floréal an XIII (24 avril 1805).

Au Grand Juge.

Monsieur le Grand Juge, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance en faveur de monsieur Maurice Lahuberdière, suppléant près le tribunal de Lisieux et ancien avocat au Parlement de Paris. La place de juge de paix à Lisieux est actuellement vacante et il me témoigne le désir de l'obtenir. Ses talents et sa moralité lui ont mérité l'estime de tous ses concitoyens et le rendent digne de votre intérêt. Il est oncle de monsieur Lahuberdière, capitaine dans les grenadiers à cheval de la garde impériale, et toute leur famille est connue pour son dévouement à la personne de Sa Majesté. Je vous aurai une obligation particulière de l'accueil favorable que vous voudrez bien faire à ma recommandation. Recevez, etc.

R. VI, p. 325.

1941. — MURAT AU GÉNÉRAL LECHI

4 floréal an XIII (24 avril 1805).

A monsieur le général Lechi.

J'ai reçu avec beaucoup d'intérêt la lettre que vous m'avez

adressée le 4 mars. Vos félicitations me sont d'autant plus agréables que je connais depuis longtemps toute la sincérité de votre attachement; soyez également persuadé de la continuation du mien et du plaisir que j'aurai toujours à vous en donner des témoignages. Recevez, etc.

R. VI, p. 325.

1942. — MURAT A GIORGINI[1]

4 floréal an XIII (24 avril 1805).

A monsieur Giorgini.

Monsieur, j'ai reçu avec beaucoup d'intérêt la lettre que vous m'avez adressée le 1er mars. Je suis très sensible à vos félicitations et à toutes les choses aimables que vous voulez bien y joindre. Les sentiments que vous m'exprimez me sont d'autant plus agréables que je suis persuadé de toute leur sincérité. J'apprends avec beaucoup de plaisir que les affaires de votre République sont dans une situation satisfaisante; tout ce qui concernera le bonheur des habitants de Lucques méritera toujours mon plus vif intérêt. Recevez, etc.

R. VI, p. 325.

1943. — MURAT A BELLUOMINI

4 floréal an XIII (24 avril 1805).

A monsieur Belluomini.

Monsieur, j'ai reçu avec beaucoup d'intérêt la lettre que vous m'avez adressée le 1er mars. Je suis très sensible à vos félicitations et à toutes les choses aimables que vous voulez bien y joindre. Vous mettez sans doute trop d'importance aux services que j'ai pu rendre à votre République et aux témoignages d'attachement et d'estime que j'ai eu l'occasion de vous donner quelquefois. Mes

[1] Nicolas Giorgini avait été un des commissaires chargés de rédiger en décembre 1801 la constitution de la République lucquoise. Dans le Grand-Conseil de la république, il faisait partie des « possidenti » ou ex-nobles, mais il était absolument la créature de Belluomini, le chef des démocrates. (Voir P. Marmottan. *Bonaparte et la République de Lucques*, p. 109) En décembre 1804, Giorgini avait été délégué par la République de Lucques pour la représenter au couronnement de l'Empereur.

sentiments sont toujours les mêmes et je m'estime heureux de trouver les occasions de vous en donner de nouvelles preuves. Recevez, etc.

R. VI, p. 325.

1944. — MURAT A GAUDIN

4 floréal an XIII (24 avril 1805).

Au ministre des Finances.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de réclamer aujourd'hui vos bontés toutes particulières en faveur de monsieur Charles Andral, et de vous demander pour lui un surnumérariat dans les bureaux de votre ministère. Ce jeune homme, qui a rempli les lois de la conscription, est d'une parfaite conduite, laborieux, intelligent, et je suis persuadé qu'il justifiera l'intérêt que je lui porte, et qu'il se rendra digne de votre bienveillance. Il est le frère du docteur Andral, médecin de madame Murat et de ma Maison, qui possède depuis longtemps mon estime et mon attachement et que je désire beaucoup obliger dans cette circonstance. Il est probable que toutes les places de surnuméraires sont remplies dans ce moment, mais j'ai la confiance que vous voudrez bien, s'il le faut, en créer une de ce genre et l'accorder à ma demande. Permettez-moi de vous faire observer que cette recommandation n'est point l'effet d'un intérêt ordinaire, et que je regarderai comme un service personnel la faveur que je sollicite de votre complaisance. Recevez, etc.

R. VI, p. 326.

1945. — MURAT A DUCHATEL

5 floréal an XIII (25 avril 1805).

A monsieur le conseiller d'État Duchatel.

Monsieur le conseiller d'État, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance particulière en faveur de monsieur Cornède, employé dans votre administration au département du Cantal. Il désire obtenir une des six places d'inspecteurs généraux qui viennent d'être créées pour la partie des Domaines. S'il ne vous était pas possible de la lui faire obtenir, je vous prierais de lui accorder l'une des places d'inspecteur particulier qui deviendront nécessairement vacantes dans cette circonstance. Il en remplit déjà les

fonctions provisoires avec distinction, et il me paraît mériter la confiance que vous lui accorderiez. C'est un ancien militaire couvert d'honorables blessures, mon compatriote, et il m'est recommandé par des personnes auxquelles je porte beaucoup d'intérêt. Je vous aurai une obligation particulière de ce que vous voudrez bien faire en sa faveur. Recevez, etc.

R. VI, p. 326.

1946. — MURAT AU MARÉCHAL MONCEY

5 floréal an XIII (25 avril 1805).

A monsieur le maréchal Moncey.

Monsieur le maréchal, je recommande à toute votre bienveillance le nommé Augustin Filoche, ex-dragon au 14e, maintenant retiré à Beauvais. Ce brave militaire que j'ai connu en Égypte sous les meilleurs rapports et qui s'est distingué à la bataille d'Aboukir, a été réformé pour sa mauvaise santé. Il est maintenant parfaitement rétabli et me témoigne le désir de servir dans la gendarmerie, il fonde sa demande sur ses services, sa bonne conduite, sa taille et son écriture qui est assez belle. Comme il est sans fortune et hors d'état de faire les premières dépenses, je me chargerai de le monter, si vous voulez le recevoir dans l'arme que vous commandez. Je regarderai comme un service personnel ce que vous voudrez bien faire pour lui dans cette circonstance. Recevez, etc.

R. VI, p. 327.

1947. — MURAT A RÉGNIER

5 floréal an XIII (25 avril 1805).

A monsieur le Grand Juge.

J'ai l'honneur de vous adresser la pétition de monsieur Jean Mounal, de Terrou, département du Lot, qui sollicite de la clémence de Sa Majesté la grâce de son fils, condamné à 10 ans de fers. Vous verrez par les certificats ci-joints, que ce jeune homme ne pouvait être regardé comme un meurtrier, ni comme complice de meurtre. Son principal crime est d'avoir participé à une rixe où un meurtre a été commis. Je prie Votre Excellence de vouloir bien se faire rendre compte de cette affaire et la présenter le plus promp-

tement qu'il sera possible à Sa Majesté. La lettre de ma mère que je joins à cet envoi vous prouvera que je dois prendre le plus vif intérêt au succès de cette demande. Il me serait bien agréable de pouvoir lui annoncer que sa recommandation et par conséquent la mienne, a pu déterminer votre bienveillance à rendre un fils à sa famille. Recevez, etc.

R. VI, p. 327.

1948. — MURAT AU GÉNÉRAL FRÉZIA [1]

5 floréal an XIII (25 avril 1805).

A monsieur le général Frézia.

Monsieur le général, quoique je n'aie jamais eu le plaisir de vous voir servir auprès de moi, vos services distingués et votre réputation ne m'en sont pas moins connus, et ce sera toujours avec plaisir que je saisirai l'occasion de vous prouver l'estime particulière que vous m'avez inspirée. Je me suis empressé de mettre votre demande sous les yeux de Sa Majesté et je l'ai appuyée de mon plus vif intérêt. Le désir que j'ai de seconder les vœux de madame de Saint-Martin et d'être utile à un officier général aussi estimable, me fera apprendre avec beaucoup de satisfaction l'heureux résultat de ma demande. Recevez, etc.

R. VI, p. 327.

1949. — MURAT A FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU

5 floréal an XIII (25 avril 1805).

A monsieur le président du Sénat.

Monsieur le président, j'ai reçu le recueil que vous avez bien voulu m'adresser des Constitutions de l'Empire et des senatus-consultes. Je suis extrêmement sensible à ce témoignage de votre attention et je vous prie d'en recevoir mes remerciements. Recevez, etc.

R. VI, p. 328.

---

[1] Maurice-Ignace Frézia, général de brigade le 3 avril 1802, général de division le 3 juin 1807.

1950. — MURAT A RAPINAT [1]

5 floréal an XIII (25 avril 1805).

A monsieur Rapinat.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 3 germinal, et j'ai lu avec tout l'intérêt qu'il mérite le mémoire que vous y avez joint. Je ne puis qu'applaudir aux idées sages et utiles que vous développez et aux sentiments qui vous les ont inspirées. Dès que Sa Majesté l'Empereur sera de retour, je m'empresserai de lui présenter ce projet. Je suis persuadé d'avance qu'il vous saura gré de votre travail et qu'il y verra un nouveau témoignage de votre zèle et de vos lumières. Recevez, etc.

R. VI, p. 328.

1951. — MURAT A DANGLADE

6 floréal an XIII (26 avril 1805).

A monsieur Danglade.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 10 germinal. L'intérêt que vous portait le brave amiral Bruix [2] est bien propre à déterminer le mien, et je désire beaucoup pouvoir vous en faire éprouver les effets. Mais vous savez que je n'ai point de places à ma nomination et que je ne puis qu'appuyer les demandes que vous voudriez faire. Si vous avez en vue quelque place qui vous convienne, veuillez m'en prévenir, et je m'empresserai de vous seconder de ma recommandation. Recevez, etc.

R. VI, p. 328.

1952. — MURAT AU COLONEL VINCENT

6 floréal an XIII (26 avril 1805).

A monsieur le colonel Vincent.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 2 germinal et j'ai lu avec tout l'intérêt qu'il mérite le mémoire que vous avez bien

[1] Rapinat, protégé par son beau-frère le directeur Rewbell, avait été nommé en 1798 commissaire du Gouvernement directorial en Suisse, et avait été rappelé en 1799 à la suite des plaintes qu'il avait soulevées par ses exactions. En 1805, il fut nommé conseiller à la Cour impériale de Colmar, au moment de la nouvelle organisation des tribunaux.

[2] L'amiral Bruix était mort à Paris le 18 mars 1805.

voulu y joindre. Votre projet présente un tel but d'utilité et des moyens d'exécution si faciles que je ne doute pas que le Gouvernement s'empresse d'y donner son adhésion. Vous pouvez être persuadé que je le seconderai de toute mon influence, autant par égard pour celui qui l'a conçu que par le désir d'être utile aux braves militaires qui doivent en retirer le fruit. Recevez, etc.

R. VI, p. 328.

1953. — MURAT AU COLONEL ROZNIECKI

6 floréal an XIII (26 avril 1805).

A monsieur le colonel Rozniecki.

Monsieur le colonel, j'ai reçu avec beaucoup d'intérêt la lettre que vous m'avez adressée le 15 ventôse. Je suis très sensible à vos félicitations, et les sentiments que vous m'exprimez me sont d'autant plus agréables que je connais depuis longtemps la sincérité de votre attachement. Ma nouvelle dignité ne m'éloigne point du service de terre auquel je suis toujours très attaché, et vous pouvez être persuadé que lorsque je commanderai une armée, je réclamerai de Sa Majesté le plaisir de vous voir servir auprès de moi. Je vous prie d'exprimer à MM. les officiers et à tous les militaires du Corps que vous commandez les sentiments d'affection que je leur conserve et dont il me sera toujours très agréable de leur donner des témoignages. Recevez, etc.

R. VI, p. 329.

1954. — MURAT AU GÉNÉRAL LORGE[1]

6 floréal an XIII (26 avril 1805).

A monsieur le général Lorge.

Monsieur le général, j'ai reçu avec beaucoup de plaisir la lettre que vous m'avez adressée le 4 germinal. Vous appréciez trop les faibles services que j'ai pu vous rendre. Soyez persuadé que toujours et dans toutes les occasions, vous me trouverez disposé à vous donner des témoignages de mon attachement. Au premier

[1] Jean-Thomas-Guillaume Lorge, né à Caen le 22 novembre 1767, capitaine de volontaires en 1792, général de brigade le 25 septembre 1793, général de division, le 4 avril 1799, mort à Orgemont (Seine-et-Marne) le 29 novembre 1826.

Grand Conseil de la Légion d'honneur, je m'empresserai de rappeler au souvenir de Sa Majesté la promesse qu'Elle a bien voulu vous faire et j'appuierai de mon plus vif intérêt le désir que vous m'exprimez. J'espère que votre attente ne sera pas trompée et ce sera avec bien de la satisfaction que je vous en donnerai l'assurance. Recevez, etc.

R. VI, p. 329.

1955. — MURAT A BOUGAINVILLE[1]

6 floréal an XIII (26 avril 1805).

A monsieur le sénateur Bougainville.

Monsieur le Sénateur, j'ai reçu votre lettre que vous m'avez adressée le 8 germinal. J'appuierai avec bien du plaisir la demande d'avancement que vous avez faite pour monsieur votre fils. Le nom qu'il porte est un titre à la faveur de Sa Majesté et à mon plus vif intérêt. Je me ferai un plaisir de vous annoncer la décision de Sa Majesté aussitôt qu'elle me sera connue. Recevez, etc.

R. VI, p. 329.

1956. — MURAT A DUCHATEL

6 floréal an XIII (26 avril 1805).

A monsieur Duchatel conseiller d'État.

Monsieur le conseiller d'État, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance en faveur de madame de Theys qui me témoigne le désir d'obtenir un bureau de timbre. Cette dame respectable, qui

[1] Louis-Antoine de Bougainville, né à Paris le 11 novembre 1729, aide de camp de Chevert, en 1754; aide de camp de Montcalm au Canada de 1756 à 1759, il fut employé après son retour en France à l'armée d'Allemagne en 1761 avec le grade de colonel. En 1763, il se mit à la tête d'une petite flotte armée à Saint-Malo pour aller occuper les Iles-Malouines et de 1766 à 1769, il accomplit son célèbre voyage autour du monde sur les vaisseaux *la Boudeuse* et *l'Étoile*. Il fut nommé contre-amiral en 1779. Arrêté en 1793, mis en liberté après le 9 thermidor, il fut élu à l'Institut en 1796 et nommé sénateur le 4 nivôse an VIII. Bougainville avait épousé le 25 janvier 1781 Marie-Joséphine-Flore de Longchamps-Montendre ; leur fils aîné, Hyacinthe-Yves-Hippolyte-Potentien de Bougainville, dont il est question dans la lettre de Murat, était né à Brest le 26 décembre 1781 et était entré dans la marine, où il devint contre-amiral.

tient à une famille honnête, se trouve maintenant sans ressources, à la charge d'un frère qui n'a pas même pour lui des moyens suffisants d'existence. L'emploi que je vous demande pour elle ferait le bonheur de deux personnes, et les dédommagerait des pertes qu'ils ont éprouvées dans la Révolution. Madame Murat, qui porte de l'intérêt à madame de Theys, joint ses sollicitations aux miennes. Nous vous aurons beaucoup d'obligations de ce que vous voudrez bien faire dans cette circonstance. Recevez, etc.

R. VI, p. 330.

1957. — MURAT A LECOULTEUX DE CANTELEU [1]

6 floréal an XIII (26 avril 1805).

A monsieur le sénateur Lecoulteux Canteleu.

Monsieur le Sénateur, recevez mes remerciements de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre mémoire. Je l'ai lu avec tout l'intérêt qu'il mérite, et j'apprendrai avec bien du plaisir que votre affaire a eu l'heureuse conclusion que vous devez espérer. Recevez, etc.

R. VI, p. 321.

1958. — MURAT A PERRIN

6 floréal an XIII (26 avril 1805).

A monsieur Perrin.

Monsieur, j'ai reçu avec intérêt la lettre par laquelle vous m'annoncez le dessein où vous êtes de continuer la « Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France », et la « Bibliothèque universelle des Dames ». Je suis persuadé que cette continuation, dirigée par vous et par des collaborateurs de votre choix, recevra du public l'accueil le plus favorable et donnera un nouveau prix à ce qui a déjà paru de ces deux intéressants ouvrages. J'accepte avec plaisir la proposition que vous voulez bien me faire de me dédier le premier. Madame Murat qui vous donne également

[1] Jean-Barthélemy Lecoulteux de Canteleu, né à Canteleu (Seine-Inférieure) le 4 mars 1746, député de Rouen aux États-généraux le 21 avril 1789, député de la Seine au conseil des Anciens le 28 vendémiaire an IV. Rallié avec empressement au 18 brumaire, il avait été nommé sénateur le 3 nivôse an VII et régent de la Banque de France.

son aveu pour la « Bibliothèque des Dames » joint ses remerciements à ceux que je vous prie de recevoir. J'ai l'honneur, etc.

R. VI, p. 331.

1959. — MURAT A RÉGNIER

6 floréal an XIII (26 avril 1805).

A monsieur le Grand Juge.

Monsieur le Grand Juge, les maires et adjoints, membres du conseil municipal de la commune de Chenaillers, canton de Beaulieu, arrondissement de Brives, département de la Corrèze, et ceux de plusieurs communes voisines ont adressé à Sa Majesté une pétition tendante à obtenir la grâce de Joseph Moura, ci-devant adjoint de la commune de Chenaillers, condamné à 20 ans de fers pour avoir signé un faux contrat de mariage. On m'expose que cet homme n'a donné sa signature que par ignorance et simplicité, et qu'il n'a été dans ce délit que l'agent passif et la dupe d'intriguants adroits qui ont pu facilement le tromper ; sa conduite a toujours été sans reproches et il a six enfants en bas âge qu'il laisse accablés de honte et de misère. Je prie Votre Excellence de vouloir bien se faire rendre compte de cette malheureuse affaire, et appuyer, s'il est possible, de son intérêt l'appel que font les compatriotes du condamné à la clémence de Sa Majesté. Recevez, etc.

R. VI, p. 332.

1960. — MURAT A SALAÜN

6 floréal an XIII (26 avril 1805).

A monsieur Salaün.

Monsieur, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me témoignez le désir de donner mon nom au corsaire que vous allez armer. J'ai déjà donné à un armateur de Lorient mon consentement pour nommer son bâtiment *le Prince Murat*, et je ne puis que vous exprimer mes regrets de ne pouvoir donner deux fois la même autorisation. Si cependant il vous était égal de nommer votre bâtiment *le Maréchal Murat* ou le *Gouverneur de Paris*, je vous donne avec plaisir mon agrément à cet effet. Recevez, monsieur, mes remerciements de l'aimable proposition que vous me faites, ainsi que l'assurance de ma considération particulière.

R. VI, p. 332.

1961. — MURAT AU GÉNÉRAL LECHI

6 floréal an XIII (26 avril 1805).

A monsieur le général Lechi.

Monsieur le général, veuillez présenter à MM. les militaires composant la division italienne et polonaise les expressions de ma gratitude pour les félicitations et les vœux que vous m'adressez en leur nom. Je juge de leurs sentiments par ceux que je leur conserve, et je les prie de croire à la continuation de mon intérêt le plus vif, comme je suis persuadé moi-même de la sincérité de leur attachement. Je saisirai toutes les occasions de leur donner des preuves de mon souvenir, et je m'estimerai toujours heureux de pouvoir leur être utile. Recevez, etc.

R. VI, p. 332.

1962. — MURAT A NAPOLÉON

Paris, 9 floréal an XIII (29 avril 1805).

J'ai l'honneur d'adresser, etc...

On a fait courir le bruit hier que l'escadre de Toulon avait paru devant Brest ; on n'y ajoute aucune foi.

Les rentes se soutiennent en hausse.

Je suis informé qu'on cherche à faire évader les Polignac[1]. Ce sont de bien mauvais sujets qui ont tenu des propos infâmes sur votre personne au commandant du Château de Ham. J'ai engagé le ministre de la Police à les faire surveiller exactement.

Paris est toujours très tranquille et on y attend le retour de V. M. avec une impatience inexprimable.

D. 526. 59.

---

[1] Armand de Polignac, compromis dans le complot de Cadoudal, avait été condamné à mort le 21 prairial an XII, sa peine avait été commuée le lendemain par Bonaparte « touché de la douleur de Madame Armand de Polignac » et se souvenant qu'il avait été lié « avec ce jeune homme, au collège, dans les premiers jours de l'enfance. » (*Correspondance de Napoléon*, n° 7805). Son frère, Jules de Polignac, avait été condamné à deux ans de réclusion. Tous deux se trouvaient néanmoins en 1812 détenus dans la maison de santé Dubuisson, à Paris; ils profitèrent du trouble causé par l'invasion en 1814 pour s'évader. (Fauriel, *Les derniers jours du Consulat*, p. 485.)

1963. — MURAT A NAPOLÉON

Paris, 10 floréal an XIII (20 avril 1805).

J'ai l'honneur, etc...

Les malveillants font courir le bruit que la flotte de Toulon a été battue par Nelson; c'est un jeu des spéculateurs sur les rentes. Personne n'y a ajouté foi.

V. M. lira sans doute avec intérêt le rapport du préfet de police. On vient d'arrêter deux agents de Louis XVIII et du Gouvernement anglais (le général Dubuc et Rosselin, ancien officier de Marine). Ils ont fait des revélations importantes, ils sont au secret. Le préfet de police a pris les mesures nécessaires pour obtenir des renseignements ultérieurs et toucher les fonds qui leur sont annoncés d'Angleterre. Il les a engagés surtout à continuer leur correspondance et ils ont tout promis.

On parle de la perte de quelques chaloupes de la division batave qui, se rendant de Calais à Boulogne, auraient été attaquées par l'ennemi. Nous avons reçu de trop bonnes nouvelles pour ne pas nous attendre aujourd'hui à des bruits de cette nature.

Le préfet de police fait le plus grand éloge du zèle du commissaire général, Veyrat, qui seul a découvert la correspondance de Dubuc et Rosselin. V. M. lui avait promis, à l'époque de l'arrestation de Georges, la décoration de la Légion d'honneur.

Malgré tout, les rentes se maintiennent toujours en hausse et Paris continue à jouir de la plus grande tranquillité, l'esprit de ses habitants est toujours excellent. Tout le monde y désire ardemment le retour de V. M. qu'on annonce pour la fin de prairial. La conscription n'a éprouvé aucune espèce d'obstacles dans la 1re division, elle a fourni son contingent à 400 hommes près.

D. 526. 59.

1964. — MURAT A NAPOLÉON

Paris, 11 floréal an XIII (1er mai 1805).

J'ai l'honneur, etc...

Mêmes bruits sur la guerre et sur la prétendue défaite de notre escadre. Les Parisiens témoignent de plus en plus le plus grand attachement pour la personne de V. M. et Paris ne fut jamais plus calme.

D. 526. 61.

1965. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

11 floréal an XIII (1er mai 1805).

Monsieur le maréchal ministre, j'ai l'honneur de vous adresser l'exposé de la conduite et la justification que vous présente monsieur Chatelin, capitaine au 15e régiment de dragons. Vous avez pu voir par la seconde lettre de monsieur le général Barraguey d'Hilliers que le tort dont on l'accuse est de nature à mériter votre indulgence. Les certificats ci-joints vous prouveront l'estime dont il jouit dans son corps et le désir qu'ont tous ses camarades de le conserver. Je joins ma recommandation particulière à celle de son colonel et à tous les témoignages avantageux qui lui sont rendus, et je prie Votre Excellence de vouloir bien le conserver aux escadrons de guerre de son régiment. C'est un officier plein d'honneur et d'instruction que j'ai connu sous les rapports les plus honorables en Égypte et en Italie, et auquel je prends le plus vif intérêt. Son éloignement serait une perte réelle pour le régiment. J'ai la confiance que vous voudrez bien avoir égard à ma sollicitation et rendre votre confiance à un militaire estimable qui a toujours donné les meilleurs exemples dans son corps.

R. VI, p 334.

1966. — MURAT A CHAMPAGNY

11 floréal an XIII (1er mai 1805).

Au ministre de l'Intérieur.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de recommander à votre bienveillance particulière monsieur Alanyou, de Cahors, qui sollicite la place de bibliothécaire au lycée de Cahors, vacante par la nomination du titulaire à d'autres fonctions. Je connais depuis longtemps monsieur Alanyou comme un homme instruit et qui jouit dans son département de la meilleure réputation. Je désire beaucoup lui procurer un emploi qui convienne à ses talents et assure son existence. J'ai la confiance que Votre Excellence voudra bien seconder mon intention et me donner l'occasion de prouver à cet estimable compatriote l'intérêt réel que je lui porte. Je vous serai très obligé de ce que vous voudrez bien faire en sa faveur. Recevez, etc.

R. VI, p. 334.

1967. — MURAT A RICOUX

11 floréal an XIII

A monsieur Ricoux.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez adressée le 15 germinal et la pétition qui y était jointe de M. Tardieu, de Marseille. La demande qu'il me fait de la place de chirurgien de l'Amirauté est fondée sur l'ancien exercice de cet emploi, et c'est un titre que je m'empresserai de reconnaître si, lors du rétablissement des amirautés, cette nomination entre dans mes attributions. Je vous prie de vouloir bien communiquer de ma part cette réponse à M. Tardieu et le remercier en même temps de ses félicitations. Recevez, etc.

R. VI, p. 334.

1968. — MURAT AU COLONEL BARTHÉLEMY

11 floréal an XIII (1er mai 1805).

Au colonel Barthélemy [1].

Monsieur le colonel, cette lettre vous sera remise par un jeune homme qui témoigne beaucoup de goût pour le service militaire, et qui s'est adressé à moi pour le choix du corps où il devait entrer. C'est le fils d'un brave homme qui a servi sous mes ordres et que j'ai connu comme un excellent militaire; sa mère restée veuve le recommande à ma protection et je crois ne pouvoir mieux répondre à sa confiance qu'en vous l'adressant. Je vous prie d'accorder votre bienveillance au jeune Viard qui me paraît un fort bon sujet et dont j'espère que vous aurez de la satisfaction. Je vous serai obligé de m'instruire de sa conduite et de ses progrès dans l'instruction. Recevez, etc.

R. VI, p. 334.

1969. — MURAT A CHAMBAULT

11 floréal an XIII (1er mai 1805).

A monsieur Chambault, d'Angers.

Monsieur, j'ai reçu la letttre par laquelle vous voulez bien m'adresser vos félicitations sur la naissance de ma seconde fille.

[1] Colonel du 15e régiment de dragons, en garnison à Compiègne.

Madame Murat et moi nous connaissons toute la part que vous prenez à ce qui nous intéresse, et nous vous en faisons nos remerciements. Vous devez être bien persuadé de l'intérêt que je porte à votre famille et particulièrement aux deux fils que vous avez mis dans la marine. Je seconderai avec plaisir le vœu que vous m'exprimez pour leur avancement, et je m'empresserai d'appuyer toutes les demandes que vous ferez à ce sujet. Je vous remercie de l'envoi que vous m'avez fait de l'état de la situation présente du département de Maine-et-Loire. Je l'ai mis sous les yeux de Sa Majesté. Recevez, etc.

R. VI, p. 335.

1970. — MURAT A DUTERTRE

11 floréal an XIII (1er mai 1805).

A monsieur Dutertre, médecin.

J'ai reçu, monsieur, avec intérêt les deux exemplaires que vous avez bien voulu m'adresser de vos « Réflexions sur les plaies ». Je lirai cet ouvrage avec toute l'attention qu'il mérite, et j'y verrai avec plaisir les détails de l'opération importante par laquelle vous avez rendu à un jeune militaire l'usage de sa main droite. Recevez, etc.

R. VI, p. 336.

1971. — NAPOLÉON A MURAT[1]

Alexandrie, le 12 floréal an XIII (2 mai 1805).

Mon Cousin, j'ai reçu vos différentes lettres, je suis ici au milieu d'une armée bonne et dont je suis extrêmement satisfait. Donnez-moi des nouvelles de madame Murat, qu'elle se ménage et ne sorte pas trop tôt, j'approuve qu'elle ne vienne pas à Milan, c'est un voyage trop fatiguant pour elle et c'est surtout du ménagement qu'il lui faut après des couches. Demain je passe une revue sur le champ de Marengo auquel j'ai déjà fait une visite hier soir. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Dites mille choses aimables et ayez soin de Mme M.

Archives du prince Murat. D. 414. 20.

---

[1] (*Correspondance de Napoléon*, n° 8678.) Variantes dans le texte. *Post-scriptum* autographe.

1972. — MURAT A NAPOLÉON

Paris, 12 floréal an XIII (2 mai 1805).

J'ai l'honneur, etc...

Le ministre de la Guerre m'annonce l'arrivée à Versailles du 2e régiment d'infanterie légère[1] et me prévient que votre intention est que je surveille sa réorganisation et son recrutement. Les intentions de V. M. seront remplies, mais pour donner à ce corps tous mes soins, je désirerais beaucoup qu'il me fût permis de le faire établir à Paris. Outre que j'aurais l'occasion de le voir plus souvent et de le surveiller plus exactement, il soulagerait la garnison qui se trouve extrêmement fatiguée de service, car malgré la plus stricte réduction des postes, les soldats n'ont que deux et trois nuits, tandis que V. M. veut qu'ils en aient cinq au moins. Je vous prie de me faire donner l'autorisation nécessaire pour ce changement.

Les rentes sont toujours à la hausse et Paris continue à être tranquille.

13 floréal.

Envoi d'un courrier extraordinaire pour annoncer à S. M. la sortie de la flotte expéditionnaire d'Angleterre.

D. 526. 61.

1973. — MURAT A NAPOLÉON

Paris, 14 floréal an XIII (4 mai 1805).

J'ai l'honneur, etc.

Les rentes sont encore à la hausse. On dit que V. M. sera de retour à Paris plus tôt qu'on ne l'espérait; on va jusqu'à dire que l'époque du sacre sera avancée.

Une lettre que je reçois d'Angleterre du 28 mars, d'un adjudant-commandant prisonnier de guerre, m'annonce qu'il existe une correspondance de France en Angleterre par Saint-Brieux. Elle se fait par des paysans et des pêcheurs qui sont reçus à bord des vaisseaux anglais, ce sont des émigrés français en Angleterre qui la dirigent. Je vais adresser au ministre de la Police ces renseignements et l'engager à prendre les mesures nécessaires pour l'arrêter.

[1] Le 2e régiment d'infanterie légère, sous les ordres du colonel Schramm, venait de Cherbourg.

On dit que le ministre de la Marine a reçu hier par un courrier des nouvelles d'une telle importance qu'elles seraient annoncées par une salve d'artillerie si V. M. se trouvait à Paris, mais que ce ministre a dû se borner à vous les adresser[1].

D. 526. 62.

1974. — MURAT A NAPOLÉON

Paris, 17 floréal an XIII (17 mai 1805).

J'ai l'honneur, etc.

Le commerce a reçu la nouvelle que l'escadre de Rochefort s'était emparée de Sainte-Lucie et de Saint-Christophe et avait pris 200 navires évalués à soixante et quelques millions.

L'escadre de Toulon a été signalée aux Açores et une escadre anglaise qui paraissait la chercher faisait une route tout opposée. Ces nouvelles ont été apportées par un aide-de-camp du général Ernouf, débarqué dans un port d'Espagne. Au reste, le ministre a été informé par un courrier extraordinaire et je présume que V. M. connaît déjà tous ces détails.

Le ministre de la Police m'annonce à l'instant que ce n'est point Lord Hawkesbury, mais que c'est Sir Ch. Middleton qui est nommé à la place de Lord Melville, et que 19 vaisseaux marchands anglais viennent d'être pris et conduits à l'Isle-de-France. Tous les journaux anglais, ajoute le ministre, sont à la guerre et ils annoncent une nouvelle expédition pour le continent.

On a dit aujourd'hui à la Bourse que nous avons perdu une frégate, qui après un vif engagement avec une frégate anglaise était parvenue à s'en emparer, et qui elle-même, rencontrée par un vaisseau de ligne, a dû se rendre avec sa prise.

D. 526, p. 63[2].

---

[1] Un aide de camp du général Ernouf, capitaine général de la Guadeloupe, avait apporté la nouvelle de la prise des îles de Montsarrat, Saint-Christophe, Antigoa et Sainte-Lucie sur les Anglais. 250 bâtiments anglais étaient détruits et le préjudice causé au commerce anglais était évalué à plus de cent millions de francs.

[2] Du même jour :

Lettre par laquelle S. A. demande à S. M. la place vacante d'inspecteur des forêts dans le département de Seine-et-Marne, pour M. Montet.

1975. — MURAT A FOUCHÉ

17 floréal an XIII (7 mai 1805).

A monsieur le ministre de la Police.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport d'une rixe violente qui a eu lieu le 15 de ce mois dans une auberge du faubourg St-Martin, entre plusieurs ouvriers et deux chasseurs de la garde. Quoique ces militaires n'aient pas été les agresseurs, ils sont punis. Votre Excellence jugera sans doute que ceux qui les ont provoqués ne doivent pas rester sans châtiment. Je vous prie de vouloir bien donner les ordres pour que les coupables soient recherchés et livrés aux tribunaux. Si de pareils désordres n'étaient pas sévèrement réprimés, il en résulterait les plus graves inconvénients.

Je profite de cette occasion pour vous informer qu'il existe une correspondance secrète de France en Angleterre par St-Brieux. Elle se fait par des paysans et des pêcheurs, qui sont reçus à bord des vaisseaux anglais, et ce sont des émigrés français en Angleterre qui la dirigent. Je tiens ces renseignements de personnes sûres et bien instruites.

R. VI, p. 336.

1976. — MURAT A MONTALIVET

19 floréal an XIII (9 mars 1805).

A monsieur Montalivet, préfet de Seine-et-Oise.

Monsieur le conseiller d'État préfet, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 16 de ce mois. Je vous prie d'être parfaitement tranquille et de calmer vos inquiétudes sur la cérémonie qui a eu lieu à Versailles. Ce que vous avez fait dans cette circonstance n'est susceptible d'aucun résultat désagréable, et je suis bien éloigné de le désaprouver. Si j'ai écrit à l'Empereur à ce sujet, c'est qu'élevé pour ainsi dire auprès de lui, je suis accoutumé à ne rien faire sans le consulter; du reste je suis bien persuadé qu'il ne trouvera rien à blâmer dans ce qui s'est fait, et particulièrement dans le consentement que vous avez dû donner. Je suis fâché qu'une chose aussi peu importante ait pu vous faire concevoir des craintes et je me fais un plaisir de les dissiper. Recevez, etc.

R. VI, p. 337.

1977. — MURAT A NAPOLÉON

Paris, 19 floréal an XIII (9 mai 1805).

Envoi des rapports.

Le refus de travail fait par les ouvriers du Louvre n'a rien d'inquiétant [1]. Le ministre en est instruit et il est invité à prendre les mesures qu'exige la circonstance.

D. 526, p. 64.

1978. — ALEXANDRE BERTHIER A MURAT

Milan, le 19 floréal (an XIII, 9 mai 1805).

Vous êtes bien aimable, mon Prince, de penser à vos amis et de les dédomager des regrets qu'ils ont d'être éloignés de vous. Je ne scaurois vous exprimer, mon cher maréchal, le plaisir que vous me procurés par votre souvenir.

Nous voilà à Milan ou l'esprit de M... (Melzi) avoit un peu refroidi le peuple, mais tout s'anime et s'échauffe depuis que l'Empereur a paru. Tout va bien et s'arrange comme le désire le Souverain. Notre armée française et italienne est parfaite sous les rapports d'amour et de dévouement, comme sous le rapport militaire.

Notre cantonnement de Castiglione se rassemble, les plaisirs icy sont courts, vous les connoissés, l'opéra et toujours l'opéra, le cours, nous attendons les cercles de la Cour. Quant à moi, la représentation du palais, les affaires de mon ministère m'occupent suffisamment et à peine ai-je le tems de passer quelques momens avec mes amis et j'en ai beaucoup en Italie.

La famille Visconti se porte bien et c'est bien la plus entièrement dévouée à l'Empereur et il peut y compter dans tous les tems de prospérité, soit de revers.

Vous scavés que Jérome est arrivé et que je l'ai rapatrié avec l'Empereur et je suis heureux, mon cher Murat, quand je peux contribuer à réunir toutes les parties d'une famille, dont la force

[1] Ernest D'HAUTERIVE, t. I. p. 421. *Bulletin de police du 21 floréal an XIII.* — Mardi dernier, les ouvriers du Louvre ont refusé de travailler deux heures de plus, malgré l'offre qu'on leur faisait de leur payer un sixième de journée, et le lendemain, après un refus semblable, ils ont cherché à débaucher les ouvriers des Tuileries. — 26 *floréal an XIII.* — Les ouvriers du Louvre ont refusé de continuer les travaux. La préfecture a pris les mesures nécessaires et l'ordre est rétabli.

est le bonheur de la France, Vous scavés combien je suis dévoué et que toutes mes pensées sont pour la prospérité de la race Napoléon.

Vous, mon cher prince, je n'ai pas besoin de vous dire combien je vous suis dévoué, l'amitié, la reconnaissance jamais ne peuvent s'effacer de mon cœur, toujours je vous ai vu le même à mon égard et moi toujours je vous ai aimé.

Je traite Votre Altesse un peu amicalement, mais je suis sûr de ne pas la fâcher et de lui prouver qu'elle a toujours son même ami.

Présentés, mon cher maréchal, mon respect à la Princesse Murat.

Vous êtes au milieu des plaisirs, car quoi que vous en disiés, Paris est toujours Paris, et dans cette saison et dans cette position, il est préférable pour les plaisirs à tout autre pays.

Je n'oublie pas la commission de Cormatin[1], vous la recevrés dans deux ou trois jours.

Quant à l'équipage de chasse de l'Empereur, il n'est pas digne de votre grandeur, de votre dignité, de chasser avec; il faut, mon cher Prince, en avoir un à vous. L'Empereur ne vous a pas répondu, il m'a parlé et m'a paru désirer que les choses restent comme elles sont. Au surplus, mon cher maréchal, toutes les fois que M. d'Hann[2]. aura pû prévoir que vous aurés désiré vous promener, il aura sûrement été empressé de diriger l'équipage où cela vous aura été agréable.

Arrangés-nous bien Vincennes, vous pourrés y avoir lièvre, perdrix, beaucoup de faisans et du chevreuil, il faudrait vous borner à cela, et pas un seul lapin, croyés-moi, pas un seul lapin, ou vous n'aurés plus ni bois, ni perdrix, ni faisans, parce qu'il n'y aura plus de gagnage.

Je vous embrasse, mon cher maréchal, et vous renouvelle l'assurance de mon dévouement entier et de mon respect.

Le maréchal Berthier.

D. 80. 28.

---

[1] Pierre-Marie-Félicité Dezoteux, dit baron de Cormatin, né à Paris le 23 novembre 1753, capitaine de dragons en 1779, diplomate en 1780, passa en Amérique sous les ordres de Rochambeau et revint en France en 1789. A cette époque, en compagnie d'Alexandre Berthier, il fut désigné pour lever la carte de la frontière du Brabant et il obtint le titre de major général, il émigra en 1791 et passa en Angleterre; en 1794 il revint en France comme major général de l'armée royale catholique de Bretagne, et fut arrêté le 25 mai 1795. Le 19 décembre de la même année, il avait été condamné à la déportation, enfermé à Cherbourg, puis au fort de Ham, enfin relaxé le 28 octobre 1802. (Voir Henri Welschinger. *Aventures de guerre et d'amour du baron de Cormatin*. 1794-1812.)

[2] Jean-Ferdinand-Élie Randon d'Hanneucourt, né le 1er septembre 1761, chef d'escadron, capitaine des chasses de Compiègne, mort le 5 juin 1841.

1979. — MURAT A DE RÉMUSAT[1]

19 floréal an XIII (9 mai 1805).

A monsieur de Rémusat.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous recommander madame Laterre, fille d'un brave militaire, mort à Toulon en l'an VI, à son retour de l'expédition de Corfou. Cette dame intéressante par ses malheurs, se trouve sans aucun moyen d'existence. Plusieurs acteurs des théâtres français et de l'opéra-comique consentiraient à se réunir pour donner une représentation à son bénéfice, si vous vouliez leur en donner l'autorisation. La somme qui proviendrait de cette représentation suffirait pour donner à madame Laterre la facilité d'entreprendre un petit commerce qui fournirait à ses besoins. Je vous prie, si rien ne s'y oppose, de vouloir bien seconder dans cette circonstance le désir que j'ai de mettre un terme à son infortune. Recevez, etc.

R. VI, p. 338.

1980. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

19 floréal an XIII (9 mai 1805).

Monsieur le maréchal ministre, monsieur le général Oudinot a dû renvoyer à votre division l'affaire de monsieur Bérol, capitaine au 12e régiment d'infanterie légère, accusé d'avoir témoigné hautement son opposition à Sa Majesté l'Empereur et Roi. Je suis bien convaincu que cette accusation est l'effet de la calomnie. Je connais depuis longtemps le capitaine Bérol pour un franc et loyal militaire, très attaché à la personne de Sa Majesté et incapable de rien faire, ni de rien dire qui puisse être contraire aux intérêts de son souverain. Je prie Votre Excellence de ne point retirer à ce brave officier la confiance qu'il mérite et qu'il justifiera de plus en plus. Recevez, etc.

R. VI, p. 338.

---

[1] Auguste-Laurent de Rémusat, ancien avocat général à la Cour des comptes du Parlement d'Aix, avait été nommé en 1802 préfet du Palais, puis le 10 juillet 1804, premier chambellan de l'Empereur et maître de la garde-robe.

1981. — MURAT A FOUCHÉ

19 floréal an XIII (9 mai 1805).

A monsieur le ministre de la Police générale.

Monsieur le ministre, je vous prie de vouloir bien accueillir avec bonté madame de Reyber, qui désire vous entretenir d'une affaire qui l'intéresse beaucoup. C'est une dame honnête que je recommande à votre bienveillance particulière. Recevez, etc.

R. VI, p. 338.

1982. — MURAT A FOUCHÉ

19 floréal an XIII (9 mai 1805).

A monsieur le ministre de la Police.

Monsieur le ministre, le sieur Perretti, capitaine, demeurant rue St-Jean de Latran n° 3, me demande une audience pour m'entretenir d'affaires, qui, dit-il, intéressent l'Etat. Je vous prie de le faire venir et de l'entendre. Recevez, etc.

R. VI, p. 338.

1983. — NAPOLÉON A MURAT

Milan, ce 20 floréal an XIII (10 mai 1805).

Mon Cousin, j'ai reçu vos différentes lettres. Je suis fort content du Milanais. Je ne suis cependant pas encore sorti depuis deux jours que je suis ici. Mille baisers à la Princesse Caroline.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 21.

1984. — MURAT A NAPOLÉON

Paris, 20 floréal an XIII (10 mai 1805).

Envoi des rapports.

Les recherches faites pour découvrir si M. J. était à Paris ont donné l'assurance qu'il n'était pas venu dans cette ville.

D. 526. p. 64.

1985. — MURAT A DESLANDES

20 floréal an XIII (10 mars 1805).

A monsieur Deslandes.

Monsieur, j'ai reçu avec intérêt la lettre par laquelle vous me témoignez le désir de donner mon nom au bâtiment que vous faites construire, je m'empresserais de vous accorder l'autorisation que vous me demandez à cet effet, si je ne l'avais déjà donnée à un armateur de Lorient. Je n'en suis pas moins sensible à l'offre que vous me faites. Madame Murat à qui j'ai communiqué votre lettre consent volontiers à ce que vous donniez à votre corsaire le nom de la *Princesse Caroline* et me charge de vous présenter ses remerciements. Recevez, etc.

R. VI, p. 339.

1986. — MURAT AU GÉNÉRAL SOLIGNAC

21 floréal an XIII (11 mai 1805).

A monsieur le général Solignac.

Mon cher général, j'ai reçu toutes les lettres que vous m'avez adressées. Mes occupations m'ont empêché d'y répondre, mais je n'en ai pas été moins sensible à tous les témoignages d'attachement et de confiance que vous me donnez. Continuez toujours à m'écrire; je mets beaucoup d'intérêt à votre correspondance. Madame Murat accepte avec plaisir l'offre que vous lui faites de donner son nom à l'enfant que madame Solignac doit bientôt vous donner. J'en serais bien volontiers le parrain si je ne cédais à une considération qui est uniquement relative à vos intérêts. Pour assurer à votre enfant plus de protecteurs, je vous propose de le faire nommer par le Prince Eugène qui sera certainement flatté d'avoir une aussi aimable commère. Adieu, mon cher général, faites agréer mes hommages à madame Solignac et donnez-moi des nouvelles de Milan. Cette ville est maintenant le théâtre de grands événements et vous devez avoir bien des choses à me dire. Comptez toujours sur mon estime, etc.

R. VI, p. 339.

1987. — MURAT A NAJAC[1]

21 floréal an XIII (11 mai 1805).

A monsieur le conseiller d'État Najac.

Monsieur le conseiller d'État, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 12 floréal, et le projet de décret sur l'organisation de la Marine que vous avez bien voulu y joindre. Je suis très reconnaissant de votre intention et je vous prie d'en recevoir mes remerciements. Je compte toujours sur votre complaisance pour la communication de tout ce qui pourra avoir rapport dans le Conseil aux lois et ordonnances concernant la Marine. Recevez, etc.

R. VI, p. 340.

1988. — MURAT AU GÉNÉRAL SUCHET

21 floréal an XIII (11 mai 1805).

A monsieur le général Suchet.

Monsieur le général, monsieur Lachadenède auquel vous portez un si juste intérêt, m'avait été recommandé par l'amiral Bruix dans sa dernière maladie, et monsieur le ministre des Relations extérieures m'avait écrit à son sujet dans les termes les plus honorables. Je m'empressai de le demander à S. M. en qualité d'aide de camp. L'Empereur m'a fait l'honneur de me répondre qu'il n'avait pas une assez grande quantité de bons officiers de marine pour les employer à la terre; qu'il donnerait de l'emploi à monsieur Lachadenède, et qu'il espérait que cet officier se rendrait digne par sa bravoure et sa conduite de la bienveillance que je lui témoignais. Tout ce que vous m'en dites d'avantageux me fait regretter de n'avoir pu le fixer auprès de moi, mais j'ai du moins contribué,

[1] Benoît-Georges de Najac, né à Versailles le 22 novembre 1748, successivement commissaire des ports et arsenaux de la Marine à Lorient, Dunkerque, Brest et Toulon. C'est lui qui fut chargé de préparer dans le plus grand secret l'armement de l'escadre qui devait emmener l'armée de Bonaparte en Égypte. Nommé préfet du Rhône le 3 fructidor an IX, en remplacement de Verninac, il présida à l'installation de la Consulte Cisalpine dans la ville de Lyon et fut nommé conseiller d'État le 11 thermidor an X. Créé comte de l'Empire le 26 avril 1808, intendant général des classes le 8 juin 1814, commandeur de la Légion d'honneur en 1817, mort le 26 novembre 1823.

autant qu'il m'a été possible, à lui obtenir les bontés de S. M. et je me félicite d'avoir d'avance secondé vos intentions. Recevez, etc.

R. VI, p. 340.

1989. — MURAT A BERTIN[1]

21 floréal an XIII (11 mai 1805).

A monsieur le conseiller d'État Bertin.

Monsieur le conseiller d'État, j'ai reçu les mémoires que vous avez bien voulu m'envoyer, et je vous remercie de votre attention.

J'ai cru ne pouvoir mieux seconder le désir que vous me témoignez d'obtenir la place que monsieur Forfait laisse vacante qu'en faisant passer à S. M. l'original même de votre lettre, en l'appuyant de tout l'intérêt que vous m'avez inspiré. Vous ne devez pas douter du plaisir avec lequel j'apprendrai que vos vœux sont remplis. Recevez, etc.

R. VI, p. 340.

1990. — MURAT AU MARÉCHAL MORTIER

21 floréal an XIII (11 mai 1805).

Au maréchal Mortier.

Monsieur le maréchal, je me suis empressé de prendre les mesures nécessaires pour la recherche et la punition des individus qui se sont permis de provoquer et de maltraiter deux chasseurs de la Garde impériale. Soyez bien persuadé que je suivrai cette affaire avec tout le soin qu'elle mérite. Recevez, etc.

R. VI, p. 340.

1991. — MURAT A LAVALETTE

22 floréal an XIII (12 mai 1805).

A monsieur le conseiller d'État Lavalette.

Monsieur le conseiller d'État, j'ai l'honneur de vous adresser la pétition du sieur Tricher qui sollicite une place de courrier de la

[1] Bertin, conseiller d'État en service extraordinaire, était préfet colonial à la Martinique.

malle. Je l'ai connu sous les meilleurs rapports dans son régiment qu'il a quitté volontairement, et je suis persuadé qu'il remplirait à votre satisfaction l'emploi que vous lui confieriez. Je vous prie de vouloir bien lui accorder votre bienveillance particulière.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître ce que peut espérer le courrier Duval, en faveur duquel je vous ai déjà écrit et que je désire beaucoup voir placé. Recevez, etc.

R. VI, p. 341.

1992. — MURAT A FOURCROY

22 floréal an XIII (12 mai 1805).

A monsieur le conseiller d'État Fourcroy.

Monsieur le conseiller d'État, j'ai l'honneur de vous adresser une pétition de M. Desplas, maire de la commune de Beduer[1], département du Lot. Ce respectable père de famille est chargé de sept enfants, et il soutient de plus sa mère octogénaire et un frère infirme. Il désire que le Gouvernement veuille bien venir à son secours en se chargeant de l'éducation de deux de ses fils. La loi qui lui est favorable pour le septième, ne pourrait-elle pas étendre son bienfait sur un second enfant, en considération de la situation particulière où il se trouve. Je vous demande, etc.

R. VI, p. 341.

1993. — MURAT A NAPOLÉON

Paris, 23 floréal an XIII (13 mai 1805).

Envoi des rapports.

J'ai eu quelque inquiétude sur les suites d'une rixe qui a eu lieu entre le 2e régiment de la garde municipale et le 18e de ligne. Les deux régiments ont été consignés afin d'en prévenir le résultat. Dès l'instant où j'ai été informé de cette mesure, je me suis empressé de lever les arrêts et d'en appeler par un ordre du jour à l'honneur de ce corps et à leur attachement pour Votre Majesté. Des patrouilles ont été en même temps ordonnées sur tous les points. J'espère que ce moyen suffira pour les ramener à l'ordre et à l'union. Je dois en outre en passer la revue après-demain.

D. 526, p. 64.

---

[1] Bedues, commune de l'arrondissement et canton de Figeac.

1994. — MURAT A SHÉE

23 floréal an XIII (13 mai 1805).

A monsieur le préfet du Haut-Rhin.

Monsieur le préfet, la lettre que vous m'avez adressée le 30 germinal m'a beaucoup étonné, et je ne connais pas sur quoi peut être fondé le reproche que vous adressent MM. les généraux Tarreau et Puthod. Lorsque j'ai eu le plaisir de vous recevoir, vous ne m'avez parlé ni de ces deux généraux, ni du général Delmas, et je ne vous ai jamais demandé de renseignements sur leur compte. Je n'ai donc pu répéter à personne la prétendue accusation que l'on vous impute, et je me fais un devoir de vous en donner l'assurance formelle. Recevez, etc.

R. VI, p. 342.

1995. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

23 floréal an XIII (13 mai 1805).

Monsieur le maréchal ministre, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance particulière en faveur du brave capitaine Faure, du 1er régiment d'infanterie de ligne. Cet estimable officier que je connais depuis longtemps, et auquel je porte une affection toute particulière, a toujours servi avec distinction et a constamment mérité l'estime de ses chefs et l'amitié de ses camarades. Je prie Votre Excellence de vouloir bien récompenser ses services et sa bonne conduite, en l'élevant au grade de chef de bataillon. Il est peu d'officiers qui méritent plus que lui de l'avancement et je puis vous assurer que tous les militaires de son corps le verraient avec plaisir promu au grade que je vous demande pour lui. Recevez, etc.

R. VI, p. 342.

1996. — MURAT AU COLONEL BACCIOCHI

23 floréal an XIII (13 mai 1805).

A monsieur le colonel du 26e Régiment d'Infanterie légère.

Monsieur le colonel, cette lettre vous sera remise par Jean-Batiste Lemaire, déserteur de votre régiment, et maintenant soldat

dans la garde de Paris. Ce militaire me témoigne tant de repentir de sa faute, et me montre tant de bonne foi dans l'intention qu'il a de ne pas compromettre un de ses parents, arrêté à sa place, que je le crois digne d'une indulgence particulière. Je vous prie de vouloir bien faire relâcher ce parent qui est puni pour un autre et de fermer les yeux sur l'affaire du nommé Lemaire qui continuera de servir dans la garde de Paris, ou retournera sous ses anciens drapeaux si vous le jugez convenable. Recevez, etc.

R. VI, p. 343.

1997. — MURAT AU GÉNÉRAL FUGIÈRE

24 floréal an XIII (14 mai 1805).

Monsieur le général, j'ai reçu avec intérêt la lettre que vous m'avez adressée le 7 floréal. Je suis d'autant plus sensible à vos félicitations qu'elles me viennent d'un brave militaire pour lequel j'ai toujours conservé une estime particulière. Je ne suis point surpris que S. M. vous accueille avec beaucoup de bonté; il lui a sans doute été très agréable de revoir un ancien compagnon d'armes dont il connaît le mérite et le dévouement. Quand je verrai le Prince Borghèse, je le remercierai pour vous et pour moi des attentions qu'il vous a témoignées. Recevez, etc.

R. VI, p. 343.

1998. — MURAT AU CAPITAINE DE VAISSEAU KROHM

24 floréal an XIII (14 mai 1805).

Monsieur le capitaine, j'ai reçu avec beaucoup d'intérêt la lettre que vous m'avez adressée le 5 de ce mois. Je suis très sensible à vos félicitations et à toutes les choses aimables que vous voulez bien me dire. Un marin aussi distingué que vous, monsieur, n'a besoin que de dire simplement ce qu'il a fait pour être parfaitement apprécié, et les pièces que vous avez bien voulu joindre à votre lettre suffisent pour me faire connaître vos services, votre bravoure et vos talents. S'il entrait dans les intentions de S. M. de me former un État-major maritime, je m'estimerais heureux de pouvoir vous fixer auprès de moi, et je serais le premier à vous rappeler la proposition que vous me faites. Recevez, etc.

R. VI, p. 343.

1999. — MURAT A FOURCROY

24 floréal an XIII (14 mai 1805).

A monsieur le conseiller d'État Fourcroy.

Monsieur le conseiller d'État, j'ai l'honneur de vous adresser la pétition de madame veuve Cudey, qui sollicite l'admission de son fils dans un lycée mécanique. Le père de ce jeune homme, capitaine adjudant d'arrondissement, vient de mourir après plus de quarante ans de services, et laisse sa femme et ses deux fils sans fortune Vous jugerez sans doute que cet enfant a des droits particuliers aux bienfaits du Gouvernement. Je vous prie de vouloir bien seconder le désir que j'ai de reconnaître les services de son père et de l'inscrire pour la place que je sollicite en sa faveur. Recevez, etc.

R. VI, p. 344.

2000. — MURAT A LEBOZEC

24 floréal an XIII (14 mai 1805).

A M. Lebozec, maire de la commune et île de Brehat.

Monsieur le maire, j'ai reçu avec beaucoup d'intérêt la lettre que vous m'avez adressée le 21 ventôse. Je suis extrêmement sensible aux félicitations que vous m'adressez en votre nom et à celui de vos estimables concitoyens. Je vous prie de leur dire de ma part qu'ils ne se sont point trompés dans l'espoir qu'ils ont conçu et que je saisirai toutes les occasions qui se présenteront de leur donner des témoignages de mon affection particulière. Leur inviolable fidélité au Gouvernement et l'honorable franchise de leur caractère leur assurent pour toujours mon plus vif intérêt ; je me félicite que la dignité de Grand Amiral m'ait fait connaître d'aussi braves insulaires ; je désire qu'elle me fournisse les moyens de pouvoir leur être utile. Recevez, etc.

R. VI, p 344.

2001. — MURAT A FRÉMIN-BEAUMONT[1]

24 floréal an XIII (14 mai 1805).

A monsieur Frémin Beaumont.

Monsieur, j'ai reçu avec intérêt la lettre que vous m'avez adressée

[1] Nicolas Fremin de Beaumont, homme de lettres, auteur d'une traduction des *Saisons* du poète anglais Thompson.

le 7 floréal. Lorsque S. M. aura décidé le rétablissement de l'amirauté, je me ferai un plaisir de recourir à vos lumières pour son organisation. Si vous avez en attendant quelques vues à me communiquer sur la nécessité de rétablir cette institution, je les recevrai avec plaisir et je suis persuadé d'avance qu'elles me seront très utiles. Recevez, etc.

R. VI, p. 345.

2002. — MURAT A GOBERT

24 floréal an XIII (14 mai 1805).

A monsieur Gobert, ex-législateur.

Monsieur, j'ai reçu avec bien du plaisir la belle chevrette que vous avez bien voulu m'envoyer. Je suis extrêmement sensible à cette aimable attention, et je vous en fais mes remerciements. Recevez, etc.

R. VI, p. 346.

2003. — MURAT A NAPOLÉON

Paris, 25 floréal an XIII (15 mai 1805).

Envoi des rapports.

La rixe que je vous avais annoncée exister entre le 2e de la garde municipale et le 18e de ligne n'a eu aucune suite et paraît entièrement éteinte.

Le 2e régiment d'infanterie de ligne est arrivé à Paris le 22 de ce mois. J'en passerai incessament la revue et j'aurai l'honneur d'en rendre compte à V. M.

Sire, personne ne connaît mieux que moi le dévouement du général Lechi, c'est un homme sur lequel V. M. peut entièrement compter ; il fut un des premiers qui se mirent dans les rangs, lorsque vous ordonnâtes la formation des premiers bataillons italiens, et à la retraite du général Schérer, il paya de la plus grande partie de sa fortune cet élan patriotique. Qu'il me soit permis de rappeler ce brave et ancien militaire à la bienveillance de V. M. Je crois pouvoir affirmer qu'il n'eut jamais les torts qu'on a voulu lui imputer. Il fut toujours l'ami des Français : voilà son crime aux yeux de ses détracteurs.

L'ex-directeur Barras est à Paris et il doit y passer quelques mois.

On rencontre souvent son aide de camp dans les endroits publics, mendiant des nouvelles.

Le général Sébastiani vient de repartir pour la Hollande.

D. 526, p. 65.

2004. — MURAT A LACÉPÈDE

25 floréal an XIII (15 mai 1805).

A monsieur le Grand Chancelier.

Monsieur le Grand Chancelier, j'ai l'honneur de vous adresser la pétition et les états de services de monsieur Louis Jaussaud [1], capitaine de vétérans, qui sollicite le grade d'officier dans la Légion d'honneur. Ce brave militaire a servi sous mes ordres en Égypte et en Italie et je puis attester sa bonne conduite et sa bravoure. Il s'est surtout distingué au passage du Mincio où à la tête des grenadiers de la 25e 1/2 brigade d'infanterie de ligne, il soutint la charge ennemie, et en Égypte à la reprise du Caire, où il mérita de recevoir un sabre d'honneur sur le champ de bataille. Je prie Votre Excellence de vouloir bien seconder le désir que j'ai de faire obtenir à cet estimable officier la récompense qu'il mérite, en le présentant au premier Grand Conseil. Recevez, etc.

R. VI, p. 346.

2005. — MURAT A FOUCHÉ

25 floréal an XIII (15 mai 1805).

A monsieur le ministre de la Police.

Monsieur le sénateur ministre, conformément à la demande contenue dans votre lettre d'hier, je m'empresse d'inviter Monsieur le maréchal ministre de la Guerre à donner les ordres pour l'exécution du décret impérial du 24 messidor an XII.

Je vous prie de vouloir bien faire part à monsieur le préfet de la Seine de l'entretien que j'ai eu avec Votre Excellence, au sujet de la fête qu'il serait convenable de donner le jour du Couronnement

[1] Louis Jaussaud, né à Nimes, le 24 décembre 1764, soldat au régiment de Beauvoisis, puis aux gardes françaises, capitaine au 6e bataillon des Bouches-du-Rhône, à la 25e demi-brigade de ligne, puis aux vétérans. Il s'était distingué à Spinardo, Lodi, Mantoue, Arcole, au Caire et à Boulacq. Louis Jaussaud fut décoré le 14 juin 1804. *(Note de M. J. Durieux.)*

de Sa Majesté l'Empereur et Roi d'Italie. Je suis déjà autorisé à faire tirer ce jour-là une salve d'artillerie, et je pense que les premiers magistrats de la Ville de Paris pourraient par une fête, suivie d'un bal, donner un témoignage de leur allégresse et de leur attachement à la personne de Sa Majesté. Le temps presse un peu et il serait nécessaire de prendre une prompte détermination à ce sujet.

J'apprends que le nommé Revel, l'époux de cette jeune personne que madame Murat a recueillie, vient d'être transféré de la Conciergerie dans les prisons de Versailles, où il doit être jugé définitivement. Je suis également informé que son affaire est mauvaise et que, selon toutes les probabilités, il sera condamné comme faussaire. Je vous ai exprimé combien nous désirions le soustraire à un jugement dont l'infamie atteindrait nécessairement sa malheureuse épouse, et l'éloigner pour toujours du territoire français. Je vous prie de vouloir bien me faire connaître la marche que je dois suivre pour y parvenir et même vous nous obligeriez beaucoup, Madame Murat et moi, si vous pouviez prendre la peine de terminer vous-même cette affaire. Je compte infiniment sur votre complaisance ordinaire. Recevez, etc.

Archives du prince Murat, R. VI, p. 347.

2006. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, le 25 floréal an XIII (15 mai 1805).

Monsieur le maréchal ministre.

M. le sénateur ministre de la Police me prévient qu'il vient de charger M. le conseiller d'État Miot de se rendre à Anvers pour affaires importantes d'administration. Comme M. Miot paraîtra dans cette ville revêtu de son caractère public et pour y exercer des pouvoirs, M. le sénateur ministre désire que vous vouliez bien donner les ordres nécessaires pour l'exécution du décret impérial du 24 messidor an 12, relatif aux préséances, honneurs civils et militaires, etc.

Recevez, monsieur le maréchal ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Prince Grand Amiral de l'Empire :

MURAT.

Archives de la Guerre, Corresp. générale, 1805 mars-mai.

2007. — MURAT AU GÉNÉRAL CÉSAR BERTHIER

25 floréal an XIII (15 mars 1805).

A monsieur le général César Berthier.

On lui répond que le Prince ne peut autoriser une réunion projetée des sous-officiers du 2e bataillon de la Garde de Paris et des sous-officiers du 4e régiment de Ligne sous le prétexte d'un raccommodement, suite d'une rixe qui a existé entre ces deux corps.

R. VI, p. 347.

2008. — NAPOLÉON A MURAT [1]

Milan, le 26 floréal an XIII (16 mai 1805).

Monsieur mon Beau-Frère et Cousin, vous recevrez un décret par lequel je vous charge de nommer une Commission militaire pour juger les nommés Rosselin et Dubuc [2], comme prévenus d'espionnage avec l'ennemi. Je pense que vous ne devez nommer aucun des officiers qui composaient la Commission qui a jugé le duc d'Enghien. Nommez un commissaire qui ait les lumières nécessaires. Cette affaire doit commencer et finir promptement. Il faut faire imprimer la sentence avant l'exécution et donner un grand éclat à cette affaire, afin d'imprimer une salutaire terreur à ceux qui voudraient les imiter.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 22.

---

[1] *Correspondance de Napoléon*, n° 8741. Variantes dans le texte.

[2] « Pierre-Paul Dubuc, de Saint-Malo, officier de marine non employé, revevenant de Pondichery où il a été fait prisonnier, et Jean-Jacques-Antoine Thomas Rosselin, de Toulon, enseigne de vaisseau, sur la flotte qui s'est livrée aux Anglais en 1793, sont partis ensemble de Londres, avec la mission formelle de fournir à l'ennemi les informations les plus étendues sur l'état de nos forces de terre et de mer... » (Rapport de Dubois à Fouché. *Journal des Débats*, 14 prairial an XIII.)

2009. — LACÉPÈDE A MURAT

Paris, le 28 floréal an XIII (18 mai 1805).

Le Grand Chancelier de la Légion d'honneur
à Son Altesse Sérénissime le Prince Murat,
Grand-Amiral de l'Empire, etc.

ALTESSE SÉRÉNISSIME,

Sa Majesté l'Empereur m'a chargé d'annoncer à Votre Altesse Sérénissime qu'elle vous autorise à accepter les ordres de l'Aigle noir et de l'Aigle rouge, que, sur sa désignation et son aveu préalable, il a plu à Sa Majesté le roi de Prusse de vous conférer.

Sa Majesté l'Empereur ayant créé la Légion d'honneur pour récompenser et signaler à l'opinion publique les services rendus à la Patrie par toutes les classes de ses sujets, a eu la pensée de lier à cette institution toutes celles qui ont été fondées pour le même objet dans d'autres pays, et principalement dans les Etats qui sont unis d'intérêt et d'affection avec la France.

Dans cette vue, Elle a bien voulu accorder la grande décoration de sa Légion à des étrangers distingués par leur attachement au service de leur pays et à la gloire de leur Prince, et Elle a été guidée dans ce choix par la faveur particulière dont ces personnes jouissent auprès de leurs souverains.

Ainsi, la décoration qui vous est aujourd'hui accordée, et l'autorisation que vous recevez de la porter, ne changent rien aux rapports exclusifs de dépendance et de dévouement qui vous attachent au Prince que vous servez, elles ne feront que constater que les qualités qui vous distinguent ont une notoriété extérieure, et qu'en Europe comme en France, vous êtes considéré comme étant au premier rang des citoyens qui ont mérité par leur zèle et par leurs services l'estime publique et la bienveillance de leur souverain.

Je m'applaudis d'avoir à transmettre à Votre Altesse Sérénissime ce témoignage honorable de l'opinion et de la faveur particulière de Sa Majesté, et je la prie en même temps d'agréer l'hommage de mon respect.

LACÉPÈDE.

2010. — NAPOLÉON A MURAT [1]

Milan, le 30 floréal an XIII (20 mai 1805).

Monsieur mon Beau-Frère et Cousin, j'ai reçu votre lettre dans laquelle vous me parlez de M. Jérôme. Il est vrai que j'ai lieu d'être assez satisfait de ses dispositions, si elles sont sincères et constantes, comme je ne dois pas en douter. La place de Grand Amiral ne conviendrait point à M. Jérôme, par la raison même qu'il est officier de marine, à moins qu'il ne fût en état de commander des escadres, ce qui ne peut pas être d'ici à vingt ans. Je suis bien aise d'avoir cette occasion de vous bien expliquer que la place de Grand Amiral est une place civile, qu'elle ne donne aucun commandement militaire, et que les fonctions en sont toutes exprimées dans le sénatus-consulte.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 24.

2011. — MURAT AU GÉNÉRAL HULLIN

2 prairial an XIII (22 mai 1805).

A monsieur le général Hullin.

Monsieur le général, désirant faire connaître aux habitants de la capitale que c'est demain que l'Empereur des Français sera couronné Roi d'Italie, j'ai décidé que cette époque également mémorable pour les deux nations serait annoncée par une salve d'artillerie [2]. Je vous prie en conséquence de vouloir bien donner les

[1] Dans la *Correspondance de Napoléon*, cette lettre porte le numéro 8754 et forme la deuxième partie d'une autre lettre écrite à Murat le 29 floréal an XIII, au sujet de la garde que demande le prince Louis à Saint-Leu. — Variantes dans le texte.

[2] Le jeudi 3 prairial an XIII (23 mai 1805) Murat donna une fête à Neuilly pour célébrer le jour du couronnement de l'Empereur comme Roi d'Italie. On en trouve le compte rendu dans le *Journal des Débats* du 5 prairial an XIII.

« La fête donnée hier à Neuilly par S. A. S. le prince Murat, à l'occasion du couronnement de S. M. l'Empereur et Roi, réunissoit tout ce qui caractérise la grâce française. Le luxe y était en quelque sorte voilé par l'élégance... Tout était animé par les attentions délicates et empressées d'un Prince qui

ordres nécessaires pour que cette salve soit tirée demain à midi précis sur le pont de la Révolution. Je pense qu'il serait convenable, et Sa Majesté ne le trouvera certainement pas mauvais, de faire distribuer une ration de vin aux Gardes de l'Empereur. Recevez, etc.

R. VI, p. 348.

2012. — MURAT A NAPOLÉON

4 prairial an XIII (24 mai 1805).

Sire, le Conseil d'administration du 1er régiment de hussards [1] sollicite en faveur de MM. les officiers de ce corps, une indemnité à titre de gratification de campagne, telle qu'elle a été payée aux régiments faisant partie de l'Armée de Brest. Il demande encore que Votre Majesté veuille bien faire donner une paire de bottes pour chaque soldat et une somme de six mille francs destinée à remplacer divers effets d'équipement, d'habillement et d'armement. Je prie Votre Majesté de permettre que je recommande à ses bontés les intérêts d'un corps qui a servi sous mes ordres avec beaucoup de distinction. Un service très actif sur les côtes, pendant deux ans, lui a fait perdre beaucoup de chevaux et a détérioré considérablement les habits, les armes et le harnachement. Je suis avec le plus profond respect, Sire, etc.

R. VI, p. 350.

2013. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 4 prairial an XIII (24 mai 1805).

Monsieur le maréchal ministre, le général Fressinet [2] a dû vous

attire les regards dans un jour de fête comme dans un jour de bataille. A tous les agréments d'un château et d'un jardin délicieux, situé sur les bords de la Seine et resplendissant de tout l'éclat d'une belle illumination, se joignaient des salles nouvellement construites, décorées avec goût, qui avaient la fraîcheur et la grâce de l'impromptu. C'est là qu'un festin charmant fut servi à des femmes dont la beauté et les parures éclatantes répandaient de l'enchantement sur ces lieux. On y regrettait de n'y point voir S. A. I. la princesse Caroline que sa santé oblige encore à quelques précautions. Le bal qui fut ouvert par le Prince dura jusqu'à quatre heures du matin. »

[1] Le 1er régiment de hussards, colonel Rouvillois, avait été caserné à Carnac, Quimper, Saint-Brieux, Quimperlé, Lorient et Pontivy, de juin 1803 à mars 1805. Depuis le mois d'avril 1805, le 1er hussards avait été rappelé pour tenir garnison à Versailles. Ce régiment avait servi sous les ordres du général Murat en Italie pendant la campagne de 1796-1797. (*Historique du 1er hussards par M. le Comdt* Ogier d'Ivry. — Valence, J. Céas, 1901. In-fol.)

[2] Philibert Fressinet, né à Marcigny (Saône-et-Loire) le 21 juillet 1767,

adresser un mémoire justificatif dont il m'a remis une copie et qui me paraît répondre victorieusement à toutes les accusations dirigées contre lui. L'intérêt que vous accordez à tous les militaires qui ont servi avec distinction me garantit que vous vous empresserez de solliciter en faveur du général Fressinet la justice et les bontés de Sa Majesté. Je vous serai particulièrement obligé d'accélérer, le plus qu'il vous sera possible, le rapport de son affaire, et j'apprendrai avec reconnaissance que cet officier général ait dû quelque chose, près de vous, à ma recommandation et à l'attachement que je lui porte. Recevez, monsieur le maréchal ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Prince Grand Amiral de l'Empire.

MURAT.

Archives du prince Murat, R. VI, p. 348,
et Guerre. Arch. hist. Corresp. gén. mars-mai 1805.

2014. — MURAT A FOURCROY

4 prairial an XIII (24 mai 1805).

Monsieur le conseiller d'État, madame Le Bay, veuve d'un militaire qui a péri à Saint-Domingue, et sœur d'un officier de la garde impériale, sollicite en faveur de son fils une place au lycée de Compiègne. Je vous prie d'accorder tout votre intérêt à cette demande. Je suis persuadé qu'elle sera accueillie par Sa Majesté si vous voulez bien la lui soumettre. Trouvez bon que je vous adresse la même prière en faveur de monsieur Ollivier Toussaint, sous-lieutenant dans le 2e régiment de la garde de Paris, qui désire placer deux de ses fils à l'École des Arts et métiers. Je joins à ma lettre le mémoire qu'il vous adresse et les pièces à l'appui.

R. VI, p, 350.

2015. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

4 prairial an XIII (24 mai 1805).

Monsieur le maréchal ministre, j'ai l'honneur de vous adresser la demande d'un congé limité en faveur du nommé Gallibois,

adjudant général en 1797, général de brigade le 7 août 1800, général de division le 26 septembre 1813, mort à Paris en 1821. Baron de l'Empire le 21 juin 1813.

soldat au 105e régiment de ligne. Vous partagerez sans doute l'intérêt que m'a inspiré cette demande formée par une mère fort malheureuse, qui après avoir perdu plusieurs enfants au service, désire avoir pendant quelques jours le seul qui lui reste, et que des affaires urgentes appellent auprès d'elle. Recevez, etc.

R. VI, p. 350.

2016. — MURAT AU BARON DE HARDENBERG

4 prairial an XIII (24 mai 1805).

A monsieur le Baron de Hardenberg, ministre de S. M. Prussienne[1].

Monsieur le Baron, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a adressée le 7 avril, avec les grands Ordres [2] que Sa Majesté le Roi de Prusse m'a fait l'honneur de me conférer. Je m'empresse de vous exprimer combien je suis flatté de cette distinction dont je sens tout le prix. Je vous prie d'être auprès du Roi, votre auguste souverain, l'interprète de ma reconnaissance; veuillez l'assurer que dans toutes les circonstances de ma vie, je mettrai ma gloire à justifier la bienveillance que l'Empereur, mon souverain, a daigné me marquer dans cette occasion éclatante, et l'estime dont Sa Majesté Prussienne a bien voulu me donner un témoignage si précieux. Je saisis avec bien du plaisir, monsieur le Baron, cette occasion d'exprimer à Votre Excellence les sentiments de ma haute estime et de ma considération la plus distinguée.

R. VI, p 351.

2017. — MURAT AU GÉNÉRAL DUHESME

7 prairial an XIII (27 mai 1805).

A monsieur le général Duhesme.

Monsieur le général, j'ai appris avec plaisir que vous aviez obtenu du ministre une partie de ce que vous sollicitiez. Je sais que votre représentation à Lyon nécessite une grande dépense et je sens combien vous devez souhaiter que Sa Majesté juge convenable de vous attribuer une somme fixe pour chaque mois à titre d'indemnité. J'appuierai volontiers cette demande et je désire contribuer à en assurer le succès. Recevez, etc.

R. VI. p. 352.

---

[1] Ministre des Affaires Étrangères du royaume de Prusse.
[2] Le Roi de Prusse avait accordé à Murat l'ordre de l'Aigle Noir.

2018. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

7 prairial an XIII (27 mai 1805).

Monsieur le maréchal ministre, le nommé Giroudet, carabinier dans la 2e compagnie du 2e bataillon du 4e régiment d'infanterie légère, sollicite son congé depuis plus d'un an. Cet homme paraît accablé d'infirmités et tout à fait hors d'état de continuer son service. Je vous prie de vouloir bien ordonner que son état soit constaté afin que, s'il y a lieu, le congé qu'il demande lui soit délivré. Le 4e régiment devant quitter Paris sous peu de jours, il est intéressant que vous veuilliez bien me donner cet ordre le plus prochainement possible, afin d'épargner à ce malheureux des lenteurs fâcheuses et une route dont il ne soutiendrait que difficilement les fatigues.

J'ai eu l'honneur de vous exprimer dans plusieurs occasions l'intérêt que je porte à monsieur Blackwell, chef d'escadron, officier d'État-major à Brest. Je vous demande pour lui la faveur d'être employé dans l'État-major de la 1re division militaire à Paris. Des intérêts assez importants doivent lui faire souhaiter de pouvoir s'établir dans la capitale, et je serai très aise de le voir servir sous mes ordres. Dans le cas où vous ne trouveriez pas possible ou convenable de lui accorder l'emploi que je viens de vous demander pour lui, je vous prie de le faire entrer dans un régiment de dragons ou de chasseurs à cheval. Je vous serai très reconnaissant de vos bontés pour cet officier, et je crois pouvoir vous assurer qu'il les justifiera.

R. VI, p. 352.

2019. — MURAT AU GÉNÉRAL SÉBASTIANI

11 prairial an XIII (31 mai 1805).

A monsieur le général Sébastiani, à La Haye.

Les journaux anglais étaient induits en erreur, monsieur le général, lorsqu'ils annonçaient un traité d'alliance offensive et défensive avec la Russie; il paraît que c'est une nouvelle imposture ajoutée à toutes celles qu'ont imaginées successivement les ministres de la Grande-Bretagne, pour tromper leurs compatriotes et l'Europe.

J'accepte avec plaisir votre offre de me faire parvenir les nouvelles que vous jugerez dignes de quelque intérêt. Je serai charmé de voir se multiplier les occasions de votre correspondance. Recevez, etc.

R. VI, p. 353.

2020. — NAPOLÉON A MURAT [1]

Milan, le 12 prairial an XIII (1er juin 1805).

Monsieur mon Beau-Frère et Cousin, je reçois votre lettre du 7. Je ne pourrai pas partir d'ici aussitôt que je le pensais. Peut-être serai-je retenu hors de Paris jusqu'en thermidor. J'ai beaucoup de troupes à voir à Castiglione, et je désire les voir en détail. Une si belle occasion ne se retrouve pas toujours. Les fortifications de Mantoue, Peschiera, Legnago m'occuperont une bonne partie de mon temps. J'irai à Bologne poser la première pierre d'un pont à l'embouchure du Pô. Je crois que malgré moi je suis occupé pour tout l'été.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 26.

2021. — MURAT A LUNIER

15 prairial an XIII (4 juin 1805).

A monsieur Lunier [2].

J'accepte avec plaisir, monsieur, la dédicace que vous m'offrez de votre « Dictionnaire des Sciences et des Arts ». Ce titre annonce un plan très vaste et une très grande utilité. Les articles dont j'ai pris lecture, me persuadent que l'ouvrage remplira tout ce que son titre promet. Alors, monsieur, vous aurez produit un beau monument de vos talents, de vos connaissances, de votre amour pour les

[1] *Correspondance de Napoléon,* n° 8822. Variantes dans le texte.

[2] Lunier, capitaine de corsaire, né à Nantes en 1749, mort en 1807, auteur du « Dictionnaire des sciences et des arts, auquel on a joint le tableau historique de l'origine et des progrès de chaque branche des connaissances humaines... » Paris, Et. Gide, 1805. 3 vol. in-8°.

sciences, et de votre zèle pour leurs progrès. Je verrai avec le plus vif intérêt le succès de vos travaux.

Recevez, monsieur, cette assurance avec celle de ma considération.

R. VI, p. 354.

2022. — MURAT A SAINT-HAOUEN

17 prairial an XIII (6 juin 1805).

A monsieur Saint-Haouen.

Je vous dois des remerciements, monsieur, pour le soin que vous avez pris de me donner des nouvelles de Boulogne et pour l'envoi d'excellent poisson que vous m'avez fait. Je suis extrêmement sensible à cette double attention, recevez l'expression de ma gratitude. Tandis que notre marine désole les possessions et le commerce de nos ennemis, je vois avec plaisir qu'elle trouve aussi les moyens de se défendre contre les brûlots et les machines infernales inventées par le désespoir de nos ennemis. Le moment de leur abaissement et de notre gloire sur les mers est arrivé. Je vois avec un vif intérêt l'ardeur avec laquelle vous vous occupez des moyens d'assurer à la France une supériorité durable, en proposant l'établissement d'un port qui deviendrait la terreur éternelle de la Grande Bretagne, votre zèle et vos travaux pour cet objet important honoreront également vos talents, votre patriotisme et votre dévouement au service de l'Empereur.

Recevez, etc.

R. VI, p. 354.

2023. — MURAT A Mgr BERNIER [1]

17 prairial an XIII (6 juin 1805).

A monsieur l'évêque d'Orléans.

Monsieur l'évêque, l'intérêt que vous m'exprimez pour monsieur Desfrancs ne pouvait manquer de lui concilier tout le mien ; j'étais

[1] Étienne-Jean-Baptiste Bernier, né à Daon (Mayenne) en 1764, un des chefs de l'insurrection vendéenne, réconcilié avec Bonaparte après le 18 brumaire et l'un des négociateurs du Concordat. Il avait été nommé évêque d'Orléans le 10 avril 1802, et il mourut le 1er octobre 1806. Il fut remplacé sur le siège épiscopal d'Orléans par un autre correspondant de Murat, Mgr Rousseau, évêque de Coutances.

d'ailleurs prévenu en sa faveur par un de ses parents qui jouit d'une grande estime. J'ai déjà fait parler à monsieur le Grand Juge, ministre de la Justice, et je ferai avec plaisir les démarches qui dépendront de moi pour rendre à la tranquillité cet estimable négociant. Si vous croyez que l'expression de mes sentiments et de mes intentions à son égard puisse lui être utile, je vous prie de les faire connaître et d'employer mon nom auprès des personnes dont il pourra solliciter et attendre quelques services pour terminer cette fâcheuse affaire. Je vous prie de recevoir, monsieur l'évêque, etc.

R. VI, p. 355.

2024. — MURAT A CHÉRET

17 prairial an XIII (6 juin 1805).

A monsieur le maire de Clichy.

Monsieur le maire, je vous envoye une pétition qui m'est adressée par Nicolas Riberpré, jardinier de votre commune. Cet homme, qui dit avoir deux enfants au service, sollicite pour le troisième qu'il dit infirme de corps et d'esprit, une place dans un hospice. Je vous prie de prendre sur lui et sur son fils quelques renseignements. Si son exposé est exact, et si son fils est susceptible d'être reçu aux Incurables, je vous prie de remplir de son nom l'acte de présentation ci-joint. Je le signerai sur le renvoi que vous m'en ferez, accompagné des pièces à l'appui. Si le fils de Riberpré n'est pas susceptible d'être reçu aux Incurables, veuillez me faire remettre l'acte de présentation, afin que je puisse en disposer en faveur de quelque autre malheureux. Recevez, etc.

R. VI, p. 355.

2025. — MURAT A HUGUET MONTARAN

18 prairial an XIII (7 juin 1805).

A monsieur le maire du 1er arrondissement de Paris[1].

Monsieur le maire, je vous transmets une pétition qui m'a été présentée par la veuve Pain, qui se dit mère de plusieurs militaires, âgée de 72 ans, et très misérable. Je vous serai très reconnaissant

[1] Le 1er arrondissement était composé à cette époque des divisions des Tuileries, des Champs-Élysées, de la Place Vendôme et du Roule.

de vouloir bien vous faire donner quelques renseignements sur cette femme qui est logée dans votre arrondissement, rue du faubourg St Honoré, n° 57. Si vous jugez qu'il soit convenable de lui offrir une place dans un hospice, et si elle l'accepte, je vous prie de faire remplir de son nom l'acte de présentation ci-joint, je le signerai sur le renvoi que vous m'en ferez et je le lui enverrai. Si cette offre ne convient pas, je vous prie de me faire remettre l'acte de présentation, afin que je dispose de la place en faveur de quelqu'autre infortunée. Recevez, etc.

R. VI, p. 356.

2026. — MURAT AU COLONEL RAVIER

18 prairial an XIII (7 juin 1805).

Au colonel du 18e *régiment de Ligne.*

Monsieur le colonel, je vous prie de prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui m'a été adressée par monsieur Dumellier, sergent dans votre régiment. Veuillez interroger de suite ce militaire, le faire expliquer sur l'objet et l'étendue de sa demande, prendre des informations sur sa moralité, ainsi que sur la convenance du projet de mariage qu'il annonce et me faire part des renseignements que vous aurez obtenus, en me marquant votre avis sur ce qu'il peut y avoir lieu de faire en faveur de ce jeune homme, si vous le jugez digne du bienfait qu'il sollicite. Recevez, etc.

R. VI, p. 356.

2027. — MURAT AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

18 prairial an XIII (7 juin 1805).

A messieurs les membres de la Chambre de Commerce de la Charente-Inférieure.

Les sentiments que vous fait éprouver l'heureux retour de la flotte de Rochefort et le brillant succès de son expédition conviennent à des cœurs vraiment français, et sont un gage de votre patriotisme comme de votre dévouement à l'Empereur, dont le génie a préparé ces beaux résultats. Je me suis empressé de faire connaître votre vœu à S. M. en l'appuyant avec beaucoup d'intérêt. Je désire sincèrement que vous profitiez, autant qu'il sera possible,

des fruits d'une expédition préparée si près de vous, et à laquelle n'ont pas été inutiles le zèle et le bon esprit des habitants et du commerce de votre Département. Recevez, etc.

R. VI, p. 356.

2028. — MURAT AU GÉNÉRAL REYNIER

18 prairial an XIII (7 juin 1805).

A monsieur le général Reynier,
commandant les troupes stationnées dans le Royaume de Naples.

Monsieur le général, j'ai appris avec plaisir que S. M. L'Empereur vous avait donné une marque nouvelle de son estime et de sa confiance, en vous nommant pour commander toutes les troupes stationnées dans le Royaume de Naples. Vous connaissez l'attachement que je vous porte; il me fera toujours voir avec un vif intérêt tout ce qui devra vous être agréable et vous fournir des occasions de prononcer votre dévouement à S. M.. Je recommande à votre bienveillance monsieur l'adjudant-commandant Aymé, officier dont vous avez dû connaître la bravoure et les services durant la campagne d'Égypte. Je lui porte beaucoup d'estime et d'affection, et j'apprendrai avec reconnaissance tous les témoignages d'intérêt que vous voudrez bien lui donner. Recevez, monsieur le général, etc.

R. VI, p. 357.

2029. — MURAT A DEJEAN

18 prairial an XIII (7 juin 1805).

Monsieur le ministre directeur de l'Administration de la Guerre, je vous remercie de l'envoi que vous m'avez fait des pièces relatives aux réclamations élevées contre l'ancien escadron des Gardes du général en chef de l'Armée d'Italie. Après en avoir pris connaissance, j'ai demandé à l'officier qui commandait ce corps des éclaircissements sur l'imputation faite à divers détachements d'avoir fait des doubles emplois et d'avoir induement perçu une certaine quantité de rations de fourrages. Je m'empresse de vous transmettre le rapport qu'il vous a soumis, il me paraît présenter une justification complète en faveur du Conseil d'administration des Gardes.

J'espère que Votre Excellence portera le même jugement que moi. Recevez, etc.

R. VI, p. 357.

2030. — MURAT AU MAIRE DE BAYONNE

18 prairial an XIII (7 juin 1805).

A monsieur le maire de Bayonne.

Monsieur le maire, j'ai transmis avec beaucoup d'intérêt à l'Empereur le vœu exprimé par le Conseil municipal de votre ville. Je ne doute pas que S. M. ne soit extrêmement touchée de ce témoignage d'amour et de dévouement pour sa personne. Je suis aussi persuadé que si les circonstances le lui permettent, elle trouvera une grande satisfaction à visiter l'une des villes de son Empire qui ont le plus de titres à son intérêt.

Je vous remercie particulièrement, monsieur le maire, des sentiments flatteurs pour moi, dont je trouve l'expression dans votre lettre, et je vous offre l'assurance de ma considération distinguée, etc.

R. VI, p. 357.

2031. — MURAT A L'ADJUDANT-COMMANDANT DAMBROWSKI

18 prairial an XIII (7 juin 1805).

Je présenterai avec plaisir, monsieur le commandant, au Grand Conseil de l'administration de la Légion d'honneur, vos titres à la décoration que vous sollicitez. Veuillez me faire passer l'état de vos services, avec les attestations qui constatent vos actions d'éclat et vos blessures. Je ne doute pas que S. M. l'Empereur ne se plaise à vous accorder la récompense de la valeur et des services distingués. Recevez, monsieur, etc.

R. VI, p. 358.

2032. — MURAT A DENON

18 prairial an XIII (7 juin 1805).

A monsieur Denon.

Je donnerai avec plaisir, monsieur, à monsieur Lemot, les séances dont il aura besoin pour la statue qu'il est chargé de faire[1].

[1] Cette statue de Murat, par François-Frédéric Lemot, fut exposée au Salon de 1810, sous la mention : S. M. le Roi de Naples, grand-amiral.

Je vous prie de vouloir bien l'en prévenir et de l'engager à me faire connaître le moment où il pourra commencer à s'occuper de ce travail. Je saisis avec beaucoup de satisfaction, monsieur, cette occasion de vous renouveler l'assurance de ma haute estime et de ma considération, etc.

R. VI, p. 358.

2033. — NAPOLÉON A MURAT

Milan, 19 prairial an XIII (8 juin 1805).

Monsieur mon Beau-Frère et Cousin, j'ai reçu les différens rapports que vous m'avez envoyés. J'ai vu avec plaisir qu'on avait fait bonne justice de ces deux misérables[1] qui s'étaient constitués les espions des Anglais.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 27.

2034. — MURAT A MERLIN DE DOUAI[2]

19 prairial an XIII (8 juin 1805).

A monsieur Merlin.

Monsieur le procureur impérial, madame Carignan Saint-Maurice me prie de solliciter de vous une prompte décision, dans l'affaire qu'elle a soumise au tribunal de Cassation. Elle paraît si malheureuse, en attendant l'issue de ce procès, que je ne puis lui refuser de vous engager à vous en occuper le plus tôt qu'il vous sera possible. Quelque doive être son sort (la nature de sa cause m'étant totalement inconnue) vous lui aurez rendu un service important en

[1] La Commission militaire réunie pour juger Dubuc et Rossolin les avait condamnés à mort, le 11 prairial an XIII (31 mai 1805.)

[2] Philippe-Antoine Merlin de Douai, né le 30 octobre 1754 à Arleux (Nord), avocat au parlement de Douai en 1789, député aux États-généraux, président de l'Assemblée Constituante le 10 octobre 1790, membre de la Convention et du Conseil des Anciens, ministre de la Justice et de la Police générale sous le Directoire, membre du Directoire après le 18 fructidor (4 septembre 1797) et démissionnaire le 18 juin 1799. En 1801, Bonaparte l'avait nommé commissaire du Gouvernement à la Cour de cassation, titre qui devint en 1804 celui de procureur général impérial.

faisant finir ses incertitudes par un jugement, et je vous en serai reconnaissant.

R. VI, p. 358.

2035. — MURAT A MARET

19 prairial an XIII (8 juin 1805).

A monsieur Maret, ministre secrétaire d'État.

Monsieur le ministre secrétaire d'État, je vous adresse avec confiance une demande présentée à Sa Majesté l'Empereur et Roi par monsieur Goupil, que je sais être honoré de votre bienveillance. Il sollicite une place d'agent de change, et ses titres à cet emploi me paraissent dignes de lui concilier le suffrage de Sa Majesté. Il n'est pas à la vérité au nombre des commis principaux à qui les nouvelles places paraissent réservées, aux termes du décret impérial du 5 prairial, mais monsieur Caron, qui se présente en cette qualité, consent à lui céder ses droits, en sorte qu'il est presque égal aux intérêts de monsieur Goupil qu'il obtienne directement la place où qu'elle soit donnée à monsieur Caron qui la lui cédera ensuite. Je vous prie d'obtenir de S. M. la nomination de l'un ou de l'autre. Monsieur Goupil est le proche parent de l'adjudant-commandant Romieux, chargé actuellement d'une mission importante, et à qui l'Empereur a témoigné beaucoup de confiance et d'intérêt. Cet officier regardera comme une faveur personnelle celle qu'il m'a prié de solliciter pour son parent. Recevez, etc.

R. VI, p. 359.

2036. — JÉROME BONAPARTE A MURAT

Rade de Gênes. Bord de la Pomone, 22 prairial an XIII (11 juin 1805).

Je reçois ta lettre, mon cher frère, et suis étonné que tu n'ayes appris mon arrivée que par les gazettes, après les soins que je me suis donné d'en instruire ma famille. Mon secrétaire est passé chez toi, il y a un mois, pour te donner de mes nouvelles.

Je suis on ne peut plus sensible, mon frère, à tout ce que renferme ta lettre. Tes procédés aimables ne peuvent que faire naître en moi un sentiment de reconnaissance, mais non m'étonner. Je sens comme toi combien il est important que nous nous pressions

autour de l'Empereur, autant pour l'intérêt de l'État que pour celui de toute notre famille. Quant à moi, je serai heureux si je puis réaliser les espérances que mon pays et ma famille ont conçues de moi.

Sa Majesté qui me donne quelquefois de ses nouvelles est partie hier pour Brescia; le 2, elle recevra la députation des habitants de Lucques, ce pays paroit devoir être l'appanage du prince de Piombino; et le 7 messidor, Leurs Majestés seront à Gênes. Je présume que dès ce moment, je ne quitterai plus mon frère et que je retournerai auprès de ma famille sous peu de temps.

Je n'ai pas reçu de lettre de Caroline, elle est la seule de mes sœurs qui paroisse m'avoir oublié.

Adieu, mon frère, je t'embrasse de tout mon cœur.

J. Bonaparte.

Une caresse à tes enfants et dis à Caroline que je ne lui écris pas, parce que je t'écris.

D. 528. 3.

2037. — MURAT A L'ADJUDANT-COMMANDANT SÉNÉCAL

27 prairial an XIII (16 juin 1805).

A monsieur Sénécal, adjudant-commandant.

J'ai reçu toutes les lettres que vous m'avez adressées, et vous pouvez juger que j'ai été fondé à les laisser sans réponse, d'après l'oubli où vous avez paru être un moment des sentiments que vous deviez avoir pour moi. Il m'en a beaucoup coûté de croire à votre ingratitude, et j'y ai été d'autant plus sensible que vous veniez de recevoir un témoignage bien authentique de mon intérêt. Cependant je veux bien oublier ce qui s'est passé, en considération des anciennes preuves d'attachement que vous m'avez données, et votre conduite à l'avenir me prouvera si j'ai eu tort de n'en pas garder un plus long souvenir.

R. VI, p. 359.

2038. — MURAT A JOSEPH LAGARDE

27 prairial an XIII (16 juin 1805).

A monsieur Lagarde.

J'ai reçu avec plaisir, monsieur, la lettre que vous m'avez adressée le 5 germinal; vos deux premières ne m'étaient pas parvenues.

Je n'ai point perdu de vue les preuves de zèle que vous m'avez données dans ma jeunesse, et j'en conserve toujours un souvenir de reconnaissance. Je suis très flatté que vous m'ayez donné de vos nouvelles, et je saisis avec plaisir cette occasion de vous renouveler l'assurance de mon estime particulière. Recevez, etc.

R. VI, p. 359.

2039. — MURAT A FRANÇAIS, DE NANTES

27 prairial an XIII (16 juin 1805).

A monsieur le conseiller d'État Français, de Nantes.

Monsieur le conseiller d'État, la réunion de l'État de Gênes à l'Empire français nécessitera sans doute une augmentation d'employés dans votre administration. Je m'empresse de vous demander une des places de receveur ou d'inspecteur qui seront créées, pour monsieur Decorn, en faveur duquel je vous ai déjà écrit. Je vous prie de vouloir bien le mettre au nombre des candidats que vous admettrez pour ces nouvelles places et de vous en souvenir avec intérêt à l'époque de la création. Monsieur Decorn est mon compatriote, je lui porte depuis longtemps beaucoup d'estime et d'affection et il mérite votre bienveillance particulière sous le double rapport de la moralité et des malheurs qui lui ont fait perdre sa fortune. Je regarderai comme service personnel l'accueil favorable que vous voudrez bien faire à ma recommandation.

R. VI, p. 360.

2040. — NAPOLÉON A MURAT

A Mantoue, 29 prairial an XIII (18 juin 1805).

Monsieur mon Beau-Frère et Cousin, j'ai reçu vos différentes lettres. Je désire que vous fassiez vérifier les faits qui me sont dénoncés dans la lettre ci-jointe. Envoyez quelqu'un le long du canal de l'Ourcq pour voir comment se fait cette besogne.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 28.

2041. — MURAT AUX ADMINISTRATEURS DES BIBLIOTHÈQUES

1 messidor an XIII (20 juin 1805).

A messieurs les administrateurs des bibliothèques.

Messieurs, je vous prie de vouloir bien donner entrée dans les divers établissements que vous administrez à MM. Perrin et Duchesnay, qui m'ont témoigné le dessein de continuer la publication des « Mémoires sur l'histoire de France[1] ». L'utilité de cette collection, le talent des éditeurs, la saine critique qui caractérisent leurs notices ont été généralement appréciées, et les estimables savants qui ont commencé cette entreprise peuvent seuls avec succès en donner la continuation. J'ai accepté avec plaisir la dédicace qu'ils m'ont offerte de la suite de cette collection. Je ne doute pas que MM. Perrin et Duchesnay ne trouvent auprès de vous toutes les facilités qui pourront leur être nécessaires et je vous aurai une obligation particulière de la bienveillance que vous voudrez bien leur accorder.

R. VI, p. 360.

2042. — MURAT A RÉGNIER

1er messidor an XIII (20 juin 1805).

A monsieur le Grand Juge.

Monsieur le Grand Juge ministre de la Justice, j'apprends que le chef de bataillon Boyer, résidant à Mayence, vient d'être arrêté et mis en jugement parce que l'on a saisi dans sa voiture, au moment où elle rentrait dans la ville, des marchandises de contrebande. Cet officier affirme que ces marchandises y avaient été mises par son domestique, et qu'il est entièrement innocent du délit dont on l'ac-

[1] *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France* (recueillis par Roucher, Ant. Perrin, Dussieux, etc. et publiés avec des observations par Duchesnay)... Les 65 premiers volumes avaient paru à Londres et Paris, rue d'Anjou-Dauphine, de 1785 à 1789... La suite parut à Paris, rue de Vaugirard de 1806 à 1807 sous le titre de *Suite de la Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France dédiée à Son Altesse Impériale monseigneur le prince Joachim, grand-Amiral de France, duc régnant de Clèves et de Berg*. Elle ne comprend que cinq volumes : *Les vies des hommes illustres et grands capitaines, de Brantôme* et *la Chronologie septennaire de Palma Cayet*.

cuse. Monsieur le général Broussier sous lequel il a servi avec distinction, le regarde comme l'un des meilleurs et des plus honnêtes militaires de l'armée. Cet honorable témoignage lui mérite quelque indulgence, s'il a le malheur d'être coupable, et dans ce cas, je recommande particulièrement son affaire à Votre Excellence. Recevez, etc.

R. VI, p. 360.

2043. — MURAT A FRANÇAIS, DE NANTES.

12 messidor an XIII (1er juillet 1805).

A monsieur le conseiller d'État Français, de Nantes.

Monsieur le conseiller d'État, je connais tellement votre disposition à obliger les personnes que j'ai l'honneur de vous présenter, et surtout les anciens militaires recommandables par leurs services, que je ne crains pas aujourd'hui de recommander à toute votre bienveillance Mr Boyer, ancien aide de camp du général Desaix. L'estime et l'affection que lui portait le brave général auquel il a été attaché, le dénuement où se trouvent sa femme et ses enfants, ses moyens et sa moralité sont des titres bien propres à fixer votre intérêt. Je vous prie de vouloir bien saisir la première occasion qui se présentera de placer ce brave homme dans votre administration. Il est du nombre de ceux qui méritent particulièrement les bienfaits du Gouvernement. Je regarderai comme un service personnel ce que vous voudrez bien faire pour assurer le sort de cette famille intéressante. Recevez, etc.

R. VI, p. 1.

2044. — MURAT A FOUCHÉ

12 messidor an XIII (1er juillet 1805).

Au ministre de la Police générale.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance particulière en faveur de monsieur Joseph Panouze, de Mongesty, département du Lot qui désire obtenir la place vacante par démission, de commissaire de police à Villeneuve d'Agen, département du Lot-et-Garonne. Je connais depuis longtemps monsieur Panouze, et je puis vous assurer qu'il est digne sous tous les rapports de la place à laquelle il aspire. Monsieur le préfet du Lot vous a déjà rendu de lui les témoignages les plus avantageux, et il

est porté avec distinction sur le tableau des candidats qui ont été présentés par le sous-préfet de Villeneuve. Je compte dans cette occasion sur la complaisance ordinaire de Votre Excellence, et je serai flatté d'apprendre que ma recommandation a été utile à mon estimable compatriote.

R. VII, p. 1.

2045. — MURAT A RÉGNIER

12 messidor an XIII (1er juillet 1805).

Au Grand Juge.

Monsieur le Grand Juge ministre de la Justice, j'apprends que le greffier du juge de paix du canton de la Bastide, département du Lot, est sur le point de donner sa démission. Dans le cas où il effectuerait ce dessein, je m'empresse de vous demander d'avance cet emploi en faveur de monsieur Dardenne que je connais depuis longtemps, et qui jouit de l'estime générale dans le pays. Sa conduite irréprochable et des connaissances plus que suffisantes sont les titres que je présente à Votre Excellence. Je serai personnellement très flatté, en déterminant pour lui votre bienveillance, de pouvoir lui donner un témoignage du vif intérêt que je lui porte. Recevez, etc.

R. VII, p. 1.

2046. — NAPOLÉON A MURAT

Gênes, le 12 messidor an XIII (1er juillet 1805).

Mon Cousin, j'ai reçu vos lettres et l'extrait des journaux anglais que je ne connaissais pas encore, ce que j'ai lu avec intérêt. Je vous en remercie. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 29.

2047. — MURAT AU GÉNÉRAL BELLAVESNE[1]

13 messidor an XIII (2 juillet 1805).

Au général Bellavesne.

Monsieur le général, Sa Majesté a placé dans votre École spéciale

[1] Jacques-Nicolas Bellavesne, général de brigade le 10 juillet 1796, général de division le 4 octobre 1807.

militaire monsieur Ferreri, fils de l'ancien ministre de Gênes. Je vous demande votre bienveillance toute particulière pour cet intéressant jeune homme. Je connais depuis longtemps son père, et il me serait bien agréable de lui donner un témoignage de l'intérêt que je lui porte, en fixant particulièrement sur le fils vos soins et votre affection. Je suis persuadé que ce jeune élève se rendra digne par sa conduite et ses heureuses dispositions du sentiment que je désire vous inspirer en sa faveur. Il a maintenant l'avantage d'être Français, c'est uñ titre de plus à vos bontés et un motif puissant pour lui de justifier la bienveillance de Sa Majesté. Recevez, etc.

R. VII, p. 2.

2048. — MURAT AU COLONEL FITAU

13 messidor an XIII (2 juillet 1805).

A monsieur le colonel Fitau, commandant le 3e de dragons.

Ce sera avec bien du plaisir, monsieur le colonel, que je seconderai le désir que vous m'exprimez d'être attaché à Madame, Mère de Sa Majesté, en qualité de second écuyer. Je mettrai dans ma recommandation tout l'intérêt que je vous porte depuis longtemps, et je serai flatté de contribuer à fixer auprès de Madame un officier également distingué par ses talents militaires et par son amabilité.

Je profite de cette occasion pour vous faire passer la lettre d'un ancien dragon de votre régiment, qui se plaint de n'avoir pas reçu l'aigle qui lui était destinée ; quoique cette plainte me paraisse dénuée de fondement, je crois qu'il peut vous importer de la connaître. Recevez, etc.

R. VII, p. 2.

2049. — MURAT AU GÉNÉRAL BOYER

15 messidor an XIII (4 juillet 1805).

Au général Boyer, commandant les troupes dans le Morbihan.

Monsieur le général, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me témoignez le désir d'être admis dans l'ordre de la Couronne de fer. Je vous engage à m'adresser votre demande avec l'état de vos services, et je me ferai un plaisir de les mettre sous les yeux de S. M.. Je serai flatté de trouver cette occasion de faire quelque chose qui puisse vous être agréable. Recevez, etc.

R. VII, p. 2.

2050. — FOUCHÉ A MURAT

Paris, le 16 messidor (an XIII, 5 juillet 1805).

Le Sénateur, ministre de la Police générale de l'Empire a l'honneur d'adresser à S. A. S. le prince Murat le bulletin de police pour S. M. l'Empereur.

Mon âme est oppressée de chagrin, je viens de perdre un de mes enfans[1]. Cet événement me déchire le cœur. Veillez sur la santé des vôtres. La perte d'un enfant fait bien du mal!

Archives du prince Murat, D. 85. 4.

2051. — MURAT AU COLONEL GRABINSKI

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

Au colonel Grabinski

Je savais, monsieur le colonel, que S. M. venait de vous nommer membre de la Légion d'honneur, et je vous en félicite bien sincèrement. Cette honorable distinction est la plus juste récompense de vos longs services et de votre dévouement. Je présenterai avec intérêt au Grand Conseil les titres de monsieur le chef de bataillon Chlopicki que je crois digne sous tous les rapports de la décoration des braves, et j'ai la confiance qu'elle ne lui sera pas refusée. Recevez, etc.

R. VII, p. 2.

2052. — MURAT A DEFERMON

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

Au conseiller d'État Defermon.

Monsieur le conseiller d'État, j'ai l'honneur de recommander à votre bienveillance, monsieur Sauter, ancien capitaine de Port

[1] L'érudit historien de Fouché, M. Madelin, parlant de la situation familiale de celui-ci en 1802, écrit : « Ils (Fouché et sa femme) avaient perdu aux heures noires de leur vie, de 1794 à 1796, trois enfants en bas âge et les pleuraient. D'autres étaient venus. Joseph, alors âgé de cinq ans, Armand, de deux ans, et Athanase (le futur grand Veneur de la Cour de Suède) de quelques mois seulement. Une fille, Joséphine, allait naître de cet heureux ménage le 25 juin 1803 ». (*Fouché*, I, p. 362.) Il résulte de la lettre autographe que nous publions ici qu'un des enfants de Fouché ne mourut qu'en 1805.

du Cap (Isle St Domingue). Ce marin est maintenant en réclamation pour le prix d'un navire dont il était propriétaire, et qui fut mis en réquisition par le Gouvernement. Je vous prie de vouloir bien vous faire rendre compte de cette affaire, et en accélérer le plus qu'il vous sera possible la liquidation. La somme que réclame monsieur Sauter est la seule ressource d'un père de famille qui par ses anciens services et par ceux qu'a rendus à l'État son bâtiment me paraît mériter un intérêt particulier. Recevez, etc.

R. VII, p. 3.

2053. — MURAT AU GÉNÉRAL LASALLE

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

Au général Lasalle.

Monsieur le général, je recommanderai bien volontiers au ministre de la Guerre monsieur le capitaine Poulle et je tâcherai de lui faire obtenir l'avancement qu'il sollicite. Les services de ce brave officier et l'intérêt que vous lui portez seront sans doute des titres puissants à la bienveillance du Gouvernement. Croyez que je saisis avec bien de l'empressement l'occasion de faire quelque chose qui vous soit agréable. Recevez, etc.

R. VII, p. 3.

2054. — MURAT A FOURCROY

18 messidor an XIII (7 janvier 1805).

A monsieur le conseiller d'État Fourcroy.

Monsieur le conseiller d'État, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance particulière en faveur de monsieur le capitaine Paysant, membre de la Légion d'honneur, qui demande l'admission de son fils dans un lycée. Ce brave militaire qui a servi sous mes ordres et auquel je porte le plus vif intérêt, mérite sous tous les rapports cette faveur du Gouvernement. L'état de ses services que je vous fais passer prouve qu'il est un des militaires qui se sont le plus distingués dans son grade. Il a toujours mérité l'estime de ses chefs, et son colonel qui me le recommande avec instance regardera ce bienfait comme lui étant personnel. Je vous aurai en mon nom

particulier beaucoup d'obligation de vouloir bien mettre en première ligne le jeune François Paysant sur la liste des candidats.

R. VII, p. 3.

2055. — MURAT AU GÉNÉRAL VIALLANES[1]

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

A monsieur le général Viallanes.

Monsieur le général, je me ferai un plaisir de mettre sous les yeux de S. M. l'Empereur et Roi, le désir que vous m'exprimez d'être admis dans l'ordre de la Couronne de fer. Vos longs et utiles services fixeront sans doute l'attention de S. M. et je serai flatté d'apprendre que vous avez obtenu cette honorable distinction. Recevez, etc.

R. VII, p. 3.

2056. — MURAT A L'ADJUDANT-COMMANDANT RAMEL

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

A monsieur Ramel, adjudant-commandant à Périgueux.

Je seconderais bien volontiers, Monsieur, le désir que vous m'exprimez de trouver l'occasion de prouver votre dévouement à S. M. l'Empereur et Roi. Mais je ne connais pas d'expédition qui se prépare, et je me vois dans l'impossibilité de demander rien de positif pour vous; cependant je mettrai votre désir sous les yeux du ministre, et je tâcherai de le déterminer en votre faveur. J'apprendrais avec plaisir que ma recommandation eût pu pour vous être utile.

R. VII, p. 4.

---

[1] Jean-Baptiste-Théodore Viallanes, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 11 octobre 1761, dragon au 12e régiment le 26 janvier 1780, capitaine le 25 prairial an II, chef de brigade au 1er dragons le 1er germinal an V, général de brigade le 11 fructidor an XI. Il fit toutes les campagnes de 1792 à 1809. « Excellent chef, réunissant à un très haut degré toutes les connaissances de son état, est aussi distingué par la pureté de ses mœurs et de son patriotisme que par son zèle et ses lumières. » (Archives administratives de la guerre. Dossier Viallanes.)

2057. — MURAT A CAUCHY[1]

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

A monsieur Cauchy, archiviste du Sénat.

Monsieur, je ne puis mieux vous témoigner ma gratitude de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre ode sur la guerre actuelle, qu'en vous exprimant tout le plaisir que m'en a fait la lecture. J'ai reconnu dans cet intéressant morceau les grandes idées, la chaleur et l'énergie du poète dont vous avez emprunté la langue et qui vous a sans doute servi de modèle. Recevez, etc.

R. VII, p. 4.

2058. — MURAT A RÉGNIER

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

Au Grand Juge.

Monsieur le Grand-Juge, ministre de la Justice, j'ai l'honneur de recommander à votre bienveillance particulière Mr Laslou de Flins, qui désire être admis dans une Cour d'appel en province ou dans le Tribunal de première instance de Paris. Cet ancien magistrat qui vous a été présenté par monsieur Fontane et que vous avez bien voulu accueillir avec bonté, réunit en sa faveur les plus honorables suffrages. Je crois que sous le double rapport des talents et de la moralité, il ne peut qu'honorer la carrière dans laquelle il voudrait entrer. Je prie Votre Excellence de vouloir bien le mettre au nombre des personnes qui seront présentées à S. M. pour les places vacantes, et de l'appuyer de son intérêt particulier. Recevez, etc.

R. VII, p. 4.

---

[1] Louis-François Cauchy, né à Rouen en 1755, mort à Arcueil, près Paris, le 27 décembre 1848. L'ode dont il est question ici est intitulée : « Sur la rupture du traité d'Amiens par les Anglais, ode latine. A Sa Majesté Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie, par L.-F. Cauchy, secrétaire-archiviste du Sénat, membre de la Légion d'honneur. Avec une traduction française. — Paris, impr. P. Didot l'aîné, prairial an XIII-1805. In-8°.

2059. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

Monsieur le maréchal ministre, j'ai l'honneur de vous faire passer une lettre et l'état des services de monsieur Dévezien, ancien capitaine au régiment des chasseurs à cheval de Champagne. Ce brave officier, mon ancien compagnon d'armes, a servi jusqu'en 1791, époque à laquelle il fut attaché à la Légation d'Espagne. Il passa ensuite à Saint-Domingue où était toute sa fortune. Les malheurs de cette colonie l'ont laissé absolument sans ressources, et il n'a d'espoir que dans votre bienveillance pour obtenir une pension de retraite à laquelle vingt-neuf ans de services pourraient lui donner des droits. Ce sera avec beaucoup de plaisir que j'apprendrai que Votre Excellence a bien voulu partager l'intérêt qu'il m'inspire, et je vous en aurai une obligation particulière.

Monsieur le maréchal ministre, j'ai l'honneur de réclamer votre intérêt en faveur de monsieur Gault de Saint-Germain qui désire être admis à titre gratuit à l'École spéciale militaire de Fontainebleau. Quoique ce jeune homme ait dix-huit ans révolus, je crois qu'il est dans le cas d'une exception en sa faveur. Fils d'un homme de lettres distingué [1], il voudrait s'avancer par son travail et soulager dès ce moment sa mère aveugle, sans fortune, et chargée d'un autre fils de huit ans. Monsieur Pougens [2], membre de l'Institut, peut certifier que ce jeune homme par ses talents, son zèle et son bon cœur, est digne des bienfaits du Gouvernement. Recevez, etc.

R. VII, p. 4 et 5.

2060. — MURAT A CAPRARA

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

A monsieur Caprara, Grand Ecuyer du royaume d'Italie.

Monsieur le Grand Écuyer, j'ai reçu avec beaucoup d'intérêt la

[1] Pierre-Marie Gault de Saint-Germain, peintre et critique d'art, ancien pensionnaire du roi de Pologne, venait de publier en 1804 un ouvrage intitulé : « Des passions et de leur expression générale et particulière sous le rapport des beaux-arts, avec des figures d'après les plus célèbres artistes anciens et modernes... — Paris, Tassaert, 1804. In 8°.

[2] Marie-Charles-Joseph Pougens, né à Paris en 1755, fils naturel du prince de Conti, diplomate et littérateur, devenu aveugle en 1780 et élu membre de l'Institut en 1795, mort le 19 décembre 1833.

lettre que vous m'avez adressée le 31 mai. Je vous fais mes bien sincères félicitations sur le témoignage de confiance que vous avez reçu de S. M. par votre promotion à l'une des grandes dignités du Royaume d'Italie. Vous m'attribuez dans cette nomination une influence que je n'ai certainement pas eue; votre mérite personnel et votre dévouement à la personne de l'Empereur ont suffi pour déterminer son choix. Madame Murat qui se porte mieux maintenant, est sensible aux sentiments que vous lui exprimez et vous en fait ses remerciements. Soyez persuadé de la continuation de mon estime et de mon affection et du plaisir que j'aurai toujours à vous en renouveler l'assurance. Recevez, etc.

R. VII, p. 5.

2061. — MURAT A RÉGNIER

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

Au Grand Juge.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous adresser la demande en grâce que présentent à Sa Majesté les nommés Lagorre père et fils, condamnés à quatre ans de fers, pour avoir fait usage d'un faux, afin d'éluder la conscription militaire. L'intérêt que je porte aux habitants du département des Deux-Sèvres, compris dans ma cohorte, et dans lequel j'ai des propriétés, me porte à solliciter votre bienveillance en faveur de ces deux infortunés. Ils ont déjà subi une partie de la peine, et je les crois d'autant plus susceptibles de la rémission du reste, que les lois actuellement existantes ne leur infligeraient pas un châtiment aussi rigoureux. Je prie Votre Excellence de vouloir bien présenter cette pétition à Sa Majesté, avec un rapport favorable; la clémence de l'Empereur rendrait à une famille nombreuse et estimée, le repos, le bonheur et l'existence. Recevez, etc.

R. VII, p. 6.

2062. — MURAT AU GÉNÉRAL MORANGIÉS

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

A monsieur le général Morangiés[1].

Monsieur le général, Sa Majesté n'ayant encore pris aucune détermination sur le rétablissement des Amirautés, je ne puis

[1] Jean-Baptiste Demolette Morangiés, né au Mas (Haute-Loire) le 21 no-

encore que vous témoigner le désir que j'aurai d'être utile à MM. vos beaux-frères. Aussitôt qu'il y aura quelque chose de décidé à ce sujet, soyez persuadé que je m'empresserai de leur faire éprouver les effets de votre recommandation. Je serai flatté de pouvoir obliger deux personnes recommandables par leurs moyens et par le vif intérêt que vous leur portez. Recevez, etc.

R. VII, p. 6.

2063. — MURAT A FOUCHÉ

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

Au ministre de la Police générale.

Monsieur le ministre, je suis informé que les malversations que vous avez découvertes dans la forêt de Fontainebleau, se commettent en partie dans celle de Crécy, arrondissement d'Abbeville. Je m'empresse de vous donner ces renseignements, afin que vous puissiez faire prendre sur les lieux des informations plus étendues. Recevez, etc.

R. VII, p. 6.

2064. — MURAT AU MARÉCHAL BRUNE

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

Au maréchal Brune.

Monsieur le maréchal, je n'avais point oublié la promesse que je vous avais faite et j'étais toujours disposé à la tenir. Je ne sais pas précisément quand arrivera S. M., mais soyez persuadé que vous en serez instruit, aussitôt que je le serai moi-même. Madame Murat est très sensible à votre souvenir. Recevez, etc.

R. VII, p. 6.

2065. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

Monsieur le maréchal ministre, je réclame vos bontés particulières en faveur du capitaine Châtelain. S. M. sur votre rapport a bien

vembre 1758, cadet-gentilhomme dans le régiment de Languedoc le 6 juin 1775, capitaine le 12 janvier 1792, chef de brigade de la 18e demi-brigade de ligne le 24 floréal an VI, général de brigade le 7 floréal an IX.

voulu lui donner un témoignage de la bienveillance qu'Elle accorde aux braves, et ordonner dans un autre corps la continuation de son service. Animé du désir de mériter cette faveur, le capitaine Châtelain sollicite l'honneur de prouver son dévouement sur le champ de bataille ou dans une expédition difficile. Je prie Votre Excellence de vouloir bien l'employer dans l'un des corps de dragons destinés à l'expédition d'Angleterre. Il est l'un des braves qui ont fait toutes les campagnes d'Italie et d'Egypte, et je suis persuadé qu'il soutiendrait la réputation qu'il y a acquise dans le nouveau poste que vous auriez la bonté de lui confier. Recevez, etc.

R. VII, p. 7.

2066. — JOACHIM MURAT A ANDRÉ MURAT

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

A monsieur Murat, maire de la Bastide.

Mon frère, je m'empresse de vous faire passer la lettre que vient de m'adresser le Grand-Juge, en réponse à celle par laquelle je lui demandais pour monsieur Dardenne la place de juge de paix du canton de la Bastide. Vous y verrez que le titulaire actuel n'a pas encore envoyé sa démission et qu'aussitôt qu'elle sera parvenue, monsieur Dardenne sera présenté pour le remplacer. Cette nouvelle vous sera certainement agréable, et je me fais un plaisir de vous l'annoncer. Recevez, etc.

R. VII, p. 7.

2067. — MURAT A MADAME D'ARLINCOURT [1]

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

A madame veuve d'Arlincourt, au château d'Epinay, près Amiens.

Madame, je me ferai un plaisir de mettre sous les yeux de S. M. le désir que vous m'exprimez de consacrer vos deux fils à son ser-

[1] La veuve de Charles d'Arlincourt, ancien fermier général, guillotiné en 1794, s'était retirée en Picardie au château de Lépinay, avec ses deux fils. L'un d'eux, Charles-Victor vicomte d'Arlincourt, est devenu célèbre comme romancier et comme pamphlétaire légitimiste, après la révolution de 1830. E. Pascallet a écrit la vie du Vte d'Arlincourt dans le *Biographe universel*, et il cite la lettre écrite à Napoléon par Mme d'Arlincourt pour lui offrir les services de ses enfants. « Napoléon, dit-il, qui aimait les noms monarchiques, fut charmé de cette lettre, il fit écuyer de sa sœur, la reine de Naples, l'aîné des d'Arlincourt et il nomma Victor écuyer de Madame Mère. » Le 25 mars

vice, et je lui présenterai avec intérêt les titres que vous avez à sa bienveillance particulière. Je serais flatté de contribuer au succès de votre demande, et de fixer en même temps près de LL. MM. une famille intéressante qui ne désire les approcher que pour leur prouver son dévouement. Recevez, etc.

R. VII, p. 7.

2068. — MURAT A LEBRUN

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

A S. A. S. l'Archi-Trésorier.

Monsieur l'Archi-Trésorier, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance particulière en faveur de monsieur de Varembon, qui vient de perdre sa place par la suppression du département du Tanaro, dont il était receveur général. Il demande avec justice un emploi de même nature à Gênes ou dans les deux autres départements du ci-devant État Ligurien. Votre Altesse Sérénissime sait que monsieur de Varembon mérite sous tous les rapports l'intérêt du Gouvernement et qu'il est attaché à la famille impériale par sentiment encore plus que par alliance. Ses talents, sa moralité, l'estime générale qu'il a su se concilier le rendent digne de la protection spéciale que vous voudrez bien lui accorder et me donnent la confiance de la réclamer en sa faveur. Je prie Votre Altesse Sérénissime de recevoir l'assurance de ma très haute considération.

R. VII, p. 7.

2069. — MURAT AU GÉNÉRAL FRANCESCHI

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

A monsieur le général Franceschi.

Monsieur le général, je vous prie de recevoir mes remerciements

1806, Charles d'Arlincourt adressait à la Princesse Caroline Murat pour sa fête quelques couplets dont voici le dernier :

Sur ma famille et sur mon zèle
Elle daigna jeter les yeux,
Sa bonté m'attachant près d'elle
Fit encor de nouveaux heureux,
En admirant sa bienfaisance
Le ciel juste en sa volonté
Placera la reconnaissance
Dans le palais de la Beauté.

(Archives du prince Murat. D. 352. 8.)

de l'attention que vous avez eue jusqu'ici de me faire passer les journaux anglais. Mais comme je les reçois beaucoup plus promptement maintenant par une autre voie, je vous serai obligé de ne point renouveler les abonnements. Je n'en suis pas moins sensible à la complaisance que vous m'avez témoignée. Je désire que l'occasion se présente de vous en prouver ma gratitude.

J'ai chargé monsieur Aymé de remettre à monsieur Gai les 160 fr. 10 qui restent dues à monsieur Saillet. Recevez, etc.

R. VII, p. 8.

2070. — MURAT A DUCHATEL

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

A monsieur le conseiller d'État Duchatel.

Monsieur le conseiller d'État, monsieur Durup de Baleine, ancien lieutenant de vaisseau et maintenant receveur au bureau de Montlhéry, est sur le point de rentrer dans une carrière où il a acquis une réputation méritée. Il me prie de solliciter votre bienveillance en sa faveur et la permission de vous présenter pour son successeur monsieur Baudron qu'il se dispose d'unir à sa fille. Je vous recommande d'autant plus volontiers ces deux messieurs qu'ils sont également dignes de votre intérêt, le premier par les services qu'il a rendus dans la Marine et par ceux qu'il peut rendre encore, et monsieur Baudron par les témoignages avantageux qui lui ont été rendus depuis qu'il est employé dans les Domaines. Je vous prie de vouloir bien accueillir favorablement une demande dont le succès fera le bonheur de trois personnes estimables. Recevez, etc.

R. VII, p. 8.

2071. — MURAT A GAUDIN

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

A monsieur le ministre des Finances.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance en faveur de monsieur de Varembon, receveur général du département du Tanaro. Ce département vient d'être supprimé, et monsieur de Varembon sollicite son placement dans un des départements du ci-devant État de Gênes ou la première recette vacante qui pourra se trouver en France. Je prie Votre Excellence de vou-

loir bien prendre cette demande en très grande considération, elle me paraît fondée sur les plus justes droits, et la manière honorable dont monsieur de Varembon a rempli ses fonctions, l'estime générale qu'il s'était conciliée à Asti, sont de nouveaux titres à la continuation de confiance de Votre Excellence. Je vous aurai personnellement beaucoup d'obligation de l'intérêt que vous voudrez bien lui témoigner dans cette circonstance. Recevez, etc.

R. VII, p. 8.

2072. — MURAT A FORFAIT[1]

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

A monsieur le conseiller d'État Forfait.

Monsieur le conseiller d'État, MM. Durup de Baleine et Desloges de Krouvel, anciens lieutenants de vaisseau, désireraient consacrer de nouveau leurs moyens et leur expérience au service de S. M.. La formation d'un 7me arrondissement maritime leur paraît une occasion favorable de présenter leur demande, et leur donne la bonne espérance de la voir accueillie. Je recommande d'autant plus volontiers ces deux braves marins à votre bienveillance que vous les avez honorés de votre amitié, et que leurs talents vous sont particulièrement connus. Le témoignage honorable que rend d'eux leur ancien major général monsieur de Fautras, est un titre de plus à votre intérêt et à la confiance du Gouvernement. J'apprendrai avec plaisir que vous avez bien voulu les proposer en réintégration dans le corps de la Marine et je suis persuadé d'avance qu'ils justifieront cette faveur. Recevez, etc.

R. VII, p. 9.

2073. — MURAT AU CONTRE-AMIRAL MISSIESSY

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

A monsieur le contre-amiral Missiessy.

M. le contre-amiral, en vous exprimant combien j'ai été sensible à vos félicitations, je me fais un plaisir de vous adresser les

[1] Forfait avait donné sa démission de ministre de la Marine le 1er octobre 1801, il était devenu conseiller d'État, inspecteur-général de la flottille destinée contre l'Angleterre, commandant de la Légion d'honneur et préfet maritime au Havre, où il repoussa les attaques des Anglais en cette année 1805.

miennes pour l'heureux succès de l'expédition que vous avez commandée. Si vous venez à Paris prendre le repos qui paraît vous être nécessaire, je serai très flatté de vous y recevoir et de vous exprimer plus particulièrement l'estime que vos talents et votre réputation m'ont inspirée. Recevez, etc.

R. VII, p. 9.

2074. — MURAT A MAURICE DE CARAMAN[1]

18 messidor an XIII (7 juillet 1805).

A monsieur Maurice de Caraman.

Monsieur, je vous fais mes remerciements de l'exemplaire que vous avez bien voulu m'adresser de l' « Histoire du Canal de Languedoc. » Aussitôt que mes occupations me le permettront, je lirai cet ouvrage avec tout l'intérêt qu'il mérite. J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur, avec considération.

R. VII, p. 9.

2075. — FÉLIX BACCIOCHI A MURAT

Gênes, le 19 messidor an XIII (8 juillet 1805).

Je te fais part, mon cher frère, de mon départ pour Lucques[2], je compte y faire ma résidence; l'on dit que c'est un pays agréable,

[1] Victor-Maurice de Riquet, comte de Caraman, né le 16 juin 1727, arrière-petit-fils de Pierre-Paul de Riquet, créateur du canal du Languedoc, s'était distingué pendant la guerre de Sept ans à la tête d'un régiment de dragons. Emigré pendant la Révolution, il avait combattu à l'armée des Princes. Rentré en France en 1803, il n'avait rien pu recouvrer de son immense fortune. Il avait publié sous le voile de l'anonymat un « Projet d'instruction pour assurer la paix parmi les hommes ». (*S. l. n. d.*) In-8°.

[2] En prairial an XIII, Félix Bacciochi nommé par l'Empereur prince de Piombino avait été, pendant que sa femme restait à Milan, prendre possession de ses États, avant d'assister au sacre de Napoléon comme roi d'Italie. Le 4 juin 1805, le Gonfalonier et les Anciens de la République de Lucques avaient rendu un décret portant que « S. M. l'Empereur des Français et roi d'Italie serait supplié de donner une nouvelle constitution à l'Etat de Lucques et d'en confier le gouvernement à un prince de sa famille et à ses successeurs à l'exclusion des femmes ». (*Journal des Débats*, 4 messidor an XIII.)

Félix Bacciochi et sa femme Élisa Bonaparte, créés par l'Empereur prince et princesse de Lucques, quittèrent Gênes le 12 juillet et arrivèrent à Lucques le 14 au soir pour prendre le lendemain possession de leur Principauté.

je crois que tu le connois. Si quelque chose peut me dédomager de la peine d'être éloigné de Paris, c'est l'assurance de faire la volonté de S. M. et de lui être agréable.

Mille choses respectueuses à Caroline. Élisa lui a écrit, il y a quelques jours. Je t'embrasse.

Une caresse à tes jolis enfants. Jérôme se porte bien.

Ton aff. frère.

FÉLIX.

Archives du prince Murat. D. 536. 1.

2076. — MURAT A LESUEUR

22 messidor an XIII (11 juillet 1805).

A monsieur Lesueur, maître de musique de la Chapelle impériale.

Monsieur, MM. les curés et administrateurs de Notre-Dame de Lorette, ma paroisse, me prient de vous recommander une jeune personne qui désirerait être admise, en qualité de choriste, à la chapelle de S. M.. Cette intéressante demoiselle, élève du Conservatoire, soutient avec ses modiques appointements l'existence de sa famille et est, d'après les témoignages les plus authentiques, un modèle de vertu et de piété filiale; on ajoute qu'elle a une très belle voix, du goût et une figure distinguée. Ces différents avantages ne peuvent qu'augmenter l'intérêt qu'inspirent ses heureuses qualités, et j'apprendrai avec plaisir que vous avez bien voulu lui accorder votre bienveillance. Son nom est Victorine Lavaux. Recevez, etc.

R. VII, p. 10.

2077. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

22 messidor an XIII (11 juillet 1805).

Monsieur le maréchal ministre, un décret impérial du 3 floréal porte que le conseiller d'Etat, directeur général de l'Instruction publique, sera accompagné dans l'inspection qu'il doit faire des Lycées, pendant le cours des années XIV et XV, d'un sous-inspecteur aux revues chargé de donner des instructions sur l'ordre à suivre pour la tenue des registres et de la comptabilité. J'ai l'honneur de vous recommander pour cette place monsieur Lafon dont je vous fais passer la pétition. Je connais depuis longtemps cet officier

comme un excellent militaire et un très bon administrateur, et je suis persuadé qu'il justifierait sous ce double rapport la confiance que Votre Excellence voudrait bien lui accorder. Je serai flatté d'apprendre que vous avez eu la bonté de partager l'intérêt qu'il m'inspire.

R. VII, p. 10.

2078. — MURAT AU GÉNÉRAL MATHIEU

22 messidor an XIII (11 juillet 1805).

A monsieur le général Mathieu.

Monsieur le général, j'ai reçu avec intérêt la lettre que vous m'avez adressée le 9 de ce mois. Je vous remercie de l'attention que vous voulez bien avoir de me donner des nouvelles du port, et je vous prie de la continuer.

Je crois que la distinction avec laquelle vous avez combattu en Italie, vous donne des droits à la récompense promise par S. M. aux braves qui ont assuré l'indépendance de cette contrée, et je me ferai un plaisir de les appuyer de tout mon intérêt. Soyez bien persuadé de ma disposition constante à saisir toutes les occasions de vous prouver l'estime que vous m'avez inspirée. Recevez, etc.

R. VII, p. 10.

2079. — MURAT AU COLONEL TERREYRE

22 messidor an XIII (11 juillet 1805).

A monsieur Terreyre, colonel du 27e de Dragons.

J'ai reçu, monsieur le colonel, la lettre que vous m'avez adressée le 9 de ce mois, ainsi que l'état des officiers de votre régiment qui sont susceptibles d'être admis dans la Légion d'honneur. Leurs services et votre recommandation sont des titres à tout mon intérêt, et je me ferai un plaisir de les appuyer au premier Grand-Conseil. Je saisirai avec empressement cette occasion de témoigner mon estime à de braves officiers et de faire quelque chose qui leur soit agréable. Recevez, etc.

R. VII, p. 10.

2080. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE

22 messidor an XIII (11 juillet 1805).

Monsieur le maréchal ministre, monsieur le général Valory [1] est depuis cinq mois sans activité et sans traitement. Il a épuisé tous ses moyens d'existence, et n'a maintenant de ressources que dans votre bienveillance. Je la réclame aujourd'hui en sa faveur. La bravoure, les talents et les services de ce général vous sont depuis longtemps connus, et j'ai eu plusieurs fois l'occasion de certifier comme témoin les preuves qu'il en a données sur le champ de bataille. Je prie Votre Excellence de vouloir bien avoir égard à la situation malheureuse où il se trouve maintenant et lui donner l'occasion de rendre de nouveaux services. Le poste le plus périlleux sera celui qui lui conviendra le plus. Il ne désire que sortir d'une inactivité qui l'accable, et justifier la confiance que vous auriez eu la bonté de lui accorder. J'apprendrai avec beaucoup de plaisir que Votre Excellence a bien voulu partager l'intérêt que je lui porte. Recevez, etc.

R. VII, p. 11.

2081. — MURAT A CHAMPAGNY

22 messidor an XIII (11 juillet 1805).

A monsieur le ministre de l'Intérieur.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance en faveur de monsieur Delasallette, adjoint aux agents de change de Paris, qui désire obtenir une des vingt places d'agents nouvellement créées et exclusivement réservées aux commis principaux. Monsieur Delasallette réunit tous les titres qui peuvent lui mériter votre intérêt; il jouit d'une grande réputation de moralité, connaît parfaitement les affaires, et tous les banquiers et négociants de la capitale lui accordent depuis longtemps leur confiance. Il a suivi autrefois avec distinction la carrière militaire qu'il n'a quittée que par des raisons de santé, et il a constamment mérité l'estime de ses chefs. Monsieur le général Léopold Berthier lui conserve un attachement particulier. Je prie Votre Excellence de vouloir

[1] Guy-Louis-Henry de Valory, général de brigade le 29 août 1803.

bien le mettre en première ligne sur la liste des candidats et appuyer sa nomination auprès de S. M.. Recevez, etc.

R. VII, p. 11.

2082. — MURAT A REGNIER

22 messidor an XIII (11 juillet 1805).

A monsieur le Grand Juge.

Monsieur le Grand-Juge, j'eus l'honneur de vous écrire le 13 nivôse dernier pour vous demander une place de juge dans le département du Lot, en faveur de monsieur Delbos, de Cahors. Vous eûtes la complaisance de m'assurer que vous feriez éprouver à cet estimable père de famille les effets de ma recommandation, aussitôt que l'occasion se présenterait. Deux places sont maintenant vacantes par mort au tribunal de Gourdon et je m'empresse de réclamer pour monsieur Delbos la bienveillance que vous avez bien voulu lui promettre. Il a rempli avec honneur différentes fonctions de la magistrature, et je suis persuadé qu'il rendrait encore des services dans l'emploi que Votre Excellence aurait la bonté de lui conférer. Je vous aurai beaucoup d'obligation de le mettre en première ligne sur la liste des candidats. Recevez, etc.

R. VII, p. 11.

2083. — MURAT AU GÉNÉRAL LÉOPOLD BERTHIER

22 messidor an XIII (11 juillet 1805)[1].

A monsieur le général Léopold Berthier.

Monsieur le général, je me suis empressé de recommander monsieur Delasalette à monsieur le ministre de l'Intérieur, et j'ai mis dans ma demande tout l'intérêt que devait m'inspirer une personne que vous honorez de votre estime et dont le mérite est aussi généralement reconnu. C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai saisi cette occasion de faire quelque chose qui vous fût agréable,

[1] Murat avait alors accompagné l'Empereur à Fontainebleau. (*Journal des Débats*. Paris, 27 messidor an XIII). « Le prince Murat, grand-amiral de l'Empire, est de retour de Fontainebleau à sa terre de Neuilly près Paris. On dit que S. A. S. aura l'honneur d'y recevoir aujourd'hui ou demain à dîner S. M. l'Empereur et Roi.

et je serai très flatté d'apprendre que mon intervention à pû être utile à monsieur Delasalette. Recevez, etc.

R. VII, p. 12.

2084. — MURAT A DENNIÉE

28 messidor an XIII (17 juillet 1805).

A monsieur Denniée, secrétaire général de la Guerre.

Monsieur le secrétaire général, ayant besoin de connaître tous les officiers en retraite ou réformés qui jouissent à Paris de leur traitement de réforme, je vous prie de vouloir bien donner les ordres dans vos bureaux pour que les renseignements à ce sujet soient donnés à monsieur le général Broussier qui se présentera pour les recevoir. J'ai l'honneur, etc.

R. VII, p. 12.

2085. — MURAT AU PRINCE EUGÈNE DE BEAUHARNAIS

28 messidor an XIII (17 juillet 1805).

A S. A. S. le prince Eugène, vice-roi d'Italie.

J'ai été informé, mon cher Prince, que vous aviez daigné vous apercevoir que j'avais un peu tardé à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire lors de ma nomination à la dignité de Grand-Amiral. Qu'il me soit permis de dire à V. A. S. que j'avais cru pouvoir me dispenser d'y répondre, pouvant prendre moi-même votre lettre pour une réponse à celle que j'avais eu l'honneur de vous écrire par Madame Ruga. Elle contenait des compliments sincères sur votre promotion à la dignité d'Archi-Chancelier d'État, et des recommandations pour cette belle, recommandations purement de forme, une jolie femme en aura-t-elle jamais besoin auprès de vous?

J'ai sincèrement applaudi au choix que S. M. a fait de V. A. pour vice-roi d'Italie[1]; je ne vous en ai point entretenu, ne l'ayant appris que par les gazettes. J'avais pensé que les sentiments non équivoques que de tout temps j'ai manifestés pour vous, m'auraient valu une communication de cette circonstance mémorable de votre

[1] Le décret de l'Empereur nommant le prince Eugène vice-roi d'Italie est daté de Milan le 7 juin 1805.

carrière. Votre silence m'a affecté, j'ai été sensible à une telle réserve, et il faut bien que je sois sûr de retrouver cet Eugène bon et sensible, pour m'être déterminé à me plaindre de lui à lui-même.

Maintenant, mon cher Prince, je vous prie de recevoir mes félicitations; elles sont sincères puisque je vous les adresse. Rendez heureux le pays intéressant que vous êtes appelé à gouverner, j'applaudirai toujours à vos succès et à son bonheur.

Je prie V. A. S. d'agréer l'assurance de ma haute considération et de mon attachement.

D. 526. 81.

2086. — MURAT A FÉLIX BACCIOCH

28 messidor an XIII (17 juillet 1805).

A S. A. S. le prince de Lucques et de Piombino.

J'ai reçu, mon cher frère, ta lettre et l'avis officiel que tu me donnes de ton départ pour Lucques. Personne n'a vu ton élévation avec plus de plaisir que moi et personne n'y a plus sincèrement applaudi.

Je connais le pays que tu es destiné à gouverner, le peuple en est bon, sage et industrieux, il méritera ta bienveillance, tu le rendras heureux et ce sera un droit de plus que tu auras acquis à l'attachement de S. M. l'Empereur et Roi et à la reconnaissance des bons Lucquois. Adieu, mon cher frère, compte dans toutes les circonstances sur mon amitié comme je compte sur la tienne. Crois que personne ne t'est plus attaché que ton affectionné frère.

P.-S. — La princesse Caroline a dû écrire, il y a quelques jours, à la princesse Élisa; mets à ses genoux tous mes sentiments pour elle. Mes enfants qui se portent bien vous embrassent.

D. 526. 82.

2087. — MURAT A REGNIER

30 messidor an XIII (19 juillet 1805).

Au Grand Juge.

Monsieur le Grand-Juge, ministre de la Justice, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance en faveur de monsieur Simonin,

employé au ministère de la Police générale, qui désirerait obtenir la place de secrétaire de l'École de droit de Strasbourg. Ses connaissances, sa moralité et la considération dont il jouit me paraissent le rendre digne de cette faveur. Je suis d'autant plus porté à solliciter pour lui l'intérêt de Votre Excellence que je sais que vous l'honorez de votre estime. J'apprendrai avec plaisir que vous avez bien voulu le mettre en première ligne au nombre des candidats que vous présenterez à Sa Majesté l'Empereur. Recevez, etc.

R. VII, p. 11.

2088. — MURAT AU GÉNÉRAL BISSON

30 messidor an XIII (19 juillet 1805).

A monsieur le général Bisson[1].

Monsieur le général, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 3 de ce mois en faveur de monsieur le capitaine Poulle. Je connais depuis longtemps le mérite et les services de ce brave officier, et vous pouvez être assuré que j'appuierai avec beaucoup de plaisir et d'intérêt son avancement auprès du ministre de la Guerre. Je serai flatté en même temps de faire quelque chose qui pourra vous être agréable. Recevez, etc.

R. VII, p. 13.

2089. — MURAT A FOURCROY

30 messidor an XIII (19 juiliet 1805).

A monsieur le conseiller d'État Fourcroy.

Monsieur le conseiller d'État, monsieur Lacan, adjudant lieutenant près le 12e arrondissement de Paris, père de sept enfants, réclame l'application de la loi qui lui accorde une place gratuite dans un lycée pour l'un de ses fils; cet officier mérite de participer à ce bienfait sous le double rapport d'excellent militaire et de bon père de famille. Il présente pour cette place son fils Auguste-Théophile Lacan, âgé de sept ans et demi, qui montre de l'intelligence et des dispositions à l'étude. Je vous prie de vouloir bien prendre en considération les services et les droits de cet estimable officier,

[1] Pierre-François-Jean-Gaspard Bisson, général de brigade le 5 juillet 1800, général de division le 1er février 1805.

et de présenter son fils le plus tôt qu'il vous sera possible à la nomination de Sa Majesté. Recevez, etc.

R. VII, p. 13.

2090. — MURAT A NAPOLÉON

30 messidor an XIII (19 juillet 1805).

Sire, j'ai l'honneur de solliciter votre clémence en faveur du nommé Louis Chalmeau, détenu depuis neuf mois comme déserteur, aux travaux publics à St-Quentin. Ce militaire ne déserta du 11e régiment de chasseurs que pour venir servir dans le 15e de dragons, près de son frère qui y sert avec honneur depuis quatre ans. Je prends la liberté de joindre à ma lettre celle que m'adresse le dit Chalmeau, parce qu'elle renferme un témoignage de l'agent de son atelier. Le major du 15e régiment m'a écrit en faveur du condamné, et il désire que Votre Majesté, en lui accordant sa grâce, lui permette d'entrer dans son corps. Je suis avec respect, etc.

R. VII, p. 13.

2091. — MURAT A HUGUET MONTARAN

30 messidor an XIII (19 juillet 1805).

Au maire du 1er arrondissement de Paris.

Monsieur, j'ai reçu avec intérêt le compte général des hospices civils de Paris que vous m'avez adressé. Je vous prie de faire agréer mes remerciements à MM. les membres du Conseil général de l'administration. Recevez, etc.

R. VII, p. 14.

2092. — MURAT A SAINT-HAOUEN

1er thermidor an XIII (20 juillet 1805).

A monsieur Saint-Haouen, chef de la marine militaire à Boulogne.

Monsieur, j'ai reçu toutes vos lettres, je pense que vous devez attendre à Boulogne l'arrivée de Sa Majesté, pour lui présenter le plan de Sangate. Je ne doute nullement qu'Elle n'approuve un projet qui promet de si grands résultats. Je compte lui remettre

celui de Wissant. Il n'est aucunement question de mon voyage à Boulogne, je ne sais qui a pu donner lieu à ce bruit. Recevez, etc.

R. VII, p. 14.

2093. — PAULINE BORGHÈSE A MURAT

Trianon, ce 25 juillet (1805).

Si mon aimable frère voulait venir sammedy le 29 juillet dîner avec moi, il me ferait grand plaisir, c'est la fête de Camille et je ne crois pas pouvoir lui être plus agréable qu'en réunissant tous ceux qu'il aime.

Je désirerais bien que Caroline pût y venir avec les personnes qui lui conviendraient, mais la sachant malade, je n'ose l'espérer, je conte sur la complaisance de mon cher frère, et il me fera grand plaisir en amenant ceux qui lui seront agréables.

Je l'embrasse de tout mon cœur et lui observe que nous dînons à 5 heures.

PAULETTE.

D. 530, 4.

2094. — LE PRINCE EUGÈNE DE BEAUHARNAIS A MURAT

Milan, ce 28 juillet 1805.

Si l'on a dit à Votre Altesse Sérénissime que je m'étais plaint du silence qu'elle avoit gardé avec moi à l'occasion du nouveau témoignage de tendresse et de bonté que j'ai reçu de Sa Majesté, on l'a trompé. Si j'avois dû me plaindre, c'est à Votre Altesse Sérénissime elle-même que j'aurois adressé mes plaintes.

Mais si l'on a dit à Votre Altesse que j'avois été affligé de son silence, on lui a dit vrai. Je vous l'avoue, dans cette circonstance où je recevais de toutes parts des félicitations qu'aucune lettre de moi n'avait provoquées, il m'a été pénible de ne pas trouver votre nom au milieu de tous ceux qui me renouvelloient les témoignages et les expressions de leur attachement.

Vous avez pensé que j'aurois dû vous faire part moi-même de l'acte de S. M.. Je vous remercie de m'avoir expliqué le motif de votre réserve. Je n'ai pas le droit de m'en plaindre, mais au fond Votre Altesse pense-t-elle que s'il lui arrivoit toutes les faveurs qu'elle mérite et que je lui souhaite, il ne me suffiroit pas de les

avoir apprises par le *Journal officiel,* pour m'empresser de lui dire combien j'en serois heureux.

Si Votre Altesse ne partageoit pas mon opinion à cet égard, j'espère du moins qu'elle trouveroit dans la franchise avec laquelle je l'expose, une preuve de plus de toute l'importance que j'attache à n'avoir aucun tort envers elle.

Maintenant que j'ai dit tout ce que j'ai cru nécessaire à ma justification, recevez, je vous prie, tous mes remerciemens pour les nouvelles expressions d'amitié que je trouve avec tant de plaisir dans votre dernière lettre. Votre Altesse Sérénissime me rendra la justice de croire que je réponds à la sincérité de ses sentimens par toute la sincérité des miens.

S. A. I. la Princesse Caroline voudra-t-elle bien recevoir avec bonté mes hommages respectueux et l'assurance de mes sentimens distingués?

Le Prince Eugène.

D. 423. 2.

2095. — MURAT A BARBÉ-MARBOIS

12 thermidor an XIII (31 juillet 1805).

Au ministre du Trésor.

Monsieur le ministre, je ne puis refuser de solliciter votre intérêt en faveur de monsieur Moncourier, receveur de l'arrondissement d'Ussel, département de la Corrèze, gravement compromis par un déficit considérable dans sa caisse. Les citoyens les plus distingués et presque tous les hommes publics de son département s'accordent à lui conserver leur estime et assurent qu'il n'est coupable que d'avoir accordé trop de confiance à un commis infidèle. Ils vous demandent d'accorder un sursis pour la vente de ses biens, et de lui laisser la liberté, afin qu'il puisse travailler à se libérer complètement envers le Trésor public. La réputation de probité dont monsieur Moncourier jouit parmi ses compatriotes; les services distingués de plusieurs militaires de sa famille et particulièrement une recommandation de ma mère me font désirer que vous ayez pour lui la bonté dont il est digne. Recevez, etc.

R. VII, p. 14.

2096. — NAPOLÉON A MURAT

A S. Cloud, le 14 thermidor, à deux heures du matin (2 août 1805).

Monsieur mon Beau-Frère et Cousin, je pars pour passer la revue de l'Armée de Boulogne [1]. Tout se passera pendant ce voyage comme dans l'autre.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 30.

2097. — MURAT A CHAMPAGNY

(Neuilly) 15 thermidor an XIII (3 août 1805).

Au ministre de l'Intérieur.

Monsieur le ministre, j'ai déjà sollicité votre bienveillance en faveur du nommé Henry Roty, aveugle, âgé de 18 ans et natif de Neuilly, qui désire être admis à l'Hospice des Quinze-Vingts. Cet infortuné jeune homme appartient à une famille estimable que je désirerais obliger, et je prie de nouveau Votre Excellence de vouloir bien lui réserver la première place vacante. Je ne fais que réclamer ici l'exécution de la promesse que vous avez eu la complaisance de me faire, et j'apprendrai avec plaisir que l'ordre des inscriptions vous a donné les moyens de la remplir. Recevez, etc.

R. VII, p. 14.

2098. — MURAT A RÉGNIER

(Neuilly) 15 thermidor an XIII (3 août 1805).

Au Grand Juge.

Monsieur le Grand-Juge, ministre de la Justice, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance particulière en faveur de mon-

[1] « L'Empereur et Roi est parti de Saint-Cloud aujourd'hui à trois heures du matin. On assure que S. M. s'est dirigée vers les côtes de la Manche. » (*Journal des Débats*, 15 thermidor an XIII.)

sieur Teste, père, que je vous présente comme digne d'occuper une des places vacantes à la Cour d'appel. Ci-devant avocat au Parlement de Toulouse et procureur syndic du département du Gard en 1791 et 1792, il a mérité dans ces différentes fonctions l'estime et la confiance de ses concitoyens qui le verraient avec plaisir admis dans la première Cour de l'Empire. Monsieur Teste, recommandable par ses qualités personnelles, est père de deux fils distingués, l'un comme militaire, colonel du 5e régiment de ligne, et l'autre comme jurisconsulte estimable. L'intérêt que je vous prie de lui accorder serait en même temps le prix des vertus du père et la récompense des services des enfants. La présentation que Votre Excellence voudrait bien faire de ce magistrat déciderait sans doute les bontés de Sa Majesté qui a déjà accueilli favorablement sa demande. Recevez, etc.

R. VII, p. 14.

2099. — MURAT AU MARÉCHAL MONCEY

(Neuilly) 15 thermidor an XIII (3 août 1805).

Au maréchal Moncey.

Monsieur le maréchal, Sa Majesté, avant de partir pour Boulogne, ayant décidé que le travail, pendant son absence, se ferait de la même manière que pendant son voyage d'Italie, j'ai l'honneur de vous prévenir de cette disposition, en vous priant de vouloir bien me faire passer le rapport de la Gendarmerie Impériale tous les jours, s'il vous est possible, avant dix heures du soir. Recevez, etc.

R. VII, p. 15.

2100. — MURAT AU MARÉCHAL BESSIÈRES

Neuilly, le 15 thermidor an XIII (3 août 1805).

Au maréchal Bessières.

Monsieur le maréchal, Sa Majesté, avant de partir pour Boulogne, ayant décidé que le travail, pendant son absence, aurait lieu comme pendant son voyage d'Italie, j'ai l'honneur de vous prévenir de cette disposition, en vous priant de vouloir bien me faire

passer le rapport de la Garde Impériale tous les jours, s'il vous est possible, avant dix heures du soir.

Recevez, monsieur le maréchal, l'assurance de ma haute considération.

Le prince grand amiral,
Signé : MURAT.

Archives du prince Murat. R. VII, p. 15,
et Guerre Corresp. générale 1805. Juin-Août.

2101. — MURAT A DARU

17 thermidor an XIII (5 août 1805).

A monsieur le conseiller d'État Daru, intendant de la Liste civile.

Monsieur le conseiller d'État, j'ai l'honneur de solliciter votre intérêt particulier en faveur de monsieur Alphonse Cuvillier, auquel je désirerais faire obtenir un emploi dans l'administration de la Liste civile. Son père occupa pendant plus de trente ans, avec honneur, la place de premier commis des bâtiments du Roi, et en dernier lieu de la Liste civile. D'aussi longs services seraient sans doute un titre puissant de recommandation pour le fils, si cet intéressant jeune homme n'avait par ses talents et ses excellentes qualités des droits particuliers à votre bienveillance. Il appartient à une famille extrêmement estimable, et je suis persuadé que par son zèle et son intégrité, il soutiendra la réputation que son père s'était justement acquise dans la même carrière. Je le recommande instamment à vos bontés, et je regarderai comme un service personnel le témoignage que vous voudrez bien lui en donner. Recevez, etc.

R. VII, p. 15.

2102. — MURAT AU MARÉCHAL BESSIÈRES

17 thermidor an XIII (5 août 1805).

A monsieur le maréchal Bessières.

Mon cher maréchal, j'ai reçu le rapport que vous venez de m'adresser, permettez-moi de vous dire que je ne comprends pas le motif qui vous a fait dire, *d'après le règlement sur l'étiquette de la Cour ;* car je ne pense pas que ce soit ici le cas d'en faire l'application. En vous demandant les rapports de la Garde, je n'ai fait que suivre les ordres de Sa Majesté, et ces ordres furent communiqués à mon-

sieur le maréchal Mortier, à l'époque du départ de l'Empereur pour l'Italie; ensuite dans aucun cas la Garde Impériale ne peut être considérée à Paris, dans le sens de l'article 6 du règlement de l'étiquette. Mon cher maréchal, si les dispositions de l'Empereur vous contrarient, soyez assez mon ami pour me l'avouer, je serai le premier à en solliciter la révocation. Il m'est pénible de le penser. Au reste, j'adresserai à Sa Majesté les rapports tels qu'ils me viendront. Recevez, etc.

Archives du prince Murat. R. VII, p. 16,
et Guerre Corresp. Générale 1805. Juin-Août.

2103. — NAPOLÉON A MURAT

Au camp de Boulogne, le 16 thermidor an XIII
(4 août 1805).

Monsieur mon Beau-Frère et Cousin, si vous voulez venir voir Boulogne[1] avec Caroline, vous pouvez y venir passé le milieu de la semaine prochaine. Je suis fort content de Boulogne. Je vais passer la revue de l'infanterie à la laisse de basse mer; il y aura plus de 106 000 bayonnettes. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Archives du prince Murat. D. 414. 31.

2104. — LE GÉNÉRAL BEURNONVILLE A MURAT

Madrid, le 19 thermidor an XIII (7 août 1805).

J'ai eu l'honneur d'écrire par la poste d'hier à V. A. S. pour la prévenir que M. le Prince de la Paix m'a témoigné de vifs regrets de ne l'avoir pas trouvée comprise dans la répartition des six colliers de la Toison d'or que S. M. C. a offert à S. M. I. et R., ainsi que des moyens que j'ai cru devoir insinuer au Prince pour faire

[1] Aussitôt après avoir reçu cette lettre de l'Empereur, Murat et Caroline se disposèrent à quitter Paris pour le rejoindre. « S. A. S. le prince Murat, lit-on dans le *Journal des Débats* (21 thermidor), est parti pour Boulogne avant-hier soir mardi 19 thermidor, et hier est partie aussi pour s'y rendre S. A. S. la princesse Caroline. On croit que LL. AA. ne tarderont pas à être de retour. S. A. S. le prince Murat, grand-amiral, et S. A. S. la princesse Caroline, son épouse, ont passé le 19 à Beauvais, le Prince à 2 heures du matin, et la Princesse à 3 heures après-midi, se rendant l'un et l'autre à Boulogne. Le Prince a pris la route d'Amiens et la Princesse la nouvelle route de Calais. » (*Journal des Débats*, 23 thermidor an XIII, 11 août 1805.)

cesser ses regrets et mettre V. A. I. dans le cas de recevoir un de ces colliers que le Roi peut offrir. S. M. C. ayant passé par-dessus les statuts de l'Ordre pour envoyer six colliers à S. M. l'Empereur et Roi, il ne lui en coûte pas davantage d'en envoyer un septième, du moins elle aura la satisfaction de décorer toute la Famille impériale. C'est au surplus ce que j'ai fait entrevoir à monsieur le Prince de la Paix, qui désire vous être agréable et sans vous compromettre.

Il a donc été convenu entre M. le Prince de la Paix et moi, que je serais l'intermédiaire confidentiel de cette insinuation, qu'il ne s'agit plus que de convertir en proposition, et le succès, mon Prince, dépend entièrement de vous.

S. M. C. ne peut vous offrir un collier de la Toison d'or, sans être certaine que vous l'accepterés.

V. A. S. ne peut accepter ni porter cette décoration étrangère, sans avoir obtenu l'agrément de S. M. l'Empereur et Roi.

Il résulte donc de tout ceci, mon Prince, que vous avez : 1° à m'annoncer que vous acceptés le collier de la Toison d'or qui vous est offert; 2° à m'envoyer l'agrément de S. M. I. et R. pour que vous puissiez l'accepter et le porter. Aussitôt que V. A. I. m'aura fait passer ces deux accords, le collier partira sur-le-champ avec le diplôme, pour vous être remis par M. le Prince de Masserano.

Vous serés aussi juste que bon, mon Prince, si en échange d'un collier de la Toison d'or, vous pouvés m'envoyer un grand cordon de la Légion d'honneur, que j'ai officiellement demandé à M. de Talleyrand, qui ne m'a rien envoyé.

Je suis le doyen des généraux en chef, des ministres et des ambassadeurs, je suis le négociateur de l'échange des grandes décorations des deux États alliés ; j'ai pris la part la plus active à la restauration de la marine espagnole, et si vous joignés à tous ces titres, mon Prince, la masse de mes services militaires, politiques et administratifs, j'ose espérer que S. M. I. et R. qui me fait donner chaque jour des marques de sa satisfaction toute particulière, ne vous refusera pas un grand cordon pour lequel j'ai fait les démarches hiérarchiques et officielles, et cette faveur qui caractérisera la confiance de mon souverain ajoutera encore à tout le crédit dont j'ai besoin ici pour ses grands intérêts.

Je suis avec respect, mon Prince, de V. A. I. le très humble et très obéissant serviteur.

Le général BEURNONVILLE,
ambassadeur de France en Espagne.

D. 421. 1.

2105 — ALEXANDRE BERTHIER A MURAT

Dunkerque, 21 thermidor an XIII (9 août 1805).

Mon cher maréchal, j'ai prié mon frère de me rapeller à votre souvenir en vous parlant d'un des hommes qui vous est le plus dévoué.

Je vous aurois donné de mes nouvelles si je n'avois pas été occupé de manière à n'avoir pas un moment à moi. L'Empereur ne prend aucun repos, mais il est bien dédommagé par l'enthousiasme que lui porte et l'armée et le peuple.

Vos intrigants de Paris n'ont qu'à sortir de leur caffé et ils verront l'esprit de la France; oui, mon cher Murat, tout est à Bonaparte et aux siens.

Nous aurons le 16 août une fette brillante, mais purement militaire, j'ai chargé mon frère de me faire faire un feu d'artifice et vous seriez bien aimable de lui permettre de venir passer deux jours ici.

Présentés mes respects à Mme la maréchale Murat. Aimés-moi, mon cher maréchal, croyés que je le mérite.

J'espère que nous serons à Paris vers les premiers jours de fructidor. Cependant avec l'Empereur, on ne sçait rien à l'avance.

Mil tendres amitiés.

Le Maréchal BERTHIER.

D. 80. 31.

2106. — MURAT AU MINISTRE DE LA GUERRE[1]

23 thermidor an XIII (11 août 1804).

J'ai l'honneur de vous informer, monsieur le maréchal, que conformément à votre lettre du 14 de ce mois, les détachements des 3e, 40e, 32e et 96e régiments d'infanterie de ligne auxquels étaient destinés les ordres de route joints à cette lettre, se sont mis en marche pour aller compléter les bataillons de guerre de ces régiments, savoir les deux premiers à Boulogne, et les deux autres à Montreuil.

Je vous observe que n'ayant reçu votre dépêche que le 19 fort tard, le détachement du 40e régiment n'a pu partir d'Orléans que

[1] Publiée par M. A. LUMBROSO. (*Correspondance de Murat*, n° CXXI.)

le 21 au lieu du 20 que portait son ordre de route, ce qui retardera d'un jour son arrivée à Boulogne.

Le 3e bataillon du 32e régiment n'a pu fournir que 303 hommes au lieu de 330, et celui du 96e, 200 au lieu de 250; ils sont d'ailleurs complètement habillés et équipés. Comme j'ai fait partir de Paris le détachement du 3e régiment, il arrivera à Boulogne deux jours plus tôt que ne portait sa route.

Papier Pelet. Collection d'Avout. Dijon.

2107. — LE CARDINAL FESCH A MURAT

Rome, le 24 thermidor an XIII (12 août 1805).

Monsieur de Talleyrand vient de me prévenir que je dois faire un cadeau à M. le prince de Masserano qui m'a envoyé le cordon de la Toison d'or. Je charge M. Geoffret, mon grand-vicaire, de vous consulter sur l'objet que je dois donner en cadeau et sur la valeur. Veuillez bien l'écouter et lui dire ce qu'il convient de faire. JAUFFRET

Il y a longtemps que je ne reçois de vos nouvelles, vous ne devez pas douter cependant du plaisir que j'ai d'en recevoir. Éloigné de tous les miens, mon cœur en a grand besoin.

Embrassez pour moi votre femme et vos enfants et soyez convaincu de mon éternel attachement avec lequel je suis

Votre très affectionné oncle.

Le Cardinal Fesch.

D. 531. 1.

FIN DU TOME TROISIÈME

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES DESTINATAIRES

A

Académie de législation (Membres de l'), 1718.
Adam, 1284.
Adet, préfet de la Nièvre, 1641.
Almain (Colonel), 1393.
Almeras (Général), 1408.
Alquier, ambassadeur de France à Naples, 1407, 1586, 1705, 1939.
Ambert (Général), 1220.
Andréossy (Général), 1814.
Arlincourt (Mme d'), 2067.
Aubry (Colonel), 1877.
Augereau (Maréchal), 1660.
Avice (Colonel), 1393.
Azuni (Dominique), 1849, 1917.

B

Bacciochi (Colonel), 1996.
Bacciochi (Félix), 2086.
Bailly (Edme), préfet du Lot, 1343, 1354, 1797, 1820.
Baraguey d'Hilliers (Général), 1357.
Barbé-Marbois, ministre du Trésor, 2095.
Barère (Bertrand), 1717.
Barral (Mme de), 1880.
Barthélemy (Colonel), 1250, 1382, 1393, 1710, 1714, 1968.
Baudus (Hippolyte), 1841.
Bayonne (Maire de), 1853, 2030.
Beauharnais (Mme de), 1867.
Beauharnais (Eugène de), 1552, 1907, 2085.
Beauvoisin (Eugène), 1723.
Beccays-Ferrand (Général), 1294.
Beckler (Colonel), 1393.
Bellavesne (Général), 2047.
Belliard (Général), 1581.
Belluomini (Francesco), 1242, 1393, 1943.
Bernadotte (Maréchal), 1538.
Bernier (Mgr), évêque d'Orléans, 2023.
Berthier (Alexandre), ministre de la Guerre, (1804) 1171, 1172, 1175, 1180, 1183, 1192, 1194, 1199, 1203, 1211, 1212, 1228, 1229, 1240, 1260, 1263, 1265, 1276, 1278, 1293, 1306, 1312, 1313, 1318, 1323, 1333, 1335, 1336, 1340, 1349, 1351, 1352, 1360, 1369, 1370, 1371, 1391, 1394, 1397, 1414, 1418, 1419, 1426, 1431, 1433, 1434, 1446, 1451, 1456, 1474, 1475, 1476, 1483, 1505, 1517, 1520, 1528, 1536, 1549, 1557, 1573, 1575, 1577, 1579, 1585, 1599, 1602, 1609, 1617, 1619, 1633, 1642, 1643, 1649, 1661, 1662, 1666, 1669, 1670, 1672, 1685, 1691, 1693. — (1805) 1701, 1709, 1715, 1720, 1731, 1771, 1777, 1796, 1800,

1805, 1824, 1846, 1852. 1864, 1916, 1965, 1980, 1995, 2006, 2013, 2015, 2018, 2059, 2065, 2077, 2080, 2106.
Berthier (Général César), 1271, 1286, 1291, 1296, 1329, 1610, 1646, 1647, 1653, 1822, 2007.
Berthier (Général Léopold), 2083.
Bertin, conseiller d'État, 1989.
Bessières (Maréchal), 1467, 1593, 2100, 2102.
Bessières (Général François), 1531.
Beurnonville (Général), 1871.
Bibliothèques (Administrateurs des), 2041.
Binet, proviseur du Lycée Bonaparte, 1749.
Bisson (Général), 2088.
Blackwel (Chef de bataillon), 1294.
Bon (Élizabeth de), 1858.
Bonaparte (Joseph), 1463.
Bonaparte (Mme Joseph), 1847.
Bonaparte (Letitia), 1826.
Bonaparte (Napoléon), (1804) 1176 *bis*, 1177, 1184, 1195, 1196, 1204, 1206, 1208, 1209, 1210, 1218, 1221, 1233, 1234, 1238, 1239, 1244, 1279, 1280, 1289, 1290, 1292, 1295, 1297, 1298, 1303, 1319, 1321, 1339, 1341, 1342, 1344, 1345, 1348, 1355, 1356, 1362, 1364, 1365, 1366, 1377, 1384, 1386, 1392, 1400, 1401, 1403, 1443, 1422, 1424, 1425, 1430, 1436, 1443, 1448, 1450, 1453, 1454, 1500, 1524, 1526, 1587, 1627, 1635, 1681, 1687, 1688, 1743, 1751, 1752, 1753, 1884, 1886, 1893, 1894, 1898, 1908, 1909, 1910, 1911, 1920, 1925, 1928, 1933, 1935, 1936, 1937, 1962, 1963, 1964, 1972, 1973, 1974, 1977, 1984, 1993, 2003, 2012, 2090.
Bonnefoux, capitaine de vaisseau, 1782.
Bonté (Colonel), 1373.
Borrel (Adjudant-commandant), 1202, 1230.
Boudet (Colonel), 1393.
Bougainville (Louis-Antoine de), 1955.
Bourgeois (Colonel), 1393.
Boyer (Général Henri), 1294, 1393, 1556, 2049.
Broglie de Murat (Mme), 1730.
Bron (Général), 1294, 1601.
Bruguière, de l'Académie de Législation, 1793.
Bruix (Amiral), 1806.
Brune (Maréchal), 2064.
Brussaud (Colonel), 1393.

C

Cablal (Mme), 1726.
Cacault (Adjudant-commandant), 1294.
Caffarelli, préfet maritime, 1815.
Cahors (Habitants de), 1363.
Cahors (Officiers municipaux de), 1299.
Calori (Général), 1374.
Camille, directeur du *Journal des Bâtiments*, 1187.
Campan (Mme), 1774.
Campredon (Général), 1393.
Canrobert-Niocel (Mme), 1845.
Caprara, consulteur d'État italien, 1283, 1410, 2060.
Caraman (Maurice de), 2074.
Caraman de Souches (Mme de), 1473.
Carraciolo (Colonel), 1393.
Cauchy (Louis-François), 2057.
Caulaincourt, Grand Ecuyer, 1625, 1686, 1895.
Cavaignac (Colonel), 1508.
Chaboissier, proviseur du lycée de Cahors, 1736.
Chabran (Général), 1294.
Chambarlhac (Général), 1294, 1393.
Chambault, d'Angers, 1969.
Champagny, ministre de l'Intérieur, (1804) 1498, 1506, 1511, 1591, 1608, 1618, 1650, 1656, 1695. — (1805) 1707, 1719, 1721, 1737, 1750, 1768, 1816, 1833, 1851, 1932, 1966, 2081, 2097.
Chaptal, ministre de l'Intérieur, 1191, 1347, 1353, 1396, 1440, 1461, 1479.
Charente-Inférieure (Chambre de commerce de la), 1829, 2027.
Charpentier (Général), 1817.
Chauvelin, préfet du département de la Lys, 1565.
Cheret, maire de Clichy, 2024.

Cigalini, 1904.
Cicognara, consulteur d'État italien, 1393.
Colbert (Colonel), 1892.
Compère (Général), 1592.
Consalvi (Cardinal), 1915.
Cossard (Colonel), 1316.
Costaz, membre du Tribunat, 1322.
Cousin de Granville (Mgr), évêque de Cahors, 1740.
Cretet, conseiller d'État, 1598, 1742, 1930.
Crouzet, proviseur du Prytanée français, 1457.
Curto (Adjudant-commandant), 1571,

D

Dallemagne (Général), 1393.
Dambrowski (Adjudant-commandant), 2031.
Danglade, 1951.
Darnaud (Général), 1393.
Daru, intendant de la Liste civile, 2101.
Debelle (Colonel), 1393.
Debray, libraire à Paris, 1677.
Debry (Jean), préfet du Doubs, 1929.
Decrès, ministre de la Marine, 1388, 1458, 1819, 1862, 1919.
Defermon, conseiller d'Etat, 1542, 1668, 1818, 2052.
Defrance (Colonel), 1393.
Dejean, directeur de l'administration de la Guerre, 1594, 1665, 1724, 1848, 1889, 2029.
Delaborde (Général), 1338, 1486.
Delort (Major), 1248, 1634.
Delzons (Général), 1393.
Denniée, secrétaire général de la Guerre, 2084.
Denon (Vivant), 2032.
Desenfans (Général), 1770.
Desgenettes, médecin, 1308, 1541.
Deslandes, armateur, 1985.
Despeaux (Général), 1257.
Desportes (Nicolas-Félix), préfet du Haut-Rhin, 1899.
Digonet (Général), 1302, 1393.
Dillon, 1746.
Domanget, avocat, 1733.
Doucet (Adjudant-commandant), 1200, 1262.
Du Belloy (Cardinal), 1887.
Dubois, préfet de police, 1201, 1245, 1767, 1779, 1799.
Dubreton, commissaire ordonnateur, 1213.
Ducellier (Général), 1294.
Duchatel, conseiller d'État, 1547, 1748, 1764, 1945, 1956, 2070.
Duchayla, directeur de Sainte-Périne, 1535, 1913.
Dufour (Colonel), 1267, 1393, 1421.
Dufresse (Général), 1393, 1922.
Duhesme (Général), 1387, 1445, 1938, 2017.
Dumanoir Le Pellay (Contre-amiral), 1478, 1503, 1550 1795.
Dumas (Général Alexandre), 1393, 1462, 1589, 1679.
Dumont (André), sous-préfet d'Abbeville, 1269, 1659.
Dumuy (Général Félix), 1480.
Dupetit-Thouars, 1813.
Dupin, préfet des Deux-Sèvres, 1624.
Duprès (Général), 1393.
Duroc (Général), 1477.
Dutaillis (Général), 1393.
Dutertre, médecin, 1970.
Duverger (Général), 1393.

E

École polytechnique (Elèves de l'), 1427.
Ernouf (Général), 1788.
Esménard (J.-A.), 1803.
Etchegoyen (Mme d'), 1671.
Etienne (Commandant), 1872.

F

Fagnani, 1783.
Favereau (Général), 1393.
Ferrette (Bailli de), 1567.
Figeac (Officiers municipaux de), 1337.

Fiteau (Colonel), 1243, 2048.
Fontanes (Colonel), 1294, 1398.
Fontanes, président du Corps législatif, 1631.
Forestier, 1890.
Forfait, 1792, 1844, 2072.
Fouché, ministre de la Police, (1804) 1455, 1472, 1518, 1597, 1630, 1644, 1645, 1648, (1805) 1708, 1711, 1775, 1801, 1975, 1981, 1982, 2005, 2044, 2063.
Fourcroy, conseiller d'État, 1223, 1353, 1396, 1499, 1527, 1548, 1606, 1663, 1664, 1690, 1702, 1769, 1992, 1999, 2014, 2054, 2089.
Français de Nantes, conseiller d'État, 1460, 1515, 1713, 1716, 1825, 2039, 2043.
Franceschi (Général), 1294, 1393, 1513, 2069.
Frémin-Beaumont (Nicolas), 2001.
Frézia (Général), 1948.
Friant (Général), 1760.
Frochot, préfet de la Seine, 1185, 1190, 1205, 1237, 1266, 1304, 1346, 1350, 1447, 1544, 1570, 1596, 1611, 1636, 1652, 1654, 1756, 1834, 1888.
Fugière (Général), 1997.

G

Gach, président du tribunal de Figeac, 1449.
Gardanne (Général), 1615.
Garnier L'hermitage, 1918.
Gary (Alphonse), 1900.
Gaudin, ministre des Finances, 1261, 1315, 1484, 1529, 1545, 1673, 1866, 1931, 1944, 2071.
Giorgini (Nicolas), 1942.
Gobert, ex-législateur, 2002.
Gobert (Général), 1393, 1543, 1811.
Gouget (Colonel), 1551, 1600.
Goullus (Général), 1393.
Gourdon (Maire de), 1855.
Gourdon (Officiers municipaux de), 1337.
Gouvion Saint-Cyr (Général), 1435.
Grabinski (Colonel), 1393, 1554, 2051.
Grandchamp (J.-L.), 1482.
Grandeau (Général), 1294, 1393.
Gudin (Général), 1494.
Guyton, directeur de l'École polytechnique, 1395.

H

Hardenberg (Baron de), 2016.
Harispe (Colonel), 1393.
Harville (Mme d'), 1732.
Haugeranville (Mme d'), 1555.
Henry, capitaine de corsaire, 1830.
Huguet-Montaran, maire du 1er arrondt de Paris, 2025, 2091.
Hullin (Général), 1330, 1613, 2011.
Humbert (Général), 1901.

I

Inspecteurs aux revues de la 1re division, 1804.

J

Jehannot, payeur de la 1re division militaire, 1231.
Jourdan (Maréchal), 1390, 1409, 1465.
Julien, 1863.
Junot (Général), 1170.

K

Kersaint (Commandant de), 1786.
Kerversau (Général), 1787.
Krohm, capitaine de vaisseau, 1998.

L

Labbé-Deseine, 1680.
Lacépède, Grand-Chancelier de la Légion d'honneur, 1227, 1258, 1285, 1359, 1361, 1405, 1466, 1488, 1489, 1490, 1512, 1514, 1534, 1574, 1584, 1594, 1603, 1607, 1616, 1623, 1637, 1638, 1657, 1658, 1674, 1676, 1739, 1744, 1772, 1881, 2004.

Lacombe Saint-Michel (Général), 1393, 1856.
Lacour (Colonel), 1393.
Lacuée, conseiller d'État, 1305, 1727, 1754, 1757.
Lafon-Blaniac (Colonel), 1235.
La Forest (Antoine de), ambassadeur de France en Prusse, 1516.
Lagarde (François), maire de Cahors, 1299 *bis*, 1470, 1493, 1572, 1729, 1798.
Lagarde (Joseph), préfet de Seine-et-Marne, 1926, 2038.
Lagrange (Général), 1310.
Lagrange (Colonel), 1468.
Lagrange (Paulin), 1556.
Lahorie (Ch.), 1706.
Lahoussaye (Général), 1275, 1393.
Laidin La Bouterie, 1790.
Lameth (Charles), 1921.
Langlois, chef d'escadron réformé, 1678.
Laroche (Général), 1393.
Lasalle (Général), 2053.
Launay (Général), 1393.
Laujon (A.-P.-M.), 1906.
Lauriston (Général), 1789.
Lavalette, conseiller d'État, 1912, 1991.
Leboucher de Richemont, maire de Noyon, 1903.
Lebozec, maire de Bréhat, 2000.
Lebrun, archi-trésorier, 2068.
Lechi (Général), 1379, 1393, 1428, 1941, 1961.
Lechi (Colonel), 1411, 1850.
Lecoulteux de Canteleu (Jean), sénateur, 1957.
Lecourbe (Général), 1560, 1566.
Ledanois, capitaine de corsaire, 1831.
Lefebvre (Commandant), 1621.
Lefebvre (Maréchal), 1882.
Léger (François), 1699.
Legrand, capitaine de vaisseau, 1809.
Legrand, législateur, 1576.
Lepic (Colonel), 1393, 1868.
Leroi, commissaire général à Cadix, 1870.
Lespinasse (Général), 1583, 1905.
Lesueur, maître de Chapelle, 2076.
Letourneur de la Manche, préfet de la Loire-Inférieure, 1423.
Levêque, de Caen, 1639.
Levêque (Pierre), membre de l'Institut, 1843.
Loison (Général), 1393.
Lorge (Général), 1393, 1954.
Lostange (Commandant), 1879.
Lot (Élèves de l'École centrale du), 1441.
Lot (Cour de justice criminelle du), 1807.
Loterie (Administrateurs de la), 1781.
Lucotte (Général), 1255, 1273, 1383, 1761.
Lunier, capitaine de corsaire, 2021.

M

Mabille, de Valenciennes, 1590.
Magon (Contre-amiral), 1763.
Mainoni (Général), 1393.
Malvage, maire du 4e arrondissement de Paris, 1712.
Marescalchi, ministre des Relations extérieures de la République italienne, 1320, 1406, 1471, 1612.
Maret (Hugues), 1525, 1682, 1689, 2035.
Martin (Vice-amiral), 1791.
Materre (Général), 1393.
Mathieu (Général Maurice), 1629, 1909, 2078.
Maumet (Major), 1784.
Maupetit (Colonel), 1232.
Mazzuchelli, chef d'état-major de la 1re division italienne, 1268.
Mechin, préfet de la Roer, 1381.
Mejean, avocat, 1728.
Melzi d'Eril (Francesco), vice-président de la République Italienne, 1432.
Mercy (Mgr de), archevêque de Bourges, 1692.
Merlin de Douai, 2034.
Merlin de Thionville, 1735.
Mermet (Général), 1580.
Meynier (Général), 1393.

Michaux (Etienne), commissaire ordonnateur, 1533.
Michel (Général), 1281.
Milan (Directeur des Postes de France à), 1821.
Milhaud (Général), 1317, 1375.
Millet-Mureau (Général), 1628.
Missiessy (Contre-amiral), 2073.
Mollien, conseiller d'État, 1741.
Moncey (Maréchal), 1684, 1700, 1837, 1946, 2099.
Montalivet, préfet de Seine-et-Oise, 1976.
Montauban (Officiers municipaux de), 1337.
Montchoisy (Général), 1368, 1393.
Morand (Général), 1393.
Morangiès (Général), 1385, 2062.
Morio (Colonel), 1393.
Mortier (Maréchal), 1927, 1990.
Moscati, consulteur d'Etat Italien, 1393.
Murat (André), 2066.
Murat (Lettres adressées à Caroline), par Guieu, secrétaire de Madame Mère, 1595.
Murat (Lettres adressées à Joachim) par Bacciochi (Félix), 2075; — par Beauharnais (Eugène de), 1827, 2094; — par Berthier (Alexandre), 1193, 1326, 1978, 2105; — par Beurnonville (Général), 2104; — par Bonaparte (Jérôme), 2036; — par Bonaparte (Joseph), 1372, 1438; — par Bonaparte mère (Madame), 1439; — par Bonaparte (Napoléon), 1188, 1225, 1327, 1442, 1487, 1546, 1605, 1859, 1883, 1885, 1934, 1971, 1983, 2008, 2010, 2020, 2033, 2040, 2046, 2096, 2103; — par Borghèse (Pauline), 1402, 2093; — par Caulaincourt, 1216; — par Champagny, 1343 *bis;* — par Fesch (Joseph), 1358, 1495, 2107; — par Fouché, 2050; — par Lacépède, 2009; — par Lannes (Général), 1334, 1415, 1420; — par Maret (Hugues), 1332; — par Portalis, 1507 *bis;* — par Réal, 1215, 1217, 1222, 1251, 1324; — par Savary, 1331
Murat (Jeanne), 1759, 1860, 1861.

N

Najac (Benoît-Georges de), 1987.
Neufchateau (François de), président du Sénat, 1459, 1755, 1949.
Neuilly (Maire de), 1412.
Ney (Général), 1367.
Nielly (Contre-amiral), 1842.
Noguès (Général), 1891.

O

Officiers du 12e régiment de chasseurs à cheval, 1794.
Officiers du 3e régiment de cuirassiers, 1214.
Officiers du 5e régiment de dragons, 1785.
Officiers du 10e régiment d'infanterie légère, 1256.
Oudinot (Général), 1393.

P

Paris (Administrateurs des hospices civils de), 1738, 1773, 1776.
Pastoret (Claude-Emmanuel de), 1857
Paulet (Général), 1294, 1399, 1469.
Perrin, 1958.
Philibert, 1236.
Pierre, préfet de police à Bordeaux, 1311.
Pierret, 1878.
Pils (de), secrétaire de la préfecture de police, 1696.
Pino (Général), 1176, 1277, 1492, 1745, 1808.
Portalis, 1287, 1507.
Pougens (Charles), membre de l'Institut, 1778.
Préval (Colonel), 1186.
Pully (Général), 1620.
Puthod (Général), 1562.

Q

Quesnel, 1294.

R

Rabbe (Colonel), 1173, 1189, 1600.
Ramel (Adjudant-commandant), 1376, 2056.
Ramel (Henry), 1481.
Rampon (Général), 1762.
Rapinat, 1950.
Ravier (Colonel), 1519, 1532, 2026.
Réal, conseiller d'Etat, 1224, 1253, 1254, 1288, 1309, 1416, 1417.
Regnault de Saint-Jean d'Angely, conseiller d'État, 1497.
Regnier, conservateur du Dépôt central de l'artillerie, 1181.
Regnier, ministre de la Justice, (1804) 1207, 1335, 1444, 1485, 1491, 1496, 1568, 1604, 1667, (1805) 1703, 1704, 1747, 1765, 1823, 1835, 1940, 1947, 1959, 2042, 2045, 2058, 2061, 2082, 2087, 2098.
Remoissenet (Colonel), 1179, 1189, 1553, 1600.
Rémuzat (Auguste-Laurent de), 1979.
Rémuzat (Mme de), 1876.
Renaut, 1854.
Revnier (Général), 1539, 1559, 2028.
Richard, préfet de Toulouse, 1282.
Ricoux, 1967.
Riouffe, préfet de la Côte-d'Or, 1626.
Rivaud (Général), 1393.
Rocmont (Colonel), 1249.
Roederer, sénateur, 1578.
Rostagny, commissaire des Relations commerciales à Venise, 1896.
Rougier La Bergerie, préfet de l'Yonne, 1780.
Rousseau (Mgr), évêque de Coutances, 1226, 1378, 1614.
Rousseau, 1182.
Rouyer (Colonel), 1504.
Rozniecki (Colonel), 1404, 1437, 1953.

S

Sabonadière, pasteur à Caen, 1675.
Saint-Denis (Conseil d'administration de l'hôpital militaire de), 1314.
Saint-Geniès, maire de Montauban, 1812.
Saint-Haouen, 1897, 2022, 2092.
Saint-Maixent (Officiers municipaux de), 1521.
Sainte-Suzanne (Général), 1924.
Salaün, armateur, 1960.
Saliceti, 1300, 1838.
Sanson (Général), 1564.
Sarrazin (Général), 1802.
Saucède, 1722.
Savary (Général), 1563.
Sébastiani (Général), 2019.
Ségur (de), Grand maître des Cérémonies, 1622, 1651.
Sénat (Préteurs du), 1523.
Sénécal (Adjudant-commandant), 2037
Serroux (Général), 1582.
Serieys, censeur au lycée de Cahors, 1698.
Servan (Général), 1247, 1429.
Severoli, consulteur d'État italien, 1410.
Shée (Henri), préfet du Bas-Rhin, 1697, 1725, 1994.
Solignac (Général), 1502, 1810, 1986,
Songis (Général), 1510.
Soulès (Général), 1246, 1389.
Suchet (Général), 1875, 1988.

T

Talleyrand, ministre des Relations extérieures, 1694, 1869.
Terreyre (Colonel), 2079.
Teste (Colonel), 1259, 1301.
Testu, libraire, 1865.
Teulié (Général), 1198.
Thevenard (Vice-amiral), 1836.
Thouvenaud (Commandant), 1501.
Tupinier (Jean), membre du Corps législatif, 1840.

U

Urre (Général Joseph d'), 1522, 1540, 1873.

V

Vallier (Mme), 1734.
Valory (Général), 1274, 1393.
Vaubois (Général), 1561.
Verdier (Général), 1241, 1380, 1828.
Verger (Adjudant-commandant), 1640.
Vial (Général), 1393, 1914.
Viard (Mme), 1832, 1874.
Viallanes (Général), 1393, 2055.
Victor (Général), 1765, 1923.
Vignolles (Général), 1393, 1509.
Vincent (Adjudant-commandant), 1294, 1952.

W

Walter (Général), 1393.
Watteville (Colonel), 1537.

DOCUMENTS

Arrêté du Premier Consul nommant le général Murat gouverneur de Paris (24 nivôse an XII), 1169.
Ordre du jour du général Murat (30 nivôse an XII), 1174.
— — (4 pluviôse an XII), 1178.
— — (12 pluviôse an XII), 1197.
— — (27 pluviôse an XII), 1219.
— — (5 ventôse an XII), 1252.
— — (9 ventôse an XII), 1264.
— — (12 ventôse an XII), 1270.
— — (22 ventôse an XII), 1307.
Note du comte de Mosbourg sur l'affaire du duc d'Enghien, 1325.
Arrêté du général Murat (25 ventôse an XII), 1328.
Circulaire de Murat aux généraux (21 prairial an XII).
Discours prononcé par Murat à la distribution des étoiles de la Légion d'honneur (22 thermidor au XII), 1452.
Certificat de Murat en faveur du lieutenant Berly (29 thermidor an XII), 1464.
Certificat de Murat en faveur du sous-lieutenant Gavard (5 vendémaire an XIII), 1530.
Certificat de Murat en faveur du maréchal des logis Digout (26 vendémiaire an XIII), 1569.
Certificat de Murat en faveur du grenadier Pascard (6 brumaire an XIII), 1588.
Discours prononcé par Murat lors de son installation comme gouverneur de Paris (4 frimaire an XIII), 1632.
Ordre du jour de Murat (18 frimaire an XIII), 1655.
Circulaire de Murat aux colonels députés au Sacre (28 frimaire an XIII), 1683.
Discours de Murat au Sénat lors de sa nomination à la dignité de Grand-Amiral (15 pluviôse an XIII), 1758.

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie.

Rue Garancière, 8

A LA MÊME LIBRAIRIE

Mémoires du général Griois (1792-1822), avec introduction et notes, par Arthur CHUQUET, membre de l'Institut. Deux volumes in-8° avec un portrait en héliogravure. Chaque volume . . . . . 7 fr. 50

Souvenirs du baron de Frénilly, pair de France (1768-1828), publiés avec une introduction et des notes par Arthur CHUQUET, membre de l'Institut. 2e édition. Un volume in-8° avec un portrait en héliogravure. Prix . . . . . 7 fr. 50

Le Général Duphot (1769-1797), par G. BOULOT, un de ses arrière-neveux. Un volume in-16 . . . . . 3 fr. 50

Soldats de Napoléon. **Journal de route du capitaine Robinaux (1803-1832)**, publié par Gustave SCHLUMBERGER, membre de l'Institut. Un volume in-16 . . . . . 3 fr. 50

Soldats de Napoléon. **Lettres du commandant Coudreux à son frère (1804-1815)**, publiées par M. Gustave SCHLUMBERGER, membre de l'Institut. Un volume in-16 . . . . . 3 fr. 50

Souvenirs du Chevalier de Cussy, garde du corps, diplomate et consul général (1795-1866), publiés par le Comte Marc DE GERMINY. Deux volumes in-8° avec un portrait en héliogravure. Chaque vol. 7 fr. 50

Journal de voyage du général Desaix. Suisse et Italie (1797), publié avec introduction et notes par Arthur CHUQUET, membre de l'Institut. 2e édition. Un volume in-16 avec un portrait et une gravure . . . 3 fr. 50

Le Siège de Gênes (1800). *La Guerre dans l'Apennin. — Journal du blocus. — Les Opérations de Suchet,* par Edouard GACHOT. Ouvrage accompagné de gravures, plans et cartes. Un volume in-8° . . . . . 7 fr. 50

Souvenirs militaires du baron de Bourgoing (1791-1815), publiés par le baron Pierre DE BOURGOING. Un vol. in-16 avec un portrait. . . 3 fr. 50

Mémoires du baron Fain, premier secrétaire du Cabinet de l'Empereur, publiés par ses arrière-petits-fils, avec une introduction et des notes par P. FAIN, chef d'escadron d'artillerie. Un vol. in-8° avec un portrait en héliogravure . . . . . 7 fr. 50

Récits de guerre et de foyer. **Le Maréchal Oudinot, duc de Reggio,** d'après les Souvenirs inédits de la maréchale, par Gaston STEIGLER. Préface de M. le marquis COSTA DE BEAUREGARD. 9e édition. Un volume in-8° avec deux portraits. . . . . 7 fr. 50

Mémoires du général comte de Saint-Chamans, ancien aide de camp du maréchal Soult (1802-1832). Un vol. in-8° accompagné d'une héliogravure . . . . . 7 fr. 50

D'Iéna à Moscou. *Fragments de ma vie,* par le colonel DE SUCKOW, de l'armée wurtembergeoise. Traduit de l'allemand par le commandant VELING. Un volume in-8° anglais . . . . . 5 fr.

L'Architrésorier Lebrun, gouverneur de la Hollande (1810-1813), par le marquis CAUMONT LA FORCE. Un volume in-8° avec un portrait en héliogravure . . . . . 7 fr. 50

Le Soldat impérial (1800-1814). Tome Ier. *Le Recrutement. — Le Matériel. — L'Instruction. — La Solde. — Les Vivres. — L'Administration,* par Jean MORVAN. Un vol. in-8° . . . . . 7 fr. 50

— Tome II : *La Vie en campagne. — La Bataille. — La Mortalité. — Les Prisonniers. — Les Récompenses. — Le Moral.* Un volume in-8° . . . . 7 fr. 50

(Couronné par l'Académie française, prix Thérouanne.)

Paris sous Napoléon. — I. **Consulat provisoire et Consulat à temps.** par L. DE LANZAC DE LABORIE. 2e édition. Un volume in-8° écu . . . . 5 fr.

Paris sous Napoléon. — II. **Administration. — Grands travaux.** 2e édition. Un volume in-8° écu . . . . . 5 fr.

(Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, prix Berger.)

Paris sous Napoléon. — III. **La Cour et la Ville. — La Vie et la Mort.** 2e édition. Un volume in-8° écu. . . . . 5 fr.

(Couronné par l'Académie française, grand prix Gobert)

Paris sous Napoléon. — IV. **La Religion.** 2e édition. Un vol. in-8° écu. 5 fr.

Paris sous Napoléon. — V. **Assistance et bienfaisance. — Approvisionnement.** Un volume in-8° écu. . . . . 5 fr.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 12772.

DESACIDIFIE
A SABLÉ - 2009

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7502 00798470 3